

La Giberne

RÉDACTION et ADMINISTRATION
à LUPLANTÉ
par La Bourdinière (Eure-et-Loir)

Louis FALLOU
Directeur

ABONNEMENT ANNUEL
France 10 fr.
Union postale 12 fr.

BULLETIN MENSUEL ILLUSTRÉ des amateurs de documents de toute nature relatifs à notre histoire nationale et militaire, ainsi qu'aux décorations françaises, depuis Louis XV.

ÉCHOS

Les personnes qui désirent recevoir la suite de ce nouveau bulletin sont priées de nous faire parvenir le montant de leur abonnement par mandat payable à domicile.

Nos abonnés ne devront pas omettre de joindre un timbre-poste de 0 fr. 25 à toute demande nécessitant une réponse par lettre.

En attendant de pouvoir faire mieux, nous mettons cette modeste feuille à la disposition de tous nos abonnés; puissent-ils en profiter et contribuer ainsi à son extension et à sa prospérité.

Pour ceux de nos abonnés qui en témoigneront le désir en nous envoyant leur adhésion, nous établirons gratuitement, dans les bulletins suivants, une liste de leurs nom, adresse et de la nature des objets qu'ils recherchent plus particulièrement et qui se rapportent aux autographes, manuscrits, imprimés, tableaux, dessins, estampes, médailles et objets de toute nature relatifs aux événements historiques; à l'habillement, l'équipement et l'armement de nos troupes, aux grands services publics, aux établissements scolaires, à la chasse et à tous les moyens de transports français, depuis Louis XV; exemple :

FALLOU, à Luplanté, par La Bourdinière (E.-et-L.);
Documents de toute nature relatifs à notre histoire militaire, ainsi qu'aux décorations françaises depuis L. XV à 1870; poires-à poudre en cuivre estampé; tableaux, aquarelles et dessins originaux du paysagiste français; estampes de Willelté; miniatures.

Cette liste serait très utile à tous nos abonnés; il est superflu d'en proclamer la nécessité.

Tenue de campagne de notre armée.

Nous nous associons au « Petit Journal » pour demander à ce que l'on conserve l'uniforme bleu-horizon, comme tenue de campagne, à toutes les troupes de la métropole et de nos colonies.

Porte-cigarettes souvenir.

Le soldat Fernand Bœuf, originaire du Cagnet-de-Luc (Var) chauffeur du général Gouraud, a reçu de la municipalité de Beyrouth (Syrie) un superbe porte-cigarettes en or, orné de diamants et portant, gravée à l'intérieur, la mention suivante : Offert par la municipalité de Beyrouth au soldat Fernand Bœuf

qui, par son courage et son sang-froid, a sauvé la vie au général Gouraud, dans l'attentat du 23 juin 1921, sur la route de Damas à Koumettre.

Cet objet serait d'une valeur de trois mille cinq cents francs.

* *

Bureau de Napoléon 1^{er} aux enchères.

Lors de la vente aux enchères des collections du comte Palffy, décédé, qui eut lieu à Vienne (Autriche) en mars dernier, le bureau de Napoléon 1^{er}, provenant de la Malmaison, a été adjugé treize millions de couronnes (environ trois cent-cinquante mille francs d'argent français) au banquier viennois, le baron Reitzes.



PLAQUE DE BAUDRIER d'agent forestier, en cuivre, 2^e Empire.
(Collection Prince Napoléon).

Musée de la Légion d'honneur.

Le général Dubail, grand chancelier de la Légion d'honneur, à la suite de généreux dons d'objets, — notamment celui de la collection du légionnaire M. Bucquet, décédé, qui ne comporte pas moins de deux mille croix et décorations de toutes les époques de l'histoire de France, près de trois mille objets, neuf cents volumes et brochures, treize cents gravures et autographes, relatifs à l'histoire de la Légion d'honneur et des divers ordres français — faits dernièrement à la chancellerie, vient d'arrêter un projet de musée dans l'une des ailes de l'ancien palais de Salm (qui serait modifiée pour cette cause) et d'adresser un appel de souscription aux légionnaires français et alliés ainsi qu'aux médaillés militaires, dans le but de trouver l'argent nécessaire à l'exécution de l'œuvre projetée, unique par son intérêt historique et si national.

Musée Napoléon.

La *Revue des Etudes Napoléoniennes*, fondée en 1912, va bientôt devenir l'organe d'une société en voie d'organisation sous le même titre. Une fois constituée, cette société s'occuperait — entre autres buts définis — de fonder un musée Napoléon.

Musée des moyens de transports.

Un musée rétrospectif des moyens de transports serait en voie d'organisation.

Un don à la Malmaison.

L'ancienne résidence de Bonaparte va entrer en possession d'un don de livres et gravures assez rares sur Napoléon 1^{er} que lui a légué M. Claude Ménière, mort pour la France en 1916.

Un souvenir historique.

Mgr Humbrecht, archevêque de Besançon, vient de recevoir en don de l'abbé Guédot, curé de son diocèse (à La Rivière près Pontarlier), une chemise portée par Louis XVI lors de sa détention au Temple, ainsi que l'attestent un document manuscrit et des renseignements dignes de foi.

Médaille des Victimes de l'Invasion.

Par décret du 30 juin 1921,

ART. 1^{er} — Il est créé une médaille dite « des Victimes de l'Invasion », destinée à remercier et à distinguer les otages de la guerre, les personnes déportées hors de France, emprisonnées par l'ennemi ou condamnées à un travail forcé.

ART. 2. — La médaille des Victimes de l'Invasion est confectionnée par décret.

ART. 3. — Les projets de décret portant nomination sont soumis à l'examen préalable d'une commission siégeant au Ministère des régions libérées, et dont les membres sont nommés par arrêté du Ministre des régions libérées.

ART. 4. — La médaille des Victimes de l'Invasion comprend trois classes; elle est du module de 30 millimètres de diamètre et de vermeil pour la 1^{re} classe, d'argent pour la 2^e classe, de bronze pour la 3^e classe. Elle porte sur l'une des faces l'inscription: « Aux victimes de l'Invasion, la France reconnaissante. 1914-1918 ».

Le modèle de la médaille et la disposition du ruban feront l'objet d'un décret spécial.

ART. 5. — Les titulaires sont autorisés à porter la médaille suspendue à un ruban conforme au type officiel: ce ruban est simple pour la médaille de bronze et d'argent; il porte, pour la médaille de vermeil, une rosette dont le diamètre sera fixé par le décret prévu à l'art. 4.

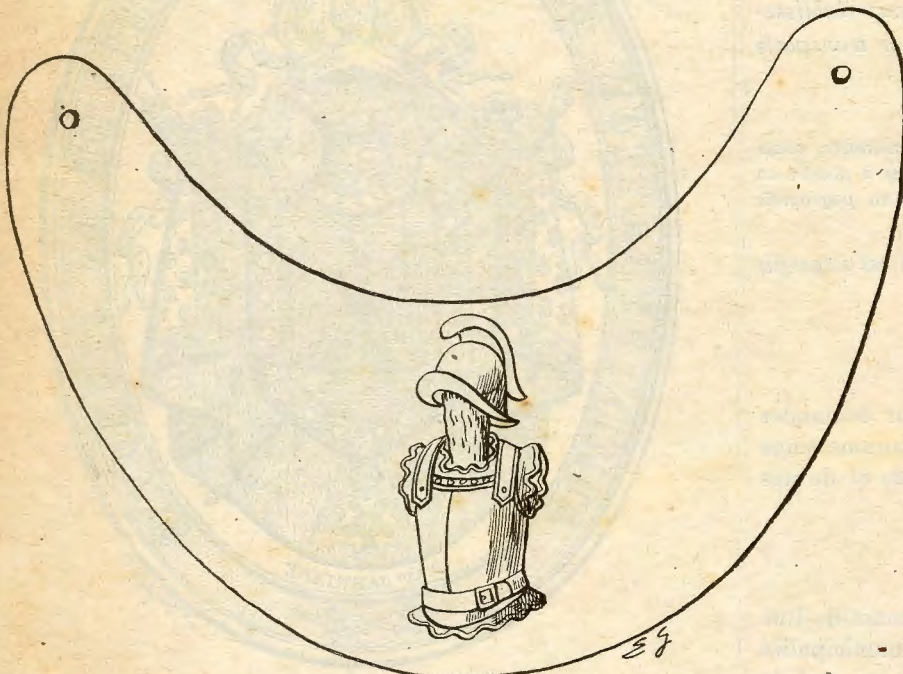
ART. 6. — Les titulaires reçoivent un diplôme, constatant la distinction dont ils ont été l'objet.

Le Maréchal Lyautey, gabier breveté.

24 août. — Rentrant du Maroc sur le Yacht *Diana* (au service du haut-commissaire de la République Française au Maroc), le maréchal Lyautey reçut au cours de son voyage en mer le titre de matelot « gabier breveté du *Diana* » que lui offrit le commandant de Carsalade au nom de tous les hommes du navire et qui fut accepté.

La légion Américaine en France.

Une délégation de cent quatre-vingts anciens combattants de la *Légion américaine* est venue en août dernier, accomplir une sorte de pèlerinage en France. Après avoir rendu un hommage public, à la fois grandiose et touchant, à la tombe du poilu inconnu à Paris, elle alla à Tarbes apposer une plaque sur la maison où naquit le maréchal Foch afin d'y perpétuer le souvenir de la Légion pour l'illustre maréchal.



HAUSSE-COL d'officier du génie, 1^{er} Empire
Doré, ornement argent.
(Collection Prince de La Moskowa).

DES PLAQUES DE SHAKOS

I. — PREMIER EMPIRE

Les différents modèles de *plaques de shakos*, décrits réglementairement ci-après, ont été portés simultanément pendant la période comprise entre l'adoption du shako, 1806, et la première abdication de l'Empereur, 1814, ainsi que pendant les Cent-jours.

La diversité des modèles que l'on rencontre s'explique à la fois par la brièveté des descriptions qui les concerne, par les interprétations souvent bien fantaisistes de ces descriptions par les fabricants, et surtout par les grands besoins du moment.

1^o *Circulaire ministérielle du 27 mars 1806.*

« Plaque en cuivre ornée de l'aigle impérial en relief et du numéro du corps estampé à jour », pour l'infanterie de ligne... C'est tout.

Mais voici une seconde description plus détaillée.

2^o *Description ministérielle du 9 novembre 1810.*

« La plaque est en métal blanc pour tous les corps d'infanterie et de cavalerie qui ont le shako pour coiffure et les boutons blancs; en métal jaune pour les autres.

« La plaque de toute l'infanterie aura la forme d'un losange.

« Un *aigle estampé et découpé* sera réservé pour les troupes à cheval qui portent le shako; cet aigle sera placé sur un soubassement.

« L'artillerie et le génie auront une grenade (?) pour distinction.

« Toutes les plaques porteront le numéro du régiment. Le numéro sera, pour l'infanterie de ligne, dans le milieu de la plaque; dans un cor de chasse, pour l'infanterie légère; pour la cavalerie légère, dans le soubassement de l'aigle, et pour l'artillerie et le génie, dans la partie de la plaque que surmonte la grenade ».

Suit le devis descriptif aux plaques :

TROUPES A PIED

Infanterie de ligne

« Plaque en forme de *losange*, en cuivre jaune, du poids de 25 grammes, de onze centimètres de hauteur et largeur, sans autre ornement que deux filets autour; celui de l'extérieur plus prononcé, ayant dans le centre le numéro du régiment de quatre centimètres de haut, et placé sur le devant du shako.

Infanterie légère

Plaque en forme de *losange*, en fer blanc, du poids de 17 grammes, de même hauteur et largeur que celle de l'infanterie de ligne, ayant au centre un cor de chasse de quatre centimètres de hauteur, au milieu duquel est le numéro du régiment.

Corps hors ligne

« Plaque sans numéro de la couleur des boutons du corps.

Vétérans

« Plaque comme l'infanterie de ligne mais en fer blanc au lieu d'être en cuivre.

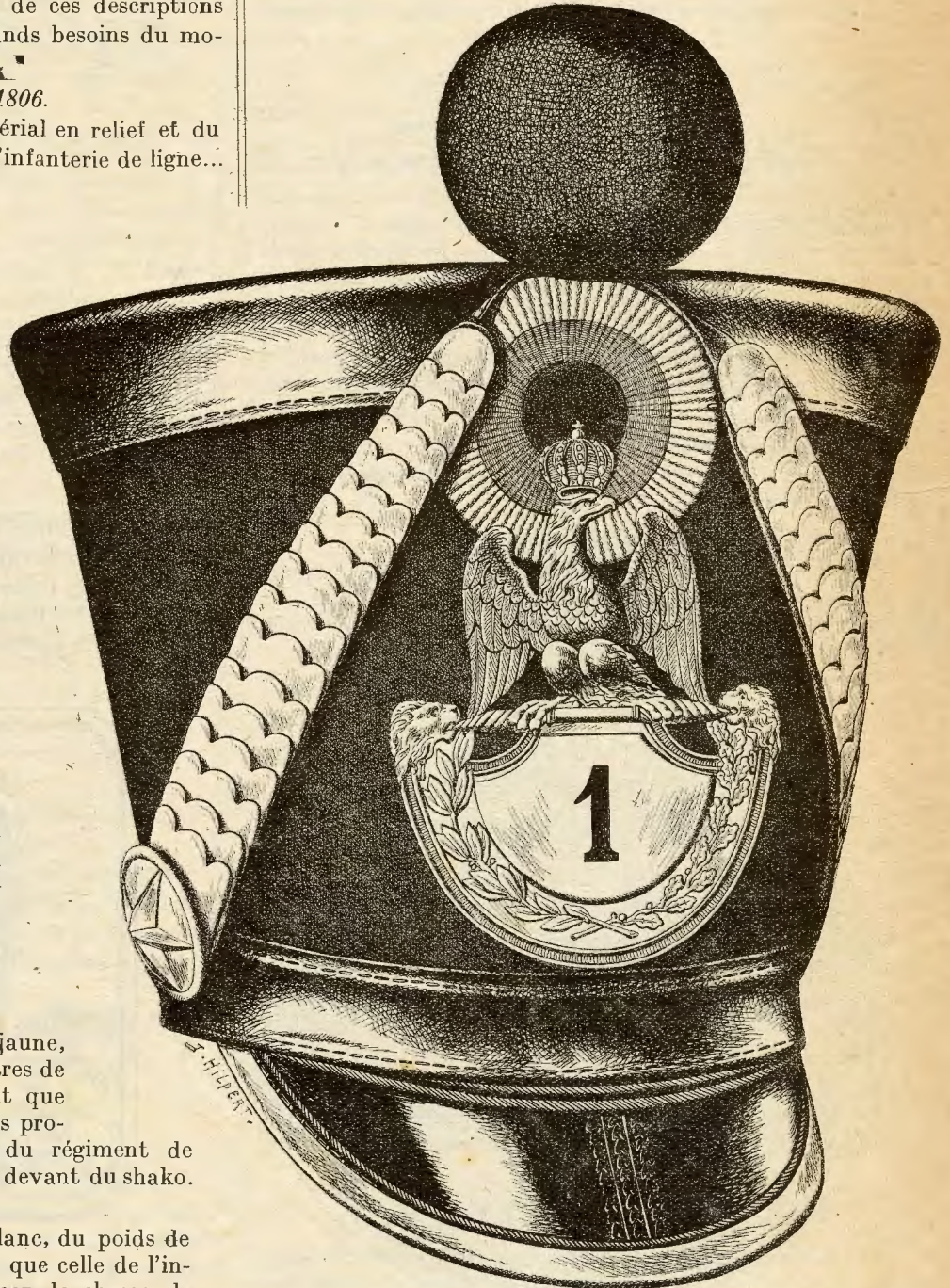
Artillerie, génie et canonniers vétérans.

« Plaque devant porter une grenade au-dessus du numéro.

TROUPES A CHEVAL

Chasseurs

« Plaque en fer blanc, du poids de 26 grammes, de treize



SHAKO de hussard (1^{er} régiment), 1812-1814

Fût recouvert de *feutre noir*; calotte, bourdaloue et visière en *cuir noir*; plaque, jugulaires et cercle de visière en *métal blanc*; cocarde en *cuir* peint aux trois couleurs: *bleu* au centre, *rouge* à la zone intermédiaire et *blanc* à la zone extérieure; pompon *rouge*. (Collection M. O.)

centimètre; de hauteur et de dix centimètres de largeur, représentant un aigle couronné, ayant la tête de droite à gauche, posée sur un soubassement autour duquel règnent deux filets et au milieu le numéro du régiment; elle est placée sur le devant du shako.

Hussards

« Plaque comme celle des chasseurs à cheval, mais en cuivre jaune, du poids de 34 grammes, et l'aigle couronné ayant la tête tournée de gauche à droite au lieu de l'avoir de droite à gauche.

Corps hors ligne de cavalerie légère

« Plaque sans numéro et de la couleur du bouton du corps.

Artillerie à cheval

« Même plaque que pour l'arme des hussards.

Train d'artillerie et train des équipages

« Même plaque que pour l'infanterie de ligne, mais en fer blanc au lieu d'être en cuivre ».

3. — *Circulaire ministérielle du 21 février 1811*

« Les grenadiers, les carabiniers et les canonniers de la compagnie d'artillerie régimentaire, auront comme l'artillerie à pied et le génie, une grenade dans la plaque de leur shako, au-dessus du numéro; et les voltigeurs d'infanterie de ligne auront un cor de chasse comme ceux de l'infanterie légère.

« La forme de la plaque sera d'ailleurs la même pour toutes les compagnies ».

4. — *Circulaire ministérielle du 13 juillet 1811.*

« Les corps de l'artillerie et de génie sont autorisés à conserver l'aigle sur la plaque de shako ».

5. — *Décret du 19 janvier 1812*

« Plaque nouvelle, numéro évidé ainsi que l'aigle » pour l'infanterie de ligne, l'infanterie légère, l'artillerie à pied, les chasseurs à cheval, les hussards, l'artillerie à cheval, le train du génie et le train des équipages ».

(A suivre).

LOUIS FALLOU.

VARIA

HEURES DE VISITE DES MUSÉES PUBLICS

Musée de l'Armée. Hôtel des Invalides, Paris. Directeur : Général Malleterre. Ouvert, du 1^{er} octobre au 31 mars, les dimanches, mardis, mercredis et jeudis de 12 à 16 heures. Les mercredis les entrées sont payantes : 1 franc.

Musée du Palais national de la Malmaison, à Rueil (S.-et-O.). Conservateur : Jean Bourguignon. Exposition permanente de reliques Napoléoniennes et de souvenirs historiques du 1^{er} Empire. Ouvert tous les jours, sauf le lundi, de 11 h. à 16 h. en hiver et de 10 h. à 17 h. en été.

Musée de la Légion d'honneur, 1, rue Solférino, Paris. Insignes, brevets et souvenirs de l'Ordre et des décorations françaises de toutes époques. Visible sur autorisation individuelle.

BOITE AUX LETTRES

(Sous cette rubrique nous insérerons gratuitement les questions et les réponses de nos lecteurs sur les objets et documents relatifs à notre histoire militaire et nationale depuis Louis XV).

Le vauquemestre : L. F.

TABLEAU des OFFRES et DEMANDES

Les insertions en seront absolument gratuites pour nos abonnés, et publiées sous leur responsabilité.

OFFRES :

- M. Fallou, à Luplanté, par la Bourdinière (Eure-et-Loir).
1. — Lot de onze médailles en cuivre, souvenirs de tirages au sort, de classes et de modules divers, 1880 à 1897. 25 f.
 2. — Lot de huit cocardes en fer blanc peint, à coqs différents, de shakos de la garde nationale. L.-Phil. 35
 3. — Lot de quatre pompons lenticulaires : un bleu, à numéro 3 en cuivre; un jaune (un peu mité), à numéro 6 doré; un garance, sans numéro (compte hors-rang); un rouge, à numéro 9 argenté, 2^e Rest. et L.-P. 45
 4. — Plaque de giberne d'off. d'inf^{te}, arg., Louis XV. 350
 5. — id. de sous-off. de la j. garde, 1^{er} Emp. 80
 6. — id. d'off. de cavalerie, 1^{er} Emp. 40
 7. — id. d'inf. de la garde royale, 2^e Rest. 12
 8. — id. de la garde à pied de Paris, L.-P. 30
 9. — id. d'inf. de la garde imp., 2^e Emp. 10
 10. — id. d'artillerie de la g. imp., 2^e Emp. 12
 11. — Une des quatre grenades de giberne de grenadier à pied de la garde imp., 1^{er} Emp. (En cuivre rouge). 25
 12. — Pique d'étendard de cavalerie, cuivre, Révol. 60
 13. — Aigle de drapeau de la garde nationale, 1852. (Trou de projectile au dos de l'aigle). 130

DEMANDES:

- M. Fallou, à Luplanté, par La Bourdinière (E.-et-L.).
1. — Affiches officielles du 1^{er} Empire et des Cent-jours.
 2. — Cartes de contentement des élèves de la Légion d'honneur, du 1^{er} Empire à nos jours.
 3. — Plaque de ceinturon d'officier général an XII.



PLAQUE DE CEINTURON de garde nationale de Pouilley-les-Vignes (Doubs). — En cuture, 1852.

Le Directeur-Gérant : LOUIS FALLOU.

La Giberne

RÉDACTION et ADMINISTRATION
à LUPLANTÉ
par La Bourdinière (Eure-et-Loir)

Louis FALLOU
Directeur

ABONNEMENT ANNUEL
France 10 fr.
Union postale. 12 fr.

BULLETIN MENSUEL ILLUSTRÉ des amateurs de documents de toute nature relatifs à notre histoire nationale et militaire, ainsi qu'aux décorations françaises, depuis Louis XV.

ÉCHOS

Tenue de campagne de notre armée.

Nos Vœux pour la conservation de la tenue bleu-horizon n'ont pas été exaucés. Le Conseil supérieur de la guerre, réuni à l'Élysée le 28 octobre dernier, a décidé sa suppression pour cause de trop de visibilité et son remplacement — après puisement des stocks — par celle de couleur *Kaki*.

Le Musée de la Guerre.

Le donjon et la chapelle du vieux fort de Vincennes sont définitivement affectés au Musée de la Guerre 1914-1918.

Nouvelle croix de guerre.

Instituée par la loi du 30 avril 1921 pour commémorer les citations individuelles obtenues aux divers échelons des armées de terre et de mer, au cours des opérations militaires sur les théâtres extérieurs exécutées depuis le 11 novembre 1918 ou qui auraient lieu dans l'avenir; elle est conforme au modèle déterminé par la loi du 8 avril 1915, c'est-à-dire en bronze norenin du module de 37 mil., à quatre branches, avec deux épées croisées entre les branches.

A l'avant, le centre représente une tête de République au bonnet phrygien orné d'une branche de laurier.

Au revers, le centre porte l'inscription : *Théâtres d'opérations extérieurs*.

Elle est suspendue à un ruban formé de trois bandes verticales, une bande centrale bleu clair, encadrée de deux bandes rouges ayant chacune la moitié de la largeur du bleu. Sur ce ruban, les diverses citations à l'ordre se distingueront de la manière suivante :

Armée : palme en bronze en forme de branche de laurier.

Corps d'armée : une étoile en vermeil.

Division : une étoile en argent.

Brigade

Régiment } une étoile en bronze.
Ou unité assimilée

Plusieurs citations obtenues pour des faits différents, se distingueront par autant d'étoiles ou de palmes correspondant à leur degré; cependant, cinq palmes de bronze seront remplacées par une palme en argent.

fusiliers-marins. Du modèle réglementaire, sa soie porte comme inscription : *République Française, Régiment des marins*. et, dans chacun de ses angles, une ancre au centre d'une couronne de feuillage. La soie est aux trois couleurs nationales, frangée d'or, avec la légende et les ornements dorés.

* *

Drapeaux des sergents de ville de Paris.

Le 27 août dernier, les sergents de ville parisiens, réunis au nombre d'un millier, reçurent trois drapeaux qui leur furent offerts par la police de New-York.

L'un est rayé transversalement et alternativement de ban-



PLAQUE DE SHAKO d'officier du 2^e régiment d'infanterie de ligne, dorée, 1820-1830

Drapeau des fusiliers-marins, 1915.

En janvier 1915, la ville de Lorient offrit un drapeau aux

des vertes et blanches, avec un carré bleu étoilé dans l'angle supérieur près de la hampe;

Le second est bleu, blanc et orange et est orné des armoiries de New-York, avec la date de fondation, 1664;

Enfin le troisième est aux couleurs américaines.

* * *

Les pigeons voyageurs décorés.

Pendant la Grande Guerre, nombre de ces précieux auxiliaires de notre armée ont été décorés et cités à l'ordre du jour et regurent des « *bagues d'honneur* ».

* * *

Ordre de l'Education physique.

M. Henry Paté, député de Paris, haut commissaire près le Ministère de la guerre pour l'éducation physique et la préparation militaire, a l'intention de demander la création d'une distinction honorifique : *L'Ordre de l'Education physique*, à trois degrés, destinée à récompenser ceux qui se vouent d'une façon particulière à l'éducation physique et à la préparation militaire.

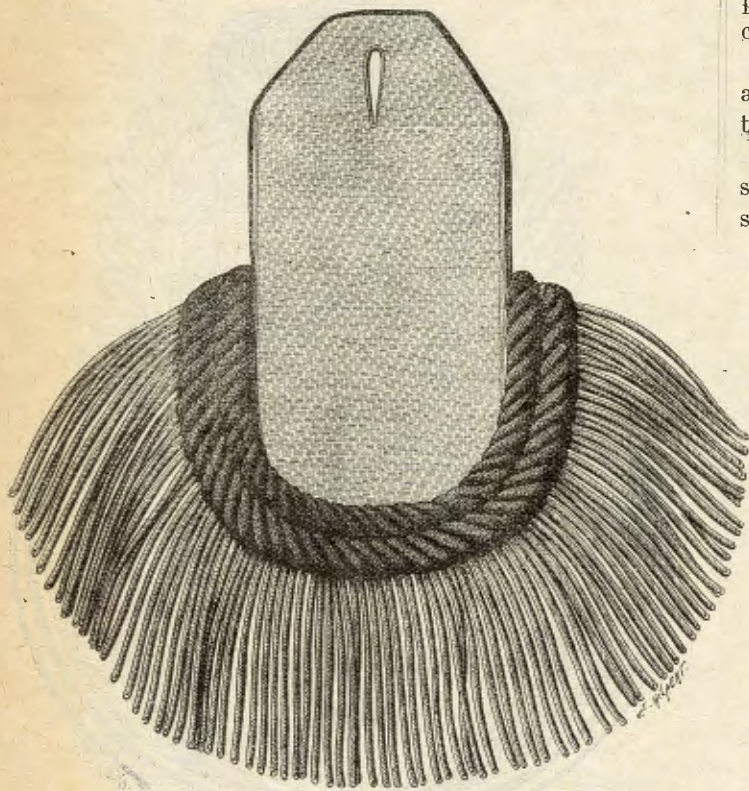
* * *

Tenue des gendarmes.

Une récente circulaire ministérielle donne aux *gendarmes* la tenue suivante :

La *vareuse* et le *pantalon* bleu-gendarme; les grenades du collet et les brides d'épaules en argent; les aiguilletes blanches.

Les *chefs de brigades* auront le képi d'adjutant-chef et l'épée.



ÉPAULETTE de lancier rouge (2^e régiment) de la garde impériale
1^{er} Empire
Corps et frangés jaunes, tournantes bleu-foncé

* * *

Vente d'un faux drapeau du 2^e Empire.

Un drapeau du 42^e régiment d'infanterie de ligne, 2^e Empire, fut adjugé dernièrement, dans une vente publique à Fontainebleau, pour la somme de deux mille trois cent cinquante francs. Le *Petit Journal*, du 2 novembre courant, relate le fait, ajoute que cet emblème ne serait « qu'une copie du drapeau qui fut donné au régiment en 1854, et en partie brûlé en 1863; les restes en sont conservés au musée de l'Armée sous le matricule Ba 316 ».

A la lecture de cet exposé il semble que le dit 42^e de ligne n'eut plus de drapeau de 1863 à la fin de l'Empire. Serait-ce exact?

* * *

La médaille de la Victoire.

Le gouvernement vient enfin de déposer un projet de loi tendant à instituer une médaille commémorative interralliée de la Grande Guerre, dite « *Médaille de la Victoire* » qui sera accordée, sous réserve de trois mois de présence, consécutifs ou non, entre le 2 août 1914 et le 11 novembre 1918 :

1^o à tous les militaires ayant appartenu à une des unités ayant servi dans la zone des armées des théâtres du Nord et du Nord-Est ou dans la zone d'opérations des théâtres extérieurs;

2^o à tous les marins ayant servi dans une des unités de combat;

3^o aux maréchaux et officiers généraux ayant commandé pendant trois mois au moins une unité même supérieure au corps d'armée;

4^o aux jeunes gens de la classe 1919, et à ceux marchant avec cette classe qui ont été envoyés en renfort, avant l'armistice, dans les formations de combat, etc...

La médaille sera en bronze et du module d'environ 36 millimètres, sa couleur, sa patine, son épaisseur, ainsi que sa bélière seront semblables à celles de la médaille commémorative de 1870.

L'avvers représentera une Victoire ailée, en pied, debout et au milieu de la médaille et de face; le fond et les bords seront unis, mais sans aucune inscription, ni date; la tranche sera également unie.

Le revers portera l'inscription « *la Grande Guerre pour la civilisation* ».

Le ruban, identique pour toutes les puissances alliées ou associées, figurera deux arcs-en-ciel juxtaposés par le rouge, avec, sur chaque bord, un filet blanc.

DES PLAQUES DE SHAKOS (Suite)

I. — PREMIER EMPIRE (fin)

Comme nos lecteurs ont pu s'en rendre compte, la brièveté des descriptions laissait le champ libre aux fabricants, qui livrèrent aux corps — éparpillés à travers l'Europe — des modèles nombreux et variés, mais pourvus du numéro ou de la désignation par lesquels on pouvait les reconnaître.

Nous ne pouvons donner, ici, une liste même approximative des divers types connus, portés simultanément

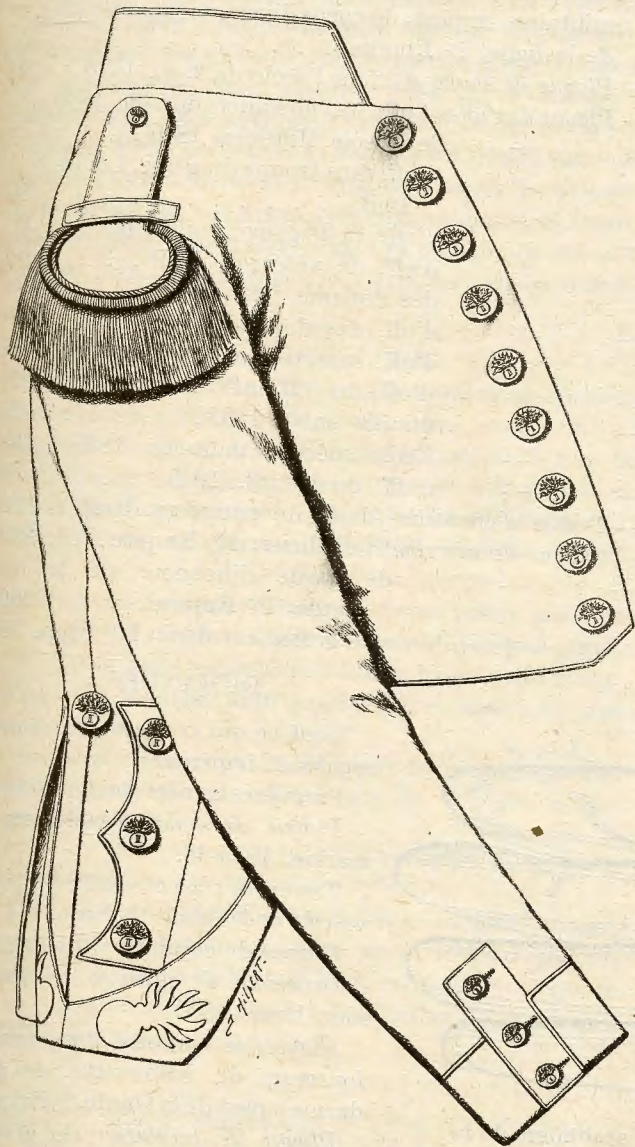
pendant cette période; elle serait trop longue et ferait double emploi avec les reproductions qui en ont paru dans les quinze premières années de *La Giberne* et avec celles, qui, vraisemblablement, seront représentées dans ce bulletin par la suite.

Nous ne citerons — parce que peu nombreux — que les modèles en usage dans les corps de la Garde impériale qui avaient le shako pour coiffure :

Tous les régiments d'infanterie de la jeune Garde, des pupilles et de la garde nationale, le 1^{er} régiment des éclaireurs et les ouvriers d'administration, eurent un aigle couronné en cuivre jaune ou rouge découpé et estampé; doré pour les officiers : la tête de l'aigle tournée vers sa gauche.

Les marins portaient l'aigle couronné sur une ancre, avec nuages à la base, en cuivre jaune estampé et découpé.

Les gendarmes d'ordonnance avaient la plaque de shako



HABIT de cuirassier, 1^{er} régiment, 1830-1842.

Fond en drap bleu de roi; collet, épaulettes, retroussis, passepoils et patte de parements écarlates; parements et grenades des retroussis bleu de roi.

Collection Pascal.

en forme de losange, ornée d'un aigle au centre, le tout en métal blanc.

Enfin le *train d'artillerie* avait la plaque suivante: Un grand aigle couronné posé sur deux canons, ceux-ci reposant sur un petit soubassement rectangulaire, au centre duquel était découpée une N au milieu de deux branches de laurier. Le tout en cuivre jaune estampé et découpé.

(A suivre).

LOUIS FALLOU.

BOITE AUX LETTRES

(Sous cette rubrique nous insérerons gratuitement les questions et les réponses de nos lecteurs sur les objets et documents relatifs à notre histoire militaire et nationale depuis Louis XV).

Comment classer les boutons militaires?

Par régime, pour les collections de boutons sélectionnés; Par arme et service, pour celles plus importantes. et qui comportent les séries de boutons à numéros.

Le vaquemestre : L. F.

LISTE DE NOS ABONNÉS

dans l'ordre de leur arrivée, avec la désignation des objets qu'ils collectionnent plus particulièrement.

PETTIER, (docteur), 15, rue de Fougères, Rennes.

Armes, cuivrierie militaire et décorations françaises, depuis Louis XV à 1870; boutons d'uniformes militaires et civils.

LEROY, 1, rue de la Pompe, Paris, 16^e

Armes et plaques : Révolution, 1^{er} Empire, Restauration.

BÉNIGNI, artiste peintre, Nonza, Cap Corse (Corse).

Livres, règlements, gravures, coiffures, armes, uniformes sur la cavalerie française de 1720 à 1815.

SAINT-AUBIN, 108, rue de Ménilmontant, Paris, 20^e.

Armes, plaques, coiffures, uniformes, boutons, etc., de Louis XV à Napoléon III.

REGNAULT (capitaine), 151, rue de Grenelle, Paris, 7^e.

Drapeaux, étendards, guidons et fanions militaires français et leurs emblèmes.

LAMARQUE (peintre et sculpteur), 103, rue de Préau, Le Mans.

Livres, estampes, cuivrierie, armes, coiffures, vêtements et équipements militaires français, de Louis XV à 1871.

LEDUC, 27 ter, rue d'Amiens, Beauvais.

Armes blanches; décorations et tous objets militaires français.

DIMITRY D'OSNOBICHINE (général), 42, rue Fontaine, Paris, 9^e.

Livres, estampes et tous objets militaires français et russes; décorations.

LEGROS, 128, boulevard Péreire, Paris, 17^e.

Vends et achète des curiosités militaires et autres.

FORESTIER, 95, rue de Prony, Paris, 17^e.

Armes blanches, 1^{er} Empire; plaques de ceinturons et ceinturons brodés militaires français, Révolution et 1^{er} Empire.

TABLEAU des OFFRES et DEMANDES

Les insertions sont absolument gratuites pour nos abonnés, et publiées sous leur responsabilité. Sur leur désir, nous nous substituons à eux, mais pour les objets authentiques seulement.

Prière joindre à toute demande de renseignements un timbre pour la réponse.

OFFRES :

1. — Fusil de garde du corps du roi, 1817 160 fr.
2. — Carabine à balle forcée, manuf. imp. de Versailles, 1806 150
3. — Epée de ville d'officier des chass. à cheval de l'Orne, 2^e Restauration 120
4. — Epée d'amiral, Louis-Philippe 160
5. — Giberne de gendarme à pied de la Garde, 2^e Empire 100
6. — Giberne d'officier des chasseurs à cheval de la Garde royale, 2^e Rest. 200
7. — Album (22^e × 15^e) de 100 photos (16^e × 6^e) de types militaires en pied, de corps divers de la garde et de la ligne, 2^e Empire 225
8. — Plaque de shako d'off. de l'école de Metz, 1830 80
9. — Plaque de shako d'off. des canonniers de Lille, 1830 85
- 9 bis — de l'École Militaire, 1845 75
10. — d'off. sans troupe du génie, Louis-Phil. 85
11. — d'off. du 2^e génie, Louis-Ph. 85
12. — d'off. de vétérans, L.-P 50
13. — des douanes f^{ses}, 1830 35
14. — d'off. des douanes, 1837 40
15. — d'off. sans troupe, 1837 25
16. — d'off. du 12^e inf^{ie}, 1837 25
17. — du 38^e inf^{ie}, 1837 25
18. — Ecole spéciale militaire, 1837 40
19. — d'off. du 43^e inf., 1845 20
20. — Dessus d'épaulettes d'off. de pompiers, Rest. 120
21. — Plaque de sabretache d'officier, 1^{er} Empire 220
22. — de garde d'honneur de la garde, 1^{er} Empire 260
23. — Plaque de ceinturon de grosse cavalerie, 1^{er} Emp. 75

DEMANDES :

Tout ce qui concerne les *véneries royales et impériales.*

Premières années de *La Giberne.*

Plaque de shako d'infanterie de marine, 1845-48.

Trompette réglementaire de la cavalerie de la Garde, 2^e Emp.

Casque de carabinier, Louis-Ph.

Ornement de cuirasse de carabinier, Louis-Ph.

Plaque de baudrier, dragonne et fourreau de baïonnette de gendarme à pied de la Garde, 2^e Empire.

Plaque de ceinturon de général an XII.

Le Directeur-Gérant : LOUIS FALLOU.

Caen, Imprimerie E. DOMIN, 10, rue de la Monnaie. — Tél. 6.84

BERNARD FRANCK, 22, avenue du Bois de Boulogne, Paris, 16^e.
Armes d'honneur et de luxe; boutons; cuivrierie militaire; miniatures; estampes et livres sur les uniformes militaires français; imagerie de la Grande Guerre.

PROST, 33, rue du Château, Fontainebleau.
Armes et cuivrierie militaires françaises.

BAGRIOT, 168, rue Saint-Denis, Paris, 2^e.
Manufacture de boutons militaires et de cuivrierie estampée militaire et civile. *Anciennes matrices.*

GÉRARDIN (Julien), notaire, 8, rue Lafayette, Nancy.
Gravures et livres d'uniformes militaires français.

SENÈS (Paul), avocat, 52, rue Grignan, Marseille.
Livres, estampes, armes, plaques et boutons militaires français.

STRUBIN, 3, place Winkelried, Bâle (Suisse).
Armes, plaques et objets d'équipements militaires français.

AUBÉ et ROLLAND, 39, rue de Châteaudun, Paris, 9^e.
Achat et vente d'armes blanches et à feu de chasse et de guerre de toutes époques, et de tous objets de collection militaires français.

BOIS (Lieutenant-colonel en retraite), 49, boulevard Thiers, Dijon (Côte-d'Or).

Boutons militaires et divers français.

QUENEUIL, juge d'instruction, 1, rue Venelle-Bignon, Falaise.

Boutons militaires et divers français.

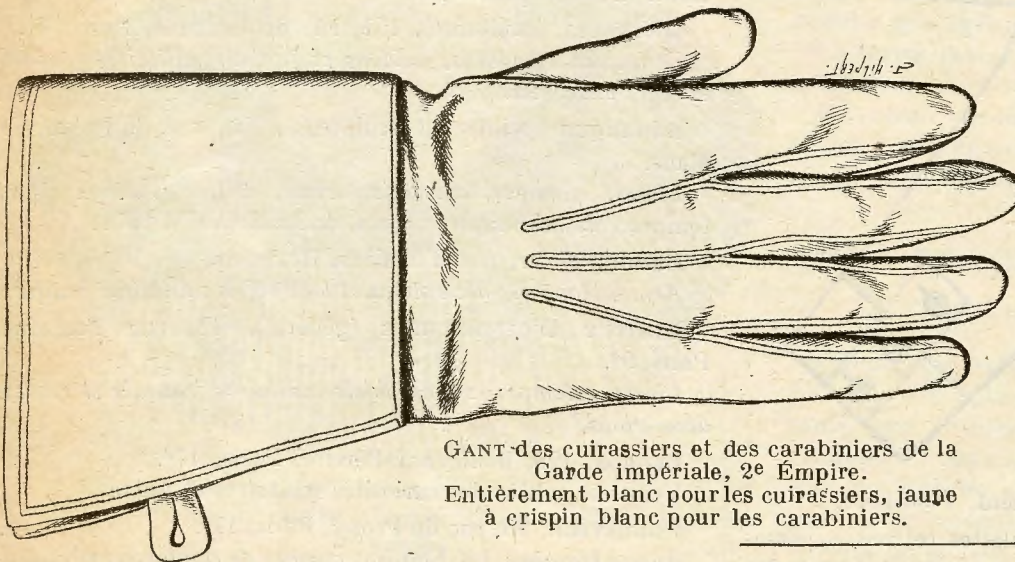
BRUNET, 264, rue Saint-Honoré, Paris, 1^{er}.
Estampes et livres d'uniformes militaires français.

CHAUBET, pharmacien, 7, place Lafayette, Toulouse.
Coiffures et cuivrierie militaires françaises.

DALBAVIE, 3, rue Léon Dessales, Périgueux.
Cuivrierie militaire française.

POLAILLON (Henri), docteur en médecine, 10, avenue de Messine, Paris 8^e.

Armes blanches réglementaires et de luxe, armes d'honneur et cuivrierie militaire françaises; décorations. Planches d'uniformes d'Hoffmann et de Martinet.



GANT des cuirassiers et des carabiniers de la Garde impériale, 2^e Empire.
Entièrement blanc pour les cuirassiers, jaune à crispin blanc pour les carabiniers.

La Giberne

RÉDACTION et ADMINISTRATION
à LUPLANTÉ
par La Bourdinière (Eure-et-Loir)

Louis FALLOU
Directeur

ABONNEMENT ANNUEL
France 10 fr.
Union postale 12 fr.

BULLETIN MENSUEL ILLUSTRÉ des amateurs de documents de toute nature relatifs à notre histoire nationale et militaire, ainsi qu'aux décorations françaises, depuis Louis XV.

ÉCHOS

Le Musée du Costume à Carnavalet?

Dans son numéro du 15 novembre dernier, « Le Petit Parisien » demande que le futur *Musée du Costume* soit installé au Musée Carnavalet en place de vieilles pierres qui n'intéressent que les spécialistes. Nous espérons bien qu'on laissera les vieilles pierres où elles se trouvent car tout ce qui se rapporte à l'histoire de Paris doit être ou rester à son musée particulier — l'un des rares musées de France où l'esprit de continuité se soit perpétué par ses distingués conservateurs, et dont les richesses archéologiques, historiques et artistiques qui y sont accumulées font l'admiration des spécialistes et des autres.

* *

Casque d'honneur offert au Maréchal Foch.

Au cours de la mission qu'il vient d'accomplir en Amérique, le maréchal Foch a reçu un *casque d'honneur*, œuvre du sculpteur parisien, l'orfèvre Jean Dunand. Ce casque a fort belle allure; le cimier est figuré par une tête de coq gaulois et la bombe est entourée de feuilles de chêne et de laurier. Il est en acier repoussé au marteau, cerclé et incrusté d'or et de platine.

Le coffret qui le renferme est en laque noire, dont la partie haute est ornée d'éclats d'obus de diverses tonalités et dont la base est entourée d'une frise barbelée sur les volutes de laquelle sont reproduits ces mots : *Le jour de gloire est arrivé.*

Le maréchal a reçu également pendant sa mission une épée en or, qui lui fut offerte par les collèges et des universités jésuites.

* *

Uagrafe Tonkin.

Le personnel de la marine, européen et indigène, ayant pris part aux opérations menées dans le territoire du Tonkin et la province de Quang-Yen, entre le 16 novembre 1918 et le 20 juin 1919, a droit à l'obtention de la *médaille coloniale*, avec agrafe : *Tonkin.*

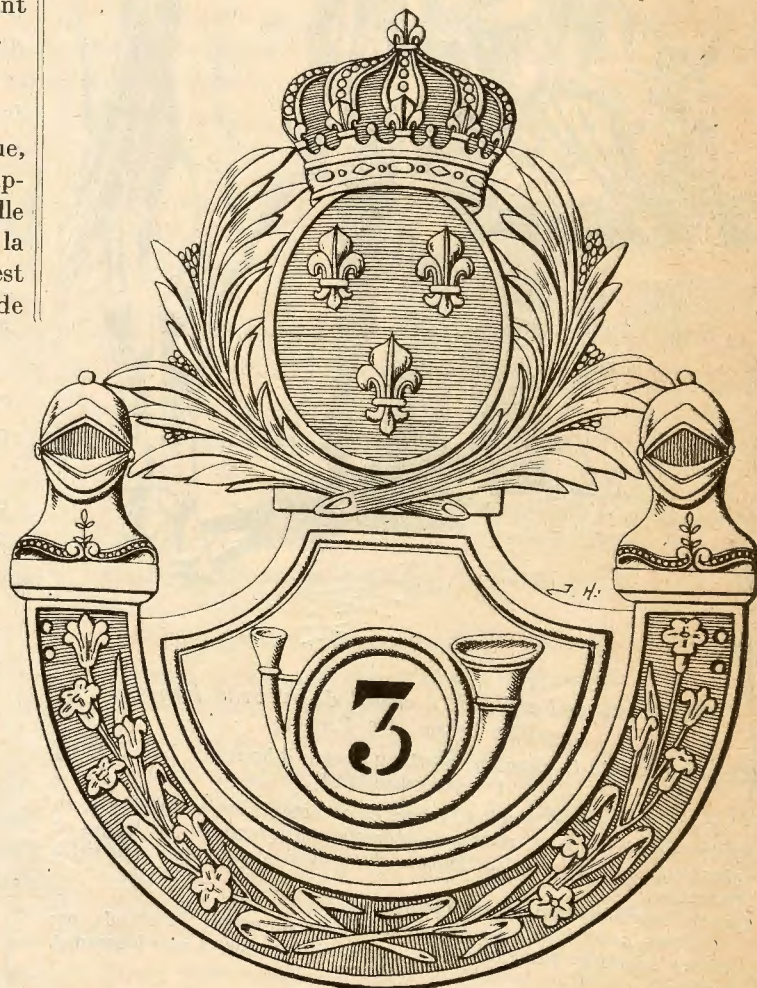
* *

Musée historique de Strasbourg.

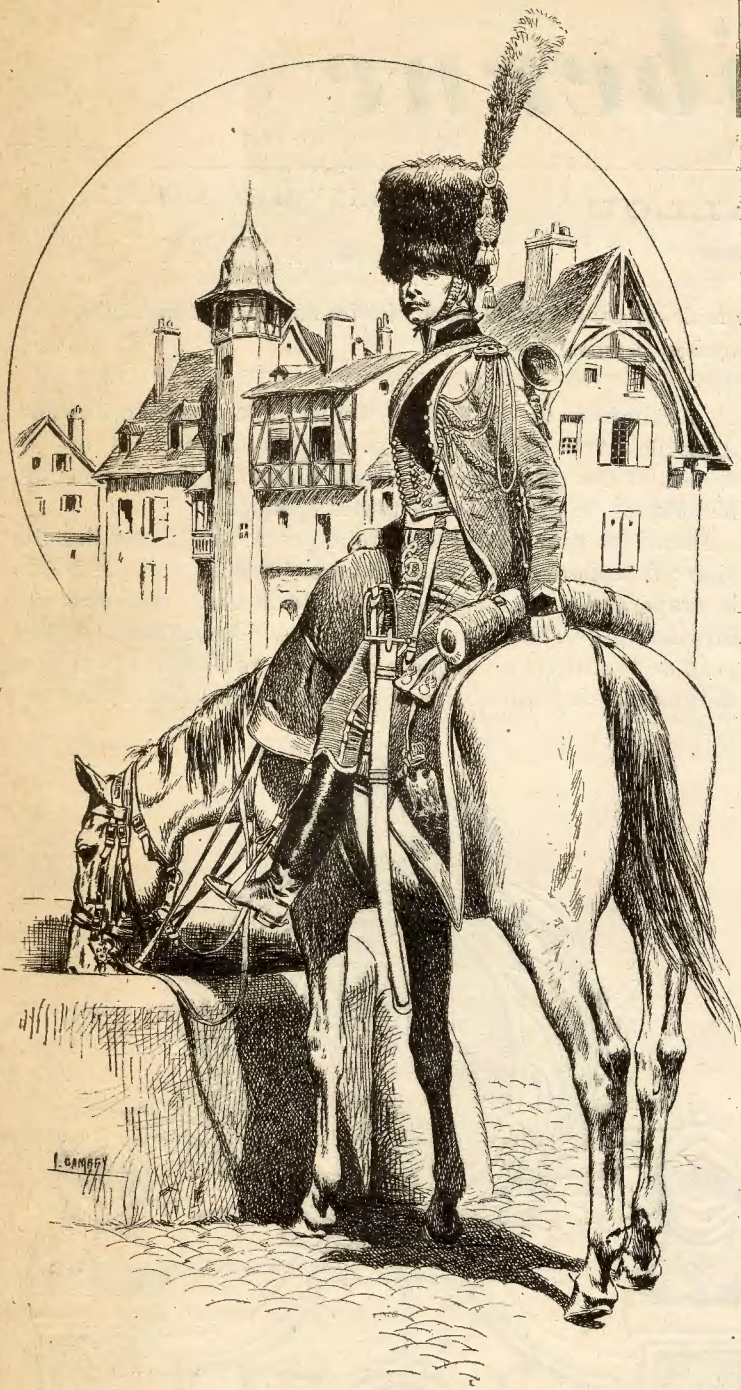
Ce musée a été fondé en 1919, après l'entrée des troupes françaises dans la ville. Installé dans les bâtiments de la grande Boucherie (Pont du Corbeau), il comprend déjà : une salle d'armes des XV^e et XVI^e siècles, une salle de topographie, une salle du siège de 1870, la collection d'armes

et d'uniformes de M. Charles Muller (don de la Société des Amis des Arts de la ville), se rapportant aux 18^e et 19^e siècles, et des groupements divers montrant les événements historiques de Strasbourg à toutes époques.

Parmi les pièces remarquables de ce musée, il y a lieu de citer : l'étendard de la garde civique strasbourgeoise de 1665, le drapeau des compagnies d'élite de la garde nationale de Strasbourg de 1805 (don de M. Georges Clémenceau), le drapeau de l'artillerie de la garde nationale de 1830 et l'étendard des guides de la garde nationale de 1848 (don de la famille Imlin).



PLAQUE DE SHAKO de chasseur de la garde nationale, en fer blanc ou en cuivre argenté, 1816.



Trompette de l'artillerie à cheval de la garde impériale, petite tenue, 1^{er} Empire.

(Dessin inédit de L. Gambey, mort au champ d'honneur, bois d'Ailly, 1^{er} décembre 1914).

Habit bleu de ciel, à collet, revers et parements noirs, bordés d'un galon or et cramoisi, retroussis cramoisis à grenades or, trèfles et aiguilletes or et cramoisi. Boutons dorés ainsi qu'au gilet cramoisi à tresses or.

Culotte hongroise bleu de ciel à ganses or.

Colback noir, à flamme cramoisie et or; raquettes et glands or; cocarde tricolore : bleu (au centre), rouge blanc; plumet noir à sommet écarlate.

Gants en daim; bolles noires, garniture or.

Bufflèterie blanche; sabre à fourreau cuivre.

Schabraque et porte-manteau bleu de ciel, ornements et galons or, passepoils cramoisis.

Le port des décorations pontificales en France.

Depuis la loi de séparation, le port des décorations pontificales n'était plus autorisé en France.

Par lettre du 24 octobre dernier, publiée par « l'Action Française », S. Ex. Mgr Ceretti, nonce apostolique en France, a obtenu que « le ministère des affaires étrangères a donné à la grande chancellerie des instructions pour que la permission de porter les susdites décorations soit accordée à toutes les personnes qui en feraient la demande d'usage à M. le grand chancelier de la Légion, d'honneur.

* * *

Musée de l'aéronautique.

Ce nouveau musée renferme de remarquables et précieux documents sur la navigation aérienne. Inauguré récemment par M. Laurent Aynac, Sous-Secrétaire d'Etat à l'aéronautique, il est placé dans les établissements militaires de Chalais-Meudon (Seine).

* * *

Médaille d'honneur communale.

Cette distinction vient d'être créée en faveur des titulaires d'emplois communaux — autres que ceux pour lesquels des distinctions spéciales ont été constituées — qui comptent trente années de service et qui auront constamment fait preuve de dévouement dans l'exercice de leurs fonctions.

Le modèle de la médaille (qui sera en argent), la couleur et la disposition du ruban, ainsi que les modèles du diplôme seront déterminés ultérieurement.

* * *

Tenue des généraux et des maréchaux.

Les modifications ci-après désignées sont apportées par la circulaire ministérielle du 18 mars 1921 à la tenue des maréchaux et des officiers généraux.

Les généraux commandants de corps d'armée porteront comme insigne de leurs fonctions, une quatrième étoile disposée en losange avec les trois premières.

Les généraux commandants d'armée et les membres du conseil supérieur de la guerre, une cinquième étoile superposée aux quatre premières.

Les maréchaux conserveront sept étoiles.

La tenue bleu horizon, telle qu'elle a été arrêtée le 30 mai 1919, demeure la tenue de campagne, avec cette réserve que le képi rouge sera remplacé facultativement en campagne par le képi bleu clair ou kaki, orné des étoiles et d'une jugulaire dorée, ou par le bonnet de police.

Le képi rouge brodé, du modèle d'avant-guerre, sans autre insigne de fonction que la soutache en argent pour les généraux commandants de corps d'armée ou membres du conseil supérieur de la guerre, fait partie de la tenue de ville. La tunique bleu horizon de la tenue de ville doit être longue (les basques s'arrêtant à 15 cent. au-dessus du genou), col doit, sans poches apparentes; elle comportera sept boutons dorés. Les manches seront garnies de parements-bottes semi-détachés de 13 cent. de haut environ. Les écussons du col seront ornés

d'une, de deux, ou de trois rangées de feuilles de chêne — les trois rangées étant réservées aux maréchaux de France.

Le ceinturon, du modèle d'avant-guerre, sera tressé bleu foncé.

Le pantalon comportera une double bande bleu foncé ou kaki foncé.

Une grande tenue est prévue, qui ajoute à celle que nous venons de décrire, des épaulettes du modèle d'avant-guerre, mais avec des franges torsades flottantes de 50 mill. L'écusson porte les étoiles en nombre correspondant au grade et à la fonction, et pour les maréchaux deux bâtons croisés. Le ceinturon d'épée de cette tenue d'apparat doit être en soie tressée bleu foncé pour tous les généraux et blanche pour les maréchaux. Il est encadré de deux filets dorés et haut de cinq cent.

Le harnachement comporte les modifications suivantes : sangle en tissu bleu clair; tapis en drap bleu clair avec double bande bleu foncé.

* *

Un nouveau drapeau aux élèves de Saint-Cyr.

Les élèves de l'école spéciale militaire viennent de recevoir un nouveau drapeau — en remplacement du précédent qui tombait en lambeaux et qui datait de la distribution du 14 juillet 1882 — ayant pour devise : *Ils s'instruisent pour vaincre* qui avait été donnée par Napoléon I^{er}.

Après un dernier salut, le vieux drapeau, dont la légende était : *Honneur et patrie, Premier bataillon de France*, fut déposé au Musée des souvenirs de l'École, à côté de ceux qui le précédèrent depuis la fondation de l'École.

LOUIS FALLOU.

DES PLAQUES DE SHAKOS (Fin)

Le cadre restreint de ce bulletin ne nous permettant pas de nous étendre aussi longuement que nous nous le promettons sur le sujet, nous remettons à plus tard la suite des descriptions, ajoutant que les reproductions de ces accessoires de coiffures qui seront insérées successivement, avec les désignations et les dates de leur mise en service, y suppléeront largement.

LOUIS FALLOU.

VARIA

Vente prochaine.

La vente de la bibliothèque de feu M. G. Cottreau, composée de livres — illustrés ou non — et de documents imprimés et manuscrits sur les uniformes militaires français et étrangers aura lieu en janvier prochain à l'Hôtel des Ventes de Paris, par les soins de M^e Desvoutges, commissaire-priseur, 26, rue Grange-Batelière, Paris, 9^e, et de M^e Geoffroy, expert, 5, rue Blanche, Paris, 9^e, chez lesquels nos lecteurs peuvent s'inscrire pour recevoir le catalogue.

Cette vente durera trois jours.



CHAPEAU de cantinière de la garde nationale, 2^e Empire

En cuir verni noir; ruban tricolore (le bleu à la partie supérieure).

Collection C. Ténart.

BOITE AUX LETTRES

(Sous cette rubrique nous insérerons gratuitement les questions et les réponses de nos lecteurs sur les objets et documents relatifs à notre histoire militaire et nationale depuis Louis XV).

Qu'est devenu le musée des canonniers de Lille?

* *

Nous insérerons dans le prochain numéro des renseignements que l'on nous a adressés sur la vente du faux drapeau signalée dans les échos de notre bulletin N^o 2, page 6.

Le vaguemestre : L. F.

LISTE DE NOS ABONNÉS

dans l'ordre de leur arrivée, avec la désignation des objets qu'ils collectionnent plus particulièrement.

ROBERT, à Rocquemont, par Cailly (Seine-Inférieure).

Cuivrierie militaire et boulons militaires et administratifs, Révolution à 1870.

BARTHES (Prosper, capitaine de vaisseau), 2, cité d'Antin. Brest.

Livres et gravures militaires, de la Révolution à nos jours.

BRUNON (Jean), 174, rue Consolat, Marseille.

Livres et estampes relatifs aux uniformes militaires.

DUBET, maire de Vaunac, par Thiviers (Dordogne).

Cuivrierie et objets d'équipements militaires français, notamment ceux de la garde impériale du 2^e Empire; objets se rattachant à la chasse; objets d'histoire naturelle et armes de sauvages.

CLÉMENT (Pierre), 39, rue de Turenne, Paris, 3^e.

Objets militaires français, particulièrement la coiffure, 1^{er} Empire.

PLATT (Clément), 19, rue des Petits-Champs, Paris, 1^{er}.

Achat et vente de décorations et tout ce qui concerne la numismatique.

CREUZE (Georges de), 19, rue des Petits-Champs, Paris, 1^{er}
Monnaies et médailles, décorations.

MARCHAL (Madame), 19, quai Saint-Michel, Paris, 5^e.
Vente et achat de tous objets militaires français de collection.

MARCHESSEAU (Ed.), 2, place de l'Eglise du Vœu, Nice.
Cuivrerie militaire et boutons anciens d'uniformes.

BOUTMY, capitaine, 35 bis, boulevard Notre-Dame, Aix-en-Provence.

Livres, estampes et documents sur les uniformes militaires français; cuivrerie militaire et boutons français.

NOIREL, 29, rue du Montet, Nancy.

Cuivrerie militaire, boutons et documents sur l'armée française.

LACHOUQUE (capitaine), 27, rue de Bourgogne, Paris, 7^e.
Coiffures militaires, plus particulièrement les casques, et armes blanches, de 1789 à nos jours. Objets et souvenirs Napoléoniens.

ROUDOLPHI (Eugène), Christchurch road, Streatham hill — S. W. 2, Londres.

MASSA (Duc de), 111, rue La Boetie, Paris, 8^e.

Documents historiques et militaires français.

MUSÉE HISTORIQUE DE STRASBOURG, château des Rohan.

Souvenirs relatifs à l'histoire de la ville, notamment: des armes en tous genres, portant des poinçons d'armuriers de Strasbourg, et tout ce qui se rattache aux corps de troupe ayant tenu garnison dans cette ville, y compris ceux de la garde nationale et du siège en 1870.

(A suivre.)

TABLEAU des OFFRES et DEMANDES

Les insertions sont absolument gratuites pour nos abonnés, et publiées sous leur responsabilité. Sur leur désir, nous nous substituons à eux, mais pour les objets authentiques seulement.

Prière joindre à toute demande de renseignements un timbre pour la réponse.

OFFRES.

1. — Plaque de *czapka* d'off. des lanciers d'Orléans, 1831 165 fr.
2. — Plaque de casque des garde-pompiers de Dammartin.
 1^{er} Empire 225
3. — — des sapeurs-pompiers de Beauvais,
 fin Restaur. 35
4. — — de canonnier sapeur-pompier
 d'Orléans, Restauration . . . 125
5. — — des sapeurs-pompiers de Paris,
 2^e Empire 30
6. — Plaque de *Shako* des 15^e et 22^e inf^{te}, 1851-52, chaque 16
7. — — d'off. des 44^e et 69^e inf., 1851-52,
 chaque 18
8. — — du 102^e infanterie 1855 . . . 16
9. — — d'off. des 26^e, 72^e et 85^e inf^{te},
 1860, chaque 12
10. — — des 1^{er}, 13^e, 61^e 72^e infanterie,
 1860, respectivement : 13, 12, 12, 10
11. — — d'officier des 2^e et 3^e infanterie
 de marine, 2^e Empire, chaque . 26
12. — — de l'Ecole spéciale mil., 1851-52. 30
13. — — des canonniers de Lille, 2^e Emp. 45
14. — — de l'Ecole imp. sp. mil., 2^e Emp. 28
15. — — d'off. du 3^e génie, 2^e Emp. . . 20
16. — — des sapeurs-pompiers de Saint-
 Arnoux, 2^e Emp. (curieuse) . . 18
17. — — d'agent-forestier, 2^e Empire . . 10
18. — Croissant sous-gorge d'officier, 1^{er} Emp. . . 18 et 35
19. — Bossette de mors d'officier, 1^{er} Empire . . . 25 et 35
20. — Plaque de baudrier des Eaux et forêts, 3^e con-
 servation, 1^{er} Empire 35
21. — Plaque de baudrier des douanes
 maritimes, Rest 65

DEMANDES

Habit de cuirassier; culotte de peau; surculotte grise boutonnant sur le côté; bottes à l'écuylère; fraise de cuirasse de cuirassier; colbach de compagnie d'élite, 1^{er} Empire: — même *exactement reconstitués*, par un de nos peintres militaires.

Plaques de ceinturons, toutes époques.

Ordonnance du 1^{er} mai 1777 pour régler l'exercice des troupes à cheval.

Règlement provisoire du 15 juillet 1778 sur le service des troupes à cheval en campagne.

Collections complètes ou non de « *La Giberne* ».

Toute cuivrerie sur Toulouse.

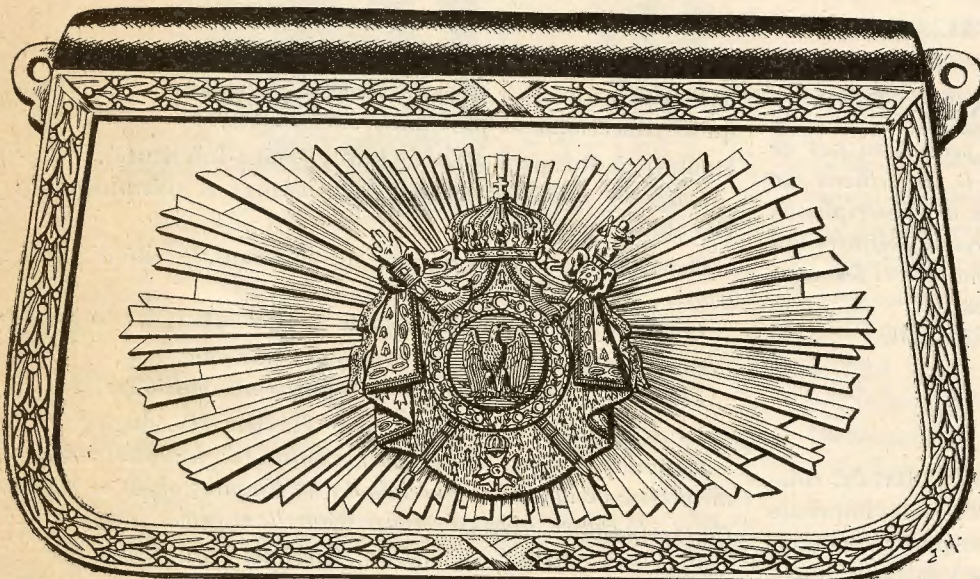
Latte de cent-garde, 2^e Empire.

Casques et cuirasses, 1^{er} Empire.

Armes blanches de la Garde, 1^{er} Empire.

Le Directeur-Gérant: LOUIS FALLOU.

Caen, Imp. E. DOMIN, 10, r. de la Monnaie. — Tél. 6.84



GIBERNE d'officier supérieur des lanciers de la Garde impériale.
 2^e Empire.

En cuir verni noir; pattelette argent; plaque aux armes impériales rayonnantes, chapes et baguette d'encadrement dorées.

Collection C. Liancour.

La Giberne

RÉDACTION et ADMINISTRATION
à LUPLANTÉ
par La Bourdinière (Eure-et-Loir)

Louis FALLOU
Directeur

ABONNEMENT ANNUEL
France 10 fr.
Union postale 12 fr.

BULLETIN MENSUEL ILLUSTRÉ des amateurs de documents de toute nature relatifs à notre histoire nationale et militaire, ainsi qu'aux décorations françaises, depuis Louis XV.

ÉCHOS

Épées d'honneur.

Au général Mangin, le 3 octobre dernier, le Président de la République d'Uruguay remit une épée d'honneur offerte par l'armée au général alors en mission.

Au général Henrys, le 13 du même mois, le Roi Alexandre de Serbie fit don d'une épée d'honneur portant cette inscription: « Le peuple serbe au général Henrys, commandant de l'armée française d'Orient et défenseur de Monastir. »

Au général de Pouydraguin, le nouveau gouverneur militaire de Strasbourg, et qui est natif de Sélestadt (Haut-Rhin), le conseil municipal de cette dernière ville a décidé d'offrir une épée d'honneur, œuvre du ciseleur Petitfils-Bailhache.

Cette épée, du modèle réglementaire pour les officiers généraux, est en bronze ciselé et patiné aux tons vieil or. La fusée est en écaille blonde; la croisière terminée par un muffle de lion; les deux coquilles ornées, l'une d'un cor-de-chasse pour appeler la troupe d'élite dont est sorti le général —, l'autre d'une tête symbolisant l'Alsace. Autour du pommeau et de la garde s'enroulent des guirlandes de lauriers. Sur la lame finement damasquinée, sont gravées les armes de la ville et la légende: « Hommage de la ville de Sélestadt à son citoyen d'honneur le général d'Armau de Pouydraguin »; au revers, sont reproduites les armes de la famille d'Armau.

Le fourreau de l'épée est en maroquin écrasé.

Dragonne d'ordonnance en or.

Le tout, renfermé dans un très beau coffret, fut remis au général le 7 de ce mois.

* * *

Nos troupes coloniales en garnison en France.

Revenus de Cilicie, les régiments coloniaux ci-après désignés tiennent garnison:

Le 17^e de tirailleurs algériens: état-major et deux bataillons à Chalon-sur-Saône; un bataillon à Mâcon.

Le 18^e de tirailleurs algériens: état-major et trois bataillons à Metz.

Le 14^e de tirailleurs sénégalais: état-major et deux bataillons à Mont-de-Marsan; un bataillon à Libourne.

Ces trois régiments remplacent respectivement, les 56^e, 161^e et 34^e régiments d'infanterie qui ont été dissous administrativement à la date du premier janvier courant.

A cette même date, le 22^e régiment d'infanterie a été également dissous et remplacé par le 21^e régiment de tirailleurs algériens, qui doit tenir garnison à la Valbonne (état-major, un bataillon et la compagnie hors-rang), à Vienne (un bataillon) et à Bourgoin (un bataillon).

* * *

Drapeau et fanions des fusiliers-marins.

Il avait été question d'envoyer le drapeau et les fanions des compagnies de fusiliers-marins — qui leur avaient été remis pendant la grande guerre — au Musée de l'Armée; mais devant les réclamations des marins, ces glorieux trophées resteront à Lorient, garnison des fameux « pompons rouges ».



PLAQUE DE SHAKO de voltigeur de la garde nationale, argentée. Louis-Philippe.

(Collection Chaubet)

Transformation des troupes auxiliaires marocaines en corps réguliers.

M. Louis Barthou, ministre de la guerre, vient de déposer sur le bureau de la Chambre un projet de loi relatif à la *transformation des troupes auxiliaires Marocaines en corps réguliers.*

Ces troupes, à l'heure actuelle, comprennent — outre la garde Chérifienne — un ensemble de six régiments d'infanterie, environ trois régiments de cavalerie, deux batteries d'artillerie de montagne et quatre compagnies du génie.

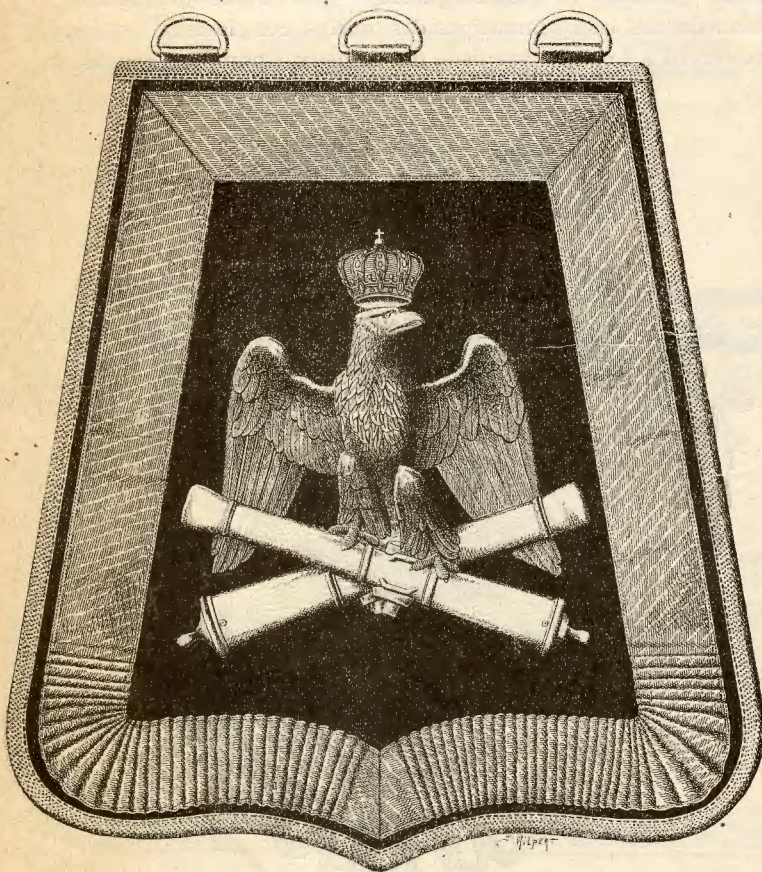
Les régiments d'infanterie et de cavalerie deviendraient *régiments marocains*; les unités du génie et de l'artillerie seraient incorporées dans les formations similaires métropolitaines.

* *

Médaille américaine pour Verdun.

D'après une dépêche datée de Washington du 15 décembre dernier, le Président Harding a approuvé le projet portant création d'une *médaille* qui sera offerte à la ville de Verdun par la nation américaine.

L'avvers de cette médaille représente la lutte de deux géants; le revers, la chaussée et les ruines de la glorieuse cité avec, dans l'exergue, les mots : « *Ils ne passeront pas* ».



SABRETACHE des officiers subalternes d'artillerie et du train d'artillerie de la Garde impériale, 2^e Empire.

Fond en drap noir; galons or pour l'artillerie, argent pour le train; plaque et anneau en cuivre doré.

(Collection Liancour).

Le Musée de la Guerre 1914-1918.

Ce Musée — dont nous avons fait mention dans les échos de notre deuxième bulletin — n'est pas encore transféré au donjon de Vincennes. Il est parlé de sa fusion avec le Musée de l'Armée.

* *

Nouvelle décoration au drapeau des chasseurs à pied.

Par décret spécial, le Roi d'Italie vient de conférer la *croix pour mérite de guerre* au drapeau de nos chasseurs à pied.

* *

La médaille de la famille française.

Créée en 1920, elle est frappée en argent et en or. Elle porte à l'avvers les mots : « *Famille française* »; au revers, la légende : « *République française. Ministère de l'Hygiène. La Patrie reconnaissante* ».

Son ruban de suspension a 33 mill. de largeur; il est divisé dans le sens vertical en trois parties égales par une bande médiane vert lumière, placée entre deux bandes rouge poncé.

La rosette, de 18 mil., de diamètre pour la médaille d'argent et de 27 mil. pour la médaille d'or, est aux couleurs du ruban, traversée verticalement d'une bande verte égale au tiers de sa largeur.

Louis FALLOU.

BOITE AUX LETTRES

(Sous cette rubrique nous insérons gratuitement les *questions* et les *réponses* de nos lecteurs sur les objets et documents relatifs à notre histoire militaire et nationale depuis Louis XV).

Lettres reçues au sujet du faux drapeau du 42^e de ligne dont nous avons signalé la vente dans notre bulletin numéro 2.

1. — De M. le capitaine Jean Regnauld.

« J'ai lu le n^o 2 de La Giberne et j'y vois un écho sur la vente d'un faux drapeau du 42^e de ligne.

« Je ne puis ici, ayant eu à examiner le drapeau et à en fournir un rapport, entrer dans les détails mais je veux pour tant compléter votre information.

« Il y eut, après la campagne d'Italie, en 1859, un renouvellement général des drapeaux de l'armée française. De 1861 à 1863, les corps versèrent — sauf exception — le drapeau dont ils étaient détenteurs au Musée d'artillerie, alors à Saint-Thomas-d'Aquin.

« Ils recevaient un nouveau drapeau dont les différences principales avec l'ancien étaient les suivantes :

« Aigle en aluminium doré au lieu de l'aigle en bronze; le numéro et la désignation du régiment peints dans les couronnes de chêne et de laurier du revers de la partie blanche de la soie — alors que jusque-là il y avait eu la lettre N dans ces couronnes — et la date des batailles inscrites sur la même ligne que le nom.

« C'est donc ce drapeau second modèle, avec l'aigle en aluminium, plus petit et plus léger que le précédent, qui fut en service jusqu'en 1870 dans le régiment désigné. Après la campagne, l'Empire étant tombé, le drapeau fut détruit — à une date que j'ignore — par les services de l'artillerie.

« Le drapeau de la vente était une copie de celui de l'époque et n'a jamais été en service au corps ».

2. — *De M. E. Prost.*

« Ce drapeau était une copie du drapeau du 42^e offerte au général Husson, ex-colonel du régiment, par ses anciens officiers.

« Pour beaucoup de raisons, cette copie ne pouvait pas prêter à confusion; sa hampe était en bois ordinaire et l'emblème qui la surmontait était une lance en bois doré.... »

* * *

« Le Musée des Canonniers de Lille — nous répond notre collègue René Humbert — existe toujours et intact, grâce à l'habileté et à l'énergie du concierge de l'hôtel des canonniers.

« Pour plus amples renseignements, s'adresser à M. Victor Dulieux, lieutenant au corps des canonniers de Lille, à Annales-lez-Lille (Nord). »

Le Vaguemestre : L. F.

VARIA

Les Musées payanis.

La Chambre des députés a voté une disposition qui institue une taxe à percevoir à l'entrée des Musées en dehors des dimanches, jours fériés et après-midi du jeudi.

LISTE DE NOS ABONNÉS

dans l'ordre de leur arrivée, avec la désignation des objets qu'ils collectionnent plus particulièrement.

MONTÉGUDET (R. de), à Avize (Marne).

Armes de guerre et décorations françaises des époques Louis XVI, Révolution et 1^{er} Empire; miniatures; souvenirs Napoléoniens.

JEAN (Paul), 2, rue Christine, Paris, 6^e.

Achat et vente d'armes blanches, coiffures et cuivrerie militaires; décorations.

BIEBER (Charles), étudiant, 74, route de Colmar, Strasbourg-Neudorf (Bas-Rhin).

Documents sur les uniformes militaires français.

PRÉVAL (Commandant Vicomte de), château de Monbois, Nancy.

Livres et documents sur les tenues de notre armée.

HILPERT (Jacques), artiste peintre, 45, rue Vaneau, Paris, 7^e.

Exécute à prix modérés des dessins de tous objets militaires et des reproductions à la plume, au lavis, ou à l'aquarelle, de gravures en tous genres.

SALLES (Comte des), 11, rue Saint-Pierre, Neuilly (Seine).

Documents et boutons révolutionnaires et militaires français.

JAMBERS, avocat, 278, rue Royale, Bruxelles.

Livres et estampes sur les uniformes militaires, surtout du 1^{er} Empire.

GOFFROY, 5, rue Blanche, Paris, 9^e.

Vente et achat d'estampes anciennes et de planches d'uniformes militaires.

HUMBERT (René), 1, place Macé, Antibes.

Tous documents militaires français, notamment sur la marine; cuivrerie et boutons militaires français.

TÉNART (Emile), 1, rue Saint-Quentin, Beauvais.

Armes, coiffures et objets d'équipements militaires français; objets Napoléoniens.

LIANCOUR, avocat, 2, rue Guépin, Nantes.

Tous objets militaires concernant les troupes françaises du 2^e Empire, principalement ceux de la garde impériale.

DARBOU (Capitaine), Etat-major général, Bureau de Mayence, S. P. 77.

Documents imprimés et illustrés sur les uniformes de l'armée française.

BIELLEMAND (Léon), 1, place du petit Sablon, Bruxelles.

Vend et achète antiquités en tous genres, armes, objets d'art, gravures, médailles, monnaies, timbres.

ROSSET (E.), 226, rue du faubourg Saint-Honoré, Paris, 8^e.

Tous objets militaires français de la Révolution et du 1^{er} Empire.



CASQUE d'officier des sapeurs-pompiers de Brulon (Sarthe), en cuivre doré modèle 1872.

(Collection E. Aubry).

DESERVILLERS (Comte de), Le Saillant, Vendôme.

Plaques militaires, postes, forêts et particulièrement celles de gardes particuliers de toutes les époques; boutons.

LECLAIR (Henri), 4, rue des 3 Marchands, Blois.

Cuivrerie et coiffures militaires françaises, de la Révolution à 1870.

MANGEMATIN (Colonel, commandant le 141^e d'infanterie), 6, rue Lulli, Marseille.

Armes et cuivrerie militaires françaises, de Louis XV à 1870.

GENIN (H.). Directeur du Crédit Lyonnais, Poitiers.

Achète et échange contre timbres-poste : plaques de shakos ou de ceinturons et boutons militaires.

LASSER (H.), 7, rue Darboy, Paris, 11^e.

Coiffures et objets d'équipements militaires français.

LÉVI (André), 45, rue Jouffroy, Paris, 17^e.

ROBIEN (Comte de), 33, rue de Tocqueville, Cherbourg.

GEORGES (Docteur), 8, rue de Lorraine, Nancy.

ROUFFET, artiste peintre, Saint-Sulpice-les-Champs (Creuse).

Vêtements, coiffures, armes et documents militaires.

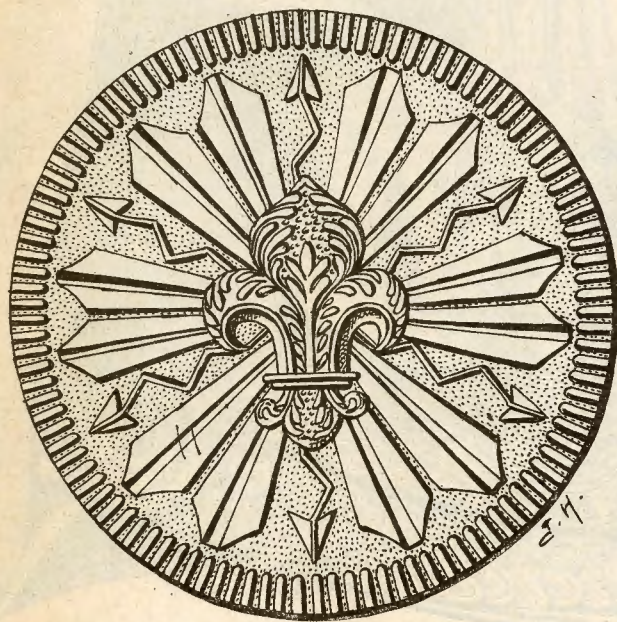
SCULFORT (Commandant), 4, place Martin-Nadaud, Paris, 20^e.

Décorations françaises et étrangères, brevets, livres et tous documents y relatifs; médailles historiques de Louis XIV à 1815.

Nota : A l'adresse de M. LEROY (C.), ajouter : et à Belleville-en-Caux (Seine-Inférieure).

Changement d'adresse :

QUENEUIL, Président du Tribunal civil, à Clermont (Oise).



ORNEMENT DE POITRAIL des chevau-légers de la Maison du Roi doré, 1814-1815

(Collection Prince de la Moskowa).

TABLEAU des OFFRES et DEMANDES

Les insertions sont absolument gratuites pour nos abonnés, et publiées sous leur responsabilité. Sur leur désir, nous nous substituons à eux, mais pour les objets authentiques seulement.

Prière joindre à toute demande de renseignements un timbre pour la réponse.

OFFRES :

	de gendarme, 1790 (force à la loi)	10 fr.
	de gendarme, 1800 (N ^{os} 15-29)	20
	d'officier du génie, 1795 (ingénieur de la République française)	20
	1 ^{er} bat. de sapeurs du génie, 1798.	20
Boutons	garde des Consuls, troupe.	25
de	Marin de la garde des Consuls.	20
de	43 ^e 1/2 brigade (un peu usagé), Révol.	15
de	de livrée de l'Empereur, doré, 1 ^{er} Emp.	15
de	de page de l'Empereur (type à cheval), 1 ^{er} Empire	100
de	de sapeur-pompier de Paris, 1 ^{er} Emp.	20
de	de la garde royale Italienne, 1 ^{er} Emp.	15
de	degarde d'honneur de ville (doré), 1 ^{er} Emp.	12
de	de l'Ecole de Metz, 1 ^{er} Emp.	15
de	du 42 ^e bat. de marine, 1 ^{er} Empire.	15
de	de Corsaire, Consulat	35

1. — Miniature attribuée à Isabey : capitaine de lanciers de la garde royale, 2^e Restauration 1.000
2. — Plaque de shako du 140^e de ligne, 1^{er} Emp. 160
3. — Plaque de giberne de la garde nationale de Paris, 1789 250
4. — Plaque de bonnet à poil de grenadier de la garde impériale, 1^{er} Empire (cuivre rouge). 220
5. — Plaque de bonnet à poil de grenadier de la garde nationale parisienne, 1789 500
6. — Briquet d'infanterie, Louis XVI. 20
7. — Sabre d'abordage 12
8. — Garniture dorée (agrafe et 2 plateaux) d'officier de cavalerie légère, 1^{er} Empire. 100
9. — Agrafe de ceinturon d'off. de caval. lég., 1^{er} Emp. 60
10. — — d'off. de marine, L.-P., 8 », 20
11. — — d'off. de santé, 2^e Emp., 10 », 12
12. — — d'off. de troupes à pied de la garde, 2^e Emp. 20
13. — — d'off. de zouaves, 2^e Emp. 15
14. — — d'off. de ch. à pied, 2^e Emp. 15
15. — — d'off. général, 2^e Emp. 20
16. — Plaque de ceinturon d'agent des Forêts de A. S. R. Mgr le Duc d'Aumale, Louis-Phil. 75

M. Chaubet, 7, place Wilson, Toulouse, demande un hausse-col d'off. de pompiers, Rest^{on} et des plaques intéressantes de pompiers de diverses époques.

DEMANDES :

- Porte-gibernes de cavalerie et d'artillerie de la Garde, 2^e Empire.
- Casque de carabinier, Louis-Philippe.
- Casquette de chasseur d'Afrique, 2^e Empire.
- Shakos de cavalerie légère, 1845.
- Talpac de chasseur à cheval, 2^e Empire.
- Latte de cent-garde, 2^e Empire.
- Collections complètes ou non de « La Giberne ».

Le Directeur-Gérant : LOUIS FALLOU.

Caen, Imp. E. DOMIN, 10, r. de la Monnaie. — Tél. 6.84

La Giberne

RÉDACTION et ADMINISTRATION
à LUPLANTÉ
par La Bourdinière (Eure-et-Loir)

Louis FALLOU
Directeur

ABONNEMENT ANNUEL
France 10 fr.
Union postale 12 fr.

BULLETIN MENSUEL ILLUSTRÉ des amateurs de documents de toute nature relatifs à notre histoire nationale et militaire, ainsi qu'aux décorations françaises, depuis Louis XV.

ÉCHOS

Vol d'une relique napoléonienne.

Dans la première quinzaine du mois dernier, deux allemands, revêtus de l'uniforme d'officiers français, se sont présentés à l'auberge de Grunen-Baume, située près du champ de bataille d'Iéna, et ont réclamé au propriétaire de l'établissement — qui le leur remit — le sofa sur lequel Napoléon I^{er} passa la nuit qui précéda la bataille d'Iéna.

Transformation du mont Valérien.

Le fort du mont Valérien, si connu des Parisiens, et des habitants de la banlieue ouest de la capitale, est désaffecté; ses pentes seront vraisemblablement transformées en une promenade publique, laquelle comprendra le vieux cimetière des pèlerins et l'esplanade du Calvaire, d'où l'on jouit d'une vue superbe sur Paris, la crypte du dix-septième siècle et l'ancienne tour du télégraphe aérien.

Il est en outre question de classer la vieille citadelle comme monument historique afin de perpétuer le souvenir de sa résistance en 1870.

Nos troupes coloniales en garnison en France.

Les 22^e et 27^e régiments de tirailleurs algériens, de retour du Levant, sont répartis comme il suit dans les 6^e et 20^e corps d'armée :

Le 22^e, à Verdun, en remplacement du 132^e régiment d'infanterie dissous ;

Et le 27^e, en remplacement du 79^e régiment d'infanterie également dissous.

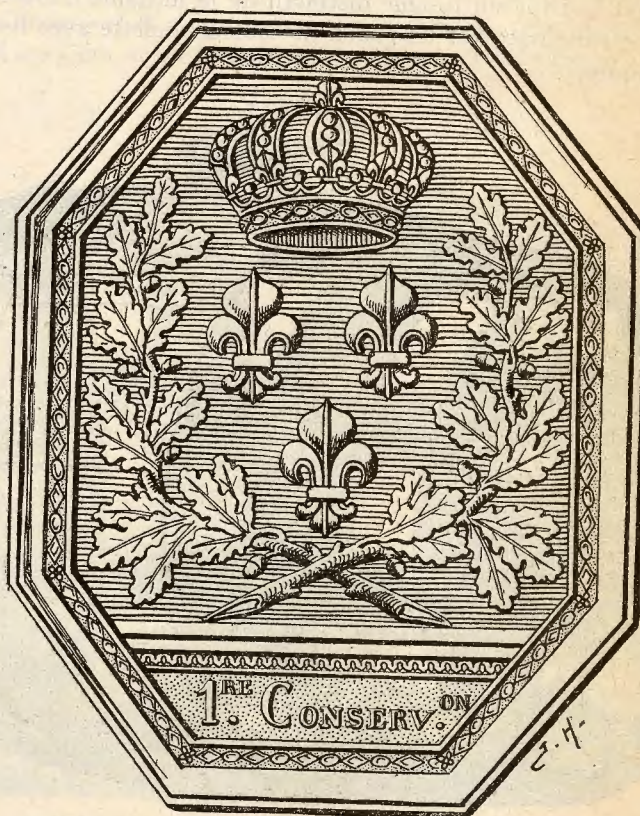
Le 16^e régiment de tirailleurs sénégalais, de retour du Levant, est stationné (état-major et deux bataillons) à Montauban et (un bataillon) à Castelsarrasin, en remplacement du 11^e régiment d'infanterie supprimé. Ce 16^e régiment et le 14^e de même arme constituent la 7^e brigade d'infanterie coloniale avec résidence du général de brigade à Bordeaux. Cette brigade dépend de la première division d'infanterie coloniale à Brest.

L'Ordre du mérite intellectuel.

M. Charles Bernard, député de Paris, doit déposer prochainement sur le bureau de la Chambre un projet de loi tendant à créer une décoration : l'ordre du mérite intellectuel, comportant les mêmes grades que la légion d'honneur et destinée uniquement à récompenser ceux qui se signaleraient par leur mérite particulier dans le domaine des arts, des lettres et des sciences.

Les nouvelles attributions du maréchal Pétain.

Commandant en chef des armées françaises en temps de guerre, le maréchal Pétain vient d'être nommé, pour le temps de paix, inspecteur général de l'armée.



PLAQUE DE BAUDRIER de garde forestier, argentée, Restaurations.

Exposition des souvenirs des maréchaux de France.

Par autorisation de la Direction des Beaux-Arts et du général Dubail, grand chancelier de La Légion d'honneur, il va être organisé au printemps prochain, dans le palais de l'Ordre, une exposition des souvenirs des maréchaux de France, depuis l'origine de la dignité jusqu'aux et y compris les dernières nominations.

Nous ne pouvons qu'applaudir à cette initiative de grand intérêt historique et militaire.

* *

Distinction des personnes citées « à l'ordre de la Nation ».

Sur de nombreuses demandes adressées au Ministre de l'Intérieur par les personnes intéressées, l'administration a mis à l'étude divers projets, dont l'examen est activement poursuivi, relatifs à l'insigne distinctif à accorder aux personnes citées « à l'ordre de la nation ».

* *

Une cellule historique menacée.

Lorsque le maréchal Ney, en 1815, fut condamné à mort par la Chambre des Pairs, il passa sa dernière journée dans une petite chambre (qui existe encore) du Palais du Luxembourg.

Cette pièce, située au deuxième étage et contiguë à la galerie des Archives, éclairée par un plafond en verre dépoli, est menacée de destruction par l'architecte du Palais.

* *

Récompense honorifique des institutrices.

Il est institué un insigne distinctif de la médaille d'argent des institutrices; c'est un ruban de couleur violette avec liserés jaunes.

Le Képi du maréchal.

Extrait du « *Petit Parisien* » du 6 janvier dernier. « Pendant sa longue et triomphale tournée en Amérique, le maréchal Foch excita une vive admiration; les journaux nous ont relaté avec quels transports d'enthousiasme il fut reçu. C'est à qui lui toucherait la main, recevrait de lui une parole. Mais il y avait les malheureux qui ne parvenaient point à l'approcher; ceux-ci cherchaient un dédommagement, et c'est le képi du maréchal qui le leur fournissait. Les grands chefs, en Amérique, et même le maréchal Pershing, portent une simple casquette kaki avec des insignes en or ou en argent : rien de plus.

Aussi le képi du maréchal, avec sa triple rangée de feuilles de chêne, causait-il autant d'étonnement que d'admiration. Seulement, il était difficile de le toucher quand le maréchal l'avait sur la tête; il fallait profiter des moments où le maréchal se trouvait à table. C'est là que commençait la joie des admirateurs enthousiastes; de complicité avec les valets et les grooms, qui se servaient d'ailleurs les premiers, ils se campaient devant une glace, en s'affublant du fameux képi. Pendant quelques secondes, ils pouvaient s'imaginer être le maréchal lui-même. Et fort souvent, au sortir d'un banquet, le maréchal surprit des inconnus qui se passaient respectueusement son képi; il fut, d'ailleurs, le premier à en rire. »

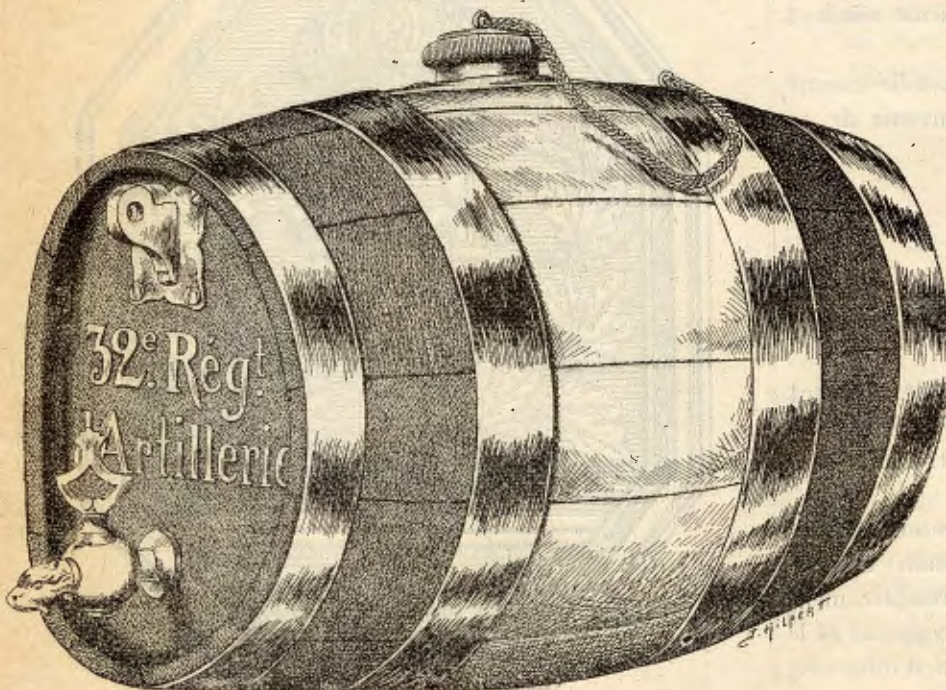
LOUIS FALLOU.

BOITE AUX LETTRES

(Sous cette rubrique nous insérerons gratuitement les questions et les réponses de nos lecteurs sur les objets et documents relatifs à notre histoire militaire et nationale depuis Louis XV).

Quelles sont les villes françaises décorées de la Légion d'honneur?

- Châlon-sur-Saône, décret du 22 mai 1815.
- Saint-Jean-de-Losne, décret du 22 mai 1815.
- Tournaï, décret du 22 mai 1815.
- Roanne, décret du 7 mai 1864.
- Châteaudun, décret du 3 octobre 1877.
- Belfort, décret du 19 avril 1896.
- Rambervillers, décret du 19 avril 1896.
- Saint-Quentin, décret du 6 juin 1897.
- Dijon, décret du 18 mai 1899.
- Bazilles, décret du 9 octobre 1900.
- Lille, décret du 9 octobre 1900.
- Paris, décret du 9 octobre 1900.
- Valenciennes, décret du 9 octobre 1900.
- Landrecies, décret du 29 décembre 1900.
- Saint-Dizier, décret du 16 septembre 1905.
- Péronne, décret du 29 septembre 1913.
- Verdun, décret du 12 septembre 1916.
- Bitche, décret du 14 juin 1919.
- Reims, décret du 4 juillet 1919.
- Dunkerque, décret du 9 août 1919.
- Phalsbourg, décret du 14 août 1919.
- Strasbourg, décret du 14 août 1919.
- Arras, décret du 30 août 1919.
- Lens, décret du 30 août 1919.
- Cambrai, décret du 13 septembre 1919.



TONNELET de cantinière, 1873.

Devant — En bois peint aux trois couleurs nationales (bleu, blanc, rouge), cercles et accessoires en cuivre; lettres peintes en jaune, ombrées de noir.

- Douai, décret du 13 septembre 1919.
- Longwy, décret du 20 septembre 1919.
- Bapaume, décret du 10 octobre 1919.
- Nancy, décret du 11 octobre 1919.
- Metz, décret du 27 octobre 1919.
- Béthune, décret du 5 décembre 1919.
- Soissons, décret du 15 janvier 1920.
- Thionville, décret du 15 janvier 1920.
- Noyon, décret du 10 juillet 1920.
- Château-Thierry, décret du 17 juillet 1920.

Le vâguemestre : L. F.

VARIA

Echos de la vente de la bibliothèque militaire de feu M. G. Cottreau, qui a eu lieu à l'Hôtel des ventes de Paris les 2, 3 et 4 de ce mois :

- N° 170. — AUBRY, collection des uniformes de l'Armée française, 1823; in-f°, relié, 86 pl. en couleurs. 920 fr.
- N° 174. — BASSET, uniformes français, 1810-1817, in-8, relié, 54 planches coloriées. 300 fr.
- N° 181. — BAUDOIN, exercices de l'inf. f^{se}, 1755; in-f°. relié, 63 figures coloriées 280 fr.
- N° 182. — BELLANGÉ, uniformes de l'armée f^{se}, 1815-1830; in-f°, relié, 75 pl. coloriées 250 fr.
- N° 189. — CANU et TURGIS, militaires français, 1815-1832; in-4°, relié, 40 pl. coloriées. 270 fr.
- N° 190. — CHARLET, l'Empereur et la Garde Imp., texte par Pascal, 1853; in-f°, relié, 53 pl. en noir et en couleur 220 fr.
- N° 198. — CHATAIGNIER et POISSON, costumes militaires sous le Consulat, 1807; in-f°, cartonné, 32 pl. col. 880 fr.
- N° 201. — DUMARESQ, unif. de l'armée f^{se}, 1857 et 1861, ligne et garde; in-f°, en feuilles, 100 pl. en couleurs. 270 fr.
- N° 211. — GAILDRAU, l'armée f^{se}, 1855-56; in-f°, relié, 27 planches coloriées 205 fr.
- N° 223. — JUILLETTE, unif. militaires des troupes françaises et étrangères sous Louis XVI, 1778; in-4°, cartonné, 166 planches coloriées 1,400 fr.
- N° 228. — LALASSE, costumes des corps de l'armée et de la Marine f^{se}, 1845-1852; in-f°, relié, 36 planches en couleurs. 340 fr.
- N° 239. — LAMI et VERNET, collection des uniformes des armées f^{ses} de 1791 à 1814 et de 1814 à 1824; trois volumes in-4°, reliés, 148 planches coloriées 290 fr.
- MARTINET, uniformes français, 1807-1814; albums in-8, cartonnés :
 - N° 248. — 85 pl. en couleurs. 535 fr.
 - N° 249. — 110 planches en coul. 680 fr.
 - N° 250. — 85 planches en coul. 550 fr.
 - N° 251. — 90 — 600 fr.
 - N° 252. — 95 — 550 fr.
 - N° 253. — 60 — 400 fr.
 - N° 254. — 95 — maison du Roi et garde royale sous les 2 Restaurat^{ions} 750 fr.

- N° 263. — MONTIGNY, uniformes militaires de la Maison du Roy, de tous les Régiments, les Drapeaux. 1772; in-f°, relié, 173 pl. en couleurs. 450 fr.
- N° 266. — NOIRMONT et MARBOT, costumes militaires français, 1439 à 1815; trois volumes in-f°, reliés, 450 pl. en couleurs, plus les 12 tableaux synoptiques. 1.250 fr.
- N° 271. — RASPE, recueil de toutes les troupes des armées françaises, 1761; in-8, relié, 220 planches coloriées. 880 fr.
- Pour Mémoire :*
 - N° 265. — MOUILLARD, les régiments sous Louis XV, 1882; in-f°, en feuilles, planches en couleurs 350 fr.!
 - N° 279. — TARDIEU, galerie des uniformes des gardes nationales de France, 1817; in-8, cartonné, 28 planches coloriées 230 fr.!

LISTE DE NOS ABONNÉS

dans l'ordre de leur arrivée, avec la désignation des objets qu'ils collectionnent plus particulièrement.

- MORANGE, 56, cour Dessort, Paris-Bercy.
- Livres, documents et cuivrerie militaires, sur les corporations, la vigne et les vins.*
- DIDON (Louis), hôtelier, 8, place du 4 Septembre, à Périgueux.
- Cuivrerie diverses; documents révolutionnaires — plus particulièrement sur le Périgord.*
- TRÉVELOT, lieutenant de dragons, 12, rue de Tivoli, Metz.
- Documents manuscrits et imprimés et tous objets d'habillement d'armement et d'équipement sur la cavalerie française de 1789 à nos jours, et sur les troupes de toutes armes du 2^e Empire.*



TONNELET de cantinière, 1873.
 Dos. — En bois peint aux trois couleurs nationales (bleu à droite, blanc au centre, rouge à gauche); cercles et accessoires en cuivre; lettres peintes en jaune, ombrées de noir.

MUSÉE ROYAL DE L'ARMÉE, La Cambre, à Bruxelles : M. Leconte, conservateur en chef.

Souvenirs des troupes Belges de 1789 à nos jours; ceux des Belges ayant servi à l'étranger; ceux des batailles livrées en Belgique; enfin ceux des alliés et ennemis de la Grande Guerre 1914-1918.

BALAS (E.), ingénieur, 22, rue Bayard, Auch.
Armes, cuivrerie et boutons militaires français de Louis XV à nos jours.

TOUCHE, 18, avenue de la Motte-Picquet, Paris. 7^e.
Belle collection de casques et cuirasses français du 1^{er} Empire à 1870.

LOUIS (René), artiste-dessinateur, 9, rue de la Constitution, Nancy.

Tous documents sur l'armée française.
AUBLANT (Charles), 26, rue de Strasbourg, Périgueux.
Boutons civils et militaires antérieurs à 1870; cuivrerie militaire.

PRON (C.), 4 bis, avenue du Maréchal Foch, Tassin-la-1/2-Lune (Rhône).

MILLION, 5, rue Chauchat, Paris, 9^e.
Tous objets militaires français de Louis XVI à 1870.

GALPIN, 50, rue de l'Alma, Tours.
Coiffures militaires et armes blanches de 1789 à nos jours; albums militaires et tout ce qui se rapporte à la Touraine.



ÉPÉE de sergent de ville de Paris
Entièrement en cuivre, 2^e Empire

TABLEAU des OFFRES et DEMANDES

Les insertions sont absolument gratuites pour nos abonnés, et publiées sous leur responsabilité. Sur leur désir, nous nous substituons à eux, mais pour les objets authentiques seulement
Prière joindre à toute demande de renseignements un timbre pour la réponse.

OFFRES

- | | | |
|-------|---|----------|
| 1. — | Plaque de ceinturon d'officier de la maison de l'Empereur, transformée en 1814. | 350 fr. |
| 2. — | Plaque de ceinturon d'officier de la gendarmerie impériale, 1 ^{er} Empire | 600 |
| 3. — | Plaque de ceinturon de la gendarmerie impériale | 350 |
| 4. — | Hausse-col d'officier de troupes à pied de la garde, 1 ^{er} Empire | 175 |
| 5. — | Shako d'officier du 14 ^e d'infanterie de ligne, 1 ^{re} Restauration | 500 |
| 6. — | Casque de carabinier, Louis-Phil. | 500 |
| 7. — | Cachet à la cire du général sénateur comte Rampon, 1 ^{er} Emp. | 75 |
| 8. — | Sabre de chasseur à cheval de la Garde, 1 ^{er} Empire | 400 |
| 9. — | Plaque de shako de grenadier du 14 ^e de ligne, 1 ^{er} Emp. (aigle à soubass ^t) | 300 |
| 10. — | Plaque de cuirasse de cuirassier de la Garde royale, 2 ^e Rest ^{on} | 200 |
| 11. — | Plaque de ceinturon d'agent forestier du domaine privé du Roi, L.-Ph. | 100 |
| 12. — | Plaque de brassard des sapeurs-pompiers de Pontarlier, Louis-Ph. | 35 |
| 13. — | Plaque de baudrier, Eaux-et Forêts imp. | 60 et 50 |
| 14. — | Plaque de baudrier d'argent forestier des 12 ^e et 18 ^e conservation, Restauraions. | 40 et 35 |
| 15. — | Plaque de baudrier, ad ^{on} générale des forêts de la couronne, 1 ^{er} Empire. | 90 |
| 16. — | Plaque de baudrier des forêts de la couronne, Louis-Philippe | 40 |
| 17. — | Plaque de baudrier de garde-champêtre du dépt de l'Eure, canton de Gisors, arr ^t des Andelys, Restauration | 80 |
| 18. — | Plaque de baudrier de garde-champêtre du dépt de l'Eure, canton d'Evreux, arr ^t d'Evreux, Restauration | 80 |
| 19. — | Giberne d'officier de cavalerie, L.-P. | 25 |
| 20. — | Giberne de garde national de Paris, 1792. | 200 |
| 21. — | Plaque de ceinturon de tambour-major du 14 ^e léger, 2 ^e Empire | 75 |
| 22. — | Plaque de ceinturon de l'École impériale spéciale militaire de Saint-Cyr, 2 ^e Empire. | 15 |
| 23. — | Plaques de ceinturons d'officiers de lanciers de la ligne, 2 ^e Empire | 12 et 20 |
-
- | | | |
|------------------------|---|----|
| Médailles
en bronze | Retour d'Espagne, 1823, 51 mil. | 15 |
| | L'Espagne libérée, Louis XVIII, 51 mil. | 15 |
| | Prise de la citadelle d'Anvers, 1832, 51 mil. | 15 |
| | Prise de Constantine, 1837, 52 mil. | 15 |
| | Défenseurs de Mazagran, L.-P. 52 mil. | 15 |
| | Baptême du Prince Impérial, 1856, 70 mil. | 20 |
| | Centenaire de Polytechnique, 1894, 68 mil. | 20 |

DEMANDES

Ordre de la mobilisation affiché le 2 août 1914.
Lette de cent-garde, 2^e Empire.
Collections complètes ou non de « La Giberne ».

Le Directeur-Gérant : LOUIS FALLOU.

La Giberne

RÉDACTION et ADMINISTRATION
à LUPLANTÉ
par La Bourdinière (Eure-et-Loir)

Louis FALLOU
Directeur

ABONNEMENT ANNUEL
France 10 fr.
Union postale 12 fr.

BULLETIN MENSUEL ILLUSTRÉ des amateurs de documents de toute nature relatifs à notre histoire nationale et militaire, ainsi qu'aux décorations françaises, depuis Louis XV.

ÉCHOS

Le Salut à la « Marseillaise. »

Une récente circulaire du Ministre de la guerre prescrit aux militaires isolés qui entendent la « Marseillaise » de saluer dans la forme réglementaire et rester dans la position du « garde à vous » jusqu'à la fin de l'hymne..., tout maintenant la main au képi, ajoutent les milieux officiels.

* *

Un nouveau Musée de la Marine.

Il est question d'installer dans une salle de l'ancienne bibliothèque du Lycée de la ville de Lyon, une superbe collection de plus de quatre cents modèles réduits de navires de toutes les époques et de tous les genres : galères, frégates, trois-mâts, paquebots, cuirassés, etc., provenant du Musée national.

L'inauguration en aurait lieu en octobre prochain.

* *

La dernière épée d'honneur reçue par le Maréchal Foch.

Au dernier alinéa du deuxième écho du Bulletin n^o 2 (décembre 1921), relatif au casque d'honneur offert au maréchal Foch pendant sa mission en Amérique, nous avons relaté que le maréchal, avait également reçu une épée en or qui lui avait été offerte par les collègues et les universités jésuites aux Etats-Unis. Trouvant la description de cette arme dans « le Pèlerin » du 4 décembre dernier, nous nous empressons de la transcrire ici :

« La poignée de cette épée est surmontée d'un aigle triomphant ; sur une de ses faces sont incrustés les armes de France et le médaillon de saint Clément, en souvenir du collège de Metz, avec en exergue, les trois vertus caractéristiques du héros chrétien : Fides, amor patriæ, Scientia (Foi; amour de la patrie, Science). Sur l'autre face, on découvre les armes de l'Amérique, le médaillon de saint Ignace de Loyola et les noms des Universités, collèges et écoles des Jésuites. »

* *

Adjonction de la croix de guerre aux armes de Paris.

La commission spéciale de la ville de Paris vient de décider que la croix de la Légion d'honneur et la croix de Guerre se-

raient suspendues à la base des branches de chêne et de laurier qui entourent l'écu des armes de la ville.

* *

Remise des drapeaux et étendards des corps dissous au Musée de l'armée.

C'est le 21 du mois dernier, qu'à l'issue d'une émouvante mais véritablement trop courte cérémonie militaire — ils méritaient mieux que cela, — présidée par le maréchal Pétain, les 377 drapeaux et étendards des corps de troupes dissous depuis la guerre furent versés au Musée de l'armée, salle Turenne. Ils avaient appartenu :

A, à tous les régiments territoriaux ;

B, aux régiments de réserve autres que les suivants : 208^e, 235^e, 239^e, 252^e, 262^e, 271^e, 304^e, 335^e ;

C, aux régiments actifs :

1^o Infanterie, 2^e, 6^e, 10^e, 12^e, 20^e, 28^e, 53^e, 59^e, 61^e, 68^e, 70^e, 73^e, 74^e, 76^e, 82^e, 84^e, 85^e, 86^e, 87^e, 93^e, 100^e, 102^o, 115^e, 116^e, 128^e, 138^e, 139^e, 142^e, 157^e, 164^o, et 165^e.

2^o Cavalerie } 1^{er}, 2^e, 3^e, 7^e, 8^e et 10^e cuirassiers ;
4^{er}, 7^e, 15^e, 17^e, 25^e, 27^e et 32^e dragons ;
4^e, 9^e, 16^e, 19^e, 20^e et 21^e chasseurs ;
5^e, 9^e, 10^e, 11^e, 13^e et 14^e hussards.



PLAQUE DE CEINTURON d'officier de la Garde impériale, fond doré, ornements argentés, 1^{er} Empire. (Collection C. Leroy).

Ingénieurs de l'aéronautique.

Il est question au Sous-secrétariat de l'Aéronautique et des Transports aériens, de créer un corps composé de cinq inspecteurs généraux et de soixante-dix ingénieurs de l'Aéronautique, et un corps de vingt-six ingénieurs adjoints et agents techniques, pour assurer le développement de l'Aéronautique.

Notre marine de guerre pendant la Grande Guerre.

Rappelons le tribut relativement élevé dont la marine de guerre française a payé son effort héroïque pour assurer la défense de nos côtes, la protection de notre empire colonial, les transports des troupes et les ravitaillements divers pendant la Grande Guerre :

- 4 cuirassés, 5 croiseurs, 13 torpilleurs,
- 11 sous-marins, 6 croiseurs auxiliaires,
- 27 navires réquisitionnés ou affrétés et 48 chalutiers.

Vol ancien d'un sabre historique.

A propos du vol du sofa de Napoléon 1^{er} que nous avons relaté en tête des échos de notre précédent bulletin, il y a lieu de rappeler qu'en 1864 on vola le sabre (dont la garde et le fourreau étaient en or, enrichis de pierreries) que la ville de Paris avait offert à Napoléon 1^{er}, à l'occasion de la naissance du Roi de Rome, et que, dit-on, les Prussiens trouvèrent dans la voiture impériale après la bataille de Waterloo. Cette relique historique était conservée dans la salle d'armes du château royal de Stolzenfelds.

Médaille de la Fidélité Nationale.

Dans sa séance du 9 février, la Chambre des députés a adopté la proposition de M. Bonnefous, tendant à créer une médaille dite de « la Fidélité nationale », destinée à récompenser les Alsaciens et les Lorrains qui, avant et pendant la guerre, ont été emprisonnés en Allemagne pour avoir manifesté leur attachement à la France.

Une bague de Napoléon à Mistral.

La veuve de Frédéric Mistral a offert au Félibrige la fameuse bague du poète. Le capoulié en est le dépositaire sous la condition qu'il doit la porter chaque fois que les Provençaux auront à défendre la langue du terroir par des démonstrations publiques.

Cette bague ornée d'une émeraude magnifique, a appartenu à Napoléon 1^{er} qui la donna à Lucien Bonaparte, et l'un de ses descendants, Bonaparte-Wyse, qui était venu à Maillane saluer l'auteur de *Mireille*, la passa au doigt du poète qui, par la suite, en fit don à sa digne compagne.

La médaille du Levant.

Sur le rapport fourni par M. Tranchand, député de la Vienne, au nom de la Commission de l'armée, le Parlement va être appelé à voter une médaille commémorative en faveur des « braves soldats de l'armée du Levant, dont la tâche, en raison de l'armement de l'ennemi, a été incontestablement plus lourde et qui ont plus souffert que leurs aînés des campagnes coloniales » précédentes.

Aux termes de l'article 2 du projet, l'insigne sera en bronze et d'un module analogue à celle de la médaille commémora-

tive du Maroc. Il sera suspendu par un ruban moitié bleu et moitié blanc par petites raies horizontales, et avec une agrafe « Levant ».

LOUIS FALLOU.



CONDUCTEUR du train d'artillerie de la garde impériale, grande tenue, 1^{er} Empire.

(Dessin inédit de L. Gombey, mort au champ d'honneur, bois d'Ailly, 1^{er} décembre 1914).

Habit-veste gris-de-fer, à collet, revers, parements, pattes de parements et retroussis bleu-impérial, liserés d'écarlate; passepoil écarlate aux poches et grenades écarlates aux retroussis; épaulettés à franges écarlates. Boutons blancs ainsi qu'au gilet gris-de-fer, garni de tresses écarlates.

Calotte hongroise gris-de-fer, à ganses écarlates. Shako noir; galon, cordon et plumet écarlates; plaque, jugulaire et cercle de visière en métal blanc.

Bottes noires à cordonnet et glands écarlates. Col noir. Buffleterie blanche, garniture cuivre. Sabre-briquet d'infanterie de la garde à dragonne rouge.

BOITE AUX LETTRES

(Sous cette rubrique nous insérerons gratuitement les questions et les réponses de nos lecteurs sur les objets et documents relatifs à notre histoire militaire et nationale depuis Louis XV).

Quels sont les adresses, jours et heures de visite des Musées de la gendarmerie et des sapeurs-pompiers de Nancy ?, et du Musée de souvenirs militaires à Périgueux ?

Le vagemestre : L. F.

VARIA

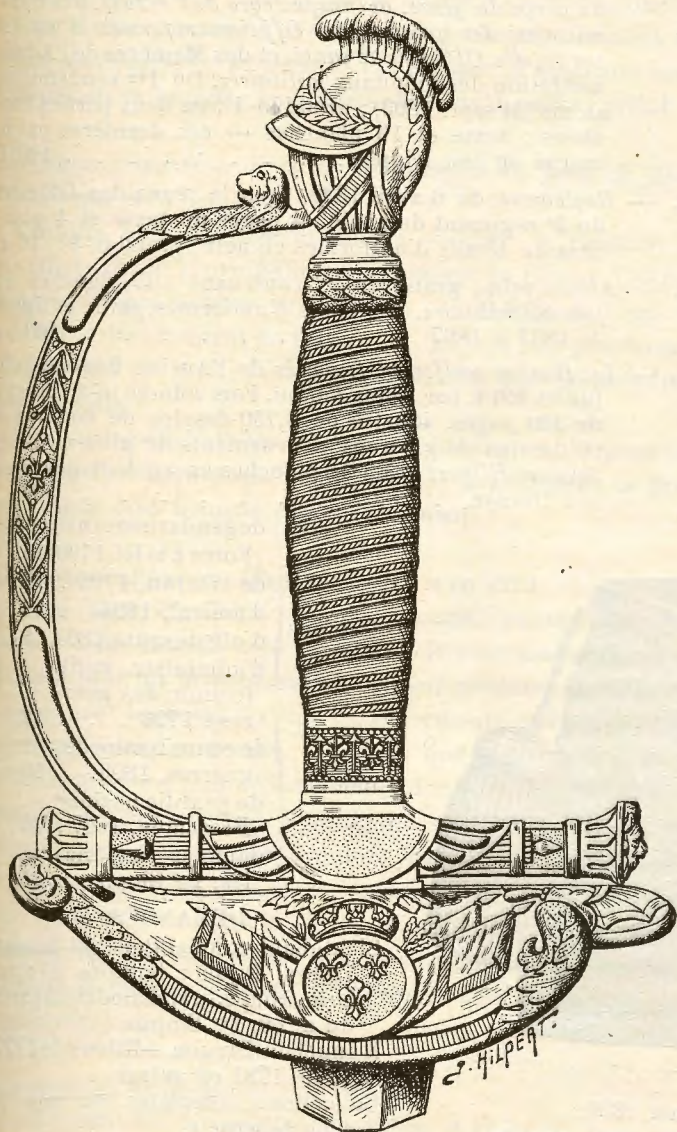
Dragons à pied de la Garde impériale, 1806.

Lettre autographe datée d'

Alexandrie, le 2 Novembre 1806.

« Le général de Division commandant en second les 5 Départemens au-delà des Alpes.

« En exécution des ordres de Sa Majesté l'Empereur et Roi qui lui ont été transmis par S. E. le ministre de la guerre,



ÉPÉE attribuée aux gendarmes de la Maison militaire du Roi, dorée 1814-1815

(Collection C. Leroy).

« Ordonne à Monsieur Guittet, cap^e. de grenadiers au 2^e régiment d'inf^{te} de ligne, de partir sur-le-champ pour se rendre sans délai au quartier général de la Grande Armée, pour être employé dans les dragons à pied qui font partie de la Garde de Sa Majesté.

« Le commissaire des guerres lui délivrera une feuille de route sur la présentation du présent ordre.

« Le général de Divon

Signé : CHABO.

* * *

Boutons de compagnies de l'arquebuse.

Descriptions extraites de la « Relation du grand prix rendu à Beaune en août 1778, par Courtépée », éditée à Dijon en 1779.

Communiquées par M. le lieutenant-colonel Bois.

Autun. — Boutons d'or, chargés d'une arquebuse et d'une bannière en sautoir liés avec du laurier.

Beaune. — Boutons d'argent avec l'empreinte de deux arquebuses en sautoir.

Chagny. — Boutons en argent.

Chalon-sur-Saône. — Boutons d'or.

Chaumont. — Boutons dorés, sur lesquels sont deux arquebuses en sautoir, couronnées.

Dijon. — Boutons surdorés numérotés 1^{er}, avec deux arquebuses en sautoir.

Mâcon. — Boutons en argent, avec l'empreinte de Monsieur.

Pont-de-Vaux. — Boutons surdorés où sont deux arquebuses en sautoir, enlacées d'un croissant, trois fleurs de lys et une couronne de lauriers au-dessus.

Pont-de-Veyle. — Boutons d'argent.

Auxonne. — Boutons dorés, avec deux arquebuses croisées sur une épée en pal surmontée de la couronne royale.

* * *

De l'Uniforme (dictionnaire militaire, 1745).

« C'est sous Louis XIV que les premiers uniformes des Officiers et de toutes les Troupes du Roi ont commencé à être portés régulièrement. Auparavant, les Officiers n'en avaient pas comme à présent, et les Soldats, Cavaliers et Dragons, portaient les habits de différentes couleurs.

« Les Officiers, par une ordonnance de 1737, sont obligés de porter toujours l'habit uniforme pendant le temps qu'ils sont au corps, soit en garnison dans les Places, ou en marche, comme le plus décent et le plus convenable pour les faire connaître et respecter des Soldats ».

* * *

Boutons du régiment d'infanterie Espagnole Joseph-Napoléon, 1809.

Le 2 mars 1809, le bureau de l'Inspection proposa au Ministre de la guerre que le régiment Joseph-Napoléon — au service du roi d'Espagne — aurait les boutons jaunes et « porteraient autour ces mots « Infanterie Espagnole » et au milieu ceux-ci « Joseph-Napoléon ».

Le ministre approuva.

Cependant, quelques jours après, le 16 mars, le bureau de l'Inspection de la 4^e division écrivait au Ministre de la guerre qu'il venait de prendre une nouvelle décision concernant les boutons dudit régiment, et qu'elle était la suivante :

« ... que les boutons seraient jaunes et porteraient autour

ces mots « *Infanteria Espanola* » et au milieu ceux-ci « *Joseph Napoléon* ».

Ces boutons ont-ils été mis en usage ? ou une troisième décision vint-elle changer le nom du roi pour le remplacer par son monogramme couronné ? — tel qu'il résulte d'un exemplaire original que nous avons eu entre les mains et qui fut porté. Il était en *cuivre jaune*, massif, plat, de 22 mill. de diamètre, frappé au milieu des lettres majuscules J. N., surmontées de la couronne royale, et, en exergue, de la légende ; *Infanteria Espanola*. LOUIS FALLOU.

LISTE DE NOS ABONNÉS

dans l'ordre de leur arrivée, avec la désignation des objets qu'ils collectionnent plus particulièrement.

CLAVREUIL (C.), libraire. 59, rue de Seine, Paris, 6^e.

Livres anciens et modernes d'occasion en tous genres ; historiques et ouvrages sur les uniformes militaires français et étrangers ; catalogue mensuel gratuit.

LABORDE (Louis), 12, rue Achille Carlier, Le Quesnoy.

Ouvrages de documentation sur les uniformes militaires français.

SCHWEITZER, 12, rue du Parc, La Robertsau, Strasbourg.

Armes blanches et cuivrierie militaires françaises de la Révolution à 1870.

PELEPORT (Baron Charles de), 109, r. de la Course, Bordeaux.

Livres d'histoire militaire et d'uniformes ; sabres des XVIII^e et XIX^e siècles ; décorations et objets d'équipement.

Rectifications : NOIREL (M.), 102, rue de Strasbourg, Nancy.

Curiosités militaires et décorations.

JAMBERS (Léon), avocat, 278, rue Royale, Bruxelles.

Armes, coiffures, objets d'équipement militaires français des premier et second Empire — principalement de la première période désignée --- ainsi que les ouvrages sur les uniformes qui s'y rapportent.

BRUNON (Jean), 174, rue Consolat, Marseille.

Documents, armes, coiffures et curiosités militaires françaises de Louis XV à nos jours.

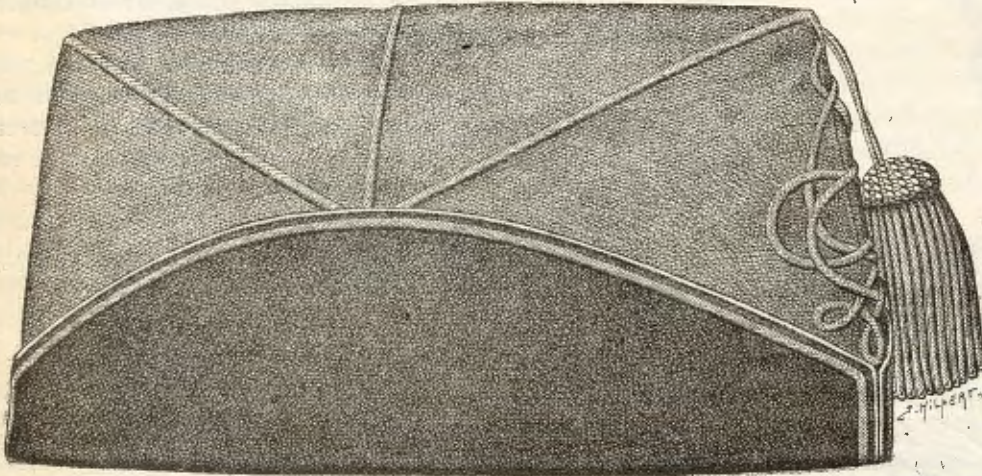
TABLEAU des OFFRES et DEMANDES

Les insertions sont absolument gratuites pour nos abonnés, et publiées sous leur responsabilité. Sur leur désir, nous nous substituons à eux mais pour les *objets authentiques seulement*.

Prière joindre à toute demande de renseignements un timbre pour réponse.

OFFRES

1. — *Album*, grand in-f^o, en feuilles dans une reliure de temps, texte et 60 planches (dont une n'a jamais existé : pl. 25 et une en noir) en couleurs lithographiées : *Tracé descriptif des divers objets d'habillement d'équipement, de harnachement, à l'usage de l'armée française, 1^{re} partie, armée de ligne*, par F. Hecquet, chef de bat. au 54^e rég^{t.}, 1828, très rare, documentation de 1^{er} ordre. 425 f.
2. — *Règlement concernant les uniformes des généraux et officiers des états-majors de la République Française* (du 20 thermidor an vi --- 7 août 1798) ; in-4^o cartonné, texte et 12 planches (manque la 13^e) 200 f.
3. --- *Règlement sur l'uniforme des généraux des Officiers des états-majors des armées et des places, des Officiers du corps du génie, des inspecteurs aux revues, des Commissaires des guerres, des Officiers réformés et en retraite, des Officiers de santé, et des Membres de l'Administration des Hôpitaux militaires*. Du 1^{er} vendémiaire an xii (24 sept. 1803) ; grand in-4^o, en deux parties brochées : texte et 13 planches --- ces dernières ont la marge un peu frippée 120 f.
4. --- *Règlement*, du 6 avril 1829, pour la tenue des Officiers du 3^e régiment du génie : 4 pages de texte et 4 planches de détails d'uniformes en noir ; grand in-4^o 16 f.
5. — *Album* relié, grand in-4^o, contenant 165 planches du *journal militaire*, de détails d'uniformes, garde et ligne, de 1853 à 1867 100 f.
6. — *Le Bouton uniforme français de l'Ancien Régime à fin juillet 1914*, par Louis Fallou. Fort volume in-4^o, broché de 330 pages, illustré de 3.750 dessins de boutons et 60 dessins de gibernes et ornements de gibernes, par Jacques Hilpert et de 10 planches en couleur par Maurice Orange. 100 f.



BONNET DE POLICE de hussard ; décision du 15 mai 1866. Corps *garance* ; rabats : *bleu de ciel* pour les 1^{er} et 8^e régiments, *marron* pour le 2^e, *gris argentin* pour les 3^e et 4^e, *bleu-foncé* pour le 5^e, *vert-clair* pour les 6^e et 7^e ; *liserés* : *garance* pour tous les régiments ; *soutaches et gland* : *blancs* pour les 6 premiers régiments, *jaune d'or* pour les deux derniers.

	gendarmarie nationale
	Force à la loi, 1790 . 15
	de vétéran, 1795 . 15
	d'amiral, 1804. . 12
Boutons	d'offr de santé, 1803 . 8
de	d'administr. milit.
grand	(comm. des guerres), 1793 . . . 12
module.	de commissaire des guerres, 1803. . 10
	de guardia nazion ^{le} Bresciana, 1797. 15
	douanes impériales, 1 ^{er} Empire . 15

DEMANDÉS

Lieutenant-colonel Bois, 49, boulevard Thiers, Dijon : boutons d'infanterie, troupe, grand module, à partir du n^o 69, 1^{er} Empire. Manuel du Dragon, éditions de 1777, 1779, 1781 ou autres. Collections complètes ou non de « *La Giberne* ».

Le Directeur-Gérant : LOUIS FALLOU, Caen, Imp. E. DOMIN, 40, r. de la Monnaie

La Giberne

REDACTION et ADMINISTRATION
à LUPLANTÉ
par La Bourdinière (Eure-et-Loir)

Louis FALLOU
Directeur

ABONNEMENT ANNUEL
France 10 fr.
Union postale 12 fr.

BULLETIN MENSUEL ILLUSTRÉ des amateurs de documents de toute nature relatifs à notre histoire nationale et militaire, ainsi qu'aux décorations françaises, depuis Louis XV.

ÉCHOS

Les dignitaires de Madagascar.

M. Garbit, gouverneur général de Madagascar, vient de décider que les dignitaires « d'honneurs » de l'île, porteraient « une *barrette* bleue ornée d'argent quand ils seront titulaires de un à onze honneurs; d'or, quand ils seront titulaires de douze honneurs et au-dessus. Le nombre d'honneurs sera indiqué sur la barrette en chiffres romains de même métal ».

Les bornes commémoratives de jalonnement du front de 1918 en France et en Belgique.

Cent-dix bornes commémoratives — dont la première a été offerte par le Touring-Club et inaugurée à Château-Thierry le 11 novembre dernier, deux autres par la ville de Paris et une par le département de la Seine — doivent être placées sur la ligne d'où est partie l'offensive libératrice des régions envahies françaises.

Le Touring-Club Belge, de son côté, assurera la pose de seize pareilles bornes qui marqueront le front belge : la première doit être inaugurée prochainement.

Ce qu'auraient fait les Allemands à Paris en 1914.

D'une série d'articles très documentés, publiés dans le journal « *La Liberté* » de Paris, par le commandant Emilé Massard (qui fut attaché au gouverneur militaire de la capitale pendant les hostilités) sur les agissements de l'espionnage à Paris pendant la guerre, il résulte que lors de l'invasion, en 1914, le second jour de son entrée à Paris, von Kluck devait sommer le gouvernement français de capituler et, en cas de refus, détruire dès le lendemain deux arrondissements de l'est, le troisième jour la Cité et la Sainte-Chapelle, le quatrième jour l'Arc de Triomphe et le quartier des Champs-Élysées, pendant que les espions à la solde de l'Allemagne provoqueraient la terreur dans Paris et feraient sauter les principaux monuments !...

Le drapeau de Saint-Maixent décoré.

Le 14 mars dernier, un décret conféra la croix de chevalier de la Légion d'honneur au drapeau de l'École militaire d'infanterie de Saint-Maixent.

La statistique des officiers ayant passé par ladite école tués à l'ennemi pendant la grande guerre donne :

4 généraux, 5 colonels, 29 lieutenant-colonels, 334 chefs de bataillon, 1242 capitaines, 522 lieutenants, 186 sous-lieutenants et 254 aspirants.

Insigne spécial de la Légion d'honneur militaire.

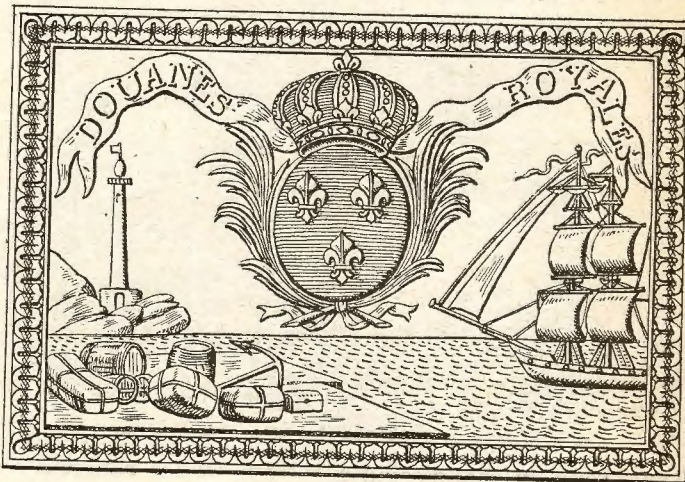
La commission parlementaire de l'armée, dans l'une de ses précédentes réunions, sous la présidence du général de Castelnau, a désigné M. Vallat comme rapporteur de « la proposition de loi tendant à accorder l'insigne spécial aux Légions d'honneur accordées à titre militaire ».

Le coq de Jemmapes.

En 1911, on avait érigé un monument composé d'un obélisque surmonté d'un coq en bronze de trois mètres de haut, comme symbole de la célèbre victoire de Jemmapes, remportée par Dumouriez sur les Autrichiens en 1792. Les Allemands, le 24 août 1914, mutilèrent ce monument qui va être restauré pour le 21 mai prochain, grâce aux soins du même comité qui en avait assuré sa première érection.

La rosette du ruban de la médaille des sapeurs-pompiers.

Un décret du mois dernier décide que, chaque fois que la



PLAQUE DE CEINTURON des douaniers maritimes, argent. Restaurations. (Collection C. Leroy).

médaille d'honneur des sapeurs-pompiers aura été décernée à la suite d'actes de courage, le ruban sera accompagné d'une rosette.

* *

Le bastion 67.

La commission du Vieux-Paris vient de désigner le bastion 67, situé au Point du jour, pour être conservé à titre de souvenir historique de la démolition de l'enceinte fortifiée de Paris.

* *

La croix de guerre des théâtres d'opérations extérieurs.

Nous complétons le texte relatif à la Croix de guerre des théâtres d'opérations extérieurs, publié dans les échos de notre bulletin de novembre dernier, par celui de l'arrêté du 26 novembre 1921, par lequel le Ministre de la Marine fixe les contributions d'attribution de cette décoration pour les troupes dépendant de son Département et qui est le suivant :

Art. 1^{er}. — Tout militaire de l'armée de mer ou tout agent civil embarqué ayant appartenu ou appartenant à l'une des forces navales désignées ci-après et y ayant obtenu une citation pour fait de guerre, aura droit à l'attribution de la Croix de guerre des théâtres d'opérations extérieurs :

Division navale de la Baltique : depuis le 11 novembre 1918 jusqu'au 1^{er} janvier 1920 ;

Escadre de la Méditerranée orientale : depuis le 11 novembre 1918 jusqu'au 20 juillet 1921 ;

Division navale du Levant : depuis le 20 juillet 1921 ,

Division navale de Syrie : depuis le 20 juillet 1921.

Conformément aux dispositions du paragraphe 7 c de l'instruction du 21 octobre 1921, la décision attribuant la Croix de guerre pour les citations obtenues antérieurement sera prise par le Ministre au vu des propositions adressées par les commandants des forces navales énumérées ci-dessus.

Art. 2. — Jusqu'à nouvel ordre, par application de l'art. 6 b du décret du 12 septembre 1921, le droit de citation à l'ordre de la division et de la brigade est délégué au contre-amiral commandant la division navale de Syrie; le droit de citation à l'ordre du régiment est délégué aux officiers supérieurs commandant une unité de l'une de ces deux forces navales.

* *

« *Les villes Alsaciennes et Lorraines marraines de navires de guerre* ».

Du « Petit Journal », le 26 mars 1922.

« Metz, 25 mars. — Le conseil municipal de Metz a voté le crédit nécessaire à l'acquisition d'un objet d'art qui, marqué aux armes de la cité, sera offert au navire de guerre Metz, ex-allemand, autrefois *Königsberg*, qui vient de se rendre à Toulon pour renforcer l'escadre de la Méditerranée.

« Le maire de Metz a fait à ce sujet une démarche auprès du Ministre de la Marine, qui a agréé le parrainage de la ville pour le croiseur.

« D'autre part, un magnifique pavillon a été brodé par les dames de Metz et une délégation Messine se rendra à Toulon en mai pour y porter ces objets.

« M. Millerand, rentrant d'Algérie, assistera à cette manifestation très importante du fait que les villes de Thionville, Strasbourg, Mulhouse et Colmar ont suivi l'exemple de Metz pour les croiseurs ennemis *Novara*, *Regensbrug*, *Stralmond* et *Kolberg*, qui portent maintenant leurs noms et enverrons des délégations à Toulon à la même date. »

* *

Les J. P. P.

Du quotidien « l'Action Française, le 27 mars 1922. »

« Pendant la guerre, à l'arrière du front, le colonel d'un régiment d'artillerie prêt à monter en ligne, reçut un télégramme lui ordonnant de diriger d'urgence vers l'intérieur les J. P. P. qui pouvaient se trouver dans son régiment.

« Les J. P. P.? Keksékça? Le colonel ne se le demanda point et s'en rapporta à ses subalternes qui n'en savaient pas davantage. Pourtant les J. P. P. réclamés au rapport se trouvèrent facilement dans le régiment. Une demi-douzaine de tire-au-flanc, alléchés par l'intérieur, assurèrent qu'ils étaient J. P. P. et bon teint. Il fallait les croire sur parole. On les expédia sans retard.

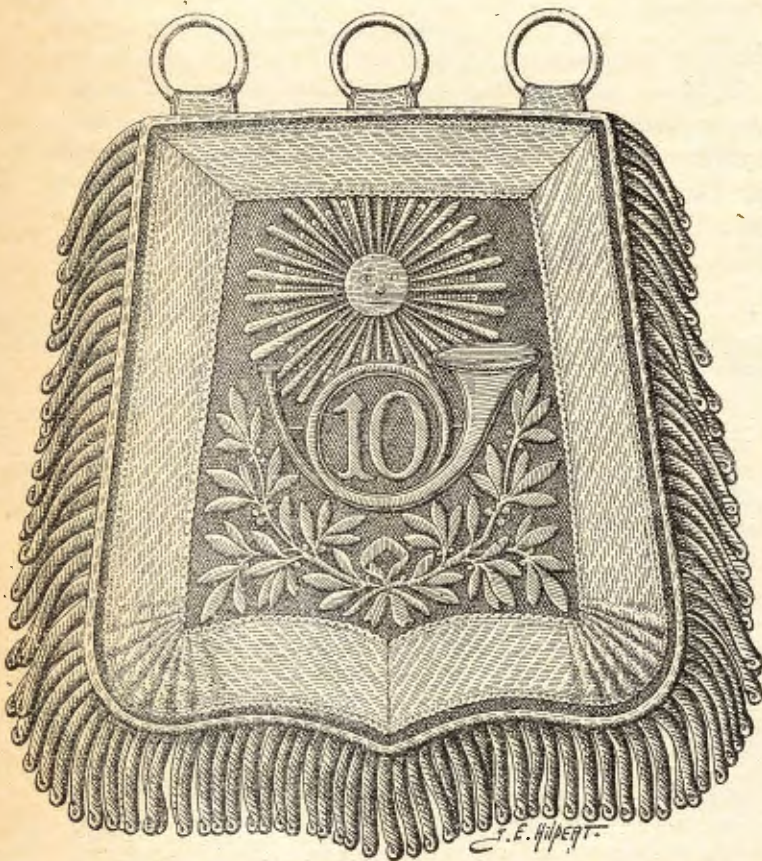
« Mais quand ils arrivèrent au dépôt, ils apprirent que les J. P. P. étaient les Juments Présumentes Pleines ».

* *

Médaille commémorative de la grande guerre.

Le prix de vente de cette médaille est fixé à 3 francs l'exemplaire — y compris le ruban, l'épinglette et la petite boîte en carton les renfermant.

LOUIS FALLOU.



SABRETACHE du chef d'escadrons Hirn, du 10^e régiment de chasseurs à cheval, 1810-1812.

En drap cramoisi ; broderie et franges argent.

(Collection Cartet).

BOITE AUX LETTRES

(Sous cette rubrique nous insérerons gratuitement les *questions* et les *réponses* de nos lecteurs sur les objets et documents relatifs à notre histoire militaire et nationale depuis Louis XV, et sur tous autres sujets pouvant les intéresser).

M. le lieutenant Trévelot nous adresse les renseignements ci-après en réponse aux deux premières questions formulées dans la « boîte » du précédent bulletin :

Musée de la gendarmerie de Nancy.

En principe ce musée n'est pas public, mais il est toujours possible de le visiter accompagné par un gendarme.

S'adresser à la gendarmerie, 3, rue Jacob.

Musée des Pompiers de Nancy.

De même que celui de la gendarmerie ce musée n'est pas public; cependant on peut le visiter en demandant l'autorisation à l'officier de service à la caserne, 35, rue Gambetta, dans laquelle il se trouve. Un pompier accompagne les visiteurs.

Nous renouvelons la question : *qu'elle est l'adresse et les jours et heures de visite du musée des souvenirs militaires à Périgueux?* à laquelle aucun de nos lecteurs de cette ville n'a répondu.

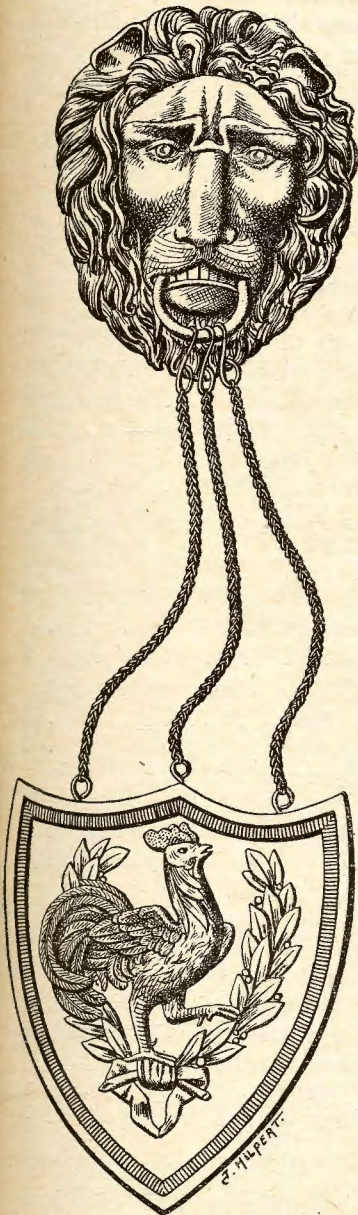
Le vagemestre : L. F.

VARIA

Modèle de la plaque de la gendarmerie nationale.

(Art. LVIII du tit. V de la loi du 28 germinal an VI : 17 avril 1798).

« Le nouveau corps de la gendarmerie nationale portera le même uniforme que l'ancien; il y sera ajouté l'éguillette aux trois couleurs, et sur le baudrier sera ajoutée une plaque de cuivre argenté, portant ces mots : *Respect aux personnes et aux propriétés*. Le Directoire exécutif est chargé d'en déterminer les forme et dimensions.



ORNEMENT DE BANDEROLE DE GIBERNE d'officiers de dragons, lanciers, chasseurs à cheval et hussards; doré, Louis-Philippe.

« Pour les officiers de tout grade la plaque sera en cuivre doré et l'écusson d'argent. Pour les sous-officiers et gendarmes, elle sera en cuivre poli, l'écusson de cuivre argenté ou de métal blanc.

« Cette plaque aura 42 lignes de long sur 30 de large. Au milieu sera fixé un écusson blanc coupé dans ses angles de la longueur de 26 lignes sur 19 de large. Au centre seront écrits ces mots : *Respect aux personnes et aux propriétés*. Cette devise sera entourée de deux branches de chêne et au-dessus figurera l'œil de la surveillance ».

Dans sa délibération du 21 floréal an X (11 mai 1802), approuvée par les Consuls, le Conseil d'Etat fixe comme suit le genre et le dessin de la plaque :

« La plaque portera ces mots : *Force à la loi*; l'écusson sera à quatre angles coupés; à chacun des angles sera fixé une grenade; cette plaque sera jaune pour les sous-officiers et gendarmes et l'écusson argent; et elle sera blanche et l'écusson de cuivre doré pour les officiers.

« La plaque sera octogone ».

Par décision impériale du 26 brumaire an XIII (17 novembre 1804), la gendarmerie nationale prenant la dénomination de *gendarmerie impériale*, la plaque fut à nouveau et ainsi modifiée :

La plaque ayant une étoile sur chacun de ses angles est jaune et l'écusson blanc pour les sous-officiers et gendarmes. Elle est blanche avec l'écusson jaune pour les officiers. L'écusson représente un aigle surmonté de la couronne impériale, et autour, ces mots : « *Gendarmerie impériale* ».

Louis FALLOU.

LISTE DE NOS ABONNÉS

dans l'ordre de leur arrivée, avec la désignation des objets qu'ils collectionnent plus particulièrement.

FOREST, 9, rue de la villa, Sèvres (S.-et-O.).

Planches et ouvrages sur les uniformes de l'Armée française, de 1690 à nos jours. Recherche tout particulièrement les planches de Detaille.

MANIÈRE, 103, rue de Rennes, Paris, 6^e.

Achat et vente de tous objets militaires français de collection.]

FOURY, 70, rue Lafayette, Paris, 9^e.

Objets militaires français.

BERTHEL (Albert), 41, New Oxford Street, Londres W. C.

Gravures françaises, dessins, vues anciennes de toutes les villes de France. — Achat de vues étrangères de tous pays. Listes et catalogues sur demandes.

RIDDER (de), notaire, 4, rue Perrault, Paris, 1^{er}.

Eстамpes sur les uniformes français et étrangers; soldats de plomb.

KOECHLIN-SCHWARTZ, 1, place du Président Mithouard, Paris, 7^e.

Jetons, décorations et objets militaires français.

GRANGÉ (Emile), contrôleur des Contributions directes, à Nontron (Dordogne).

Livres et gravures sur les uniformes de notre armée.

TABLEAU des OFFRES et DEMANDES

Les insertions sont absolument gratuites pour nos abonnés, et publiées sous leur responsabilité. Sur leur désir, nous nous substituons à eux, mais pour les objets authentiques seulement.

Prière joindre à toute demande de renseignements un timbre pour la réponse.

OFFRES

1. —	Lame de sabre d'officier du 2 ^e chasseurs, début du 1 ^{er} Empire. (En bon état mais le bleu et l'or ont disparu; la gravure est intacte)	300f.
2. —	Révolver d'officier, type 1874, avec étui.	50
3. —	Fusil de garde du corps du Roi, 2 ^e modèle.	200
4. —	Bonnet de police d'off. de vol. d'inf. ligne, 2 ^e Emp.	15
5. —	Plaque de shako du 140 ^e inf. (aigle s.-soub.), 1 ^{er} E.	160
6. —	— du 76 ^e inf ^{le} (losange à aigle et n ^o , deux brisures), 1 ^{er} Emp	160
7. —	— de fusilier de la garde nationale, 1 ^{er} Empire	45
8. —	— de grenadier de la garde nationale, 1 ^{er} Empire	75
9. —	— de grenadier de la 12 ^e cohorte de la garde nat., 1 ^{er} Emp.	60
10. —	— d'officier du 14 ^e de ligne, 1814.	300
11. —	— de légion départementale, sans numéro, 1816-1820	60
12. —	— de la 17 ^e légion départementale (état défectueux), 1816-20.	40
13. —	— de la 82 ^e légion départementale, 1816-1820	60
14. —	— de grenadier de la garde nationale, 1816	60
15. —	— d'infanterie suisse de la garde royale, 2 ^e Rest.	45
16. —	— de chasseur de la garde nationale, Ch. X	40 et 60
17. —	— d'artillerie de la garde nationale, Ch. X	65
18. —	— d'officiers d'infanterie, numéros 12, 18, 46, 53, 55, 68 et sans numéro, 1837-1844; chacune.	25
18 bis. —	— des canonniers de Lille, 1852	45

19. —	Plaque de shako de troupe du 35 ^e infanterie, 1837-1844	251
20. —	— d'enfant de troupe du 1 ^{er} rég. d'inf ^{le} , 1837-44.	18
21. —	— d'officiers des 43 ^e et 45 ^e rég. d'inf. 1845-48, chaque	20
22. —	Plaque de sabretache de hussard de la garde royale 2 ^e Rest. (fleurs de lys effacées en 1830)	75
23. —	— d'officiers des 4 ^e et 6 ^e hussards, Louis-Philippe; chaque.	35
24. —	— des 1 ^{er} , 5 ^e et 6 ^e hussards, Louis-Phil.; chaque.	30
25. —	— de hussard, 1852	15
26. —	— de hussard, 2 ^e Emp.	20
27. —	— de guide de la garde, 2 ^e Empire	25
28. —	— d'artillerie de la g., 2 ^e Empire.	35

Districts : d'Arras, de Verneuil, de Paris, de Montbrison, de Saint-Calais, de Monistrol, de Saint-Jean-de-Losne, de Montivilliers, de Thionville, de Castelnaudary, d'Andelys, 1790 chacun		31
de portier des places, Révolution		6
de garde national de Tours, 1789		5
— de Cl ^t -Ferrand, 1789		5
de des transports militaires, 1792.		6
de petit Republicain français, 1792		5
de Gendarmerie nationale, 1795		5
de module. Artillerie française, 1800		3
— Etat-major des places, 1775		5
— , 1796		5
— Etat-major des armées, 1794,		3, 5 et 6
— Aide de camp, 1775		4
— Officier général, 1795		6
— Off. de santé aux armées, 1798		6
— Médecin, 1775		6



GIBERNE d'officiers de dragons, lanciers, chasseurs à cheval et hussards, Louis-Philippe. En cuir verni noir; ornement et baguelette d'encadrement dorés.

Off. de carab. (étain sur bois)		6
Comp ^{ie} de réserve, S.-Inf.		6
Garde d'honneur de ville, doré.		5
— étain.		6
— de Montbrison		7
1 ^{er}	Enregistrem. et domaine	5
Empire.	Ecole impériale sp. militaire	6
	Garde royale ital. (cuivre).	7
	Commissaire des guerres	6
	Sapeurs-pompiers de Paris.	6
	Garde nat., emp. français, doré	6
	Premier ban de la g. nat ^{le}	5

DEMANDES

Casque de carabinier, 1830-45.
Collections complètes ou non de « La Giberne ».

Le Directeur-Gérant : LOUIS FALLOU.
Caen, Imp. E. DOMIN, 10, r. de la Monnaie.

La Giberne

REDACTION et ADMINISTRATION
à LUPLANTÉ
par La Bourdinière (Eure-et-Loir)

Louis FALLOU
Directeur

ABONNEMENT ANNUEL
France 10 fr.
Union postale. 12 fr.

BULLETIN MENSUEL ILLUSTRÉ des amateurs de documents de toute nature relatifs à notre histoire nationale et militaire, ainsi qu'aux décorations françaises, depuis Louis XV.

ÉCHOS

Deux drapeaux de régiments décorés d'ordres portugais.

Les 15 et 29 avril dernier, le colonel Grodinho, attaché à la légation du Portugal, au nom de son gouvernement, remit respectivement :

- 1^o au drapeau du régiment d'infanterie coloniale du Maroc — qui a déjà obtenu dix citations à l'ordre de l'armée au cours de la Grande guerre — la *décoration de la Tour et de l'Épée*;
- 2^o au drapeau des fusiliers-marins — au sommet de la hampe duquel est déjà suspendue la fourragère rouge — la *croix de guerre portugaise*.

Ces hommages rendus par la nation alliée à nos vaillantes troupes ont été accomplis au cours de revues passées, la première à Laidovigshafen, la seconde à Lorient, aux dates précitées.

* * *

Enregistrons cela et constatons sans commenter.

Lors d'une vente de timbres de collection, qui eut lieu le 7 avril dernier à l'Hôtel des Ventes de Paris, l'un d'eux, type considéré comme unique, oblitéré et pas en très bon état, émis dans la Guyane anglaise en 1836, a été acheté 300.000 francs, ce qui, avec les frais, forme le joli total de 352.500 francs!...

* * *

Le 68^e régiment d'artillerie devient le 68^e régiment du génie.

Par décret du 18 avril, le 68^e régiment d'artillerie qui s'occupait spécialement de la construction, de l'entretien et de l'exploitation des voies étroites, est transformé en 68^e régiment du génie pour que ce nouveau corps soit placé sous la même direction que celui du 5^e régiment de même arme — chargé de la construction, de l'entretien et de l'exploitation de voies normales de chemin de fer —, afin de coordonner les efforts et une étroite liaison entre les réseaux de voie normale et ceux de voie étroite, ces derniers n'étant que le prolongement des premiers.

* * *

Le drapeau du 111^e régiment d'infanterie au Musée de l'armée.

Le 111^e d'infanterie étant dissous, son drapeau — après une émouvante manifestation patriotique, qu'il occasionna à son départ (le 4 mai) d'Antibes, l'ancienne garnison du régiment, vient d'être versé au Musée de l'Armée pour prendre rang parmi ceux remis audit musée le 21 février.

Insigne spécial de la Légion d'honneur militaire.

Comme suite à l'entrefilet concernant cet insigne, inséré dans les échos du précédent bulletin, nous relevons les lignes qui suivent qui le complètent dans l'hebdomadaire « *La Voix du Combattant* » du 3 avril :

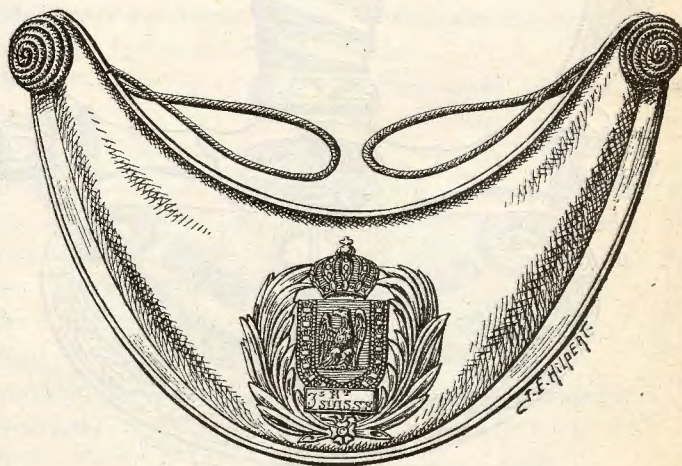
« Plus de deux cents députés, de nos camarades, viennent de déposer une proposition de loi pour différencier par un attribut apparent les décorations de l'ordre de la Légion d'honneur accordées au titre de la guerre ou des opérations extérieures de celles attribuées au titre civil.

« Les bénéficiaires en sont ainsi désignés :

« Les décorés au titre de la grande guerre par arrêtés ministériels portant inscription aux tableaux spéciaux institués par le décret du 13 août 1914 (1^{er} tableau spécial), par la loi du 15 juin 1920 (2^e tableau, Commission Fayolle et Lacaze), et par arrêtés ministériels sur proposition de la Commission Lombard créée le 5 juin 1919;

« Les décorés en vertu de la loi du 16 août 1920 (grands mutilés de guerre 100 % décorés sans traitement);

« Ceux enfin qui, depuis le 23 octobre 1919, ont été ou seront décorés de la Légion d'honneur pour faits de guerre accomplis sur les théâtres des opérations extérieures ou aux colonies et pays de protectorats.



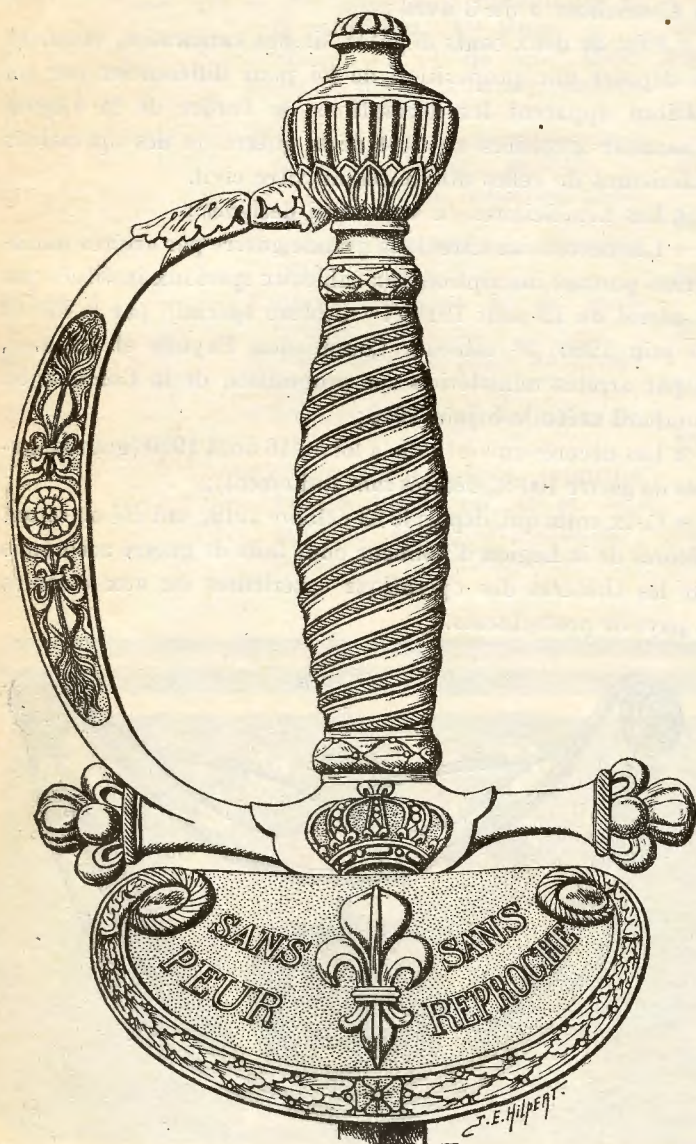
HAUSSE-COL d'officier du 3^e régiment d'infanterie suisse; argent, ornement et boutons dorés. 1^{er} Empire (Collection G.....).

« Les uns et les autres auront le droit de porter deux glaives entrecroisés :

« Sur les divers insignes de la Légion d'honneur;

« Et aussi sur les rubans et rosettes de la Légion d'honneur portés à la boutonnière des vêtements civils, ainsi que sur les barrettes et les demi-barrettes prévues par le décret du 6 novembre 1920.....

« Pendant la guerre, M. Ch. Disière, président de section au Conseil d'Etat, membre du conseil de la Légion d'honneur, grand-croix, a eu l'idée de différencier les rosettes des différents grades et dignités de l'ordre par des pendentifs spéciaux ayant la forme de demi-nœud métallique en or ou en argent. Une décision du ministre de la guerre, en date du 18 avril 1916, une autre du ministre de la Marine, du 21 mai 1917, ont autorisé provisoirement le port de barrettes sur l'uniforme : un



ÉPÉE de ville attribuée aux officiers de chasseurs à cheval de l'Orne ; dorée. 2^e Restauration.

(Collection C. Leroy).

décret du 5 juillet 1918 a ajouté une marque distinctive aux rosettes de commandeur, grand officier et grand-croix.

« Cette innovation a été consacrée par le décret du 6 novembre 1920, paru à l'Officiel du 11 du même mois et qui stipule art. 3 : les demi-barrettes comportent en leur milieu, des rosettes aux couleurs de l'ordre et sont en argent pour les commandeurs, en argent sur la moitié de leur longueur et en or sur l'autre moitié pour les grands officiers et entièrement en or pour les grands-croix.

«

« En outre, pour réserver l'avenir, il est proposé que tous ceux qui seront nommés ou promus dans la Légion d'honneur à titre militaire pour faits de guerre aient également droit au port des insignes avec glaives ».

Ne serait-il pas plus simple de différencier le port de la croix de la Légion d'honneur accordée au titre militaire pour faits de guerre, de celui de la même croix donnée aux militaires pour longs et bons services et, enfin, de celui de la même croix également accordée au titre civil, par la couleur du ruban : rouge pour les premiers; mi-partie bleu et rouge pour les seconds; bleu pour les derniers ?.

LOUIS FALLOU.

BOITE AUX LETTRES

(Sous cette rubrique nous insérerons gratuitement les questions et les réponses de nos lecteurs sur les objets et documents relatifs à notre histoire militaire et nationale depuis Louis XV et sur tous autres sujets pouvant les intéresser).

La plaque de shako de l'infanterie de ligne et légère du modèle 1845 a-t-elle été supprimée et remplacée à la révolution de 1848 ?

Réponse. — Ordre ministériel du 3 mars 1848 sur les changements à apporter dans la coiffure des troupes.

« La plaque de shako des troupes à pied sera provisoirement maintenue; mais on supprimera immédiatement la couronne qui surmontait cette plaque ».

La plaque au grand coq de 1837 fut ensuite reprise et portée jusqu'à son remplacement par celle estampée de l'aigle non couronné, conformément à la décision ministérielle du 27 mars 1852.

* *

A quelle date les chasseurs à cheval de la garde impériale et de la ligne, du 2^e Empire, ont-ils pris la sabrelache ?

Réponse. — C'est le 6 mai 1860 qu'une décision impériale affecta cet effet à tous les régiments de chasseurs à cheval de la garde et de la ligne et le 18 juin suivant que le ministre de la Guerre en prescrivit l'usage et les modèles.

* *

Plaques de shakos du génie et de l'artillerie, 1811.

Ajouter au texte de la circulaire du 13 juillet 1811, inséré à la page 4 de notre bulletin numéro 1 :

« au lieu de la plaque avec une grenade qui devait y être substituée ».

Le vagemestre : L. F.

VARIA

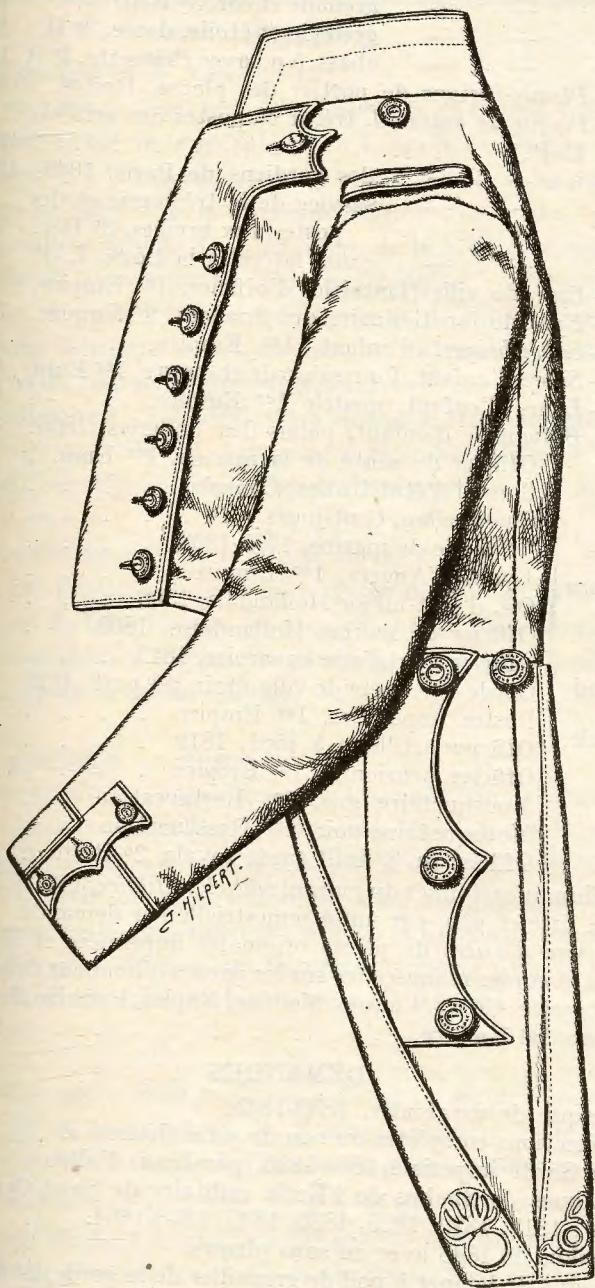
Boutons de compagnies de l'arc, de l'arquebuse, de l'arbalète du Nord et de l'Est de la France, avant 1789.

Descriptions extraites de divers ouvrages spéciaux, et communiquées par notre érudit collègue *M. René Humbert* :

Amiens, 17^e siècle. — *Archers et arbalétriers* : boutons galonnés d'argent; *couleuriniers* : boutons galonnés d'or; *arquebusiers* : boutons uniformes.

Aulun, 1778. — Boutons d'or, chargés d'une arquebuse et d'une bannière en sautoir, liés avec du laurier.

Avenay, 1774. — Boutons d'or.



HABIT de garde national du Rhône, Louis-Philippe

Fond bleu foncé; revers bleu foncé; collet, retroussis et passepoil des poches, revers et pattes de parements rouges; passepoil bleu foncé au collet et aux parements; pattes de parements, ornements des retroussis et boutons blancs; passants d'épaulettes rouges liserés de bleu foncé.

Beaune, 1778. — 1^o Uniforme à pied : boutons d'argent; 2^o Uniforme à cheval : boutons d'argent, avec l'empreinte de deux arquebusés en sautoir.

Beauvais, 1778. — Boutons dorés.

Braine-le-Comle (St-Graven-Brakel-Hainaut belge), 1777. — Boutons jaunes.

Brie-Comte-Robert, 1774. — Boutons aux armes de la compagnie, deux arquebusés en sautoir.

Cambrai, 1774. — Boutons d'or.

Châlon-sur-Saône, 1778. — Boutons d'or.

Châtons-sur-Marne, 1774. — Boutons d'argent au chiffre de l'arquebuse.

Charleville, 1774. — Boutons d'or, aux armes de Condé.

Crépy-en-Valois, 1774. — Boutons d'argent.

Crépy-en-Brie. — Boutons d'or à mille points.

Chaumont-en-Bassigny, 1778. — Boutons dorés empreints de deux arquebusés en sautoir et couronnés.

Coulommiers-en-Brie, 1774. — Boutons de cuivre doré, empreints d'une tour en forme de colombier.

Dijon, 1778. — Boutons surdorés, numérotés 1^e avec deux arquebusés en sautoir.

Elampes, 1774. — Boutons plats en cuivre, surdorés, empreints d'une couronne de France, une sablière au dessous, une buttière, un arc et des flèches en croix.

La Ferté-Milon, 1774. — Boutons dorés, aux armes de l'arquebuse.

La Ferté-sous-Jouarre, 1774. — Boutons d'argent aux attributs de l'arquebuse.

Mâcon, 1778. — Boutons d'argent aux armes de Monsieur (Frère du Roi).

Magny-en-Vexin, 1774. — Boutons jaunes.

Melun, 1774. — Boutons estampés.

Le Mesnil, 1774. — Boutons d'argent.

Mézières, 1774. — Boutons d'or à l'habit et à la veste; en cuir noir aux guêtres.

Montereau-sur-Yonne, 1774. — Boutons de cuivre floré aux armes de l'arquebuse couronnées.

Nogent-sur-Seine, 1774. — Boutons dorés aux armes de l'arquebuse.

Noyon, 1718. — Boutons d'or.

Paris, 1774. — Boutons plats, dorés, marqués d'un arc et d'une arquebuse en sautoir, et, au-dessus, une couronne.

Pont-de-Vaux, 1778. — Boutons surdorés, empreints de deux arquebusés en sautoir, entrelacées d'un croissant, trois fleurs de lys et une couronne de lauriers au-dessus.

Pont-de-Veyle, 1778. — Boutons d'argent.

Pont-Sainte-Maxence, 1774. — Boutons d'ordonnance.

Reims, 1774. — Boutons d'or.

Rethel-Mazarin, 1778. — Boutons blancs, unis.

Rozoy-en-Brie, 1774. — Boutons de pincebecq à mille points.

Royé, 1718. — Boutons de soie ou de poil de chèvre.

id., 1777. — Boutons de mille points en or et à l'aiguille.

id., 1780. — Boutons de cuivre doré.

Saint-Quentin. — Boutons d'argent aux armes de l'arquebuse.

Sainte-Menehould, 1774. — Boutons d'argent aux armes de l'arquebuse.

Saulieu, 1778. — Boutons d'or.

Senlis, 1774. — Boutons de vermeil à la militaire.

Soissons, 1769. — Boutons de pincebec.

id., 1774. — Boutons jaunes aux attributs de l'arquebuse.

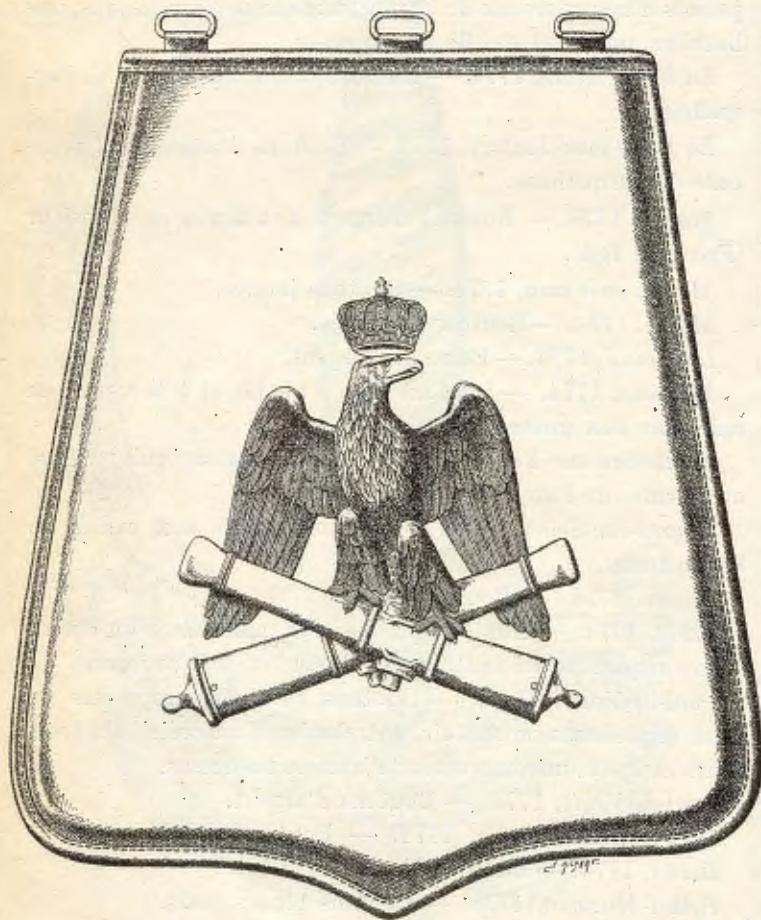
Tournus, 1778. — Boutons d'argent.

Troyes, 1774. — Boutons jaunes empreints de deux arquebuses en sautoir, couronnées, entrelacées de deux branches d'olivier auxquelles est suspendue une bourse.

Vitry-le-François, 1774. — Boutons d'or avec attributs de l'arquebuse.

Provins, 1774. — Boutons d'argent.

Arquebusiers royaux des quatre provinces (Brie, Champagne, Isle-de-France, Picardie), 2 août 1788. — Boutons dorés, empreints de trois écussons : le premier, à gauche, porte une arbalète et une arquebuse en croix, surmontées de trois petites fleurs de lys (armes de l'arquebuse); celui de droite porte les armes de la ville (résidence de la compagnie); le troisième supporté par les deux autres est aux armes du roi.



SABRETACHE des adjudants sous-officiers (en toutes les tenues) et de petite tenue des officiers d'artillerie de la Garde impériale, 2^e Empire.

Fond en cuir verni noir; plaque et boucles de bélières en cuivre doré. (Collection G. Dubet).

TABLEAU des OFFRES et DEMANDES

Les insertions sont absolument gratuites pour nos abonnés, et publiées sous leur responsabilité. Sur leur désir, nous nous substituons à eux mais pour les objets authentiques seulement.

Prière joindre à toute demande de renseignements un timbre pour la réponse.

OFFRES

1.	—	Bossette de mors de grenadier à cheval, Mou du Roi, 1 ^{re} Rest.	35 f.
2.	—	Bossettes de mors de maréchal command. la g. nat., 2 ^e Empire	35
3.	—	Bossette de mors d'off. de caval. de la garde, 2 ^e E.	15
4.	—	Epinglette prix de tir, 2 ^e Empire	20
5.	—	— — gendarmerie, 2 ^e Empire.	25
6.	—	— — grenade et cor, 3 ^e Rép.	16
7.	—	— — grenade et étoile, dorée, 3 ^e R.	16
8.	—	— — chass. à p., avec chaînette, 3 ^e R	18
9.	—	Plaque-insigne de portier des places, Rest ^{ou}	85
10.	—	Plaque de brassard, trésor et postes des armées, L.-P.	120
11.	—	— — des gardiens de Paris, 1848.	120
12.	—	— — service de la trésorerie et des postes aux armées, 3 ^e Rép.	16
13.	—	— — canal latéral à la Loire, L.-P.	40
14.	—	Epée de ville (fantaisie) d'officier, 1 ^{er} Empire.	90
15.	—	Epée de fonctionnaire des finances, 2 ^e Empire.	50
16.	—	Sabre-briquet d'enfant, 1 ^{er} Empire.	40
15.	—	Sabre d'enfant, fourreau cuir et cuivre, 1 ^{er} Emp.	60
18.	—	Lance d'enfant, modèle 1 ^{er} Empire.	50
19.	—	Baïonnette d'enfant, palais des Tuileries, 1865.	30
		Officier de santé de la marine, 1 ^{er} Emp.	8
		Conseil d'état Italien, Consulat	12
		Chambellan, Cent-jours	8
		Artillerie de marine, 1795-1803	8
Boulons		Lycée d'Angers, 1 ^{er} Empire.	7
de		Off. d'état-major Hollandais, 1806	8
grand		Officier de marine Hollandaise, 1806	8
		Officier d'artillerie bavaroise, 1812	8
module.		Garde d'honneur de ville, étain, p ^{se} part., 1 ^e E.	30
		Postes impériales, 1 ^{er} Empire	12
		Officier artillerie à pied, 1812	3
		Officier pensionné, 1 ^{er} Empire	6
		Mousquetaire gris, 1 ^{re} Restauration	6
		Mousquetaire noir, 1 ^{re} Restauration	6
		Officier du 8 ^e inf ^{le} garde royale, 2 ^e Rest.	4

Volumes cartonnés du *journal officiel, militaire*, 1821, à 1871 envoi liste et prix par unité semestrielle sur demande.

Quatre dossiers de pièces originales imprimées et manuscrites et copies manuscrites sur les gardes d'honneur de Milan, Montenotte, Gênes, Luques, Modène, Naples, Pimmino, Sienna, Savone, 1^{er} Empire. 65 f.

DEMANDES

Casque de carabinier, 1830-1845.

Collections complètes ou non de « *La Giberne* ».

La Garde impériale 1804-1815, par Louis Fallou.

Plaques de Shakos de l'École militaire de Saint-Cyr, de dates : 1817, 1822, 1825, 1830, 1845, 1853-1854.

Shakos de 1845 avec ou sans plaque.

Plaque de bonnet à poil de grenadier de la garde, 2^e Empire.

Le Directeur-Gérant : LOUIS FALLOU.

Caen, Imp. E. DOMIN, 40, r. de la Monnaie.

La Giberne

REDACTION et ADMINISTRATION
à LUPLANTÉ
par La Bourdinière (Eure-et-Loir)

Louis FALLOU
Directeur

ABONNEMENT ANNUEL
France 10 fr.
Union postale. 12 fr.

BULLETIN MENSUEL ILLUSTRÉ des amateurs de documents de toute nature relatifs à notre histoire nationale et militaire, ainsi qu'aux décorations françaises, depuis Louis XV.

ÉCHOS

Dons particuliers de Napoléon I^{er}.

Nous relevons dans une pièce imprimée du temps, intitulée : « Procès-verbal de la réception de Leurs Majestés Impériales et Royales, à Dunkerque, lors de leur voyage dans les départements du Nord et de la ci-devant Belgique, en 1810 »,

qu'en témoignage de satisfaction de la belle réception que la ville de Dunkerque lui offrit, le 22 mai, à neuf heures du matin, le maire s'étant rendu au lever de l'Empereur, « Sa Majesté, satisfaite de ses services, lui fit remettre une tabatière en or, avec son chiffre en brillans » ;

d'autre part, « Sa Majesté a donné à M. Delacoste, chef militaire de la Marine, une marque de sa bienveillance, en lui faisant remettre une bague en brillans ornée de son chiffre ».

* *

Tenue d'été des sergents de ville de Paris.

Il est question de doter les sergents de ville de Paris d'une vareuse de toile blanche et d'un casque de paille tressée (de forme semblable à celui des pompiers, mais avec bords plus larges) pour la saison estivale.

* *

Des américains se souviennent...

Un Américain, chevalier de la Légion d'honneur, vient — sous le couvert de l'anonymat — de faire don à la grande chancellerie de la Légion d'honneur, d'une somme de 250.000 francs. Cette offrande généreuse était accompagnée de ces quelques mots profondément éloquentes dans leur simplicité :

« En souvenir ému des légionnaires morts pour la France et pour l'humanité pendant la guerre 1914-1918 ».

Bravo et merci !

* *

Nos grandes écoles militaires citées à l'ordre de l'armée.

Voici en quels termes M. Maginot, ministre de la guerre, vient de citer à l'ordre de l'armée nos grandes écoles militaires :

ECOLE POLYTECHNIQUE. — *Par la science et l'héroïsme des officiers qu'elle a formés, a contribué, de la façon la plus utile et la plus glorieuse, au succès de nos armes. S'est montrée digne, au cours de la grande guerre, de son cher et noble passé.*

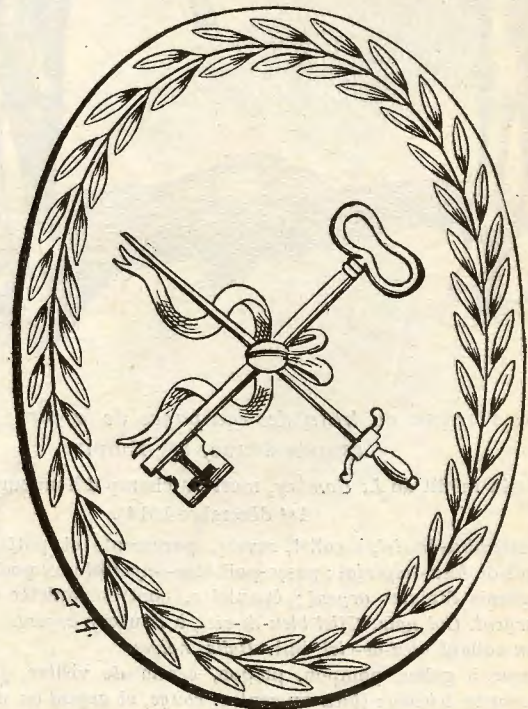
ECOLE SPÉCIALE MILITAIRE (Saint-Cyr). — *Par la valeur et l'héroïsme des officiers qu'elle a formés, a consacré au cours de*

la grande guerre, sa longue tradition de sacrifices à la patrie et a justifié d'éclatante façon, sa devise glorieuse « ils s'instruisent pour vaincre ».

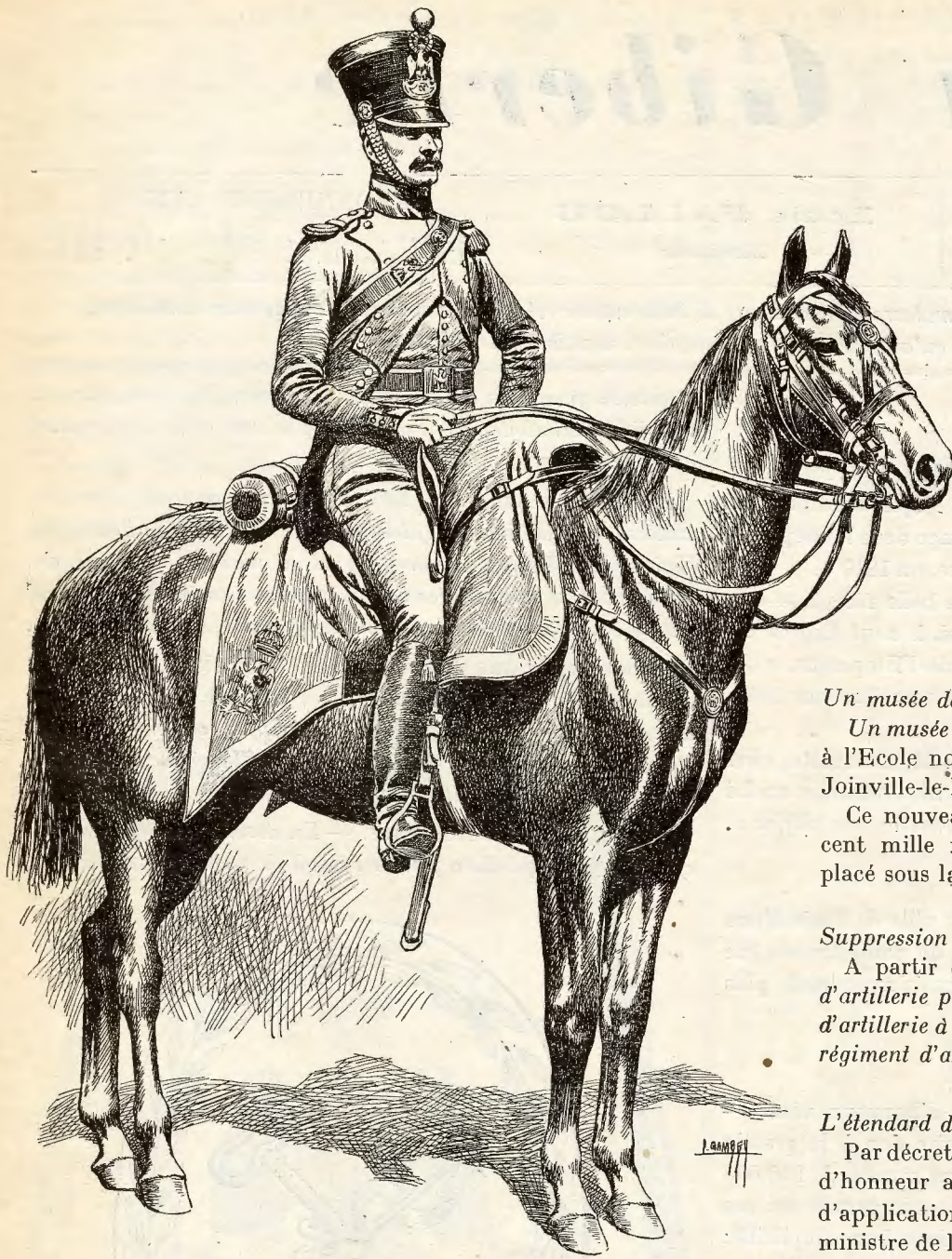
ECOLE D'APPLICATION DE CAVALERIE (Saumur). — *En exaltant les qualités traditionnelles de la cavalerie française, l'intrépidité, l'esprit d'entreprise et de sacrifice, a formé des cadres dont la valeur et les vertus guerrières se sont brillamment manifestées dans toutes les armes au cours de la grande guerre.*

ECOLE MILITAIRE D'INFANTERIE (Saint-Maixent). — *A donné au pays une phalange de chefs qui, par leur valeur, leur esprit de devoir et leurs généreux sacrifices, ont montré qu'ils étaient dignes des admirables soldats dont l'héroïsme et les sublimes vertus ont immortalisé l'infanterie française.*

ECOLE MILITAIRE DU GÉNIE. — *En développant chez les officiers du génie qu'elle a formés l'esprit de recherche scientifique,*



PLAQUE DE BAUDRIER des agents près la justice militaire, argent, gravée, Louis XV.
(Collection Mérlieux).



CAPITAINE du train des équipages de la garde impériale,
grande tenue, 1^{er} Empire.

(Dessin inédit de L. Gambey, mort au champ d'honneur, bois d'Ailly,
1^{er} décembre 1914).

Habit-veste bleu-de-ciel, à collet, revers, parements et pattes de parements du fond, liserés de bleu-impérial ; passe-poil bleu-impérial aux poches ; retroussis bleu-impérial garnis d'aigles argent ; épaulette, contre-épaulette et passants argent ; boutons argent. Col noir. Gilet bleu-de-ciel, à boutons argent.

Pantalon collant bleu-de-ciel, uni. Bottes noires.

Shako noir, à galon, pompon, plaque, cercle de visière, jugulaires et rosaces argent ; cocarde tricolore (bleu au centre, rouge, et argent en dehors).

Banderole de giberne et ceinturon rouges galonnés argent ; ornements et plaque argent.

Schabraque bleu-de-ciel, le galon et les aigles argent, le passepoil extérieur écarlate.

Porte-manteau bleu-de-ciel, à galon argent et passe-poil bleu-impérial aux ronds.

l'initiative, le culte du devoir militaire poussé jusqu'au sacrifice a bien mérité de la patrie.

ECOLE MILITAIRE D'ARTILLERIE. —

A mis au service de la patrie et entre- tenu un cadre sans cesse grandissant d'officiers d'artillerie, dont la collaboration étroite avec les autres armes, la valeur technique et la vaillance, ont largement contribué à la victoire.

ECOLE DU SERVICE DE SANTÉ MILITAIRE DU VAL DE GRACE. — *Fidèle à ses nobles traditions, a su inspirer le culte de la science et l'esprit de sacrifice aux officiers du corps de santé militaire qui, par l'admirable dévouement et l'abnégation dont ils ont fait preuve au cours de la grande guerre, se sont acquis des titres impérissables à la reconnaissance du pays.*

Un musée des sports.

Un musée d'art sportif vient d'être créé et on l'installe à l'Ecole normale de gymnastique et d'escrime de Joinville-le-Pont (Seine).

Ce nouveau musée, déjà doté d'une somme de cent mille francs, par un legs de M. Zaharoff, est placé sous la direction du sculpteur Fraysse.

Suppression de nouveaux régiments.

A partir du 1^{er} juillet prochain, le 37^e régiment d'artillerie porté (Bourges), les 88^e et 90^e régiments d'artillerie à tracteurs (Dunkerque et Vannes) et le 158^e régiment d'artillerie à pied (Epinal) seront dissous.

L'étendard de Saumur à l'honneur.

Par décret présidentiel du 9 mai, la croix de la Légion d'honneur a été conférée à l'étendard de l'Ecole d'application de cavalerie (Saumur). M. Maginot, ministre de la Guerre, épinglait lui-même l'insigne de l'ordre à l'étendard trois jours après.

La médaille de la famille française.

Complétons l'article la concernant inséré dans les échos du bulletin N°4 par les renseignements suivants :

La médaille est en bronze pour les mères de cinq enfants ; en argent pour celles ayant huit enfants ; en or pour les mères de onze enfants et au-dessus.

Au total, à ce jour, il a été distribué de ces médailles : 664 en bronze, 280 en argent et 147 en or.

La croix de guerre au drapeau de l'Ecole militaire de Saint-Cyr.

Le monument commémoratif élevé aux cinq mille

Saint-Cyriens morts au champ d'honneur pendant la grande guerre, a été inauguré le 20 mai par le Président de la République, assisté du Ministre de la Guerre et des maréchaux Foch, Pétain, d'Espérey. Au cours de la cérémonie — qui eut lieu dans la cour Wagram — M. Millerand épingla la croix de guerre sur le glorieux drapeau de l'Ecole (déjà décoré de la Légion d'honneur). Des dames de Metz et de Strasbourg offrirent des fanions à l'Ecole.

* *

Ballonesque ! Gigantesque !

De l'Amérique, naturellement, nous parvient cet écho que nous enregistrons. Qui sait ?

L'aviation américaine vient de projeter la création d'un type de dirigeable immense capable de s'élever à des hauteurs considérables et de servir de champ d'atterrissage (façon de parler) à des avions de combat sur la vaste plate-forme qui le surmonterait; en outre, le dit dirigeable pourrait transporter toute une escadrille d'avions à une grande distance.

* *

Bataillons de « diables bleus » cités à l'ordre de l'armée d'Italie.

« Les bataillons de chasseurs, 51^e, 70^e et 115^e, venus en Italie aux jours des batailles les plus ardentes, et qui ont eu à défendre un point délicat du front italien, avec leur ardeur légendaire et une grande habileté tactique, ont conquis la forte position du mont Tomba, le 30 décembre 1917 ».

* *

Nouvelle attribution de la Médaille coloniale...

Le droit à l'attribution de la médaille coloniale avec agrafe « Afrique occidentale française » vient d'être accordé aux militaires européens et indigènes qui ont pris part à l'opération de police effectuée en décembre 1921 et janvier 1922 dans la région Aïoun-Abd-el-Malek, Touila, Aouinet-Legraa par le détachement commandé par le capitaine Pommier de la compagnie saharienne de Touat-Gourara.

LOUIS FALLOU.

BOITE AUX LETTRES

(Sous cette rubrique nous insérerons gratuitement les questions et les réponses de nos lecteurs sur les objets et documents relatifs à notre histoire militaire et nationale depuis Louis XV, et sur tous autres sujets pouvant les intéresser).

A quelle date le tonnelet-bidon individuel en bois a-t-il été remplacé par le bidon en fer blanc, et quand ce dernier a-t-il commencé à être recouvert en drap; la couleur de ce drap ?

On demande tous renseignements biographiques, bibliographiques, techniques et iconographiques sur

Lamblardie (Jacques-Elie), 1747-1797, Directeur de l'Ecole des Ponts-et-Chaussées en 1794, fondateur et premier Directeur de l'Ecole Polytechnique, Inspecteur général des Ponts-et-Chaussées;

Et Sganzin (Mathieu-Joseph), 1751-1837, Ingénieur des Ponts-et-Chaussées, auteur d'importants travaux maritimes au Havre, à Boulogne-sur-Mer, etc...

Le vaguesmestre : L. F.

VARIA

Musée militaire des vétérans du Périgord (armée de terre et de mer).

Les renseignements ci-après concernant ce musée nous ont été communiqués par M. Dubet, maire de Vaunac :

Ce musée, situé 29, rue Aubergerie, à Périgueux, est ouvert au public les jeudis, dimanches et jours fériés, de 14 à 16 heures en hiver et de 14 à 17 heures en été. Il renferme un ensemble déjà imposant de souvenirs militaires d'« anciens » de la région.

Boulon peu connu.

De la collection *Lieutenant-colonel Bois* :

Garde urbaine de Lyon. — Plat, en cuivre doré, estampé de l'aigle impérial couronné et, en exergue, de la légende : *garde urbaine de Lyon*; monté sur os. Ce modèle du 1^{er} Empire, doit être d'officier et être classé avec ceux des polices municipales. Il a 25 mil. de diamètre.

Louis FALLOU.

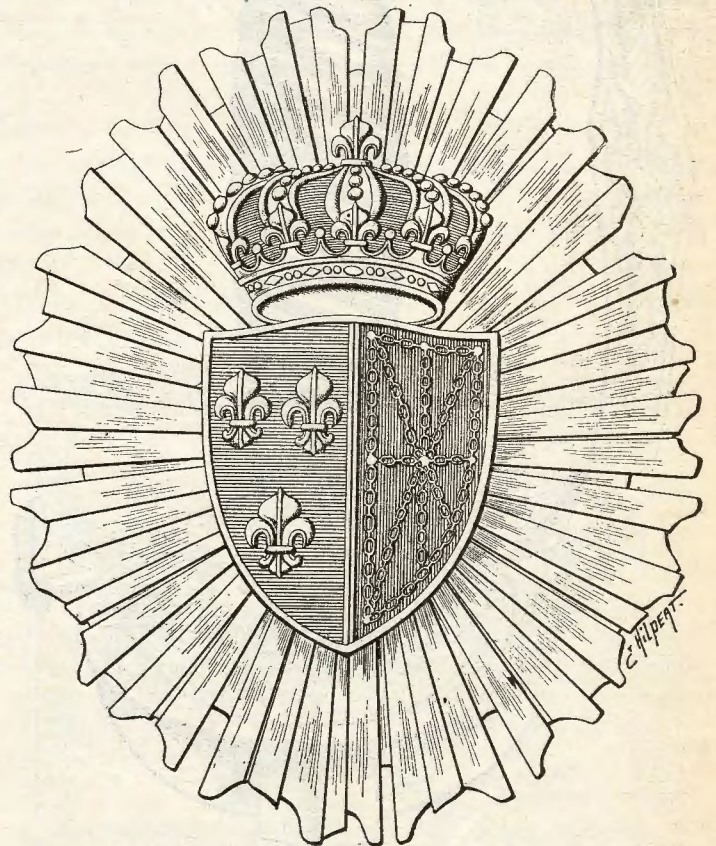
LISTE DE NOS ABONNÉS

dans l'ordre de leur arrivée, avec la désignation des objets qu'ils collectionnent plus particulièrement.

AUBRY (E.), pharmacien, place de la République, Connerré (Sarthe).

Uniformes, armes, équipement, boutons militaires français depuis l'ancienne monarchie.

GRIESSER (F.), 16, rue du Sanglier, Strasbourg.



PLAQUE DE CUIRASSE des cuirassiers de la Garde royale, dorée pour les officiers, en cuivre rouge pour la troupe, 1815-1830. (Collection C. Leroy).

Armes blanches, coiffures, cuivrerie et boulons militaires de l'armée française, 1789 à 1870.

WEBER-NAZAIRE, 68, boulevard Clémenceau, Strasbourg. Coiffures, cuivrerie et armes blanches de notre armée, Révolution à 1870.

DELBOS, 17, rue de la Trémoille, Paris, 8^e.

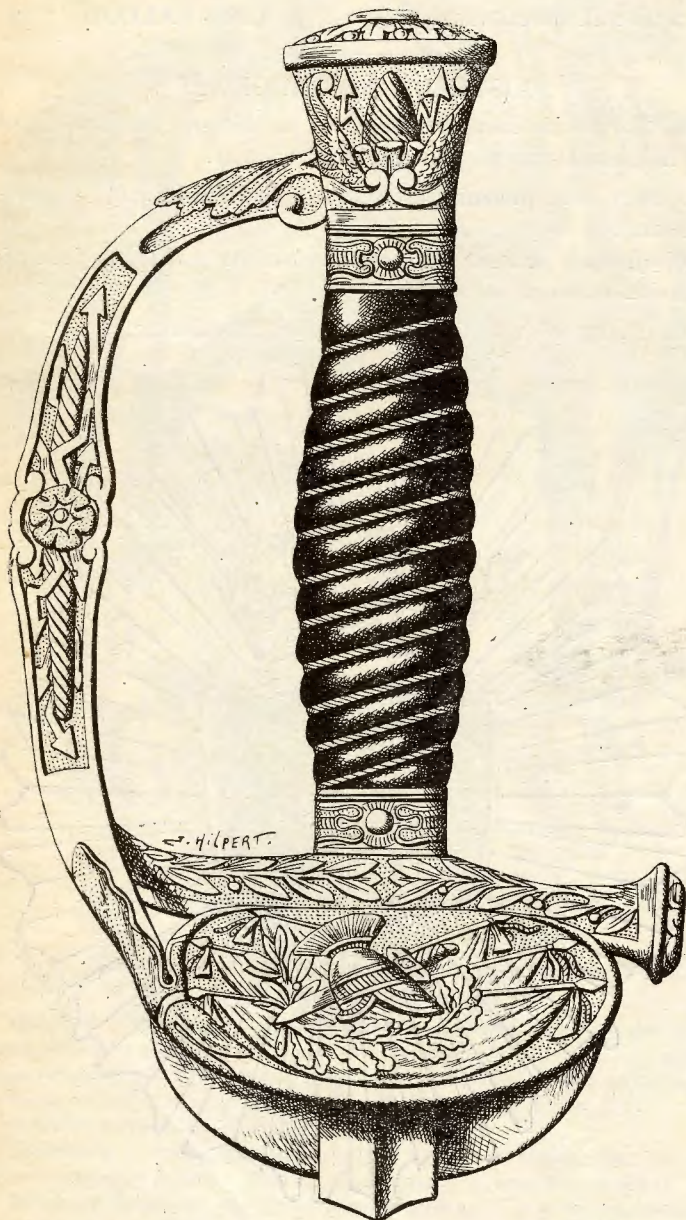
Boulons militaires et administratifs français, depuis Louis XV.

COURTOT (P.), art. peintre, 14, av. de Toulouse, Limoges. Cuivrerie militaire française, Louis XV à 1870.

BERRENS (F.), à Lorry-lès-Metz (Moselle).

Achat et vente d'armes et curiosités militaires, de meubles et de faïences rustiques.

CHANGEMENT D'ADRESSE. — STRUBIN, maison Fœtisch frères, instruments de musique, Neuchâtel (Suisse).



EPÉE d'officier d'état-major.

Poignée en buffle noir, monture et filigrane dorés, 1872-1880.

TABLEAU des OFFRES et DEMANDES

Les insertions sont absolument gratuites pour nos abonnés, et publiées sous leur responsabilité. Sur leur désir, nous nous substituons à eux, mais pour les objets authentiques seulement.

Prière joindre à toute demande de renseignements un timbre pour la réponse.

OFFRES

- 1. — Plaque de bonnet à poil de grenadier de la garde nationale de Paris, 1790 . . . 500 fr.
- 2. — — — de grenadier de la garde impériale, 1^{er} Empire. 200
- 3. — Plaque de casque de sapeur-pompier de Dammar-tin, 1^{er} Empire. 225
- 4. — Plaque de czapska des lanciers d'Orléans, 1831. 165
- 5. — Plaque de cuirasse des cuirassiers de la garde royale, 2^e Restauration. . . . 200
- 6. — — — des carabiniers de la garde imp., 2^e Empire. 60
- 7. — Plaque de giberne d'officier d'inf., arg. L. XV. 350
- 8. — — — d'officier de dragons, L. XV. 200
- 9. — — — de g. nat. à pied, Paris, 1789. 250
- 10. — — — de s.-off. j. garde, 1^{er} Emp. . 120
- 11. — — — d'officier de caval., 1^{er} Emp. 60
- 12. — — — de garde du corps du roi, Rest. 120
- 13. — — — d'inf. de la g. roy., 2^e Rest. . 25
- 14. — — — d'officier de caval., Rest. . 35
- 15. — — — de la garde municipale à pied.
- 16. — — — de Paris, Louis Philippe. . . 40
- 17. — Plaque de sabretache d'off. de caval. lég., 1^{er} E. 220
- 18. — — — de garde d'h. de la g., 1^{er} E. 260
- 19. — Shako d'officier du 14^e de ligne, 1^{re} Rest.. . . 500
- 20. — Croix de la Légion d'honneur, 1848. 80
- 21. — Médaille militaire, 2^e modèle, 2^e Empire (bel état) (sans ruban). 25
- 22. — Médaille de campagne d'Italie, 2^e Emp. . . . 15
- 23. — — — du Mexique, 2^e Emp. 20
- 24. — — — de Chine, 2^e Emp. 20
- 25. — Médaille de Sainte-Hélène (sans ruban), 2^e Emp. 8
- 26. — Beau noyau de collection de 760 médailles de bronze, de modules différents, en parfait état de conservation, pas une refappe, sur les événements historiques, inaugurations de monuments, cathédrales, chemins de fer, sports, etc., de la Révolution à nos jours; réelle occasion net: 3.200 fr

Boutons	de chambellan, 1815-1825. 10
de	d'équipage de la vénerie royale. . . . 12
grand	de l'Ecurie du Roi 10
module,	de l'Intendance du mobilier de la couronne 10
	de l'Intend. du matériel des fêtes et cér. 10
Restaura-	des pages du Roi 5
tions	de l'enregistrem ^t et domaines. 7
	de lieutenant de Louveterie. 15
	d'ingénieur des ponts et chaussées . 5

DEMANDES

Cartes de contentement des élèves de la Légion d'honneur du 1^{er} Empire à nos jours.

Tous documents imprimés ou manuscrits sur Vienne (Isère).

Plaque de bonnet à poil de grenadier de la garde, 2^e Emp.

Affiche de la mobilisation générale du 2 août 1914.

Le Directeur-Gérant : LOUIS FALLOU.

Caen, Imp. E. DOMIN, 10, r. de la Monnaie.

La Giberne

RÉDACTION et ADMINISTRATION
à LUPLANTÉ
par La Bourdinière (Eure-et-Loir)

Louis FALLOU
Directeur

ABONNEMENT ANNUEL
France 10 fr.
Union postale. 12 fr.

BULLETIN MENSUEL ILLUSTRÉ des amateurs de documents de toute nature relatifs à notre histoire nationale et militaire, ainsi qu'aux décorations françaises, depuis Louis XV.

ÉCHOS

L'étendard de Saumur à l'honneur (suite).

Nous avons relaté dans les échos du précédent bulletin la distinction et la citation accordées successivement à l'étendard de l'école de cavalerie; comme complément à la citation, le 24 juin dernier, lors d'une fête organisée à Vincennes et où était présent ledit étendard, le Président de la République décora de la croix de guerre le glorieux emblème militaire.

* *

Nouveaux régiments d'infanterie dissous.

Par décision ministérielle, les 17^e (à Gap), 30^e (à Annecy) et 401^e (à Strasbourg) régiments d'infanterie ont été dissous à la date du 1^{er} juillet.

* *

Régiment étranger de cavalerie.

Le mois dernier, le ministre de la guerre a prescrit l'organisation d'un régiment étranger de cavalerie.

* *

Après les limbres, les monnaies.

Dans une vente de monnaies qui eut lieu dernièrement à l'Hôtel Drouot, un écu blanc de Louis XIII (1642) a été adjugé 20.000 francs et un essai du double ducat or, en piéfort d'argent de Louis XII, a trouvé acquéreur à 11.200 fr.; en outre, une pièce de la République italienne, an 11, en or, à effigie de Bonaparte, à fleur de coin, a atteint la somme de 12.500 fr.

* *

Appel à nos abonnés.

Nous serions très reconnaissant à ceux de nos collègues qui pourraient nous adresser, après lecture et par plusieurs numéros pour leur éviter trop de dérangements, des journaux et revues dont ils pourraient disposer en notre faveur, ce qui nous permettrait de donner une documentation plus étendue et plus précise à notre bulletin. Nous les en remercions par anticipation.

* *

Exposition d'art et d'histoire à la Malmaison.

Cette exposition ouverte depuis le 15 juin durera jusqu'au 1^{er} novembre. Elle a été organisée par M. Jean Bourguignon, conservateur, au palais national de la Malmaison, à Rueil.

Elle comprend des tableaux et aquarelles de batailles et

épisodes militaires, cédés à la Malmaison par le Musée de Versailles. Parmi les objets il y a lieu de noter les armes (épée, pistolets et le sabre d'honneur, ciselé d'or, au fourreau de cristal qui lui fut décerné par le gouvernement du Directoire le jour de la signature du traité de Campo-Formio) et le lit de campagne de Napoléon 1^{er}.

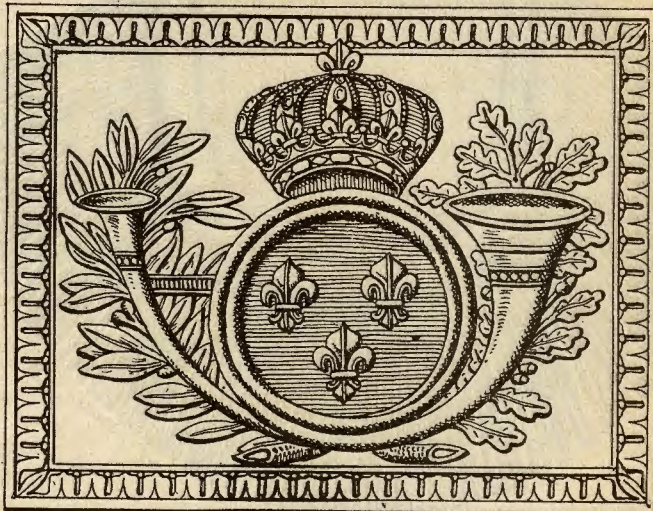
Des assiettes, peintes par Schwébach, provenant du service personnel de l'Empereur; des robes de l'Impératrice; des lettres, des cahiers, des livres, des dessins et des jouets du Roi de Rome.

A signaler également l'ouverture de deux salles nouvelles relatives l'une au second empire, l'autre à l'histoire de l'ancienne résidence de Bonaparte par l'image et le document. Enfin, la collection des ordres créés par Napoléon 1^{er} et par ses frères s'est enrichie de pièces précieuses.

* *

Nouvelles tenues des officiers.

Le Ministre de la Guerre et des Pensions vient de décider la réglementation des tenues des officiers supérieurs et subalternes en les ramenant à deux combinaisons d'effets: l'une dite *de cérémonie*, l'autre dite *de campagne* (la première pour la ville, les visites et les cérémonies; la seconde sera utilisée en campagne, et pour le travail et les prises d'armes).



PLAQUE DE CEINTURON d'officier des chasseurs à pied de France, fond doré, bordure et ornement argent.

(Collection C. Leroy).

Le képi en drap bleu ou kaki et l'épée sont supprimés.

La tunique longue est remplacée par une tunique plus courte, semi-ajustée, avec poches de hanches sans piqûres apparentes et galons semi-circulaires.

Les épaulettes sont supprimées.

Sabre ou épée avec dragonne en métal du modèle attribué avant la guerre aux officiers supérieurs et une bélière assortie au ceinturon en laine mohair pour la 1^{re} tenue;

Sabre ou épée d'avant-guerre avec la dragonne en cuir fauve foncé et une bélière assortie au baudrier pour la 2^e tenue.

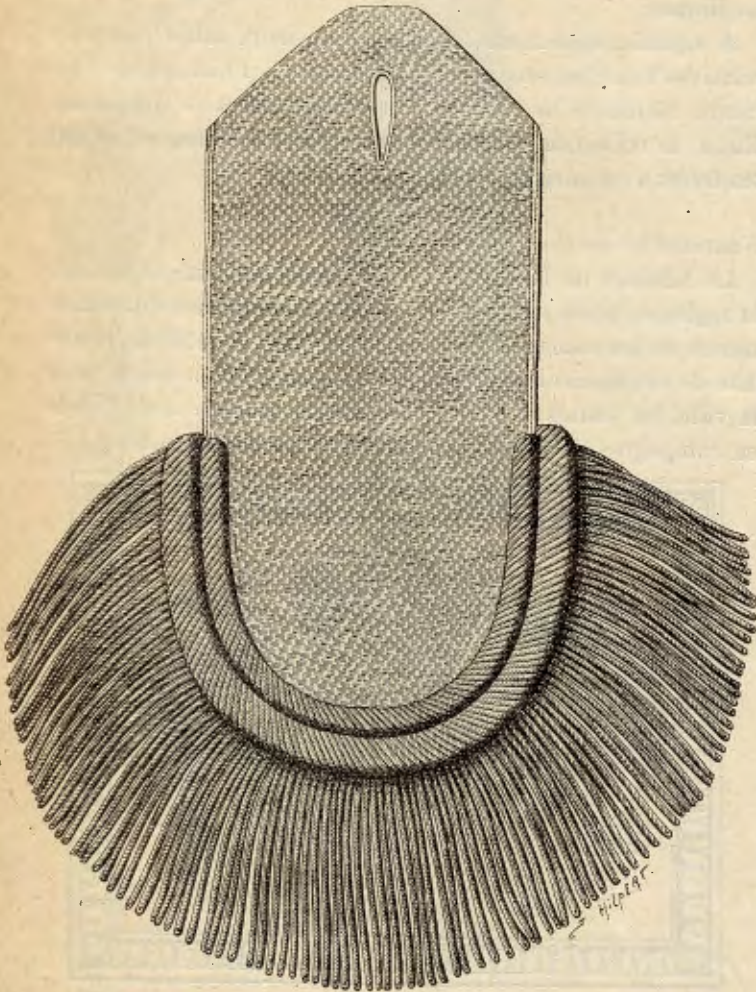
Enfin les boutons employés seront des modèles d'avant-guerre, spéciaux à chaque arme ou service.

* * *

Qu'est devenue l'aigle des adieux de Napoléon à Fontainebleau?

Pourquoi cette question, voici :

Un de nos collègues nous communique un très intéressant compte-rendu d'une audience du Tribunal de Commerce de Paris, inséré dans la gazette « Le Voleur » du 31 mai 1831 et que nous reproduisons entièrement ci-après, en formulant l'espoir qu'un « renseigné » nous donnera la suite de cette affaire et que ce point d'histoire sera éclairci :



ÉPAULETTE de capitaine de hussards (10^e régiment), argent, portée sur le surtout de ville, 1^{er} Empire.

Le général Gourgaud et l'aigle des adieux de Napoléon à Fontainebleau.

« L'avocat du demandeur a exposé en ces termes devant le tribunal de commerce les motifs de cet intéressant procès :

« M. Lacarrière, fabricant de bronzes et d'ustensiles pour le gaz, possédait dans ses magasins une aigle impériale, à laquelle il attachait le plus haut prix, et qu'il conservait comme la plus chère des reliques. Quel cœur généreux n'eût partagé cette superstition patriotique? C'était l'aigle qui avait reçu les derniers adieux de Napoléon à Fontainebleau. M. Lacarrière n'aurait voulu pour rien au monde vendre un objet qui rappelait un souvenir si touchant, un trait unique dans les fastes de l'histoire. C'était avec ravissement qu'il contemplait cette aigle glorieuse, où le premier capitaine de l'univers, imprimant ses lèvres héroïques, avait si douloureusement donné le salut suprême à sa vaillante armée.

« Cependant, l'immortelle révolution de juillet survint et fit briller aux yeux de la France régénérée le drapeau aux trois couleurs, symbole éternel de la liberté et de la gloire nationales. MM. Feuchère et Fossey furent chargés de fabriquer les coqs gaulois qui devaient surmonter les nouveaux étendards destinés à cette garde civique, qui de toutes parts, était sortie comme par enchantement du sol belliqueux de la patrie. Les soumissionnaires de cette fabrication désirèrent que leurs coqs gaulois eussent les mêmes dimensions et le même poids que les vieilles aigles impériales. Ils demandèrent, dans cette vue, à emprunter l'aigle de M. Lacarrière, pour leur servir de modèle. Le possesseur de l'aigle de Fontainebleau acquiesça volontiers au vœu de ses confrères. Mais depuis plus de six mois que le prêt a eu lieu, et malgré les plus vives instances, M. Lacarrière n'a pu obtenir la restitution de son aigle. S'il faut en croire MM. Feuchère et Fossey, l'aigle au touchant souvenir aurait été confiée au général Gourgaud qui refuserait obstinément de la rendre. Quoiqu'il en soit, il est constant que M. Lacarrière a été dépouillé d'un objet d'art qu'aucune indemnité pécuniaire ne peut remplacer pour lui. Néanmoins, quand on veut obtenir en justice la remise d'une chose corporelle, il faut nécessairement conclure à des dommages-intérêts, pour que le jugement ait une sanction et qu'on puisse le ramener à exécution. Je demande donc que MM. Feuchère et Fossey soient tenus, sous une contrainte de 10.000 fr., à restituer l'aigle dont ils ont été constitués momentanément dépositaires ».

« L'avocat des défenseurs a répondu :

« MM. Feuchère et Fossey reconnaissent l'exactitude des faits qu'on vient d'alléguer pour M. Lacarrière, et s'ils éprouvent un regret, c'est d'être dans l'impuissance d'opérer la restitution qu'on leur demande. Mais le général Gourgaud est la cause de cette impuissance et du procès actuel. Le fidèle compagnon de l'illustre capitaine de Sainte-Hélène a reçu des mains des défenseurs de l'aigle de Fontainebleau, et son cœur, que cette vue à rempli d'émotion, n'a pu se résoudre à se détacher d'une relique si précieuse. Le général Gourgaud nous a offert de l'argent; mais c'est l'aigle même que nous exigeons pour la rendre à son légitime propriétaire; sur le refus du général, il nous a bien fallu l'appeler en garantie, pour que les condamnations, sollicitées contre nous, réfléchissent en dernier

BOITE AUX LETTRES

(Sous cette rubrique nous insérerons gratuitement les *questions* et les *réponses* de nos lecteurs sur les objets et documents relatifs à notre histoire militaire et nationale depuis Louis XV, et sur tous autres sujets pouvant les intéresser).

Réponse aux questions posées dans la boîte du précédent numéro, relatives à la date d'adoption du bidon en fer blanc et sa couverture.

Tout d'abord nous citerons la notice du 14 juillet 1831 portant description du *tonnelet-bidon* :

« Le tonnelet est en bois de chêne... peint à l'huile en vert-olive... »

« Le jable supérieur du tonnelet a assez de relief pour servir d'entonnoir... Il se ferme au moyen d'un bouchon ou biberon percé lui-même et fermé d'un fosset.

« Le tonnelet a la forme d'un cône et sa forme est circulaire ». Maintenant il nous faut citer l'instruction du 9 mars 1854, qui prescrit qu'il sera délivré un petit bidon de *fer-blanc*, avec sa courroie, à chaque homme des corps appelés à faire partie de l'armée expéditionnaire d'Orient. Ce bidon individuel était-il déjà en usage parmi les troupes métropolitaines ou fut-ce exceptionnellement et pour la durée de la campagne de Crimée qu'il a été distribué? Les descriptions d'uniformes ne font point mention de cet objet parce qu'il est compris dans les effets de campement. Ou bien a-t-il été adopté peu après? Nous ne le pouvons dire exactement.

Dix ans plus tard, une décision (du 2 mars 1865) maintenait exceptionnellement aux troupes à cheval de l'armée d'Afrique « l'usage de *petits bidons en peau de bouc*, au lieu de petits bidons en fer blanc »; ce qui laisserait supposer que ces derniers étaient en service et qu'ils étaient déjà recouverts d'étoffe; la circulaire du 3 décembre 1866 le confirme puisqu'elle dit :

« Aux termes des instructions en vigueur, les petits bidons individuels doivent être recouverts d'enveloppes en drap gris de fer bleuté. Au-dessous de l'enveloppe est cousu un petit carré de toile de 0^m08 cent. de longueur sur 0^m04 cent. de hauteur destiné à recevoir l'indication du corps et le numéro matricule de l'homme.

« Mais le Ministre de la guerre décide qu'il a adopté, par décision des 12 juillet dernier et 14 novembre courant :

« 1^o Les enveloppes de petit bidon seront confectionnées à l'avenir, soit en drap bleu-foncé, soit en drap gris bleuté ou gris de fer foncé, soit enfin en drap blanc piqué de bleu provenant des effets réformés.

« 2^o A fin d'éviter dans les rangs des disparates choquantes, les bidons seront recouverts en drap de même nuance, au moins par compagnie, escadron ou batterie ».

A titre complémentaire nous insérons ci-après le texte de la circulaire ministérielle du 28 juillet 1871, adressée aux intendants divisionnaires :

« Messieurs, je suis informé que beaucoup de petits bidons en service dans les corps ne sont

lieu contre le véritable rétentionnaire de l'objet réclamé. »

« Mon client, a dit ensuite le défenseur du général Gourgaud, est commandant de l'artillerie des places de Paris et de Vincennes. On suppose que ce titre lui donne un accès facile et un crédit tout puissant auprès des divers ministères. MM. Feuchère et Fossey, qui désiraient avoir la fabrication des coqs gaulois pour l'armée, prièrent le général Gourgaud de les protéger auprès du gouvernement, et lui adressèrent, dans ce dessein, des plans configuratifs de l'objet qu'il s'agissait de confectionner. Le général s'empressa de remettre ces plans dans les bureaux de la guerre, mais jamais il ne reçut l'aigle dont on parle. Je défie les adversaires de fournir à cet égard aucun adminicule de preuve. Il est inconcevable qu'à l'occasion d'un service tout d'obligeance, on ait osé former une action en garantie. On ne voit pas non plus comment on a pu traduire à la barre consulaire un général, pour un acte qui n'a évidemment rien de commercial; car ce n'est pas dans l'opération intervenue entre M. Lacarrière et MM. Feuchère et Fossey, que l'obligation de M. Gourgaud, si obligation il y a, a pu prendre naissance; c'est d'un fait postérieur et indépendant au premier que dérive cette obligation, en supposant qu'elle existe. Il n'y a donc aucune raison de distraire le général de ses juges naturels ».

« Le tribunal de commerce s'est déclaré incompétent.

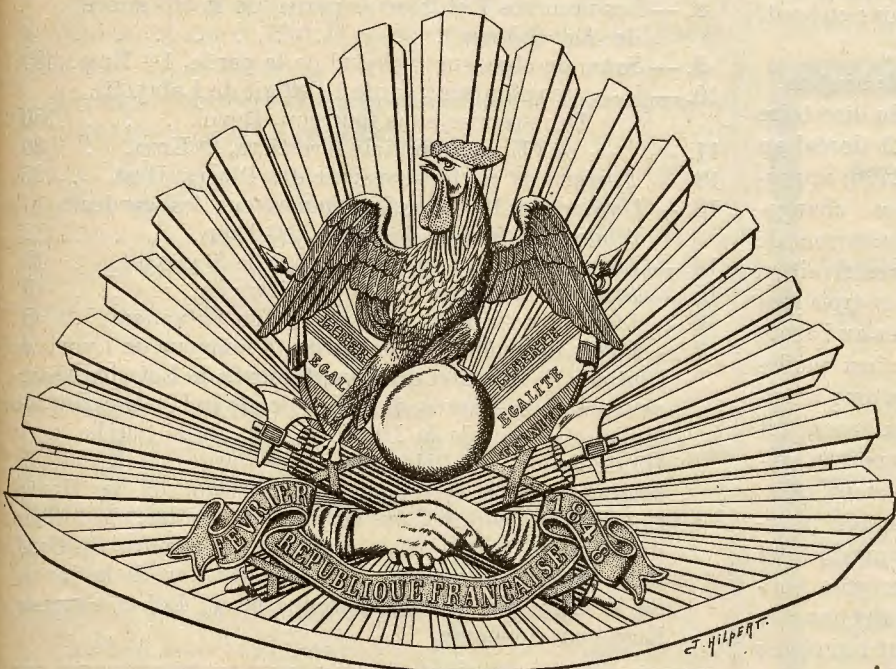
* *

La croix de guerre à l'Ecole de Fontainebleau.

La municipalité de Fontainebleau, à l'unanimité, a décidé d'offrir à l'Ecole d'artillerie de Fontainebleau la croix de guerre que le gouvernement vient d'attribuer à cette dernière.

Cet hommage touchant a été accepté par le général Dumas, commandant l'école, qui a remercié chaleureusement les délégués municipaux qui le mirent au courant des intentions du conseil municipal.

LOUIS FALLOU.



PLAQUE DE CZAPSKA de lancier de la garde nationale, argentée, ornement doré, 1848. (Collection C. Ténart),

pas recouverts de drap, nonobstant les prescriptions réglementaires du 3 décembre 1866.

« Je vous charge de veiller strictement à ce que les corps stationnés dans votre circonscription administrative remédient sans retard à cet état de choses... »

Le vaguesmestre : L. F.

LISTE DE NOS ABONNÉS

dans l'ordre de leur arrivée, avec la désignation des objets qu'ils collectionnent plus particulièrement.

LORMIER, Directeur du Musée céramique de Rouen, 15, rue Racine, Rouen.

BELMONT, 2, rue Alphonse-Fochier, Lyon.

Armes et objets militaires français, de 1700 à nos jours.

CHASSÉRIAU (Baron A.), 12, rue de la Néva, Paris, 8^e.

VEISS (Paul), 20, rue du Casino, Saint-Dié.

Uniformes, coiffures, armes, boutons.

LESPINASSE (Paul), 49, rue Kléber, Périgueux.

Boutons et objets d'équipement et d'armement militaires français.

VARIA

Erratum.

Le dessin de la plaque de baudrier inséré à la page 33 a été placé par erreur dans le sens vertical alors qu'il aurait dû l'être dans le sens opposé : l'anneau de la clef et la poignée du glaive en haut.

Suppression de boutons.

Un arrêté du directoire exécutif du 2 floréal an IV (21 avril 1796) apportant quelques changements à l'uniforme de l'infanterie prescrivait en outre : que les trois gros boutons placés au bas du revers droit, ainsi que les trois gros boutons adoptés à chaque poche et ceux du passepoil du collet, des revers et des parements de l'habit pourraient être supprimés ; et que les deux gros boutons adoptés aux hanches pourraient être remplacés par deux petits.

L. F.

TABLEAU des OFFRES et DEMANDES

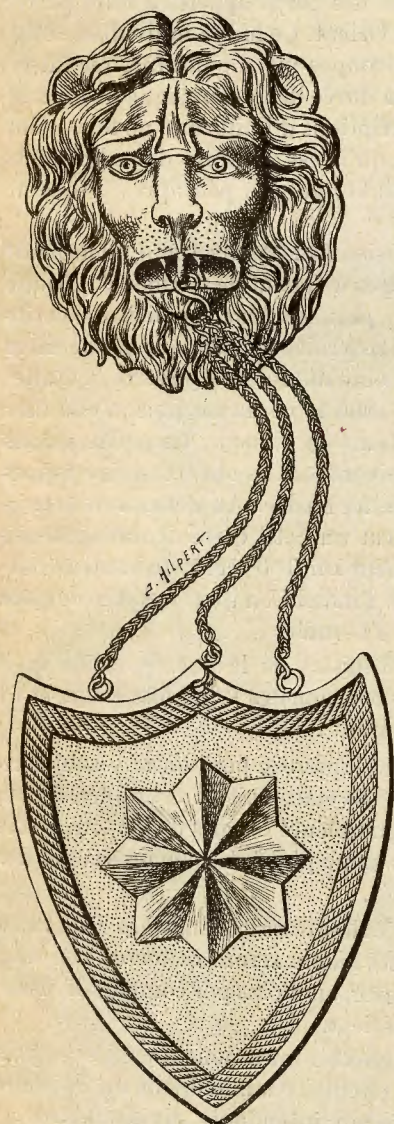
Les insertions sont absolument gratuites pour nos abonnés, et publiées sous leur responsabilité. Sur leur désir, nous nous substituons à eux, mais pour les objets authentiques seulement.

Prière joindre à toute demande de renseignements un timbre pour la réponse.

OFFRES

1. — Casque des pompiers d'Embrun, 1872, à visière mobile 26 fr.
2. — Jugulaires de shako d'officier d'infanterie de ligne, 2^e Restauration 35
 - d'officier de gendarmerie, 1^{er} Empire 600
 - de gendarme, 1^{er} Empire 400
 - de grosse cavalerie, 1^{er} Empire 75
 - d'officier de mousquetaires gris, 1^{re} Rest. 360
 - de mousquetaire noir, 1^{re} Rest 260
 - de dragon de la garde royale, 2^e Rest 125
 - d'officier de la Maison de l'Empereur, transformée à la 1^{re} Rest 350
3. Plaques de garde national à cheval, 2^e Rest 90
 - d'agent forestier, domaine privé du Roi, Louis-Philippe 100
 - d'agent forestier, domaine de S. A. R. Mgr le duc d'Aumale, L.-Ph 100
 - d'officier de la gend^{1e} départ^{1e}, L.-Ph 35
 - de gendarme, Louis-Philippe 20
 - d'officier de la gend^{1e} dép^{1e}, 1852 20
 - de gendarme, 1852 15
 - de gendarme, 2^e Empire 12
 - d'officier des lanciers de la garde, 2^e Emp 85
 - de tambour-major des 30^e, 38^e, 43^e et 55^e rég. d'inf^{1e} de ligne, 2^e Emp.; l'une 50
 - de tambour-major du 14^e léger, 2^e Emp. 80
4. — Cocarde de shako d'officier, Restauration. 12
5. — — — de garde national, Louis-Ph. 8
6. — Fût de shako d'officier, fin 1^{er} Empire. 120
7. — 13^e et 14^e années de *La Giberne*, en numéros, l'an. 20
8. — Les numéros 1 et 2 (seuls parus) de la 16^e année de *La Giberne* 4
9. — Sabre de chasseur à cheval de la garde, 1^{er} Emp. 400
10. — — — de volontaire, garde à l'effigie de Lafayette, lame remise, sans fourreau, Révol. 150
11. — — — de l'École impériale forestière, 2^e Emp. 80
12. — Insigne de portier-consigne des Places, Rest. 85
13. — Dossier de 10 pièces originales sur les gardes d'honneur du dép^t de l'Orne, 1^{er} Emp. 12
14. — *Idem* de 12 pièces pour le dép^t de la Seine-Inf. 15
15. — *Idem* de 12 pièces, dép^t de la Manche. 15
16. — *Idem* d'environ 35 pièces, dép^t du Calvados. 40
17. — Pièces originales sur les gardes d'honneur de Lyon, de Poitiers, de Brest, et des départements du Lot, des Ardennes, des Deux-Sèvres, de la Savoie, de la H^{1e}-Garonne, du Maine-et-Loire, de la Haute-Vienne, de la Sarthe, de la Haute-Saône, de l'Hérault, de la Marne, de l'Aude, du Morbihan, d'Ille-et-Vilaine, de l'Ariège, de la Haute-Loire, de la Somme, du Tarn, de la Drôme, de l'Allier, du Jura, du Doubs, de la Mayenne, de l'Indre, du Gard, de la Haute-Garonne, de Vaucluse, du Var, de la Savoie, de la Loire, du Tarn-et-Garonne et du Lot-et-Garonne. Envoi sur demande.

Le Directeur-Gérant : LOUIS FALLOU.



ORNEMENT DE BANDEROLE DE GIBERNE des officiers de hussards, doré, 1872-1880

La Giberne

RÉDACTION et ADMINISTRATION
à LUPLANTÉ
par La Bourdinière (Eure-et-Loir)

Louis FALLOU
Directeur

ABONNEMENT ANNUEL
France 10 fr.
Union postale 12 fr.

BULLETIN MENSUEL ILLUSTRÉ des amateurs de documents de toute nature relatifs à notre histoire nationale et militaire, ainsi qu'aux décorations françaises, depuis Louis XV.

ÉCHOS

Le drapeau de Polytechnique a reçu la croix de guerre.

Le 12 juillet, le maréchal Fayolle passait en revue les élèves de l'École Polytechnique et, s'inclinant devant leur drapeau, — déjà décoré de la Légion d'honneur — épinglait la croix de guerre à sa cravate. Ensuite, en sa qualité « d'ancien » le maréchal prononça une allocution en termes émus rappelant la vie de l'École depuis sa fondation.

* *

Droit d'entrée dans nos musées.

Depuis le 18 du mois dernier, il est perçu un droit d'entrée pour chaque musée ou collection spéciale, fixé à cinquante centimes ou un franc suivant les musées; et des tarifs d'abonnements ont été fixés ainsi qu'il suit :

Pour un musée ou collection distincte : un mois, 10 fr.; trois mois, 20 fr.; six mois, 30 fr.; un an, 50 fr.

Et pour tous les musées : un mois, 20 fr.; trois mois, 40 fr.; six mois, 60 fr.; un an, 100 fr.

Des dispenses étant accordées, les personnes qui veulent en bénéficier doivent en faire la demande au ministère des Beaux-Arts.

En outre, l'entrée des musées est gratuite le dimanche toute la journée et le jeudi après-midi.

* *

Le drapeau du 17^e aux Invalides.

Le glorieux emblème du 17^e d'infanterie, dissous le 1^{er} juillet, a été versé au musée de l'armée le 22^e du même mois; il était décoré de la croix de guerre.

* *

Les régiments de chars d'assauts.

A dater du 15 de ce mois, trois nouveaux régiments de chars légers ont été constitués sous les n^{os} 511, à Bourges; 512, à Vannes; 513, à Nancy.

Et les 503^e, à Versailles; 505^e, à Rennes; 508^e au camp de Châlons, sont réduits à deux bataillons.

* *

La médaille commémorative de Syrie et de Cilicie.

Le Sénat a voté le 8 juillet le projet de loi, devenu définitif, qui crée la médaille commémorative destinée aux militaires et marins ayant pris part depuis le 11 novembre 1918 jusqu'à

une date qui sera fixée par décret, aux opérations militaires exécutées en Syrie et en Cilicie.

L'insigne sera en bronze, du module analogue à la médaille commémorative du Maroc. Le ruban moitié bleu, moitié blanc, par petites raies horizontales, portera l'agrafe « *Levant* ».

Les ayants-droit doivent se procurer l'insigne à leurs frais.

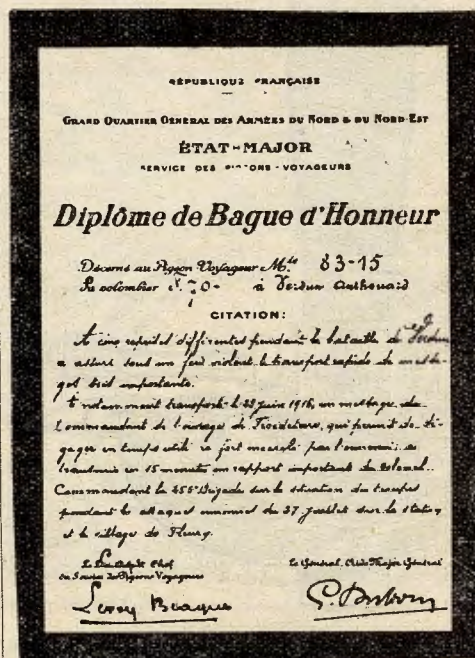
* *

Les pigeons-voyageurs décorés.

Nous avons relaté dans les échos de notre bulletin de novembre 1921 que certains pigeons voyageurs de la Grande Guerre avaient été décorés.

Cette nouvelle n'était pas exacte au sens propre du mot. À ce sujet, le « *Petit Journal* » fit procéder à une enquête auprès du capitaine de Pelleport qui, sous les ordres du général Ferrié, au centre colombophile militaire, sis avenue de la Tour-Maubourg, à Paris, dirige l'organisation des différents centres de pigeons voyageurs de guerre, dont il nous donne le résultat dans son numéro du 25 juillet. Nous en publions le texte principal, illustré du même cliché que notre grand confrère nous a obligeamment communiqué.

« La nouvelle dont vous me parlez (ainsi parle le capitaine de Pelleport) est inexacte ou plutôt elle est exagérée. Voici ce qui en est. Jamais il n'a été question de décerner à nos petits héros ailés la Légion d'honneur, la médaille militaire ou même la croix de guerre, mais quand ces valeureux et indispensables serviteurs de nos armes ont rendu d'éclatants services, quand ils ont mérité de brillantes citations à



l'ordre du corps d'armée ou de la division qui les employait, le gouvernement leur décerne soit un *diplôme* (voir le cliché ci-contre) bordé de *rouge* qui correspond en effet à la Légion d'honneur, soit un *diplôme* bordé de *jaune* représentant la médaille militaire, soit un *vert* figurant la croix de guerre. De plus, les pigeons récompensés portent à la patte une *bague rouge, jaune ou verte*, insigne de leur grade.

« Cela permet de distinguer ces « as » de nos pigeonniers militaires et de les employer à l'entraînement de leurs congénères plus jeunes qui eux pour la plupart n'ont jamais vu le feu.

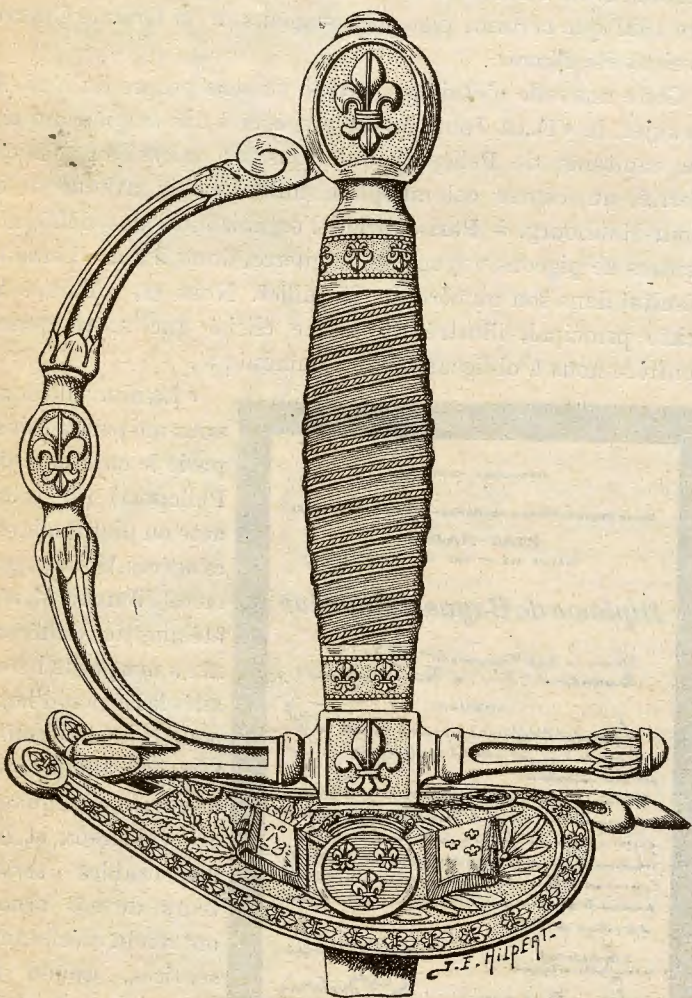
« Vous n'ignorez pas quel fut le rôle des pigeons dans le terrible siège de Verdun. Ce fut un pigeon — le dernier pigeon — qui apporta du fort de Vaux entouré par les hordes boches, le suprême appel du commandant Raynal.

« Le valeureux petit volatile est encore en vie. Il va sans dire qu'il a le diplôme et la bague rouges, et que nous l'entourons de soins particuliers.

* *

Nouveaux chefs-lieux des 6^e, 14^e et 21^e corps d'armée.

Les chefs-lieux des 6^e et 21^e régions de corps d'armée sont transférés de Châlons à Metz et d'Épinal à Strasbourg. De Grenoble, le siège de la 14^e région passe à Lyon.



ÉPÉE de ville (attribuée aux gardes de la Prévôté de l'Hôtel (Maison militaire du Roi), dorée, filigrane argent, 1815-1817.

(Collection C. Leroy).

Où sont-ils passés ?

Les drapeaux français pris en 1870 par les armées allemandes avaient, au début de janvier 1919, été transportés de l'église de la garnison de Postdam au ministère de la guerre à Berlin et emballés dans trois caisses qui devaient nous être expédiées et les drapeaux restitués en vertu de l'article 245 du traité de Versailles. Or, si les caisses sont toujours à la même place, les drapeaux n'y sont plus. Brûlés ? dit-on.... A ce propos voici une anecdote qui contribue à éclaircir ce mystère ; elle ne manque pas de saveur, hélas ! mais plutôt d'esprit de suite de la part des services administratifs du ministère des affaires étrangères. La voici telle qu'elle est narrée dans « Le Matin » par Stéphane Lauzanne :

« Au printemps de 1920, quand les troupes françaises occupèrent Francfort, un indicateur allemand vint trouver notre état-major.

« — Nous avons, dit-il, ici près, rangés sur une voie de garage, deux wagons contenant la plupart des œuvres d'art qui vous furent enlevées. Si vous voulez envoyer une escouade et une locomotive, vous pourrez rentrer en possession de tous ces objets, sans bruit comme sans difficulté....

« L'état-major allait envoyer l'escouade et la locomotive, quand il crut devoir aviser le quai d'Orsay. Le vieux bâtiment tressaillit d'inquiétude sur sa base. Comment ! on allait reprendre des objets d'art, comme ça, sans plus de forme ! Eh bien ! et les six mois prévus en tête de l'article 245 ? Et la liste exigée par ledit article 245 ? Et la notification à adresser à l'Allemagne ? Que faisait-on de toutes ces indispensables formalités ?

« De Paris, l'ordre fut envoyé de ne pas toucher aux wagons, parce que ce serait toucher au traité. Les wagons, naturellement, sont partis, mais le traité, lui, est resté. Et voilà comment nous ne rentrerons jamais en possession de nos œuvres d'art ».

* *

Appel à nos abonnés.

Nous prions instamment ceux de nos collègues qui pourraient nous adresser, après lecture et par plusieurs numéros pour leur éviter trop de dérangement, les journaux et revues dont ils pourraient disposer en notre faveur (tels : *Le Figaro*, *Le Gaulois*, *L'Écho de Paris*, *Le Matin*, *L'Éclair*, *Le Journal*, *Le Temps*, *Les Débats*, *Excelsior*, *L'Auto*, etc.) ce qui nous permettrait de donner une documentation plus étendue et plus précise à notre bulletin. Nous les en remercions par anticipation.

Louis FALLOU.

BOITE AUX LETTRES

(Sous cette rubrique nous insérerons gratuitement les questions et les réponses de nos lecteurs sur les objets et documents relatifs à notre histoire militaire et nationale depuis Louis XV, et sur tous autres sujets pouvant les intéresser).

Complément de description.

Notre collègue *M. Dubet* veut bien compléter la description officielle du *tonnelet-bidon*, du 14 juillet 1831, insérée à cette place dans notre précédent bulletin, par les renseignements ci-après qu'il a prélevés sur l'objet lui-même qu'il possède dans sa collection :

« Les dimensions du tonnelet-bidon sont de 130 mil. de hauteur, 85 mil. de diamètre à la partie supérieure et 115 mil. à la base. Le tonnelet est entouré de trois petits cercles de fer; sur chacun des cercles du haut et du bas sont rivés, aux côtés opposés, deux passants en même métal pour le passage de la courroie de suspension; enfin, sur le fond, extérieurement, sont peints en gris un cor de chasse au centre duquel est le numéro 1 (l'ornement et le numéro variaient selon le corps ou l'unité) et, au-dessous du cor, le matricule de l'homme : en l'occurrence 5452.

Doit-on nettoyer les boutons anciens ou conserver leur patine ?
 La patine ne constituant pas toujours une garantie d'authenticité, nous conseillons un nettoyage prudent pour augmenter la durée de conservation des boutons et des plaques de cuivre doré ou non à l'aide d'un petit morceau de flanelle ou un tampon d'ouate imbibé de pétrole, en frottant légèrement l'objet mais jusqu'à disparition des taches de vert-de-gris ou autres; puis, quelques minutes après, essuyer avec un chiffon de laine. Pour les objets en fer blanc ou en étain il vaut mieux les laisser en l'état où on les trouve.

Le vaguemestre : L. F.

VARIA

Bouton peu connu.

De la collection *Lieutenant-Colonel Bois : Volontaires à cheval de Dijon.* — Plat de 28 mil. de diamètre, en cuivre rouge frappé d'un cor de chasse et, en exergue, de la légende : *Volontaires à cheval — Dijon*; monté sur bois.

Ce modèle doit être classé avec ceux des *Volontaires nationaux, 1791-1793*, page 232 du B. U. F. par Fallou.

Note complémentaire sur le bouton du service forestier maritime, Restauration :

Ce bouton, reproduit à la page 277, le 1^{er} du 3^e rang du B. U. F. par Fallou, avec la désignation *argent*, se rencontre également en *cuivre doré* : ce qui n'a rien d'in vraisemblable la plupart des services maritimes faisaient usage de boutons d'un même modèle mais de métaux différents. **LOUIS FALLOU.**

LISTE DE NOS ABONNÉS

dans l'ordre de leur arrivée, avec la désignation des objets qu'ils collectionnent plus particulièrement.

DEMARTIAL (Paul), juge d'instruction, Ausson (Creuse).

Boutons militaires et de vénerie.

NIGOU (Gaston), antiquaire, 5, rue du Périgord, Toulouse.

Documents et objets militaires français.

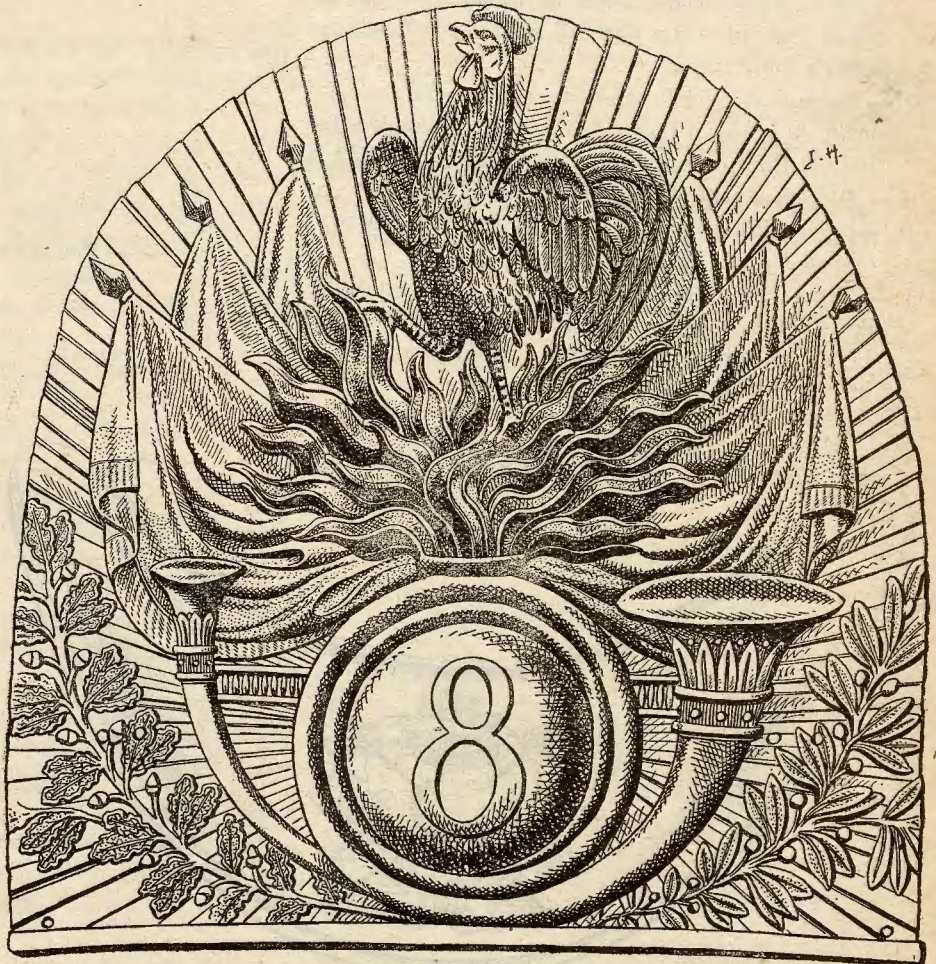
ROCHEBRUNE (Comte R. de), château de la Court, par le Champ-Saint-Père (Vendée).

TABLEAU des OFFRES et DEMANDES

Les insertions sont absolument gratuites pour nos abonnés, et publiées sous leur responsabilité. Sur leur désir, nous nous substituons à eux, mais pour les objets authentiques seulement.
Prière joindre à toute demande de renseignements un timbre pour la réponse.

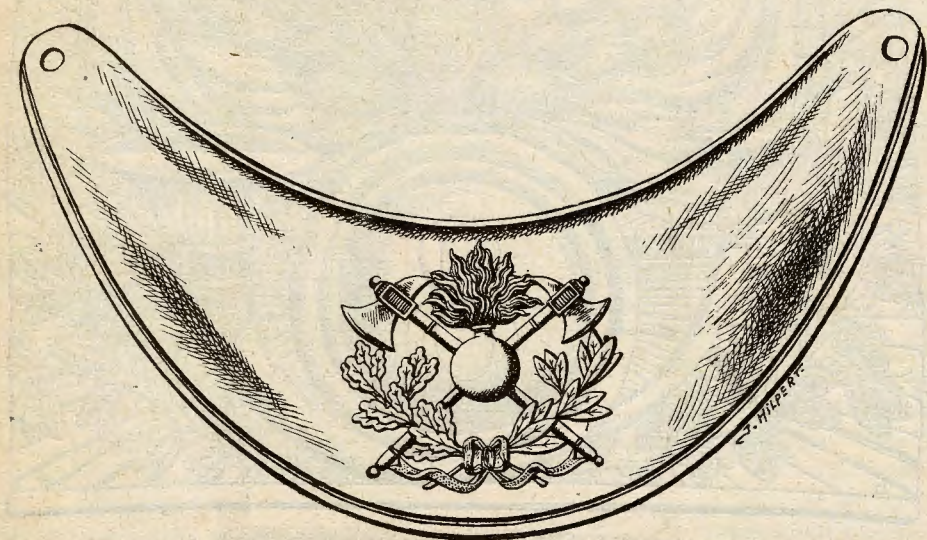
OFFRES

- | | |
|--|---|
| 1. — <i>Le Bouton uniforme français</i> de l'Ancien Régime à fin juillet 1914, par <i>Louis Fallou</i> . Fort. volume in-4 ^o , broché de 330 pages, illustré de 3.750 dessins de boutons et 60 dessins de gibernes et ornements de gibernes, par <i>Jacques Hilpert</i> et de 10 planches en couleurs par <i>Maurice Orange</i> . Ouvrage de grande utilité pour les collectionneurs d'objets militaires grâce à l'historique succinct mais précis des différents services, fonctions et des corps de troupes de toutes armes de notre armée. 100 fr. | |
| | Année 1893, brochée. 200 » » |
| | <i>id.</i> 1894, en numéros, manque le numéro de janvier. 120 » » |
| 2. — <i>Carnet de la Sabretache</i> | <i>id.</i> 1895, brochée. 75 » » |
| | <i>id.</i> 1896, en numéros. 50 » » |
| | <i>id.</i> 1897 à 1901 incluse, en numéros, chacune. 30 » » |
| | <i>id.</i> 1902 à 1904 incluse, en numéros, chacune. 25 » » |
| | <i>id.</i> 1905 à 1913 incluse, en numéros, chacune. 20 » » |



PLAQUE DE BONNET A POIL de voltigeur de la garde nationale, dorée, Louis-Philippe.
 (Collection René Humbert).

- | | |
|---|---|
| <p>3.— <i>Carte générale de la Monarchie française</i>, contenant l'histoire militaire depuis Clovis jusqu'à la 15^e année accomplie du règne de Louis XV ; grand in-f^o, texte et dessins gravés, relié en veau 300 fr.</p> <p>4.— <i>Le Journal officiel militaire</i>, 1821 à 1871, en volumes cartonnés. Envoi de la liste et du prix par unité semestrielle sur demande.</p> <p>5.— <i>Histoire de la Légion d'honneur</i>, par M. Saint-Maurice, 1833, in-8^o, cartonné, pl. en coul. 22 » »</p> <p>6.— <i>Règlement concernant les uniformes des généraux et officiers des états-majors des armées et des places, des officiers du corps du génie, des inspecteurs aux revues, des commissaires des guerres, des officiers réformés et en retraite, des officiers de santé et des membres de l'Administration des Hôpitaux militaires</i>. Du 1^{er} vendémiaire an XII ; grand in-4^o, en deux parties brochées ; texte et 13 pl.— ces dernières ont la marge un peu frippée. 120 » »</p> <p>7.— <i>Règlement sur les uniformes des généraux et officiers des états-majors de la République française</i>. Du 20 thermidor an VI ; petit in-4^o cartonné, texte et 12 planches grav. (la 13^e manque). 200 » »</p> <p>8.— <i>Album</i> relié, grand in-4^o, contenant 165 planches de détails d'uniformes de la garde et de la ligue. extraites du journal militaire officiel de 1853 à 1867 100 » »</p> <p>9.— <i>Règlement pour la tenue des officiers du 3^e régiment du génie</i> ; 4 pages de texte et 4 planches de détails d'uniforme en noir, in-4^o ; du 6 avril 1829 . 16 » »</p> <p>10.— Planches coloriées de E. Grammont, in-f^o en largeur : <i>Maison militaire du Roi ; gendarmes et cheval-légers</i>, 1814 ; chacune 30 » »</p> <p>11.— Tirage à part de dessins de <i>Détaille</i>, reproduits dans <i>l'Armée Française</i> par Jules Richard. Très belles reproductions au trait, sur Japon, grand in-f^o ; envoi liste et prix sur demande.</p> | <p>12.— <i>Imagerie en couleurs</i> de G. Silbermann, impression de Strasbourg ; très belle exécution, bon état de conservation. Les types militaires sur deux rangs ; chacune 15 fr.</p> <p>(Musique d'infanterie de ligne, 1845 ; musique d'inf. légère : 1845 ; zouaves, fin Louis-Philippe ; lanciers (à cheval), Louis-Phil. ; grenadiers de la g. imp., 1854 ; voltigeurs de la g. imp, 1854 ; zouaves de la g. imp., 1854 ; chass. à pied de la g. imp., 1854 ; cent-gardes (à cheval), 1856 ; artillerie de la g. imp. (à pied), 2^e Emp.)</p> <p>13.— <i>Même imagerie mais en noir</i> ; types militaires sur deux rangs ; chacune 12 fr.</p> <p>(Chass. à p. de la g. imp., 1854 ; cent-gardes (à cheval), 1856 ; artillerie de ligne, 2^e Emp.)</p> <p>14.— <i>Même imagerie</i>, sur trois rangs :
Carabiniers, 2^e Empire (en couleurs) 20 »
Dragons et artillerie de ligne (en noir), chacune 12 »</p> <p>15.— <i>Shako</i> d'officier du 70^e d'infanterie, 1860. 30 »</p> <p>17.— <i>Sabre</i> de la garde constitutionnelle de Louis XVI, sans fourreau 150 »</p> |
|---|---|



HAUSSE-COL d'officier de sapeurs-pompiers, doré, ornement argent, 1875.

17.— Médailles
de
bronze

- Série complète des rois de France, jusqu'à et y compris Louis-Philippe I^{er}, diam. 52 mill., les 72 médailles 350 »
- Couronnement de Napoléon I^{er} à Milan, 40 mil. 15 »
- Au profil de Napoléon I^{er} et croix de la Légion d'honneur, 42 mil. 18 »
- Au profil du roi Louis de Hollande et à ses armes, diam. 50 mil. 25 »
- Au profil de Napoléon I^{er}, infant. fr., bataille de Wurtchen, 40 mil. 15 »
- Distribution des croix de la Légion d'honneur, 16 août 1804, 40 mil. 18 »
- Au profil de Napoléon I^{er}, bat. de la Moskowa, 7 sept. 1812, 55 mill. 30 »
- Au profil de Louis XVIII, ordre de la Fidélité, 40 mil. 12 »
- Série rare de 5 médailles au profil de Napoléon III non couron., diam. 36 mil. : *prise de Bomar-Sund ; Victoire d'Alma ; victoire de Traktir ; victoire d'Inkermann ; prise de Kinburn* 50 »
- Série rare de six médailles au profil de Napoléon III couronné, diam. 42 mil., sur la guerre contre l'Autriche : *combat de Palestro ; prise de Sébastopol ; bataille de Solferino ; combat de Montebello, bataille de Magenta, entrée à Milan.* 60 »

La Giberne

RÉDACTION et ADMINISTRATION
à LUPLANTÉ
par La Bourdinière (Eure-et-Loir)

Louis FALLOU
Directeur

ABONNEMENT ANNUEL
France 10 fr.
Union postale. 12 fr.

BULLETIN MENSUEL ILLUSTRÉ des amateurs de documents de toute nature relatifs à notre histoire nationale et militaire, ainsi qu'aux décorations françaises, depuis Louis XV.

ÉCHOS

Nos écoles de la Marine citées à l'ordre de l'armée.

En juin dernier, les

ÉCOLE NAVALE,

ÉCOLE DES ÉLÈVES OFFICIERS DE MARINE,

ÉCOLE DES ÉLÈVES OFFICIERS MÉCANICIENS,

ÉCOLE DE COMMISSARIAT DE LA MARINE,

ÉCOLE PRINCIPALE DU SERVICE DE SANTÉ DE LA MARINE, ont été très élogieusement citées à l'ordre de l'armée par le ministre de la Marine.

* *

Au château de Vincennes.

Aux collections du Musée de la guerre qui doivent être installées dans ce château historique, il va être ajouté une bibliothèque considérable sur la bibliographie internationale.

* *

Insignes nouveaux de la grande guerre.

La section de l'Union nationale des combattants de la Corse, sur la proposition de M. le Commandant Métrot a, dans son assemblée du 6 juin, émis les vœux suivants :

« Voulant reconnaître les éminents services des aviateurs militaires pendant la grande guerre, le gouvernement les a autorisés à continuer à porter, leur vie durant, l'insigne de leur spécialité;

« Considérant qu'au cours des hostilités, des corps ou des groupements se sont immortalisés sous des noms qui ne périront jamais;

« Que ces groupements ont eu une tendance à se décerner des insignes qui, sans être réglementaires, sont universellement connus;

« Qu'il est équitable que ceux qui ont contribué à créer cette immortalité soient désignés à l'admiration reconnaissante de leurs concitoyens;

« Emet le vœu que tous les militaires qui ont fait partie au front et pendant une année de ces unités aient le droit de porter, par assimilation avec les aviateurs, un insigne à déterminer ou à réglementer.

« A titre d'indication : *division des loups, des ardennes, des as, marocaine, fusiliers marins...*

« Considérant que tous les rubans de la Grande Guerre ont été transformés en médailles;

« Que seul, reste sous forme de barrette, l'insigne de ceux qui ont versé leur sang;

« Emet le vœu que soit créé un insigne qui concerne l'étoile rouge des blessés, devenue si populaire;
« Les réformés N° 1 porteraient un ruban nu;
« Les blessés porteraient sur le ruban autant d'étoiles rouges qu'ils ont reçu de blessures ».

* *

Nouvelle tenue des Inspecteurs des Colonies.

Un décret du 26 juillet attribue aux Inspecteurs généraux et Inspecteurs des Colonies une nouvelle tenue en drap de la couleur kaki adoptée pour les uniformes des troupes coloniales.

* *

La voie sacrée.

Le 21 août, M. Raymond Poincaré, président du Conseil, a scellé la première des cinquante-six bornes kilométriques qui jalonnent, de Bar-le-Duc à Verdun, la voie glorieuse sur laquelle, pendant les mois de février, mars et avril 1916, circula nuit et jour, la double file des convois de troupes chargées de soutenir devant Verdun l'assaut incessant de l'ennemi.

Cette borne, placée au centre d'un carrefour à l'entrée de Bar-le-Duc, est en pierre blanche, de un mètre environ de hauteur, surmontée d'un chapiteau de granit rouge, portant un casque de poilu en bronze; elle porte, gravées, sur ses côtés, les indications kilométriques et les inscriptions suivantes : VOIE SACRÉE. — VERDUN. — ICI FUT REPOUSSÉ L'ENVAHISSEUR — 1918..



PLAQUE DE CEINTURON d'officier de volontaires, dorée, 1792.

Nota. — On attribue cette expression « *La Voie Sacrée* » à Pierre Calel, directeur de « *l'Echa des Gourbis* », journal du front.

Au Musée de Compiègne.

Depuis le premier courant les entrées du palais national de Compiègne sont payantes : un franc, sauf les dimanches et l'après-midi du jeudi où l'entrée est gratuite. On annonce la réouverture des appartements des Maréchaux, dans lesquels



CAPITAINE de l'Artillerie à cheval de la garde impériale, tenue de soirée, 1^{er} Empire.
(Dessin inédit de L. Gambey, mort au champ d'honneur, bois d'Ailly, 1^{er} décembre 1914).

Habil long bleu foncé, à collet, revers et retroussis du fond, liserés d'écarlate ; les parements écarlates ; les épaulettes, contre-épaulette et leur bride, les aiguillettes et les grenades des retroussis en or.

Gilet, culotte, bas et gants blancs ; col noir, souliers noirs à boucle dorée ; tous les boutons dorés.

Chapeau noir à galon et ganses or ; porte-épée blanc.

Épée à garde dorée, fourreau noir et doré ; drogonne or.

on trouvera les magnifiques tapisseries de l'histoire d'Esther et de l'histoire de Jason, d'après Jean-François de Troy.

Nouveaux régiments dissous.

D'ordre du ministre de la Guerre, deux de nos beaux régiments d'Afrique viennent d'être supprimés ;

Le 43^e régiment de tirailleurs (ancien 1^{er} régiment mixte de zouaves et de tirailleurs) — dont le drapeau, décoré de la fourragère aux couleurs de la médaille militaire et de la croix de guerre ornée de cinq palmes, ira grossir le nombre de semblables reliques au Musée de l'Armée ;

Et, à la date du 1^{er} septembre, le 2^e régiment de chasseurs d'Afrique.

Le général Aubier, ancien colonel de ce dernier régiment s'élève avec raison contre la décision du ministre. Après avoir rappelé le glorieux passé de ce magnifique régiment, dans un vibrant article publié par « *l'Echo de Paris* » du 2 courant, le général cite la tradition qui s'était conservée au corps depuis la bataille d'Isly, où le rôle du régiment fut particulièrement brillant, et qui consistait à porter en toute occasion, même en grande tenue, les couvre-nuques blancs dont ils avaient ce jour-là recouvert leur coiffure.

Le ministre de la guerre avait également décidé de dissoudre, à la date du 1^{er} août, les régiments d'artillerie lourde hippomobile suivants :

Le 11^e, à Luçon ; le 114^e, à Valence ; le 115^e, à Nîmes.

Au Musée Carnavalet.

Une tragique relique : le couteau qui avait fait tomber les têtes de Louis XVI et de Marie-Antoinette, vient d'être offert au Musée de la ville de Paris. LOUIS FALLOU.

BOITE AUX LETTRES

(Sous cette rubrique nous insérons gratuitement les questions et les réponses de nos lecteurs sur les objets et documents relatifs à notre histoire militaire et nationale depuis Louis XV, et sur tous autres sujets pouvant les intéresser).

Drapeau des chasseurs à pied.

A quelle date fut distribué le premier drapeau aux bataillons de chasseurs à pied ?

Sa description avec ses légendes sous le 2^e Empire ?

Que devint-il en 1870 ?

Blanchiment de cuirs noirs.

Pourrait-on nous indiquer le moyen le plus pratique pour blanchir des bretelles de fusil en cuir noirci, afin de leur donner l'aspect de bretelles anciennes, pour usage d'artiste peintre ?

Renouvellement d'abonnement.

Nous prions Messieurs nos abonnés de nous faire parvenir le montant de leur abonnement à la nouvelle année (la 19^e) de *La Giberne* aussitôt que possible et par mandat-payable à domicile ou par coupures de la Banque de France sous enveloppe recommandée.

Ils voudront bien également préciser les divers genres de collections qui les intéressent plus particulièrement.

Le vaguesmeire : L. F.

VARIA

Manufactures nationales d'armes de guerre.

Loi de l'Assemblée nationale du 19 août 1792 :

« Les manufactures d'armes de guerre établies à *Maubeuge, Saint-Étienne, Tulle, Moulins, Klingental*, seront à l'avenir désignées sous le titre de *manufactures nationales d'armes de guerre*, et ce titre sera inscrit sur la porte de chacune d'elles. »

* *

Du port des surtouts.

Article 12 du supplément à la décision du Conseil de la guerre du 24 novembre 1788.

« Les Officiers des régiments de Cavalerie, Dragons, Chasseurs à cheval et bataillons d'Infanterie légère, sont autorisés à porter des *surtouts* faits comme l'habit actuel, à la réserve qu'ils seront sans revers, le collet en sera montant et rabattu comme ceux des fracs; ils se boutonneront depuis le dernier bouton du haut jusques aux deux ou trois derniers boutons d'en bas. Il n'y aura par-devant que de gros boutons, dont trois sur la manche et le parement; les poches en seront ouvertes, mais, sans liserés; ces surtouts ne se porteront retroussés qu'à cheval, ils seront dégagés en arrière depuis les deux derniers boutons jusque'en bas.

« Les collets, paremens et doublures de ces surtouts d'Officiers, seront de la même couleur que les habits existants dans leur régiment. La doublure de ces surtouts d'Officiers dans les bataillons d'Infanterie légère seulement, sera en vert... »

Du port des cuirasses.

Ordonnance du 27 décembre 1743 :

« 1. — L'habitude de porter des cuirasses étant le moyen le plus sûr de les rendre moins embarrassantes, veut Sa Majesté que toutes les troupes de Gendarmerie et de Cavalerie soient cuirassées également en temps de paix ou de guerre.

« 2. — Les Maréchaux-des-logis, ainsi que les Cavaliers, seront tenus de porter des plastrons toutes les fois qu'ils seront commandés pour monter à cheval; et ils ne pourront les quitter que lorsqu'ils mettront pied à terre.

« 3. — Tous Officiers de Gendarmerie et de Cavalerie, y compris les Cornettes et Guidons, se pourvoieront de cuirasses à l'épreuve, et les porteront toujours sur eux lorsqu'ils seront à cheval à la tête de leurs troupes, tant aux jours d'action, de détachements ou autre service de guerre, qu'aux jours d'exercice ou de revue... »

LISTE DE NOS ABONNÉS

dans l'ordre de leur arrivée, avec la désignation des objets qu'ils collectionnent plus particulièrement.

GIFFARD (E.); 31, rue Louis, Lyon.

Bonnes reconstitutions d'objets d'habillement, d'équipement et d'ornement militaires français, Révolution, Consulat et 1er Empire (pour la peinture).

CHANGEMENT D'ADRESSE. — MANGEMATIN, colonel commandant le 112^e régiment d'infanterie, Antibes (Alpes-Maritimes).

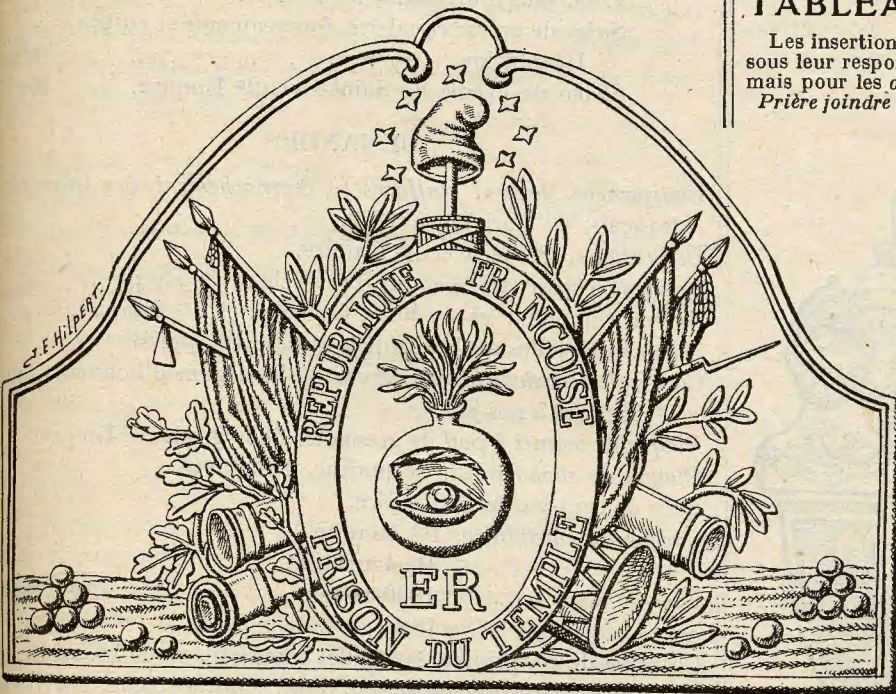
TABLEAU des OFFRES et DEMANDES

Les insertions sont absolument gratuites pour nos abonnés, et publiées sous leur responsabilité. Sur leur désir, nous nous substituons à eux, mais pour les objets authentiques seulement.

Prière joindre à toute demande de renseignements un timbre pour la réponse.

OFFRES

1. — *Plaque de bonnet à poil* de grenadier de la garde nationale parisienne, 1790. 500 fr.
2. — *Idem* d'officier de grenadiers de la garde impériale, 1^{er} Emp. . . 260
3. — *Idem* de grenadier de la garde impériale, 1^{er} Empire. 200
4. — *Idem* de grenadier de la garde nationale, Louis-Philippe. . . . 15
5. — *Plaque de czapska* d'officier des lanciers d'Orléans, 1831 150
6. — *Plaque de casque* des garde-pompier de la ville de Dammartin, 1^{er} Empire. 200
7. — *Plaque de giberne*, g. nat. de Paris, 1790. 200
8. — *Blouses de billard* (quatre), cuivre patiné : tête de Bonaparte en chapeau, dans feuillage et drapeaux, aigle en bas 260
9. — *Idem* (deux), les bords plats . . 150
10. — *Statuettes* { en terre de pipe 80
Napoléoniennes } en biscuit, signée Barre, légère réparation au pied gauche . . . 125
en pied, colorées.



PLAQUE DE BONNET A POIL de gardien de la prison du Temple 1792.

{Curieuse plaque dont la reproduction photographique nous a été communiquée avant la grande guerre.

Les initiales qui se trouvent sous la grenade sont vraisemblablement celles du nom et du prénom du gardien.

Cette plaque, si elle est authentique, doit être en cuivre estampé et particulièrement rare. Nous n'en connaissons pas l'exemplaire original et le Musée Carnavalet, auquel nous nous sommes adressé pour savoir si son existence lui était connue, n'a pas daigné nous faire réponse).

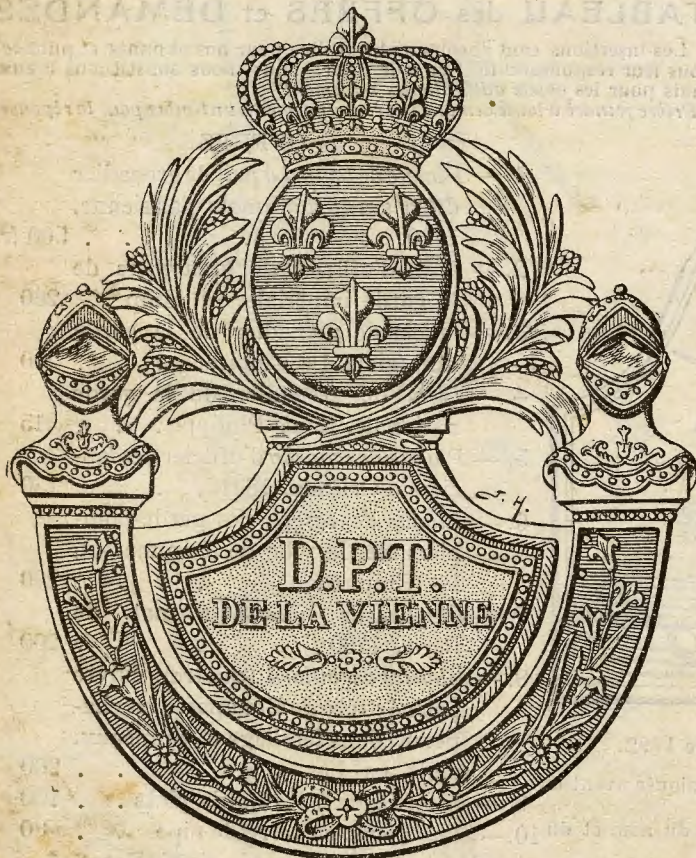
10. — *Statuettes Napoléoniennes en pied, coloriées.*
- | | |
|--|---------|
| en manteau, terre cuite, signée J. Le Guluche. | 100 fr. |
| en porcelaine, grossière. | 60 |
| petite, avec lorgnette. | 60 |
| moyenne, en Mennecey. | 80 |
11. — *Enerier en porcelaine blanche, Bonaparte à cheval.* 55
12. — — — Napoléon assis. 45
- | | |
|---|---|
| Maréchal de France | 4 |
| Hôpitaux militaires | 6 |
| École royale polytechnique | 3 |
| École militaire spéciale | 3 |
| Collège royal militaire. | 5 |
| Garde municipale de Paris, officier. | 4 |
| — — — troupe | 3 |
| Service du recrutement | 5 |
| Canoniers de Lille. | 6 |
| Mairie de Bordeaux | 3 |
| Administration des postes, service de Paris | 3 |
| Pair de France, plat | 3 |
13. — *Boutons de grand module, Louis-Philippe.*
14. — *Miniature* attribuée à Isabey : capitaine de lanciers de la garde Royale, Louis XVIII. 1.000
15. — *Miniature* par un anonyme : baron Larrey, vers 1796 (professeur au Val de grâce) 500
16. — *Miniature*, signée Inés d'Ermenaré, datée 1821; professeur? à polytechnique. 360
17. — *Camailieu*, non signé; homme en civil, sans coiffure, Restauration 300
18. — *Cachet* armorié d'un émigré (le manche en bois tourné présente le profil de Louis XVI); Révol. 125
19. — *Cachet* du district de Dôle, 1790 (à la cire). 20
20. — Réunion de 618 *cartes postales militaires* françaises, non usagées, de différents modèles ou variantes; Grandé guerre 1914-1918. 130
21. — Réunion de 75 (63 sur carton, 12 en métal) *insignes* des journées de la Grande guerre. 35
22. — *Règlement* du mess de MM. les officiers du régiment des guides, in-32, cartonné, 1853. 25
23. — de M. le lieutenant Trévelot, 149, rue Mon-Désert, à Nancy (Meurthe) :
- « *La Garde impériale, 1804-1815* », par L. Fallou; in-4°, broché, pl. en couleurs. 150
- « *Nos Hussards, 1692-1902* », par L. Fallou; in-4°, broché, pl. en couleurs. 35
24. — de M. E. Giffard, 31, rue Louis, Lyon :
- « *Tenues des troupes de France* », illustrations de Job; 1^{re} année (1900-1901). 75
25. — de M. E. Leduc, 27 ter, rue d'Amiens, à Beauvais :
- Épée* du capitaine Mangin des grenadiers de la garde, 2^e Empire 170
- Épée-sabre*, garde à palmettes, 1^{er} Empire. 60
- Épée* de Chambellan, 2^e Emp. 85
- Sabre* de grosse cavalerie, garde à l'N, modèle 1789, sans fourreau. 50
- Sabre* de grosse cavalerie, fourreau cuir et cuivre, Révolution 30
- Shako* de l'école de Saint-Cyr, 2^e Empire. 30

DEMANDES

- Équipement, armes, coiffures et harnachement* des hussards français, de l'origine à 1870.
- Décorations*, 18^e siècle et 1^{er} Empire.
- Fusils de chasse* (très beaux), 18^e siècle et 1^{er} Empire.
- Sabres d'honneur et de luxe*, Consulat et 1^{er} Empire.
- Affiches officielles* du 1^{er} Empire et des Cent-jours.
- Cartes de recrutement* des élèves de la Légion d'honneur, du 1^{er} Empire à nos jours.
- Plaque de bonnet à poil* de grenadier de la garde, 2^e Empire.
- Plaque de shako* d'inf. de marine, 1845-1848.
- Lette* de cent-garde, 2^e Empire.
- Casque de carabinier*, 1^{er} Empire.
- | | | |
|---|---|---------------|
| — | — | Restauration. |
| — | — | 1830-1845. |
| — | — | 1845. |
- Cuirasse* de carabinier, 1^{re} taille, complète, mod. 1855.
- Jugulaires et cocarde* de shako, d'off. d'inf. de ligne, 1^{er} Emp.
- Affiche* de la mobilisation générale du 2 août 1914.
- Boutons* de lieutenants de l'vétérerie, 1^{er} Emp. et Rest.
- des équipages des véneries imp. et royales.
- Collections* complètes ou non de « *La Giberne* ».

Le Directeur-Gérant : LOUIS FALLOU.

Caen, Imp. E. DOMIN, 10, r. de la Monnaie.



PLAQUE DE SHAKO de la garde nationale de la Vienne; argentée, 1816.

La Giberne

RÉDACTION et ADMINISTRATION
à LUPLANTÉ
par La Bourdinière (Eure-et-Loir)

Louis FALLOU
Directeur

ABONNEMENT ANNUEL
France 10 fr.
Union postale. 12 fr.

BULLETIN MENSUEL ILLUSTRÉ des amateurs de documents de toute nature relatifs à notre histoire nationale et militaire, ainsi qu'aux décorations françaises, depuis Louis XV.

ÉCHOS

De l'uniforme à l'esprit de corps.

Dans un article-réponse, publié dans l'« Écho de Paris » du 15 septembre, notre collègue Henri Boutmy, ancien capitaine de la légion, demande le maintien ou la création de certaines particularités se rattachant aux anciennes tenues de nos soldats, afin de contribuer à la conservation de la discipline et à l'esprit de corps si utile à l'émulation des troupes en campagne; et il ajoute en terminant :

« Le rappel de nos admirables traditions encourageraient les engagements et les rengagements.

« L'historique du 4^e houzards nous apprend qu'il prit, vers 1820, la pelisse avec le dolman rouges sans qu'aucune décision ministérielle les lui eussent attribués; il fut, de ce fait, pendant de longues années, le régiment où l'on comptait le plus d'engagés et de rengagés ».

* * *

Le refrain de la Légion étrangère.

Du journal « La Croix » nous extrayons ce détail :

« Dans leurs garnisons de l'Afrique du Nord, les régiments de la légion étrangère effectuent, comme de tout temps l'ont fait les régiments, les marches militaires. Les hommes terminent leurs couplets de marche par un refrain aussi vieux que la légion : *You païdi, you païda*, sur lequel ils arrivent tous à s'entendre parce que cela ne signifie rien du tout ».

* * *

Au musée des voitures historiques de Trianon.

Ce musée, situé dans le parc du palais national de Versailles, où l'on peut admirer les chaises à porteurs et les traîneaux ayant servi à Louis XIV, Louis XV et Louis XVI et aux reines Marie Leczinska et Marie-Antoinette, et les superbes carrosses d'apparat et harnais datant du Consulat, de l'Empire et des Restaurations, vient de s'enrichir de trois nouveaux véhicules historiques.

C'est d'abord la berline de gala, de couleur bleu de France, qui servit une première fois en 1896, lors de la visite de Nicolas II et de la tzarine, puis utilisée depuis cette époque pour les venues d'autres souverains.

Les deux autres voitures sont une berline ayant servi anciennement aux ambassadeurs de France et de Russie et un

dorset ou demi-landeau qui provient de l'ambassade de France auprès du Vatican.

* * *

Musée de la chasse.

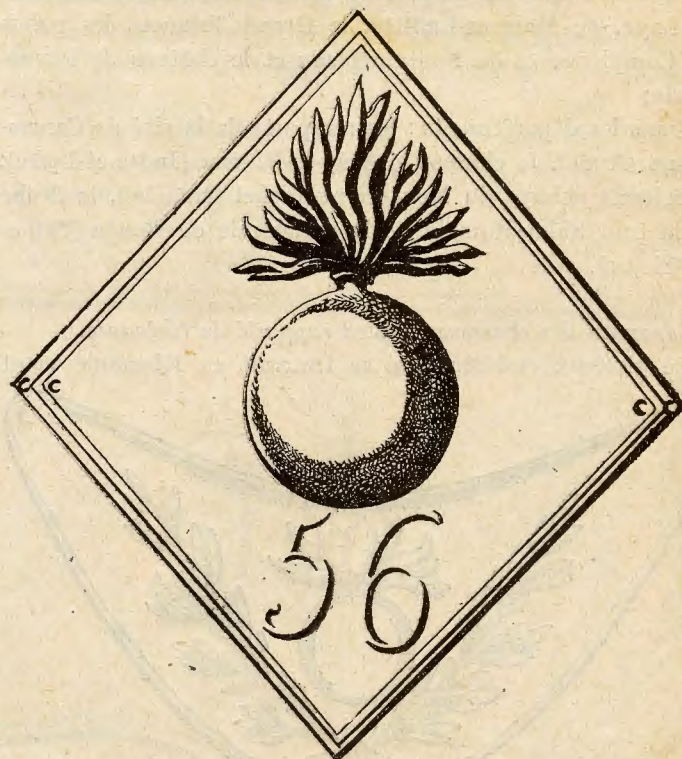
Au château de Compiègne, ancien rendez-vous de chasse, le conservateur réunit tout ce qui par la peinture, la sculpture, la tapisserie, le meuble et l'objet d'art rappelle les riches battues qui se firent dans l'immense forêt qui l'avoisine.

L'on ne peut qu'approuver cette intéressante initiative.

* * *

Le 2^e régiment de chasseurs d'Afrique revit.

La suppression de ce corps, que nous avons signalée dans un écho du précédent bulletin, ayant soulevé d'unanimes protestations, le ministre de la guerre a décidé qu'à la date du 15 courant le 6^e régiment de l'arme prendrait le numéro 2.



PLAQUE DE SHAKO de grenadier du 56^e régiment d'Infanterie de ligne, en cuir, c. m. du 21 février 1811.

(Collection N.....).

Les cendres de Napoléon II.

La Société du Souvenir Napoléonien se propose de faire rentrer à Paris les cendres du duc de Reichstadt, enseveli dans l'église des capucins à Vienne (Autriche).

Comme le maréchal de Saxe !!!.

A dater du 1^{er} janvier 1923, les maréchaux de France, le chef-d'état-major général de l'armée, les membres du conseil supérieur de la guerre, les inspecteurs généraux d'armées, les gouverneurs de Paris, Lyon, Metz et Strasbourg, les commandants de corps d'armée, le général commandant la division d'occupation de Tunisie, le général grand-chancelier de la Légion d'honneur disposeront à titre personnel et permanent d'une voiture automobile avec un chauffeur. Les maréchaux de France seuls pourront utiliser, après autorisation spéciale du ministre de la guerre, une voiture d'une force supérieure à 12 chevaux.

Des carnets de tickets d'entrée pour les musées et monuments.

Afin de faciliter la visite des musées et des monuments appartenant à l'Etat, l'administration des Beaux-Arts met en vente, rue de Valois, 1 bis, à Paris, des carnets de vingt tickets à un franc.

Rappelons que le droit d'entrée frappe désormais :

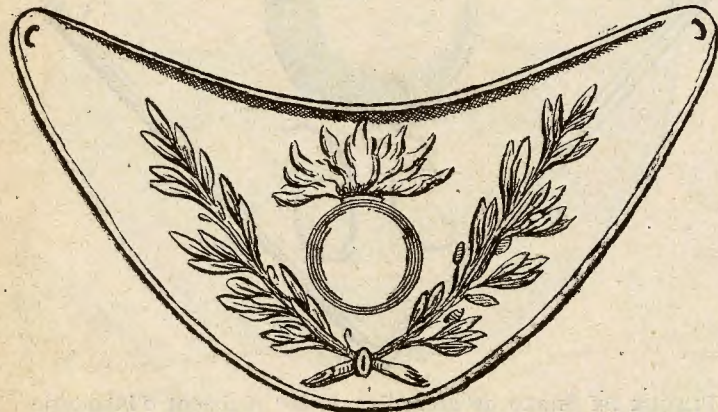
A Paris : les musées du Louvre, du Luxembourg, de Cluny, Guimet, la Sainte-Chapelle, le Panthéon et les tours de Notre-Dame;

Près de Paris : les musées de Versailles, de Saint-Germain-en-Laye, de Maisons-Laffitte, le Grand Trianon, les palais de Compiègne et de Fontainebleau et le château de Pierrefonds;

Dans les départements : les remparts de la cité de Carcassonne (Aude), le château d'Azay-le-Rideau (Indre-et-Loire), l'ancienne abbaye du Mont-Saint-Michel (Manche), la flèche et la tour Saint-Romain de la cathédrale de Rouen (Seine-Inférieure).

Le drapeau des chasseurs à pied rapporté de Rhénanie.

Ce glorieux emblème qui se trouvait en Rhénanie vient



HAUSSE-COL d'officier des grenadiers à pied de la Garde des Consuls, doré, ornements gravés, Consulat. (à M. L. F.)

d'être rapporté à Grenoble par un groupe de chasseurs du 30^e bataillon et remis au 6^e bataillon qui en aura la garde permanente.

Le manteau de la maréchale Foch.

On mande de Lyon au grand quotidien parisien « *Le Matin* » numéro du 8 courant :

« Les Hauts-Pyrénéens de Lyon ont décidé d'offrir un manteau à la maréchale Foch comme hommage de gratitude envers leur illustre compatriote, son époux.

« Ce manteau est en velours de Lyon doublé de soieries Lyonnaises. Sa couleur, violet sombre, a été choisie par la maréchale elle-même. Sa forme : une cape inédite avec un col Médicis richement brodé.

« Dans le bas du manteau, une large bande de broderie porte les armoiries de Bretagne et celles de Guyenne et Gascogne, reliées par des rinceaux et des edelweiss à un large médaillon qui, au milieu du dos, représente un montagnard des Pyrénées et une Bretonne se donnant la main. Ce couple constitue l'allégorie de l'alliance du maréchal Foch et de la maréchale.

« Les devants et le col sont bordés d'un cordon de soie et de métal avec un motif à chaque coin du col où sont enchassées des améthystes. Enfin, la fermeture est faite d'un collier de cordons soie et métal formant dragonne et d'une cravate en velours violet que terminent des glands retenus par deux fleurs de France ».

Louis FALLOU

BOITE AUX LETTRES

(Sous cette rubrique nous insérerons gratuitement les questions et les réponses de nos lecteurs sur les objets et documents relatifs à notre histoire militaire et nationale depuis Louis XV, et sur tous autres sujets pouvant les intéresser).

Qu'est devenu le musée des souvenirs militaires du champ de bataille de Waterloo?

Réponses du capitaine Henri Boutmy aux questions posées dans la boîte du précédent numéro.

1^o Drapeau des chasseurs à pied.

« Le premier drapeau des chasseurs à pied leur fut remis le 6 mai 1841, le 2^e bataillon caserné à Vincennes en eut le dépôt.

« La relation de la cérémonie figure au journal officiel du 6 mai. Ce drapeau fut versé à la direction d'artillerie de Vincennes par décret du 20 juin 1848.

« Un nouveau drapeau, dont le modèle est donné dans un numéro de l'illustration de cette époque leur fut donné le 28 avril 1848 et fut reversé à l'artillerie en 1852.

« Le 10 mai 1852, les bataillons de chasseurs reçoivent un nouveau drapeau portant d'un côté : *Louis Napoléon aux chasseurs à pied*, et de l'autre les lettres *R. F.* avec, au-dessous, les inscriptions suivantes :

Mouzaïa, 1840; Isly, 1844; Tedjenna 1845; Rome, 1849; Zualcha, 1849.

« Les noms des batailles étaient en gros caractères, les dates en plus petits caractères. (*Moniteur de l'armée*, Nos 30 et 31 de 1852).

« A l'avènement du régime impérial les drapeaux furent modifiés en ce qui avait trait aux initiales républicaines qui furent remplacées par les emblèmes impériaux.

« L'inscription devint : *L'Empereur Napoléon aux chasseurs à pied* et aux quatre angles de cette face il y eut une couronne de lauriers dorée. Sur la face réservée aux inscriptions des batailles, en haut, une couronne impériale; à chaque angle, au milieu, une N dans une couronne de lauriers; et en bas une aigle dans chaque angle.

« A la suite de la guerre de Crimée, les inscriptions suivantes furent ajoutées :

Bomarsund, 1854; *Traktir*, 1855; *Sébastopol*, 1855;

« Auxquelles furent ajoutées successivement celles de : *Italie, Syrie, Chine, Cochinchine, Mexique.*

« Au moment de la déclaration de la guerre contre l'Allemagne, le 7^e bataillon de chasseurs, dépositaire du drapeau, le remit à la place de Paris, avant de partir pour la frontière.

« Ce drapeau fut versé à l'artillerie en 1871.

« NOTA. — Le bataillon des chasseurs à pied de la garde eut lui aussi un drapeau avec inscriptions spéciales et dont les restes, revenus de Metz, figurent au Musée de l'Armée ».

2^o *Blanchiment des cuirs noirs.*

« Il ne me paraît pas possible de blanchir les cuirs noirs parce que le cuir blanc ou blanchi est en principe en buffle, travaillé avant la mise en œuvre, et que le cuir des bretelles de fusil est du cuir tanné et naturel ».

Capitaine HENRI BOUTMY.

* * *

Recommandations renouvelées du vaguemestre.

Prière payer le montant des objets acquis et des abonnements par mandat payable à domicile ou par coupures de la Banque de France dans une lettre recommandée;

Et ne pas omettre de timbre-réponse à toute demande de renseignements.

* * *

Si l'un de nos collègues possédait en double le numéro 10 de la 17^e année de « *La Giberne* » (avril 1920), serait-il assez obligeant de le faire parvenir à M. Paul Morange, 56, cour Dessort, Paris-Bercy, auquel cet exemplaire manque pour compléter sa série.

Et le numéro un (janvier) de la 2^e année (1894) du « *Carnet de la Sabretache* » il pourrait nous adresser moyennant rétribution convenable bien entendu — et nos sincères remerciements en sus.

Le vaguemestre : L. F.

LISTE DE NOS ABONNÉS

dans l'ordre de leur arrivée, avec la désignation des objets qu'ils collectionnent plus particulièrement.

BOUTMY (Henry), capitaine, 35 bis, boulevard Notre-Dame, Aix-en-Provence.

Livres, estampes et documents sur les uniformes militaires français; cuivrerie militaire et boutons français.

GRANDJEAN (René), avocat, 9, rue Devès, Neuilly-sur-Seine (Seine).

Uniformes, coiffures et tous objets d'équipement et d'armement militaires français du 1^{er} Empire.

GIFFARD (E.), 31, rue Louis, Lyon.

Bonnes reconstitutions d'objets d'habillement d'équipement et d'armement militaires français, Révolution, Consulat et 1^{er} Empire (pour la peinture).

DUBET (Gaston), maire de Vaunac, par Thiviers (Dordogne).

Cuivrerie et objets d'équipement militaires français, notamment ceux de la garde impériale du 2^e Empire; objets se rattachant à la chasse; objets d'histoire naturelle et armes de sauvages.

Bois (Lieutenant-colonel en retraite), 49, boulevard Thiers, Dijon.

Boutons militaires et divers français.

PETTIER (docteur), 15, rue de Fougères, Rennes.

Armes, cuivrerie militaire et décorations françaises, depuis Louis XV à 1870; boutons d'uniformes militaires et civils.

Jean (Paul), 2, rue Christine, Paris, 6^e.

Achat et vente d'armes blanches, coiffures et cuivrerie militaires; décorations.

FOREST, 9, rue de la villa, Sèvres (S.-et-O.).

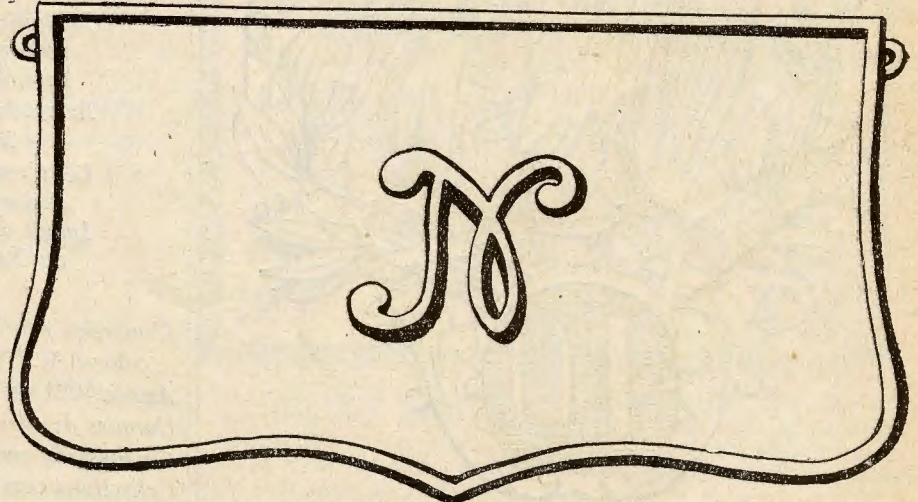
Planches et ouvrages sur les uniformes de l'armée française de 1690 à nos jours. Recherche tout particulièrement les planches de Delaillie.

DIMITRY D'OSNOBICHINE (général), 42, rue Fontaine, Paris, 9^e.

Livres, estampes et tous objets militaires français et russes; décorations.

LEGROS, 128, boulevard Péreire, Paris, 17^e.

Vend et achète des curiosités militaires et autres.



GIBERNE d'officier de cavalerie légère, 1^{er} Empire.
En cuir fauve, l'ornement central et la baguette d'encadrement argentés.

(Collection Strubin).

MORANGE, 56, cour Dessort, Paris-Bercy
*Livres, documents et cuivrie militaires, sur les corporations
la vigne et les vins.*

BARTHES (Prosper), capitaine de vaisseau, 2, cité d'Antin,
Brest.

Livres et gravures militaires de la Révolution à nos jours.
SAINT-AUBIN, 108, rue de Ménilmontant, Paris, 20^e.
*Armes, plaques, coiffures, uniformes, boutons, etc., de Louis
XV à Napoléon III.*

BELMONT, 2, rue Alphonse-Fochier, Lyon.
Armes et objets militaires français, de 1700 à nos jours.
SCULFORT (commandant), 4, place Martin-Nadaud, Paris,
20^e.

*Décorations françaises et étrangères, brevets, livres et tous
documents y relatifs; médailles historiques de Louis XIV à 1815.*
TRÉVELOT (lieutenant), 12, rue de Tivoli, Metz.

*Équipement, uniformes, armement et documents sur la
cavalerie française, troupe, de 1780 à 1914.*
DENIS-TRÉVELOT (commandant), 149, rue de Mon Désert,
Nancy.

*Équipement, uniformes, armement et documents sur les
troupes de toutes armes, 2^e Empire.*

BÉNIGNI, artiste peintre, Nonza, Cap Corse (Corse).
*Livres, règlements, gravures, coiffures, armes, uniformes sur
la cavalerie française de 1720 à 1815.*

LAMARQUE, peintre et sculpteur, 103, rue de Préau, Le Mans.
*Livres, estampes, cuivrie, armes, coiffures, vêtements et
équipements militaires français de Louis XV à 1871.*



PROJET DE PLAQUE DE SHAKO de garde national, 1848,
présenté par A. Bourdon, graveur-stampeur.

TABLEAU des OFFRES et DEMANDES

Les insertions sont absolument gratuites pour nos abonnés, et publiées
sous leur responsabilité. Sur leur désir, nous nous substituons à eux,
mais pour les objets authentiques seulement.
Prière joindre à toute demande de renseignements un timbre pour la réponse.

OFFRES

1. — *Plaque de giberne* d'off. d'inf^{ie}, arg., Louis XV. 350 fr.
2. — *id.* de sous-off. de la j. garde, 1^{er} E. 120
3. — *id.* d'off. de cavalerie, 1^{er} Emp. 50
4. — *id.* de la g. nat. paris., 1790. . 200
5. — *id.* d'inf. de la g. royale, 2^e Rest. 25
6. — *id.* d'off. de cavalerie, Rest. . 35
7. — *id.* de g. du corps du Roi, Rest. 125
8. — *id.* de la g. à pied de Paris, L.-P. 40
9. — *id.* d'art de la g. imp., 2^e Emp.
(manque les tenons d'attache) 12
10. — *id.* d'off. de dragons, Louis XV. 200
11. — *Ornement de* d'off. des guides de la g., 2^e E. 60
12. — *banderole de* { *id.* de cavalerie, Louis-Ph. 15
13. — *giberne . .* { *id.* *id.* 2^e Emp. . . 12
14. — *Plaques de ceinturon* des lycées : impérial de Sens,
impérial Louis-le-Grand, impérial de Grenoble,
impérial de Metz, impérial de Bordeaux, imp.
d'Alger, imp. Napoléon et Napoléon III à Bas-
tia; chacune. 10
15. — de M. le commandant Sculfort, 4, place Martin-
Nadaud, Paris, 20^e.
Croix de chevalier de la Légion d'h^r, 3^e mod., 1^{er} E. 40
id. *id.* *id.* 1848-1852,
aigle au revers 40
Croix de juillet, 1830. 50
Médaille de Castelfidardo. 20
id. de Toffa, pour la camp. du Dahomey,
1892, argent 25
Insigne du Tribunal de 1^{re} instance, Révol., doré 15
Palmes d'off. de l'Instruction publique, arg. doré 10
Croix de la Fidélité. 20
Insigne des défenseurs de Belfort, avec ruban. 8
Médaille d'honneur du ministère des affaires
étrangères dite Médaille du Président, avec
glaives, argent doré, rare. 20
Médaille donnée par l'association des dames
françaises aux bienfaiteurs de la société,
bronze doré, rare. 8
Brevet de la Légion d'h^r, Louis XVIII, parchemin 10
id. 2^e Emp. parchemin. . 15
Lot d'empreintes de cachets de la grande guerre
et d'enveloppes timbrées de secteurs postaux.
Image d'Epinal (60-33) représentant le tombeau
de Napoléon II; très rare. 25

DEMANDES

- L'ouvrage sur la Maison militaire du Roi*, par le lieutenant,
colonel E. Titeux.
- Année 1921 du Carnet de la Sabrelache.*
- Casques de carabiniers 1^{er} Emp. à 2^e Empire.*
- Cuirasse de carabinier, 1^{re} taille, complète, mod. 1855.*
- Collections complètes ou non de « La Giberne ».*

Le Directeur-Gérant : LOUIS FALLOU.

Caen, Imp. E. DOMIN, 40, r. de la Monnaie.

La Giberne

RÉDACTION et ADMINISTRATION
à LUPLANTÉ
par La Bourdinière (Eure-et-Loir)

Louis FALLOU
Directeur

ABONNEMENT ANNUEL
France 10 fr.
Union postale. 12 fr.

BULLETIN MENSUEL ILLUSTRÉ des amateurs de documents de toute nature relatifs à notre histoire nationale et militaire, ainsi qu'aux décorations françaises, depuis Louis XV.

ÉCHOS

Médaille coloniale.

Ont droit à la médaille coloniale, avec agrafe *Sahara*, le personnel militaire et auxiliaire (français et indigène ayant pris une part active : 1^o au combat livré le 9 juin 1920 au sud-est de Port-Polignac; 2^o aux opérations effectuées dans le Tassili des Ajers, du 21 au 28 juillet 1920 par le détachement commandé par l'adjudant-chef Vella.

* *

Corps coloniaux dissous depuis l'armistice.

Formations européennes. — Infanterie coloniale, 10 régiments; artillerie coloniale, 15 régiments.

Formations indigènes. — Tirailleurs sénégalais, 79 bataillons; tirailleurs malgaches, 7 bataillons; tirailleurs indo-chinois, 17 bataillons; tirailleurs somalis, 1 bataillon; tirailleurs du Pacifique, 1 bataillon.

Soit au total 130 unités.

* *

École d'élèves-officiers de réserve d'artillerie.

Comme annexe à l'école militaire d'artillerie cette nouvelle école fonctionne, à Poitiers (quartier d'Abboville), depuis le 16 courant. Elle recevra, pendant l'année scolaire 1922-1923, les élèves-officiers de réserve ayant le brevet de préparation militaire du 3^e degré.

* *

Légion de gendarmerie de l'armée du Rhin.

Ce corps autonome sera formé le premier janvier prochain.

* *

Un « taxi » au Musée de l'armée.

Ce véhicule évoquera les heures tragiques de septembre 1914; il glorifiera la manœuvre décisive du général Galliéni, la bravoure des héros qui furent lancés dans la fournaise pour arrêter la marche envahissante de l'ennemi, et la belle conduite des chauffeurs qui, malgré leur âge, n'hésitèrent pas à s'exposer à la mort pour contribuer au succès de la grande bataille qui fut la victoire de la Marne.

* *

Aux Musées de Paris.

Les heures d'ouverture des Musées du Louvre, du Luxembourg et de Cluny sont quelque peu modifiées.

Depuis le 1^{er} novembre, ces trois musées sont ouverts tous les mardis à 10 heures au lieu de 13 heures.

Désormais, pour visiter les collections d'histoire naturelle au Muséum, il faudra payer un droit d'entrée à l'exception des jeudis, dimanches et jours fériés. L'accès des jardins demeure gratuit.

* *

Ouf!

Pendant la Grande guerre, quand les allemands virent venir les chars d'assaut, ils les dénommèrent d'abord :

Schutzengrabensernichlangautomobil, ce qui veut dire : automobile pour la destruction des tranchées; puis, *Panzerkräftwagen*, ce qui signifie : voiture motrice cuirassée...

* *

Des spahis en garnison en France.

Le 15 octobre dernier, le 13^e régiment de chasseurs à cheval, qui tenait garnison à Vienne (Isère) la quitta pour celle de



PLAQUE DE SHAKO du 56^{me} régiment d'infanterie de ligne, en cuivre, 1^{er} Empire; (Variante de celle reproduite à la page 225 de la 2^e année de « La Giberne »)

(Collection Paul Senès).

Chambéry. Ce régiment sera remplacé à Vienne par le 9^e régiment de spahis en ce moment au Maroc.

Médaille commémorative de l'exposition coloniale.

M. Artaud, commissaire général de l'exposition coloniale de Marseille, a remis une médaille commémorative à tous les indigènes qui ont pris part à cette manifestation qui eut un succès magnifique et mérité.

Insigne des volontaires de la Grande guerre.

Réunis dernièrement à la mairie parisienne du 9^e arrondissement, les combattants volontaires ont décidé de demander aux pouvoirs publics le titre de *combattants volontaires* avec diplôme et insigne particulier. Ce dernier devrait figurer, non seulement sur la médaille des combattants mais aussi sur la médaille commémorative de la Grande guerre. Ils voudraient aussi que le titre d'engagé volontaire fut considéré comme fait de guerre, équivalant à une citation.

École d'aérostation maritime.

Un récent arrêté ministériel en ordonne la création à Rochefort. L'état-major comprend six officiers, brevetés de l'école supérieure d'aéronautique. Les officiers en instruction (300 environ) sont pris parmi les candidats à l'une de ces catégories : enseignes de vaisseau de 1^{re} classe ayant un an d'embarquement ou lieutenants de vaisseau de moins de quatre ans de grade. Ils pourront à leur choix suivre les cours de pilotes d'aviation ou de pilotes de dirigeables.

LOUIS FALLOU.

BOITE AUX LETTRES

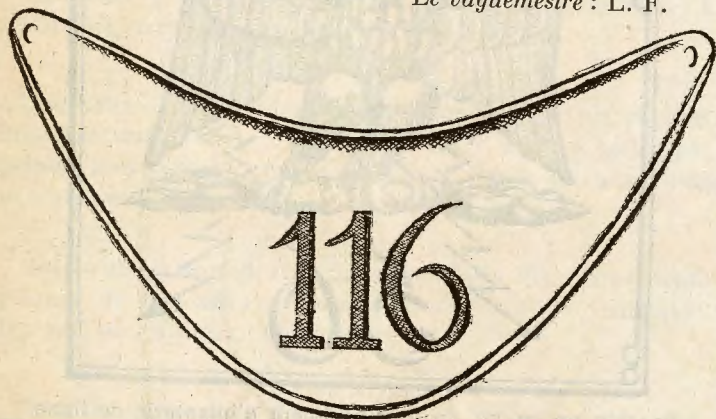
(Sous cette rubrique nous insérerons gratuitement les questions et les réponses de nos lecteurs sur les objets et documents relatifs à notre histoire militaire et nationale depuis Louis XV, et sur tous autres sujets pouvant les intéresser).

Renseignement complémentaire sur le tonnelet-bidon (numéros de juillet et août derniers).

Le tonnelet a été supprimé par décision ministérielle du 25 octobre 1853, son emploi ayant donné lieu à de nombreuses réclamations.

Communication de M. le capitaine H. Boulmy.

Le vaguemestre : L. F.



HAUSSE-COL d'officier du 116^e régiment d'infanterie de ligne, doré, les chiffres gravés, 1^{er} Empire.

(à M, L, F.).

LISTE DE NOS ABONNÉS

dans l'ordre de leur arrivée, avec la désignation des objets qu'ils collectionnent plus particulièrement.

AUBLANT (Charles), 26, rue de Strasbourg, Périgueux.
Boulons civils et militaires antérieurs à 1870; cuivrerie militaire.

BERTHEL (Albert), 41, New Oxford Street, Londres W. C.
Gravures françaises, dessins, vues anciennes de toutes les villes de France. — Achat de vues étrangères de tous pays. Listes et catalogues sur demandes.

BURRUS DE DANGERAN (Armand), consul honoraire, 31, rue du Colombier, Châteauroux.

Cuivrerie militaire française.

NOIREL (Urbain), 29, rue du Montet, Nancy.

Décorations françaises et des puissances alliées toutes époques et toutes variantes, et médailles portant création d'ordres ou changement des insignes comme pour la Légion d'honneur.

ROBERT, à Rocquemont, par Cailly (Seine-Inférieure).

Cuivrerie militaire et boulons militaires et administratifs, Révolution à 1870.

LESPINASSE (Paul), 49, rue Kléber, Périgueux.

Boulons et objets d'équipement et d'armement militaires français.

MARCHESSEAU (Ed.), 2, place de l'Eglise du Vœu, Nice.

Plaques, boulons et armes, principalement de la Révolution et du 1^{er} Empire.

DALBAVIE, 3, rue Léon Dessales, Périgueux.

Cuivrerie militaire française.

BALAS (E.), ingénieur, 22, rue Bayard, Auch.

Armes, cuivrerie et boulons militaires français de Louis XV à nos jours.

LEROY, 1, rue de la Pompe, Paris, 16^e.

Armes et plaques : Révolution, 1^{er} Empire, Restaurations.

VEISS (Paul), 20, rue du Casino, Saint-Dié.

Uniformes, coiffures, armes, boulons.

MARCHAL (Madame), 19, quai Saint-Michel, Paris, 5^e.

Vente et achat de tous objets militaires français de collection.

HUMBERT (René), 1, place Macé, Antibes.

Tous documents militaires français, notamment sur la marine; cuivrerie et boulons militaires français.

GRIESSER (F.), 16, rue du Sanglier, Strasbourg.

Armes blanches, coiffures, cuivrerie et boulons militaires de l'armée française, 1789 à 1870.

WEBER-NAZAIRE, 68, boulevard Clémenceau, Strasbourg.
Coiffures, cuivrerie et armes blanches de notre armée, Révolution à 1870.

PEISTER (Victor), 1, rue Louis Appfel, Strasbourg.

Armes blanches et décorations, de 1789 à 1914.

AUBRY (E.), pharmacien, place de la République, Connerré (Sarthe).

Uniformes, armes, équipement, boulons militaires français depuis l'ancienne monarchie.

BRUNET, 264, rue Saint-Honoré, Paris, 1^{er}.

Estampes et livres d'uniformes militaires français.

BRUNON (Jean), 174, rue Consolat, Marseille.

Livres et estampes relatifs aux uniformes militaires.

VIGNEAU (J.-R. du), château Saint-Sulpice, par Thiviers (Dordogne).

DARBOU (Capitaine), Etat-Major général, Mayence, S. P. 77.
Documents imprimés et illustrés sur les uniformes de l'armée française.

SCHAEDLIN, juge, 20, rue Wilson, Colmar.

Autographes, marques postales et boutons militaires français.

GALPIN, 50, rue de l'Alma, Tours.

Coiffures militaires et armes blanches de 1789 à nos jours; albums militaires et tout ce qui se rapporte à la Touraine.

STRUBIN, 3, place Winkelried, Bâle (Suisse).

Armes, plaques et objets d'équipements militaires français.

DELBOS, 17, rue de la Trémoille, Paris, 8^e.

Boutons militaires et administratifs français, depuis Louis XV.

FORESTIER, 95, rue de Prony, Paris, 17^e.

Armes blanches, 1^{er} Empire; plaques de ceinturons et ceinturons brodés militaires français: Révolution et 1^{er} Empire.

GÉRARDIN (Julien), notaire, 8, rue Lafayette, Nancy.

Gravures et livres d'uniformes militaires français.

CHAUBET, pharmacien, 7, place Lafayette, Toulouse.

Coiffures et cuivrerie militaires françaises.

MUSÉE HISTORIQUE DE STRASBOURG, château des Rohan.

Souvenirs relatifs à l'histoire de la ville, notamment: des armes en tous genres, portant des poinçons d'armuriers de Strasbourg, et tout ce qui se rattache aux corps de troupe ayant tenu garnison dans cette ville, y compris ceux de la garde nationale et du siège en 1870.

GÉNIN, Directeur du Crédit Lyonnais, Poitiers.

Cuivrerie et boutons militaires français; timbres-postes.

ROUFFET, artiste-peintre, Saint-Sulpice-les-Champs (Creuse)

Vêtements, coiffures, armes et documents militaires.

MILLION, 5, rue Chauchat, Paris, 9^e.

Tous objets militaires français de Louis XVI à 1870.

RIDDER, (de) notaire, 4, rue Perrault, Paris, 1^{er}.

Estampes sur les uniformes français et étrangers; soldats de Lomb.

SALLES (Comte des), 11, rue Saint-Pierre, Neuilly (Seine).

Documents et boutons révolutionnaires et militaires français.

GEORGES (Docteur), 8, rue de Lorraine, Nancy.

Armes blanches.

SCHWEITZER, 12, rue du Parc, La Robertsau, Strasbourg.

Armes blanches et cuivrerie militaires françaises de la Révolution à 1870.

LASSER (H.), 7, rue Darboy, Paris, 11^e.

Coiffures et objets d'équipements militaires français.

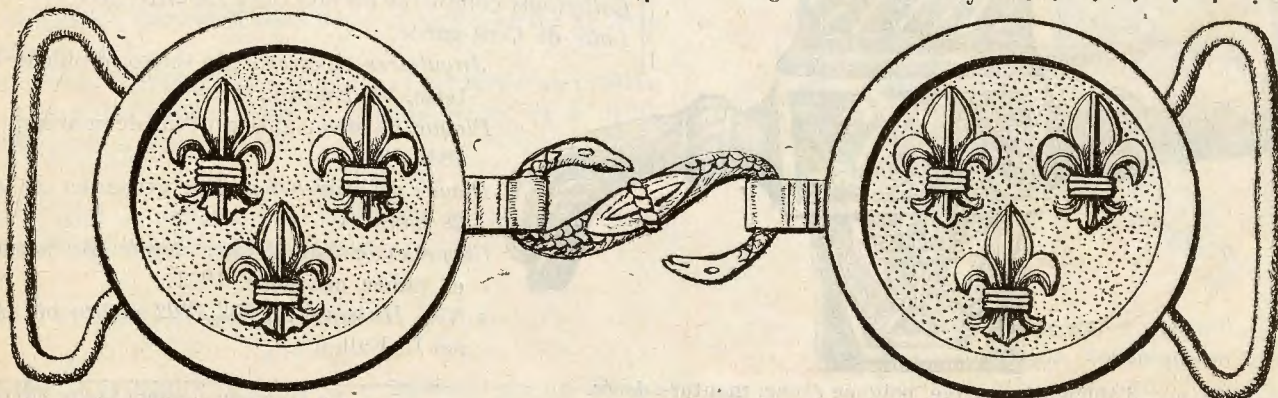
TABLEAU des OFFRES et DEMANDES

Les insertions sont absolument gratuites pour nos abonnés, et publiées sous leur responsabilité. Sur leur désir, nous nous substituons à eux, mais pour les objets authentiques seulement.
Prière joindre à toute demande de renseignements un timbre pour la réponse.

OFFRES

1. — de La Giberne :

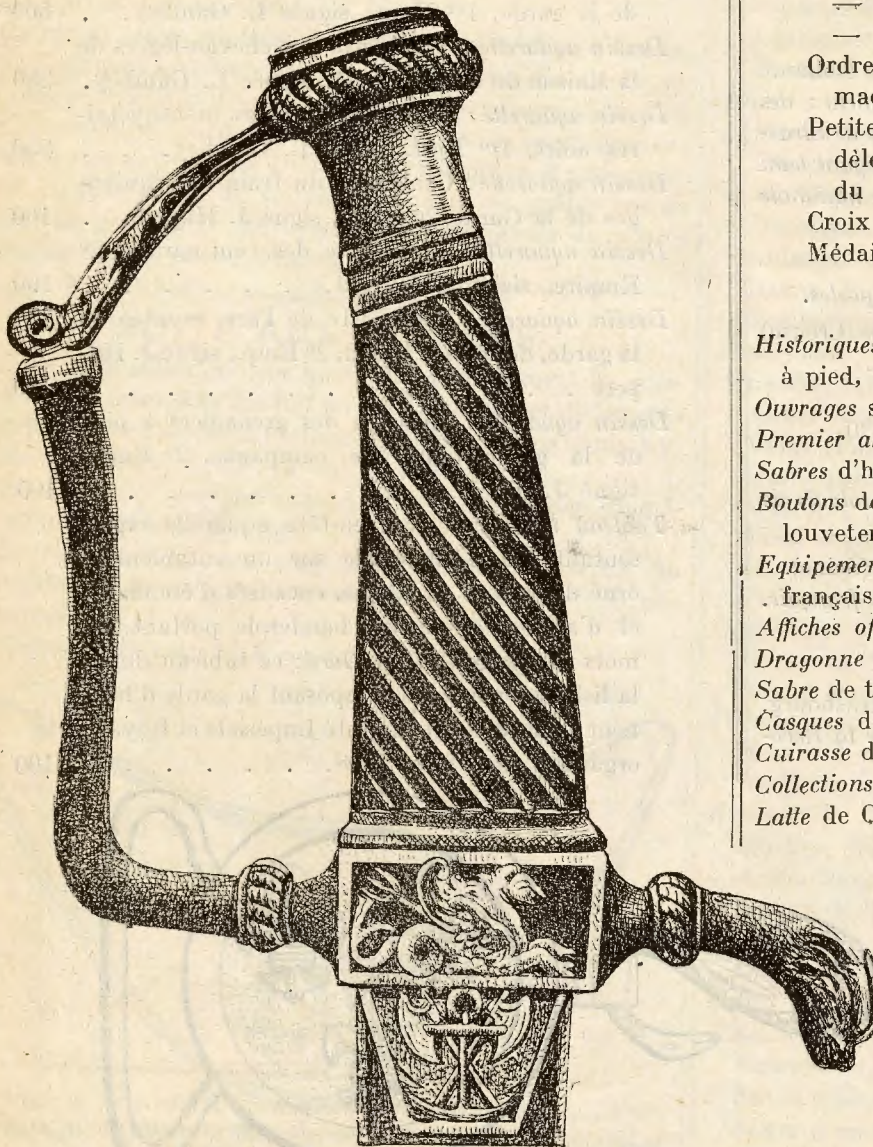
- Aquarelle originale* représentant un « sectionnaire » de la Révolution, par et signée Georges Scott. . . 500 fr.
- Aquarelle originale* : capitaine de la garde nationale défilant à cheval, Louis-Phili, signée Andrieux. 150
- Aquarelle originale* : officier de la gendarmerie d'élite de la garde, 1^{er} Empire, signée H. Dupray. 400
- Aquarelle originale* : timbalier des lanciers polonais de la garde, 1^{er} Emp., signée L. Gambey. . . 500
- Dessin aquarellé* : Trompette des cheveu-légers de la Maison du Roi, 1^{re} Rest., signée L. Gambey. 250
- Dessin aquarellé* : Porte-étendard des mousquetaires noirs, 1^{re} Rest., signé L. Gambey. . . 250
- Dessin aquarellé* : Cantinière du train des équipages de la Garde, 2^e Emp., signé J. Hilpert. . . 100
- Dessin aquarellé* : Trompette des cent-gardes, 2^e Empire, signé J. Hilpert. 100
- Dessin aquarellé* : Trompette de l'art. montée de la garde, de service à pied, 2^e Emp., signé J. Hilpert 100
- Dessin aquarellé* : Musicien des grenadiers à pied de la garde, tenue de campagne, 2^e Emp., signé J. Hilpert. 100
- Tableau manuscrit* avec en-tête aquarellé représentant l'aigle impériale sur un entablement orné des armes de Nîmes, encadrés d'étendards et d'armes; au-dessus, banderole portant ces mots : *Département du Gard*; ce tableau donne la liste des membres composant la garde d'honneur à cheval de Sa Majesté Impériale et Royale, organisée le 6 may 1808. 100



AGRAFE DE CEINTURON d'officier, dorée, Restaurations.

(Collection C. Leroy).

2. — de M. le commandant Sculfort. 4, place Martin-Nadaud, Paris, 20^e :
- Brevet de la décoration du lys* (50×40), sur parchemin, entourage gravé. 12
- Médailles en bronze, contemporaines :*
- Paix d'Amiens (profil de Napoléon), 47 mil. 18
- Napoléon couronné à Milan, 41 mil. 12
- Conquête de Naples, 41 mil. 12
- Retraite de l'armée, 1812, 41 mil. 12
- Distribution de la Légion d'honneur au camp de Boulogne 12
- ***
3. — de M. le lieutenant Trévelot, 12, rue de Tivoli, Metz :
- Tenues des troupes de France* par Job, 1^{re} et 2^e années, brochées, état de neuf; le volume. 75
- Histoire de la Maison militaire du Roi*, de 1814 à 1830, par Eugène Titeux. Deux volumes de texte, reliés, très bel état, chaque volume de 320 p.



SABRE d'officier de marine, poignée ébène, monture dorée.
1^{er} Empire.

(Collection Paul Senès).

- environ (21×35). Un carton même reliure, avec cordon, contient les planches. Le tout. 350
- La garde*, 1854-1870, par le capitaine Richard, in-4^o, broché, état de neuf. 70
- Même ouvrage en reliure de l'éditeur avec fers spéciaux 150
- Les anciennes armées françaises* (exposition rétrospective), par le général Thoumas. En fascicules, (28×37) 150
- ***

4. — de M. Noirel, 29, rue du Montet, Nancy :
- Décorations et médailles :*
- Saint-Louis or, module réglementaire, ancien régime type bouleté et non bouleté, les deux. 400
- Légion d'honneur, 1848, fatiguée. 25
- Crimée 25
- Baltique. 25
- Médaille militaire, 2^e Empire, 2^e modèle. 20
- — 1871, attributs soudés. 25
- — actuelle 12
- Ordre de la Fidélité (5 branches émaillées de blanc, macaron or) 30
- Petite Légion d'honneur, 1^{er} Empire, dernier modèle, ruban 20 mil. de large (manque le macaron du recto) 12
- Croix de juillet, petit module 15
- Médaille papale, 1849, bronze. 10

DEMANDES

- Historiques et documents* relatifs au 16^e bataillon de chasseurs à pied, depuis sa création à 1917.
- Ouvrages sur les manufactures d'armes françaises.*
- Premier annuaire* de la Légion d'honneur.
- Sabres d'honneur et de luxe.*
- Boutons des véneries impériale et royale et de lieutenants de louveterie*, 1^{er} Empire et Restaurations.
- Equipement, armes, coiffures et harnachement* de hussards français, de l'origine à 1870.
- Affiches officielles*, Révolution, 1^{er} Empire et Restaurations.
- Dragonne tricolore* en laine ou soie, 1792-1803.
- Sabre de tambour-major*, 2^e Empire.
- Casques de carabiniers*, 1^{er} Empire à fin Louis-Philippe.
- Cuirasse de carabinier*, 1^{re} taille, complète, mod. 1855.
- Collections complètes ou non* de « *La Giberne* ».
- Latte de Cent-garde.*
- Jugulaires et cocarde* de shako, d'officier d'infanterie, 1^{er} Empire.
- Plaque de shako* d'infanterie de marine, 1845-1848.
- Plaque de bonnet à poil* de grenadier de la garde 2^e Empire.
- Carnet de la Sabretache* : numéro de janvier 1894 et année complète 1921.
- « *Nos Hussards, 1692 1902* », broché ou relié, par L. Fallou.

Le Directeur-Gérant : LOUIS FALLOU.

S. I. B.-N., 10, rue de la Monnaie, Caen. — Tél. 6.84.

La Giberne

RÉDACTION et ADMINISTRATION
à LUPLANTÉ
par La Bourdinière (Eure-et-Loir)

Louis FALLOU
Directeur

ABONNEMENT ANNUEL
France 10 fr.
Union postale. 12 fr.

BULLETIN MENSUEL ILLUSTRÉ *des amateurs de documents de toute nature relatifs à notre histoire nationale et militaire, ainsi qu'aux décorations françaises, depuis Louis XV.*

ÉCHOS

A l'Arc de Triomphe.

L'anniversaire de l'armistice a été marqué par une cérémonie particulièrement émouvante à la tombe du soldat inconnu. A onze heures, le tombeau, sous un monceau de fleurs, était entouré par les hauts personnages officiels et des détachements de troupes de la garnison qui rendaient les honneurs, alors que la réunion unique des 448 drapeaux et étendards des corps dissous, portés par des officiers de complément ou rayés des cadres — qui avaient été les prendre aux Invalides où ils sont délégués — venait après une marche triomphale incliner les glorieux emblèmes pour saluer le pur et mystérieux symbole et rendre ainsi l'ultime hommage des vivants aux morts de la grande guerre pour la Patrie.

* *

L'École navale à l'honneur.

Le 18 novembre, M. Raiberti, ministre de la Marine, passait en revue les élèves de l'École navale et, après avoir fait lire la citation élogieuse conférée par le gouvernement à l'École, il s'arrêtait au pavillon la croix de la Légion d'honneur et la croix de guerre. Ensuite, le Ministre remit la croix de guerre aux délégués des Ecoles des apprentis mécaniciens et mousses et des apprentis marins; ces deux Ecoles ayant été précédemment citées; puis la cérémonie se termina par un brillant défilé.

* *

Sans commentaire.

Dernièrement à l'Hôtel Drouot, à Paris, deux timbres espagnols de 1851, l'un de 2 R bleu, accolé par suite d'une erreur à un timbre de 6 R, dont le tirage se trouvait ainsi avoir été fait en bleu, ont été adjugés 130.000 francs.

Et un timbre des îles Bermudes de 1854: 1 p. rouge sur azuré, a été vendu 30.000 fr...

* *

Une nouvelle distinction honorifique.

Un décret rendu sur le rapport du ministre de l'hygiène, de l'assistance et de la prévoyance sociales, vient de créer, sous le nom de « Médaille de la prévoyance sociale », une distinction honorifique destinée à récompenser les services désintéressés rendus aux caisses d'épargne, aux œuvres d'habitation à bon

marché, de crédit immobilier, de bains-douches populaires et de jardins ouvriers.

Au Musée de la Marine.

De "l'Action Française" du 22 novembre.

« Le Musée de la Marine, au Louvre, présente aux visiteurs des reproductions et des modèles de vaisseaux de toutes les époques, qui sont souvent des pièces remarquables. Mais rien, au milieu de ces bateaux en miniature, ne rappelle le souvenir des grands marins de France. Jean-Bart lui-même est absent de ces lieux.

« Quatre bustes seulement ornent les salles de la Marine : du Couëdic, la Pérouse, le lieutenant Bellot et l'amiral Courbet. Mais où sont Suffren et Bougainville, Dumont d'Urville et tant d'autres ? »



DRAPEAU du 58^e régiment d'infanterie, 1791-1792.
Formé de deux diagonales, celle de droite, avec la gaine de la hampe, d'étoffe *cramoisie*, l'autre, *blanche*; chiffres et lettres brodées en *bleu foncé*; les feuilles brodées au *naturel*; les fleurs de lis (brodées) et les franges *aurore*.
L'autre face est semblable. Dimensions: un mètre carré non compris la gaine.
Dessin et renseignements de Lamarque

« Les combats héroïques de notre marine ne sont pas évoqués davantage ; aucune image ne rappelle le combat de la *Surveillante* ou celui de la *Belle-Poule*, la fin du *Vengeur* ou celle du *Formidable* à Trafalgar. Quand aux faits d'armes de la dernière guerre, ils ne sont évoqués que par quatre aquarelles représentant nos marins à Dixmude.

« Voilà de sérieuses lacunes à combler dans ce Musée de la Marine Française ».

* * *

Médaille de la Fidélité française.

(Description complémentaire de l'écho en concernant son adoption, paru dans le bulletin numéro 6 (mars), 1922).

Instituée par la loi du 3 juillet 1922.

Elle est suspendue par un ruban aux couleurs nationales, sur lequel est apposée une agrafe en métal portant le mot « *Fidélité* ». Chaque année de prison ou d'exil est indiquée par une étoile en métal fixée également sur le ruban.

* * *

Les Agrafes « *Afrique occidentale française* » et « *Sahara* ».

Sont conférées — avec le droit de les porter sur la médaille.



Dessin de Lamarque.

MILICIEU BÉARNAIS, vers 1700,

Habit blanc, à doublure gris-clair, boutons rouges.
Veste blanche, boutons rouges: Culotte, cravate, et bas blancs.
Chapeau gris foncé, bordé de blanc.
Baudrier et ceinturon de cuir jaune.

coloniale —, la première : au personnel ayant pris part à l'opération de Tabi (cercle de Kombori), du 4 octobre au 16 novembre 1920 ; la seconde : au personnel ayant pris part à l'engagement de Guelingue, le 3 décembre 1920, et à la reconnaissance effectuée au Tibesti, du 4 mars au 18 mai 1921.

LOUIS FALLOU.

BOITE AUX LETTRES

(Sous cette rubrique nous insérons gratuitement les questions et les réponses de nos lecteurs sur les objets et documents relatifs à notre histoire militaire et nationale depuis Louis XV, et sur tous autres sujets pouvant les intéresser).

Observation.

Le photogaveur a fait disparaître par erreur les deux petits cercles qui avaient été dessinés à l'angle inférieur de droite du dessin de la plaque de shako du 56^e de ligne reproduit à la page 5. (précédent bulletin), pour indiquer, comme les similaires placés à gauche, les deux trous par lesquels passait le fil de laiton qui maintenait cette partie de la plaque à la coiffure.

Le vaguesestre : L. F.

LISTE DE NOS ABONNÉS

dans l'ordre de leur arrivée, avec la désignation des objets qu'ils collectionnent plus particulièrement.

ROBIEN (Comte Pierre de), lieutenant de vaisseau, 66, rue Asselin, Cherbourg.

LACHOUQUE (capitaine), 27, rue de Bourgogne, Paris, 7^e.

Tout ce qui est relatif à l'habillement, l'équipement, l'armement et le harnachement des hussards français, de l'origine 1870, en objets, livres et estampes.

LECLAIR (Henri), 4, rue des 3 Marchands, Blois.

Coiffures et objets d'équipement militaires français.

SENÈS (Paul), avocat, 52, rue Grignan, Marseille.

Livres, estampes, armes, plaques et boutons militaires français.

ROSSET (E.), 226, rue du faubourg Saint-Honoré, Paris, 8^e.

Tous objets militaires français de la Révolution et du 1^{er} Empire.

LÉVI (André), 45, rue Jouffroy, Paris, 17^e.

POLAILLON (Henri), docteur en médecine, 10, avenue de Messine, Paris, 8^e.

Armes blanches réglementaires et de luxe, armes d'honneur et cuivrierie militaire françaises ; décorations. Planches d'uniformes d'Hoffmann et de Marlinel.

JAMBERS (Léon), avocat, 278, rue Royale, Bruxelles.

Armes, coiffures, objets d'équipement militaires français de premier et second Empire — principalement de la première période désignée — ainsi que les ouvrages sur les uniformes qui s'y rapportent.

BIELLEMAND (Léon), 1, place du Petit Sablon, Bruxelles.

Vend et achète antiquités en tous genres, armes, objets d'art, gravures, médailles, monnaies, limbres.

TÉNART (Emile), 1, rue Saint-Quentin, Beauvais.

Armes, coiffures et objets d'équipements militaires français, objets Napoléoniens.

MUSÉE ROYAL DE L'ARMÉE, La Cambre, à Bruxelles.
Souvenirs des troupes Belges de 1789 à nos jours ; ceux des Belges ayant servi à l'étranger ; ceux des batailles livrées en Belgique ; enfin ceux des alliés et ennemis de la Grande Guerre 1914-1918.

TOUCHE, 18, avenue de la Motte-Picquet, Paris, 7^e.
Belle collection de casques et cuirasses français du 1^{er} Empire à 1870.

LOUIS (René), artiste-dessinateur, 9, rue de la Constitution, Nancy.
Tous documents sur l'armée française.

BEAUCHAMP (P.-R. de), 72, rue Carnot, Poitiers.
Décorations.

GUINARD (lieutenant-colonel), 154^e régt d'inf^{le}, Metz.

BERNARD FRANCK, 22, avenue du Bois-de-Boulogne, Paris, 16^e.
Armes d'honneur et de luxe ; boutons ; cuivrie militaire ; miniatures ; estampes et livres sur les uniformes militaires français ; imagerie de la Grande Guerre.

LEDUC, 27 ter, rue d'Amiens, Beauvais.
Armes blanches ; décorations et tous objets militaires français.

MONTÉGUDET (R. de), château de la Noue, par Esternay (Marne).
Armes de guerre et de luxe et décorations françaises des époques Louis XVI, Révolution et 1^{er} Empire ; miniatures ; souvenirs Napoléoniens.

PELLEPORT (Baron Charles de), 109, rue de la Course, Bordeaux.
Livres d'histoire militaire et d'uniformes ; sabres des 18^e et 19^e siècles ; décorations et objets d'équipement.

PRÉVAL (commandant Vicomte de), château de Monbois, Nancy.
Livres et documents sur les tenues de notre armée.

BERRENS (F.), à Lorry-lès-Metz (Moselle).
Achat et vente d'armes et curiosités militaires, de meubles et de faïences rustiques.

DEMARTIAL (Paul), juge d'instruction, Rochechouart (Haute-Vienne).

Boulons militaires et de vénerie.
 ROCHEBRUNE (comte R. de), château de la Court, par le Champ-Saint-Père (Vendée).

PROST, 33, rue du Château, Fontainebleau.
Armes et cuivrie militaires françaises.

CASTANIÉ (F.), président de la Société des Études Napoléoniennes, 4, place d'Italie, Paris, 13^e.

Portraits militaires Louis XV et Louis XVI ; ouvrages militaires sur les uniformes français.

TABLEAU des OFFRES et DEMANDES

Les insertions sont absolument gratuites pour nos abonnés, et publiées sous leur responsabilité.
 Prière joindre à toute demande de renseignements un timbre pour la réponse.

OFFRES

1. — de la Giberne :

Sabres.	}	de chasseur à cheval de la garde, 1 ^{er} Emp.	400 fr.
		de volontaire, garde à l'effigie de Lafayette, lame remise, sans fourreau, 1792	130
		de l'École impériale forestière, 2 ^e Emp.	80
		de la garde constitutionnelle de Louis XVI, sans fourreau	150

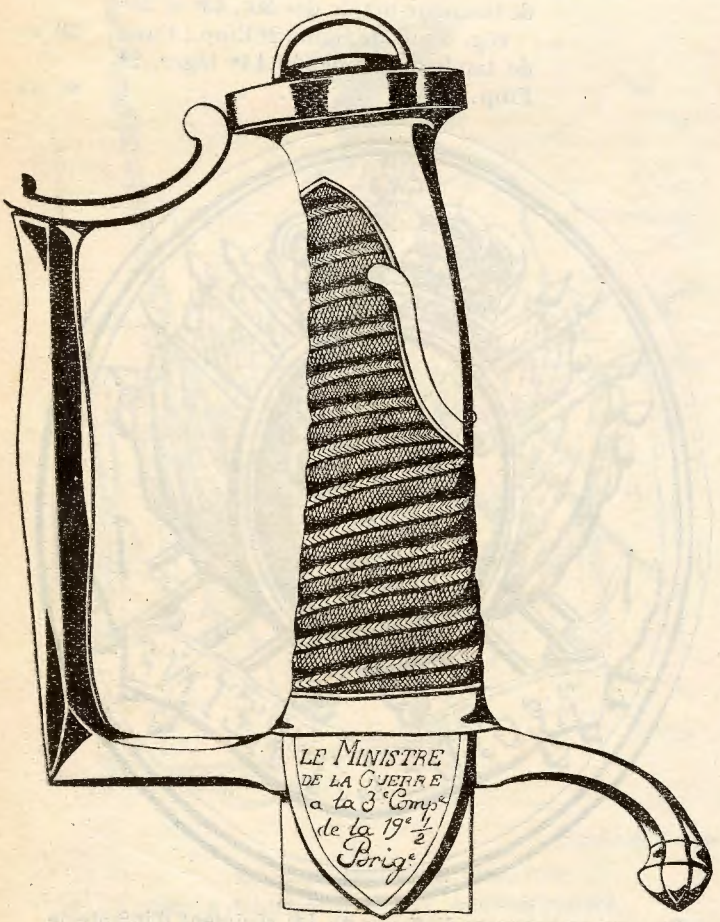
Carnet de la Sabretache.	}	année 1893, brochée	130 fr.
		id. 1894, en numéros, manque le numéro de janvier.	100 »
		id. 1895, brochée	60 »
		id. 1896, en fascicules	40 »
		id. 1897 à 1901 incluse, en numéros, chaque année	20 »
		id. 1902 à 1913 incluse, en numéros, chaque année.	15 »
		d'officier de gendarmerie, 1 ^{er} Empire.	600 »
		de gendarme, 1 ^{er} Empire.	400 »
		d'officier de mousquetaires gris, 1 ^{re} Rest	360 »
		de mousquetaire noir, 1 ^{re} Rest.	260 »
Plaques de ceinturons	}	de dragon de la garde royale, 2 ^e Rest.	125 »
		d'officier de la Maison de l'Empereur, transformée à la 1 ^{re} Rest.	350 »
		de garde national à cheval, 2 ^e Rest.	90 »
		d'agent forestier, domaine privé du Roi Louis-Philippe.	100 »
		d'agent forestier, domaine de S.A.R. Mgr le duc d'Aumale, L.-P.	100 »
		d'officier de la gend ^{le} dép ^{le} , L.-P.	35 »
		de gendarme, L.-P.	20 »
		d'officier de la gend ^{le} dép ^{le} , 1852	20 »
		de gendarme, 1852.	15 »
		de gendarme, 2 ^e Empire.	12 »
	}	d'officier des lanciers de la garde, 2 ^e Emp	85 »
		de tambour-major des 30 ^e , 43 ^e et 55 ^e rég. d'inf. de ligne, 2 ^e Emp. ; l'une de tambour-major du 14 ^e léger, 2 ^e Emp.	50 »
			80 »



PLAQUE DE GIBERNE d'officier du 42^e régiment d'infanterie Dorée (la même en cuivre non doré pour la troupe), 1779-1791. (Collection Marchesseau).

Boutons
du grand
module

de lieutenant-général et de maréchal de camp, Louis XVI	15 fr.
d'aide de camp, L. XVI	8 »
d'officier pensionné, L. XVI.	12 »
de lieutenant des maréchaux de France, L. XVI	10 »
d'administration militaire (commissaire des guerres), 1793	15 »
des transports militaires, 1792	15 »
d'off. d'état-major des places, 1795.	10 »
de grenadier de la garde des Consuls	25 »
de sapeur, arme du génie, n° 1, 1798	25 »
de vétéran, 1795	15 »
d'artill. à pied de la garde, 1 ^{er} Emp. del'Ecole spéciale impériale militaire, 1 ^{er} Emp	15 »
à effigie du Premier Consul, Consulat. de la garde nationale de Chartres (aux armes de la ville), doré, 1789.	12 »
de la g. nat. de Clermont-Ferrand (aux armes de la ville), 1789	25 »
des domaines, 1801	8 »
des canaux, 1803	8 »
des douanes nationales, 1801-1804.	8 »
des Forêts, un peu usagé, 1801.	8 »
des subsistances militaires, vivres, doré	8 »
des subsistances militaires, vivres, non doré.	6 »
d'off. des gardes côtes, lég ^t bosselé L. XVI	12 »
de sapeur-pompier de Paris, 1 ^{er} Emp.	20 »



SABRE DE RÉCOMPENSE
Monture dorée, poignée roussette. (Collection C. Leroy).

- * * *
2. — de M. Giffart, 31, rue Louis, Lyon.
Collection du Carnet de la Sabretache:
Années 1893 et 1894 reliées;
id. 1895 à 1913 incluse, ainsi que les numéros de l'année 1914 et 260, 261 et 262, en fascicules.
Le tout. 450 fr.
- Collection de l'album de Richard Knötel*,
comprenant 12 années (1890 à 1902) à 12 livraisons chacune (chaque livraison avec ses 5 planches en couleurs).
Le tout complet 250 fr.
- Collection de la publication de Lienhart et Humbert*.
en 120 numéros avec les planches en couleurs.
Le tout, complet 250 fr.
- * * *
3. — de M. le capitaine Lachouque, 27, rue de Bourgogne, Paris, 7^e.
Dix-sept affiches officielles de la Révolution et du 1^{er} Empire, en excellent état:
Tableau sur la taille des citoyens;
Loi sur le traitement des maréchaux (1791);
Arrestation des émigrés;
Prime à la dénonciation des émigrés (an VI);
Arrestation des déserteurs (an X);
Création du Corps des vétérans (an XII);
Sur la conscription (1809);
Etc., etc. Le tout. 250 fr.

DEMANDES

1. — M. Chaubet, pharmacien, 7, place Wilson, Toulouse.
Contre-épaulettes de musiciens de la garde nationale.
- * * *
2. — *A la Giberne*:
Année 1921 et numéro de janvier 1894 du *Carnet de la Sabretache*.
Czapska de lancier de la garde, même sans plaque, 2^e Emp.
Shako d'artilleur, même sans plaque, 2^e Empire.
Plaques de Shakos à inscriptions, 2^e Empire.
Plaque de bonnet à poil de grenadier de la garde, 2^e Empire.
4^e année des tenues des troupes de France.
Numéro 269 du Carnet de la Sabretache.
Premier annuaire de la Légion d'honneur.
Sabres d'honneur et de luxe.
Boutons des véneries impériale et royale et de lieutenants de louveterie, 1^{er} Empire et Restaurations.
Equipement, armes, coiffures et harnachement de hussards français, de l'origine à 1870.
Affiches officielles, Révolution, 1^{er} Empire et Restaurations.
Dragonne tricolore en laine ou soie, 1792-1803.
Sabre de tambour-major, 2^e Empire.
Casques de carabiniers, 1^{er} Empire à fin Louis-Philippe.
Cuirasse de carabinier, 1^{re} taille, complète, mod. 1855.
Collections complètes ou non de « *La Giberne* ». *Latte* de Cent-garde.
Giberne, avec ou sans banderolle, d'officier des cuirassiers de la Garde, 1854.
Giberne, avec ou sans banderole, d'artillerie de la Garde, 2^e Emp.

Le Directeur-Gérant: LOUIS FALLOU.

La Giberne

REDACTION et ADMINISTRATION
à LUPLANTÉ
par La Bourdinière (Eure-et-Loir)

Louis FALLOU
Directeur

ABONNEMENT ANNUEL
France 10 fr.
Union postale. 12 fr.

BULLETIN MENSUEL ILLUSTRÉ des amateurs de documents de toute nature relatifs à notre histoire nationale et militaire, ainsi qu'aux décorations françaises, depuis Louis XV.

ÉCHOS

Suppression du 6^e hussards.

Le 6^e régiment de hussards, stationné à Marseille, va être dissous dans les conditions suivantes : à la date du 1^{er} février prochain, dissolution de la moitié du corps ; à dater du 1^{er} juin suivant, dissolution de l'autre moitié et de l'état-major du régiment.

D'autre part, cinq pelotons de la gendarmerie mobile à cheval seront installés à Marseille, dont trois le 1^{er} février et les deux autres lorsque les travaux d'aménagement seront terminés.

* * *

Établissements militaires parisiens

La caserne de la Nouvelle France, la caserne de Penthièvre, la caserne de Babylone, l'hôpital militaire Vuillemin et caserne des infirmiers, la manutention du quai Debilly, l'hôtel du comité du génie, le pavillon Penthémont, la caserne du Penthémont et l'hôtel du recrutement de la rue Saint-Dominique, qui existent dans Paris, vont bientôt disparaître pour être reportés sur les terrains nivelés des anciennes fortifications de l'enceinte.

* * *

Un Musée du souvenir maritime.

Sur un désir autrefois exprimé par l'amiral Merveilleux-Duvignaux, et manifesté de nouveau par le capitaine de vaisseau Nielly, commandant l'École navale, le vice-amiral Fatou, préfet maritime de Brest, vient de décider la création d'un Musée du souvenir à l'École navale, dans lequel seront groupés des dessins, modèles, gravures, photographies, objets et documents de toutes sortes, de nature à instruire les élèves, à faire revivre l'histoire de la marine et en même temps le souvenir des officiers qui ont fait à la France le sacrifice de leur vie.

* * *

Vétérans de Solferino décorés.

A l'occasion du jour anniversaire de la bataille de Solferino, 24 juin, les vétérans italiens et les vétérans français ayant fait la guerre de 1859 recevront, les premiers, la médaille militaire française ; les seconds, la médaille d'argent pour la valeur militaire italienne.

* * *

En Amérique, au Musée de Mount-Vernon.

Dès son retour à Paris et en remerciement du brillant

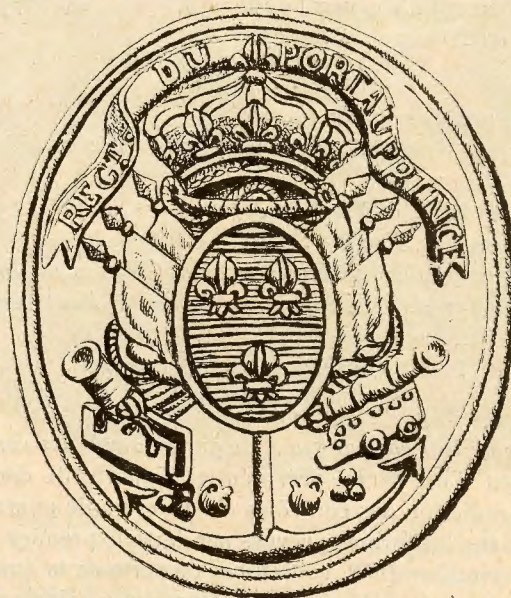
accueil que lui fit le peuple des États-Unis lors de son voyage, M. Clémenceau s'est rendu à l'ambassade des États-Unis pour remettre entre les mains de l'ambassadeur Myron T. Herrick, afin qu'il la transmette au Musée du Mount-Vernon, la médaille d'or que la ville de Mulhouse offrit au « père la Victoire » à l'occasion de sa première visite dans cette ville, après l'armistice.

La médaille avait été frappée en 1898 pour commémorer le centième anniversaire de l'union libre et volontaire de la république mulhousienne à la France. Elle ira donc rejoindre audit Musée, l'intéressant souvenir français qui s'y trouve déjà, savoir, une clef de la Bastille offerte à Washington par La Fayette.

* * *

Le château d'If.

Ce monument historique doit-être classé prochainement et le vœu présenté par le comité de Marseille au Conseil municipal de cette ville, demandant que ce château soit remis à la ville pour le transformer en musée municipal et maritime, dans lequel on réunirait également tous les souvenirs relatifs à son histoire, est sur le point d'aboutir. Il serait temps, car il était question de sa vente !



PLAQUE DE GIBERNE en cuivre, LOUIS XV-LOUIS XVI.

(Collection Paul Senès).

Le Musée de l'Aéronautique (suite).

Ce musée, dont nous avons signalé l'inauguration à nos lecteurs dans les « échos » du numéro de décembre 1921, devient une belle et vivante leçon de choses. De nombreuses et très importantes pièces se rattachant à toutes les branches de l'aviation y ont déjà pris place : avions en grandeur nature ou en modèles réduits, montgolfières et saucisses, moteurs de tous ordres et de toutes tailles, nacelles de ballons captifs et cabines de dirigeables ; enfin, un ensemble déjà unique embrassant toute l'histoire de la conquête de l'air.

* *

A l'ordre de l'armée.

Pour la première fois depuis la grande guerre, un régiment vient d'être cité à l'ordre : c'est le 37^e régiment d'aviation des troupes d'occupation du Maroc.

* *

Un nouveau Musée colonial,

Dont la création vient d'être décidée, sera installé dans l'enceinte même de l'exposition coloniale qui eut lieu et obtint un grand succès l'an dernier à Marseille. Il groupera tout ce qui intéresse la vie et la prospérité de nos colonies.

* *

Le Musée du costume à Carnavalet.

Dans le premier des « échos » du numéro de décembre 1921, nous protestions contre l'installation du Musée du costume à Carnavalet et le déplacement des vieilles pierres, épaves historiques de l'antique cité, pour lui faire place. Il paraît que l'opération est commencée ; nous le déplorons sincèrement, et nous regrettons que la Société du Musée du costume n'ait pas constitué — tout au moins temporairement — son Musée dans l'hôtel particulier que lui avait légué, avec ses collections, le grand artiste Edouard Detaille.

* *

Suppression du 21^e corps d'armée.

Le 21^e corps d'armée, dont le siège était à Strasbourg, sous le commandement du général de Pouydraguin, est supprimé ; il est réuni au 20^e corps, à Nancy.

* *

Le conseil supérieur de la guerre.

Il aura, pour l'an 1923, la même composition que l'an dernier, c'est-à-dire :

1^o, les maréchaux de France : *Joffre, Foch, Pétain, Lyautey, Franchet d'Esperey, Fayolle* ;

2^o, les généraux de division : *Gouraud, Guillaumat, Debenev, Mangin, Baucheron, de Boissoudy, Berthelot, Buat, Degoutte, Graziani, Nollet.*

Le maréchal Pétain conserve la vice-présidence.

* *

Titulaires de la Croix de croix de guerre rayés des contrôles.

Aux termes d'un décret présidentiel signé le 31 décembre dernier, la radiation des contrôles de la croix de guerre sera prononcée dans les formes prévues par l'article premier du décret du 24 novembre 1852, soit en cas de perte de la qualité de Français, soit en cas de condamnation à une peine afflictive ou infamante ou comportant la dégradation militaire.

Le décret du 12 décembre 1916, portant interdiction temporaire du droit aux insignes des médailles commémoratives ou coloniales, dans le cas qu'il détermine, est déclaré applicable aux titulaires de la croix de guerre.

* *

Don de M. Clémenceau à la ville de Paris.

M. Georges Clémenceau vient de faire don à la ville de Paris, entre les mains de M. Louis Peuch, président du conseil municipal, du magnifique drapeau aux couleurs françaises que lui avait offert la municipalité de Boston lors de sa réception solennelle au cours de son voyage aux États-Unis.

LOUIS FALLOU.

VARIA

Distinctions des anciens Soldats, Cavaliers, Hussards et Dragons des troupes françaises.

Ordonnance du 16 avril 1771

« ... Sa Majesté a ordonné que tout homme qui aura servi huit ans, et qui s'étant engagé dans le même régiment, aura passé dans la seconde classe, portera sur le bras gauche un chevron en laine de la couleur du revers, et que celui qui après avoir servi seize ans, se sera rengagé dans le même régiment pour passer dans la troisième classe, portera deux chevrons au-dessus l'un de l'autre sur le même bras.

« A l'égard des *Vétérans*, l'intention de Sa Majesté est qu'ils soient distingués par deux épées en sautoir, appliquées en laine de la couleur du revers sur le côté gauche de l'habit, et que lorsqu'ils se retireront, soit aux Invalides, soit chez eux, pour y jouir de leur solde entière, ils continuent de porter toute leur vie cette marque distinctive et qu'ils emportent avec eux le sabre qu'ils portaient au régiment... ».

Par ordonnance du 4 août suivant, le Roi accorda également aux anciens *Appointés, Grenadiers et Tambours de la compagnie des Grenadiers à cheval* qui auraient obtenu la permission de se retirer chez eux, qu'ils seraient « distingués par deux épées en sautoir, appliquées en laine de la couleur des revers, sur le côté gauche de l'habit et que cette décoration serait absolument semblable à celle réglée (ci-dessus) pour les troupes :

« Et qu'il soit fourni à chacun, tous les six ans, un surtout de drap bleu, poches en long, veste et culotte chamois, le bouton uniforme des Grenadiers à cheval, et une épaulette seulement d'un petit bordé d'argent... ».

* *

Création et uniforme d'une compagnie de Fusillers-guides

Ordonnance du 22 janvier 1746.

« ... Les douze Fusillers-guides à cheval seront montés sur des bidets légers de quatre pieds cinq à six pouces, avec selle, housse bleue bordée de blanc, ainsi que les chaperons des fontes, et armés d'un fusil avec une baïonnette tranchante à la dragonne, un pistolet, un sabre et une cartouche contenant vingt coups, et auront des bottines. Ils porteront aussi chacun un des douze outils à l'usage de la compagnie, consistant en quatre haches, quatre pelles et quatre pioches.

« Les treize fusillers-guides à pied seront armés d'un fusil plus court de six pouces que ne le sont ceux de munition, avec une baïonnette en couteau de chasse, et une cartouche à vingt coups.

« L'habillement de cette compagnie sera de drap bleu pour l'habit, la veste et la culotte, boutons d'étain plats, chapeau bordé d'argent faux aux Soldats et d'argent fin aux Sergents, qui auront pareillement trois brandebourgs d'argent sur chaque manche, le Caporal trois en laine blanche, et l'Anspesade deux... ».

* * *

Armement des officiers d'infanterie.

Ordonnance du 1^{er} mai 1754.

L'esponton aura 7 pieds de longueur, savoir : 8 pouces de lame, 4 pouces de canon, 3 pieds 9 pouces de hampe, et 3 pouces de sabot; la hampe de bois de frêne, d'un pouce de diamètre. Deux bandes de fer d'une épaisseur suffisante et de la largeur de 6 lignes, partant du canon, se répandant sur le bois de la longueur de 18 pouces et percées de 6 clous, rivés à têtes effacées; lequel esponton pèse 3 livres.

Le fusil de l'Officier de Grenadiers est du calibre de 16 pour la balle de 18, et de la même construction que celui du Soldat; avec cette différence qu'il a seulement 4 pieds et demi de longueur. Sa monture est en bois de noyer; les garnitures en fer poli, disposées relativement à sa longueur.

La baïonnette a 8 pouces et demi de lame évidée à 3 quarrés, et tranchante à son extrémité.

Le fusil pèse, armé de sa baïonnette, 7 livres au plus.

* * *

Armement des soldats-charpentiers. —

Ordonnance du 17 avril 1766.

« ... Les dits Soldats-charpentiers seront armés de grosses haches et de sabres, et porteront un tablier de peau de couleur fauve ».

P. C. C. LOUIS FALLOU.

BOITE AUX LETTRES

(Sous cette rubrique nous insérons gratuitement les questions et les réponses de nos abonnés sur les objets et documents de toute nature relatifs à notre histoire nationale et militaire depuis Louis XV.)

— Observations importantes

Nous prions nos abonnés d'agréer tous nos vœux les plus sincères pour le nouvel an commencé — et de communiquer les numéros de ce bulletin à leurs amis pour contribuer à sa diffusion et à la propagation de l'amour de notre histoire nationale et militaire par l'étude de ses petits à-côtés — souvent glorieux, toujours intéressants. Combien de ces documents de toute nature ont été sauvés de la destruction par la volonté persévérante des chercheurs que nous sommes,



SHAKO d'infanterie de ligne, 1810-1812. — En feutre noir; calotte, bourdalou et visière en cuir noir; cocarde tricolore (le bleu au centre, le rouge en intermédiaire, et le blanc en dehors); plaque (du 82^e régiment) et jugulaires en cuivre; pompon à lentille blanche, chiffres rouges, cercle intérieur et partie supérieure flottante bleus.

(Collection N....).

Pour parer à certaines difficultés d'ordre matériel et dans l'intérêt de nos abonnés — pour qui La Giberne est faite exclusivement — nous supprimons les insertions gratuites; voir les conditions nouvelles au tableau des offres et demandes ci-après et aux petites annonces.

* *

Il ne sera plus répondu à aucune demande non accompagnée du timbre pour la réponse.

* *

A l'ordre de La Giberne!

Première citation en a. tendant qu'elle soit suivie de beaucoup d'autres et par d'autres :

Notre collègue C. LEROY,

Qui met à notre disposition avec une obligeance et un désintéressement particuliers les clichés reproduisant les principaux objets de ses collections — non encore insérés dans notre publication.

Le vaguesmestre : L. F

LISTE DE NOS ABONNÉS

dans l'ordre de leur arrivée, avec la désignation des objets qu'ils collectionnent plus particulièrement.

- CHÈNE (Général), à Usson-du-Poitou (Vienne).
- BAGRIOT (fils), 168, rue Saint-Denis, Paris, 2^e.
- Manufacture de boutons militaires et de cuivrerie estampée militaire et civile. *Anciennes matrices.*
- ROBILLARD (E.), 26, rue Francœur, Paris, 18^e.
- TOURENO (Th.), notaire à Lamarche (Vosges).
- Casques. armes blanches et objets militaires français depuis la Révolution.*
- DUMAS (L.), 66, avenue des Minimes, Toulouse.
- Armes, plaques, fibules, boutons, documents, gravures des sergents du guet.*
- KIENER (Capitaine), Hôtel Alexandre, Nice.
- Armes à feu de guerre surtout françaises.*
- LISLE (de), Directeur-conservateur du Musée Dobrée, 63, rue de Paris, Nantes.

TABLEAU-des OFFRES et DEMANDES

Faites par notre intermédiaire.

Prière joindre un timbre pour la réponse à toute demande de renseignements.

OFFRES, PORT EN SUS :

1. — Carte générale de la Monarchie française, contenant l'histoire militaire depuis Clovis, jusqu'à la quinzième année accomplie du Règne de Louis XV. Présentée au Roi le 17 février 1730, par le Sieur Lemau de la Jaisse. Grand in-f^o, relié en veau, entièrement gravé. 300 fr.
2. — *Le Bouton Uniforme français*, Louis XV à 1914, par Louis Fallou, in-4^o, broché, 3750 dessins, 10 pl. d'uniformes en couleurs, 100
3. — *Histoire de la Légion d'honneur*, par M. Saint-Maurice, 1833, in-8^o, cartonné, pl. en coul. 22
4. — *Album de 12 planches photographiques et d'un texte sur les Fêtes et cérémonies à l'occasion de la naissance et du baptême de S. A. le Prince Impérial*; in-f^o, 1/2 chagrin, plats toile, aux armes de Paris. 150 fr.

Plaques

de

Sakos

Hausse-

cols.

du 140 ^e de ligne (aigle s. soubt), 1 ^{er} Emp.	160
de grenadier de la g. nat. 1 ^{er} Emp.	70
de grenadier, de la 12 ^e cohorte g. nat., 1 ^{er} Emp.	60
de fusiller de g. nat., 1 ^{er} Emp.	45
du 76 ^e de ligne (losange), brisure, 1 ^{er} Emp.	160
des bataillons coloniaux, 1815-1820	60
des 17 ^e et 82 ^e légions dép ^{les} , 1815-1820	40, 60
des contributions indirectes (manque la fleur de lys du sommet Rest. garde nat. de la Vienne, 1815.	50
<i>id.</i> , n ^o 3 doré, 1815	75
<i>id.</i> , grenadier, 1815.	45
<i>id.</i> , chasseur, Charles X.	60
<i>id.</i> , <i>id.</i> , <i>id.</i>	60
<i>id.</i> , artilleur, <i>id.</i>	40
d'inf. suisse de la g. royale, 2 ^e Rest. du 19 ^e de ligne, Charles X.	65
d'artillerie, troupe, services, Ch. X.	55
<i>id.</i> , d'off., dédorée, Ch. X.	30
d'off. du 2 ^e génie, 1830.	35
d'off. des vétérans, 1830	85
d'off. du génie, services, 1830.	60
d'off. du 12 ^e d'infanterie, 1830.	85
de la garde nat. de Dijon, Louis-Ph.	25
aux armes d'un mestre de camp, pr de France, en cuivre fondu, gravé, ciselé et doré, fin Louis XIV.	30
d'officier d'infanterie de la Garde impériale, 1 ^{er} Emp.	800
gravé, attribué aux officiers d'infanterie de la garde des Consuls	475
gravé d'off. du 116 ^e de ligne 1 ^{er} Emp.	75
d'off. de la garde nat. à pied et d'infanterie suisse, 2 ^e Rest.	95
d'off. d'infant, Restaurations.	45
d'officier d'infanterie, Louis-Phil.	60
d'off. de la garde nat. à pied, L.-P.	20
d'off. des canonniers de Lille, usagé, L.-P.	20
	75

PETITES ANNONCES

Réservées à nos abonnés et publiées sous leur responsabilité
 Tarif : TROIS FRANCS LA LIGNE, y compris nom et adresse.

OFFRES :

1. — de M. Morange, 56, cour Dessort, Paris-Bercy.
Médaille mission Marchand diamètre 50 mil., bronze argenté. Patria de Ad. Rivet. Au revers, faisceau d'armes avec au centre, en relief : *L'Algérie aux compagnons de Marchand 1896-1899*. Au-dessus le nom du titulaire « *Salamon Dambélé* ». Ruban vert liseré de rouge. 100 fr.
- * *
2. — de M. le lieutenant Trévelot, 12, rue de Tivoli, Metz.
Mémoires de Marbot, les deux premiers vol., brochés. 10 fr.
Tenue des troupes de France, dessins de Job, 2^e et 3^e années, brochées, l'une 60 fr.
Journal militaire, de 1871 à 1886 (volumes, reliés,
Bulletin officiel, de 1887 à 1900 (dépareillés, l'un 2 fr.
Annuaire de la Cavalerie française, 1899, relié 2 fr.

Le Directeur-Gérant : LOUIS FALLOU.

S. I. B.-N., 10, rue de la Monnaie, Caen. — Tél. 6.84.

La Giberne

RÉDACTION et ADMINISTRATION
à LUPLANTÉ
par La Bourdinière (Eure-et-Loir)

Louis FALLOU
Directeur

ABONNEMENT ANNUEL
France 10 fr.
Union postale. 12 fr.

BULLETIN MENSUEL ILLUSTRÉ des amateurs de documents de toute nature relatifs à notre histoire nationale et militaire, ainsi qu'aux décorations françaises, depuis Louis XV.

ÉCHOS

Agrafes à la médaille des Victimes de l'invasion.

Par décret, rendu sur la proposition du ministre des Régions libérées, les personnes qui ont obtenu, en qualité de prisonniers politiques, la médaille des victimes de l'invasion, sont autorisées à porter sur le ruban de leur insigne l'agrafe : prisonniers politiques ; et celles qui ont obtenu la même distinction au titre d'otage auront droit au port de l'agrafe : otages de guerre

* *

Un musée de la chrétienté à Avignon

Le conseil municipal d'Avignon vient de souscrire à la création, au palais des Papes, d'un musée de la chrétienté. D'importants dons du Ministère des Beaux-Arts, du chanoine Requin et du docteur Colombe y seront prochainement installés.

* *

Distinction pour les personnes citées à l'ordre de la nation.

Un décret autorise les personnes citées à l'ordre de la nation par la voie du « Journal officiel », à porter le ruban de la médaille de 2^e classe de la Reconnaissance française.

* *

Création de nouveaux régiments de chars de combat.

Il vient d'être créé cinq nouveaux régiments de chars de combat : le 516, à Lunéville, sous le commandement du lieutenant-colonel Voinier ; 518, à Besançon, colonel Cimetière ; 519, à Metz, colonel Delalain ; 520, à Maubeuge, colonel Meynier ; et le 551 de chars lourds, au camp de Châlons, lieutenant-colonel Girard.

* *

De l'inscription au tableau de concours...

Il vient d'être rappelé que l'inscription au tableau de concours de la Légion d'honneur et de la médaille militaire des réserves ne donne pas le droit de porter aussitôt le ruban de la Légion d'honneur ou de la Médaille militaire ; elle indique seulement l'aptitude des candidats à être nommés ou promus dans la Légion d'honneur ou à recevoir la Médaille militaire ; les nominations ou promotions dans la Légion d'honneur ou la concession de Médaille militaire ne peuvent avoir lieu que par décret pris après avis du Conseil de l'ordre de la Légion d'honneur.

La plus grande partie des militaires figurant au tableau

de concours paru au « Journal officiel » du 6 courant seront compris dans des décrets qui seront publiés au « Journal officiel » dans le courant du mois de mars. Les autres feront partie de la promotion du 14 juillet.

* *

Une bonne trouvaille !

(Echo de « l'Excelsior » du 8 courant).

« Jamais les découvertes archéologiques n'ont été autant à la mode ; jamais époque n'a eu, comme la nôtre, la soif insatiable de retrouver les traces des générations révolues. Partout où l'on soupçonne la suprême demeure d'un mort ancien et illustre, on éventre la terre avec frénésie. A Louqsor on déménage, on sort de la nuit, où il sommeillait depuis tant de siècles, le mobilier de Tut-anh-Amén. Près de Tyr, on fouille un tombeau phénicien.

« Mais hélas ! les fouilles ne sont pas toujours fructueuses.



PLAQUE DE SHAKO de grenadier du 7^e régiment d'infanterie de ligne, en cuivre 1^{er} Empire.

(Collection C. Robert).

Bien souvent, les natifs, voient d'un très mauvais œil ces profanations. L'on ne sait s'il faut attribuer à leur naïveté ou à leur malice l'aventure dont enrage encore un de nos compatriotes.

« Atteint, lui aussi, par la passion des fouilles, il voulut sonder le sol mystérieux de l'Indo-Chine. Un jour, deux indigènes surviennent. En termes vagues, ils lui apprennent la découverte d'un objet précieux qu'ils n'ont pas voulu entièrement extraire sans son concours. Le collectionneur entrevoit déjà de fabuleuses merveilles ; un trésor Kmer d'un prix inestimable. Bravant le soleil torride et la fatigue, il suit ses guides. Le lieu de la trouvaille est lointain, mais son espérance est grande.

« Quel n'est pas son dépit de déterrer une vieille tasse de porcelaine rose, portant en lettres d'or ces mots sans prestige : *Souvenir d'Etrelat.* »

Louis FALLOU.

BOITE AUX LETTRES

(Sous cette rubrique nous insérons gratuitement les questions et les réponses de nos lecteurs sur les objets et documents relatifs à notre histoire militaire et nationale depuis Louis XV, et sur tous autres sujets pouvant les intéresser).

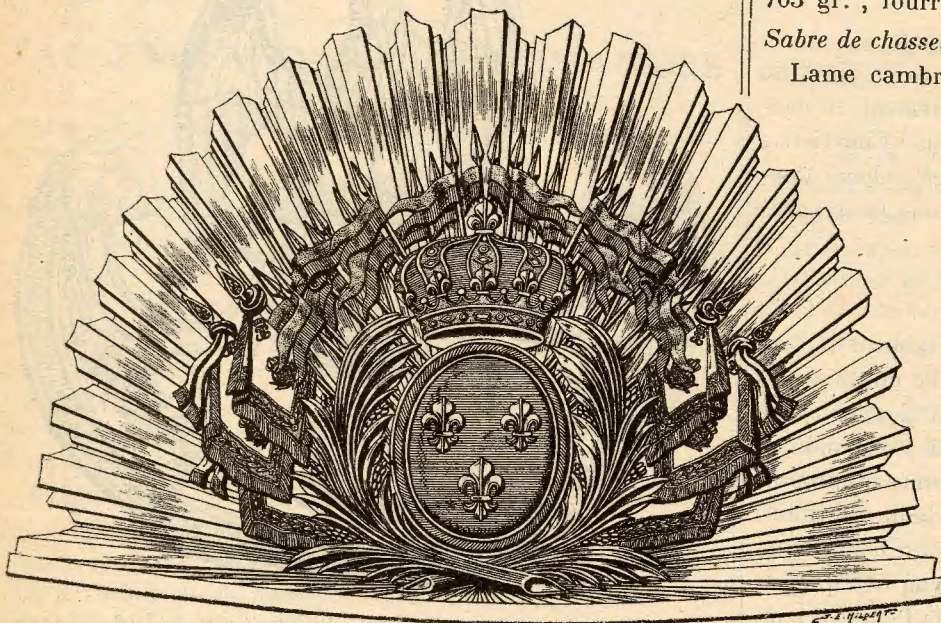
Quel est ce bouton ? demande M. le docteur Pettier.

De grand module, en étain massif, frappé d'un cor de chasse au centre duquel est le numéro 27 et, au sommet du cor, d'un bonnet phrygien. Un filet borde ce bouton qui est plat, avec queue en anneau, et a 24 mill. de diamètre.

* *

Quel est ce bouton ? demande M. René Humbert.

De grand module, plat, en cuivre rouge estampé des initiales BV entrelacées et, en exergue, des mots : *Empire fran-*



PLAQUE DE CZAPSKA des lanciers de la Garde royale, en cuivre, Charles X.
(Collection C. Leroy).

çais. Ce bouton est monté sur os avec queue en soie verte.

Nous insérerons volontiers les réponses à ces deux demandes.

Le vague-mestre : L. F.

VARIA

Des armes en usage dans l'armée française.

1^o MODÈLES ANTÉRIEURS A L'AN XI.

(*Journal militaire officiel, 1^{er} semestre 1806*),

Sabre de cavalerie.

Lame droite à 2 gouttières ayant 97c. 42 de longueur, et pesant 672 gr.

Fourreau en cuir de vache, fort et noirci, sans fût en bois ni alaises, ayant une chape surmontée d'un bouton en demi-olive, et un bout, l'un et l'autre en cuir laminé....., garde, calotte et virole en cuivre laiton.

(*La garde est composée de deux branches, dont l'une est roulée avec la coquille, et l'autre ayant la forme d'un S, est coulée séparément et tient à la coquille et à la première branche par ses deux extrémités et par deux fleurons,...*)

Poignée en bois, ficelée en spirale et recouverte d'une basane qui, indépendamment de la colle forte, y est encore assujettie par deux filets de laiton tordus ensemble...

Poids du sabre complet : 1 k. 704.

Sabre de dragon.

Ce sabre ne diffère de celui de cavalerie que par le fourreau dont la chape est en fer, et en ce qu'il a de plus une bélière du même métal. La chape et la bélière ont chacune un piton avec anneau.

Sabre de carabinier.

Lame droite non évidée, ayant 97 c. 42 de longueur, et pesant 703 gr. ; fourreau en cuir, monture et garniture en cuivre.

Sabre de chasseur à cheval.

Lame cambrée de 12 c. 48 de flèche, à une gouttière ayant 86 c. 60 de longueur et pesant 703 gr.

Fourreau en cuir de vache, fort, noirci,....; le bout et les deux bélières en cuivre laminé ; sur les deux bélières sont brasés deux pitons dans lesquels passent deux anneaux mobiles...

Garde (*elle se compose d'une branche principale faisant corps avec la coquille, d'une autre faisant également corps avec la coquille, et d'une troisième allant de la partie supérieure de la première branche à la partie inférieure de la seconde. Ces trois branches sont plates et façonnées*) et calotte en cuivre.....

Poignée en bois, ficelée en spirale, et recouverte d'une basane noire sur laquelle est un fil de laiton.

Poids : 1 k. 734.

Sabre de hussard.

Lame cambrée de 5 c. 86 de flèche ayant 70 c. 38 de longueur et pesant 581 gr..

Fourreau en bois, recouvert en cuir noirci ; chape et bout très grands en cuivre laminé. Sur la chape et sur le bout sont brasés deux pitons dans lesquels passent deux anneaux mobiles, comme au fourreau du sabre de chasseur....

Garde (elle se compose d'une branche ayant deux oreillons disposés comme au modèle actuel du sabre de cavalerie légère, et pour le même usage) et calote en cuivre laiton....

Poignée en bois, ficelée et recouverte d'une basane.

Poids de ce sabre complet, 1 k. 773 environ.

Modèle dit de Montmorency.

C'est le sabre dont le deuxième régiment de chasseurs est actuellement armé. Il a la garde en fer, le fourreau en cuir, garni en fer et en cuivre, et la lame, dite à la Montmorency, cambrée de 1c. 80 à grandes et à petites gouttières, ayant 97c.45 de longueur, et pesant 612 gr. et dont le poids total est d'environ 1 k. 58.

Sabre du ci-devant Royal-Allemand.

La lame de ce sabre ne diffère guère de celle du deuxième régiment de chasseurs, que par la cambrure dont la flèche est de 2c. 71. Elle pèse 642 gr..

Fourreau de même que celui du dernier modèle, aux dimensions près, lesquelles sont relatives à la lame.

La monture est la même que celle du modèle de la cavalerie ancien modèle et qui est ainsi composée :

1° d'une poignée en bois, garnie d'un double fil de laiton et de deux viroles, dont l'une est à la partie inférieure, et l'autre à celle supérieure ;

2° d'une coquille et de trois branches dont celle principale est, pour ainsi dire, le prolongement de cette coquille et se fixe dans son pommeau rond ; la seconde ayant la forme d'un S, est brasée par ses extrémités sur la première et sur la coquille ; la troisième va du milieu à la seconde jusqu'au milieu du bord de la coquille, qui, comme les branches, le pommeau et les deux viroles sont en cuivre laiton ; excepté cependant que les dimensions sont plus faibles, et que la garde n'est composée que de deux branches.

Poids du sabre complet, 2 k. 294.

Sabre de gendarmerie à cheval.

Lame droite non évidée, ayant 87c. 95 de longueur, et pesant 570 gr..

Fourreau en cuir de vache fort et noirci, sans fût en bois ni alaises, ayant une chape et un bout en cuivre laminé, lesquels sont semblables à ceux du sabre de la cavalerie.

Garde (elle se compose d'une branche principale et de deux autres jointes ensemble par une palmelle et des fleurons, le tout coulé du même jet) et calotte en cuivre laiton (il est laminé pour cette dernière pièce).

Poignée en bois recouverte d'un double fil de laiton tors...

Poids du sabre complet, environ 1 k. 162.

Sabre d'artillerie légère.

Lame cambrée de 2c. 26, et évidée, ayant 59c. 53 de longueur et pesant 534 gr...

La monture est celle du modèle de l'artillerie de marine à laquelle est adaptée une branche pour former la garde...

Fourreau aussi de même que celui du sabre de l'artillerie de marine.

Poids de ce sabre complet, 1 k. 437.

Ce sabre est celui que l'artillerie légère eut lors de sa création ; mais peu de temps après elle fut armée de celui des chasseurs à cheval.

Sabre d'artillerie à pied.

Lame à deux tranchants, à soie plate, à pans creux, et terminée en langue de carpe, ayant 48 c. 71 de longueur, et pesant 581 gr..

Fourreau à alaises et en cuir de vache noir, ayant une chape et un bout en cuivre laminé.

La monture est composée d'une croisée et d'une poignée en cuivre coulées ensemble. (Cette poignée a la figure d'un cou d'aigle et la tête de cet oiseau forme en quelque sorte le pommeau).

Poids du sabre complet, 1 k. 162 environ.

Sabre de grenadier.

Lame cambrée de 2c. 22 non évidée, ayant 59c. 53 de longueur, pesant 551 gr..

Fourreau en cuir de vache noirci, sans alaises, garni d'un bout et d'une chape en cuivre laminé, à cette chape est un tirant ou courroie pour le même usage que le modèle actuel.

Monture en cuivre laiton (Elle est composée d'une poignée à grosses hélices et d'une garde, dont la partie supérieure de la branche se loge sous le pommeau, et celle inférieure fait angle droit avec la croisée qui est du même jet).

Poids de ce sabre complet, 1 k. 284.

Sabre d'artillerie de la marine.

Il ne diffère de celui de l'artillerie de terre qu'en ce que la lame n'a pas de pans creux, que la poignée



FANION de Garde national, Louis-Philippe.

Fond en drap jonquille, ornements découpés en drap écarlate, franges dorées : les deux faces sont semblables. La hampe, en bois peint en jaune est surmontée d'une petite sphère aussi en bois peint en jaune et sur laquelle est posée une pique en cuivre.

(Collection et dessin de Lamarque).

représente un cou et une tête de lion, et que le fourreau est sans alaises.

Sa pesanteur moyenne est de 1 k. 346.

Sabre d'abordage pour la marine.

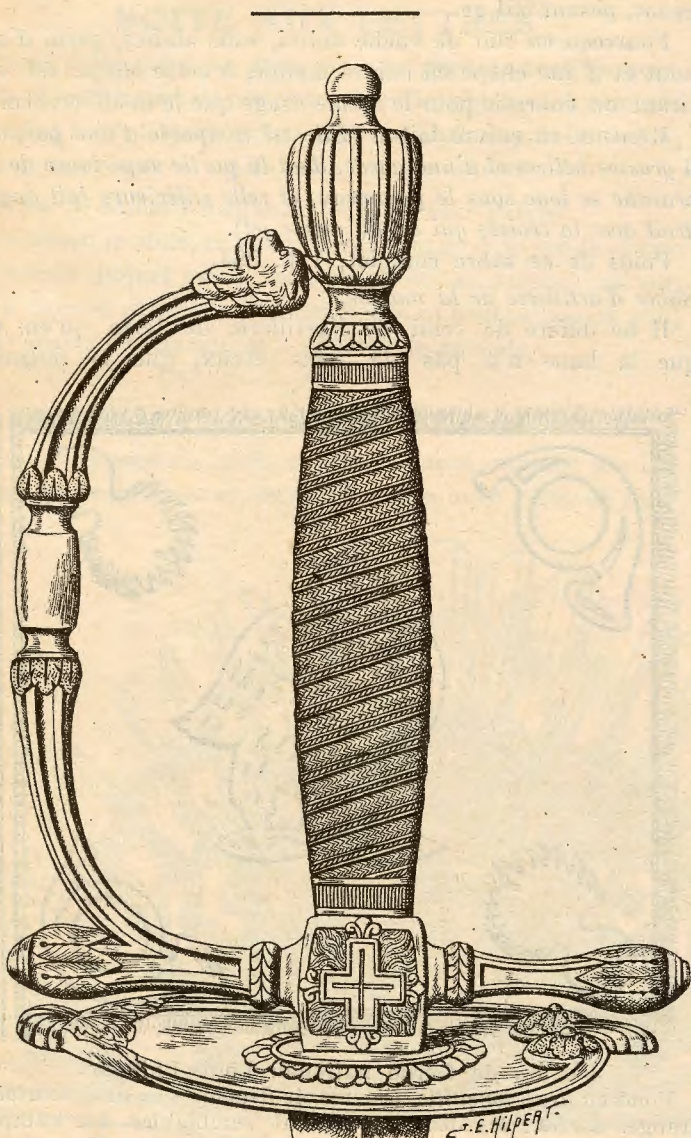
Lame légèrement courbée, ayant de chaque côté une gouttière qui règne le long du dos ; elle a 62 c. 24 de longueur, et pèse 581 gr.

Fourreau de même que celui du sabre de grenadier, mais proportionné à la lame.

Garde (elle est composée d'une branche principale qui va se loger dans le pommeau, et dont le prolongement inférieur est élargi forme la coquille, et de deux autres branches de la forme d'un S placées parallèlement entr'elles) et poignée (cette poignée est à grosses hélices comme un sabre de cavalerie) en cuivre laiton.

Poids de ce sabre complet, 1 k. 346.

(à suivre).



ÉPÉE de ville des mousquetaires noirs, entièrement en argent, 1^{re} Restauration.

(Collection C. Leroy).

TABLEAU des OFFRES et DEMANDES

Faites par notre intermédiaire.

Prière joindre un timbre pour la réponse à toute demande de renseignements

OFFRES, PORT EN SUS :

	des canonniers de Lille, 1830.....	85 fr
	d'officier des douanes, 1837.....	50 "
	d'officier sans troupe, 1837.....	30 "
	d'officiers des 25 ^e , 52 ^e , 53 ^e , 55 ^e , et 68 ^e rég. d'inf ^{te} , 1837, chacune.....	30 "
Plaques de Shakos	d'officiers des 18 ^e et 46 ^e régiments d'inf ^{te} , décorées, 1837, chacune....	30 "
	des 32 ^e , 35 ^e rég. d'inf ^{te} , 1837, chacune..	35 "
	de l'école spéciale militaire, 1837.....	50 "
	id. id. id. 1852.....	35 "
	des 22 ^e et 56 ^e rég. d'inf ^{te} , 1852, chaque.	25 "
	d'officiers des 2 ^e , 15 ^e , 44 ^e , et 69 rég. d'inf ^{te} , 1852, chacune.....	25 "
	d'off. des 2 ^e et 3 ^e rég. d'inf. de marine 2 ^e emp., chacune.....	30 "
	des forêts, 2 ^e emp.....	12 "
Une bosselle de mors	d'officier monté de la Garde imp ^{le} , 1 ^{er} emp.....	50 "
	de grenadier à cheval de la M ^{on} du Roi, Rest.....	50 "
Plaques de bonnets à poil	d'off. de la cavalerie de la garde imp ^{le} , 2 ^e emp.....	20 "
	de grenad. de la garde nat. paris., 1790.	500 "
	d'off. de grenad. à pied de la garde, 1 ^{er} emp.....	260 "
	de grenad. à pied de la garde, 1 ^{er} emp..	200 "
	de grenad. de la g. nat., Louis-Ph....	15 "
Plaque de casque	des gardes-pompier de la ville de Dammartin, 1 ^{er} Empire.....	200 "
	Vue de Strasbourg et statue de Kléber, 1840.....	20 "
Médailles de bronze (Louis-Phillippe) diamètres 58 et 68 mil.	Vue int ^{re} et ext ^{re} de la cathédrale de Strasbourg.....	16 "
	Vue int ^{re} et ext ^{re} de la cathéd. de Paris..	16 "
	id. id. Rouen.	16 "
	id. id. Reims.	16 "
	Vue int ^{re} et ext ^{re} de l'église Ste-Geneviève (Panthéon).....	16 "
	Vue int ^{re} et ext ^{re} de l'église St-Front Périgueux.....	16 "
	Vue int ^{re} et ext ^{re} de l'église Saint-Etienne, Caen.....	16 "
	La source du Rosoir amenée à Dijon, 1840	20 "
	Agrandissement du port de Marseille, 1840.....	20 "

DEMANDES

N^o complémentaire de la 1^{re} année de La Giberne.
N^o 269 du « Carnet de la Sabretache. »

PETITES ANNONCES

Réservées à nos abonnés et publiées sous leur responsabilité
Tarif : TROIS FRANCS LA LIGNE, y compris nom et adresse.

OFFRES

de M. Giffard, 31, rue Louis, Lyon

Collection de l'album de Richard Knotel, comprenant 12 années (1890 à 1902) à 12 livraisons chacune (chaque livraison avec ses 5 planches en couleurs).

Le tout complet..... 250 fr

Collection de la publication de Lienhart et Humbert. en 120 numéros avec les planches en couleurs.

Le tout, complet..... 250 "

Le Directeur-Gérant : LOUIS FALLOU.

S. I. B.-N., 10, rue de la Monnaie, Caen. — Tél. 6.84.

La Giberne

RÉDACTION et ADMINISTRATION
à LUPLANTÉ
par La Bourdinière (Eure-et-Loir)

Louis FALLOU
Directeur

ABONNEMENT ANNUEL
France 10 fr.
Union postale. 12 fr.

BULLETIN MENSUEL ILLUSTRÉ des amateurs de documents de toute nature relatifs à notre histoire nationale et militaire, ainsi qu'aux décorations françaises, depuis Louis XV.

ÉCHOS

Tenue des sous-officiers rengagés.

Dorénavant la tenue des sous-officiers rengagés comportera les pantalons longs en drap ou en toile, en remplacement des culottes des mêmes tissus actuellement réglementaires.

Le port des éperons reste obligatoire pour les sous-officiers des armes montées.

* *

Médaille des assurances sociales.

M. Albert Peyronnet, ministre du Travail, a soumis le 27 février dernier à la signature du Président de la République un décret instituant la Médaille d'honneur des assurances sociales, pour être distribuée en récompense des services intéressés rendus par des personnes qui ont contribué à améliorer la condition matérielle et morale des travailleurs, sous quelque forme que ce soit.

* *

La robe de baptême du prince impérial, fils de Napoléon III.

Serait conservée dans la famille royale britannique.

* *

Les treize invalides

des armées impériales qui existent à l'Hôtel des Invalides sont :

Quatre officiers : les commandants Méry, Vespa et Mauhand et le capitaine Desvignes ;

Un adjudant : Gambillard (Louis-Frédéric) ;

Un premier-maître canonier de la marine : Rumen (Français) ;

Un caporal d'infanterie : Eléazar-Brousse ;

Quatre fanlassins : Léonard (Hippolyte), Stephen (Pierre), Poulet (Arthur) et Choiseul (François) ;

Un zouave : Debos (Ernest) ;

Un matelot : Jarry (Eugène-Alfred).

* *

La garde du drapeau des chasseurs à pied.

Une décision ministérielle prescrit que la garde du vieux drapeau sera confiée à tour de rôle, pendant un an, aux bataillons de chasseurs présents dans la métropole : 1^{er}, 8^e, 16^e, 27^e, et 30^e, titulaires de la fourragère rouge, et au premier bataillon qui a fait médailler le drapeau en

août 1914, ainsi qu'aux 10^e et 24^e bataillons, en raison de leurs droits anciens.

La remise aura lieu le premier août de chaque année.

Si, à cette date, le bataillon auquel revient la garde du drapeau se trouve hors de la métropole, le bataillon qui le suit immédiatement après, dans l'ordre ci-dessus, recevra le drapeau.

Le tour du bataillon absent sera rappelé le 1^{er} août suivant sa rentrée. Le 6^e bataillon qui détient actuellement le drapeau depuis le 12 août 1921, le remettra au 8^e le 1^{er} août 1923.

* *

Nouveaux régiments dissous.

A la date du 1^{er} avril prochain, les régiments d'infanterie suivants seront dissous :

8^e, 23^e, 33^e, 37^e, 42^e, 44^e, 45^e, 54^e, 60^e, 69^e, 72^e, 109^e, 120^e, 127^e, 133^e, 147^e, 148^e, 149^e, 153^e, 154^e, 155^e, 160^e, 162^e.

* *

Le diorama de Douaumont.

Edifié place de la République, à Paris, par les soins de l'auteur : le peintre Fouqueray ; cette œuvre constitue un document palpitant de réalité et d'émotion intense, un spectacle saisissant d'une scène de l'enfer de Verdun. A la vue de cet épisode, les anciens poilus revivront les heures tra-



PLAQUE DE CEINTURON d'officier de la garde nationale, Fond doré, ornement et bague d'encadrement argent, 1790.
(Collection C. Leroy. — Dessin de J. Hilpert).

giques de l'attaque déclanchée par la 38^e division, le 24 octobre 1916, pour la reprise du fort de Douaumont.

Un uniforme spécial pour la cinquième arme

est demandé par les aviateurs. La plupart d'entre eux le voudraient en noir, quelque peu rehaussé de signes distinctifs en or ou couleurs.

Le 23^e d'infanterie ne serait pas supprimé

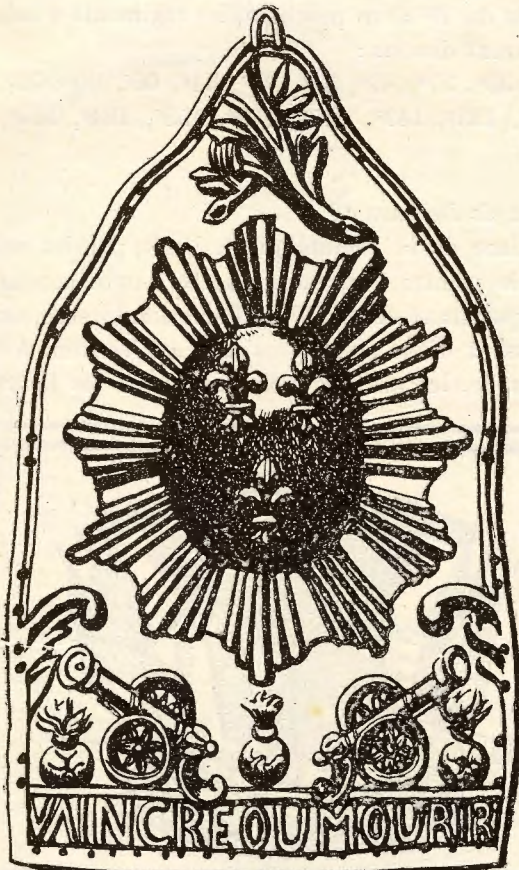
comme on l'a annoncé. Ce régiment quitterait sa garnison (à Bourg) pour aller sur les bords du Rhin. Deux bataillons de tirailleurs le remplaceraient dans son ancien casernement du chef-lieu de l'Ain.

Chasseurs mitrailleurs.

Treize bataillons de chasseurs mitrailleurs métropolitains, qui sont prévus dans la composition de l'armée future, ont été créés à la date du 1^{er} présent mois.

L'effectif des officiers de ces bataillons comprend : un chef de bataillon, chef de corps ; six capitaines, dont un adjoint au chef de corps ; un capitaine-major et quatre commandants de compagnie ; sept lieutenants, dont un trésorier, un chargé du matériel, un chef des effectifs et de la mobilisation et quatre de compagnie.

Ces bataillons tiendront garnison : le 1^{er} à Calais, le 2^e à Condé-sur-l'Escaut, le 3^e à Conflans, le 4^e à Mulhouse et à Belfort, le 5^e à Troyes, le 6^e à Grenoble, le 7^e à Neufchâteau et à Sarrebourg, le 8^e dépôt à Calais, le 9^e dépôt à Con-



PLAQUE DE BONNET A POIL de grenadier d'une garde nationale provinciale, en cuivre repoussé, 1790.

(Collection René Humbert),

de sur l'Escaut, le 10^e armée du Rhin et à Conflans, le 11^e dépôt à Troyes, le 12^e dépôt à Neufchâteau, le 13^e dépôt à Belfort. Pour les 8^e, 9^e, 11^e, 12^e et 13^e bataillons, le dépôt est seul indiqué, les garnisons n'étant pas encore déterminées.

Louis FALLOU.

VARIA

Des armes en usage dans l'armée française (suite).

2^o MODÈLES DE L'AN XI ACTUELLEMENT EN FABRICATION.

(non compris ceux particuliers à la garde impériale, ni celui du 2^e chasseurs décrit précédemment).

Sabre de grosse cavalerie.

Lame droite à deux gouttières de 974 mil. de longueur.

Fourreau en tôle forte avec un fût en bois.

Garde et coquille à quatre branches, calotte et virole en cuivre.

Poignée en bois, ficelée et recouverte d'une basane noire, enveloppée en spirale par deux fils de laiton tors ; son extrémité inférieure est garnie d'une virole en cuivre.

Poids de ce sabre complet, 3 k. 197.

Il sert aux *carabiniers* et aux *cuirassiers*.

Sabre de dragon.

Il ne diffère du précédent que par le fourreau qui est en cuir, et dont la garniture est en cuivre laminé.

Poids de ce sabre complet, 1 k. 857.

Sabre de cavalerie légère.

Lame cambrée de 5 c. 19 de flèche et évidée, de 879 mil. de longueur.

Poignée en bois, ficelée et recouverte d'une basane noire, ayant deux clous à tête en demi-olive, à double tige, placés dans son milieu, un de chaque côté du plat.

Fourreau en tôle forte avec fût en bois.

Garde à trois branches et calotte en cuivre.

Poids total de l'arme, 2 k. 997.

Il sert aux *chasseurs* et *hussards* et à l'*artillerie légère*.

Sabre d'infanterie (dit briquel).

Lame cambrée de 2 c. 03 de flèche, non évidée, de 595 mil. de longueur.

Garde à une branche et quillon et poignée en cuivre, coulées d'une seule pièce. Il y a à la poignée, 28 cannelures en hélice, suffisamment profondes et bien marquées dans le but d'affermir davantage le sabre dans les mains du soldat.

Poids de ce sabre complet, 1 k. 340.

Fusil d'artillerie, modèle 1777.

Canon long de 92 c. 01, ayant cinq pans courts.

Calibre de 1 c. 75.

Platine de mousqueton modèle de 1786.

Garniture en cuivre (l'embouchoir a une bouterolle et une vis disposées comme au modèle précédent et pour le même usage).

Baguette d'acier à tête en poire.

Bayonnette modèle 1763.

Poids du fusil 4 k. 405.

Mousqueton de cavalerie, modèle de 1786.

Canon long de 70 c. 37, ayant cinq pans courts.

Calibre de 1 c. 71.

Platine ronde, bassinet en cuivre, batterie à retroussis.

Garniture en cuivre, excepté la grenadière et la tringle qui sont en fer (cette grenadière formant un anneau simple, à ses deux extrémités repliées en rosettes, etc., comme au mousqueton de l'an 9 et pour le même usage, La tringle



OFFICIER DU GÉNIE.

attaché à l'état-major d'une division de grosse cavalerie, 1812.

(Communication et dessin de P. Benigne).

est aussi conforme à celle de ce modèle, et se fixe de la même manière). Le prolongement inférieur du derrière de l'embouchoir est logé sous la grenadière. Le bois ne s'étend que jusqu'à 39 c. 24 de la bouche du canon. On ne faisait pas usage de la bayonnette avec cette arme.

Poids du mousqueton, 3 k. 650.

Mousqueton, modèle de l'an IX.

Canon de 75 c. 77 de longueur, à cinq pans disposés comme aux précédents et ayant 1 c. 71 de calibre intérieur.

Platine ronde, bassinet en cuivre, (l'embouchoir, le porte-vis, le pontet de la sous-garde, l'écusson et la plaque de couche sont en cuivre ; la grenadière, la tringle et le battant en fer..., baguette d'acier à tête à cône tronqué renversé..

Bayonnette de 48 c. 73 de l'arme ; du reste, mêmes dimensions que celles des fusils, et la douille forée au même calibre.

Il sert aux chasseurs, hussards et gendarmes.

Pistolet de cavalerie, modèle de 1763.

Canon rond, long de 23 c. ayant 1 c. 75 de calibre.

Platine carrée, bassinet en fer, chien à gorge.

Garniture en fer, poignée peu courbe et sans bridé..

Baguette à tête de clou.

Poids 1 k. 100.

Pistolet à coffre, modèle de 1777.

Canon rond, long de 18 c. 95, ayant 1 c. 71 de calibre.

Les pièces intérieures de la platine sont disposées comme celles du pistolet à l'Ecos-saise et le ressort de batterie placé sous le bassinet dans le sens inverse à ce qui se pratique au modèle actuel ; le bassinet est en cuivre, et le chien rond et à gorge.

Garniture en cuivre (le pontet de la sous-garde est fixé par deux vis en fer) crochet de ceinture en acier, bride en fer à la poignée, le devant du canon dégarni de bois, poignée plus courte et plus courbe qu'au modèle précédent.

Baguette d'acier à tête de clou.

Pèse 1 k. 407.

(à suivre).

Casque et cuirasse d'officier de cuirassiers, le plumet blanc et la fraise de cuirasse écarlate galonnée or ;

Habit bleu foncé, à collet, parements et pattes de parements en velours noir, passepoilés d'écarlate ; retroussis écarlates ;

Epaulette et contre-épaulette or ;

Culotte bleu foncé, manchettes de bottes blanches ;

Bottes et gants noirs ;

Schabraque en peau de panthère, galonnée d'or et bordée de festons écarlates ;

Bride noire, boucles et ornements dorés.

LISTE DE NOS ABONNÉS

dans l'ordre de leur arrivée, avec la désignation des objets qu'ils collectionnent le plus particulièrement.

MANGEMATIN (colonel, commandant le 112^e d'infanterie), villa « Le Paradou », Antibes.

Armes et cuivrerie militaires françaises, de Louis XV à 1870.

NUSSBAUM, 2, avenue de la Forêt Noire, Strasbourg.

Gravures, documents, descriptions, réglemens.

AUBÉ ET ROLLAND, 39, rue de Châteaudun, Paris, 9^e

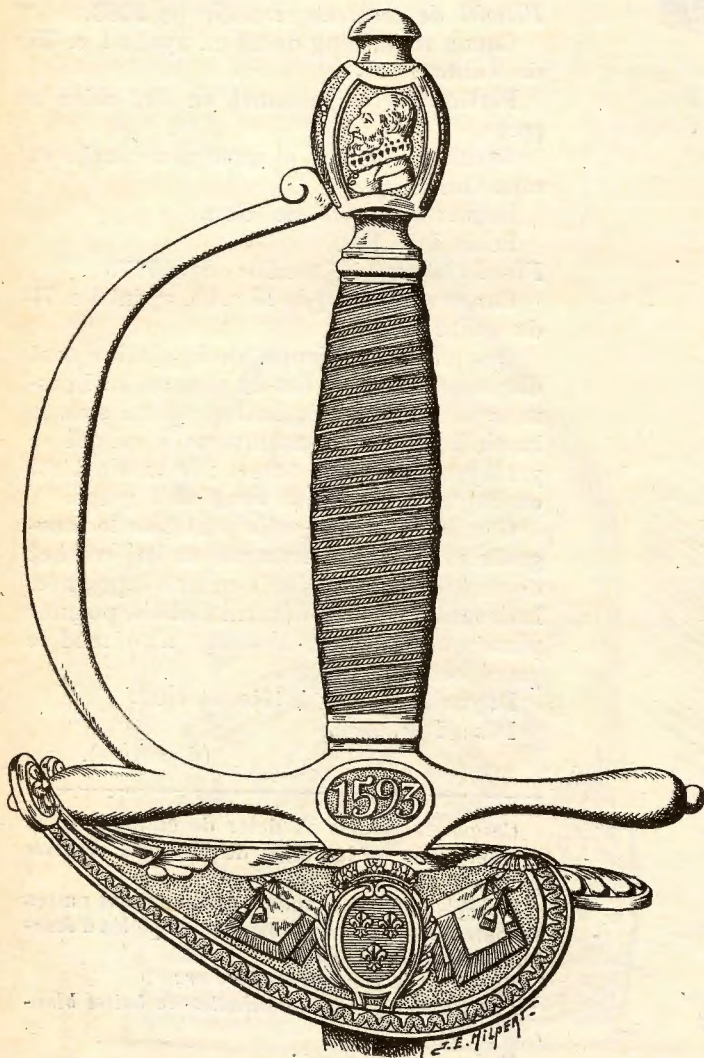
Achat et vente d'armes blanches et à feu, de chasse et de guerre de toutes époques, et de tous objets de collection militaires français.

NIGOUL (Gaston), antiquaire, 5, rue de Périgord, Toulouse.

Documents et objets militaires français.

CHANGEMENTS D'ADRESSES. — ROBERT, à Saint-Aubin-sur-Scie, par Offranville (Seine-Inférieure).

ROBIEN (Comte Pierre de), lieutenant de vaisseau, 53, avenue Malakoff, Paris, 16^e.



ÉPÉE de ville attribuée aux cheveau-légers de la Maison militaire du Roi, dorée, filigrane argent, 1814-1815. (Collection C. Leroy).

TABLEAU des OFFRES et DEMANDES

Faites par notre intermédiaire.

Prière joindre un timbre pour la réponse à toute demande de renseignements.

ON OFFRE :

1. — Souvenir de régiment de Joseph Husson du 2^e cuirassiers de la garde impériale, 2^e Empire.
2. — Brevet de sous-lieutenant de la garde nationale de Caen, 1831.
3. — » » lieutenant de la g. nat. de Paris, 1848.
4. — » » sergent-major de la g. nat. de Beaugency, 1831.
5. — » » caporal de la g. nat. de Rouen, 1823.
6. — » » chef de bataillon de la g. nat. de Vence, 1841.
7. — » » capitaine de la g. nat. de Vence, 1831.
8. — » » capitaine de la g. nat. de Dijon, 1831.
9. — Congé d'un officier de la 7^e compagnie des chasseurs nobles, armée des princes, 1815.
10. — » d'un sous-lieutenant des volontaires nationaux du bataillon du département du Var.
11. — » d'un sous-lieutenant du bataillon des vétérans bourgeois, gardes d'honneur du Sénat conservateur, 1806.
12. — » d'un soldat des volontaires orléanois, 1790.
13. — » d'un capitaine employé dans les équipages militaires, 28 germinal an 9.
14. — » d'un sergent-major de grenadiers de la Légion de la Haute-Garonne, 1818.
15. — » d'un chasseur de 1^{er} bataillon de chasseurs des Montagnes, 1811.
16. — Certificat de renvoi d'un vétéran, 1823.
17. — » de bonne conduite d'un soldat de la brigade de mulets de bât de la compagnie à pied du train des équipages militaires, 1824.
18. — Commission de garde champêtre, dépt de l'Aisne, 1808.
19. — Brevet de maître de poste, dépt du Jura, 1814.
20. — » de volontaire de la garde nationale parisienne, bataillon des Thuilleries, 1790.
21. — Commission de garde portier des Forêts de la Couronne, poste de la porte des Princes.
22. — » de lieutenant de l'ouvèterie dans le départment de la Vienne.

ON DEMANDE.

N^o complémentaire de la 1^{re} année de La Giberne.
 N^o 5 (même sans les planches) de la 2^e année de La Giberne.
 Planches uniformes de l'album de Richard Knotel, représentant des militaires prussiens du début de 1815.
 Collections complètes ou non de La Giberne.
 Plaque de czapska d'officier ou de lancier de la garde royale.
 N^o 269 du « Carnet de la Sabretache. »

PETITES ANNONCES.

Réservées à nos abonnés et publiées sous leur responsabilité.
 Tarif : TROIS FRANCS LA LIGNE, y compris nom et adresse.

Le Directeur-Gérant : LOUIS FALLOU.

S. I. B.-N., 10, rue de la Monnaie, Caen. — Tél. 6.84.

La Giberne

REDACTION et ADMINISTRATION
à LUPLANTÉ
par La Bourdinière (Eure-et-Loir)

Louis FALLOU
Directeur

ABONNEMENT ANNUEL
France 10 fr.
Union postale. 12 fr.

BULLETIN MENSUEL ILLUSTRÉ des amateurs de documents de toute nature relatifs à notre histoire nationale et militaire, ainsi qu'aux décorations françaises, depuis Louis XV.

ÉCHOS

Nouveaux régiments dissous.

1^o Le 26^e dragons, dont la dislocation eut lieu le 17 du mois dernier à Dijon où il tenait garnison depuis plus de trente ans. Partie de ses escadrons a été dirigée sur la Rhur et l'autre partie a été versée dans diverses garnisons de France.

2^o Les 25^e, 27^e, 28^e, 29^e, 39^e, 41^e, 42^e, 59^e, 60^e, 89^e, 98^e, 152^e, et 153^e régiments d'artillerie, par suite de la nouvelle organisation prévue pour les 1^{re}, 2^e, 6^e, 7^e et 20^e régions militaires, mise en vigueur à la date du 10 courant.

Création de nouveaux régiments d'artillerie.

Viennent d'être créés : les 163^e à Metz ; 166^e, à Toul ; 169^e, à Belfort ; 188^e, à Belfort ; 190^e, à Douai ; 301^e, à la Fère ; 305^e, à Colmar ; 306^e, à Troyes ; 309^e, à Strasbourg ; 351^e, à Sarrebourg ; 361^e, à Commercy ; 372^e, à Châlons-sur-Marne ; 403^e, de D. C. A. à Metz.

Musée de la Légion d'honneur (suite).

Dans un écho du premier numéro de la 18^e année de notre bulletin nous avons donné quelques aperçus sur le projet de ce musée, de la souscription ouverte pour son exécution et sur la collection de l'ancien légionnaire Maurice Bucquet qui doit y être exposée.

Nous y revenons aujourd'hui pour ajouter que l'appel du Grand Chancelier (général Dubail qui en eut l'initiative) a été entendu et que des dons généreux en argent nouveaux ajoutés aux dons précédents forment un total dépassant le million, permettant d'assurer l'exécution du gros œuvre des nouveaux bâtiments destinés à contenir les collections du musée, et dont le plan respectera les élégants aspects du palais de la Légion d'honneur (ancien hôtel du prince de Salm), acquis en 1804 par le premier Grand Chancelier, l'illustre Lacépède, incendié en 1871, restauré en 1876, et pour donner quelques renseignements généraux sur la composition de la collection Bucquet, qui ne comprend pas moins de 18.000 pièces, extraits de l'article de Roger Valbelle, paru dans « Excelsior » du 21 mars dernier, sous le titre : *Musée des décorations.*

« Les décorations et médailles constituent la section la plus importante. M. Maurice Bucquet a recueilli, catalogué,

groupé et présenté sur panneaux la plupart des insignes et des décorations français institués par les différents régimes depuis la monarchie jusqu'à nos jours.... d'où ne sont pas absentes les médailles du mérite agricole et les palmes académiques et où figurent, à côté des ordres étrangers les décorations modernes. On peut signaler dans ce département les grands colliers de Notre-Dame-du-Mont-Carmel, du Saint-Esprit et de la Légion d'honneur,.... un brassard de Bordeaux.. un grand cordon de la Légion d'honneur porté par Napoléon III, etc..

« Les documents comprennent environ 5.000 gravures, de nombreux brevets et autographes portant les signatures des rois de France, des empereurs Napoléon 1^{er} et Napoléon III des maréchaux du premier et du second Empire et celles des grands dignitaires de l'Ordre. Les livres constituent une importante bibliothèque de documentation. Les objets divers présentent un vif intérêt en raison de leur variété : meubles, argenterie, vaisselle, armes, costumes, éventails, tapisseries, marbres, pendules, boîtes, trousse, boutons, statuettes, bustes, et voire des articles de ménage ornés d'une décoration, etc.... Parmi les pièces séparées figurent... un petit fauteuil ayant appartenu au Prince impérial, un cadre contenant des cheveux de Bonaparte, ... deux manteaux du Saint-Esprit, de magnifiques armes d'honneur, etc.... »



PLAQUE DE CEINTURON d'officier de volontaires, Fond doré, ornement et baguette d'encadrement argent, 1792.

(Collection C. Leroy. — Dessin de J. Hilpert).

La doyenne des cantinières.

Madame veuve Gros, née Perrine Lohard, est morte le 22 mars à Millau, sa ville natale, à l'âge de 91 ans.

Cantinière des chasseurs de la garde, Madame Gros avait reçu à Solférino un coup de feu en secourant les soldats blessés sur le champ de bataille; à la suite de sa blessure elle avait été décorée de la médaille militaire par décret du 25 juin 1859, des mains du général Clinchamp.

* *

A la maison Thiers à Paris.

Cette annexe de la bibliothèque de l'Institut, située place Saint-Georges, doit recevoir les collections Napoléoniennes constituées par M. Frédéric Masson, l'historien de la grande épopée impériale, ancien secrétaire perpétuel de l'Académie française, décédé.

* *

Une succursale des Invalides

pour la région de l'Ouest va être installée l'été prochain à Nantes, dans un immeuble de la rue de Bouillé, offert généreusement par M. de Dion, député de la Loire-Inférieure, le grand industriel bien connu, au gouvernement qui l'a accepté.

* *

Tenues des officiers.

Aux termes d'une circulaire ministérielle récente, les effets composant l'habillement réglementaire des officiers comprennent deux catégories : effets de première tenue, utilisés pour la « grande tenue » et la « tenue de ville » ; effets de deuxième tenue, utilisés pour la « tenue de campagne » et la « tenue de travail ».

Les couleurs en resteront jusqu'à la généralisation ultérieure du *kaki* (généralisation qui ne pourra pas être prescrite avant une dizaine d'années : *bleu clair*, pour les officiers des troupes métropolitaines autres que les chasseurs à pied ; *gris de fer bleuté et foncé*, pour les officiers de chasseurs à pied ; *kaki*, pour les officiers des troupes d'Afrique et des troupes coloniales.

Des instructions particulières définissent la tenue des officiers de l'aéronautique, de la garde républicaine, de la gendarmerie, et des sapeurs-pompiers de la ville de Paris.

La circulaire ministérielle donne la composition détaillée des premières et deuxièmes tenues, et les conditions dans lesquelles elles doivent être portées dans les différentes circonstances de la vie militaire tant par les officiers de carrière que par les officiers de réserve.

Après avoir rappelé que les nouveaux effets seront obligatoires à partir du 1^{er} avril 1923 pour les officiers généraux et à partir du 1^{er} octobre 1923 pour les autres officiers, le ministre indique qu'il n'a pas été possible d'accorder une troisième prorogation de tolérance du port des tuniques, pantalons et culottes d'avant-guerre, que les officiers ont eu largement la faculté d'user, en plus de huit ans, comme tenue de cantonnement et de travail. Mais un nouveau délai de près de trois ans (jusqu'au 31 décembre 1925) a été accordé

pour la tolérance, en tenue *de travail*, du port des cuirs et des manteaux imperméables d'avant guerre aux fins d'usure.

* *

Le service militaire de dix-huit mois

a été voté définitivement par la Chambre des Députés dans sa séance matinale du 29 mars.

* *

Au musée de l'armée.

Une salle consacrée aux souvenirs de la grande guerre a été ouverte au public le premier de ce mois. Sous le nom de l'amiral Victor Senès, héros de la guerre 1914-1918, elle fait suite aux salles des Alliés, situées au deuxième étage, côté ouest de la Cour d'honneur, et a été inaugurée par M. Millerand, président de la République, le 16 courant.

* *

Pourquoi pas avant sa mort ?

Par décret présidentiel du 31 mars dernier, le général Maudouret, le glorieux vainqueur de l'Oùrcq (septembre 1914), ancien gouverneur militaire de Paris, décédé subitement le 28 mars 1923, a été nommé maréchal de France à titre posthume.

Louis FALLOU.

BOITE AUX LETTRES

(Sous cette rubrique nous insérons gratuitement les questions et les réponses de nos lecteurs sur les objets et documents relatifs à notre histoire militaire et nationale depuis Louis XV, et sur tous autres sujets pouvant les intéresser).

Aucune réponse

ne nous étant parvenue aux demandes ci-après formulées et insérées dans l'avant-dernier bulletin, nous renouvelons celles-ci en exprimant le désir de recevoir quelques indications.

Quel est ce bouton ? demande M. le docteur Pettier.

De grand module, en étain massif, frappé d'un cor de chasse au centre duquel est le numéro 27 et, au sommet du cor, d'un bonnet phrygien. Un filet borde ce bouton qui est plat, avec queue en anneau, et a 24 mill. de diamètre.

* *

Quel est ce bouton ? demande M. René Humbert.

De grand module, plat, en cuivre rouge et estampé des initiales BV entrelacées et, en exergue, des mots : *Empire français*. Ce bouton est monté sur os avec queue en soie verte.

* *

Voici de nouvelles questions posées par M. Nussbaum, *Comment était équipé, en campagne, le fantassin sous Louis XV ?*

Avait-il des outils de campement ? Lesquels ? Comment étaient et portait-il son hâvre-sac et son bidon ?

Le vagemestre : L.

VARIA

Des armes en usage dans l'armée française (fin).

2^o MODÈLES DE L'AN XI ACTUELLEMENT EN FABRICATION.

(non compris ceux particuliers à la garde impériale, ni celui du 2^o chasseurs décrit précédemment).

Pistolet de cavalerie, modèle an IX.

Canon de 20c 07 de longueur, à cinq pans, etc. ; ayant le même calibre que le mousqueton.

Platine ronde.

Garniture (l'embouchoir, le porte-vis, le pontet de la sous-garde et la calotte) en cuivre ; l'écusson et la bride de poignée en fer.

Baguette d'acier à tête de clou.

Il sert à toutes les troupes à cheval.

NOTA. — Ce modèle est changé (1806) quant à l'embouchoir, auquel on substitue une capucine en cuivre sans coulisse, dont le bord inférieur est placé à 9 c. 17 du derrière du canon, et qui est tenue par une bride du même métal. Cette bride va jusque sous la tête de la grande vis du devant de la platine.

Ce pistolet est aussi celui de la marine, mais alors il est garni d'un crochet de ceinture en acier faisant ressort, et tenu par la grande vis du milieu de la platine.

Pistolet de gendarmerie, modèle an IX.

Canon de 12 c. 85 de longueur, à cinq pans..., ayant 1 c. 52 de calibre intérieur...

Platine ronde, bassinet en cuivre.

Baguette d'acier à tête de clou.

Garniture en fer.

Il ne sert qu'à cette troupe.

Ces modèles sont ceux qu'on fabrique depuis l'an IX dans les manufactures impériales, seuls établissements qui fournissent actuellement des armes au gouvernement.

Instruction ministérielle sur la manière de se servir des carabines et mousquetons donnés aux cuirassiers et cheveau-légers.

De février 1812.

En exécution du décret du 25 décembre 1811, qui a prescrit d'attacher un régiment de cheveau-légers lanciers à chaque division de cuirassiers et d'armer les premiers de carabines et les derniers de mousquetons.

Le ministre de la guerre a arrêté ce qui suit :

ART. 1^{er}. — Les cuirassiers porteront le mousqueton à l'arçon droit de la selle ; il y sera fixé par une courroie qui liera la poignée, et soutenu par une botte dans laquelle s'engagera le bout du canon.



CASQUE d'officier des dragons de la garde royale italienne. Turban en peau de tigre ; houpette et crinière noires ; aigrette blanche à base rouge ; le surplus doré ; 1^{er} Empire.

(Collection N....).

2^e Le mousqueton sera armé d'une baïonnette, dont le fourreau s'attachera au ceinturon du sabre, comme dans l'arme des dragons.

3^e Les cuirassiers porteront le mousqueton au crochet, lorsqu'ils devront mettre pied à terre ; et à cet effet il devra leur être donné une banderole, comme à la gendarmerie de la garde impériale.

10^e Les lanciers n'auront qu'un pistolet, qui sera porté à la fonte droite ; on pourra mettre, si l'on veut, une petite hache à gauche.

11^e La carabine des lanciers sera portée à gauche, perpendiculairement à la fonte, reposera dans une botte, et sera attachée à la poignée par une courroie qui embrassera la fonte.

12^e Quand les lanciers mettront pied à terre pour combattre à pied, la carabine sera mise au crochet du porte-carabine, et la lance sera placée sur le cheval à gauche, le bout dans une botte adaptée à cet effet à l'étrier ; il y aura ensuite une courroie adaptée à la palette de derrière qui l'assujettira.....

* *

Armement des Officiers et des Sergents des compagnies de Fusiliers d'infanterie.

Ordonnance du 31 octobre 1758.

« Les Officiers des compagnies de Fusiliers, tant françaises qu'étrangères, seront tenus de se pourvoir sans délai de fusils dans les manufactures d'armes établies à Saint-Etienne, Charleville et Maubeuge, et de baïonnettes qui aient été fabriquées à la manufacture d'armes blanches d'Alsace.

« Il ne sera admis aucun fusil qui ne soit absolument conforme au modèle qui a été envoyé ci-devant à ces manufactures pour les Officiers des compagnies de grenadiers. Ce fusil sera du calibre 16, pour recevoir la balle du 18, et de la même construction que celui du soldat, avec cette différence qu'il aura seulement 4 pieds de longueur, que sa monture sera en bois de noyer, qu'il sera plus fini et plus léger, et que ses garnitures seront en fer poli, disposées relativement à sa longueur.

« La baïonnette aura 8 pouces $\frac{1}{2}$ de lame, évidée, à 3 quarts et tranchante à son extrémité.

« Le fusil d'Officier pèsera, armé de sa baïonnette, 7 livres au plus.

TABLEAU des OFFRES et DEMANDES

réservé à nos abonnés ; un FRANC la ligne y compris les nom et adresse.

Prière joindre un timbre pour la réponse à toute demande de renseignements adressée à « La Giberne ».

ON OFFRE :

- 1. — M. Nussbaum, 2, avenue de la Forêt-Noire, Strasbourg.
Costumes de l'antiquité à nos jours, Burger, cartons 25 fr.
Exercici europei de Quinto Cenni, broché..... 20 »
Uniforme des chasseurs à pied, Dieterlen, cartonné, 10 »

- Le centenaire d'Austerlitz*, Ct Martin, broché... 10
- Planches de Vernet-Lami*, coloriées, sur bristol, l'une 2
- Armée française du chevalier Isnard, 1779*, copie de la planche, non coloriée..... 2
- La Légion d'honneur*, Rigault, broché..... 10
- Les marins de la garde*, D^r Lomier, broché.... 10
- Journal militaire, 1814-1841*, 46 volumes reliés, de la collection du G^{al} Pajol..... 165
- Historique du 2^e dragons*. Ct Bruyère, broché.... 10
- id. du 9^e id. ,* broché..... 15
- id. du 76^e d'infanterie, du Frentel, broché. 20
- Années 1899, 1901, 1902, 1903, 1904, 1905, 1906, 1907, 1909, 1913, 1914*, du « *Carnet de la Sabretache* » ; l'année brochée..... 20

2. — M. Giffard, 31 rue Louis, Lyon.
 Années du « carnet de la Sabretache » : 1893 et 1894 reliées
 id. id. 1895 à 1913 incluse
 ainsi que les numéros de l'année 1914 et 260, 261 et 262 en fascicules.

Le tout..... 400

DEMANDES.

1. — de M. Giffard, 31, rue Louis, Lyon.
 « *Le Waterloo illustré* » par Léon Van Steck, édité par Lambert, Bruxelles, 1914.

2. — De la Giberne :
No complémentaire de la 1^{re} année de La Giberne.
No 5 (même sans les planches) de la 2^e année de La Giberne.
Premières années de La Giberne.
Cartes de contentement des élèves de la Légion d'honneur, toutes époques.

Décorations et brevets français avant 1870.
 Belles miniatures, types civils et militaires. Toutes époques.

A MESSIEURS LES ABONNÉS

Devant l'avalanche de formalités et de taxes de toute nature, il m'est devenu impossible d'assurer la périodicité régulière de ce bulletin.

Ce numéro est le dernier.

Je remercie toutes les bonnes volontés rencontrées pendant le cours de ma modeste publication, et, Messieurs, veuillez trouver ici, avec mes plus sincères regrets de cesser la lutte, l'expression de ma plus vive gratitude et de mes reconnaissants sentiments.

LOUIS FALLOU.

(Le remboursement du reliquat de l'abonnement sera fait au fur et à mesure du possible).

La Giberne

RÉDACTION et ADMINISTRATION
à LUPLANTÉ
par La Bourdinière (Eure-et-Loir)

Louis FALLOU
Directeur

ABONNEMENT ANNUEL
France 10 fr.
Union postale X

BULLETIN MENSUEL ILLUSTRÉ des amateurs de documents de toute nature relatifs à notre histoire nationale et militaire, ainsi qu'aux décorations françaises, depuis Louis XV.

ÉCHOS

Abonnements.

Par suite de la hausse constante des matières premières, nous ne pouvons assurer la périodicité régulière de ce bulletin ; nous n'acceptons donc, temporairement, aucun abonnement nouveau.

Armoiries de la ville de Paris.

La citation à l'ordre de l'armée, en date du 28 juillet 1919, dont la ville de Paris a été l'objet, entraîna une modification dans ses armoiries dont un décret, rendu en février dernier, les régla ainsi qu'il suit :

« De gueules à la barque antique (équipée) d'argent, voguant sur une onde du même, au chef d'azur semé de fleurs de lys d'or ; l'écu surmonté d'une couronne murale sommée de quatre tours d'or, soutenue de la devise « *Fluctuat nec mergitur* » et accosté de deux branches de sinople (chêne et laurier) croisées en pointe et liées de gueules, par un ruban du même auquel sont appendues, à dextre, l'étoile de la Légion d'honneur, à senestre, la Croix de guerre, toutes deux au naturel ».

Sabre de Napoléon I^{er}.

Un sabre de l'Empereur aurait été dérobé, en juillet de l'an dernier, dans le palais Mani Mocenigo, à Venise. Cette arme d'une grande valeur historique et artistique, en forme de cimeterre, la poignée admirablement ciselée et enrichie de pierres précieuses, était enfermée dans un étui d'écaille et d'or. Elle avait été estimée à 50.000 francs en 1815.

Les Maréchaux, rassemblement !

« La Croix » du 23 mai 1923 raconte l'anecdote suivante :
« Les anciens polytechniciens des promotions du maréchal Joffre (1869), du maréchal Foch (1871) et du maréchal Fayolle (1873) avaient invité avant-hier leurs illustres camarades à se retrouver avec eux au réfectoire de l'École où ils s'étaient connus il y a plus de cinquante ans et d'où ils s'étaient dispersés dans diverses carrières, le plus jeune de la réunion, qui comptait 180 anciens élèves, était un général de 69 ans. Tous en costume civil, ravis de se retrouver, se tutoyaient, entre camarades de la même promotion, comme autrefois.

« A midi et demi, avant le déjeuner, il s'agissait de poser devant le photographe.

« — Rassemblement ! cria un ancien. Allons, les maréchaux, rassemblement ! Foch, Fayolle et Joffre... où donc est Joffre ?... Ah ! le voilà !... Alors, en avant ! Direction, la grande cour, et à la soupe !

« Au réfectoire, chaque maréchal présida la table de sa promotion ».

Lieutenant de Louveterie.

L'an dernier, Madame la Duchesse d'Uzès ayant été nommée lieutenant de Louveterie, nous relevons dans « *Excelsior* » du 8 juillet 1923 « ce qu'est exactement un lieutenant de louveterie » :

« Chaque préfet nomme dans son département d'accord avec les conservateurs des forêts, un, ou s'il le juge utile, plusieurs lieutenants de louveterie, choisis parmi les Français honorables, habitant le département, à la fois chasseurs expérimentés et possesseurs d'une meute d'au moins dix chiens.

« Depuis qu'ont disparu le grand veneur, les capitaines généraux et les capitaines de louveterie, le titre de lieutenant ne correspond à aucun grade. Il est purement honorifique ; n'assimile en rien son détenteur à un fonctionnaire ; ne lui donne droit à aucune indemnité, mais lui permet de revêtir un uniforme ainsi composé : *habit* bleu à la française avec col et parements de velours bleu, boutons de métal ornés d'une tête de loup ; *culotte* chamois ; *bottes* à l'écuyère ; *couteau* de chasse et *chapeau* à la française.

« Sous l'autorité du préfet et de l'administration forestière, le lieutenant de louveterie est tenu de détruire par tous les moyens qui lui plaisent les loups signalés dans sa circonscription et aussi parfois les autres bêtes déclarées nuisibles.

« Le lieutenant qui, par suite de la disparition à peu près générale des loups en France, n'aurait guère à employer ses chiens pour l'exercice de ces seules fonctions, possède, heureusement pour lui, le droit de chasser à courre le sanglier, deux fois par mois, dans les forêts de l'État ».

Nous ajoutons à la description de l'uniforme sommairement indiquée plus haut, que les poches en pointe de l'habit sont galonnées d'or et d'argent ; que les boutons de métal sont empreints d'un loup ; que la *veste* est chamois ; que le chapeau est orné de galons or et argent et que le *ceinturon* est en buffle.

Curiosité historique pour l'avenir.

Les dames du diocèse de Rennes ont, en novembre dernier, offert à Monseigneur le Cardinal Charost une splendide chasuble, sur le devant de laquelle figure la croix de la Légion d'honneur, brodée au naturel avec une extrême finesse, au bas des armes cardinalices.

*
**

Napoléon aux enchères (du « *Petit Parisien* », 24 juillet 1923).

« Les heures étaient longues à Sainte-Hélène, la lecture aidait à les remplir. Napoléon avait à Longwood une bibliothèque, presque entièrement historique, dont le fond — 550 volumes venus de Trianon — avait été augmenté par de nombreux achats.

« Après la mort de l'Empereur, les plus beaux livres armoriés furent emportés par ceux qui avaient été ses compagnons. Le reste fut acquis par un libraire de Londres, Bossange, qui réserva les plus beaux pour les clients de choix et liquida le reste en vente publique, le 23 juillet 1823.

« Le « crieur » était un certain Sotheley, qui s'évertua à tirer le meilleur parti possible de ces volumes, en faisant remarquer que la plupart portaient des notes de la main de Napoléon.

« Le résultat fut assez médiocre. Les 127 volumes de Buffon, Lacépède et Daubanton ne dépassèrent pas 5 francs le volume. Le prix le plus élevé fut obtenu par un ouvrage de Volney, *Voyage en Egypte et en Syrie* en deux tomes (1.350 fr. environ).

« Dans la même vente, la canne de Napoléon à Sainte-Hélène, en écaille de tortue, dit le catalogue, et garnie d'un pommeau « organisé », fut laissée à un amateur pour un millier de francs. A qui appartient-elle aujourd'hui ? Ce serait curieux à savoir ».

*
**

Les clés de la ville de Lyon.

Ces clés, qui avaient été emportées par les Autrichiens lors de l'invasion de 1814, viennent d'être restituées à la grande ville. Elles étaient au nombre de trois, chacune d'elle caractérisée par des emblèmes spéciaux ;

Clé de la division nord : anneau et tige, un caducée emblème du commerce ; panneton, un aigle couronné sur une hache antique.

Clé de la division du midi : à l'anneau, deux dauphins enlacés et affrontés ; tige et panneton, un aviron portant d'un côté la figure du Rhône et de l'autre celle de la Saône.

Clé de la division ouest : anneau, tige et panneton, le livre du Code civil attaché à deux crosses adossées surmontées d'un lion et entre lesquelles pendent le glaive et les balances de la justice.

Modelées par Joseph Chinard, ces clés furent exécutées en vermeil par l'orfèvre lyonnais Antoine Saulnier.

*
**

Exemples à suivre.

Pour commémorer le souvenir du régiment dissous, la ville de Saint-Malo a dénommé une de ses rues « *la rue du 47^e* » ; et celle de Saint-Brieuc, « *la rue du 71^e d'infanterie* ».

*
**

Don à Saint-Cyr.

Le gouvernement britannique a fait remettre, dernièrement, à l'École militaire de Saint-Cyr, un drapeau anglais, en témoi-

gnage de la bonne camaraderie qui rapprocha, pendant la grande guerre, les armées française et anglaise.

*
**

Médaille de la Victoire.

Depuis septembre dernier, l'administration des Monnaies et Médailles a mis en vente la médaille interalliée, dite « *Médaille de la Victoire* ».

Cette médaille, due au graveur Alexandre Morlon, auteur également de la médaille commémorative de la guerre, représente une victoire ailée, tenant en ses mains une couronne de lauriers et une palme.

Sur le revers est gravé le bonnet phrygien lauré, timbré des initiales R. F ; et, en-dessous, se trouve la légende : *La grande guerre pour la civilisation, 1914-1918.*

En bronze, ruban arc-en-ciel.

*
**

Fanion décoré.

Le 29 décembre, le 20^e bataillon de chasseurs à pied français, avant de quitter la garnison de Luxembourg, défila par les rues de la ville et fit halte devant le palais grand-ducal ; sur le balcon se tenaient la grande-duchesse et le prince consort. Celui-ci descendit et fixa au fanion du bataillon l'insigne de l'Ordre national de la couronne de chêne.

Le bataillon prit ensuite un train spécial pour rentrer à Forbach sa nouvelle résidence.

*
**

Du port du ruban rouge étranger.

Les titulaires des ordres étrangers, dont le ruban est semblable à celui de la Légion d'honneur ou contient du rouge en quantité plus ou moins notable, ne peuvent porter à la boutonnière les insignes de ces ordres qu'en suspendant à leur ruban ou rosette une croix d'un diamètre au moins égal à celui de la rosette ou à la largeur du ruban.

Ces prescriptions sont applicables à trente-six ordres étrangers ; notamment à ceux de : Léopold et de la Couronne, à la décoration civique et à la médaille du Lion du Congo (Belgique) ; à l'ordre du Christ (Brésil) ; à l'ordre de Saint-Ferdinand, à ceux de Saint-Jacques-Épée, du Mérite militaire rouge et du Mérite naval (Espagne) ; à l'ordre du Bain, à celui de l'Empire des Indes et à la médaille Victoria Cross Military (Grande-Bretagne) ; à l'ordre de la Couronne (Italie) ; à l'ordre de Saint-Charles (Monaco) ; à l'ordre du Christ (Portugal) ; à l'ordre de l'Étoile et à la médaille Jubilaire de Carol (Roumanie) ; à l'ordre de Saint-Grégoire-le-Grand, à l'ordre du Christ, à ceux de Saint-Sépulcre et Pro-Ecclesia (Saint-Siège) ; à l'ordre de l'Éléphant Blanc (Siam) ; à la médaille de la Révolution et à la Croix de guerre tchéco-slovaque ; et à l'ordre de l'Étoile brillante (Zanzibar).

*
**

Médaille du feu.

Le colonel Girod et M. Fribourg, députés, ont déposé sur le bureau de la Chambre, une proposition de loi tendant à créer une *médaille du feu* en faveur des sapeurs-pompiers qui ont accompli des actes de courage.

VARIA

De l'origine des Ordres Royaux institués en France sous l'Ancienne Monarchie, d'après Lemau de la Jaisse.

I. SAINT-LAZARE DE JÉRUSALEM.

Cet ordre est le premier et le plus ancien de la Chrétienté; il fut originairement établi à Jérusalem, par de Nobles Chrétiens, pour y exercer leurs Charités envers les pauvres malades et pèlerins, dans les Hôpitaux qu'ils y fondèrent en l'honneur de Saint-Lazare, bien auparavant l'an 1.060, que commencèrent les premières croisades contre les infidèles, sous Philippe 1^{er}.

Par la suite, des seigneurs qui contribuèrent à la conquête de la Terre sainte continuèrent l'hospitalité et ce fut alors que Louis VII, touché de leur zèle et de leur piété, amena en France les premiers chevaliers de Saint-Lazare, en 1154, où il leur attribua de grands biens, puis Louis IX, en 1251, ramena aussi de la Terre sainte ce qui restait de ces chevaliers pour les mettre en possession de plusieurs commanderies et hôpitaux, et leur accorda de grands privilèges.

Ce fut en ce temps que lesdits chevaliers établirent le chef-lieu de leur Ordre, à la commanderie magistrale de Boigny près Orléans, Maison qui leur avait été donnée, avec celle de Saint-Lazare près Paris, par le roi Louis VII, en 1154, et leur Supérieur général prit le titre de Grand Maître de l'Ordre de Saint-Lazare de Jérusalem, Béthléem et Nazareth, tant deçà que delà les mers.

Les rois successeurs de Saint-Louis, souverains protecteurs de cet Ordre, ont toujours nommé le Grand Maître, ordinairement choisi parmi les chevaliers de l'Ordre.

Cet Ordre, le 31 octobre 1608,



René Louis

SHAKO d'officier de grenadiers du 2^e régiment d'infanterie de ligne. Manchon ou fût noir; galons de velours noir, le supérieur garni d'un galon doré; plaque et jugulaires dorées, visière et calot cuir noir; cocarde tricolore; pompon et flamme rouges, bague ou coulant dorée; 1^{er} Empire.

(Collection N.....).

a été réuni par Henry IV à celui de Notre-Dame du Mont-Carmel.

II. NOTRE-DAME DU MONT-CARMEL.

Cet Ordre a été institué par Henri IV, et fut constitué et statué par deux bulles du Pape Paul V, en date des 14 mars 1607 et 26 février 1608.

Un acte de donation, ou brevet d'union de Henri IV, donné à Fontainebleau, au mois d'octobre 1608, unit l'office de Grand Maître de l'Ordre de Saint-Lazare, avec tous ses commanderies, prieurés et bénéfices, à celui qu'il venait d'instituer en l'honneur de la Sainte-Vierge, Protectrice de son royaume, dont M. de Nerestang avait été fait et ordonné Grand Maître Général, par lettres patentes royales du 4 avril 1608.

Louis XIV confirma encore l'institution de cet Ordre, au mois d'avril 1664. Le cardinal de Vendôme, légat à Lateran du Pape Clément IX, donna une bulle, l'an 1668, pour l'union des deux Ordres et la conservation des privilèges accordés à celui de Saint-Lazare, par les Papes Pie IV en 1665, et Pie V en 1671.

Les chevaliers portaient une croix émaillée et fleurdelisée d'or aux émaux pourpre et vert, attachée à un cordon de soie moiré pourpre ;

Et les frères servants d'armes — qui jouissaient aussi des pensions sur les bénéfices quoique mariés — portaient une croix émaillée et fleurdelisée d'or aux mêmes émaux, en forme de médaille, suspendue à une chaîne d'or à la boutonnière.

L'Ordre comprenait des chevaliers laïcs, des chevaliers prieurs avec commandeurs, des chapelains avec commandeurs et des frères servants d'armes aussi avec commandeurs.

Le roi en était le Souverain Chef, Fondateur et Protecteur.

III. CHEVALIERS DE SAINT-MICHEL.

Cet Ordre fut institué à Amboise, le 1er août 1469, par Louis XI, en l'honneur de l'archange Saint-Michel. Il était alors composé de 36 chevaliers. Ce nombre fut ensuite limité à 100 par de nouveaux statuts faits par Louis XIV, le 12 janvier 1665, dont 6 ecclésiastiques, 6 de robe et 88 d'épée, qui avaient fait preuve de 16 ans de service et de trois degrés de noblesse paternelle. Ils portaient la croix d'or émaillée, fleurdelisée, attachée à un cordon noir moiré.

IV. ORDRE ET MILICE DU SAINT-ESPRIT.

Institué à Paris, le 31 décembre 1578, par Henri III, pour marque d'une éternelle piété. Le roi en était le Chef et Souverain Grand Maître. Il fut composé de cent personnes les plus qualifiées du royaume, qui portaient la croix et le collier d'or, avec le Saint-Esprit émaillé et brodé en argent sur le côté gauche de l'habit, avec le grand cordon de soie bleu moiré ; et qui étaient aussi chevaliers de Saint-Michel, savoir : 4 cardinaux, 5 prélats et 87 chevaliers. Il y eut aussi entre autres officiers de l'Ordre : un intendant, un généalogiste, un héraut d'armes et un huissier, qui portaient la croix émaillée, attachée par un ruban bleu à la boutonnière.

IV. ORDRE, ROYAL ET MILITAIRE DE SAINT-LOUIS.

Institué par Louis XIV en Avril 1693, pour honorer la valeur de ses officiers.

Le roi en était le Chef et Souverain Grand Maître. Le dauphin et les princes du Sang y furent admis ainsi que les

maréchaux de France, l'amiral et le général des galères. La décoration consistait en une croix fleurdelisée d'or et émaillée, portant d'un côté le roi Saint-Louis en pied et en manteau, avec la légende : *Ludovicus Magnus instituit 1693* ; de l'autre côté, une épée flamboyante et ces mots : *Bellicæ virtutis præmium*. Elle était brodée en or, sur l'habit pour les Grand-Croix ; attachée au grand cordon rouge pour les commandeurs ; suspendue à un ruban rouge moiré à la boutonnière pour les chevaliers.

L. F.

TABLEAU des OFFRES et DEMANDES

Faites par notre intermédiaire

OFFRES, PORT EN SUS

- 1. — Carte générale de la Monarchie française contenant l'histoire militaire depuis Clovis, jusqu'à la quinzième année accomplie du règne de Louis XV. Présentée au Roi le 17 février 1730, par le Sieur Lemau de la Jaisse. . . . Grand in-f^o, relié en veau, gravé. 300 fr.
- 2. — Première année du « Carnet de la Sabretache » in-8^o broché, rare. 150 »
- 3. — 18^e et 19^e années de « La Giberne », en numéros, chacune 10 »
- 4. — 618 modèles de cartes postales militaires françaises, non usagés, grande guerre 1914-1918. 150 »

DEMANDES

(Nous adresser les offres avec prix et état de conservation)

- Décorations françaises* toutes époques avant 1914.
- Brevets de décorations françaises* id.
- Objets relatifs aux décorations françaises.*
- Bibelots historiques* ou à *sujets historiques*, de la Révolution à 1870, et sur l'aéronautique.
- Miniatures. Objets militaires français* avant 1870.
- Objets de récompense nationale.*
- Armes d'honneur et de luxe.*
- Estantpes en couleurs* relatives aux uniformes militaires français, avant 1870.
- Lettres de soldats français* avec type militaire colorié.
- Cartes de contentement* des élèves de la Légion d'honneur.
- Placards et affiches* relatives au coup d'état du 2 décembre 1851.
- Affiches de recrutement Ancien Régime.*
- Tout ce qui est relatif au *Maréchal Ney*.
- Boutons de vénerie*, de livrée, militaires et administrations.
- Armes blanches* de la Révolution à 1830.
- Ouvrages reliés* sur les *décorations françaises.*
- Ouvrages reliés* sur l'*aérostation* et l'*aviation.*

Le Directeur-Gérant : LOUIS FALLOU.

La Giberne

RÉDACTION et ADMINISTRATION
à LUPLANTÉ
par La Bourdinière (Eure-et-Loir)

Louis FALLOU
Directeur

ABONNEMENT ANNUEL
France 10 fr.
Union postale X

BULLETIN MENSUEL ILLUSTRÉ des amateurs de documents de toute nature relatifs à notre histoire nationale et militaire, ainsi qu'aux décorations françaises, depuis Louis XV.

ÉCHOS

Les premières armes à répétition.

Leur apparition remonterait en 1640, comme le prouve un document manuscrit de cette date, conservé aux archives de la guerre, et dont nous en publions ci-après le début, par lequel le roi Louis XIII accorda des lettres-patentes à leur inventeur, armurier à Solingen, naturalisé Français :

« Guillaume Colthoff, armurier, natif de Solinde, au pays de Bergue, en Allemagne, s'estant retiré depuis longtemps en notre royaume, à dessein de nous y servir pendant sa vie en sa profession, nous lui avons accordé nos lettres de naturalité pour y pouvoir vivre en sécurité et finir ses jours parmi nos naturels sujets ; et nous ayant fait voir par diverses expériences, qu'il s'est acquis beaucoup d'expérience en son art et qu'il scait plusieurs secrets dont l'effet peut apporter beaucoup d'utilité au public et à mon service, et, entre autres, qu'il fait des mousquets, arquebuses et pistolets qui tirent jusques à huit et dix coups d'une seule charge, sans qu'ils soient plus pesans, ni plus longs ou moins commodes que ceux dont on a accoustumé de se servir ordinairement, en sorte que l'usage de ces armes pourrait contenir divers avantages dans nos armées et nos places fortes, nous estimons juste, etc... »

*
**

Le lis des gardes du corps....

Seuls les hommes de la garde nationale furent autorisés à porter cette décoration créée spécialement pour récompenser leurs services. Il ne fut accordé, que nous sachions, aucune décoration du lis aux hommes des autres corps de troupe, et le lis dit des gardes du corps et celui dit des mousquetaires constituent des légendes qu'il importe de détruire. Les dits lis ne sont que des variantes fantaisistes de la distinction réglementaire, (simple lis surmonté de la couronne royale, surmontée elle-même par un anneau de suspension), fabriquées pour les besoins de la vente.

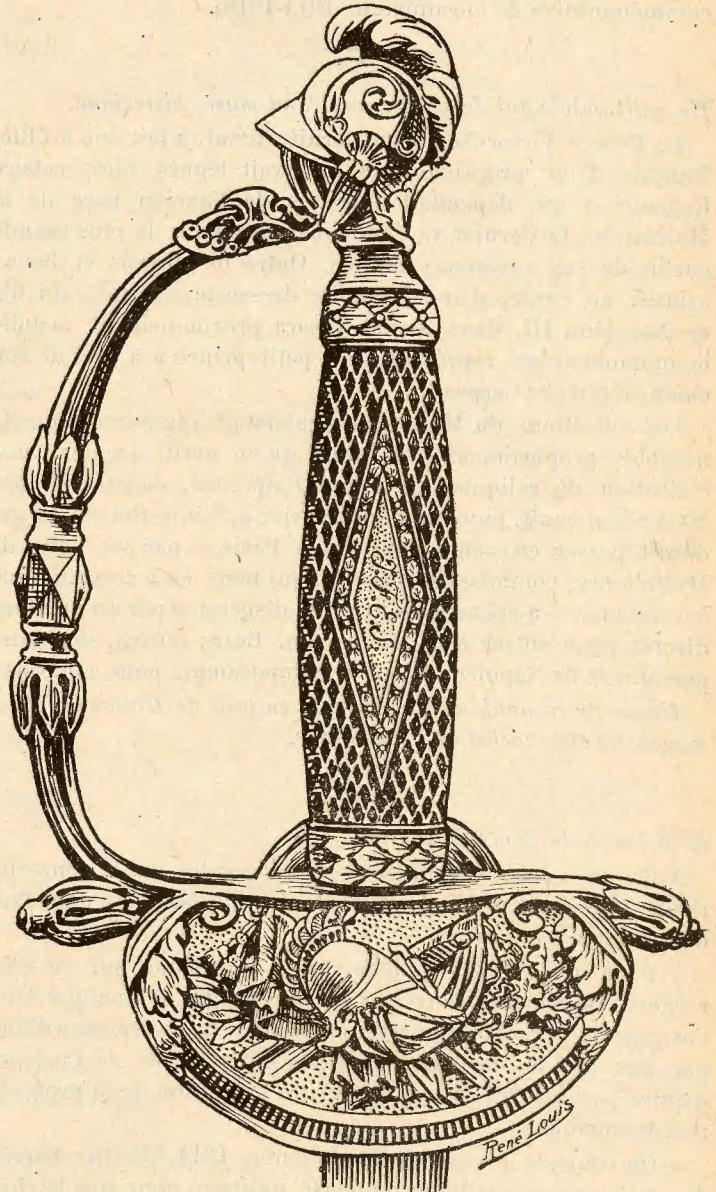
Quelques notabilités civiles reçurent également cette distinction, mais alors le ruban en était-il entièrement blanc.

*
**

Comment fut créée la Croix de guerre.

L'on sait que c'est M. Georges Bonnefous, député de Seine-et-

Oise, qui proposa l'institution de la Croix de guerre au Palais-Bourbon et la fit adopter par la Chambre des Députés.



ÉPÉE d'aide de camp, ayant appartenu à Jacques-François Espion, dit *Scipion*, sous-lieutenant au 7^e régiment d'infanterie légère, tué à Smolensk, le 17 août 1812.

Poignée *ébène*, monture *argent*, 1^{er} Empire.

(Collection Paul Senès).

Le général Tanant nous fait connaître, ainsi qu'il suit, que c'est lui-même qui en eut l'idée qu'adopta d'enthousiasme et lança Maurice Barrès.

« Je voyais, dit le général dans le *Pays lorrain*, tant et tant d'actions d'éclat qui n'étaient aucunement récompensées que je criais à l'injustice. Puisqu'on estimait que les hauts faits des combattants ne pouvaient pas leur mériter la récompense suprême que constitue la croix d'honneur, il fallait trouver autre chose. Maurice Barrès trouva la croix de guerre suspendue au ruban de la médaille de Sainte-Hélène. Ainsi, après avoir relié le front et l'arrière par ses vibrants articles, il fit la sublime trouvaille qui joignait par-dessus les ans les grognards de l'Empereur aux poilus de la République ».

(Nous regrettons que les couleurs du ruban n'aient pas été disposées horizontalement, de même pour celles de la médaille commémorative de la campagne 1914-1918).

*
**

Un petit palais qui deviendra un grand musée historique.

Le Prince Victor-Napoléon, dernièrement, a fait don à l'Etat français d'une propriété que lui avait léguée l'Impératrice Eugénie et qui dépendait autrefois de l'ancien parc de la Malmaison. Ce dernier va donc ainsi recouvrer la plus grande partie de ses anciennes limites. Outre de grands et beaux arbres, au centre d'une futaie se dresse le mausolée du fils de Napoléon III, dans lequel y sera prochainement installé le monument qui représenté le « petit prince » à côté de son chien Néron par Carpeaux.

Les collections du Musée ont également augmenté dans de notables proportions. C'est ainsi qu'en avril dernier, une collection de reliques du grand Empereur, constituée par M^r Archambault, piqueur à son service à Sainte-Hélène, et qui devait passer en vente publique à Paris — par les soins de M^e Dubourg, commissaire-priseur, qui nous en a communiqué le catalogue — a été acquise avant sa dispersion par un amateur discret pour entrer à la Malmaison. Entre autres souvenirs personnels de Napoléon I^{er} qui la composaient, nous citerons :

Une veste en nankin ; une chemise en toile de Hollande ; deux mouchoirs et le cachet de l'Empereur.

*
**

Création de la-Croix de guerre.

Voici un « écho » complémentaire de celui qui la concerne relaté plus haut, tel que nous le raconte *La Croix* dans l'un de ses derniers numéros :

« Pour qui voudrait obtenir des précisions sur le rôle respectif de Maurice Barrès et de M. Georges Bonnefous dans l'origine de la croix de guerre, il est facile de se reporter d'une part aux articles de Barrès publiés dans *l'Écho de Paris*, et d'autre part à *l'Officiel* qui enregistre l'adoption de la proposition Bonnefous.

« On constate que, dès le 26 novembre 1914, Maurice Barrès demande une nouvelle récompense militaire pour que le chef puisse décorer ses plus braves soldats sur le champ de bataille ». Inlassablement, jusqu'à la séance du 4 février 1915, où la Chambre adopte « son idée », il réclame cette croix de guerre par cinq articles parus dans *l'Écho de Paris*.

« Voici, sous le titre : « la Croix de guerre », ce qu'écrivit Maurice Barrès, le 2 février 1915 :

« J'ai pensé qu'il serait très bien que l'initiative de la proposition fut prise au Parlement par l'ensemble des députés soldats, afin qu'ils offrissent ce cadeau comme un objet de leur industrie à leurs compagnons d'armes...

« C'est dans cet esprit que j'ai demandé à notre ami Bonnefous, député de Versailles, et qui est officier, de recueillir les signatures de nos collègues mobilisés.

« Le rapport, c'est Driant qui s'en charge ».

« Le surlendemain, la proposition de M. Georges Bonnefous venait en discussion à la Chambre, le rapporteur Driant, montant à la tribune, était salué par les applaudissements de l'assemblée entière, « l'idée » de Maurice Barrès était adoptée par la Chambre et la croix de guerre était créée ».

LOUIS FALLOU.

VARIA

Bannières brûlées et remplacées.

Par décret du 28 juillet 1793, la Convention Nationale ordonna « que les bannières de la fédération du 14 juillet 1790. seront brûlées le 10 août, comme portant les signes odieux de la royauté, et remplacées par d'autres avec l'emblème de l'unité et de l'indivisibilité de la république ».

*
**

Médaille du 10 août 1793 et abolition de la couronne murale des vainqueurs de la Bastille.

Le 20 août 1793, la Convention Nationale rendit un décret portant qu'« il sera frappé une médaille pour perpétuer le souvenir de la réunion républicaine du 10 août, pour l'acceptation de la Constitution ».

« Il est défendu à tout citoyen de porter cette médaille en signe de décoration.... »

En outre, la Convention abolit la distinction d'une couronne murale accordée aux vainqueurs de la Bastille, et ordonna que la médaille du 10 août sera distribuée à chacun d'eux en reconnaissance de leur dévouement à la liberté.

*
**

Courriers.

Une loi de l'Assemblée Nationale, en date du 19 septembre 1792, ordonne la formation d'un établissement de *courriers*, composé de citoyens élus dans chacune des sections de Paris.

L'objet de l'établissement de ces courriers était de porter, soit aux différentes armées, soit dans les départements de l'empire, les dépêches de l'Assemblée Nationale et du pouvoir exécutif provisoire, et d'en rapporter des nouvelles ; ils pouvaient être chargés de commissions de confiance.

*
**

Suppression des fleurs de lys...

C'est en mai 1793 qu'une ordonnance ministérielle ordonna la suppression des fleurs de lys sur les boutons, sur les retroussis des habits et les drapeaux.

BREVETS D'HONNEUR, — CONSULAT.

Relevé au *Journal militaire officiel* — de l'an VIII à l'an XII — et aux *tableaux annexés à l'arrêté du 27 messidor an 10, relatif à la formation des seize cohortes de la Légion d'honneur, des noms (par ordre alphabétique) et des prénoms, du corps dans lequel chacun d'eux servait, de la nature de la récompense, et de la date du brevet attributif.*

des « individus » — selon l'arrêté des Consuls du 4 nivôse an VIII — « qui se distinguèrent par une action d'éclat ».

I. BAGUETTES D'HONNEUR

ACIER,	tambour,	58 ^e demi-brigade de ligne,	28 fructidor,	an 10.
AMELINE (<i>Joseph</i>),	—	58 ^e — — — — —	11 brumaire,	— 10.
ANDRÉ,	—	51 ^e — — — — —	28 fructidor,	— 10.
AVOINE, (<i>Catelin</i>),	—	chasseurs à pied de la Garde des Consuls.	3 thermidor,	— 8.
BABA (<i>François</i>),	—	32 ^e demi-brigade de ligne,	9 ventôse,	— 10.
BAUDRAN (<i>Jacques</i>),	—	73 ^e — — — — —	21 germinal,	— 9.
BERNARD (<i>Antoine</i>),	—	14 ^e demi-brigade légère,	27 — — — — —	— 9.
BONNIÈRE (<i>Louis</i>),	—	74 ^e demi-brigade de ligne,	21 messidor,	— 9.
BRISMONTIER,	—	60 ^e — — — — —	28 fructidor,	— 10.
CONETIL,	—	40 ^e — — — — —	4 messidor,	— 8.
DACHE,	—	85 ^e — — — — —	28 fructidor,	— 10.
DARDENNER (<i>Jean</i>),	—	25 ^e demi-brigade légère,	21 germinal,	— 9.
DENAIN (<i>Jean-Pierre</i>),	—	grenadiers à pied de la Garde des Consuls.	17 thermidor,	— 9.
DOZIER (<i>Tiburce</i>),	—	2 ^e demi-brigade de ligne,	24 — — — — —	— 9.
DUNAN,	—	18 ^e — — — — —	1 ^{er} pluviôse,	— 10.
ÉTIENNE,	—	chasseurs à pied de la Garde des Consuls.	21 fructidor,	— 10.
FOUQUET,	—	52 ^e demi-brigade de ligne,	28 — — — — —	— 10.
FRÉNET (<i>J.-B.</i>),	—	37 ^e — — — — —	27 prairial,	— 8.
GASPARD,	—	22 ^e demi-brigade légère,	28 fructidor,	— 10.
GAUTHIER (<i>Prolésade</i>),	—	38 ^e demi-brigade de ligne,	1 ^{er} floréal,	— 9.
GAYOLLE (<i>Jean</i>),	tamb.-major,	32 ^e — — — — —	9 vendémiaire,	— 10.
GENTIL (<i>André</i>),	tambour,	6 ^e demi-brigade légère,	23 frimaire,	— 9.
GOTIARD (<i>Pierre</i>),	—	48 ^e demi-brigade de ligne,	27 germinal,	— 9.
GUDE (1),	tamb. major,	32 ^e — — — — —	1 ^{er} pluviôse,	— 10.
HASSE,	tambour,	88 ^e — — — — —	9 prairial,	— 10.
JACQUET,	—	94 ^e — — — — —	27 thermidor,	— 8.
LUNEAU (<i>Pierre</i>),	—	89 ^e — — — — —	1 ^{er} fructidor,	— 8.
MACORD,	—	61 ^e — — — — —	28 — — — — —	— 10.
MASSON (<i>Nicolas</i>),	—	14 ^e — — — — —	28 — — — — —	— 10.
MENNOT,	—	21 ^e demi-brigade légère,	28 — — — — —	— 10.
MINGUET,	—	7 ^e — — — — —	28 — — — — —	— 10.
MOURIN (<i>Jean-Joseph</i>),	—	94 ^e demi-brigade de ligne,	1 ^{er} — — — — —	— 8.
RADIX,	—	72 ^e — — — — —	28 — — — — —	— 10.
RICHARD (<i>Fr.-Joseph</i>),	—	48 ^e — — — — —	28 frimaire,	— 8.
SAYER (<i>Jean</i>),	—	grenadiers à pied de la Garde des Consuls,	3 thermidor,	— 8.
SICARD (<i>François</i>),	—	4 ^e régiment d'artillerie à pied,	29 prairial,	— 10.
VALDERON,	—	7 ^e demi-brigade légère,	28 fructidor,	— 10.
VALENCIENNES (<i>Jean</i>),	—	20 ^e demi-brigade de ligne,	1 ^{er} pluviôse,	— 10.

II. CARABINES D'HONNEUR

BERGER (<i>Jean-Pierre</i>),	maréchal-des-logis, 1 ^{er} régiment de dragons.	22 frimaire,	— 9.
BLANCHET,	brigadier, grenadiers à cheval, Garde des Consuls,	3 thermidor,	— 8.
BŒUF (<i>Simon</i>),	cavalier, 2 ^e régiment de cavalerie,	22 frimaire,	— 9.
BONVALET (<i>François</i>),	sous-lieutenant, 1 ^{er} régiment de cavalerie (cuirassiers),	12 nivôse,	— 9.
BOUTARELLE,	fourrier, chasseurs à cheval, Garde des Consuls,	3 thermidor,	— 8.
BRETON (<i>Jean-Nicolas</i>),	maréchal-des-logis, 20 ^e régiment de cavalerie,	22 frimaire,	— 9.
CARISCH,	— , grenadiers à cheval, Garde des Consuls,	3 thermidor,	— 8.
CHARELLE,	— , chasseurs à cheval, — — — — —	3 — — — — —	— 8.

(1) JOURNAL MILITAIRE OFFICIEL.

TABLEAU des OFFRES et DEMANDES

Faites par notre intermédiaire.

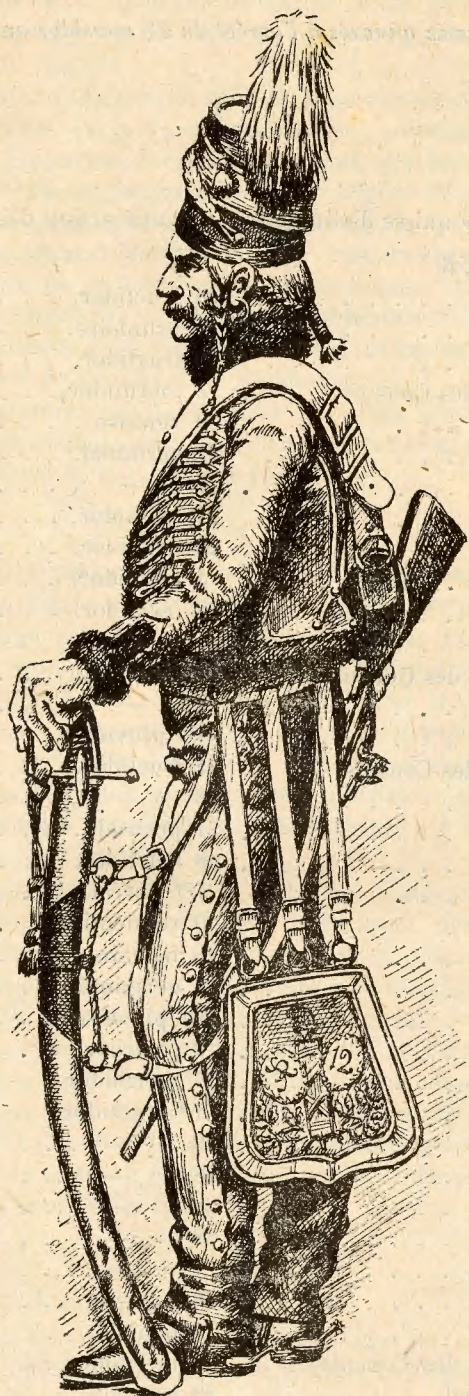
OFFRES, PORT EN SUS,

1. — Carte générale de la Monarchie française contenant l'histoire militaire depuis Clovis, jusqu'à la quinzième année accomplie du règne de Louis XV. Présentée au Roi le 17 février 1730, par le Sieur Lemau de la Jaisse.....
Grand in-f^o, relié en veau, gravé..... 200 fr.
2. — Première année du « Carnet de la Sabretache » in-8^o broché, rare..... 150 »
3. — 18^e et 19^e années de « La Giberne », en numéros, chacune..... 10 »
4. — 618 modèles de cartes postales militaires françaises, non usagés, grande guerre 1914-1918... 150 »
5. — 3^e année de « La Giberne » en numéros..... 65 »
6. — 4^e — — — —..... 50 »
7. — 12^e — — — —..... 40 »
8. — 13^e — — — —..... 40 »
9. — Règlement (du 20 thermidor an VI) concernant les uniformes des généraux et des officiers des états-majors ; texte et 12 planches de détails (sur 13) ; cart., rare..... 150 »
10. — Recueil relié, in-4^o, de 143 planches de détails d'uniformes extraites du journal militaire officiel, 1852-1862..... 100 »
11. — Le Bouton uniforme français, de l'Ancien-Régime à fin juillet 1914, par L. Fallou, in-4^o, broché, illustré de 3750 dessins de J. Hilpert et de 10 planches en couleurs hors texte par M. Orange..... 100 »

DEMANDES

(Nous adresser les offres avec prix et état de conservation).

- Décorations françaises toutes époques avant 1914.
- Brevets de décorations françaises id.
- Objets relatifs aux décorations françaises.
- Bibelots historiques ou à sujets historiques, de la Révolution à 1870, et sur l'aéronautique.
- Miniatures. Objets militaires français avant 1870.
- Objets de récompense nationale.
- Armes d'honneur et de luxe.
- Estampes en couleurs relatives aux uniformes militaires français, avant 1870.
- Lettres de soldats français avec type militaire colorié.
- Cartes de contentement des élèves de la Légion d'honneur.
- Placards et affiches relatifs au coup d'Etat du 2 décembre 1851. — Première année de « La Giberne ».
- Affiches de recrutement Ancien Régime.
- Tout ce qui est relatif au *Maréchal Ney*.
- Boutons de vénerie, de livrée, militaires et administratifs.
- Armes blanches de la Révolution à 1830.
- Ouvrages reliés sur les décorations françaises.
- Ouvrages reliés sur l'aérostation et l'aviation.
- La Garde Impériale, 1804-1815, par L. FALLOU.



E. GIFFARD
1923

(Dessin de E. Giffard.)

HUSSARD du 12^e régiment, tenue de campagne, 1796

Shako noir, bordé de galon noir, à flamme bleu-ciel, bordée de blanc, plumet rouge, cocarde tricolore.

Pelisse bleu-ciel, à fourrure noire, tresses et boutons blancs.

Pantalon bleu-ciel, basané et manchettes de bottes en cuir noir, bandes latérales bleu-ciel, boutons blancs.

Buffleterie blanche ; bottes noires.

Sabretache écarlate, à galons et cercles blancs, ornements brodés au naturel.

Sabre à monture en cuivre, fourreau cuir noir et cuivre.

Le Directeur-Gérant : LOUIS FALLOU.

La Giberne

RÉDACTION et ADMINISTRATION
à LUPLANTÉ
par La Bourdinière (Eure-et-Loir)

Louis FALLOU
Directeur

ABONNEMENT ANNUEL
France 10 fr.
Union postale 12 fr.

BULLETIN MENSUEL ILLUSTRÉ des amateurs de documents de toute nature relatifs à notre histoire nationale et militaire, ainsi qu'aux décorations françaises, depuis Louis XV.

ÉCHOS

Une épée et un nécessaire de voyage de Napoléon I^{er} en Russie.

D'après une lettre de M. Albert Vandal (1).

« Pendant l'entrevue d'Erfurt, Napoléon I^{er} et Alexandre I^{er} se témoignaient une amitié fraternelle, et ne se quittaient guère. Tous les jours, ils montaient à cheval ensemble, visitaient les environs de la ville et les campements de la garde.

« Au cours d'une de ces promenades, que Napoléon menait à bride abattue, l'épée du tsar se détacha et tomba à terre.

« Napoléon dit aussitôt à un de ses officiers :

« — Ramassez cette épée et portez-la chez moi.

« Une certaine inquiétude se peignit sur les traits d'Alexandre. Sa mère, fort hostile à Napoléon, lui avait prédit qu'il serait retenu prisonnier par le terrible empereur, et ne sortirait plus d'Erfurt. Il se rassura vite, car Napoléon, avec une grande courtoisie, lui demanda la permission de garder cette épée en souvenir de leur intimité, et lui donna la sienne en échange.

« Cette dernière est une épée fort élégante, à poignée d'or et de nacre. Elle est conservée au musée de l'Hermitage avec le nécessaire en vermeil dont Napoléon se servait pendant son voyage et dont il fit présent à l'empereur Alexandre ».

* *

Croix des marins.

Pour suppléer au trop faible contingent de croix de guerre attribué au personnel navigant pendant la guerre, le groupement des Anciens Combattants de la Marine vient d'émettre le vœu suivant :

« Qu'un insigne spécial, dit *Croix des marins*, soit créé pour tous les officiers, officiers-mariniers, quartiers-maîtres et marins français ayant pris une part active aux opérations navales de guerre, et réunissant au moins trois cents jours de mer en guerre.

« Le port de cet insigne pourrait être étendu aux victimes de la guerre sous-marine et aux combattants de la marine de la guerre de 1870-1871, sans distinction de temps d'embarquement ».

* *

Médaille de la reconnaissance française.

Le même groupement des Anciens Combattants de la Marine

émet également le vœu que la médaille de la reconnaissance française soit attribuée, sous réserve d'un embarquement à la mer en guerre d'une durée minimum d'une année, aux catégories de marins suivantes :

« 1^o Anciens marins atteints par la limite d'âge non mobilisables qui ont repris volontairement du service pendant la guerre ;

« 2^o Engagés volontaires de seize ans pendant la guerre, anciens élèves de l'école des Mousses. Compte tenu de la période de formation, ces jeunes gens se trouvaient aux armées un an avant les engagés de 17 ans et trois ans avant leurs classes.

« Cette distinction pourrait être accordée également aux catégories correspondantes de l'armée de terre ».

* *

Médaille d'honneur pour les Sociétés musicales et chorales.

La loi suivante a été promulguée le 30 juillet dernier :

« Art. 1^{er}. — Il est institué une médaille d'honneur pour les Sociétés musicales et chorales.

« Art. 2. — La médaille est attribuée à tous les membres



PLAQUE DE SHAKO, 61^e régiment d'infanterie de ligne, en cuivre, 1^{er} Empire. (Collection C...).

(1) *Grand Almanach Paul Dupont*, 22^e année, 1897, page du 14 Avril.

musiciens exécutants ou chanteurs ayant appartenu trente ans au moins à une Société musicale ou chorale.

« Art 3. — Cette médaille d'honneur est délivrée, sur la proposition des préfets, par le ministre de l'Instruction publique et des Beaux-Arts ».

(Nous reviendrons sur la description de cette nouvelle distinction).

Médaille coloniale.

**

Le droit à l'obtention de la médaille coloniale avec agrafe « Afrique occidentale française » est acquise aux militaires européens et indigènes ayant pris une part effective au combat de Port-Étienne (Mauritanie), le 26 mars 1924.

A la date du 26 Juillet 1924, un décret attribue le droit à l'obtention de la médaille coloniale avec agrafe « Afrique équatoriale française », au personnel militaire européen et indigène ayant pris une part effective aux opérations ci-après, exécutées au Cameroun :

(a) Opérations en pays Mandara, conduites du 15 décembre 1921 au 18 mai 1922, par la 45^e compagnie du régiment de tirailleurs sénégalais du Cameroun ;

(b) Opérations dans la région du Loulou, conduites du 9 au 20 mars 1922, par des détachements des 4^e, 5^e et 6^e compagnies du même régiment.

Les conditions dans lesquelles le droit à l'obtention de la médaille coloniale avec agrafe « Maroc », pour les opérations effectuées au cours de l'année 1923 viennent d'être publiées.

Sans pouvoir donner le détail complet de ces opérations, nous indiquerons que ce droit est acquis au personnel militaire ayant pris une part effective aux opérations qui se sont déroulées du 25 mars au 3 avril et du 19 septembre au 1^{er} Novembre, dans la région d'Ouezzan ; à celles du groupe mobile de Maknès ; pour les opérations du 18 mai au 1^{er} novembre ; au groupe mobile de Taza pour les opérations du 20 mars au 1^{er} novembre, et pour les groupes mobiles de Marrakech et du Tadla, du 25 mars au 4 septembre.

Le même droit existe pour le personnel qui a séjourné pendant un an au moins dans les postes de zones de l'avant, telles qu'elles sont définies par le décret du 17 janvier 1923.

Le personnel des sociétés de secours aux blessés militaires, accréditées, pourront également prétendre à l'obtention de cette agrafe.

**

Le prix des insignes d'aviation.

Les insignes spéciaux au personnel navigant de l'aéronautique militaire peuvent être, dans certains cas, délivrés à titre remboursable. Le prix de remboursement vient d'en être fixé à quatre francs, pour chacun des modèles.

**

Drapeaux régimentaires décorés.

Les drapeaux des 38^e et 39^e régiments d'aviation ont été décorés de l'étoile de la Légion d'honneur, par M. Doumergue, président de la République, le 14 juillet dernier, devant la tombe du *poilu inconnu*.

Médaille commémorative italienne.

Les infirmières ayant servi sur le front italien pendant la grande guerre, dans une formation militaire relevant de l'armée, ont droit, depuis juillet 1924, à la *médaille commémorative italienne*. Une seule exception est prévue pour les infirmières qui ont été en service sur la ligne de communication Vintimille-Tarente, avec l'armée d'Orient.

**

École militaire préparatoire technique.

L'école militaire de Montreuil-sur-Mer a été transférée le 1^{er} août dernier à Tulle et a pris le nom d'*École militaire préparatoire technique*. Les élèves admis à son enseignement doivent avoir quinze ans révolus et y séjourner deux ans. Leur nombre est fixé à 800. Ils y apprennent des notions du travail du bois, du travail des métaux et la conduite du moteur à explosion. Enfin, il y aura une section d'électricité pour les volontaires de la deuxième année.

**

Ceinturon des sous-officiers élèves officiers des Écoles militaires.

A partir d'octobre 1924, ce ceinturon en laine mohair, de modèle utilisé par les officiers en première tenue, remplacera le ceinturon baudrier.

**

Jambières des élèves officiers des Écoles militaires.

Une décision ministérielle de juillet dernier remplace les jambières de cuir fauve, précédemment adoptées, par celles en *croupon de vache verni noir* du modèle général de la troupe.

**

Épée d'honneur.

Une épée d'honneur, à monture en or ciselé, œuvre de Falize le grand orfèvre parisien, a été offerte par la France, à Albert I^{er} roi des Belges, lors de l'inauguration du monument de Reconnaissance belge, élevé au Havre, le 4 août 1924.

LOUIS FALLOU.

VARIA

Bouton peu connu.

De la collection *Docteur Flandrin* :

Plat, en cuivre massif uni, diamètre 26 mill., portant en relief en exergue, la légende : *Légion Briançonnaise*.

A classer avec les boutons de la garde nationale en 1789.

**

Cravates des drapeaux, 1790.

Par décret du 22 octobre, l'assemblée nationale prescrit aux colonels de changer les cravates blanches des drapeaux et étendards des troupes de ligne, pour en substituer d'autres aux couleurs de la nation, et charge son comité militaire de présenter les détails et la forme de ce nouveau signe aux drapeaux des régiments.

**

Drapeaux provisoires, 1871.

Une circulaire ministérielle, en date du 5 juillet, ordonne chaque régiment de se pourvoir d'un drapeau provisoire en laine, sans frange ni cravate, et portant seulement la désignation du régiment.

II. CARABINES D'HONNEUR (Suite),

CHARLOPIN (<i>Pierre</i>),	gendarme à cheval, gendarmerie nationale,	15 pluviôse,	an 9.
CHAVEAU (<i>Jean</i>) (1),	dragon, 6 ^e régiment de dragons,	22 frimaire,	— 9.
CHOTTIN (<i>François</i>),	maréchal-des-logis, 11 ^e régiment de chasseurs à cheval,	27 germinal,	— 9.
DECHAMÉ (<i>Pierre</i>) (1),	dragon, 1 ^{er} régiment de dragons,	22 frimaire,	— 9.
DELACROIX (<i>Pierre</i>),	hussard, 9 ^e régiment de hussards,	27 germinal,	— 9.
DELAIGLE (<i>Jean</i>),	maréchal-des-logis, 23 ^e régiment de cavalerie,	25 fructidor,	— 9.
DENONCIN,	— , grenadiers à cheval, Garde des Consuls,	3 thermidor,	— 8.
DERRIEUX (<i>Jean-Roch</i>),	— , 1 ^{er} régiment de chasseurs à cheval,	26 vendémiaire,	— 9.
DÉSORMEAUX (<i>Charles</i>) (1),	dragon, 8 ^e régiment de dragons,	22 frimaire,	— 9.
FAUGIER,	gendarme, gendarmerie nationale,	6 germinal,	— 9.
GILLOT (<i>Pierre</i>),	brigadier, 11 ^e régiment de chasseurs à cheval,	27 — ,	— 9.
GODEBEUF (<i>Antoine</i>),	chasseur, 6 ^e — — — — — ,	27 — ,	— 9.
GROSSELIN,	maréchal-des-logis, grenadiers à cheval, Garde des Consuls,	3 thermidor,	— 8.
HOCHARD,	grenadier à cheval, Garde des Consuls,	3 — ,	— 8.
ISNARD (<i>Joseph</i>) (1),	maréchal-des-logis, 9 ^e régiment de dragons,	23 frimaire,	— 9.
JANCY	— , grenadiers à cheval, Garde des Consuls,	3 thermidor,	— 8.
JOBÉY (<i>André</i>) (1),	dragon, 9 ^e régiment de dragons,	23 frimaire,	— 9.
JOUSSE (<i>Pierre</i>) (1),	— , 8 ^e — — — — — ,	22 — ,	— 9.
LEGROS,	maréchal-des-logis, chasseurs à cheval, Garde des Consuls,	3 thermidor,	— 8.
LORRAIN dit <i>Lostrainque</i> (<i>Martin</i>),	chasseur, 1 ^{er} régiment de chasseurs à cheval,	27 germinal,	— 9.
MEYER,	brigadier, 9 ^e régiment de hussards,	27 — ,	— 9.
MIREMONT (<i>Nicolas</i>),	dragon, 11 ^e régiment de dragons,	26 — ,	— 9.
MOREAU,	gendarme, gendarmerie nationale,	15 nivôse,	— 9.
PARISOT (<i>Jean-Nicolas</i>),	chasseur, 20 ^e régiment de chasseurs à cheval,	27 germinal,	— 9.
PASTEUR (<i>Jean-Antoine</i>) (1),	cavalier, 2 ^e régiment de cavalerie,	22 brumaire,	— 9.
PAWLIKOUSKI,	hussard, 2 ^e légion polonaise,	27 germinal,	— 9.
PERRIER (<i>Nicolas-François</i>) (2),	carabinier, 2 ^e régiment de carabiniers,	10 prairial,	— 11.
PERRION,	gendarme à pied, gendarmerie nationale,	15 pluviôse,	— 9.
PERSEVAL (<i>Jacques</i>),	chasseur, 11 ^e régiment de chasseurs à cheval,	27 germinal,	— 9.
POSTEL (<i>Julien</i>) (1),	brigadier-fourrier, 20 ^e régiment de cavalerie,	22 frimaire,	— 9.
RATTIER (<i>Jean</i>),	brigadier, 9 ^e régiment de hussards,	27 germinal,	— 9.
RICHE (<i>Claude-François</i>) (1),	cavalier, 2 ^e régiment de cavalerie,	22 brumaire,	— 9.
ROBIN (<i>Sébastien</i>),	chasseur, 20 ^e régiment de chasseurs à cheval,	27 germinal,	— 9.
ROUSSEAU,	brigadier, Garde des Consuls,	3 thermidor,	— 8.
ROUSSELOT (<i>Maurice</i>),	— , 23 ^e régiment de cavalerie,	9 prairial,	— 10.
RUGET (<i>Henri</i>),	cavalier-sapeur, 3 ^e régiment de cavalerie,	22 brumaire,	— 9.
SAUTEREAU (<i>Gabriel</i>),	brigadier, 8 ^e régiment de chasseurs à cheval,	27 germinal,	— 9.
SIMON,	— , chasseurs à cheval, Garde des Consuls,	29 messidor,	— 8.
SOURY (<i>Jean-Baptiste</i>),	— , 8 ^e régiment de hussards,	27 germinal,	— 9.
SZISZKOUSKI,	sergent-major, 2 ^e légion polonaise,	27 — ,	— 9.
TISSE (<i>Nicolas</i>),	chasseur, 20 ^e régiment de chasseurs à cheval,	27 — ,	— 9.
VAZIN (<i>Mathieu</i>),	sapeur, 3 ^e régiment de cavalerie,	22 brumaire,	— 9.
WAGNER (<i>Antoine</i>),	maréchal-des-logis, 5 ^e régiment de hussards,	27 germinal,	— 9.
WITZ,	gendarme à pied, gendarmerie nationale,	22 nivôse,	— 9.

III. FUSILS D'HONNEUR

ACQUART (<i>Jean-Baptiste</i>),	sergent, 40 ^e demi-brigade de ligne,	18 brumaire,	— 10.
AIGOUY (<i>Nicolas</i>),	sergent-major, 59 ^e demi-brigade de ligne,	21 nivôse,	— 9.
AIMAR,	fusilier, 106 ^e demi-brigade de ligne,	16 fructidor,	— 9.
ALBAUT,	brigadier, 18 ^e régiment de dragons,	28 — ,	— 10.
ALBINET,	fusilier, 25 ^e demi-brigade de ligne,	28 — ,	— 10.
ALEXANDRE (<i>Bailly dit</i>),	dragons, 8 ^e régiment de dragons,	12 pluviôse,	— 8.

(à suivre)

LOUIS FALLOU.

(1) TABLEAUX ANNEXÉS.

(2) *Annales nécrologiques de la Légion d'honneur*, par *Joseph Lavallée*. Paris, 1811.

TABLEAU des OFFRES et DEMANDES

Faites par notre intermédiaire.

(Il sera répondu à toute demande de renseignement accompagnée d'un timbre de 25 centimes)

OFFRES, PORT EN SUS,

1. — Carte générale de la Monarchie française contenant l'histoire militaire depuis Clovis, jusqu'à la quinzième année accomplie du règne de Louis XV. Présentée au Roi le 17 février 1730, par le Sieur Lemau de la Jaisse. Grand in-f°, relié en veau, gravé.
2. — Etat militaire de France 1761, relié.
3. — Annales nécrologiques de la Légion d'honneur,..... avec 15 portraits de légionnaires gravés, par Joseph Lavallée, 1811, dérelié.
4. Histoire de la Légion d'honneur, par M. Saint-Maurice, avec planches d'insignes en couleurs, 1833.
5. — Carnet de la Sabretache, 1^{re} année, 1893, broché.
6. — A céder séparément, complètes, en numéros, les 3^e, 4^e, 12^e, 13^e, 18^e et 19^e années de « La Giberne ».
7. — Règlement (du 20 thermidor an VI) concernant les uniformes des généraux et des officiers des états-majors ; texte et 12 (sur 13, la 13^e manque), de détails, in-4^o cartonné, rare.
8. — Recueil, in-4^o, relié, de 143 planches de détails d'uniformes extraites du journal militaire officiel, 1852-1862.
9. — Les 10 premiers numéros de : Costumes et uniformes, planches en noir et en couleurs, 1912-1913.
10. — Brochure in-4^o, 4 pages de texte et 4 planches de détails : règlement pour la tenue des officiers du 3^e régiment du corps royal du génie, 6 avril 1829.
11. — Casque et cuirasse de cuirassiers de la garde, 2^e Emp.
12. — Hausse-col de mestre de camp, fin Louis XIV.
13. — Plaque de baudrier d'officier de dragons, Louis XV.
14. — Plaque de shako de fusilier de la g. nat^{le}. 1^{er} Empire.

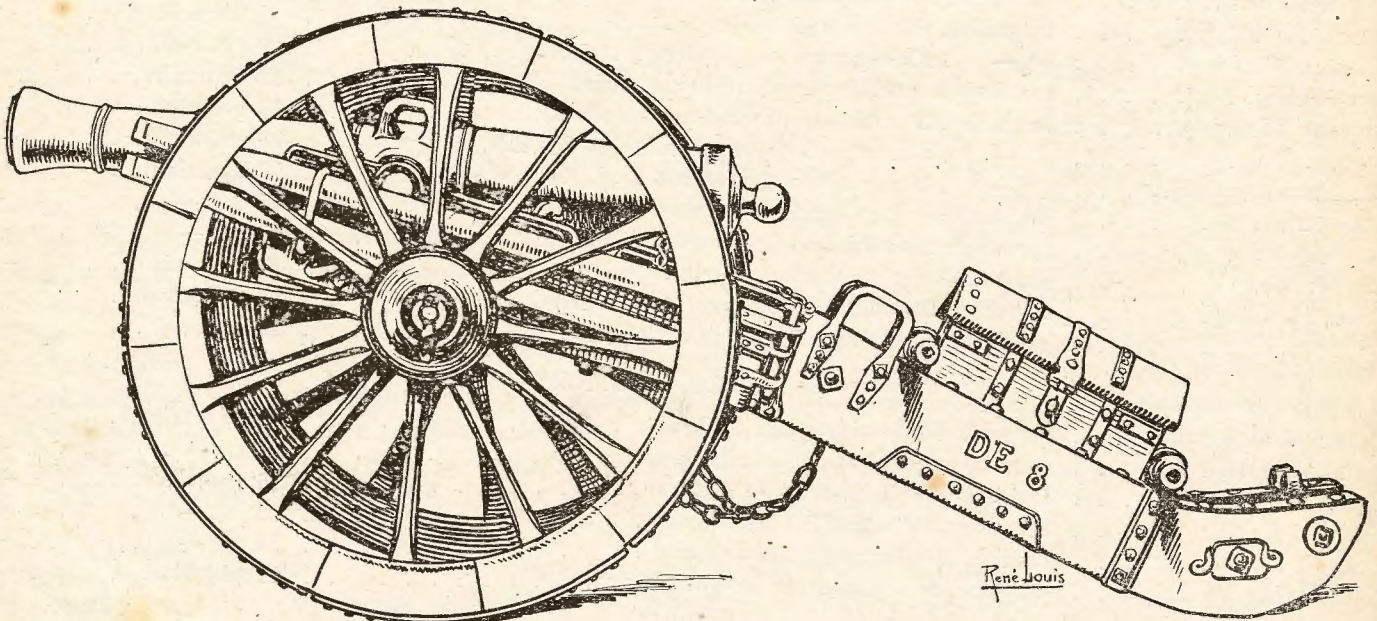
DEMANDES

(Nous adresser les offres avec prix et état de conservation).

- Décorations françaises toutes époques avant 1914.
- Brevets de décorations françaises id.
- Objets relatifs aux décorations françaises.
- Bibelots historiques ou à sujets historiques, de la Révolution à 1870, et sur l'aéronautique.
- Miniatures. Objets militaires français avant 1870.
- Objets de récompense nationale.
- Armes d'honneur et de luxe.
- Estampes en couleurs relatives aux uniformes militaires français, avant 1870.
- Lettres de soldats français avec type militaire colorié avant 1870.
- Cartes de contentement des élèves de la Légion d'honneur.
- Placards et affiches relatifs au coup d'Etat du 2 décembre 1851. — Première année de « La Giberne ».
- Affiches de recrutement Ancien Régime et Restaurations.
- Tout ce qui est relatif au Maréchal Ney.
- Documents imprimés et manuscrits et estampes sur les décorations françaises, l'aérostation et l'aviation.
- La Garde Impériale, 1804-1815, texte et planches, par L. FALLOU.
- Images coloriées : Armée française, imprimerie G. Silbermann, à Strasbourg.
- Types militaires coloriés : Souvenirs de régiments, avant 1870.
- Cuivrerie militaire et des administrations françaises.

Le Directeur-Gérant : LOUIS FALLOU.

13 519. — S. I. B. N., 10, r. de la Monnaie, Caen. — Téléphone 6-84



PIÈCE DE CANON du modèle Gribeauval, calibre 8 de campagne, Directoire, Consulat et 1^{er} Empire. Ferrures noires, le surplus peint gros vert d'artillerie, (Collection Paul Senès).

La Giberne

RÉDACTION et ADMINISTRATION
à LUPLANTÉ
par La Bourdinière (Eure-et-Loir)

Louis FALLOU
Directeur

ABONNEMENT ANNUEL
France 10 fr.
Union postale 12 fr.

BULLETIN MENSUEL ILLUSTRÉ des amateurs de documents de toute nature relatifs à notre histoire nationale et militaire, ainsi qu'aux décorations françaises, depuis Louis XV.

ÉCHOS

Au Musée de l'Armée.

Le droit d'entrée du Musée de l'Armée est fixé ainsi qu'il suit :

A. Visite des salles d'exposition du musée : un franc par visite ;

B. Visite du tombeau de l'Empereur : un franc par visite.

La dispense du droit d'entrée dans le musée de l'armée est accordée :

Aux enfants au-dessous de 7 ans accompagnés de leurs parents ; aux élèves des écoles et étudiants groupés sous la conduite d'un professeur ou d'un maître ; aux professeurs et élèves des écoles d'arts, ainsi qu'aux artistes, écrivains d'histoire et d'art, professeurs d'histoire, d'art ou de dessin, ouvriers d'art, archéologues ; aux officiers et assimilés de l'armée active en civil, sur présentation de leur carte d'identité ; enfin, aux militaires en tenue.

* *

Documents napoléoniens.

Selon le « *Petit Marseillais* », du 12 Août 1924, l'on aurait découvert dans les archives du duc de Bassano, à Brünn (Moravie) :

« Parmi 87 lettres de la propre main de Napoléon et 130 revêtues de sa signature et quelques-unes portant ses annotations, que l'on a trouvées dans ces archives, deux sont adressées à Georges III, sept au tsar Alexandre I^{er} de Russie, onze à Jérôme, roi de Westphalie ; quatorze à Joachim Murat, roi de Naples, trois à Frédéric VI, roi de Danemark, dix-neuf à François I^{er}, empereur d'Autriche, seize à Davoust, prince d'Eckmühl, vingt-sept à Berthier, sept à Frédéric-Guillaume I^{er}, roi de Prusse, etc., etc.

« On a trouvé, en outre, 1738 feuilles détachées contenant des memoranda de Napoléon, écrits de sa propre main, sur la politique étrangère, la Campagne de Russie, notes, plans, etc., portant des dates de 1811 à 1814.

« La propre correspondance du duc de Bassano (Maret), qui fut l'homme de confiance de Napoléon), comprend 881 lettres et rapports dans la période de 1811 à 1820. On a encore trouvé dans les archives de Brünn, quantité de lettres de l'Impératrice Joséphine, du maréchal Lannes, du maréchal Ney, enfin, en six volumes, les mémoires du duc de Bassano.

« Le masque de Napoléon a été aussi trouvé dans les archives. Il fut donné au duc par Antomarchi, qui fut, à Sainte-Hélène, le médecin de l'Empereur.

« Le propriétaire actuel de tous ces trésors est Léopold Bassano, un fonctionnaire tchéco-slovaque, descendant de la plus jeune ligne des Maret, qui avait pris domicile en Autriche. Renfermés dans quinze grandes caisses de bois, ils ont été livrés au professeur Kircheisen, de Berlin, considéré comme l'une des autorités les plus compétentes dans les recherches sur l'histoire napoléonienne, et qui va très probablement, après le tirage, les livrer au public. — B. »

* *

Une épée d'honneur au général Debeney,

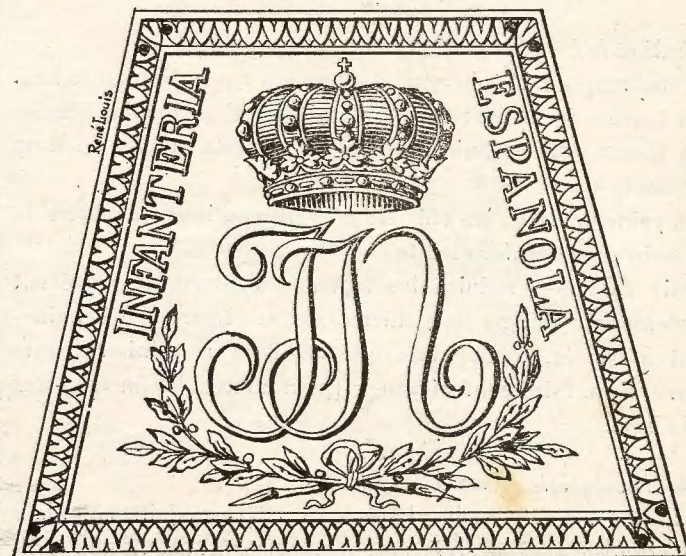
La ville de Montdidier, qui a reçu dernièrement la croix de la Légion d'honneur, a décidé d'offrir une épée d'honneur au général Debeney, chef d'état-major général de l'armée, qui commandait les troupes qui délivrèrent Montdidier en août 1918.

* *

Création de l'ordre de la Légion d'honneur.

(Du « *Grand Almanach* » pour 1888 — 18 septembre — de Paul Dupont).

« Un grand diner avait été donné aux Tuileries par le Premier Consul aux principaux généraux de l'armée française, à ses



PLAQUE DE SHAKO, cuivre, 1809-1813.

(Collection N...)

frères Joseph, Lucien, Louis, et aux grands personnages de l'État. Bonaparte nourrissait alors le projet de la création de l'ordre de chevalerie de la Légion d'honneur.

« Au dessert le premier Consul fait tomber adroitement la conversation sur l'ordre de Saint-Louis. « En instituant cet ordre, dit-il, Louis XIV n'avait en vue que les nobles et les officiers. Cette institution, quelque belle en elle-même, était défectueuse. L'Assemblée nationale a bien fait de la supprimer. Ne pourrait-on, aujourd'hui, établir un ordre éloigné de toute ombre de féodalité et qui ne serait accordé qu'aux actions d'éclat sur les champs de bataille, à de grands services rendus à la société dans l'ordre civil. Jusqu'à présent je n'ai pu donner que des sabres, des fusils, des pistolets d'honneur. On ne voit pas cette arme, or, c'est la vue qui inspire l'émulation. Une marque distinctive, un ruban, une étoile attachée à la boutonnière, portant ces mots : *Honneur et Patrie*, attirerait les regards sur les décorés et enfanterait, ce me semble, l'héroïsme ».

« Les convives applaudirent à cette noble pensée du chef de l'État et l'un d'eux s'écria : Cet ordre serait bien nommé Légion d'honneur.

« Aussitôt Masséna se levant ajouta : « je propose un toast à la Légion d'honneur ». On remplit les verres et Napoléon le premier but à la prospérité du nouvel ordre.

« Telle fut l'origine de l'ordre créé quelques jours plus tard et qui a enfanté tant de prodiges et qui est encore de nos jours le plus ambitionné ».

Le tombeau du « Petit Prince ».

La dépouille mortelle du prince impérial, fils de Napoléon III, tombé au Zoulouland, a été ramenée en Angleterre à bord de l'*Orantes* par les soins de son fidèle valet de chambre Ulmann, et transportée avec les honneurs militaires dans la crypte de l'église de Chislehurst, repose aujourd'hui dans le couvent de Farnborough-Hill, aux côtés des restes de Napoléon III, mort en 1873, et de sa mère, l'ex-impératrice Eugénie, décédée en 1920.

Le kaki et le bleu horizon.

L'état-major a définitivement adopté la tenue de nuance kaki pour l'armée française; toutefois, celle-ci n'entrera en service qu'à mesure que s'épuiseront les importants stocks de drap bleu horizon.

En principe donc, les officiers doivent continuer à porter la tenue de cette dernière teinte.

Mais, en vue de réduire des dépenses d'entretien qui grèvent lourdement le budget des officiers, ceux-ci seront prochainement autorisés, à une date que notifiera le ministre de la guerre, à se faire confectionner (pour toutes les armes) des effets kaki.

Médaille coloniale et nouvelles agrafes.

Par décret du 18 octobre 1924, le droit à la médaille coloniale avec agrafe « *Afrique occidentale française*, est acquis aux militaires européens et indigènes, ainsi qu'aux gardes maures

ayant pris une part effective aux opérations de guerre exécutées par les 1^{er} et 2^e pelotons méharistes de l'Adrar et le peloton méhariste de Trarza, du 28 novembre 1923 au 5 mai 1924.

Le droit à la médaille coloniale avec agrafe « *Afrique équatoriale française* » est également acquis au personnel européen et indigène ayant pris une part effective aux opérations ci-après, exécutées au Cameroun.

1^o Opérations dans la région du Petit-Diboum, conduites du 6 au 24 novembre 1922, par un détachement de la 2^e compagnie du régiment de tirailleurs du Cameroun, sous les ordres du sergent Rossi.

2^o Opérations dans la région du Teleck, conduites du 17 au 22 avril 1923, par un détachement de la 6^e compagnie du régiment de tirailleurs du Cameroun, sous les ordres du lieutenant Faure.

Et par décret du 29 juillet 1924, le droit à l'obtention de la médaille coloniale avec agrafe « *Sahara* » est acquis :

1^o Aux militaires européens et indigènes, ainsi qu'aux goumiers ayant pris une part effective au contre-rezzou exécuté du 16 au 21 novembre 1923, dans la région nord et nord-est de Bilma (affaire de Zobotto, 21 novembre 1923) ;

2^o Aux civils qui, s'étant distingués par leur courage, au cours de l'opération précitée, seront l'objet d'un rapport spécial tendant à leur faire obtenir cette distinction.

Une voiture de Napoléon Ier,

est conservée dans le château du comte Blucher, près d'Opava (Tchéco-Slovaquie). Elle aurait servi à l'Empereur après la bataille de Waterloo.

A nos abonnés.

Encore un numéro après celui-ci et la 19^e année de « *La Giberne* » sera un fait accompli.

Et, vraisemblablement, le premier numéro et les suivants de la 20^e année paraîtront.

LOUIS FALLOU.

VARIA

Boutons peu connus.

De la collection *E. Delbos* :

Plat, doré sur bois, diamètre 28 mil., empreint au centre d'un écusson aux armes de la ville, dans un ovale surmonté d'une couronne de feuillage et encadré de deux branches de laurier, et, en exergue, de la légende : *Garde nationale d'Ecully, 1789.*

(Ecully est dans le département du Rhône).

De la collection *Hatay*, de Rouen :

Plat, cuivre massif, diamètre 23 mil., frappé d'une grenade, et, en exergue, des mots : *Garde du Président*. Ce bouton porté au revers le mot London. Son possesseur l'attribue à la garde du Président du Conseil des Cinq-Cents. . . .

Plat, cuivre massif, diamètre 27 mil., frappé aux armes de la ville de Paris et d'un canon à la base. A classer comme *canonnier de la garde nationale Parisienne en 1789.*

Plat, étain sur métal, diamètre 23 mil., empreint d'une fleur de lis au centre et, en exergue, de la légende *Courrier des armées*. Epoque Louis XVIII.

BREVETS D'HONNEUR, — CONSULAT (Suite; voir pages 35 et 39).

III. FUSILS D'HONNEUR (Suite),

ALEXIS,	grenadier, 55 ^e demi-brigade de ligne,	26 prairial,	an 9.
ALGOUY (Nicolas),	sergent-major, 59 ^e demi-brigade de ligne,	21 nivôse,	— 9.
AMIAUX (Claude),	fusilier, 51 ^e demi-brigade de ligne,	27 germinal,	— 9.
ANCEL (Jean) (1),	soldat, 24 ^e — — — — —	10 prairial,	— 11.
ANDRIEUX (Jean),	grenadier, 21 ^e — — — — —	28 fructidor,	— 10.
ANGEDÉ (Gratien),	fusilier, 48 ^e — — — — —	28 frimaire,	— 8.
ANGIBOUT,	caporal, 24 ^e — — — — —	21 prairial,	— 9.
ASTIER (Antoine),	grenadier, 12 ^e — — — — —	28 fructidor,	— 10.
AUBERT,	sergent, 92 ^e — — — — —	28 — — — — —	— 10.
AUBERT (Antoine),	sergent-major, 5 ^e demi-brigade légère,	11 germinal,	— 9.
AUBERT (François),	fusilier, 20 ^e demi-brigade de ligne,	28 fructidor,	— 10.
AUBERT (Joseph),	— — — — —, 46 ^e — — — — —	3 vendémiaire,	— 10.
AUBERT (Pierre-Nicolas),	grenadier, 8 ^e — — — — —	6 floréal,	— 8.
AUBRAY (Jean-Baptiste),	fusilier, 28 ^e — — — — —	23 frimaire,	— 9.
AUPTIL (Georges),	— — — — —, 30 ^e — — — — —	18 brumaire,	— 9.
AUDRAY,	sergent, 68 ^e — — — — —	28 fructidor,	— 10.
AUDROIN,	caporal, 21 ^e demi-brigade légère,	28 — — — — —	— 10.
AURISSE,	fusilier, 25 ^e demi-brigade de ligne,	28 — — — — —	— 10.
AVANNIÈRE,	sergent, 59 ^e — — — — —	21 nivôse,	— 9.
BABEAU,	chasseur à pied, Garde des Consuls,	29 prairial,	— 9.
BACLE (Guillaume),	fusilier, 13 ^e demi-brigade de ligne,	28 fructidor,	— 10.
BALLAY,	lieutenant, 26 ^e demi-brigade légère,	28 — — — — —	— 10.
BANNEFOND,	sergent, 46 ^e demi-brigade de ligne,	28 — — — — —	— 10.
BARILLIER (Antoine),	chasseur, 6 ^e demi-brigade légère,	23 frimaire,	— 9.
BAROIS (Jean),	grenadier, 28 ^e demi-brigade de ligne,	23 — — — — —	— 9.
BARON,	dragon, 12 ^e régiment de dragons,	28 fructidor,	— 10.
BARRÉ (Bernard),	sergent de grenadiers, 39 ^e demi-brigade de ligne,	21 nivôse,	— 9.
BARTHE,	— — — — —, 63 ^e — — — — —	11 germinal,	— 9.
BARTHE,	carabinier, 16 ^e demi-brigade légère,	28 fructidor,	— 10.
BASQUETTE,	chasseur, 21 ^e — — — — —	3 germinal,	— 10.
BASSAC,	sergent, 75 ^e demi-brigade de ligne,	28 fructidor,	— 10.
BASSELEY (Adrien) (2),	— — — — —, 27 ^e — — — — —	27 germinal,	— 9.
BATAILLARD (Jean-Nicolas),	caporal, 24 ^e demi-brigade légère,	19 vendémiaire,	— 10.
BATIFOLIE (Jean),	fusilier, 32 ^e demi-brigade de ligne,	9 ventôse,	— 10.
BATTU,	sapeur, chasseurs à pied, Garde des Consuls,	28 fructidor,	— 10.
BAUDIN (Philippe),	grenadier, 3 ^e demi-brigade de ligne,	1 ^{er} floréal,	— 9.
BAUDRY,	sergent, 69 ^e — — — — —	28 fructidor,	— 10.
BAVOUZET (Etienne),	fusilier, 21 ^e — — — — —	28 — — — — —	— 10.
BAY,	— — — — —, 105 ^e — — — — —	23 frimaire,	— 9.
BAZANET (Antoine) (1),	grenadier, 13 ^e — — — — —
BEAUDOS (Frédéric) (3),	sous-lieutenant, 108 ^e demi-brigade de ligne,	9 prairial,	— 10.
BEAUDROIT (Pierre) (4),	sapeur, 1 ^{er} bataillon de sapeurs,
BEAUFILS,	fusilier, 72 ^e demi-brigade de ligne,	28 fructidor,	— 10.
BEAUREPAIRE,	sergent de grenadiers, 61 ^e demi-brigade de ligne,	12 prairial,	— 10.
BEAUSIR (Pierre) (3),	caporal, 22 ^e demi-brigade de ligne,	28 brumaire,	— 9.
BEGUES (François),	— — — — —, 19 ^e — — — — —	28 fructidor,	— 10.
BELLAMONT,	caporal de carabiniers, 10 ^e demi-brigade légère,	17 thermidor,	— 8.
BELLE,	chasseur, 17 ^e demi-brigade légère,	29 brumaire,	— 10.
BELLEVILLE (François),	sergent-major, 25 ^e demi-brigade légère,	21 germinal,	— 9.
BENOIST (Pierre),	grenadier, 50 ^e demi-brigade de ligne,	21 nivôse,	— 9.
BENOÎT (Laurent),	caporal, 21 ^e demi-brigade légère,	3 — — — — —	— 10.
BERLAN,	fusilier, 52 ^e demi-brigade de ligne,	28 fructidor,	— 10.

(à suivre)

LOUIS FALLOU.

(1) *Annales nécrologiques de la Légion d'honneur*, par Joseph Lavallée. Paris. 1811.

(2) *Tableaux annexés*; BASLET, et 26 prairial, an 9, au *Journal militaire officiel*.

(3) *id.*; BEAUCIRE, au *Journal militaire officiel*.

(4) *Journal militaire officiel*.

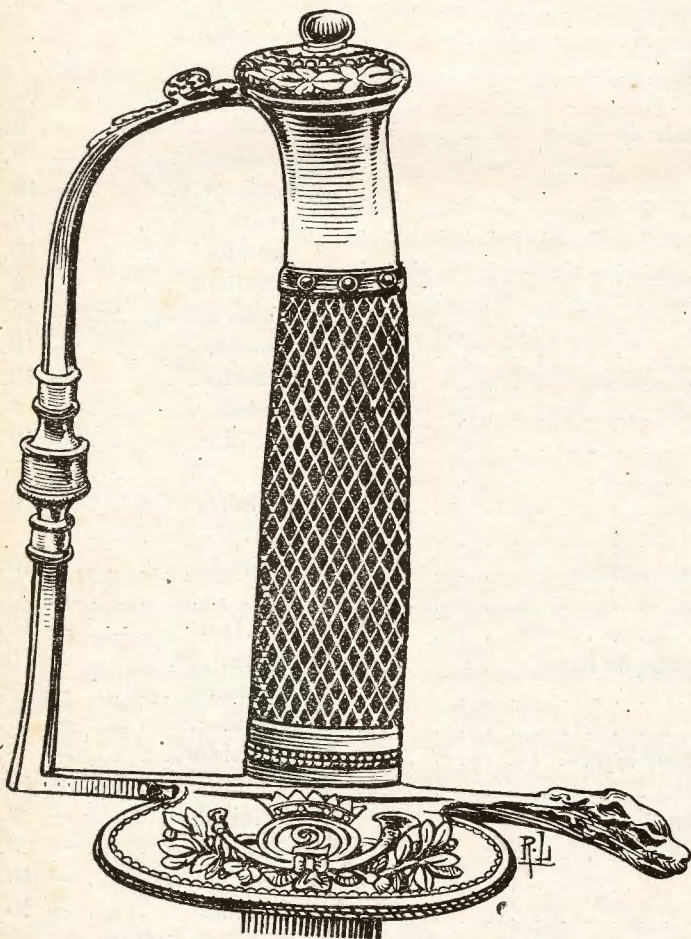
TABLEAU des OFFRES et DEMANDES

Faites par notre intermédiaire.

(Il sera répondu à toute demande de renseignement accompagnée d'un timbre de 25 centimes)

OFFRES, PORT EN SUS,

1. — Carte générale de la Monarchie française contenant l'histoire militaire depuis Clovis, jusqu'à la quinzième année accomplie du règne de Louis XV. Présentée au Roi le 17 février 1730, par le Sieur Lemau de la Jaisse.
Grand in-f°, relié en veau, gravé.
2. — Etat militaire de France 1761, relié.
3. — Annales nécrologiques de la Légion d'honneur,
avec 15 portraits de légionnaires gravés, par Joseph Lavallée, 1811, dérelié.
4. Histoire de la Légion d'honneur, par M. Saint-Maurice, avec planches d'insignes en couleurs, 1833.
5. — Carnet de la Sabretache, 1^{re} année, 1893, broché.
6. — A céder séparément, complètes, en numéros, les 2^e, 3^e, 4^e années de « La Giberne ».
7. — Règlement (du 20 thermidor an VI) concernant les uniformes des généraux et des officiers des états-majors ; texte et 12 planches (sur 13, la 13^e manque), de détails, in-4° cartonné, rare.



ÉPÉE d'officier du 2^e léger Italien, 1^{er} Empire.
Poignée ébène ; monture dorée, avec le motif du dessus de la coquille argenté.
(Collection Paul Senès).

8. — Recueil, in-4°, relié, de 143 planches de détails d'uniformes extraites du journal militaire officiel, 1852-1862.
9. — Les 10 premiers numéros de : Costumes et uniformes, planches en noir et en couleurs, 1912-1913.
10. — Brochure in-4°, 4 pages de texte et 4 planches de détails : règlement pour la tenue des officiers du 3^e régiment du corps royal du génie, 6 avril 1829.
11. — Sabre de gendarme de la maison du Roi. 1814,
12. — Housse-col de mestre de camp, fin Louis XIV.
13. — Plaque de baudrier d'officier de dragons, Louis XV.
14. — Plaque de shako de fusilier de la g. nat^{le}. 1^{er} Empire.
15. — Plaque de casque des pompiers de Nîmes, Restauration.
16. — Plaque de brassard des gardiens de Paris, 1848.
17. — Plaque de ceinturon d'officier des mousquetaires gris, 1814.

DEMANDES

(Nous adresser les offres avec prix et état de conservation).

- Décorations françaises* toutes époques avant 1914.
- Brevets de décorations françaises* id.
- Objets relatifs aux décorations françaises.*
- Bibelots historiques* ou à *sujets historiques*, de la Révolution à 1870, et sur l'aéronautique.
- Miniatures. Objets militaires français* avant 1870.
- Objets de récompense nationale.*
- Armes d'honneur et de luxe.*
- Estampes en couleurs* relatives aux uniformes militaires français, avant 1870.
- Lettres de soldats français* avec type militaire colorié avant 1870.
- Cartes de contentement* des élèves de la Légion d'honneur.
- Placards et affiches* relatifs au coup d'Etat du 2 décembre 1851. — *Première année de « La Giberne ».*
- Affiches de recrutement Ancien Régime et Restaurations.*
- Tout ce qui est relatif au *Maréchal Ney*.
- Documents imprimés et manuscrits* et *estampes* sur les *décorations françaises, l'aérostation et l'aviation.*
- La Garde Impériale, 1804-1815*, texte et planches, par L. FALLOU.
- Images coloriées : Armée française*, imprimerie G. Silbermann, à Strasbourg.
- Types militaires coloriés : Souvenirs de régiments*, avant 1870.
- Sabre d'officier* des grenadiers à cheval de la Garde, 1^{er} Emp.
- — des dragons de la Garde, 1^{er} Empire.
- — d'artillerie — — — —
- *de sous-officiers* des cent-gardes, 2^e Empire.
- *de carabiniers*, Louis XVI et 1^{er} Empire.
- Cuivrerie militaire et des administrations françaises.*
- Planches en couleurs de Edouard Detaille*, éditées par « La Sabretache ».

Le Directeur-Gérant : LOUIS FALLOU.

La Giberne

RÉDACTION et ADMINISTRATION
22, rue des Jallans, 22
à CHATEAUDUN

Louis FALLOU
Directeur

ABONNEMENT ANNUEL
France 10 fr.
Union postale 12 fr.

BULLETIN MENSUEL ILLUSTRÉ des amateurs de documents de toute nature relatifs à notre histoire nationale et militaire, ainsi qu'aux décorations françaises, depuis Louis XV.

ÉCHOS

La médaille des Dardanelles.

Une loi accordant une médaille commémorative aux soldats français ayant combattu aux Dardanelles et en Orient, au cours de la Grande Guerre, a été votée par la Chambre des Députés, le 27 mars dernier.

*
**

Au Musée Carnavalet.

Le Président de la République, assisté du Président et du bureau du Conseil municipal de Paris, a inauguré, le 28 mars, le remaniement et l'aménagement de trente nouvelles salles du célèbre reliquaire Parisien, exécutés avec un goût indéniabie et une précision rare par le conservateur, M. Robiquet, et ses collaborateurs.

Toutes les époques de transformations successives de la capitale sont représentées par des souvenirs glorieux et par des documents de tout premier ordre à travers ce musée unique en son genre.

Il faut aller visiter Carnavalet.

*
**

Une commune élue membre d'honneur d'un bataillon de chasseurs à pied.

Les anciens chasseurs du 59^e bataillon viennent de nommer membre d'honneur de leur prolonge la commune de Vachevaux, près de Verdun, en souvenir des repos qu'ils y prenaient pendant le cours de la Grande Guerre en descendant de leurs secteurs d'Haumont et de Consenvoye.

*
**

Au Musée de la Légion d'Honneur.

Son inauguration eut lieu le 25 mars dernier par le Président de la République. A l'occasion de cette cérémonie, le général Dubail, Grand Chancelier, portait pour la première fois une épée à poignée et garde de nacre, de vermeil et d'or, vrai chef-d'œuvre composé et ciselé par Falize.

*
**

Souvenir historique de Louis XVI.

(Extrait du Grand Almanach pour 1887 — 21 janvier — Paul Dupont, éditeur).

« La montre de Louis XVI que l'infortuné roi portait pendant sa captivité au Temple, est aujourd'hui, nous rapporte le *San-Francisco Chronicle*, entre les mains d'un amateur de San-Francisco :

C'est par une longue suite d'aventures que ce bijou est arrivé sur la côte du Pacifique. Il est de fabrication anglaise et porte la signature de Howard, le plus célèbre horloger de Londres au 18^e siècle. Benjamin Franklin l'aurait commandé en 1780, pour l'offrir à La Fayette qui l'offrit à son tour au Roi, à sa rentrée en France, comme un souvenir de la guerre de l'indépendance américaine. Louis ne s'en sépara jamais. A sa mort, la montre fit partie d'un lot d'effets de la famille royale, qui fut attribué au bourreau Sanson.

« Circonstance singulière, la légende veut que le sinistre personnage ait toujours conservé un cuisant remords de sa part dans le drame du 21 janvier. Ce remords empoissonna sa vie et amena sa fin en 1806. Il avait fondé à perpétuité une messe expiatoire pour les âmes de la Reine et de M^{me} Elisabeth. Les héritiers s'empressèrent d'offrir à Louis XVIII la précieuse relique.

« Plus tard, Louis XVIII en fit cadeau à quelque ami, des



PLAQUE DE SHAKO de fusillier du 9^e régiment d'infanterie de ligne, 1812, en cuivre

ains de qui elle passa en d'autres ; le dernier possesseur, pressé par des besoins d'argent, vendit la relique en cachette à des marchands de bric-à-brac. C'est alors, en 1870, que le fameux spéculateur Pioche, de San-Francisco, apprit son existence et chargea un marchand américain de la retrouver et de l'acquérir à tout prix.

« Le marchand y réussit en 1872, sans payer le trésor plus de 1.500 francs et s'embarqua aussitôt pour porter à l'amateur la merveille convoitée. Mais en débarquant à New-York, il apprit que Pioche venait de se suicider. Il ne put trouver d'autre acquéreur à un prix qui couvrit ses débours, et se résigna, malgré son peu de fortune, à garder le précieux bijou. Il est mort depuis ; c'est sa veuve qui vient enfin d'offrir la montre royale à un collectionneur de San-Francisco, amateur éclairé qui, ravi d'une pareille aubaine, l'a payée sans marchander.

« La montre est à double cuvette en vermeil. Tout le métal est couvert de fines arabesques ; sur la face postérieure, les arabesques entourent cette inscription : « *Offert au général de La Fayette, par Benjamin Franklin, 1780* ».

Dans la boîte intérieure, on voit, à gauche, le monogramme historique, les deux L entrelacées des rois de France, qu'on retrouve sur les frises du Louvre et sur la porcelaine de Sèvres ; et dans l'angle inférieur droit, les trois fleurs de lis.

« La relique est à San-Francisco. »

Montdidier décorée.

*
**

La croix de la légion d'honneur a été remise à Montdidier (Somme), le 29 mars dernier.

Chasseurs forestiers.

*
**

Un récent décret (octobre 1924), a réorganisé les compagnies de chasseurs forestiers, en vue de leur affectation, en cas de mobilisation, et en tenant compte des expériences de la dernière guerre.

Les gardes généraux et inspecteurs adjoints seront employés dans les unités et états-majors du génie, dans les compagnies de sapeurs-forestiers, et dans les services forestiers de la mobilisation industrielle.

Les préposés seront, suivant la classe à laquelle ils appartiennent, versés dans les formations ordinaires du génie, entreront dans la composition de sapeurs-forestiers, ou seront placés dans l'affectation spéciale pour les services de la mobilisation industrielle.

Il demeure entendu que les officiers et préposés des plus jeunes classes seront affectés aux formations ordinaires des armées.

Louis FALLOU.

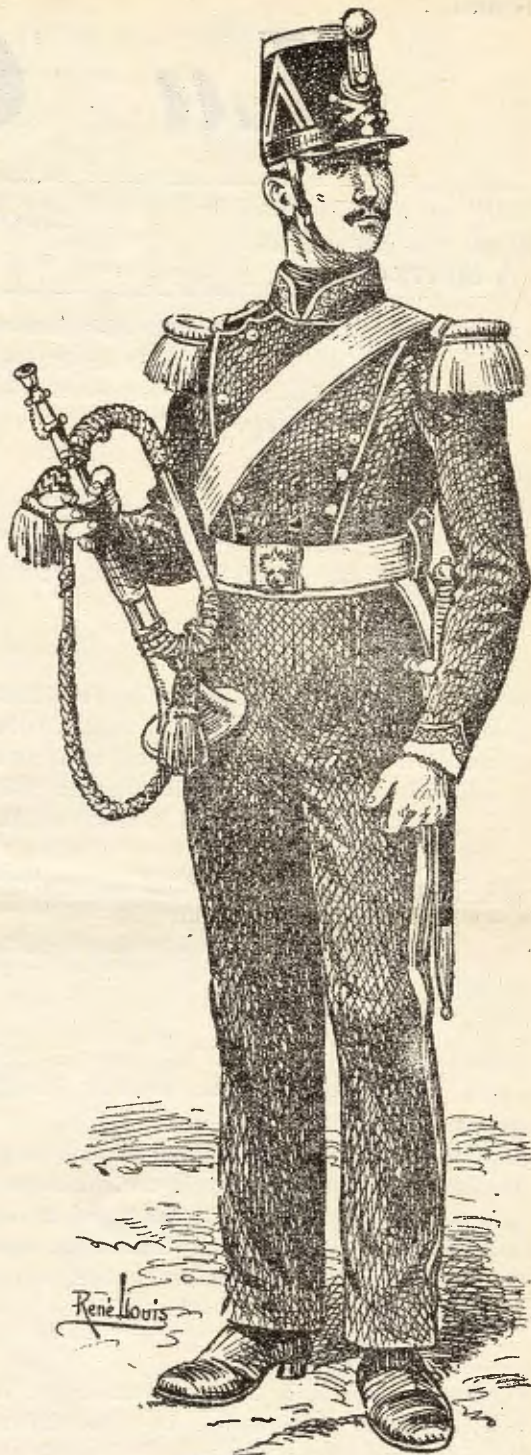
VARIA

Bouton peu connu.

De la collection *Hatay*, de Rouen :

Plat, étain sur métal, estampé d'une fleur de lis entre une branche de chêne et un roseau ? et, en exergue, de la légende : *Ecole royale forestière*. Epoque : 1827-1830. Diamètre, 23 millimètres.

Lire l'important AVIS que nous adressons à nos lecteurs, qui est inséré à la fin de ce bulletin.



Dessin et renseignements de René Louis

CLAIRON DE PONTONNIERS, tenue de garde, 1840

Shako noir : à galons, ganse et pompon écarlates, canons croisés et grenade en cuivre.

Habit bleu de roi ; à collet et plastron du fond, passepoils d'écarlate ; parements écarlates ; galons de fonction tricolores ; passepoils des poches, retroussis, passants et épaulettes écarlates ; grenades bleu de roi aux retroussis ; boutons jaunes, timbrés de 2 canons croisés et du n° 15.

Pantalons bleu de roi, à bandes et passepoils écarlates.

Buffleterie blanche ; plaque de ceinturon en cuivre.

Cordon et glands de clairon tricolores.

BREVETS D'HONNEUR, — CONSULAT (Suite; voir pages 35, 39 et 43).

III. FUSILS D'HONNEUR (Suite).

BERNARD,	sergent,	26° demi-brigade de ligne,	28 fructidor,	an 10.
BERNIER,	grenadier,	92° — — — — — ,	14 prairial,	— 9.
BERNIER (Nicolas),	caporal,	24° — — — — — ,	21 — — — — — ,	— 9.
BERRET,	sergent,	39° — — — — — ,	28 fructidor,	— 10.
BERTRAND,	fusilier,	106° — — — — — ,	6 — — — — — ,	— 9.
BERTATE (Barthélemi),	grenadier,	63° — — — — — ,	11 germinal (1)	— 9.
BERVILLER,	sergent,	4° demi-brigade légère,	1 et 6 pluviôse,	— 10.
BEUDIST,	caporal,	72° demi-brigade de ligne,	28 fructidor,	— 10.
BICHE,	sergent,	96° — — — — — ,	21 messidor,	— 9.
BIDOUX,	fusilier,	99° — — — — — ,	28 fructidor,	— 10.
BIENLUVIENNE,	—	59° — — — — — ,	21 nivôse,	— 9.
BINET,	caporal,	44° — — — — — ,	28 fructidor,	— 10.
BIOREUX (François),	grenadier,	43° — — — — — ,	4 pluviôse,	— 9.
BIOREUX (Jean),	—	43° — — — — — ,	4 — — — — — ,	— 9.
BIRON,	dragon,	1 ^{er} régiment de dragons,	28 fructidor,	— 10.
BLAGUE,	caporal,	33° demi-brigade de ligne,	28 — — — — — ,	— 10.
BLANCHET (Louis),	fusilier,	108° — — — — — ,	3 vendémiaire,	— 10.
BLAYE (Joseph),	caporal,	106° — — — — — ,	6 frimaire,	— 9.
BLIN, (Claude-Charles),	sergent-major,	30° — — — — — ,	18 brumaire,	— 9.
BLOMME,	fusilier,	36° — — — — — ,	28 fructidor,	— 10.
BLOT,	dragon,	11 ^e régiment de dragons,	28 — — — — — ,	— 10.
BOCCOT,	fusilier,	104° demi-brigade de ligne,	28 — — — — — ,	— 10.
BOISSARD,	—	83° — — — — — ,	28 — — — — — ,	— 10.
BOISSON,	chasseur,	21° demi-brigade légère,	28 — — — — — ,	— 10.
BOISSON (Denis),	sergent,	96° demi-brigade de ligne,	27 vendémiaire,	— 9.
BOMIS,	caporal,	52° — — — — — ,	25 germinal,	— 8.
BONAI,	—	52° — — — — — ,	17 pluviôse,	— 8.
BONIN (Claude),	sergent,	74° — — — — — ,	21 messidor,	— 9.
BONNARD,	chasseur à pied, Garde des Consuls,		21 fructidor,	— 10.
BONNIN (Louis),	grenadier,	12° demi-brigade de ligne,	28 — — — — — ,	— 10.
BONNOT (René),	caporal,	2° — — — — — ,	24 thermidor (2),	— 9.
BONTEMPS (Joseph),	fusilier,	21° — — — — — ,	28 fructidor,	— 10.
BOUCHARD (Jean),	grenadier,	13° — — — — — ,	28 — — — — — ,	— 10.
BOUCHARD,	fusilier,	79° — — — — — ,	28 — — — — — ,	— 10.
BOUCHER,	sapeur des grenadiers à pied, Garde des Consuls,		29 messidor,	— 8.
BOUCHER (Mathieu),	sergent des chasseurs à pied,		3 thermidor,	— 8.
BOUCRE (Joseph),	fusilier,	18° demi-brigade de ligne,	28 fructidor,	— 10.
BOUDIÈRE (François),	—	40° — — — — — ,	18 brumaire,	— 10.
BOULOGNE (Jean-Baptiste),	chasseur,	25° demi-brigade légère,	21 germinal,	— 9.
BOURDET,	fusilier,	30° demi-brigade de ligne,	18 brumaire,	— 9.
BOURGEAIS,	fourrier,	61° — — — — — ,	12 prairial,	— 10.
BOURGEAIS (Jean),	caporal,	39° — — — — — ,	21 nivôse,	— 9.
BOURGUIGNON,	grenadier,	39° — — — — — ,	28 fructidor,	— 10.
BOURGOGNE (Charles),	fusilier,	8° demi-brigade de marine,	3 vendémiaire,	— 10.
BOURIER (Pierre),	carabinier,	24° demi-brigade légère,	19 ventôse,	— 10.
BOUTELOUP,	grenadier,	89° demi-brigade de ligne,	28 fructidor,	— 10.
BOUVIER (dit Bellerose),	sergent,	75° — — — — — ,	1 et 6 pluviôse,	— 10.
BOUVIER (Jean) (3),	caporal de carabiniers, 9° demi-brigade légère,		8 frimaire,	— 9.
BOYER (Jean-Pierre),	chasseur,	10° demi-brigade légère,	27 prairial,	— 8.
BRACHET,	fusilier,	85° demi-brigade de ligne,	28 fructidor,	— 10.
BRADEAU (Pierre),	—	17° — — — — — ,	28 — — — — — ,	— 10.
BRAY (Claude),	caporal,	57° — — — — — ,	3 vendémiaire,	— 10.

(à suivre)

Louis FALLOU.

(1) Tableaux annexés ; et 6 vendémiaire, an 10, au Journal militaire officiel.
 (2) id. ; et 20 prairial, an 9, au Journal militaire officiel.
 (3) id. ; BOUDIER, et 15 prairial, an 9, au Journal militaire officiel.

TABLEAU des OFFRES et DEMANDES

Faites par notre intermédiaire.

(Il sera répondu à toute demande de renseignement accompagnée d'un timbre de 25 centimes).

OFFRES, PORT EN SUS,

- Habit* de brigadier du 1^{er} cuirassiers, avec épaulettes, 1856.
Veste d'enfant de troupe des zouaves de la Garde impériale, 2^e Empire.
Habit, épaulettes et cordón fourragère d'artillerie de la ligne, 2^e Empire.
Tunique de caporal d'infanterie de ligne, 1868.
Casque d'officier de sapeurs-pompiers, 2^e Empire.
Brevet de chevalier de la légion d'honneur, Louis XVIII.
id. *id.* , 2^e Empire.
id. *id.* , 3^e République.
id. du lys de la garde nat. parisienne, 1814.
id. de la Fidélité, Louis XVIII.
id. de la médaille de Sainte-Hélène.
Lettres de chevalier de Saint-Louis, Louis XVIII.
Médaille de la campagne d'Italie, 1859.
id. *id.* de Chine, 1860.
id. *id.* du Mexique, 1862-1863.
id. militaire, 2^e modèle, 2^e Empire.
Giberne porte-musique et sa banderole de grande tenue de chef de musique des chasseurs à cheval de la Garde impériale, 2^e Empire.
Plaque de giberne de la Garde royale de Paris, 1^{re} Restauration.
Epée (forte) d'officier de la 1^{re} Compagnie des Mousquetaires du Roy, Louis XV.
Epaulettes (une paire d') des sapeurs-pompiers de Paris, 2^e Empire.
Plaque de shako de la garde républicaine, 1848.

DEMANDES.

- (Nous adresser les offres avec prix et état de conservation).
Décorations françaises toutes époques avant 1914.
Brevets de décorations françaises id.
Objets relatifs aux décorations françaises.
Bibelots historiques ou à sujets historiques, de la Révolution à 1870, et sur l'aéronautique.
Miniatures. Objets militaires français avant 1870.
Objets de récompense nationale.
Armes d'honneur et de luxe.
Estampes en couleurs relatives aux uniformes militaires français, avant 1870.
Lettres de soldats français avec type militaire colorié avant 1870.
Cartes de contentement des élèves de la Légion d'honneur.
Placards et affiches relatifs au coup d'Etat du 2 décembre 1851. — Première année de « La Giberne ».
Affiches de recrutement Ancien Régime à 1830.
Documents imprimés et manuscrits et estampes sur les décorations françaises, l'aérostation et l'aviation.
La Garde Impériale, 1804-1815, textes et planches, par L. FALLOU.
Images coloriées : Armée française, imprimerie G. Silbermann, à Srasbourg.
Types militaires coloriés : Souvenirs de régiments, avant 1870.

AVIS IMPORTANTS

La Giberne continue ;

Sa publication va devenir régulière, un numéro par mois ;

Ce numéro, sous le même format que celui-ci, aura huit pages et sera illustré de plusieurs dessins inédits : objets ou types militaires français.

Le premier numéro de la 20^e année paraîtra en juillet prochain ;

Les offres et demandes sont reçues au tarif de un franc la ligne, adresse comprise ;

Nous acceptons de la publicité à un tarif spécial que nous ferons connaître sur demande ;

Nos lecteurs et abonnés sont priés de faire parvenir le montant de leur abonnement annuel — donnant droit à 12 numéros successifs — qui est fixé à 25 fr. pour la France et 27 fr. pour l'étranger, à M. Fallou, directeur de « La Giberne », 22, rue de Jallans, à Châteaudun (Eure-et-Loir) ; le récépissé postal leur tiendra lieu de reçu.

En avant ! pour la **20^e ANNÉE.**

Louis FALLOU.

Le Directeur-Gérant : LOUIS FALLOU.

La Giberne

RÉDACTION et ADMINISTRATION
22, rue de Jallans, 22
à CHATEAUDUN (Eure-et-Loir)

Louis FALLOU
Directeur

ABONNEMENT ANNUEL
France 25 fr.
Union postale 27 fr.

BULLETIN MENSUEL ILLUSTRÉ des amateurs de documents de toute nature relatifs à notre histoire nationale et militaire, ainsi qu'aux décorations françaises, depuis Louis XV.

ÉCHOS

A nos lecteurs, à nos abonnés.

Si vous n'êtes pas abonné, *abonnez-vous*.

Si vous êtes collectionneur d'objets militaires français et ne soyez pas abonné à *La Giberne*, *abonnez-vous*.

Si vous êtes abonné, faites abonner vos amis.

Mieux encore, *souscrivez* un ou plusieurs abonnements pour des bibliothèques régimentaires et de garnison ou même civiles.

Envoyez-nous des dessins ou photos d'objets, avec quelques indications de la matière, non encore reproduits dans *La Giberne*.

En deux mots, *aidez-nous*.



Médaille coloniale.

Depuis février dernier, le droit à la médaille coloniale avec agrafe « *Afrique occidentale française* » est acquis aux militaires européens et indigènes, ainsi qu'aux civils (gardes maures ou partisans), ayant pris une part effective au combat de Lekdim (Mauritanie), le 23 octobre 1924.



On découvre un masque de Napoléon I^{er}.

Selon le « *Giornale d'Italia* » du 22 mai, le président de la section des mutilés de Valflemme a trouvé dans une maison de paysans, un masque en plâtre de Napoléon qui, à certains indices semble être celui pris sur le visage de l'Empereur et qui fut perdu par la suite. Ce masque correspond à la description du visage de Napoléon faite par le docteur Antomarchi. Il porte l'inscription suivante : « Docteur Arnott, Sainte-Hélène, 6 mai 1821 ».



Tenue des sous-officiers rengagés de l'aéronautique.

Les draps fins noirs et gris de fer foncé nécessaires pour la confection des nouveaux effets de tenue de ville des sous-officiers rengagés de l'aéronautique prévue par la circulaire du 3 mars 1923 étant réalisée et en cours de distribution, chaque corps de troupe de cette arme devra, dès réception des draps, faire confectionner pour les sous-officiers rengagés de l'aéronautique la nouvelle tenue de ville réglementaire, composée d'un képi noir, d'une vareuse et d'un pantalon gris de fer foncé.

Ces nouvelles tenues seront confectionnées par les maîtres-

ouvriers des corps de troupe, dans les conditions où l'étaient jusqu'à ce jour, les tenues bleu clair et kaki qu'elles remplacent.

Les effets en drap fin bleu clair ou kaki et les képis en drap fin bleu foncé actuellement en possession des intéressés au titre de la tenue de ville, leur seront laissés pour être utilisés jusqu'à usure dans les tenues d'intérieur et d'exercice.



Neuf chapeaux de Napoléon I^{er}.

Voici un chapitre — extrait du « *Grand Almanach* » pour 1894, de Paul Dupont, page du 18 août, — relatif aux chapeaux de Napoléon I^{er} conservés et connus à cette date.

« C'est d'abord celui que possède, à Paris, M^{me} Cloite, petite-fille de M. Giraud, vétérinaire en chef de l'armée et vétérinaire particulier de Napoléon. Giraud ramassa à Marengo ce chapeau, que Bonaparte, à cheval, emporté dans un galop rapide, laissa tomber. Ce couvre-chef diffère de tous les autres. Sous la République, les chapeaux étaient plus longs et bas.



HACHE D'HONNEUR ; argent doré, Consulat.

(Collection Brouwet à la Malmaison).

Celui de M. Giraud est fort long ; il mesure 55 centimètres d'une corne à l'autre ; il a, à sa plus grande hauteur, 20 centimètres. Tous les autres chapeaux n'ont que 44 à 47 centimètres de longueur, mais 25 ou 26 centimètres de haut.

« Au musée d'artillerie se trouve un chapeau de Napoléon, qui a été donné, en 1854, au Musée des Souverains, par le Comte de Belleville. Un troisième est dans les mains de M. Morel, à Reims. M. Armand Dumaesq, peintre militaire, en a un à son tour. On en peut voir un autre au musée de Gotha. Il a été acheté par le duc de Saxe-Cobourg et Gotha, régnant en 1834, et donné par lui au musée de sa capitale.

« Le prince Victor Bonaparte possède un sixième chapeau qui figurera dans le Musée des Souverains, au Louvre, jusqu'en 1873.

« Un négociant de Lyon, M. Ponard, a hérité d'un septième bicorne impérial, acheté en 1812, à Chardon, le chapelier de la garde, par M. Zéphyr Dubois, officier de cavalerie légère.

« M. Gérôme, de l'Institut, a reçu de M. Marey, fils du directeur des Beaux-Arts sous le deuxième Empire, un chapeau porté également par Napoléon I^{er} et donné, lors de sa mort, à Caroline Bonaparte, femme de Murat.

« Enfin, dans la crypte des Invalides, derrière le tombeau de l'Empereur, se trouve enfermé, dans un reliquaire à jour, le chapeau que portait Napoléon à Eylau, en compagnie de l'épée d'Austerlitz ».

Louis FALLOU.

La MÉDAILLE de CRIMÉE et ses AGRAFES

Un décret du 26 avril 1856 autorisa le port de la médaille décernée par S. M. la Reine d'Angleterre aux militaires de tous grades ayant pris part à la campagne de Crimée jusqu'au 8 septembre 1855.

Cette médaille est en argent ; elle porte d'un côté l'effigie de la Reine Victoria avec ces mots : VICTORIA REGINA, 1854, et de l'autre côté, la Victoire couronnant un guerrier, avec le mot CRIMEA ; son ruban bleu pâle liseré de jaune était primitivement uni et non liseré. Au début, elle fut distribuée avec une petite agrafe-broche servant d'attache ; plusieurs portent sur la tranche le nom du bénéficiaire, ce qui constitue une simple fantaisie.

Les agrafes, instituées également par Sa Majesté Britannique pour rappeler les faits les plus mémorables de la guerre d'Orient sont au nombre de cinq : *Alma*, *Balaklava*, *Inkermann*, *Sébastopol* et *Azoff* (1).

L'agrafe indique la présence au feu tandis que la médaille commémorative constate seulement la présence sur un bâtiment de la flotte ou à l'armée. C'est là le véritable caractère de l'agrafe, et il est nécessaire de le lui conserver.

(1) Bataille de l'Alma, 20 septembre 1854 ;
Ouverture du feu par la flotte et les batteries de siège, le 17 octobre 1854.
Bataille de Balaklava, 25 octobre 1854 ;
Bataille d'Inkermann, 8 novembre 1854 ;
Expédition de la mer d'Azoff, 25 mai 1855 ;
Prise de Sébastopol, 8 septembre 1855.

Aussi tout militaire ou marin présent à l'armée d'Orient ou sur la flotte à bord d'un bâtiment armé soit en guerre, soit en transport, pendant la période indiquée plus haut a droit à la médaille commémorative de la campagne de Crimée.

Tout militaire ou marin présent de sa personne à une ou plusieurs des affaires rappelées ci-dessus, recevra avec la médaille d'Angleterre, les agrafes commémoratives des actions de guerre auxquelles il a pris part.

Les non combattants reçoivent la médaille mais n'ont droit à aucune agrafe.

L'agrafe *Alma* est spécialement instituée pour les armées de terre qui ont livré cette bataille. Les marins d'Angleterre et de France ne la recevront pas. Il en est de même des agrafes *Balaklava* et *Inkermann*.

L'agrafe *Sébastopol* est commune aux armées de terre et de mer ; elle constate la présence, soit dans les batteries, soit dans les tranchées où se livrèrent de nombreux combats de jour ou de nuit qui ont eu lieu pendant la durée du siège.

L'agrafe *Azoff* exclusivement créée pour la marine royale britannique est également accordée à la marine impériale mais elle ne sera décernée qu'aux marins qui ont été employés à compter du 25 mai 1855, à détruire les établissements russes dans l'intérieur de cette mer.

Les forces alliées qui ont opéré contre Kertch et Yeni-Kalé et les troupes qui ont occupé le camp de Saint-Paul, ainsi que les équipages des bâtiments qui n'ont pas pénétré dans la mer d'Azoff n'ont aucun droit à cette agrafe.

Le séjour des troupes et des bâtiments de guerre à Eupatoria donne droit seulement à la médaille de Crimée sans agrafe.

(La prise de la forteresse de Rinburn ayant eu lieu le 8 octobre 1855, c'est-à-dire un mois après la prise de Sébastopol, ne confère pas le droit à la médaille de Crimée).

NOTA. — Les agrafes *Tracktir* et *Rinburn* que l'on rencontre quelquefois sont de pure fantaisie.

Ont eu droit à la médaille de Crimée avec agrafes les équipages des bâtiments armés en guerre et en transport dont les noms suivent :

1° Vaisseaux,

L'ALGER,	du port de Toulon ;
LE BAYARD,	— Lorient ;
LE BRESLAU,	— Brest ;
LE CHARLEMAGNE,	— Toulon ;
LE DONAWERT,	— Lorient ;
LE DUGUESCLIN,	— Brest ;
LE DUPERRÉ,	— Toulon ;
LE FLEURUS,	— — ;
LE FRIEDLAND,	— — ;
LE HENRI IV,	— Cherbourg ;
L'HERCULE,	— Brest ;
L'ÉNA,	— Toulon ;
L'INFLEXIBLE,	— — ;

LE JEAN-BART,	du port de Lorient ;
LE JEMMAPES,	— Brest ;
LE JUPITER,	— — ;
LE LOUIS XIV,	— Rochefort ;
LE MARENGO,	— Toulon ;
LE MONTEBELLO,	— — ;
LE NAPOLÉON,	— — ;
LE NAVARIN,	— — ;
LE PRINCE-JÉRÔME,	— Lorient ;
LE SAINT-LOUIS,	— Brest ;
LE SUFFREN,	— Toulon ;
LE TAGE,	— Brest ;
LE TRIDENT,	— Toulon ;
LE TURENNE,	— Rochefort ;
L'ULM,	— — ;
LE VALMY,	— Brest ;
LA VILLE DE MARSEILLE,	— Toulon ;
LA VILLE DE PARIS,	— Rochefort ;
LE WAGRAM,	— Lorient.

2° Frégates à voiles,

L'ALGÉRIE,	du port de Brest ;
L'AFRICAIN,	— — ;
L'ANDROMAQUE,	— Lorient ;
LE CALYPSO,	— Brest ;
LA CONSTITUTION,	— Toulon ;
LA DIDON,	— Brest ;
LA NÉMÉSIS,	— — ;
LA NÉREIDE,	— — ;
LA PANDORE,	— Toulon ;
LA PERSÉVÉRANTE,	— Brest ;
LA POMONE (mixte),	— — ;
LA PSYCHÉ,	— — ;
LA REINE BLANCHE,	— — ;
LA SYRÈNE,	— — ;
LA VENGEANCE,	— Lorient ;
L'URANIE,	— Brest ;
LA ZÉNOBIE,	— Toulon.

3° Corvette à voiles,

LA CAPRICIEUSE,	du port de Toulon ;
-----------------------	---------------------

4° Canonnières-bricks à voiles,

L'ALOUETTE,	du port de Brest ;
L'EGLANTINE,	— — ;
LA VIGIÉ,	— Lorient.

5° Transports à voiles,

L'ALLIER,	du port de Brest ;
LA CARAVANE,	— — ;
LE CHANDERNAGOR,	— — ;
L'ÉGÉRIE,	— Toulon ;
LA FORTUNE,	— Brest ;
LA GIRAFE,	— — ;
L'HÉRAULT,	— Toulon ;
LA LICORNE,	— Brest ;
L'ORIONE,	— Toulon ;
LA PERDRIX,	— — ;
LA PROSERPINE,	— Brest ;
LA PROVENÇALE,	— Toulon.

6° Frégates à vapeur,

L'ALBATROS,	du port de Toulon ;
L'ASMODÉE,	— — ;
LE CACIQUE,	— — ;
LE CAFARELLI,	— Brest ;
LE CANADA,	— Toulon ;
LE CHRISTOPHE-COLOMB,	— — ;
LE DARIEN,	— Brest ;
LE DESCARTES,	— Toulon ;
L'ELDORADO,	— — ;
LE LABRADOR,	— — ;
LE MAGELLAN,	— — ;
LE MOGADOR,	— Rochefort ;
LE MONTÉZUMA,	— Toulon ;
L'ORÉNOQUE,	— — ;
LE PANAMA,	— — ;
LE SANÉ,	— — ;
L'ULLOA,	— Brest ;
LE VAUBAN,	— Toulon.

7° Corvettes à vapeur,

LE BERTHOLLET,	du port de Toulon ;
LE COLIGNY,	— Rochefort ;
L'EUMÉNIDE,	— — ;
LA GORGONE,	— — ;
L'INFERNALE (mixte),	— Cherbourg ;
LE LAPLACE,	— Lorient ;
LE PHLÉGÉTON,	— Cherbourg ;
LE PRIMAUGUET,	— Brest ;
LA REINE HORTENSE,	— Cherbourg ;
LE ROLAND,	— Toulon ;
LE TANGER,	— Brest ;
LA TISIPHONE,	— Lorient.



PLAQUE DE SHAKO, 58^e régiment d'infanterie de ligne, en cuivre,
1^{er} Empire.
Collection C...

8° Avisos à vapeur,

L'AIGLE,	du port de Cherbourg;
L'AJACCIO,	— Toulon ;
LE BRANDON,	— Lorient ;
LE CAMÉLÉON,	— Brest ;
LE CATON,	— Toulon ;
LE CHAPTAL,	— ;
LE DAUPHIN,	— ;
LE FULTON,	— Brest ;
LE GASSENDI,	— Rochefort ;
LE LAVOISIER,	— Lorient ;
LE LUCIFER,	— Rochefort ;
LA MÉGÈRE,	— ;
LE MILAN,	— Brest ;
LA MOUETTE,	— Toulon ;
LE PLUTON,	— ;
LE SOLON,	— ;
LE TITAN,	— ;
LE TONNERRE,	— Lorient ;
LE VÉLOCE,	— Toulon.

9° Bombardes,

LE CASSINI (à vapeur),	du port de Lorient ;
LE PALINURE, (à voiles),	— Toulon ;
LE SÉSOSTRIS (à vapeur),	— ;
LE TÉNARE (à vapeur),	— ;
LE VAUTOUR (à vapeur),	— .

10° Canonnières à vapeur,

L'ALARME,	du port de Toulon ;
LA FLÈCHE,	— ;
LA FUSÉE,	— ;
LA MITRAILLE,	— .

11° Chaloupes canonnières,

L'ALERTE,	du port de Toulon ;
LA BOURASQUE,	— ;
LA COULEUVRINE,	— ;
LA MEURTRIÈRE,	— ;
LA MUTINE,	— ;
LA RAFALE,	— ;
LA STRIDENTE,	— ;
LA TIRAILLEUSE,	— .

Commandant SCULFORT.

Curieux imprimé des Archives nationales

communiqué par M. Léonce Bernardin

ARMÉE D'ALLEMAGNE

Ordre du jour
n° 48.

Du Quartier impérial de Schönbrunn
le 2 août 1809.

L'Empereur prescrit l'exécution des dispositions ordonnées par les réglemens militaires pour l'emplacement et pour l'ordre que MM. les officiers doivent tenir à la parade.

Dispositions générales

A six pas derrière l'Empereur, les Aides-de-camp de Sa Majesté ; derrière eux, leurs Aides-de-camp.

A droite des Aides-de-camp de l'Empereur, les officiers d'ordonnance ; à gauche, les Aides-de-camp du Major Général.

Après les officiers d'ordonnance, MM. les officiers généraux qui se trouvent au quartier-général ; derrière eux, leurs Aides-de-camp.

A droite des officiers d'ordonnance de l'Empereur, tous les officiers des corps de la Garde, dans leur ordre respectif.

A gauche des Aides-de-camp du Prince de Neufchâtel, l'Etat-major général de l'armée.

A gauche de l'Etat-major général, MM. les Généraux et Officiers étrangers.

Chaque corps, ou partie de corps, doit être rangé selon le grade; MM. les Généraux, Colonels, Officiers supérieurs, Capitaines, Lieutenants et Sous-Lieutenants : les Officiers d'Etat-major et Aides-de-camp suivront le même ordre.

Tous les officiers qui sont à la parade (*sic*) fourniront (*sic*) une ligne derrière l'Empereur, sans souffrir qu'aucun étranger soit mêlé parmi eux.

Aucun officier ne peut se dispenser d'assister à la parade sans en avoir obtenu la permission.

Le présent ordre est commun aux Inspecteurs aux revues et commissaires des guerres, chacun à son poste.

Tout officier qui s'écartera de cet ordre prescrit sera mis aux arrêts par son chef.

Le Public qui se trouve sur la place où défile la parade, sera éloigné de la ligne des officiers, et pourra être rangé sur les ailes, à droite et à gauche.

Éclaireurs du Camp de Toulouse, 1870-1871

(Éclaireurs du général Demay)

Ce corps de volontaires où chacun était monté et équipé à ses frais, le gouvernement ne fournissant que le sabre et le revolver, était commandé par le capitaine Béral, l'effectif était de 50 hommes à la fin de la guerre ; lors de la formation il était de 70 cavaliers, 1 mar. des logis chef, 4 mar. des logis, 9 brigadiers dont 1 fourrier, 2 trompettes, 1 capitaine, 1 lieutenant, 2 sous-lieutenants.

Voici leur uniforme : *Tunique-dolman* gris-fer, col et parements noirs, boutons dorés, grenades en or au col.

Culotte gris-fer, passepoil noir pour les hommes, bande noire pour les officiers.

Bottes, ceinturon, giberne, étui de revolver en cuir fauve
Képi gris-fer, turban noir, grenade or.

Sabre de cavalerie légère, la garde à trois branches ; *revolver*.

Bride en cuir fauve, avec plaques de frontal, gourmette de tétière et boucles en cuivre ; *selle et fontes* en cuir fauve ; *schalraque* en drap gris, bordée d'un galon noir.

Facultativement les cavaliers et gradés pouvaient porter sur la tunique-dolman, une *pelisse* en drap gris avec col et bordure en astrakan.

Presseg ROLLAND.



Dessin et renseignements de P. Benigni.

COLONEL DU 3^e CUIRASSIERS, grande tenue, 1806

Casque à bombe et cuirasse sur le devant du cimier argentées ; cimier, jugulaires et rosaces, bord de la visière, marmouset et porte-plumet dorés ; tulipe de plumet bordée or ; houpette et crinière noires ; fourrure en chien de mer noir ; plumet blanc, à base écarlate.

Cuirasse argentée, gravée sur ton ; garniture dorée ; doublure des épaulières et ceinture en maroquin rouge ; piqûres argent ; matelassure écarlate à double galon argent.

Habit bleu foncé ; collet écarlate à passepoil bleu ; retroussis écarlates ornés de grenades argent ; épaulettes argent. Culotte de drap blanc. — Gants blancs, la main en peau naturelle. — Sabre à garde dorée, dragonne or. Demi-schabraque en agneau noir, bordée d'écarlate, Housse bleue, garnie d'argent. Boucles, filet et sa bride et mors argentés ; bossettes de mors dorées.

(Le TROMPETTE a la même tenue en remplaçant les distinctions en argent et dorées par celles en blanc et cuivre, et en ajoutant le galon blanc au collet et à la taille).

BREVETS D'HONNEUR, — CONSULAT (Suite) (1).

III. FUSILS D'HONNEUR (Suite).

BREDIF,	fusilier,	106°	de mi-brigade de ligne,	6	fructidor (2),	an 9
BROHAN,	dragon,	9°	régiment de dragons,	28	—	— 10
BRONARD,	sergent,	3°	de mi-brigade légère,	28	—	— 10
BROQUE,	sergent-major,	51°	de mi-brigade de ligne,	28	—	— 10
BROT,	fusilier,	43°	—	28	—	— 10
BROUILLIER,	—	106°	—	6	—	— 9
BRULON (Jean-Baptiste),	—	28°	—	23	frimaire,	— 9
BRUN (Bernard),	—	17°	—	28	fructidor,	— 10
BRUNEAUX (Jean),	chasseur,	23°	de mi-brigade légère,	21	germinal,	— 9
BRUNET,	lieutenant,	15°	régiment de dragons,	28	fructidor,	— 10
BRUYÈRE (François),	chasseur,	10°	de mi-brigade légère,	1 ^{er}	—	— 8
BUADA (Georges),	sergent,	18°	de mi-brigade de ligne,	28	—	— 10
BUFFET,	grenadier,	109°	—	27	germinal,	— 9
BUINOT (Julien),	fusilier,	74°	—	21	messidor,	— 9
BUISSON (Jean-Louis),	grenadier,	96°	—	27	vendémiaire,	— 9
BULET (Jean),	fusilier,	48°	—	28	fructidor,	— 8
BUREAU,	sergent,	92°	—	28	—	— 10
BUREAU (Louis),	fusilier,	19°	—	21	nivôse,	— 9
BUSQUET (Nicolas),	caporal,	24°	de mi-brigade légère,	19	vendémiaire,	— 10
BUTION,	dragon,	3°	régiment de dragons,	28	fructidor,	— 10
BUY,	sergent,	44°	de mi-brigade de ligne,	28	—	— 10
ÇAÇAUT (Joseph),	caporal,	3°	—	6	—	— 9
CAILLET,	brigadier,	18°	régiment de dragons,	28	—	— 10
CAJOT,	sergent,	27°	de mi-brigade de ligne,	28	—	— 10
CALBAS,	—	18°	—	28	—	— 10
CALCIEUX (Nicolas),	caporal,	16°	—	27	germinal	— 9
CALIGNAU,	fusilier,	85°	—	28	fructidor,	— 10
CAMBON (Etienne),	grenadier à pied,		Garde des Consuls,	17	thermidor,	— 9
CAMUS (François),	carabinier,	9°	de mi-brigade légère,	8	frimaire,	— 9
CANIAC,	fusilier,	25°	de mi-brigade de ligne,	28	fructidor,	— 10
CARLIN (Jean),	chasseur à pied,		Garde des Consuls,	3	thermidor (3),	— 8
CARLES (Elie),	sergent,	28°	de mi-brigade de ligne,	23	frimaire,	— 9
CARPENTIER,	caporal,	22°	—	28	brumaire	— 9
CARREL (Claude-François),	fusilier,	28°	—	23	frimaire,	— 9
CARTON,	caporal,	46°	—	28	fructidor,	— 10
CASTAGNET,	grenadier,	75°	—	1 ^{er}	pluviôse,	— 10
CASTIN,	caporal,	7°	de mi-brigade légère,	28	fructidor,	— 10
CATHERINE,	—	104°	de mi-brigade de ligne,	28	—	— 10
CAUCEY,	sergent,	30°	—	28	—	— 10
CAURES (François),	carabinier,	9°	de mi-brigade légère,	15	prairial,	— 9
CERCLEZ,	sergent,	63°	de mi-brigade de ligne,	11	germinal,	— 9
CERTOUX (François),	chasseur,	1 ^{re}	de mi-brigade légère,	27	messidor,	— 9
CERVEAU (Pierre),	sergent et capitaine		d'armes, artillerie de marine,	11	brumaire,	— 10
CERVELLE (Jean),	caporal,	101°	de mi-brigade de ligne,	23	frimaire,	— 9
CÉSAR,	—	69°	—	28	fructidor,	— 10
CHABEAU,	grenadier,	72°	—	28	—	— 10
CHABÉAUDET (Pierre),	sergent,	74°	—	21	messidor,	— 9
CHALEU,	fusilier,	83°	—	28	fructidor,	— 10
CHALVIN,	sergent,	39°	—	28	—	— 10
CHAMPAGNE (Simon),	grenadier,	9°	—	28	—	— 10
CHAMPAGNOL,	caporal,	97°	—	28	—	— 10
CHANON, sergent-major de grenadiers,		74°	—	21	messidor,	— 9

(à suivre)

Louis FALLOU.

(1) Voir pages 39, 43 et 47 de l'année précédente.

(2) Tableaux annexés ; et 6 vendémiaire, an 10, au Journal militaire officiel.

(3) id. ; et 29 messidor, an 8, au Journal militaire officiel.

LES DRAPEAUX DÉCORÉS du SECOND EMPIRE AU MUSÉE DE L'ARMÉE.

Dans la vitrine des drapeaux décorés figurent treize aigles avec drapeaux ou étendards du Second-Empire décorés de la Légion d'honneur ou de la Médaille militaire.

Parmi ceux-ci se trouvent cinq drapeaux qui n'ont reçu ces distinctions que sous la République actuelle :

Aigle de 1852-1862 du 57^e régiment d'infanterie de ligne.

C'est le drapeau délivré en 1880 au 57^e de ligne qui fut décoré de la Légion d'honneur le 14 juillet de la même année;

Aigle et drapeau de 1861 du 2^e régiment de Tirailleurs algériens.

C'est le drapeau remis en 1880 au 2^e Tirailleurs qui fut décoré le 20 juin 1902 ;

Aigle de 1862-1870 des bataillons de Chasseurs adaptée sur le drapeau de 1869, du régiment de Sapeurs-Pompiers de Paris.

C'est le drapeau délivré en 1880 aux Sapeurs-Pompiers de Paris qui reçut la Légion d'honneur en 1902 ;

Aigle et drapeau de 1855 du 1^{er} Etranger.

C'est le drapeau remis en 1880 au 1^{er} Etranger qui fut décoré le 16 février 1906.

A l'Aigle de 1852-1862 des bataillons de Chasseurs, décorée à Solérino, le 24 juin 1859, on a, indépendamment de la croix d'honneur qui n'est pas celle de l'origine, ajouté en 1919, une médaille militaire à l'effigie de Napoléon III, bien que ce soit le drapeau actuel des Chasseurs qui ait obtenu cette distinction le 16 août 1914 ;

L'Aigle du 76^e de ligne décorée à Solérino le 24 juin 1859, déposée au musée en 1862, est actuellement placée sur le drapeau du 1^{er} léger versé au musée en 1857, alors que le drapeau du 76^e de ligne de 1859 fut livré à Metz en 1870 ;

En outre, on a exposé dans cette vitrine une prétendue Aigle décorée du 2^e Zouaves.

Il ne s'agit pas ici d'un fac-similé de l'aigle à la poitrine bouée glorieusement à Magenta le 8 juin 1859 et encore conservée au régiment avec sa croix et son brevet d'honneur, mais d'une falsification arbitraire de l'aigle authentique du 1^{er} Zouaves déposée le 14 juin 1862 au Musée d'artillerie.

Par une singulière méconnaissance du respect dû à une relique historique, l'autorité directrice a, en 1908, ordonné d'enlever le numéro sur le soubassement de l'aigle pour lui substituer celui du 2^e régiment.

En dénaturant sciemment une aigle réglementaire qui avait figuré sur le drapeau du 1^{er} Zouaves à L'ALMA, à SÉBASTOPOL, à MELEGNANO et à SOLFÉRINO, on a commis une profanation qu'on ne saurait assez réprover.

Quant aux croix ou médailles attachées aux aigles, ce sont des insignes quelconques ne leur appartenant pas.

Cette vitrine renferme également des armoiries des principales villes décorées de la Légion d'honneur ou de la Croix

de guerre. Ces reproductions, semble-t-il, ne sont pas à leur place parmi d'authentiques souvenirs historiques.

Ces multiples anachronismes ou fictions historiques ne correspondent pas à la réalité des faits.

O. H.

TENUE DE CHASSE DU TIRÉ (1)

Grand Veneur.

A Paris le 5 Germinal au 13 (2).

Le Maréchal de l'Empire *Alex. Berthier*, Grand Veneur, Commandant la première Cohorte de la Légion d'honneur, Ministre de la Guerre,

Au Grand Maréchal du Palais.

je vous prévient, Monsieur le Grand Maréchal, que les habits de chasse du tiré doivent être fixés ainsi qu'il suit :

Habit droit à la française vert dragon, collet droit rabattu, parements et poches garnis de boutons de métal blanc, gravés et portant l'empreinte de différentes espèces de gibier.

Veste blanche. Culotte verte.

Bottes à retroussis ou guêtres de peau à boucles.

Un ceinturon d'équipage par dessus l'habit, avec un petit couteau de chasse très léger.

Chapeau uni.

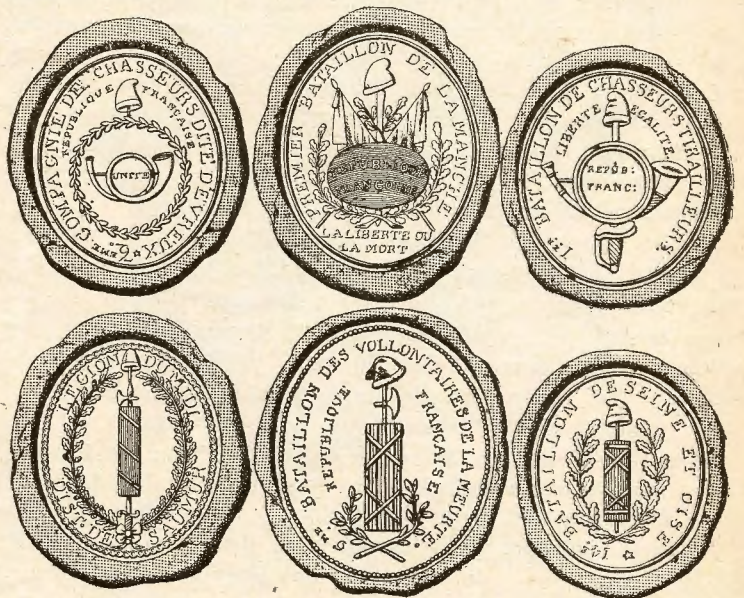
je vous prie de vouloir bien en donner connaissance aux officiers de la Maison de l'Empereur qui ont l'honneur d'accompagner Sa Majesté à la chasse.

J'ai l'honneur de vous saluer

ALEX. BERTHIER.

(1) Copié sur l'original à la Bibliothèque Nationale ; communication de M. Léonce Bernardin.

2) 26 mars 1805.



CACHETS à la cire

Volontaires gardes-nationaux, 1791-1793.

TABLEAU des OFFRES et DEMANDES

réservé à nos abonnés; UN FRANC la ligne y compris les noms et adresse. — Prière joindre timbre pour réponse à toute demande de renseignements adressée à « LA GIBERNE ».

OFFRES :

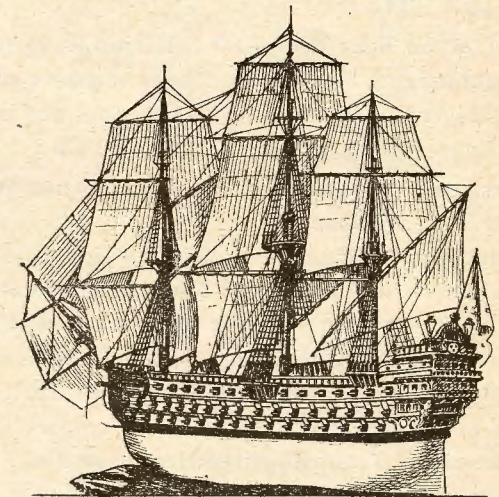
- De « La Giberne » :
- Canne de tambour-major du 28^e d'infanterie, 1872.
id. *id.* de garde nat., Commercy, L.-Phil.
 Tonneau de cantinière, garde nat., 24 bat., 1^{re} C^{ie}, 1870.
 Drapeau garde nationale, Louis-Philippe.
id. de pavoisement, commune d'Oingt, 2^e Empire.
 Casque de sapeur-pompier, 1^{er} Empire.
id. *id.* d'Argenteuil, Louis-Philippe.
id. *id.* , passe-partout, *id.*.....
id. *id.* de Courtalin, *id.*
id. d'officier de pompiers, passe-partout, *id.*
id. *id.* Denery, 2^e Empire.
id. de sapeur-pompier de Corbeil, *id.*
id. *id.* de la marine, 1872.
id. *id.* de Paris, 1872.
id. d'essai d'infanterie, 1880.
id. *id.* *id.* , bourguignote.
id. *id.* *id.* , 1845.
id. *id.* *id.* , 3^e république.
id. *id.* *id.* , *id.* , mod. diff.
id. *id.* de chasseur à cheval, 3^e république.
id. *id.* de hussard, *id.*
- Hâvre-sac de la garde nat. d'Orléans, 2^e Empire.
 Instruction pr^{re}, exercice et manœuvres inf^{ie}, 20 mai 1788, relié.
 Etat militaire, 1761, relié.
 Brevet du lis de la g. nat. de Bordeaux, 1814.
id. du médaillon des deux épées, 1793.
id. de volontaire de la g. nat. parisienne, 1792.
 Ordres de chevalerie et marques d'honneur par Auguste Wahlen, Bruxelles, 1844 ; in-4^e, nombreuses planches en couleurs, relié ; une feuille de texte et deux planches sont plus courtes de marge et détachées ; exemplaire complet en bon état.
 La noblesse Belge par Ch. Poplimont ; deux vol. in-4^e, reliés ; complets, planches en couleurs, Bruxelles, 1854.
 Boîte ronde en écaille, le dessus orné de la tête laurée de Napoléon I^{er} et d'une guirlande.
 Hausse-col d'officier de pompiers, Louis-Philippe.
id. *id.* , 1848.
id. *id.* , 1851.
id. *id.* , 2^e Empire.
id. *id.* , 3^e République.
 Plaque de ceinturon du domaine privé du Roi, Louis-Phil.
id. des Forêts de S. A. R. Mgr le Duc d'Angoulême, Louis-Philippe.
 Plaque de baudrier, 8^e conservation des Eaux et Forêts ; modèle peu commun de la Restauration ; les fleurs de l'écusson central ont été quelque peu martelées en 1830.
 Plaque de baudrier de l'administration des Forêts, Louis-Phil.
id. de surveillant des Eaux et Forêts, Rest^{on}.
id. des Forêts de la Couronne, Louis-Phil.
 Casque de garde national à cheval, 2^e Restauration.

DEMANDES :

1. — M. Fournier Ch., 76, boulevard de Picpus, Paris, 12^e achèterait ou échangerait contre d'autres images des images militaires d'Épinal, Metz ou Pont-à-Mousson : petits soldats de préférence 7 à 10 rangs, édités de 1860 à 1880.
2. — M. Grangié Emile, boulevard Gambetta, Nontron (Dordogne), achète tout sur les uniformes étrangers, en ouvrages et planches en noir et en couleurs.
3. — De « La Giberne » ; *Décorations françaises* avant 1914 *Brevets et objets relatifs aux décorations françaises.* *Objets de récompense nationale.* *Miniatures et bibelots historiques ou à sujets historiques et militaires français, de la Révolution à 1870.* *Premières années de « La Giberne ».* *Cartes de contentement des élèves de la Légion d'honneur.* *Affiches de recrutement Ancien Régime à Louis-Philippe.* *Tout sur l'aérostation et l'aviation en France.* *Lettres de soldats français et Souvenir régiments avec type militaire colorié avant 1870.*

Le Directeur-Gérant : LOUIS FALLOU.

16.662. — S. I. B. N., 10, r. de la Monnaie, Casb. — Téléphone 6-84



Nous sommes acheteurs de modèles de bateaux dans le genre du dessin ci-dessus et de tous autres modèles de toutes époques de la marine de guerre et de la marine marchande.

“ AU VIEUX PARVIS ”, MARCHAL
 19, Quai Saint-Michel, 19
 PARIS, V^e

La Giberne

RÉDACTION et ADMINISTRATION
122, rue de Jallans, 22
à CHATEAUDUN (Eure-et-Loir)

Louis FALLOU
Directeur

ABONNEMENT ANNUEL
France 25 fr.
Union postale 27 fr.

BULLETIN MENSUEL ILLUSTRÉ des amateurs de documents de toute nature relatifs à notre histoire nationale et militaire, ainsi qu'aux décorations françaises, depuis Louis XV.

ÉCHOS

A nos abonnés.

Pour trouver ce que vous cherchez, usez et abusez du *tableau des offres et demandes*.

Plusieurs nous demandent la reprise de « La Giberne » telle qu'elle était avant la Grande guerre ; ils doivent bien songer que si nous l'avions pu ce serait déjà fait. Patience, confiance.

Nos collaborateurs artistes et écrivains ont entendu notre précédent appel et nous ont assuré leur concours aussi avant que désintéressé ;

Quelques-uns d'entre vous y ont également répondu en mettant à notre disposition quelques dons pécuniaires qui faciliteront nos débuts dans la reprise active et régulière de ce bulletin ;

Nous remercions les uns et les autres de leur témoignage de sympathie et d'encouragement et nous les assurons que, comme par le passé, nous nous efforcerons de leur donner satisfaction.

Mais il nous faut encore des dons volontaires, même sous forme d'abonnements que nous servirons aux adresses que l'on nous fournira. *Aidez-nous*.

**

Remise solennelle de la croix d'honneur à la ville de Montdidier et de l'épée d'honneur au général Debeney.

C'est le 12 juillet dernier — et non le 9 mars précédent comme on nous l'a fait dire par erreur dans les « Echos » du bulletin de mai — que la croix d'honneur a été remise solennellement à la ville de Montdidier, et que ladite ville offrit au général Debeney, son libérateur, une très belle épée d'honneur due au ciseau du grand artiste Lucien Chollet, et dont la poignée représente une femme symbolisant la ville de Montdidier, coiffée de la couronne murale en argent éiselé et doré. La jupe est faite des armes de la ville et porte inscrite sa devise : « *Urbs cultissima* ». Au verso, la plaque porte les initiales du général Eugène Debeney.

Le fourreau est en marroquin bleu avec garnitures en bronze doré.

**

La médaille coloniale avec agrafe « Maroc »,

Est accordée à tout le personnel militaire, européen et

indigène ayant pris une part effective aux opérations de pacification énumérées ci-dessous qui se sont déroulées en 1924 :

Opérations du nord de l'Ouergha (25 mai-29 septembre).

Opérations du nord de Taza 30 juillet-31 octobre).

D'autre part, le même décret présidentiel de juin autorisait le port des mêmes médaille et agrafe au personnel militaire, européen et indigène (Algériens, Tunisiens, Sénégalais), qui a séjourné pendant un an au moins, en une ou plusieurs périodes, dans les postes ou installations militaires des zones de l'avant (pour les années 1921, 1922 et 1923), et au personnel des sociétés de secours aux blessés militaires accrédités auprès du département de la guerre.

**

Une nouvelle fourragère.

Pour rappeler d'une façon apparente et permanente les actions d'éclat accomplies par certaines unités citées plusieurs fois à l'ordre de l'armée au cours d'opérations de



PLAQUE de grand-croix de l'ordre royal et militaire de Saint-Louis, Restauration.

En argent doré, le centre émaillé rouge.

(Collection C...).

guerre effectives sur différents théâtres d'opérations extérieures, le ministre de la guerre a décidé, le 10 juillet, la création d'une fourragère spéciale aux couleurs de la croix de guerre des théâtres d'opérations extérieures, rouge et bleu pâle.

Quelques jours après, cette nouvelle fourragère fut décernée au 37^e régiment d'aviation qui avait obtenu deux magnifiques citations à l'ordre des troupes d'occupation du Maroc.

✱

La médaille commémorative de Syrie-Cilicie,

A été conférée, par décret présidentiel du 15 du mois dernier, pour la période du 1^{er} juillet au 31 décembre 1924, aux seuls militaires de l'armée du Levant ayant pris une part effective aux opérations ci-après :

(A). Troupes du territoire de Damas : contre-rezzous exécutés dans le Wadi-El-Miah (14 août 1924), dans la région de Chaïb-El-Lous (26 août 1924), et sur l'itinéraire Chguera-Bayoud (12 septembre 1924) ; opérations de désarmement et de poursuite des bandes de brigands de l'Anti-Liban (16 octobre au 6 décembre 1924).

(B). Aviation : tous les vols, autres que les vols d'entraînement (pilotes et passagers du personnel de l'aviation ou des autres armes).

✱

Trois de nos grandes écoles viennent d'être citées — le mois dernier — à l'ordre de l'armée,

Pour avoir fourni au Pays de nombreux officiers et des cadres de haute valeur au cours de la Grande-guerre ; ce sont :

- L'ÉCOLE NORMALE SUPÉRIEURE,
- L'ÉCOLE DES ARTS ET MANUFACTURES,
- L'ÉCOLE NATIONALE DES EAUX ET FORÊTS DE NANCY.

✱

« La cape et l'épée »

« Lorsque le peintre David fut chargé de dessiner le costume académique, il composa dans son style pseudo-antique l'habit que l'on connaît, et traça l'arabesque des verts lauriers qui le décorent. Mais il oublia que le vent qui souffle sur les quais parisiens est parfois bien acide et que le climat séquanien n'est pas celui de l'Afrique : il avait omis de penser au manteau !

« Detaille répara l'omission ; il dessina une cape et la porta ; Edmond Rostand, qui avait à ses heures l'âme militaire, imita Detaille. Or, « l'Opinion » nous annonce qu'on a retrouvé les dessins de Detaille. Verrons-nous désormais, les jours de réception académique, beaucoup de capes — fièrement relevées par un fourreau d'épée ?

« Nous l'ignorons, mais rappelons-nous qu'au nombre des porteurs de capes dont parle notre confrère, il faudrait compter Frédéric-Masson qui avait adopté une manière de pélerine semi-espagnole qu'il portait non sans crânerie, et qui ajoutait un romantisme guerrier à son allure de grognard de l'Empire ».

(Extrait du « Soleil » de Marseille, 17 juillet).

Louis FALLOU.

LA MÉDAILLE DE LA BALTIQUE

Cette médaille, qui commémore les campagnes de la guerre entreprise dans la mer Baltique par les flottes alliées en 1854 et 1855, a été instituée par la Reine d'Angleterre. Le port en fut autorisé en France par le décret impérial du 10 juin 1857.

Frappée en *argent*, elle porte d'un côté l'effigie de la reine Victoria avec la légende : VICTORIA REGINA 1854, et de l'autre côté, une figure allégorique (l'Angleterre assise), avec le mot : BALTIC, et la date : 1854-1855. Son ruban est *jaune*, liseré de *bleu de ciel*.

Elle ne comporte aucune agrafe ; celle de *Bommarsund* que l'on rencontre quelquefois est de fantaisie.

Soixante-trois marins de divers bâtiments eurent droit à la médaille de la Baltique.

Voici la liste des bâtiments de tous rangs armés en guerre (la médaille de la Baltique ne comportant aucune agrafe, il n'a pas été nécessaire d'établir sur cette liste une distinction entre les bâtiments armés en guerre et ceux armés en transport) ou en transport qui ont été employés dans la mer Baltique en 1854 et 1855.

I. — CAMPAGNE DE 1854

1° Vaisseaux,

L'AUSTERLITZ	du port de Cherbourg,
LE BRESLAU,	— Brest ;
LE DONAWERT,	— Lorient ;
LE DUGUESCLIN,	— Brest ;
LE DUPERRÉ,	— Toulon ;
L'HERCULE,	— Brest ;
L'INFLEXIBLE,	— — ;
LE JEMMAPES,	— — ;
LE SAINT-LOUIS,	— — ;
LE TAGE,	— — ;
LE TILSITT,	— Cherbourg,
LE TRIDENT,	— Toulon.

2° Frégates à voiles,

L'ALGÉRIE,	du port de Brest ;
L'ANDROMAQUE,	— Lorient ;
LA CLÉOPATRE,	— Brest ;
LA PERSÉVÉRANTE,	— — ;
LA POURSUIVANTE,	— Lorient ;
LA SÉMILLANTE,	— — ;
LA SIRÈNE,	— Brest ;
LA VENGEANCE,	— Lorient ;
LA VIRGINIE,	— Rochefort,
LA ZÉNOBIE,	— Toulon.

3° Transports à voiles,

L'INFATIGABLE,	du port de Brest ;
LA LICORNE,	— — .

4° Frégates à vapeur,

L'ASMODÉE,	— Toulon ;
LE DARIEN,	— Brest .

5° Corvettes à vapeur,

LE LABORIEUX,	du port de	<i>Rochefort</i> ;
LE LAPLACE,	—	<i>Lorient</i> ;
LE PHLÉGÉTON,	—	<i>Cherbourg</i> ;
LA REINE HORTENSE,	—	— ;
LE SOUFFLEUR,	—	<i>Brest</i> .

6° Avisos à vapeur,

L'AIGLE,	du port de	<i>Cherbourg</i> ;
LE BRANDON,	—	<i>Lorient</i> ;
LE COCYTE,	—	— ;
LE DAIM,	—	<i>Brest</i> ;
LE FULTON,	—	— ;
LE GOËLAND,	—	<i>Lorient</i> ;
LE LUCIFER,	—	<i>Rochefort</i> ;
LE MILAN,	—	<i>Brest</i> .

II. — CAMPAGNE DE 1855.

1° Vaisseaux,

L'AUSTERLITZ,	du port de	<i>Cherbourg</i> ;
LE DUQUESNE,	—	<i>Brest</i> ;
LE TOURVILLE,	—	— .

2° Frégate à voiles,

L'ISIS,	du port de	<i>Brest</i> .
---------------	------------	----------------

3° Corvette à voiles,

LA GALATHÉE,	du port de	<i>Brest</i> .
--------------------	------------	----------------

4° Corvette à vapeur,

LE D'ASSAS,	du port de	<i>Lorient</i> .
-------------------	------------	------------------

5° Transports mixtes,

LA MARNE,	—	— ;
LA SAÔNE,	du port de	<i>Brest</i> .

6° Avisos à vapeur,

L'AIGLE,	du port de	<i>Cherbourg</i> ;
LE PÉLICAN,	—	— ;
LE TONNERRE,	—	<i>Lorient</i> .

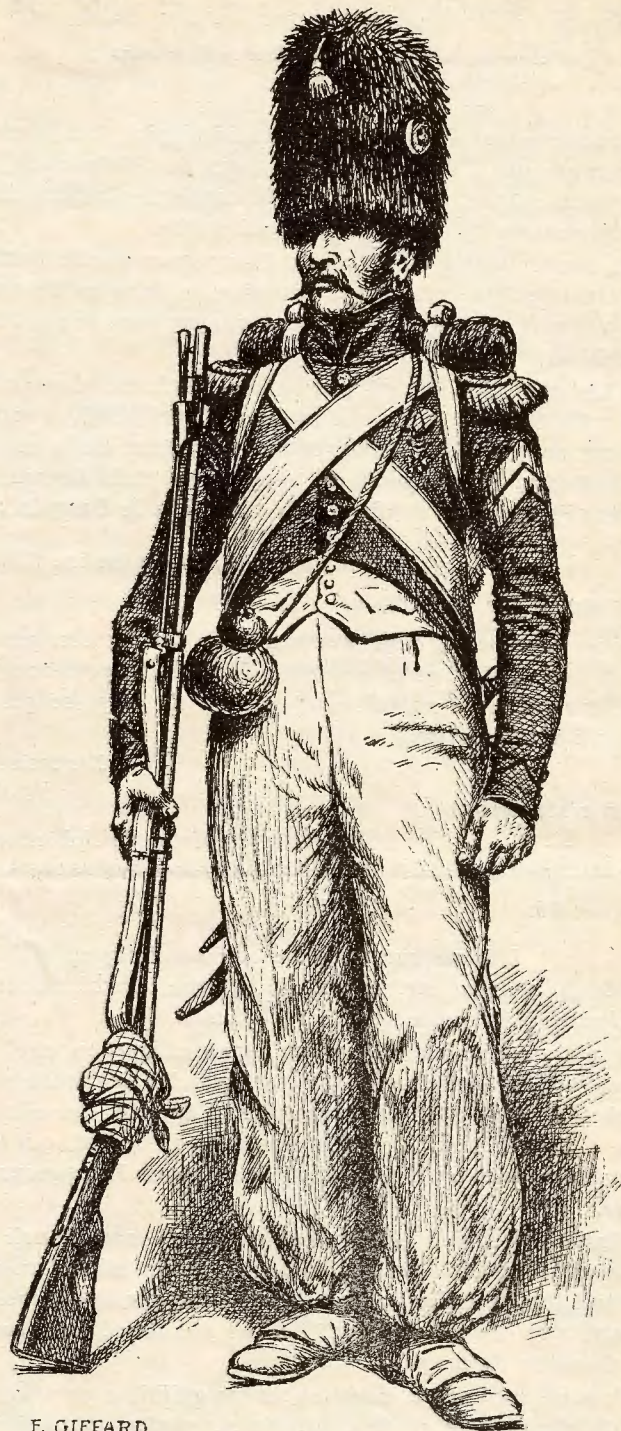
7° Bombardes à voiles,

LA BOMBE,	du port de	<i>Lorient</i> ;
LA FOURNAISE,	—	— ;
LE TOCSIN,	—	— ;
LA TORCHE,	—	— ;
LA TROMBE,	—	— .

8° Canonnières à vapeur,

L'AIGRETTE,	du port de	<i>Cherbourg</i> ;
L'AVALANCHE,	—	— ;
LA DRAGONNE,	—	— ;
LA FULMINANTE,	—	— ;
LA POUDRE,	—	<i>Lorient</i> ;
LA REDOUTE,	—	— ;
LA TEMPÊTE,	—	<i>Rochefort</i> ;
LA TOURMENTE,	—	— .

Commandant SCULFORT.



E. GIFFARD
1825

CHASSEUR A PIED de la Garde impériale, 1808.

Tenue de route en été.

Surtout bleu impérial, avec le collet et les parements en drap du fond, les retroussis écarlates — garnis d'une grenade et d'un cor de chasse en laine aurore, le tour des poches en long figuré par un passepoil écarlate, épaulettes à corps vert et franges écarlates, chevrons d'ancienneté aurore, boutons jaunes à l'aigle

Veste, pantalon (d'après Charlet) et guêtres blanches.

Bonnet à poil noir, cocarde tricolore (bleu au centre, rouge et blanc), gland blanc.

Buffleterie blanche.

Capote en drap bleu impérial roulée sur le hâvre-sac en peau, les bretelles et courroies en buffle blanc.

Usage du Pantalon de toile en et après 1809

Communication par M. Léonce Bernardin

Le commandant Parquin, dans ses Souvenirs, fait le récit d'une revue que l'Empereur passa près de Schönbrunn, le 15 septembre 1809, de la brigade de cavalerie Colbert, dont son régiment, le 20^e chasseurs, faisait partie.

« Après le défilé, dit Parquin, l'Empereur donna l'ordre au colonel de faire prendre le pantalon de drap au 1^{er} octobre ; jusque-là nous avons fait la campagne avec le pantalon de coutil ».

Le 20^e chasseurs n'était pas le seul régiment dans cette tenue ; *La Giberne*, dans son numéro d'avril 1905, a représenté un chasseur du 6^e d'après une miniature de la collection Cottreau, en pantalon de toile, et les trois documents insérés ci-après nous confirment la narration de Parquin :

Schönbrunn, 23 septembre 1809.

Au Major général,

J'ai vu avec peine, dans les revues que j'ai passées, que les soldats ne portaient qu'un pantalon de toile et n'avaient point dans leur sac leurs pantalons et culottes de drap, ce qui les expose à des maladies.

NAPOLÉON.

ARMÉE D'ALLEMAGNE

au Quartier impérial de Schönbrunn

Ordre du jour
n° 70.

le 24 septembre 1809.

L'Empereur ordonne que ses troupes, officiers et soldats, portent strictement l'uniforme, l'habillement et l'équipement prescrits par les règlements.

MM. les Maréchaux, Généraux commandant en chef les corps d'armée, puniront les officiers qui s'en écarteraient, et les chefs de corps qui se permettraient de faire des changements à l'habillement et à l'équipement du soldat, qui doit être vêtu de tous les objets d'habillement que l'Empereur lui donne.

L'Empereur exprime son mécontentement aux Colonels des corps qui, dans cette saison, laissent le soldat vêtu d'un simple pantalon de toile. Sa Majesté ordonne que, sous quelque prétexte que ce soit, le soldat ne soit pas laissé sans pantalon et culotte de drap.

Elle a vu avec peine, dans les revues qu'elle a passées, des soldats d'infanterie et de cavalerie ne porter qu'un simple pantalon de toile, ce qui les expose à des maladies.

Dans les revues, le soldat doit porter le strict uniforme prescrit par les règlements.

Ordre du jour dicté par Sa Majesté.

Tous les hommes de la jeune Garde porteront dès ce moment le pantalon d'étoffe. Le pantalon de toile ne sera jamais porté seul : il ne sera toléré que dans le cas où il couvrirait un pantalon de drap.

L'habit sera porté sous la capote : dans les belles journées,

MM. les généraux pourront le faire retirer et rouler dans le sac ; mais pour le mauvais temps, le froid et pendant les marches de nuit, il sera toujours porté par le soldat, et recouvert de la capote.

Dresde, le 27 Septembre 1813,

le général de division : DROUOT
aide-major de la garde.

NOTA. — Ces ordres du jour ont été copiés aux archives nationales

BOÎTE aux LETTRES

(Sous cette rubrique nous insérons gratuitement les questions et les réponses de nos lecteurs sur tous sujets relatifs aux décorations et uniformes français).

Que sont devenus les chapeaux de Napoléon I^{er} ? dont il est parlé dans les échos du précédent numéro.

**

Il y a-t-il eu un timbalier dans le 1^{er} régiment de cuirassiers de la Garde royale ? demande de M. Vuillemot.

**

A plusieurs : l'abonnement annuel à *La Giberne* part du 1^{er} numéro de l'année en cours de publication.

A tous : usez de la Boîte aux lettres.

Le vaguemestre : L. F.

Comment porter la Médaille d'honneur

Le port de la médaille d'honneur fut réglementé de la manière suivante par un avis officiel publié dans le moniteur du 2 mai 1849 :

« Plusieurs personnes qui ont obtenu des médailles d'honneur pour actes de courage et de dévouement suspendent ces médailles à leur boutonnière, au moyen d'un ruban de fantaisie, et portent même quelquefois ce ruban isolément, sans la médaille, comme le ruban de la légion d'honneur. C'est là une infraction qui peut les exposer à une répression légale.

« On doit leur appeler que le seul ruban autorisé pour le port des médailles d'honneur est un ruban tricolore de trois centimètres dans la largeur duquel chacune des couleurs nationales occupe un espace égal de un centimètre.

« Ce ruban n'étant destiné qu'à suspendre la médaille ne doit d'ailleurs pas être porté isolément comme un ruban d'ordre ».

CIRCULAIRE IMPRIMÉE DE

H. SIMON, Graveur du Cabinet de S. M. L'EMPEREUR ET ROI, de S. M. l'Impératrice-Reine et de la Famille impériale ;

Professeur honoraire de Gravure de l'Institution Impériale des Sourds-Muets, Palais du Tribunal, n° 29

MESSIEURS,

Le changement qui vient de s'opérer dans le renouvellement des Sceaux tant notariaux qu'autres Autorités, par

l'adoption d'un Type aux Armes pleines de S. M. l'Empereur et Roi, qui sont un aigle éployé reposant sur son foudre, dans un écusson, entouré du collier de la Légion d'honneur, surmonté de la couronne impériale garnie d'aigles, le sceptre et la main de justice avec le manteau impérial, m'engage, d'après la lettre du Ministre de la guerre dont je joins ici copie, à vous offrir dans cette nouvelle confection mes services ; étant d'ailleurs, assez avantageusement connu par mes talens dont j'ai fait preuve, sur-tout d'après l'exécution que j'ai de même faite depuis deux ans de la grande majorité des Sceaux de M. M. les Notaires, dont j'ai reçu, j'ose le dire, toute la satisfaction possible. Je m'oblige donc à les exécuter moyennant la somme de dix francs pièce, payés d'avance, que je vous prie de me faire parvenir par la poste ; et lesdits Sceaux seront délivrés huit jours après la demande, j'ai l'honneur de vous saluer,

(signé) : *Simon.*

P. S. — Vous êtes priés d'envoyer vos noms et prénoms bien lisiblement écrits, ainsi que le lieu de résidence et arrondissement, vous invitant en outre d'affranchir vos lettres et donner communication de la présente à M. M. vos Collègues ruraux.

Paris, ce 10 vend^{re} an 14.

*Copie de la Lettre de S. E. le Maréchal BERTHIER
Ministre de la guerre, à S. E. le Grand-Juge
Ministre de la justice.*

Paris, ce 10 messidor an 13.

Ayant fait choix, Monsieur de M. Jean-Henri SIMON, Graveur du Cabinet de l'Empereur, au Palais du Tribunat, pour graver les Cachets nécessaires dans les bureaux de mon Ministère, je vous prie de lui faire délivrer les Empreintes prises sur les types mêmes déposés dans vos archives, afin qu'il se conforme aux dispositions du décret impérial du 29 ventôse dernier, concernant les Timbres et Sceaux destinés aux diverses Autorités et Administrations de l'Empire.

J'ai l'honneur de vous saluer,

*Le Ministre de la guerre,
signé : Le Maréchal BERTHIER.*

DU PORT DU CHAPEAU et de L'AIGUILLETTE A DROITE

(Communication de M. Léonce Bernardin).

MINISTÈRE
DE
LA GUERRE.

ORDONNANCE DU ROI (1).

Louis par la grâce de Dieu, Roi de France et de Navarre, Sur le Rapport de notre Ministre Secrétaire d'Etat de la Guerre, avons ordonné et ordonnons ce qui suit :

ART. 1^{er}.

Le droit de porter avec l'habit uniforme le *chapeau* garni d'un *plumet blanc frisé* est accordé seulement,

au Ministre de la Guerre, aux Officiers généraux Ministres d'Etat, aux Maréchaux de France, aux Généraux en chef d'armée en fonctions, aux Premiers Inspecteurs généraux d'armes, aux Lieutenants généraux ayant le titre de Gouverneur, à nos Capitaines des Gardes du Corps, aux Officiers généraux commandant les Compagnies de Notre Maison, aux Officiers généraux nommés nos ambassadeurs près d'une puissance étrangère.

ART. II

Le droit de porter le *chapeau* garni d'un *plumet noir frisé* est accordé seulement,

aux Lieutenants généraux, aux Maréchaux de camp, à Nos aides de camp et à ceux des Princes de notre famille, quelque soit leur grade.

ART. III.

Le droit de porter l'*aiguillette* sur l'épaule droite est accordé seulement,

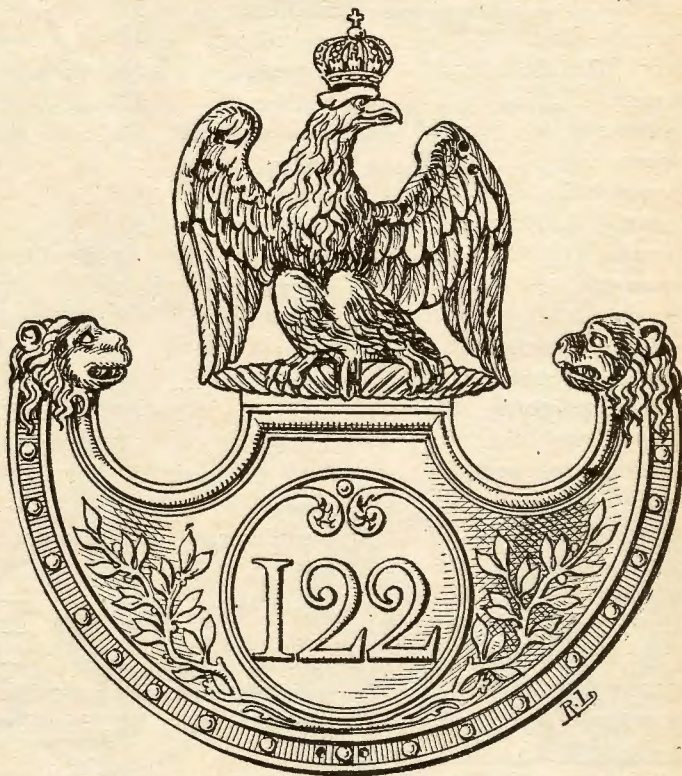
aux Officiers de l'Etat-major de Notre maison militaire et de celle des Princes de notre famille, aux compagnies à cheval de notre maison, aux aides de camp du Ministre de la guerre et des Maréchaux de France, aux corps royaux des Cuirassiers, Dragons, Chasseurs à cheval et Lanciers de France, à l'Etat-major des corps royaux des Grenadiers et Chasseurs à pied de France.

ART. IV.

Notre Ministre Secrétaire d'Etat de la Guerre est chargé de l'exécution de la présente ordonnance.

Donné au Château des Tuileries le 12 septembre 1814.

LOUIS.



PLAQUE DE SHAKO, 122^e régiment d'infanterie de ligne, en *culture*, 1^{er} Empire. (Collection N...)

(1) Copiée sur l'original aux Archives Nationales.

BREVETS D'HONNEUR, — CONSULAT (Suite) (1).

III. FUSILS D'HONNEUR (Suite).

CHAPELOT (<i>Jean</i>) (2),	caporal,	105 ^e demi-brigade de ligne,	23	frimaire,	an 9
CHARLES,	sous-lieutenant,	16 ^e régiment de dragons,	28	fructidor,	— 10
CHARLEVILLE,	brigadier,	10 ^e — — — — —	28	— — — — —	— 10
CHARLIN (<i>François</i>),	chasseur à pied,	Garde des Consuls,	23	ventôse,	— 9
CHARNIER (<i>Sinton</i>),	sergent,	3 ^e demi-brigade de ligne,	1 ^{er}	fructidor,	— 9
CHARRIÈRE (<i>Joseph</i>),	grenadier,	43 ^e — — — — —	4	pluviôse,	— 9
CHASSÉ,	sergent,	8 ^e demi-brigade légère,	28	fructidor,	— 10
CHATELAIN (<i>Louis</i>),	chasseur,	24 ^e — — — — —	9	vendémiaire,	— 9
CHEPELEAUX,	fusilier,	105 ^e demi-brigade de ligne,	23	frimaire,	— 9
CHEVALIER,	sergent,	7 ^e demi-brigade légère,	28	fructidor,	— 10
CHEVROT (<i>Pierre</i>),	fusilier,	38 ^e demi-brigade de ligne,	7	messidor,	— 8
CHOPIN,	sergent-major,	47 ^e — — — — —	28	fructidor,	— 10
CIRE (<i>Joseph</i>),	carabinier,	10 ^e demi-brigade légère,	7	messidor,	— 8
CITTÉ (<i>Pierre</i>),	grenadier,	18 ^e demi-brigade de ligne,	1 ^{er}	pluviôse,	— 10
CLAUDEL,	sergent,	93 ^e — — — — —	28	fructidor,	— 10
CLAUDEL (<i>Hubert</i>),	cap ^{al} de gren ^{rs} ,	44 ^e — — — — —	27	ventôse,	— 9
COLIN (<i>Claude</i>),	fusilier,	16 ^e — — — — —	28	vendémiaire,	— 8
COLLI,	grenadier,	39 ^e — — — — —	28	fructidor,	— 10
COLS (<i>Jacques</i>),	fusilier,	18 ^e — — — — —	28	— — — — —	— 10
COMBEROUSSE (3),	caporal,	4 ^e demi-brigade légère,	4	praïrial,	— 10
COQUET,	— — — — —	79 ^e demi-brigade de ligne,	11	germinal,	— 9
COTTEREL,	brigadier,	16 ^e régiment de dragons,	28	fructidor,	— 10
COUPEAU,	grenadier,	92 ^e demi-brigade de ligne,	28	— — — — —	— 10
COURCEL,	caporal,	96 ^e — — — — —	27	vendémiaire,	— 9
COURSEAU,	sergent,	64 ^e — — — — —	28	fructidor,	— 10
COUTURIER,	caporal,	4 ^e demi-brigade légère,	1 ^{er}	pluviôse,	— 10
COUVRET (<i>Guillaume</i>),	chasseur,	23 ^e — — — — —	21	germinal,	— 9
CRAHIR,	caporal,	30 ^e demi-brigade de ligne,	28	fructidor,	— 10
CRESSON,	fusilier,	52 ^e — — — — —	28	— — — — —	— 10
CROSSER (<i>Jean</i>),	grenadier,	44 ^e — — — — —	27	vendémiaire,	— 9
DAINS (<i>Henri</i>),	sergent,	63 ^e — — — — —	6	vendémiaire,	— 10
DALLEY,	fusilier,	27 ^e — — — — —	27	germinal	— 9
DAMANGEON (4), (<i>Joseph</i>),	four ^r de gren ^{rs} ,	61 ^e — — — — —	9	vendémiaire,	— 9
DANIEL,	sergent,	29 ^e — — — — —	28	fructidor,	— 10
DAUPRESNE,	caporal,	102 ^e — — — — —	28	— — — — —	— 10
DAUGE,	fusilier,	36 ^e — — — — —	28	— — — — —	— 10
DAUMAS,	caporal,	6 ^e demi-brigade légère,	2	frimaire,	— 9
DAURIAC,	sergent,	3 ^e — — — — —	28	fructidor,	— 10
DAUVERT,	brigadier,	3 ^e régiment de dragons,	28	— — — — —	— 10
DAVID (<i>Pierre</i>),	caporal,	6 ^e demi-brigade légère,	23	frimaire,	— 9
DAVION (<i>Etienne</i>),	sergent-major,	9 ^e — — — — —	8	— — — — —	— 9
DAVOUX (<i>Mathieu</i>),	caporal,	40 ^e demi-brigade de ligne,	18	brumaire,	— 10
DAY,	dragon,	12 ^e régiment de dragons,	28	fructidor,	— 10
DEBÈVRE (<i>Jacques</i>),	cap ^{al} de gren ^{rs} ,	22 ^e demi-brigade de ligne,	28	brumaire,	— 9
DECLOCQ (<i>Louis</i>),	caporal,	13 ^e — — — — —	28	fructidor,	— 10
DECOUPADE,	carabinier,	7 ^e demi-brigade légère,	28	— — — — —	— 10
DECROSAS,	fusilier,	84 ^e demi-brigade de ligne,	27	germinal,	— 9
DEGRÈS,	grenadier,	72 ^e — — — — —	28	fructidor,	— 10
DEL (<i>Pierre</i>),	— — — — —	26 ^e — — — — —	28	— — — — —	— 10
DELAUNAY,	sergent,	73 ^e — — — — —	28	— — — — —	— 10
DELGAS (<i>Magloire</i>),	sous-lieutenant	des grenadiers à pied, Garde des Consuls,	3	thermidor,	— 8
DELORME,	caporal,	72 ^e demi-brigade de ligne,	28	fructidor,	— 10

(à suivre)

Louis FALLOU.

(1) Voir pages 39, 43 et 47 de l'année précédente, et page 6, de la présente année.

(2) *Annales nécrologiques de la Légion d'Honneur*,... par Joseph Lavallée. Paris 1811.

(3) *Tableaux annexés*; et COMBEROUSSE, et 1^{er} pluviôse, an 10, au *Journal militaire officiel*.

(4) *id.* ; et DAMANGEON, au *Journal militaire officiel*.

ARMEMENT des Officiers et Sergents de fusiliers d'Infanterie.

Ordonnance du 9 décembre 1758

Armement des Officiers et Sergents des compagnies de Fusiliers et des cartouches ou demi-gibernes dont ils doivent être pourvus.

1. — Les Officiers des compagnies de Fusiliers tant françaises qu'étrangères et des milices seront tenus de se pourvoir, sans délai, dans les manufactures d'armes établies à St-Etienne, Charleville et Maubeuge, de fusils garnis de baïonnettes, lesquelles baïonnettes seront tirées d'armes blanches d'Alsace.

2. — Veut et entend Sa Majesté, que lesdits Officiers se conforment pour les fusils dont ils doivent être armés, au modèle qui a été précédemment envoyé dans les différentes manufactures, lorsqu'il a été question (1^{er} mai 1754) d'armer de fusils les Officiers des compagnies de Grenadiers, dont la longueur a été déterminée à 4 pieds $\frac{1}{2}$.

3. — Ce fusil sera du calibre de 16, pour recevoir la balle de 18 à la livre, monté sur bois de noyer, et de la même construction que celui du Soldat du dernier modèle ; avec cette différence qu'il sera mieux fini et plus léger, et que ses garnitures seront en fer poli, disposées relativement à sa longueur, conformément au règlement du 21 septembre 1754, concernant la construction de ce fusil de Soldat du dernier modèle.

4. — La baïonnette aura 8 pouces $\frac{1}{2}$ de lame évidée à trois quarts, et tranchante à son extrémité, et le fusil armé de sa baïonnette pèsera 7 livres au plus.

5. — Veut au surplus Sa Majesté, que les Colonels, Lieutenans-Colonels et Commandans de bataillon continuent à se servir de l'esponçon.

6. — Le fusil du Sergent sera semblable à celui du Soldat et sera fourni, pour la première fois seulement, des magasins du Roi, aux dépens de Sa Majesté.

7. — La cartouche ou demi-giberne à l'usage des Officiers, sera percée de huit trous, du diamètre et de la profondeur convenables pour recevoir des cartouches à balles. Cette cartouche ou demi-giberne sera couverte d'une patte de maroquin noir ou rouge, elle sera ornée d'une fleur de lis brodée en or ou en argent sur son milieu, suivant l'uniforme de chaque corps, doublée et bordée d'une peau blanche, Le cordon qui portera cette cartouche avec sa traverse et son porte-baïonnette sera de buffle blanc piqué ; il aura un pouce $\frac{1}{2}$ de largeur et sera garni d'une boucle. Les Officiers auront une épaulette de drap, couverte de galon d'or ou d'argent d'un pouce de large, placée sur l'épaule pour contenir la bandoulière de la cartouche.

8. — La cartouche ou demi-giberne des Sergens sera percée de douze trous. Elle sera couverte d'une patte de peau de vache rouge ou noire, et garnie d'une fleur de lis empreinte en or ou en argent sur le milieu. Le cordon avec sa traverse et le porte-baïonnette sera de buffle jaune piqué, il aura un pouce $\frac{1}{2}$ de largeur et sera muni d'une boucle. L'épaulette du Sergent sera de drap, sans galon.

9. — La cartouche à l'usage des Officiers des compagnies de Grenadiers ne différera de celle de l'Officier des compa-

gnies de Fusiliers, qu'en ce qu'elle sera garnie d'une grenade brodée en or ou en argent, au lieu d'une fleur de lis, et la cartouche du Sergent de Grenadiers sera seulement garnie d'une grenade empreinte en or ou en argent.

10. — Les Officiers et Sergens, tant des compagnies de Fusiliers que de Grenadiers, qui seront pourvus de cartouches ou demi-gibernes antérieurement à la présente ordonnance, pourront toutefois les conserver et en faire usage telles qu'elles se trouveront, sauf de leur part à se conformer exactement dans la suite à ce qui est réglé à cet égard par la présente ordonnance, lorsqu'ils se trouveront dans le cas de les renouveler.

FRANCS-TIREURS de JONZAC, 1870-1871

Ce corps comprit : un sous-lieutenant, un sergent-major, un sergent, un caporal-fourrier, deux caporaux, quatorze francs-tireurs.

Il quitta Jonzac pour Tours le 4 décembre 1870.

Son habillement était le suivant :

Veste-vareuse de drap gris-foncé ; à col, parements, pattes d'épaules et les galons des caporaux en drap vert ; double rangée de boutons noirs en corne sur le devant.

Ceinture en laine verte.

Culotte de droguet gris-foncé, avec bandes vertes.

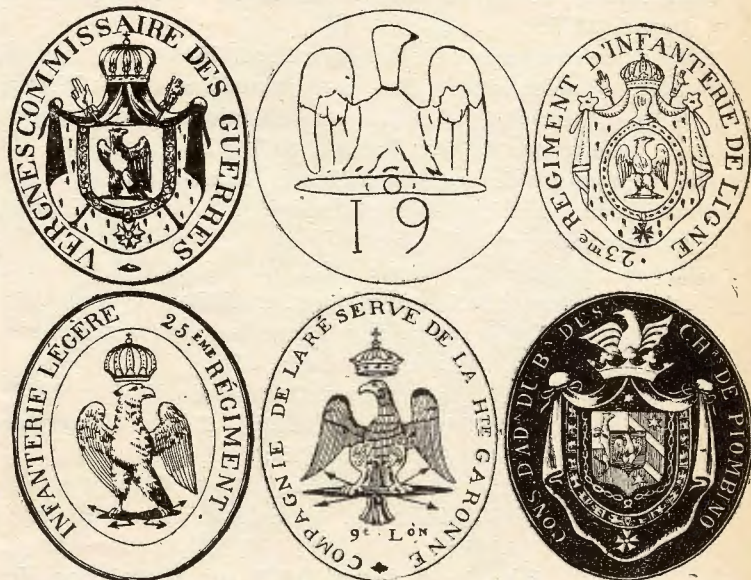
Chapeau de feutre mou vert foncé, avec une ou deux plumes de coq fixées au côté gauche au moyen d'une cocarde en métal peint aux trois couleurs.

Sur la veste, le sous-lieutenant portait le nœud hongrois en or des officiers de la mobile, et les sous-officiers étaient distingués par les galons des grades correspondants de l'infanterie de ligne.

Guêtres en cuir jaune.

Ceinturon également en cuir jaune, avec boucle en laiton.

Comme *armement*, fusils à silex transformés à piston.



CACHETS à l'encre grasse, 1^{er} Empire.
(Celui à l'aigle et n° 19, sans inscription, servait au timbrage des effets d'habillement et autres au 19^e de ligne.)

TABLEAU des OFFRES et DEMANDES

réservé à nos abonnés; UN FRANC la ligne y compris les noms et adresse. — Prière joindre timbre pour réponse à toute demande de renseignements adressée à « LA GIBERNE ».

OFFRES :

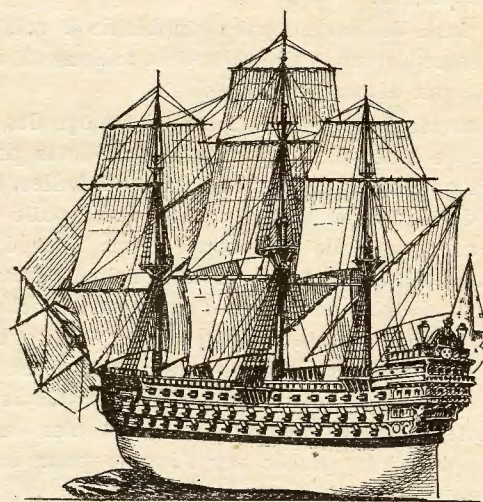
1. — De M. Leroy, à Belleville-en-Caux (Seine-Inférieure) : Les huit 1^{res} années de la *Revue des Etudes Napoléoniennes*, et *La Vida militar en Espana*, par Barado, ill^{ons} de Cusachs, relié, tête dorée.
 2. — De M. Aubry, pharmacien, à Connerré (Sarthe) : Échangerait ou vendrait tenues 2^e Empire en double.
 3. — De « La Giberne » :
Séparément les 2^e, 3^e et 4^e années de « *La Giberne* ».
La 1^{re} année, brochée, du *Carnet de la Sabretache*.
Les tables décennales, 1893-1902, de la *Sabretache*.
Les années 1896, 1897, 1905, 1906, 1907 de la *Sabretache*, ensemble ou séparément.
Brevet de retenue de lieut^t de la 1^{re} comp^{ie} de mousquetaires du Roi, 6 juillet 1814.
Brevet de lingère de l'Intendance des menus-plaisirs du Roi, 21 juillet 1814.
Brevet de garde-portier de la porte des Princes, 20 avril 1830.
Brevet de contrôleur ordinaire de la Maison-Bouche du Roi, 1^{er} novembre 1814.
Commission de salpêtrier dans le départ^t de la Meuse, 20 avril 1807.
Nomination de valet de chambre des appartements de l'Empereur, 20 sept. 1813.
Nomination de valet de pied de S. M. l'Empereur et Roi, 10 avril 1811.
Retenue d'aide de cuisine Bouche de Madame la Comtesse d'Artois, 21 sept. 1774.
Brevets de la médaille militaire 1857 et 1878.
Autorisations de porter la décoration de chevalier des Saints-Maurice et Lazare, 1863.
Autorisation de porter la décoration du Christ du Portugal, 1868.
Autorisation de porter la décoration de Saint-Grégoire-le-Grand, 1850.
Calendrier des braves de la légitimité, 1825.
Fanion, encadré, du 4^e régiment, grenadiers de la Réserve (40 c. × 40 c.), 1^{er} Empire ; ex-collection Cottreau.
Aigle de drapeau de pavoisement, 2^e Empire.
Coq de drapeau de la garde nationale, Louis-Phil.
Tonneau avec banderole, de cantinière du 20^e bat., 1^{re} Comp^{ie}, garde nationale, 2^e Empire.
Giberne d'officier d'artillerie 1872.
id d'officier d'artillerie de marine, 1872.
- Ordonnance royale sur les gardes nationales de France, 10 mars 1815 ;
Avis aux gardes nationales de France, 1816 ;
Décret impérial relatif à la Légion d'honneur, Lyon, 13 mars 1815 ;
Décrets impériaux sup^t les décorations et rétablissant la cocarde tricolore, 13 mars 1815 ;
Décret du 3 mai 1815 sur l'admission des membres de la Légion d'honneur.
- Affiches officielles :
Blouses de billard (série complète de six), à la tête coiffée du légendaire chapeau de Napoléon I^{er}.

DEMANDES :

1. — M. Bergé, 17, rue Caffarelli, Toulouse, est toujours acquéreur d'objets d'équipements militaires, coiffures, plaques diverses et sabres. Il recherche plus particulièrement un habit de garde du corps du Roi, un casque de chevalier léger et un casque, un sabre et une épée de mousquetaire noir de la Maison militaire du Roi, 1^{re} et 2^e Restaurations.
2. — De « La Giberne » ; *Décorations françaises* avant 1914.
Brevets et objets relatifs aux décorations françaises.
Objets de récompense nationale.
Miniatures et bibelots historiques ou à sujets historiques et militaires français, de la Révolution à 1870.
Années de « La Giberne » d'avant-guerre.
Cartes de contentement des élèves de la Légion d'honneur.
Affiches de recrutement Ancien Régime à Louis-Philippe.
Tout sur l'aérostation et l'aviation en France.
Lettres de soldats français et Souvenir régiments avec type militaire colorié avant 1870.
Documents imprimés et manuscrits et estampes sur les *décorations françaises, l'aérostation et l'aviation*.
Images coloriées : Armée française, imprimerie G. Silbermann, à Strasbourg.

Le Directeur-Gérant : LOUIS FALLOU.

17 455. — S. I. B. N., 10, r. de la Monnaie, Caen. — Téléphone 6-84



Nous sommes acheteurs de modèles de bateaux dans le genre du dessin ci-dessus et de tous autres modèles de toutes époques de la marine de guerre et de la marine marchande.

“ AU VIEUX PARVIS ”, MARCHAL
19, Quai Saint-Michel, 19
PARIS, V^e

La Giberne

RÉDACTION et ADMINISTRATION
22, rue de Jallans, 22
à CHATEAUDUN (Eure-et-Loir)

Louis FALLOU
Directeur

ABONNEMENT ANNUEL
France 25 fr.
Union postale 27 fr.

BULLETIN MENSUEL ILLUSTRÉ des amateurs de documents de toute nature relatifs à notre histoire nationale et militaire, ainsi qu'aux décorations françaises, depuis Louis XV.

ECHOS :

Des cambrioleurs au « Val-de-Grâce ».

Des malfaiteurs ont, il y a quelque deux mois, pénétré dans la chapelle de l'hôpital du Val-de-Grâce, rue Saint-Jacques. Après avoir fracturé deux tabernacles et une vitrine, ils se sont emparés de divers objets du culte ainsi que de nombreuses croix de la Légion d'honneur et de médailles ayant appartenu à des officiers de tous grades et à des soldats du Premier et du Second Empire, notamment de la croix du baron Larrey, chirurgien de Napoléon I^{er}.

**

Nouvelle tenue des sapeurs-pompiers.

Un arrêté ministériel du 30 juillet prescrit la tenue ci-après aux sapeurs pompiers autres que ceux de Paris. Dorénavant, les sapeurs, sous-officiers et officiers des corps de pompiers communaux, devront uniformément porter la veste ou vareuse en drap bleu-noir et le pantalon en drap gris-bleu avec passe-poil rouge. Les cottes de mailles, pompons, plumets, épaulettes et sabres sont supprimés....

**

Trophée.

Dans le « Petit Journal » du 8 août, notre confrère Henri Defontaine demande que le trophée des cinquante-quatrerapeaux pris à l'ennemi et qui orne la salle des conférences du Palais-Bourbon, soit transféré au Musée de l'Armée. Nous souhaitons qu'il y soit fait droit.

**

On raconte

Que le maréchal de Mac-Mahon ne portait que la redingote en civil, hiver comme été. Pour soigner ses rhumatismes il s'était fait faire un jour une robe de chambre, mais il avoue ne l'avoir jamais mise ; il préférerait user ses capotes d'officier ;

Que le général Changarnier avait des vestons du matin de couleur tendre... ;

Et que lorsque le maréchal Clauzel se mettait en tête des troupes, il était vêtu d'une redingote ordinaire sur laquelle étaient attachées deux épaulettes réglementaires en réduction, d'un pantalon de fantaisie et d'une paire de souliers lacés à l'un desquels seulement un éperon était fixé.

**

A Messieurs les experts des ventes d'objets militaires ou historiques à l'Hôtel Drouot, abonnés à « La Giberne ».

Vous pouvez et vous devez — moyennant une juste rétribution — user de la publicité dans ce bulletin pour annoncer vos ventes — sans quoi vous vous privez et privez également les vendeurs et les acheteurs d'un appoint qui n'est pas à dédaigner croyez-le bien.

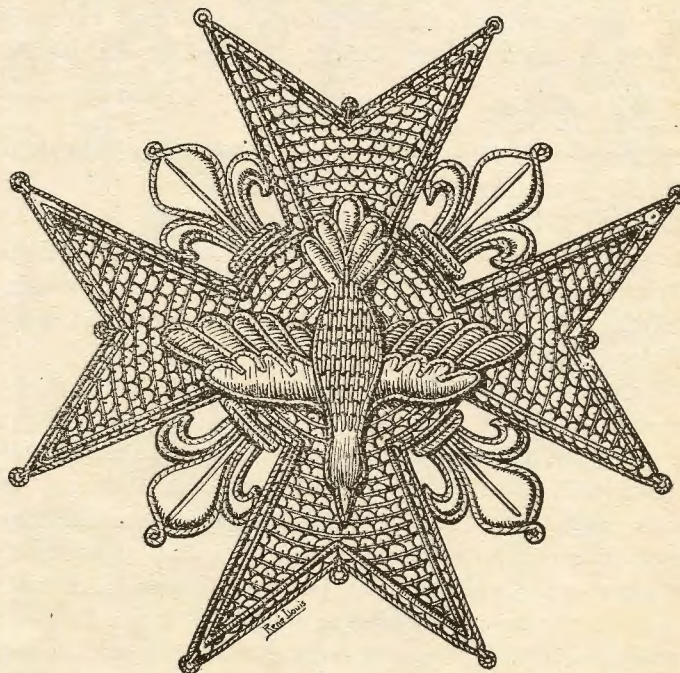
N'omettez pas non plus de nous expédier vos catalogues en temps utile.

Faites voir que vous existez.

**

Un insigne pour les parents des morts pour la France.

La « Fédération des Pères et Mères » des Morts pour la France, devant le vote du Parlement, sur la proposition de loi portant création d'un insigne de la Reconnaissance en leur faveur, déposée sur le bureau de la Chambre le 27 décembre 1924, décide la création et le port pour les ayants-droit de l'insigne proposé et qui consiste en une tête de poilu en bronze argenté, sur fond formant ruban émail transversal



PLAQUE de l'Ordre du Saint-Esprit, 18^e siècle, brodée argent (Collection C...)

de couleur noire (le deuil), bordé de deux filets rouges (le sang). Autour de la tête une couronne d'épines et de laurier symbolisant la gloire et le martyre.

Louis FALLOU.

BOÎTE aux LETTRES.

(Sous cette rubrique nous insérons gratuitement les questions et les réponses de nos lecteurs sur tous sujets relatifs aux décorations et uniformes français).

A la question : *Que sont devenus les chapeaux de Napoléon I^{er}*, posée dans la « boîte » du dernier numéro, voici les réponses qui nous ont été adressées :

1. — De M. le général Mariaux, commandant les Invalides et Directeur du Musée de l'Armée :

« Voici les renseignements succincts que vous demandez sur les chapeaux de Napoléon possédés par le Musée.

« Je ne puis vous les donner plus détaillés, non plus que sur les autres chapeaux existants et connus de nous, en raison du travail spécial entrepris sur cette question par le Musée et qui paraîtra dès qu'il sera au point.

« Il y a plus d'un an que nous rassemblons des documents et nous ne pouvons naturellement les déflorer d'avance.

« 1° Chapeau dit de la bataille d'Eylau (tombeau) provient du peintre Gros.

« 2° Chapeau de Sainte-Hélène (salle Turenne, vitrine de la redingote grise et de l'habit de Marengo) provient du Musée des Souverains.

« 3° Autre chapeau de Saint-Hélène (salle Napoléon) provient de Pierron, maître d'hôtel de l'Empereur, puis de la collection Meissonnier.

« Veuillez..... »

2. — De MM. Langlois et Noirel :

Un chapeau de Napoléon I^{er} est placé, au Musée de Chantilly, dans la salle du Jeu de Paume, entre deux carrosses et près la tente d'Ad-el-Kader ; il provient du peintre Gérôme.

3. — De M. Aubry :

Un chapeau de Napoléon I^{er} est au Musée de la Malmaison, placé au centre, sur la table dite du divorce.

4. — De M. Prost :

Lequel, en nous adressant une carte postale représentant un chapeau de l'Empereur, posé sur coussin, sous vitrine, placée dans le vestibule des grands appartements du palais de Fontainebleau,

Ce chapeau, nous écrit M. Prost, a été découvert par le conservateur actuel du palais, M. Georges d'Esparbès, il y a une quinzaine d'années, dans un bureau de la mairie de Fontainebleau. Il avait été légué à la ville, vers 1848, par un ancien capitaine de cavalerie attaché à la maison de l'Empereur. Il serait du retour de l'île d'Elbe car, ajoute notre aimable abonné, le côté droit est presque déformé par la main de son possesseur : cette marque indélébile donne l'idée de la réception enthousiaste qu'il reçut et des saluts qu'il donna.

Voilà donc où se trouvent six des chapeaux de Napoléon I^{er} et dont l'authenticité n'est pas douteuse ; il y en eut d'autres ;

où sont-ils ? sans insister plus que de raison puisque M. le général Mariaux a bien voulu nous faire connaître ce sujet de recherches par le Musée de l'Armée. Nous l'en remercions ainsi que ceux de nos lecteurs qui se sont intéressés à la question par leurs réponses ou leurs demandes.

Pour être exact, nous ferons, d'après M. Buttin, la petite rectification suivante au nom du donateur du chapeau au Musée des Souverains, indiqué dans notre « Echo » relatif aux chapeaux de Napoléon I^{er}, paru dans le 1^{er} numéro (juillet dernier) de ce bulletin, comme étant *comte de Belleville* : c'est *capitaine Belleville* qu'il faut lire.

**

Réponses aux demandes de M. Raymond :

1° Oui, un dessin de shako de sous-lieutenant d'infanterie de ligne, modèle 1867-1871, pour le 74^e régiment, a été reproduit à la page 73 de la 12^e année de « La Giberne ».

2° Le képi d'officier des volontaires de l'Ouest était bien gris-bleu, mais êtes-vous sûr que le képi que vous signalez a bien les galons et cor de chasse en argent ? quand il devrait les avoir en or, vu le métal des boutons du corps.

3° Votre bouton (de cuivre jaune, plat, de 22 mil. de diam., frappé de deux canons en sautoir avec fleur de lys en haut et chiffre 3 en bas) est de canonnier du 3^e régiment d'artillerie à pied, de 1815 à 1829. Si le numéro seul était entouré d'un mince filet, il serait alors de la 3^e compagnie d'ouvriers d'artillerie pendant la même période.

**

A tous :

Usez de la boîte aux lettres (insertions gratuites), Servez-vous du Tableau des Offres et Demandes (un franc la ligne).

**

Quelle est l'origine et comment est la croix et son ruban de suspension de l'Ordre de Saint-Jacques de l'Epée rouge dont le texte du brevet est donné plus loin, page 23 ?

**

Qu'est cette plaque ? dont la description suit :

Fond tissé à la couleur du ruban de la Légion d'honneur, découpé en rond, surmonté d'une sorte de couronne de due incomplète ; sur le fond est brodé en argent la croix de la Légion d'honneur avec rayons entre les branches, sans boules aux sommets des angles. Sur la croix, un écu est tissé en deux couleurs : rouge au tiers supérieur, vert aux deux autres tiers ; une épée en pal et brodée en métal or et argent est fixée au centre vertical de la partie verte. Un petit cordonnnet or encadre l'écusson et sépare les deux couleurs. De plus, une petite couronne impériale faite en fil d'or se trouve en bas et en bordure de la plaque.

Le travail de broderie est certainement de l'époque du premier Empire et les dimensions de la plaque sont de 6 cent. ½ dans sa hauteur et de 6 cent. en sa largeur.

Le vaquemeestre : L. F.

TAMBOURS des GRENADIERS à CHEVAL de la GARDE IMPÉRIALE, 1809.

L'existence de tambours dans les Grenadiers à cheval de la Garde impériale, nous a été signalée par une petite figure encadrée, faisant partie d'une série de vingt, composant une planche tirée en noir, de format in-folio (Cabinet des Estampes à la Bibliothèque nationale), publiée sous le 1^{er} Empire, « à Paris chez Basset marchand d'Estampes, rue St-Jacques, au coin de celle des Mathurins n° 64. Déposé à la Direction générale de l'Imprimerie et de la Librairie ».

L'ensemble des détails de cette figure se trouve confirmé par divers documents du Ministère de la Guerre : inventaire des effets en magasin au 1^{er} janvier 1809, marchés passés pendant ladite année.

Sur la figure de Basset, le tambour est à cheval, vu de dos; il est coiffé du bonnet noir réglementaire, est en surtout de couleur claire, le sabre en baudrier; sa caisse, de forme ordinaire, sans aucun ornement, est accrochée sur le côté de la selle.

Ces tambours étaient au nombre de huit, soit un par compagnie; l'un deux est qualifié de tambour-maître.

Ils étaient armés du briquet, ce qui ne doit pas surprendre, car les tambours des dragons, institués par l'arrêté du 1^{er} vendémiaire an XII et supprimés en 1807 portaient ce sabre.

Les documents précités nous ont permis de faire établir le dessin ci-contre par E. Giffard.

Notre tapin porte la même tenue que les trompettes du régiment dont voici les couleurs :

Surtout bleu de ciel, à collet cramoisi galonné d'or, devant liseré de cramoisi, parements cramoisis galonnés or, retroussis cramoisis à grenades or, trèfles et aiguilles cramoisis et or, les passants or sur les épaules, boutons dorés.

Gilet, culottes et manchettes de bottes blancs.

Chapeau noir, ganses et macarons or, cocarde tricolore (le bleu au centre, le rouge à la zone intermédiaire, le blanc en dehors), plumet rouge.

Bretelle porte-caisse, tablier de tambour et dragonne en buffle blanc; le porte-baguettes en cuivre.

Caisse en cuivre, les cercles bleu foncé, les coulants en buffle blanc. *Bottes* noires, *Cravate* noire.

Gants ordinaires en peau de daim.

LÉONCE BERNARDIN.

ARMEMENT de l'Infanterie,

Ordonnance du 20 mars 1764.

Le Colonel et le Lieutenant-colonel seront armés d'espontons. Le major, les Aides-major, les Sous-aides-major et le Quartier-maître, ne le seront que de leurs épées, qu'ils mettront à la main toutes les fois qu'ils seront à pied ou à cheval à la tête d'une troupe. Tous les autres Officiers, exceptés ceux des Grenadiers, seront armés d'espontons et d'épées, conformément aux modèles qui seront envoyés à chaque régiment.

Tous les Sergens et Fourriers des compagnies de Fusiliers, seront armés de hallebardes et d'épées, dont on enverra les modèles.

Les Caporaux, les Appointés et les simples Fusiliers ne seront armés que de fusils avec leur baïonnette.

Tous les Officiers, Bas-Officiers et Grenadiers, seront armés de fusils avec leur baïonnette et de sabres, dont on enverra aussi des modèles.



TAMBOUR DES GRENADIERS A CHEVAL de la Garde impériale,
Tenue d'intérieur en été 1809

BATAILLON de NEUCHÂTEL,

1807-1814.

La présente notice fait suite à celle donnée par *La Giberne* dans son numéro du mois de février 1910.

A. Bachelin, dans son ouvrage publié en 1863 : « Le prince Berthier, la principauté de Neuchâtel et le bataillon de Neuchâtel » a le premier donné des renseignements détaillés sur la tenue du bataillon.

Tout ce qui a été publié depuis, même en Suisse, émane de lui, plus ou moins modifié, mais on ne peut pas dire complété.

Il s'était servi, disait-il, de renseignements fournis par les derniers survivants du bataillon, parmi lesquels ceux de J. Daniel Grisel, ancien adjudant sous-officier, étaient les plus précis.

En tenue de ville, relate l'ouvrage de Bachelin, les officiers portaient l'habit bleu à revers (1) rouge, comme celui de la ligne française, et un chapeau noir, dit à la Guillaume Tell, à fond bas, à aile relevée sur le front, avec plumes noires, partant de la cocarde et tombant sur le bas.

La lettre ci-après du prince de Neuchâtel, que nous avons copiée en 1910 sur l'originale, aux Archives historiques de la Guerre, carton 1^{re} légion de la Vistule, 1808-1809, confirme tout au moins dans l'ensemble les dires de Bachelin.

Paris, le 30 Juillet 1810,
A Monsieur le Duc de Feltre,
Ministre de la Guerre.

« Je vous préviens, Monsieur le Duc, que les officiers du Bataillon de Neuchâtel m'ont fait passer une demande tendant à obtenir l'autorisation d'adopter en tems de guerre un petit uniforme en raison de la difficulté de se procurer à l'armée, du drap de la nuance déterminée et qui, d'ailleurs, est d'une nature difficile à entretenir propre.

« J'ai pensé que cette proposition était susceptible d'être adoptée ; en conséquence les officiers du Bataillon de Neuchâtel sont autorisés à porter en route et lorsque le service et la décence n'exigeront pas qu'ils se présentent en grande tenue un petit uniforme ainsi qu'il suit :

« *Frac* bleu foncé, même coupe que le grand uniforme, collet écarlate, paremens et doublure bleus, poche en long comme l'infanterie légère, passepoil jaune (*sic*); boutons du Bataillon.

« *Pantalon* bleu, même nuance que le frac.

« Tout le reste comme le grand uniforme.

« Recevez, Monsieur le Duc, la nouvelle assurance de ma plus haute considération.

« Le prince de Wagram et de Neuchâtel, Major Général.
Alexandre.

Remarquons que, sur une aquarelle faite à Dresde en 1813, et qui a pu l'être d'après nature, le bataillon porte l'habit décrit par cette lettre, mais il est de couleur jaune.

(1) Revers est mis ici pour parement.

Nous profitons de l'espace qui nous est accordé pour signaler une tenue portée, tout au moins en Octobre 1808, lors des entrevues d'Erfurth, par le prince de Neuchâtel, tenue représentée sur une planche en couleurs, dessinée et gravée à l'eau-forte par Geissler en 1808, publiée en 1809 à Weimar.

Berthier a l'habit du bataillon, mais long, jaune à collet, parements, revers et doublure rouges ; veste et culotte blanches ; bottes à l'écuyère ; chapeau sans panache, garni de plumes blanches ; épaulettes argent à grosses torsades.

D'après le Tarif de vérification des masses d'habillement, de Le Goupil, 1812, les tambours et cornets du bataillon portaient alors l'habit vert à un rang de boutons, avec les galons de la livrée impériale.

Iconographie du bataillon de Neuchâtel :

Martinet, 1^{er} Empire,

Deux planches, l'une représente un grenadier, l'autre un chasseur. Ces planches ont tout au moins le mérite d'être de l'époque, la forme de l'habit est bonne.

Anonyme,

Six aquarelles originales faites à Dresde en 1813, où elles sont, aux Archives militaires. Knœtel s'en est servi pour sa planche n° 15, cinquième volumé (officier petite tenue, sapeur, voltigeur), mais il a fait un anachronisme en donnant à ses types la date 1810.

De Noirmont et Marbot,

2^e partie, planche 99 ; la source principale est Martinet ; nous ignorons celle de l'officier représenté, elle nous paraît être une déduction.

De Valmont,

7^e volume, Estampes de la Bibliothèque nationale, deux aquarelles d'après de Noirmont et Marbot.

Carnet de la Sabretache,

Année 1894, portrait du capitaine Brun, très bon document.

R. Knœtel,

UniformenKude, 5^e volume, planche 15, voir ci-dessus.

Alsace,

Collections diverses que nous signalons sans commentaires.

Tenue des Troupes de France,

2^e volume, artilleur du bataillon ; comme pour les collections d'Alsace, nous citons.

A. Bachelin,

Ouvrage précité.

De Schaller,

Histoire des troupes suisses au service de France sous Napoléon I^{er}. Les types représentés dans ces deux ouvrages sont grotesques, sans aucune valeur documentaire.

Geissler,

La planche à laquelle il est fait allusion plus haut fait partie d'un recueil intitulé :

Description des Fêtes données à leurs Majestés les Empereurs Napoléon et Alexandre et à plusieurs autres Têtes couronnées les 6 et 7 octobre 1808, à Weimar et à Iéna, par

S. A. S. Charles-Auguste duc de Saxe-Weimar.

au Bureau d'Industrie, 1809, in-folio.

A. Bachelin,

Dans son *Iconographie Neuchâteloise*, Neuchâtel, 1878, fait mention des types ci-après que nous ne pouvons que citer sans critiques :

Bataillon Berthier, grenadier, dessin officiel, colorié, propriété de M^e Bellenot à Monruq ;

L. Bellenot, officier de recrutement du bataillon Berthier, portait en buste, grandeur naturelle, peint par Claudius Jacquand d'après une miniature, propriété de M^e Bellenot à Monruq ;

Portrait d'un officier neuchâtelois du bataillon Berthier, en pied. Peinture très délicate, propriété de M. Châtelain, architecte.

LÉONCE BERNARDIN.

NOTA. — A cette intéressante nomenclature, nous ajouterons pour mémoire les deux planches en noir, dessinées par L. Gambey et représentant, l'une, un voltigeur et un sapeur, l'autre, un artilleur et un officier du génie dudit bataillon de Neuchâtel, exécutées d'après les aquarelles conservées au Musée de Neuchâtel.

L. F.

4^{ème} RÉGIMENT de CHASSEURS A CHEVAL, 1825.

Le régiment de chasseurs qui portait en 1825 le numéro 4 était l'ancien régiment de *Nancré-Dragons* (1675) et *Durfort-Dragons* (1774) ; il devint en 1788 *chasseurs de Franche-Comté* et 4^e *chasseurs* le 1^{er} janvier 1791.

Licencié à la première Restauration,, il fut reformé avec le fond du régiment et des éléments des 26^e et 27^e chasseurs et prit le titre de *chasseurs de Monsieur*.

Dissous une seconde fois, après Waterloo, le 4^e chasseurs fut reformé de nouveau sous le nom de *chasseurs de l'Ariège*.

Il devenait enfin, en 1825, 4^e régiment de chasseurs.

Le cavalier reproduit ci-contre, dessiné par A. Beuvry, représente un chasseur à cheval (1825) dans la position de l'inspection du mousqueton. Le document qui a servi de modèle à l'artiste a paru dans le « Nouveau guide des sous-officiers des Troupes à cheval de la garde et de la ligne », édité en 1830.

Il est donc dans sa tenue réglementée par la décision du 16 septembre 1822. En voici les couleurs :

Veste, à deux poches, entièrement verte y compris les parements et les pattes d'épaules ; de chaque côté du devant du collet est une patte à trois pointes de drap écarlate ; boutons blancs timbrés au numéro du régiment.

Pantalon garance, garni de peau et de fausses bottes, les coutures latérales recouvertes par une tresse mélangée de deux tiers d'écarlate et d'un tiers vert. Cette tresse a été remplacée, en 1828, par un passepoil vert.

Shako de drap noir, avec tresses et ganse de couleurs mélangées : un tiers verte et deux tiers d'écarlate ; cocarde blanche, bouton d'uniforme ; calot, visière, couvre-nuque et mentonnière en cuir noir ; pompon selon l'escadron : bleu de roi pour le 1^{er}, cramois pour le 2^e, vert foncé pour

le 3^e, bleu de ciel pour le 4^e, rose foncé pour le 5^e, jonquille pour le 6^e.

Bottes noires ; *col* noir.

Buffleterie blanche.

Sabre de cavalerie légère et *mousqueton* de cavalerie modèle 1822.

VUILLEMOT.



CAVALIER du 4^e régiment de chasseurs cheval,
Petite tenue, 1825.

BREVETS D'HONNEUR, — CONSULAT (Suite) (1).

III. FUSILS D'HONNEUR (Suite).

DEMACHY (Joseph),	caporal,	23° demi-brigade de ligne,	27 germinal,	an 9.
DEMIGNON (Jacques),	cap ^{al} de carab ^{rs} ,	21° demi-brigade légère,	1 ^{er} pluviôse,	— 13.
DESBORDES (Pierre),	caporal,	24° — — ,	19 vendémiaire,	— 10.
DESCHANGE (Nicolas),	fourrier,	43° demi-brigade de ligne,	4 pluviôse,	— 9.
DESTREGARD,	dragon,	4° régiment de dragons,	28 fructidor,	— 19.
DESUSSARD (Joseph),	sergent,	17° demi-brigade légère,	29 brumaire,	— 10.
DETRY,	caporal,	73° demi-brigade de ligne,	28 fructidor,	— 10.
DEVAUT (Louis, dit Devos), .	sergent,	22° — — ,	28 brumaire,	— 9.
DEVOUTON (Claude),	caporal,	27° — — ,	27 prairial,	— 9.
DITTE,	brigadier,	9° régiment de dragons,	28 fructidor,	— 10.
DITTE,	— ,	11° — — ,	28 — ,	— 10.
DOPILE (Nicolas),	sergent,	22° demi-brigade de ligne,	28 brumaire,	— 9.
DORNERON (Claude),	dragon,	8° régiment de dragons,	12 pluviôse,	— 8.
DOTACHÉ (André) (2),	grenadier,	96° demi-brigade de ligne,	24 vendémiaire,	— 9.
DOUANEAU (Jean),	fusilier,	44° — — ,	27 —	— 9.
DOUCET (René),	sergent-major,	12° — — ,	28 fructidor,	— 10.
DROUILLET,	sergent,	26° demi-brigade légère,	28 — ,	— 10.
DUBOIS (François),	grenadier,	101° demi-brigade de ligne,	23 frimaire,	— 9.
DUBOUCHET,	— ,	26° — — ,	28 fructidor,	— 10.
DUBUIS,	— ,	58° — — ,	28 — ,	— 10.
DUCHAT,	sergent-major,	20° demi-brigade légère,	28 — ,	— 10.
DUCHATTEL,	grenadier,	48° demi-brigade de ligne,	27 germinal	— 9.
DUCHESNE (J.-P. Thierry), .	sergent,	2° bataillon franc d'Ouest,	22 floral,	— 9.
DUCLERC,	grenadier,	58° demi-brigade de ligne,	28 fructidor,	— 10.
DUCOISY (Joseph),	fusilier,	96° — — ,	27 vendémiaire,	— 9.
DUFFAUT (Pierre),	grenadier,	18° — — ,	28 fructidor,	— 10.
DUFFOT (Pierre) ,	— ,	10° — — ,	21 germinal,	— 8.
DUMAIL (Jean),	fourrier,	58° — — ,	11 brumaire,	— 10.
DUMONT (Louis),	sergent-major,	19° — — ,	28 fructidor,	— 10.
DUPONT (Jean-Baptiste),	cap ^{al} de gren ^{rs}	22° — — ,	28 brumaire,	— 9.
DURAND (Louis) ,	sergent-major,	96° — — ,	27 vendémiaire,	— 9.
DURET,	fourrier,	108° — — ,	9 prairial,	— 10.
DURET (Claude-J.-Baptiste), .	sergent de gren.,	22° — — ,	28 brumaire,	— 9.
DUROT (Claude),	— — ,	96° — — ,	27 vendémiaire,	— 9.
DURPIT,	grenadier,	48° — — ,	28 fructidor,	— 10.
DUTHUY (Louis),	sergent,	14° — — ,	28 — ,	— 10.
DUTIS (Antoine),	sergent-major,	43° — — ,	6 vendémiaire,	— 9.
DUVAL (Georges),	grenadier,	3° — — ,	28 fructidor,	— 10.
DUVAL (Gilles),	caporal,	4° demi-brigade d'artillerie de marine,	10 brumaire,	— 10.
DUVET,	sergent,	108° demi-brigade de ligne,	28 fructidor,	— 10.
ELLIOTE (Jean),	grenadier à pied,	Garde des Consuls,	29 thermidor,	— 9.
EMMANUELLY,	chasseur à pied,	— ,	21 fructidor,	— 10.
EMMERY (3),	capitaine,	75° demi-brigade de ligne,	1 ^{er} pluviôse,	— 10.
ERRARD,	caporal,	14° demi-brigade légère,	28 fructidor,	— 10.
ÉRUISÉ,	— ,	105° demi-brigade de ligne,	28 — ,	— 10.
FABVIER,	sergent,	29° — — ,	28 — ,	— 10.
FACDONEL (Mathurin),	— ,	43° — — ,	4 pluviôse,	— 9.
FARNOT (Jean),	fusilier,	53° — — .	27 germinal,	— 9.
FAUBERT (Rolland),	asp ^t -canonnier,	6° demi-brigade d'artillerie de marine,	11 brumaire,	— 10.
FAUCHET (Louis),	caporal,	18° demi-brigade de ligne,	28 fructidor,	— 10.
FAUVART,	fusilier,	46° — — ,	28 germinal,	— 9.
FEBVRE (Nicolas),	— ,	22° — — ,	28 brumaire,	— 9.

(à suivre)

Louis FALLOU.

(1) Voir pages 39, 43 et 47 de l'année précédente, et pages 6, et 14 de la présente année.

(2) Tableaux annexés : D'ORNERONT, et 12 pluviôse, an 8, au journal militaire officiel,

(3) id.

ORDRE de SAINT-JACQUES de L'ÉPÉE ROUGE.

(Copie textuelle d'un brevet manuscrit, sur parchemin, de l'époque, ayant 33^c 1/2 de longueur, sur 25 cent. 1/2 de largeur, de la collection C. Côle).

*Brevet de commandeur
de commanderie
de l'Épée rouge
de Manciet en
faveur du sieur
comte de L'Espinasse
Langeac :*

Aujourd'hui vingt-cinq décembre mil sept cent soixante et dix, Le Roy étant à versailles, bien informé du zèle, fidélité, affection à son service du s^r Comte de L'Espinasse Langeac, Colonel aux Grenadiers de France, Voulant lui assurer la commanderie de l'hôpital de l'ordre de S^t Jacques de l'Épée Rouge, vacante par le décès du s^r de Cusacque, Maréchal de ses camps et armées, ayeul du dit s^r comte de L'Espinasse Langeac, Sa Majesté a donné et confère, donne et confère au dit s^r comte de L'Espinasse Langeac la dite commanderie de l'hôpital de Manciet de l'ordre de S^t Jacques de l'Épée Rouge dont la collation, provisoire, provisoire et toute autre disposition appartient à Sa Majesté, pour par le d. s^r de L'Espinasse Langeac l'avoir et tenir, en jouir, aux honneurs, droits, fruits, autorités, prérogatives, prééminence y appartenants ; lui permet Sa Majesté de porter la croix de commandeur de la dite commanderie, et ma commandé d'en expédier le présent Brevet qu'elle a pour assurance de sa volonté signé de sa main, et fait contresigner par moy conseiller et secrétaire d'état de ses commandements et finances.

Signé : Louis ; et plus bas : Philippeaux.

CORPS FRANCS, 1870-1871.

1° Tirailleurs Girondins.

Formé le 22 novembre 1870.

Son effectif comprit deux compagnies, numérotées 1^{re} et 2^e, de « jeunes gens vigoureux, de belle mine, des meilleures familles de Bordeaux et de la région ».

Leur uniforme se composait d'une tunique, d'un pantalon et d'un képi gris-foncé ; la bande du pantalon, le col, les parements et les pattes d'épaule de la tunique, de même que le turban du képi, étaient en drap noir. Leur arme était le fusil remington.

2° Francs-tireurs de Bigorre.

La compagnie des francs-tireurs républicains de la Bigorre fut organisée le 16 décembre 1870, à Bagnères. Les 60 à 70 hommes qui la composèrent « étaient de braves gens, parmi lesquels, à côté de quelques anciens militaires, se rencontraient de jeunes et vigoureux montagnards, aptes à toutes les fatigues et desquels, dans la guerre d'embuscade, on pouvait beaucoup attendre. Ces excellents éléments étaient vêtus de grosse bure brune, l'un des produits textiles de leur pays, coiffés d'un chapeau de feutre noir et chaussés de hautes guêtres de drap noir se boutonnant jusqu'aux genoux. Ils étaient armés du fusil chassepot du modèle réglementaire. »

3° Carabiniers Parisiens.

Le corps civique des carabiniers Parisiens, fut organisé les 24 septembre, 9 et 17 décembre 1870 dans le département de la Seine.

Comme uniforme : dolman marron, à collet droit marron et écussons noirs portant le numéro de la compagnie en blanc, parements noirs, brandebourgs en poil de chèvre noir et trois rangs de boutons blancs, celui du milieu avait les

boutons plus gros ; pantalon marron avec large bande noire, porté par dessus les chaussures ; képi marron à bandeau noir, cocarde tricolore sur le devant et passepoils noirs ; ceinturon en cuir noir, plaque en métal bruni ; havre-sac en poil et en toile, les courroies noires ; fusil et sabre-baïonnette brunis.



PLAQUE DE SHAKO, 64^e régiment d'infanterie de ligne, en cuivre, 1^{er} Empire. (Collection C...)

TABLEAU des OFFRES et DEMANDES

réservé à nos abonnés; UN FRANC la ligne y compris les nom et adresse. — Prière joindre timbre pour réponse à toute demande de renseignements adressée à « LA GIBERNE ».

OFFRES :

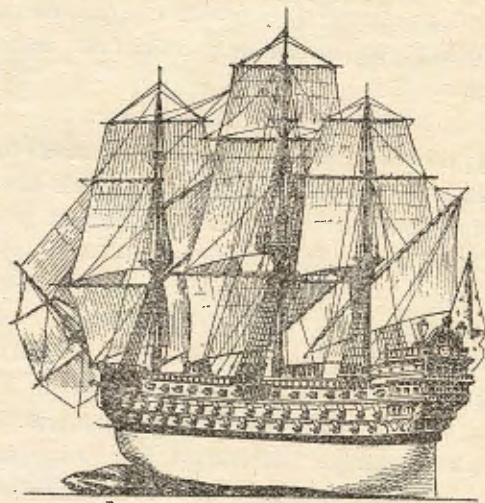
1. — De M. Florange, expert en médailles, 17, rue de la Banque, Paris, 2^e : *Étude sur les Messageries et les Postes* d'après des documents métalliques et imprimés, précédée d'un essai numismatique sur les *Ponts et Chaussées*; un fort volume in-4^o, broché, de 540 pages de texte, illustré de nombreuses reproductions de jetons, médailles, boutons, plaques et documents de toutes sortes se rapportant aux différents moyens de transport dont on s'est servi au cours des siècles pour assurer le trafic des correspondances. Prix 150 fr. Texte par Ch. Florange.
2. — De « La Giberne » :
 - Miniature*, buste de Charles IX; encadrée.
 - Miniature*, buste du barron Larrey, professeur au Val-de-Grâce, 1796, médecin inspecteur général des armées de Napoléon I^{er}; encadrée.
 - Miniature*, buste de capitaine des lanciers de la Garde royale, 2^e Rest^{on}; superbe pièce attribuée à Isabey; encadrée.
 - Miniature*, buste en uniforme d'élève de l'École Polytechnique, 1822; sous verre.
 - Camaïeu*, buste d'homme, 1^{er} Empire; sous verre.
 - Vitrail* (15c. x 13c.) en couleurs, aux ballons, pour le centenaire des Montgolfières 1783, vers 1883.
 - Lame de rabot* sujet Napoléon en pied « Sans Rival ».
 - Débourre-pipes*, sujet Napoléon en pied.
 - Boîte* ronde noire, sujets imprimés : château de Blaye et buste en uniforme de Henri V.
 - Médaille* de bronze : orphelines de la Légion d'honneur. 1810. A l'avvers, le profil lauré de l'Empereur.
 - Médaille* de bronze pour les défenseurs de Mazagran.
 - Médaille* de bronze dédiée aux Parisiens, 27, 28, 29 juillet 1830.
 - Série* de sept médailles de bronze 2^e Empire : Prise de Sébastopol, combat de Palestro, prise de Puebla, entrée à Milan, combat de Montebello.
 - Affiche* de recrutement pour le régiment des chasseurs des Alpes, 1787 (54c. x 41c.).
 - Gravure* coloriée : serment de l'ordre royal de la Légion d'honneur, Louis XVIII.
 - Gravure* coloriée : serment à l'ordre de la fidélité, Louis XVIII.
 - Bonnet* de police de grenadier d'infanterie de ligne, 2^e Empire.
 - Chapeau* de ville d'officier de l'École de St-Cyr, 2^e Empire.
 - Journal militaire officiel* : 2^e semestre 1860; 1^{er} sem. 1861; 1^{er} sem. 1862; 1^{er} et 2^e sem. 1867; 1^{er} sem. 1868; 1^{er} et 2^e sem. 1870; 1^{er} et 2^e sem. 1871; à céder séparément.
 - Plaque* de ceinturon d'officier des mousquetaires gris, 1^{er} R^{on}.
 - d'off. de la gend^{ie} départ^{ie}, Louis-Phil.
 - d'off. des lanciers de la garde, 2^e Emp.
 - de la g. nat. à ch. de Paris, 2^e Rest.
 - de la gend^{ie} dép^{ie}, 1852.
 - de la gend^{ie} impériale, 2^e Empire.
 - des sapeurs-pompiers de Paris, 1872.
 - du génie, 3^e République.
 - de sapeur-pompier, 3^e République.

DEMANDES :

1. — *La Revue des Autographes*, 6, square du Croisic, Paris, 15^e ar^t, recherche tout ce qui concerne la Révolution et l'Empire (les autographes de Robespierre, Marat, Napoléon I^{er} et toute sa famille).
2. — De « La Giberne » ; *Décorations françaises avant 1914. Beaux dessins et aquarelles uniformes militaires français. Belles estampes militaires anciennes en couleurs. Brevets et objets relatifs aux décorations françaises. Objets de récompense nationale. Miniatures et bibelots historiques ou à sujets historiques et militaires français, de la Révolution à 1870. Années de « La Giberne » d'avant-guerre. Cartes de contentement des élèves de la Légion d'honneur. Affiches de recrutement Ancien Régime à Louis-Philippe. Tout sur l'aérostation et l'aviation en France. Lettres de soldats français et Souvenirs régiments, avec type militaire colorié, avant 1870. Tableaux et dessins de l'École française, signés. Documents imprimés et manuscrits et estampes sur les décorations françaises, l'aérostation et l'aviation. Images coloriées : Armée française, imprimerie G. Silbermann, à Strasbourg.*

Le Directeur-Gérant : LOUIS FALLOU.

17 455. — S. I. B. N., 10, r. de la Monnaie, Caen. — Téléphone 6-84



Nous sommes acheteurs de modèles de bateaux dans le genre du dessin ci-dessus et de tous autres modèles de toutes époques de la marine de guerre et de la marine marchande.

"AU VIEUX PARVIS", MARCHAL
19, Quai Saint-Michel, 19
PARIS, V^e

La Giberne

RÉDACTION et ADMINISTRATION
22, rue de Jallans, 22
à CHATEAUDUN (Eure-et-Loir)

Louis FALLOU
Directeur

ABONNEMENT ANNUEL
France 25 fr.
Union postale 27 fr.

BULLETIN MENSUEL ILLUSTRÉ des amateurs de documents de toute nature relatifs à notre histoire nationale et militaire, ainsi qu'aux décorations françaises, depuis Louis XV.

ÉCHOS :

Une nouvelle intéressant plusieurs de nos abonnés.

Le « marché aux puces » s'est installé à la Plaine Saint-Denis, sur l'avenue du Président Wilson, à cent mètres de la porte de la Chapelle. Il s'y étend les samedis, dimanches et vendredis sur une longueur de quatre kilomètres.

**

Les principaux points de l'ancien front qui seront conservés dans leur état actuel sont :

Marne. — La région des Monts de Champagne et le Fort de la Pompelle ainsi que le village de Moronvilliers.

Les abris de la Hazarée sur la route de Vienne-le-Château à la Chalade.

La région de la Main de Massiges.

Meurthe-et-Moselle. — Le quart en réserve du bois le Prêtre.

Meuse. — Le Mort Homme et la Côte de l'Oise.

La crête des Eparges.

Les carrières d'Haudremont.

La butte de Vauquois.

Les forts de Verdun, Vaux et Douaumont principalement.

La butte de Montfaucon.

Oise. — La butte de Plémont.

Somme. — Les entonnoirs de Beuvraignes.

Haut-Rhin. — L'Hartmannswillerkopf.

Le champ de bataille de Luige.

Le champ de bataille de la Tête des Faux.

Ces champs de bataille ne sont classés qu'à titre temporaire,

pour le temps qu'ils pourront être soustraits à l'action de la

mature et aux dégradations du temps. LOUIS FALLOU.

ERRATA

1° à l'article sur la Médaille de Crimée et ses agrafes (page 2 du numéro 1 de la 20° année),

1. — Mettre entre guillemets tout le texte compris entre le quatrième alinéa et le Nota (exclus) et ajouter à la fin de ce texte : (2).

Inscrire ensuite au bas de la page le renvoi suivant :

(2) Instruction du 1^{er} août 1857 sur la répartition dans la marine impériale des médailles instituées par S. M. la reine d'Angleterre.

2. — Au lieu de Rinburn mettre Kinburn.

3. — 15° alinéa, supprimer avec agrafes — seuls les bâtiments armés en guerre eurent droit aux agrafes.

2° à l'article sur la Médaille de la Baltique (page 10 du numéro 2),

Au lieu de 63 marins... eurent droit à la médaille de la Baltique, lire : Les équipages de 63 navires et bâtiments divers eurent droit.... Comm' S.

BOÎTE aux LETTRES.

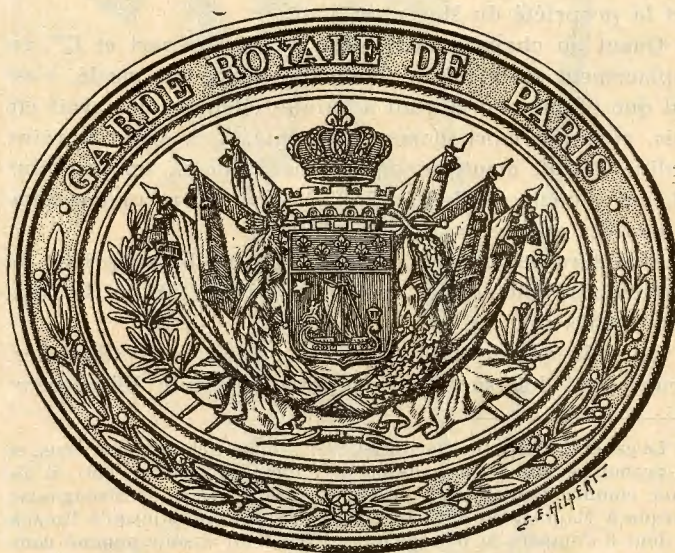
(Sous cette rubrique nous insérons gratuitement les questions et les réponses de nos lecteurs sur tous sujets relatifs aux décorations et uniformes français).

Suite des réponses à la question : Que sont devenus les chapeaux de Napoléon I^{er} ? insérées dans les « boîtes » des 2° et 3° numéros précédents :

De S. A. I. le Prince Victor Napoléon, qui possède deux de ces chapeaux, l'un provenant du général Bertrand, le second de Marchand, le dévoué serviteur de Napoléon I^{er}.

De M. Pauilhac, de Paris, qui nous écrit qu'il possède deux chapeaux ayant appartenu à l'Empereur et nous en indique la provenance comme il suit :

« Le premier provient du Musée des Souverains où il a figuré de 1852 à 1872 sous le numéro 221 (n° 170 du registre d'inventaire du Musée). Il y est ainsi décrit :



PLAQUE DE GIBERNE, argentée

Collection C. Leroy.

« 221 — Chapeau dont l'Empereur Napoléon I^{er} s'est servi dans la campagne de 1814, offert à l'Empereur Napoléon III par M. le capitaine de Belleville et donné par Sa Majesté au Musée des Souverains ».

« Le deuxième chapeau que je possède et qui n'a jamais été publié a été porté par l'Empereur pendant toute la campagne de Russie ».

De M^{me} Augusta Hure, conservatrice des Musées de Sens (Yonne) qui nous communique sa brochure relative aux « Souvenirs Napoléoniens du Musée de Sens et leur histoire », éditée à Auxerre en 1923, et de laquelle nous extrayons les précieux renseignements suivants :

« Le chapeau de Waterloo ».

« Le chapeau de Waterloo du Musée de Sens est dû à la libéralité du général Duchesne (1). Il avait été remis au général par M^{me} Dupuis, née Léontine Putois, dont la tante Clémentine Putois, avait épousé Elie-Roger Duchesne, oncle du général. M^{me} Dupuis était la petite-fille de Delaunay, chapelier de l'Empereur, dont l'établissement, situé au Palais-Royal, portait pour enseigne : « Au temple du goût » avec la raison sociale Poupart et C^{ie}, et non pas Poupart-Delaunay; C^{ie} soulignant Delaunay.

« A sa rentrée à Paris, après la bataille du 18 juin 1815, l'Empereur, dont le chapeau avait été maltraité par la pluie reçue pendant la campagne, l'envoya pour être réparé chez ses fournisseurs habituels. Poupart et C^{ie} qui avaient toujours en réserve un chapeau prêt à être livré à Sa Majesté, donnèrent un chapeau neuf, et gardèrent l'autre afin de le remettre en état. Les événements qui suivirent la bataille de Waterloo se succédèrent avec une telle rapidité que le chapeau que portait l'Empereur ce jour-là resta entre les mains des chapeliers.

« En effet, par suite du départ de Napoléon pour Sainte-Hélène, ce chapeau ne put lui être rendu et a toujours été conservé dans la famille Poupart-Delaunay-Dupuis, jusqu'au jour où M^{me} Dupuis a bien voulu s'en dessaisir en faveur du général Duchesne. Un legs de ce dernier en faisait après sa mort la propriété du Musée de Sens.

« Quant au chapeau neuf, délivré par Poupart et C^{ie}, en remplacement de celui de Waterloo qu'ils ont gardé, c'est celui que l'Empereur portait à Sainte-Hélène et qui avait été remis, après sa mort, comme souvenir, à sa sœur la reine Caroline Murat, comtesse de Lipona. Celle-ci, un peu plus tard, eut à cœur de l'offrir à M. Mercey en reconnaissance des services qu'elle avait reçus de lui.

« Plus tard encore, ce chapeau devint la propriété de M. Gérôme, artiste-peintre, membre de l'Institut, qui le paya 17.000 francs (2).

« On sait que le tailleur de Napoléon était Chevalier. Lejeune, qui lui succéda, continua à servir l'Empereur.

Quant à ses chapeaux, nous voyons que c'était Poupart et C^{ie} qui les lui fournissaient au prix de 60 francs, d'après M. Germain Batps produisant une facture de ces chapeliers, datée de Paris, du 19 août 1808, ainsi conçue :

« Fourni pour le service personnel de sa Majesté l'Empereur et roi :

Deux chapeaux castor à 60 francs	120 »
24 Le repassage d'un chapeau et fourni une	
coëffe piquée en soie	6 »
26 Le repassage	6 »

« Ainsi, le fameux chapeau coûtait 60 francs et dès que la coiffe en était fatiguée ou le poil rebroussé, Napoléon le faisait repasser ou redoubler.

« L'Empereur avec son sens de l'ordre appréciait certes l'économie. Cependant on a calculé que de 1800 à 1815 il a usé environ 120 chapeaux.

«
« Ce n'est pas sans émotion que nous avons reçu entre nos mains le chapeau de Waterloo, que nous avons considéré les poils du feutre fripés par place, où semblaient se lire les mots évocateurs, les journées mémorables accomplies sous la pluie, dans la boue. Il est un témoin, il est une date. Pour la partie décisive, l'Empereur partit au feu avec ce chapeau, qu'il n'abandonna pas. Comme il n'a pas été réparé, son état est très significatif et se ressent de la fatigue de la campagne. Le débordement de la coiffe sur le bord du feutre prouve la volonté que l'Empereur a eue de l'enfoncer avec force. La disposition de l'entrée nous dit sa pose en biais, adoptée sur la tête impériale.

« ... En avant sur le côté gauche, comme seul décor, entre deux étroits galons noirs et plats, une cocarde tricolore d'un diamètre de 0^m048.... Les teintes en partant du centre, sont blanche, bleue, rouge.

« ... sur la cocarde du chapeau conservé au château de Fontainebleau, que portait Napoléon à son retour de l'île d'Elbe, la couleur blanche se trouve intercalée entre le bleu et le rouge....

« Sur le chapeau d'Eylau, aux Invalides, les petits galons traversent la cocarde.

« Les cocardes du chapeau de l'Empereur étaient placées plus ou moins hautes sur le revers ; celle du chapeau de Waterloo le dépasse légèrement. Les Invalides possèdent le chapeau de la Cella du tombeau, qui avait été donné à Gros pour peindre Eylau. Après la mort de ce peintre il fut vendu au docteur Delacroix qui en fit don aux Invalides au retour des cendres. Le chapeau de la salle Turenne provient du Musée des Souverains, auquel il a été offert par Napoléon III. Le troisième chapeau, salle Napoléon, a été légué au Musée par Meissonnier. Un autre exemplaire est enfermé dans le cercueil de l'Empereur. — Notes supplétives de l'auteur).

« Le volume du chapeau de Waterloo est différent de celui du chapeau de Sainte-Hélène et de ceux des Invalides ; nous en donnons les dimensions :

Hauteur devant	16 centim.
Hauteur derrière	25 »
Distance d'une corne à l'autre	46 »
Ouverture de la tête de droite à gauche	
et en biais	21 centim.
Ouverture de devant en arrière	16 »
Poids	327 gr. 50 »

(1) Le général Duchesne (Jacques-Charles-René-Achille), né à Sens, en 1837, promu général de brigade en 1888, divisionnaire en 1893, il fut nommé commandant en chef du corps expéditionnaire de Madagascar, débarqua à Majunga en 1895, et conduisit ses troupes jusqu'à Tananarive, dont il s'empara le 30 septembre 1895. Il fut ensuite nommé commandant en chef des 5^e et 7^e corps d'armées. Mort le 29 avril 1918. — Note de l'auteur.

(2) Augusta Hure, le Temps, Paris, n^o du 20 mars 1921. — Note de l'auteur. (Nous avons ainsi la provenance du chapeau du Musée de Chantilly relaté dans la « boîte » du précédent numéro. L. F.).

Mademoiselle Augusta Hure donne ensuite les dimensions du chapeau de Sainte-Hélène, à Chantilly, qui ne varient guère que d'un centimètre en plus ou en moins de chacune de celles données ci-dessous, puis, dans un renvoi en bas de page, l'auteur rappelle la vente en « avril 1919 d'un autre petit chapeau qui a été adjugé à l'hôtel des ventes 3950 francs » vente que nous avons relatée dans un écho du premier numéro de la 17^e année de La Giberne. Ce chapeau qui était orné de la cocarde de l'île d'Elbe, qu'est-il devenu ?

Enfin, nous relevons ce qui suit dans *Napoléon raconté par l'image* par Armand Dayot, paru chez Hachette en 1895, en renvoi au bas de la page 427 : « Il nous a été permis de voir tout dernièrement un des chapeaux que Napoléon portait à la campagne de Russie. Le parchemin documentaire qui l'accompagne explique ainsi sa singulière destinée :

« Voici de quelle sorte ce chapeau parvint dans mes mains. A l'époque de cette désastreuse campagne de Russie, mon épouse était employée dans la buanderie de la maison de l'Empereur. Elle s'adressa par hasard à M. Gervais, conservateur de la garde-robe de l'Empereur, et lui demanda quelques vieux chapeaux pour faire des poignées dont les repasseuses se servaient alors pour tenir leur fer. Il lui donna deux chapeaux de l'Empereur, dont l'un, celui-ci que j'ai conservé, avait servi pendant cette campagne. Elle donna l'autre à une personne qui avait désiré l'avoir. Telle est la vérité. — Signé J. Dulud.

« Ce chapeau est en ce moment la propriété de M. Georges Thierry ».

M. Brunon nous signale le chapeau de l'Empereur du Musée de Boulogne-sur-Mer. Nous avons demandé confirmation et détails sur sa provenance au conservateur dudit Musée.

Merci aux aimables abonnés qui ont répondu à nos différents appels.

Abonnez-vous.

Recrutez-nous de nombreux abonnés.

Utilisez la « boîte aux lettres ».

Usez du tableau des offres et demandes.

Aidez-nous car nous voudrions bien donner au moins deux clichés d'objets en plus par numéro.

Le vaguemestre : L. F.

GUIDES A PIED de L'ARMÉE des ALPES, 1793-1796.

I.

Lorsque Kellermann prit, à la fin de Xbre 1792, le commandement de l'armée des Alpes, la compagnie de guides de cette armée, quoique composée, ainsi qu'il l'écrivait au Ministre de la guerre, d'hommes d'une bonne espèce et bien montés, se trouvait par suite de l'ignorance dans laquelle ils étaient des localités du pays, dans l'impossibilité de rendre les services qu'on attendait d'elle.

Par ordre du 7 avril 1793 il fit organiser provisoirement une compagnie de trente guides à pied composée, disait-il, de ci-devant braconniers, contrebandiers, tous tireurs excessivement adroits, connaissant les plus petits sentiers du pays.

Le 6 mai, le Ministre Bouchotte demandait à la Convention de ratifier cette organisation, ce qui fut fait par décret du lendemain 7 mai.

Le 15 du même mois, la compagnie fut administrativement organisée, elle se composait d'un lieutenant, deux sergents, quatre caporaux, vingt-cinq guides.

Elle fut ensuite portée, par arrêté du Comité du Salut public du 5 pluviôse an II, à cent hommes, recrutés parmi les gens du pays faisant partie de la première réquisition, et composée d'un capitaine Ratel, d'un lieutenant B. Caire, d'un sous-lieutenant A. Ferrus, d'un sergent-major, un caporal-fourrier, six caporaux, quatre-vingt-huit guides, un tambour.



GUIDE A PIED de l'armée des Alpes, tenue de route, 1795

Le nombre de guides ne paraît pas avoir été atteint et l'effectif total dépasser quatre-vingts hommes.

Cette compagnie, divisée en nombreux détachements, fit pendant trois ans, en Tarentaise et Maurienne, la correspondance, le service de gendarmerie, celui de guides pour conduire la troupe.

Elle est désignée sur les divers états sous les noms de *Guides à pied de l'armée des Alpes, Guides du Mont-Blanc, Guides de la Maurienne, 1^{re} compagnie de Guides à pied.*

En messidor an IV elle fut envoyée à l'armée d'Italie, elle y devint la souche des guides à pied de cette armée, devenus ensuite *Guides* de l'armée d'Egypte.

Les trois officiers étaient alors Caire, Balthazard, capitaine avec le grade de chef de bataillon, Ferrus Antoine, lieutenant, Caire Antoine, sous-lieutenant.

Son uniforme qui n'avait pas été beaucoup modifié depuis l'organisation était alors :

Habit à la hussarde bleu de ciel, passepoils, parements et doublure rouges.

Gilet rouge tressé.

Culotte hongroise bleu de ciel.

Demi-guêtres noires, *demi-guêtres* grises.

Veste, redingote, bonnet de police bleu de ciel.

Boutons et tresses blancs.

Pour armement et équipement :

Mousqueton de cavalerie modèle 1783, *sabre* d'infanterie, *giberne* à la Corse, *hâvre-sac* de peau, *giberne* de correspondance.

Au cours de 1795, la compagnie reçut les matières nécessaires pour faire confectionner des bonnets ou shakos de hussards avec plumets, glands, cordons.

Les Officiers avaient la même tenue, plus un dolman ; ils ne portaient pas de pelisse ni de ceinture.

Les anciens guides de l'armée des Alpes portaient encore lorsqu'ils débarquèrent en Egypte, les habits bleu de ciel qu'ils avaient reçu le 1^{er} Floréal an III ; les guides qui étaient grossir leurs rangs en Italie avaient les habits des guides qu'ils étaient sortis.

À la suite de la lettre de Bonaparte à Bessières, le 26 VI, qu'ils prirent l'habit vert des guides à

La soldé était plus forte de cinq sols par jour que celle de l'infanterie.

La tenue, d'abord celle de l'infanterie légère avec quelques variantes, fut ensuite celle de la 1^{re} compagnie.

Envoyée à l'armée d'Italie en même temps que la première cette deuxième compagnie se débanda avant d'arriver à Combrin les guides, tous réquisitionnaires nés dans la vallée de Barcelonnette où ils venaient de servir, quittaient leur pays avec peine.

Les officiers seuls, le capitaine Pascal Jacques, le lieutenant Berlie Paul, continuèrent leur route ; Bonaparte les renvoya à Kellermann qui les autorisa à rentrer dans leurs foyers.

LÉONCE BERNARDIN.

CHASSEURS A CHEVAL PORTUGAIS 1808-1813.

Tous les lecteurs de la Giberne savent que, sous le 1^{er} Empire, les régiments Portugais à notre service avaient la couleur brun-marron pour fond de leur habillement, mais quoiqu'on l'ait longtemps supposé, cette couleur n'est pas d'origine péninsulaire ; les Portugais qui passèrent en France en 1808 étaient habillés de bleu foncé, quelques centaines de fantassins seulement avaient l'habit gris-bleu, la cavalerie légère de la légion d'Alorna l'habit bleu-clair.

Le Ministre Directeur de l'Administration de la Guerre avait, le 23 juin 1808, proposé à l'Empereur d'habiller toute l'infanterie française en drap brun-marron foncé rehaussé de garance ; le 29 du même mois il renouvelait sa proposition et envoyait à l'appui de ses arguments divers échantillons dudit drap.

Le 12 juillet, au moment de prendre une décision sur l'habillement à donner à la Légion Portugaise, l'Empereur avait ces échantillons sous les yeux.

C'est alors qu'il décida que toute la Légion serait habillée en brun-marron, avec le rouge pour couleur distinctive.

Les chasseurs à cheval Portugais eurent donc, d'après la décision dudit jour, la tenue suivante :

Habit de même coupe que celui des chasseurs à cheval français en drap brun-marron ; collet-parements, doublure des basques en rouge-garance ; poches en long ; boutons blancs.

Gilet de drap blanc avec petits boutons blancs.

Culotte à la hongroise de tricot brun-marron, avec tresses blanches.

Manteau brun-marron.

Pour coiffure le *casque* de cuir surmonté de peau d'oursoutel qu'il était porté par une partie des troupes Portugaises.

Les marques distinctives des officiers en argent.

Suivant rapport à l'Empereur du Ministre Directeur de la Guerre le 17 août 1808, les étoffes nécessaires à la confection de l'habillement, pour 618 sous-officiers et chasseurs, furent adressées au Conseil d'Administration de la Légion, mais il résulte aussi de la correspondance ultérieurement échangée entre les généraux inspecteurs et le Ministre de la Guerre, que des variantes furent apportées à la tenue arrêtée ; les culottes hongroises délivrées en 1809 n'existaient plus moins d'un an après ; elles ont été confectionnées, usées ou vendues, dont les Portugais étaient coutumiers.

II.

endue de territoire occupée par la compagnie des guides à pied était la 1^{re} compagnie des Hautes-Alpes fut créée par le Représentant Dumas, du

de trente hommes, fut à la suite de la lettre de Bonaparte à Bessières, le 26 VI, qu'ils prirent l'habit vert des guides à pied. Le 9 messidor an VI, ils furent nommés guides, plus un capitaine, un sergent-major, deux ser-

choix du général en chef, de la 1^{re} compagnie des Hautes-Alpes.

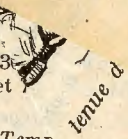
es divers états, sous les noms de *Guides à pied de la Maurienne, 2^e compagnie de Guides à pied.*

re
cel.
remi.
Caroli.
tard, eu
des servi
« Plus
M. Gérôme,
17.000 francs
« On sait
Lejeune, qui l

(1) Le général Ducloux, né le 15 mai 1787, promu général en 1813, nommé commandant en chef de la 1^{re} compagnie de guides à pied, débarqua à Majunga en 1808, et fut nommé commandant en chef des 5^e et 6^e compagnies de guides à pied. Note de l'auteur.

(2) Augusta Hure, le Temp, l'auteur. (Nous avons ainsi la première fois relaté dans la « boîte » du pr

Tom
Guides



Le nombre de guides ne paraît pas avoir été atteint et l'effectif total dépasser quatre-vingts hommes.

Cette compagnie, divisée en nombreux détachements, fit pendant trois ans, en Tarentaise et Maurienne, la correspondance, le service de gendarmerie, celui de guides pour conduire la troupe.

Elle est désignée sur les divers états sous les noms de *Guides à pied de l'armée des Alpes, Guides du Mont-Blanc, Guides de la Maurienne, 1^{re} compagnie de Guides à pied.*

En messidor an IV elle fut envoyée à l'armée d'Italie, elle y devint la souche des guides à pied de cette armée, devenus ensuite *Guides* de l'armée d'Egypte.

Les trois officiers étaient alors Caire, Balthazard, capitaine avec le grade de chef de bataillon, Ferrus Antoine, lieutenant, Caire Antoine, sous-lieutenant.

Son uniforme qui n'avait pas été beaucoup modifié depuis l'organisation était alors :

Habit à la hussarde bleu de ciel, passepoils, parements et doublure rouges.

Gilet rouge tressé.

Culotte hongroise bleu de ciel.

Démi-guêtres noires, *démi-guêtres* grises.

Veste, redingote, bonnet de police bleu de ciel.

Boutons et tresses blancs.

Pour armement et équipement :

Mousqueton de cavalerie modèle 1783, *sabre* d'infanterie, *giberne* à la Corse, *hâvre-sac* de peau, *giberne* de correspondance.

Au cours de 1795, la compagnie reçut les matières nécessaires pour faire confectionner des bonnets ou shakos de hussards avec plumets, glands, cordons.

Les Officiers avaient la même tenue, plus un dolman ; ils ne portaient pas de pelisse ni de ceinture.

Les anciens guides de l'armée des Alpes portaient encore lorsqu'ils débarquèrent en Egypte, les habits bleu de ciel qu'ils avaient reçu le 1^{er} Floréal an III ; les guides qui étaient venus grossir leurs rangs en Italie avaient les habits des corps d'où ils étaient sortis.

Ce ne fut qu'à la suite de la lettre de Bonaparte à Bessières, du 19 fructidor an VI, qu'ils prirent l'habit vert des guides à cheval.

II.

En raison de la grande étendue de territoire occupée par l'armée des Alpes, la compagnie des guides à pied était insuffisante ; une seconde compagnie des Hautes-Alpes fut formée à Tournoux, par arrêté du Représentant Dumas, du 1^{er} germinal an II.

Son effectif, primitivement de trente hommes, fut à la suite de l'arrêté du Représentant Abbitte, du 9 messidor même année, porté à cinquante guides, plus un capitaine, un lieutenant, un sous-lieutenant, un sergent-major, deux sergents, quatre caporaux.

Les guides devaient être pris, au choix du général en chef, dans l'étendue du département des Hautes-Alpes.

Cette compagnie est désignée, sur les divers états, sous les noms de *Guides à pied des Hautes-Alpes, Guides à pied de Tournoux, Guides à pied de Barcelonnette, 2^e compagnie de Guides à pied.*

La solde était plus forte de cinq sols par jour que de l'infanterie.

La tenue, d'abord celle de l'infanterie légère avec quelques variantes, fut ensuite celle de la 1^{re} compagnie.

Envoyée à l'armée d'Italie en même temps que la première, cette deuxième compagnie se débanda avant d'arriver à la destination, les guides, tous réquisitionnaires nés dans la vallée de la vallée de la celonnette où ils venaient de servir, quittaient leur service avec peine.

Les officiers seuls, le capitaine Pascal Jacques, le lieutenant Berlie Paul, continuèrent leur route ; Bonaparte les renvoya à Kellermann qui les autorisa à rentrer dans leurs foyers.

Léonce BERNARD

CHASSEURS A CHEVAL PORTUGAIS 1808-1813.

Tous les lecteurs de la Giberne savent que, sous le 1^{er} Empire, les régiments Portugais à notre service avaient la couleur brun-marron pour fond de leur habillement, quoiqu'on l'ait longtemps supposé, cette couleur n'est d'origine péninsulaire ; les Portugais qui passèrent en France en 1808 étaient habillés de bleu foncé, quelques centaines de fantassins seulement avaient l'habit gris-bleu, la cavalerie légère de la légion d'Alorna l'habit bleu-clair.

Le Ministre Directeur de l'Administration de la Guerre avait, le 23 juin 1808, proposé à l'Empereur d'habiller l'infanterie française en drap brun-marron foncé rehaussé de rouge-garance ; le 29 du même mois il renouvelait sa proposition et envoyait à l'appui de ses arguments divers échantillons dudit drap.

Le 12 juillet, au moment de prendre une décision sur l'habillement à donner à la Légion Portugaise, l'Empereur avait ces échantillons sous les yeux.

C'est alors qu'il décida que toute la Légion serait habillée en brun-marron, avec le rouge pour couleur distinctive.

Les chasseurs à cheval Portugais eurent donc, d'après la décision dudit jour, la tenue suivante :

Habit de même coupe que celui des chasseurs à cheval français en drap brun-marron ; collet-parements, doublure et des basques en rouge-garance ; poches en long ; boutons blancs.

Gilet de drap blanc avec petits boutons blancs.

Culotte à la hongroise de tricot brun-marron, avec tresses blanches.

Manteau brun-marron.

Pour coiffure le *casque* de cuir surmonté de peau d'ours tel qu'il était porté par une partie des troupes Portugaises.

Les marques distinctives des officiers en argent.

Suivant rapport à l'Empereur du Ministre Directeur de la Guerre du 17 août 1808, les étoffes nécessaires à la confection de l'habillement, pour 618 sous-officiers et chasseurs, furent présentées au Conseil d'Administration de la Légion, mais il fut décidé aussi de la correspondance ultérieurement échangée entre les généraux inspecteurs et le Ministre de la Guerre, qu'il y avait eu quelques variantes apportées à la tenue arrêtée ; les couleurs hongroises délivrées en 1809 n'existaient plus moins d'un an après ; avaient-elles été confectionnées, usées ou vendues, dont les Portugais étaient coutumiers.



CHASSEUR A CHEVAL PORTUGAIS, tenue de campagne, 1809.

Suivant une lettre du Ministre de la Guerre à l'Empereur du 16 septembre 1810, les hommes n'avaient pas de chemise, des habits en très mauvais état, pas de pantalons uniformes, mais des pantalons en toile usés et rapiécés, au lieu de gilets blancs, des gilets rouges tressés ; opulence et misère !

C'est vraisemblablement ainsi que la cavalerie Portugaise avait pris part à la campagne d'Autriche en 1809 ; elle y servit honorablement.

Un nouvel habillement lui fut délivré en 1811, il y a tout lieu de supposer que c'est celui représenté par la planche

de Martinet : *habit* à un rang de boutons comme le portaient pour second (et même unique) habit les chasseurs à cheval français ; *pantalon* gris à bande rouge assez semblable à celui en usage dans notre cavalerie de 1854 à 1903.

Si cette planche de Martinet est exacte, elle donne la tenue dans laquelle les Chasseurs à cheval Portugais prirent part, 500 cavaliers, à la campagne de 1812, attachés à la division d'infanterie de la Vistule faisant partie de la Jeune Garde, sous le commandement du duc de Trévise.

(à suivre).

LÉONCE BERNARDIN.

BREVETS D'HONNEUR, — CONSULAT (Suite) (1).

III. FUSILS D'HONNEUR (Suite).

FERDONNET (J.-B.),	caporal,	55°	de mi-brigade de ligne,	2	thermidor (2), ..	an 9
FERY,	sergent,	51°	— — —	28	fructidor,	— 10
FISCHER (Mathieu),	grenadier,	74°	— — —	21	messidor,	— 9
FLAMMERION,	—	104°	— — —	28	fructidor,	— 10
FONTAINE (Nicolas),	—	13°	— — —	28	—	— 10
FONTENELLE,	caporal,	28°	— — —	23	frimaire,	— 9
FOSTEIN,	sergent,	24°	de mi-brigade légère,	19	ventôse (3),	— 10
FOURCADE,	caporal, chasseurs à pied,		Garde des Consuls,	19	thermidor,	— 10
FRADEL,	grenadier,	32°	de mi-brigade de ligne,	9	ventôse,	— 10
FRAŒOIS,	—	72°	— — —	28	fructidor,	— 10
FRAŒOIS,	carabinier,	23°	de mi-brigade légère,	28	—	— 10
FRESNIOT,	sergent,	93°	de mi-brigade de ligne,	28	—	— 10
GACHÈTE (Ramond) (4),	carabinier,	24°	de mi-brigade légère,	19	vendémiaire,	— 10
GADAN (Jean),	grenadier,	96°	de mi-brigade de ligne,	27	—	— 9
GAI (5) (Pierre),	sergent,	4°	régiment d'artillerie à pied,	19	germinal,	— 10
GALBOIS (René),	chasseur à pied de la		Garde des Consuls,	5	brumaire,	— 11
GALLET (Jean),	sergent,	63°	de mi-brigade de ligne,	6	vendémiaire,	— 10
GANNARD,	brigadier,	13°	régiment de dragons,	28	fructidor,	— 10
GARIVET (Jean),	fusilier,	57°	de mi-brigade de ligne,	27	prairial,	— 8
GARNIER	—	83°	— — —	28	fructidor,	— 10
GARRAUD,	sergent,	39°	— — —	28	—	— 10
GARRIGUE,	grenadier,	18°	— — —	1 ^{er}	pluviôse,	— 10
GARTIGNE,	—	18°	— — —	1 ^{er}	—	— 10
GAUDRIN,	fusilier,	60°	— — —	28	fructidor,	— 10
GAULLIER,	sergent,	6°	de mi-brigade légère,	23	frimaire,	— 9
GAY,	fusilier,	60°	de mi-brigade de ligne,	28	fructidor,	— 10
GEHIN (Jean-François),	sergent,	6°	de mi-brigade légère,	23	frimaire,	— 9
GELY,	grenadier,	85°	de mi-brigade de ligne,	28	fructidor,	— 10
GENDRE,	carabinier,	16°	de mi-brigade légère,	28	—	— 10
GENEVOIS,	chasseur,	21°	— — —	28	—	— 10
GEOFFROY (Louis),	fusilier,	76°	de mi-brigade de ligne,	28	thermidor,	— 10
GEORGIN,	—	44°	— — —	27	vendémiaire,	— 9
GILBERT,	sergent,	64°	— — —	28	fructidor,	— 10
GILLES (Pierre),	fourrier,	19°	— — —	28	—	— 10
GIRARD,	mineur,	5°	compagnie de mineurs,	29	germinal,	— 10
GIRARD (Benoît),	fusilier,	22°	de mi-brigade de ligne,	28	brumaire,	— 9
GIROUX,	dragon,	18°	régiment de dragons,	28	fructidor,	— 10
GIVOLDE (Jean-Pierre-F ^o 18),	canonnier,	8°	régiment d'artillerie,	11	brumaire,	— 10
GLUDEL (Jacques),	sergent,	22°	de mi-brigade de ligne,	28	—	— 9
GODEFROY (Jean-Baptiste),	caporal,	6°	de mi-brigade légère,	29	—	— 10
GODILIÈRE (François),	—	42°	de mi-brigade de ligne,	27	germinal	— 9
GOHIN (Louis),	sergent-major,	14°	— — —	28	fructidor,	— 10
GOUJET,	fusilier,	29°	— — —	28	—	— 10
GRAND (Anne),	sergent,	6°	de mi-brigade légère,	23	frimaire,	— 9
GRANJEAN (Dominique),	fusilier,	31°	de mi-brigade de ligne,	28	prairial,	— 9
GRASSET,	caporal,	7°	de mi-brigade légère,	28	fructidor,	— 10
GRÉGOIRE (Jacques),	grenadier,	40°	de mi-brigade de ligne,	18	brumaire,	— 10
GRELOUX,	sergent,	23°	de mi-brigade légère,	28	fructidor,	— 10
GREL,	sergent-major,	110°	de mi-brigade de ligne,	28	—	— 10
GROUMEL (Jean),	caporal,	30°	— — —	12	brumaire,	— 9
GRUGET,	sergent,	20°	de mi-brigade légère,	28	fructidor,	— 10
GUDE (6),	tambour-major,	32°	de mi-brigade de ligne,	12	brumaire,	— 9

(1) Voir pages 39, 43 et 47 de l'année précédente, et pages 6, 14 et 22 de la présente année

(à suivre)

Louis FALLOU.

(2) Tableaux annexés ; et 26 prairial, an 9, au journal militaire officiel.

(3) id. ; et 9 vendémiaire, an 9, au j. m. o.

(4) id. ; et GACHET (Raymond), et 9 vendémiaire, an 9, au J. M. O.

(5) id. ; et GAY, au J. M. O. — (6) Tableaux annexés.

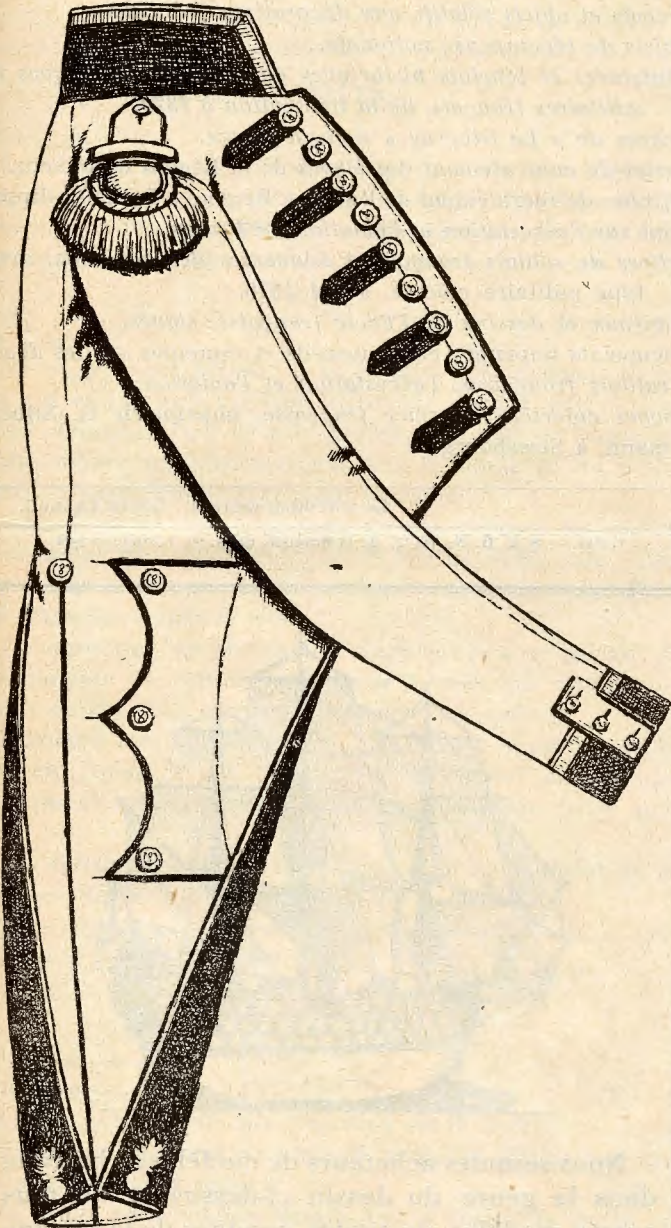
**INSIGNE DE GRAND-OFFICIER
DE LA LÉGION D'HONNEUR, 1851 à 1870.**

Voici la réponse du général Florentin, grand chancelier de la Légion d'honneur, à une demande que nous lui avons adressée à l'époque, relative à la différence de la position de l'aigle — face à droite ou face à gauche — relevée sur certaines plaques des grands-officiers de la Légion d'honneur, de 1851 à 1870 :

Paris, le 16 avril 1910.

Monsieur,

Vous m'avez demandé de vous indiquer les différences qui



HABIT de trompette du 8^e régiment de cuirassiers, 1804-1812 provenant de la collection Meissonnier.

Fond jaune; collet bleu-jaune; passepoilé de jaune et galonné d'argent; épaulettes blanches avec le corps passepoilé de rouge; les attentes jaune, liserées de bleu-jaune; passepoil bleu-jaune au devant de l'habit et aux poches; retroussis bleu-jaune ornés de grenades jaunes et passepoilés de jaune; parements bleu-jaune, passepoilés de jaune et galonnés d'argent; pattes de parements jaunes passepoilées bleu-jaune; boutons blancs, au numéro du corps.

(Collection et dessin de Giffard.)

se produisirent, de 1851 à 1870, dans la forme des insignes de Grand-Officier de la Légion d'honneur.

J'ai l'honneur de vous informer que l'arrêté du 12 septembre 1848 les fixa comme suit : effigie de Bonaparte premier Consul, exergue : Honneur et Patrie, rayons séparés par des lances de drapeaux tricolores.

Ils furent modifiés seulement par décret du 16 Mars 1852, et de la manière suivante : aigle regardant vers sa droite, exergue : Honneur et Patrie, rayons d'argent au lieu de drapeaux tricolores.

Tout autre dessin ne saurait, par suite, que provenir d'une interprétation fantaisiste de l'un des précédents, pour la période qui vous intéresse.

Recevez, Monsieur, l'assurance de ma parfaite considération.

Le Grand Chancelier,

signé : G^{ral} Florentin.

CORPS FRANCS, 1870-1871.

1^o Francs-tireurs des Ternes

Un bataillon à quatre compagnies, formé à Paris, le 12 novembre 1870.

Dénommés aussi Francs-tireurs à la branche de houx, ils eurent pour uniforme : une vareuse de matelot bleue-noire, avec boutons de corne; un pantalon gris-bleu; une large ceinture et une cravate de laine brune; un feutre noir bordé, orné du numéro de la compagnie en métal sur le devant et, sur le côté gauche, d'une cocarde avec une petite branche de houx, jugulaire.

Les galons de grade pour les sous-officiers étaient en ruban de soie marron bordé d'une soutache d'or.

Les officiers ne se distinguaient de la troupe que par leurs galons de grade en or.

Comme armement, la carabine Minier, à piston, puis le chassepot.

Cantonné d'abord à Nanterre, ensuite à Suresne — jusqu'à la fin de la campagne — le bataillon participa à de nombreux engagements dans la région et fut très éprouvé le 19 janvier.

2^o Francs-tireurs de la Presse

Ce corps eut deux formations : la première le 9 septembre et la seconde (après la première affaire du Bourget où il avait glorieusement participé) le 12 novembre 1870.

En voici l'uniforme du début : vareuse noire; pantalon bleu-gendarme; ceinture bleue; képi noir avec liseré rouge et capote bleue.

A la seconde formation, les nouvelles recrues reçurent une vareuse et un pantalon noirs, la vareuse avec capuchon; une ceinture bleue.

Fusil à tabatière remplacé par le chassepot; ceinturon et porte-bayonnette en cuir noir; hâvre-sac avec courroies en cuir noir.

Galons de grade comme dans l'armée. Au commencement de décembre il fut ajouté sur la manche de la vareuse un insigne en drap rouge pour la troupe, mélangé d'or pour les sous-officiers et brodé en or pour les officiers.

TABLEAU des OFFRES et DEMANDES

réservé à nos abonnés; UN FRANC la ligne y compris les nom et adresse. — Prière joindre timbre pour réponse à toute demande de renseignements adressée à « LA GIBERNE ».

OFFRES :

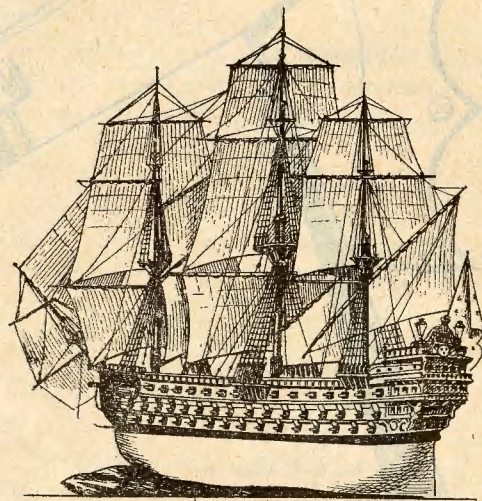
- De « La Giberne » :
- Affiche de recrutement des flanqueurs de la Garde impériale, Melun, 25 octobre 1811.
- Plaque de l'ordre du Saint-Esprit, Restauration.
- | | | |
|-------------------------------|---|--|
| Décorations
avec
rubans | } | de commandeur de l'Osmanié, 2° Emp., |
| | | d'officier des S.S. Maurice et Lazare, |
| Médailles
avec
rubans | } | de l'ordre militaire de Savoie, |
| | | du Medjidié, |
| | | de Notre-Dame de la Guadeloupe, 2° Empire. |
| | | militaire, 2° modèle, 2° Empire, |
| | | de Sainte-Hélène, 2° Empire, |
| | | de la campagne d'Italie, 1859, |
| | | <i>id.</i> de Chine, 1860. |
| | | <i>id.</i> du Mexique, 1862-1863, |
| | | <i>id.</i> du Tonkin, 1885, armée de terre, |
| | | <i>id.</i> <i>id.</i> <i>id.</i> , armée de mer, |
| | | <i>id.</i> de Madagascar, 1886, |
| | | <i>id.</i> du Dahomey, 1892, |
| <i>id.</i> de Chine, 1900, | | |
| <i>id.</i> coloniale. | | |
- Plaque de giberne de la garde nationale de Paris, 1789.
- id.* d'officier d'infanterie, Louis XV.
- id.* de la garde royale de Paris, 1814-1815.
- id.* d'infanterie de la jeune garde, 1^{er} Emp..
- id.* de garde du corps du roi, Rest..
- id.* d'officier de cavalerie, Rest..
- id.* d'inf^{te} de la garde royale, 2° Restauration.
- Plaque de sabretache de hussard de la garde royale, 2° Rest..
- id.* de huss. et de ch. à ch., 1852.
- id.* *id.* *id.*, 2° Empire.
- Plaque de casque d'off. du rég^t du Roi inf^{te}, Louis XV.
- Cocarde de shako de garde nat., Rest. (en étoffe).
- id.* *id.*, Louis-Phil. (en métal peint).
- Plaque de shako de fusilier, garde nationale, 1^{er} Empire.
- id.* de grenadier, *id.*, 1816.
- id.* *id.* *id.*, 1820.
- id.* de chasseur, *id.*, *id.*
- id.* d'artilleur, *id.*, *id.*
- id.* de canonnier de Lille, 1830.
- id.* des 3°, 9° et 32° d'infanterie, 1837.
- id.* d'officier des 18° et 53° d'inf^{te}, 1837.
- id.* *id.* des douanes, 1837.
- id.* de l'Ecole spéciale militaire, 1837.
- id.* de la g. municipale à pied, 1837.
- id.* des 12°, 19° et 74° d'infanterie, 1845.
- id.* d'officier des 45° et 72° d'infanterie, 1845.
- id.* de la garde républicaine, 1848.
- id.* du 3° génie, 2° Empire.
- id.* du 48° de ligne, 1852.
- id.* d'officier du 69° de ligne, 1852.
- id.* du 102° de ligne, 1855.
- id.* de l'Ecole spéciale militaire, 1872.

DEMANDES :

1. — *La Revue des Autographes*, 6, square du Croisic, Paris, 15° ar^t, recherche tout ce qui concerne la Révolution et l'Empire (les autographes de Robespierre, Marat, Napoléon 1^{er} et toute sa famille).
2. — De « La Giberne » ; *Décorations françaises* avant 1914. *Beaux dessins et aquarelles d'uniformes militaires français*. *Belles estampes militaires anciennes en couleurs*. *Brevets et objets relatifs aux décorations françaises*. *Objets de récompense nationale*. *Miniatures et bibelots historiques ou à sujets historiques et militaires français, de la Révolution à 1870*. *Années de « La Giberne » d'avant-guerre*. *Cartes de contentement des élèves de la Légion d'honneur*. *Affiches de recrutement de l'Ancien Régime à Louis-Philippe*. *Tout sur l'aérostation et l'aviation en France*. *Lettres de soldats français et Souvenirs de régiments, avec type militaire colorié, avant 1870*. *Tableaux et dessins de l'Ecole française, signés*. *Documents imprimés et manuscrits et estampes sur les décorations françaises, l'aérostation et l'aviation*. *Images coloriées : Armée française, imprimerie G. Silbermann, à Strasbourg*.

Le Directeur-Gérant : LOUIS FALLOU.

17.944. — S. I. B. N., 10, r. de la Monnaie, Caen. — Téléphone 6-84



Nous sommes acheteurs de modèles de bateaux dans le genre du dessin ci-dessus et de tous autres modèles de toutes époques de la marine de guerre et de la marine marchande.

“ AU VIEUX PARVIS ”, MARCHAL
19, Quai Saint-Michel, 19
PARIS, V^e

La Giberne

RÉDACTION et ADMINISTRATION
22, rue de Jallans, 22
à CHATEAUDUN (Eure-et-Loir)

Louis FALLOU
Directeur

ABONNEMENT ANNUEL
France 25 fr.
Union postale 27 fr.

BULLETIN MENSUEL ILLUSTRÉ des amateurs de documents de toute nature relatifs à notre histoire nationale et militaire, ainsi qu'aux décorations françaises, depuis Louis XV.

ÉCHOS :

Rendez à César.

Si l'on en croit les annonces d'un nouveau film intitulé : *Fanfan-la-Tulipe*, ce serait ce dernier qui, à Fontenoy, aurait prononcé ces mots célèbres : « *Messieurs les Anglais, tirez les premiers !* » dûs au Comte d'Auteroche.

**

Au Maroc.

Nous ne pouvons résister à la citation des quelques lignes qui suivent, extraites d'une lettre que nous a adressée au début d'octobre l'un de nos abonnés, sergent de chasseurs alpins, lignes qui nous peignent bien le moral de nos poilus toujours aussi vaillants et aussi français :

« Ici rien de nouveau, nous tenons toujours les postes, ce n'est pas trop dangereux mais il faut se méfier sans cesse. Il y a deux heures un de mes meilleurs camarades vient d'être tué d'une balle dans la tête.

« Croyez que les journaux n'exagèrent pas en parlant de l'inhumanité des Riffains ; malheur à ceux qui restent aux mains de ces c....., on ne les retrouve pas entiers.

« Malgré tout, personne ne s'en fait, à quoi bon ! Au contraire, nous avons organisé à la section une troupe comique et un jazz-band assez goûtés, le temps passe plus vite.

« D'ailleurs, la bête est bien prise en ce moment et ce sont ses derniers coups de boutoir ».

Nous apprenons que l'auteur vient de rentrer sain et sauf en France ; nous l'en félicitons.

**

Les lits de mort de Napoléon I^{er}.

Du Figaro :

« Dans combien de lits Napoléon est-il mort ?

« Poser la question n'est pas la résoudre. Est-ce une raison pour ne pas la poser ?

On a mis aux enchères l'autre jour, à Deauville, un lit en cuir de style Empire, naturellement, et qui était désigné dans le catalogue de la vente comme le lit de mort de Napoléon. Il n'a d'ailleurs pas trouvé d'acquéreur.

« Le conservateur de la Malmaison croit que le lit de mort de Napoléon se trouve chez le prince Murat, au château de Chambly. Il le croit, et a de bonnes raisons pour le croire. Mais il n'en est pas très sûr, car on lui a parlé de deux

autres lits dont les possesseurs se font fort de prouver qu'ils sont les seuls détenteurs de cette pièce unique.

« Il y aura bientôt, cette année, autant de lits de Napoléon qu'il y avait de crânes d'Henri IV l'année dernière ».

**

Flammes des trompettes de la Garde républicaine.

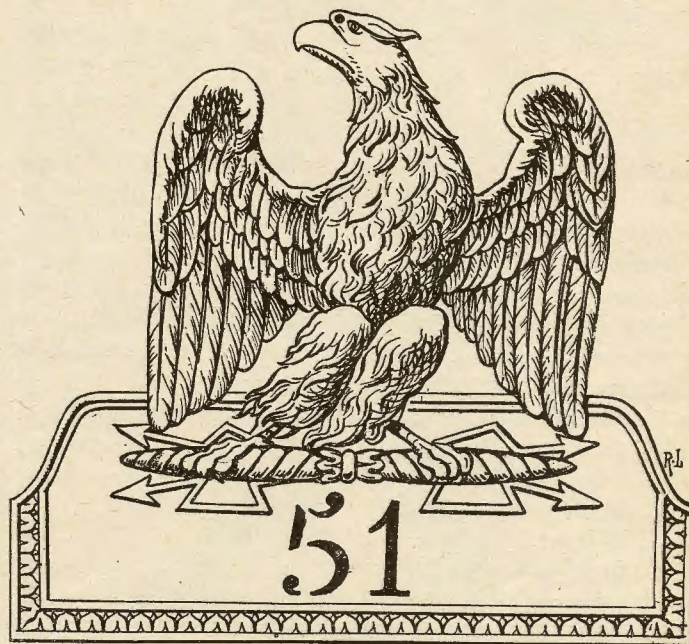
M. René Lambert, rapporteur de la Garde à l'Hôtel de Ville, vient de demander au conseil municipal de doter les trompettes de ce corps d'une flamme en drap, mi-partie verticale bleue à gauche, rouge à droite (couleurs de la ville), et sur lesquelles sont brodées les armes de la cité en couleurs rehaussées d'or et d'argent : les croix de la Légion d'honneur et de guerre brodées au naturel ; le galon d'encadrement et le galon de pourtour sur les côtés latéraux et inférieur en or, et les franges du pourtour — sauf à la partie supérieure où il n'en est point mis, également en or.

(Nous remercions M. Lambert d'avoir bien voulu nous communiquer ces renseignements).

**

A la légion étrangère.

Dans un hebdomadaire littéraire, M. Stéphane Lauzanne



PLAQUE DE SHAKO, 51^e régiment d'infanterie de ligne, en cuivre 1^{er} Empire. (Collection C...)

décrit quelques figures de légionnaires que nous signalons à l'attention de nos lecteurs :

...« Malgré le secret farouchement gardé, que d'existences singulières se sont révélées d'elles-mêmes, que de types étranges sont sortis de l'ombre.

« Il y avait, quand je m'en fus visiter la Légion, un nommé Debièvre qui, sur son livret, à la case où il est écrit : « *Parents que l'on devra prévenir en cas de décès* », avait fait mettre cette inscription : *Mgr Amette, cardinal-archevêque de Paris* ». Debièvre avait été prêtre jadis, et il s'en souvenait. Un matin, au réveil, il disparaît. On le cherche partout. On finit par trouver dans une chapelle un enfant de chœur à longue moustache qui servait dévotement la messe et passait les burettes à l'officiant : c'était Debièvre. Un soir, au Maroc, après un engagement, le chef de bataillon fait amener et réunir cinq corps qu'on avait perdus dans la journée sous les balles ennemies. Il ordonne de creuser cinq fosses et commande qu'on porte les armes. Mais un légionnaire brusquement sort des rangs, s'avance vers les cadavres, se découvre, et d'une voix grave entonne le *De Profundis* : c'était Debièvre.

« Il y avait un certain Baslen, Allemand, qui avait déserté l'armée du Kaiser pour venir s'engager dans la Légion. Il y avait fait cinq ans, était retourné en Allemagne prendre du service, mais s'y était trouvé tellement malheureux qu'il avait déserté une seconde fois, était revenu à la Légion et, du coup, y était resté dix ans.

« — Que voulez-vous, disait-il en manière d'explication, quand on a servi dans l'armée française, on ne peut plus servir ailleurs.....

« Il y avait un italien, Decocatrix, lequel touchait une rente de un franc par jour qui lui était faite par délégation spéciale du Pape Pie X et qui lui était versée régulièrement par le clergé de Bel-Abbès !

« Il y avait un phénomène du nom de Rosa qui, à la suite d'une jeunesse orageuse, avait dû aller aux bat. d'Al. Il s'y était conduit de telle façon qu'il avait gagné la médaille militaire. Puis, un jour, le « cafard » l'avait pris, il avait déserté et était venu s'engager à la Légion : il s'y comporta de telle manière qu'il y gagna une deuxième fois la médaille militaire. Il avait réussi ce tour de force d'être décoré deux fois sous deux noms différents de la même médaille !

« Il y avait un légionnaire de deuxième classe qui venait de passer son examen pour être nommé caporal. Le hasard avait voulu qu'un général de brigade y assistât et fut frappé de l'aisance avec laquelle le futur caporal faisait manœuvrer son escouade et de l'autorité avec laquelle il commandait ses camarades. Le général l'appela :

« — Dites-moi, vous avez déjà servi dans l'armée...

« — Oui, mon général.

« — Vous étiez peut-être caporal en France ?

« — Plus, mon général.

« — Sergent ?

« — Plus, mon général.

« — Officier, alors ? Lieutenant, peut-être ?

« — Plus, mon général, j'étais capitaine.

« Le général n'insista pas — mais l'ancien capitaine fut nommé caporal !....

« Il y avait encore un prince portugais, qui était alors caporal d'écurie à Sidi-bel-Abbès ; il y avait un premier prix du Conservatoire qui était chef de musique ; il y avait un professeur de l'Université allemande, condamné en Allemagne pour lèse-majesté, qui était interprète au conseil de guerre : il y avait enfin un ancien évêque que M. Paul Doumer avait vu un jour monter la faction près de lui quand il était gouverneur de l'Indo-Chine, et il y avait un prince du sang que le général Bruneau avait vu mourir à l'hôpital de Gervyville en disant :

— « Prenez mon portefeuille sous mon traversin. Vous y trouverez des papiers établissant que je suis un Hohenzollern, cousin de l'empereur d'Allemagne ! ».

**

Trois grandes écoles citées à l'ordre de l'Armée.

Dans la première quinzaine du mois dernier,

l'École normale supérieure des mines.

l'École nationale des mines de Saint-Etienne,

et l'École nationale des ponts et chaussées,

ont été citées à l'ordre de l'armée pour avoir fourni, au cours de la Grande guerre, une élite d'officiers de complément, aux brillantes qualités intellectuelles et morales et qui, avec leur conduite héroïque, ont largement contribué à assurer la victoire.

LOUIS FALLOU.

CHASSEURS A CHEVAL PORTUGAIS

1808-1813 (suite et fin) (1).

Pendant la retraite ils se distinguèrent à Krasnoé, et jusqu'à la fin servirent d'escorte au maréchal.

Le devis d'habillement établi par ordre du Ministre Directeur le 8 mai 1812, donnait aux chasseurs à cheval portugais la nouvelle coupe d'habit attribuée aux chasseurs à cheval français ; les couleurs brun marron et garance étaient maintenues, le shako français était substitué au casque portugais.

C'est en cette tenue que se rendit en 1813, au 1^{er} corps de cavalerie de la Grande armée, un détachement de soixante chasseurs qui y fut réuni aux trois officiers et soixante quinze hommes revenus de Russie.

Ce qui restait de ces cavaliers, incorporés après Leipzig au 6^e régiment de chasseurs français, fut à la suite du décret du 25 novembre 1813 versé aux Pionniers portugais.

Comme iconographie pouvant être documentaire, nous ne connaissons que la planche de Martinet ; Faber du Faur a bien noté les fantassins portugais du 3^e corps de la grande armée, maréchal Ney, mais il n'avait pas les chasseurs à cheval sous les yeux.

Eugène Lami a donné à tort le manteau blanc à son cavalier ; quant à la planche de Sorieul dans l'ouvrage, hélas classique ! de E. Fieffé, elle n'a, dessin mis à part, aucune valeur.

LÉONCE BERNARDIN.

(1) Voir page 28.

CIRCULAIRE IMPRIMÉE (1).

Auch, le 25 fructidor an 11.

Le Préfet du département du Gers,

Aux Maires des communes:

je vous prévien, citoyen Maire, que le Gouvernement désirant faire jouir de tous les droits de membres de la légion d'honneur les braves militaires qui ont obtenu des armes d'honneur, et qui sont de droit légionnaires, le Grand Conseil de la légion a arrêté qu'ils prêteroi, dans le plus court délai, le serment prêté par l'art. 8, tit. 2 de la loi du 29 Floreal an 10. Il a arrêté aussi que ce serment seroit prêté devant le Président du tribunal d'appel siégeant dans le lieu de la résidence du militaire, devant le Président du tribunal criminel, s'il n'y a pas de tribunal d'appel, et devant le Président du tribunal de première instance, s'il n'y a pas de tribunal d'appel, ni de tribunal criminel. Vous voudrez bien, citoyen Maire, prévenir de cette détermination les militaires qui peuvent être dans votre commune, et qui ont obtenu des armes d'honneur. Vous aurez soin de donner connaissance de leur nom au Sous-Préfet de votre arrondissement.

je vous salue.

BALGUERIE.

1^{re} BOÎTE aux LETTRES.

Chapeaux de Napoléon I^{er}.

(Suite de l'enquête les concernant).

En l'absence de la réponse que nous avons sollicitée du Musée de Boulogne-sur-Mer, relativement au chapeau de l'Empereur qui nous y avait été signalé, nous insérons les termes de la lettre suivante que nous recevons à son sujet :.....

« Ai-je besoin de vous dire que le dernier article sur les *Petits Chapeaux* m'a vivement intéressé. M. Brunon a bien fait de vous signaler celui du Musée de Boulogne-sur-Mer. C'est le plus intéressant de tous à cause de sa forme basse et allongée, caractéristique des chapeaux du Consulat. Si mes souvenirs sont bons il a été trouvé à Pont de Briques dans le grenier d'une maison où Napoléon a logé, mais les dates m'échappent, elles sont cependant connues. Ce chapeau a été placé pour vérification de son authenticité sur le moulage du masque d'Antomarchi. Il s'est trouvé trop étroit et des doutes ont été émis sur sa qualité, mais on n'a pas pensé qu'un séjour prolongé aux intempéries d'un grenier et à l'air maritime — c'est-à-dire très humide de Boulogne — avaient agi sur le feutre et le cuir et rétréci le diamètre. J'ai vu ce chapeau plusieurs fois, je l'estime très authentique et de grande valeur.

H. POLAILLON.

P. C. G., le vaguemestre L. F.

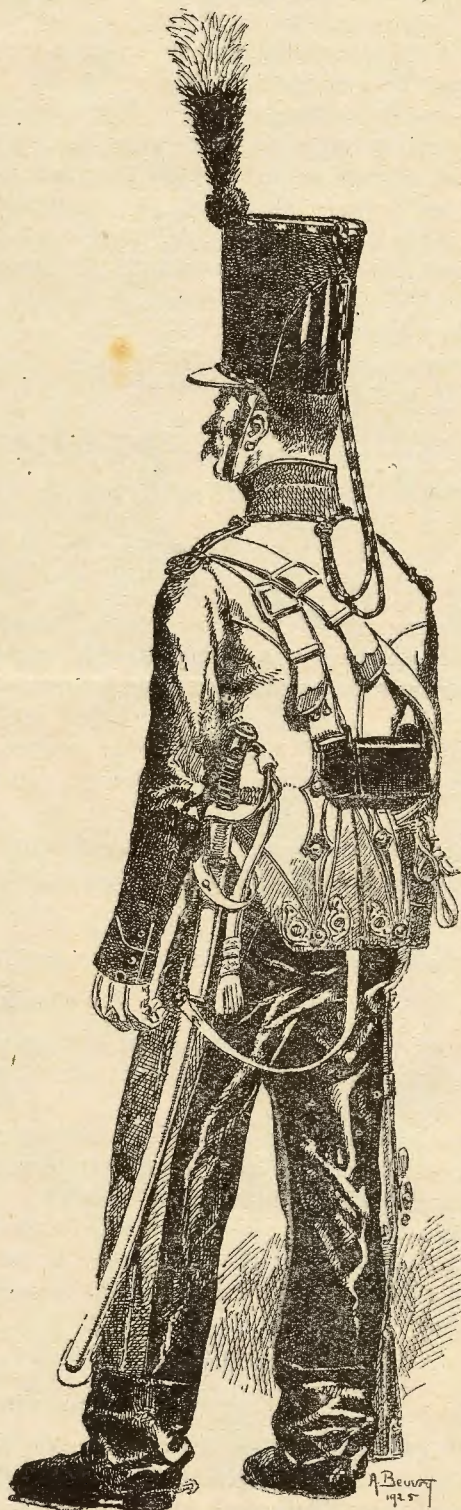
4^{ème} RÉGIMENT de CHASSEURS A CHEVAL, 1825 (suite) (2).

A la page 21 nous avons donné quelques renseignements

(1) Communication de M. A. L.

(2) Voir page 21.

sur l'origine et la petite tenue de ce régiment; nous les complétons par la description de l'uniforme de grande tenue, déjà suffisamment indiquée ci-dessous par le dessin de Beuvry — auquel cependant il est utile d'en donner les couleurs : *Habit-veste vert*, boutonnant droit sur la poitrine, sans revers, et orné, sur le devant, de trois rangs de treize boutons



CAVALIER du 4^e régiment de chasseurs à cheval, grande tenue, 1825.

et de tresses mélangées de vert et d'écarlate ; le collet échan-
cré a les pattes de la coulur écarlate et est passepoilé de
même ; les parements en pointe sont écarlates et passepoilés
du fond ; contre-épaulettes et passants en tresse mélangée ;
retroussis verts bordés d'un passepoil écarlate ; patte de cein-
turon verte liserée d'écarlate ; les cors et autres passepoils
du dos sont écarlates ; boutons blancs ronds, au numéro du
corps.

Pantalon rouge garance, les couleurs latérales ornées d'une
tresse mélangée de vert et d'écarlate.

Shako noir, cocarde blanche, tresses mélangées de vert et
d'écarlate, visière et couvre-nuque en cuir noir, mentonnière
idem ; cordon mélangé de vert et d'écarlate, avec plaques et
glands en même tresse ; plumet noir à sommet écarlate et
olive à la couleur de l'escadron : 1^{er}, bleu de roi ; 2^e, cra-
moisi ; 3^e, vert foncé ; 4^e, bleu céleste ; 5^e, rose foncé ;
6^e, jonquille.

Bottes noires ; *col* noir ; *buffeterie* blanche.

V.

DE L'ARMURE DES ÉTATS-MAJORS

des DIVISIONS et BRIGADES de CUIRASSIERS, 1811.

Décret de Saint-Cluod, 6 Août 1811.

ART. I^{er}

Tous les généraux de Division, de Brigade, Adjudans com-
mandans, Aides de camp et Adjointes attachés au commande-
ment ou à l'État-major des Divisions de Cuirassiers, seront
cuirassés.

Les Officiers du génie et d'artillerie, sans troupes, attachés
aux Divisions de Cuirassiers seront également cuirassés.

ART. II^e

Nos Ministres de la Guerre et de l'Administration de la
guerre sont chargés de l'exécution du présent décret.

N.

Feuille de travail du Ministre de la Guerre avec l'Empereur.

8 septembre 1811.

Sa Majesté est priée de faire connaître ses intentions sur
les questions suivantes qui ont été faites par M. le Prince
d'Eckmuhl.

Les généraux attachés à des divisions de cuirassiers conser-
veront-ils, avec la cuirasse, leur costume et leur chapeau ?
ou feront-ils usage d'habit court et du casque ?

Les officiers sans troupes seront-ils dispensés de se procu-
rer l'uniforme des cuirassiers à cause de la perte qu'ils
éprouveraient s'ils venaient à être employés dans une autre
arme ?

Décision de Compiègne

10 septembre 1811.

Tout ce qui est employé dans les divisions de cuirassiers
doit être cuirassé, depuis le général jusqu'au soldat.

Quant aux marques distinctives elles consisteront dans le
panache.

Les aides de camp auront leur écharpe.

L'habit doit être court.

Il ne doit pas être question de chapeaux.

N.

(Archives nationales et Archives historiques de la guerre ;
communication de Léonce Bernardin).

ÉCOLE de LIANCOURT

Cette école d'éducation fut établie par ordonnance du
10 août 1786, en faveur de cent enfants de soldats-invalides
ou retirés avec pension. Pour être admis ces enfants devaient
avoir sept ans révolus.

Elle reçut le nom d'*École des Enfants de l'Armée*.

A seize ans, les élèves étaient incorporés dans les régi-
ments de l'armée pour y servir huit ans.

L'uniforme de ces élèves était composé d'un *habit*, d'une
veste et d'une *culotte* en tricot bleu de roi ; le collet, les
parements et la doublure de l'habit étaient également de
couleur bleu de roi ; les boutons blancs portaient l'empreinte
d'une fleur de lis, entourée des mots : « *Enfants de l'armée* ».

Il était de plus fourni à chaque élève, un gilet et une grand
culotte de tricot, aussi bleu de roi, avec un chapeau bordé
de laine noire.

Liancourt se trouvait dans la généralité de Soissons.

L'école fut supprimée en 1793.

BRISSAC-CAVALERIE.

1740

La première ordonnance réglant l'uniforme des régiments
de cavalerie, date du 28 mai 1733 (et non du 1^{er} janvier 1690,
comme on l'a faussement prétendu). Mais ce document se
borne à donner des prescriptions générales, se rapportant
à l'ensemble de l'arme, sans entrer dans les nombreux
détails qui différencient les régiments entre-eux.

Heureusement pour nous les états militaires, tant officiels
qu'émanant d'entreprises privées, comblent dans une certaine
mesure cette lacune. Bien que trop concis, leurs renseigne-
ments sont précieux, surtout lorsque l'on a la bonne fortune
de les recouper avec des documents de sources différentes.

Parmi les uniformes ainsi décrits, celui de Brissac-Cavale-
rie, devenu La Rochefoucauld en 1743, s'écarte quelque peu
du modèle généralement porté par les régiments de cette
arme. L'habit affecte une forme étrangère très caractéristique
avec son « *grand collet blanc* » doublé d'un « *petit collet
rouge* », qui n'est autre que le collet rabattu de 1762, ses
petits revers que nous verrons ressusciter en 1776 par le
Ministre St Germain et ses « *parements à l'Allemande* » de
dimensions réduites — lesquels contrastaient avec ceux en
usage, qu'ils étaient très volumineux et demandaient un
quart d'aune de drap pour chaque habit.

Le régiment porta cette tenue jusqu'au 1^{er} juin 1750, date
du règlement qui modifia sensiblement la forme de tous les
effets et commença à introduire dans tous les corps une
uniformité jusqu'alors inconnue.

Pierre BÉNIGNI.



Benigni

CAVALIER du régiment *Brissac-Cavalerie*, 1740.

Habit gris-blanc ; à collet, revers, parements et doublure rouges, boutons blancs, aiguillette noire.

Culotte chamois.

Chapeau noir, bordé d'argent faux, cocarde blanche ; ruban noir à la chevelure.

Col blanc.

Bottes noires ; manchettes de bottes blanches.

Gants et buffleterie chamoisés ; crochet de porte-mousqueton en fer ; boucle de ceinturon en cuivre.

Sabre à garde de cuivre ; fourreau et dragonne noirs.

Harnachement en cuir noir ; bouffettes aux tempes et ruban de queue rouges ; selle en cuir naturel ; équipage en drap jaune, galonné de noir. Manteau gris blanc.

BREVETS D'HONNEUR, — CONSULAT (Suite) (1).

III. FUSILS D'HONNEUR (Suite).

GUIBON,	caporal,	8° demi-brigade légère,	28 fructidor,	an 10
GUIBOT,	sergent,	48° demi-brigade de ligne,	28 — ,	— 10
GUICHARD (Jacques),	grenadier,	16° — — ,	28 — ,	— 10
GUICHENOT (Barthélemi), ...	serg ^t de grenad.	73° — — ,	11 germinal,	— 9
GUÉRIN (Charles),	chasseur,	10° demi-brigade légère,	7 messidor (2),	— 8
GUILBERT (Jean),	caporal,	légion expéditionnaire,	11 brumaire,	— 10
GUILLAUME,	sergent,	8° demi-brigade légère,	28 fructidor,	— 10
GUILLAUME (Étienne),	caporal,	106° demi-brigade de ligne,	6 vendémiaire,	— 10
GURY,	dragon,	12° régiment de dragons,	28 fructidor,	— 10
GUYOT,	fusilier,	26° demi-brigade de ligne,	28 — ,	— 10
HARDY,	sergent,	chasseurs à pied, Garde des Consuls,	21 — ,	— 10
HARMAND,	grenadier,	28° demi-brigade de ligne,	23 frimaire,	— 9
HAUDOUIN,	dragon,	10° régiment de dragons,	28 fructidor,	— 10
HÉBERT,	grenadier,	1 ^{re} demi-brigade de ligne,	18 — ,	— 8
HÉDÉ (François),	caporal,	52° — — ,	25 germinal (3),	— 8
HENRI,	fusilier,	104° — — ,	28 fructidor,	— 10
HENRY (Jean-Baptiste),	chasseur,	24° demi-brigade légère,	19 vendémiaire,	— 10
HENRY (Louis),	sergent-major,	44° demi-brigade de ligne,	27 ventôse,	— 9
HERBAULT,	caporal,	33° — — ,	28 fructidor,	— 10
HÉRISSAL,	sergent,	43° — — ,	28 — ,	— 10
HERLIEK,	caporal,	20° demi-brigade légère,	28 — ,	— 10
HERVÉ (Pierre),	grenadier,	44° demi-brigade de ligne,	27 ventôse,	— 9
HIVONNET,	sergent,	99° — — ,	28 fructidor,	— 10
HOUEY,	caporal,	72° — — ,	28 — ,	— 10
HOULLET,	chasseur,	8° demi-brigade légère,	28 — ,	— 10
HUCHET (François),	grenadier,	3° demi-brigade de ligne,	28 — ,	— 10
HUET (Nicolas),	sergent,	43° — — ,	4 pluviôse,	— 9
HULLIN,	caporal,	28° — — ,	23 frimaire,	— 9
HUTIN,	sergent-major,	26° demi-brigade légère,	28 fructidor,	— 10
JACQUINET (François),	vétéran,	3 thermidor,	— 8
JACQUINOT (Claude),	sergent,	6° demi-brigade légère,	23 frimaire,	— 9
JACQUINOT (Clément),	grenadier,	28° demi-brigade de ligne,	23 — ,	— 9
JAIMIOUX (François),	caporal,	13° — — ,	28 fructidor,	— 10
JAMOTTE (Joseph),	— ,	17° demi-brigade légère,	29 brumaire,	— 10
JANNIOUX (François) (4),	— ,	3° demi-brigade de ligne,	28 fructidor,	— 10
JANNIÈRE (François),	fusilier,	38° — — ,	7 messidor (5),	— 9
JARRY (Nicolas),	— ,	8° — — ,	27 germinal (6),	— 9
JAVOT (André),	chasseur,	6° demi-brigade légère,	23 frimaire,	— 9
JEAUDAN (Jean-François), ..	fusilier,	37° demi-brigade de ligné,	1 ^{er} fructidor (7),	— 8
JOUVEAU,	sergent,	33° — — ,	28 — ,	— 10
JULIEN,	— ,	83° — — ,	28 — ,	— 10
JULIEN (Claude),	cap ^{al} de carab.,	2° demi-brigade légère,	9 prairial,	— 10
JULIEN (Jacques),	sergent,	9° — — ,	8 frimaire (8),	— 9
JULIENNE (François),	caporal,	55° demi-brigade de ligne,	2 termidor (9),	— 9
KELCHE,	brigadier,	10° régiment de dragons,	28 fructidor,	— 10
KERVEILLER,	sergent,	30° demi-brigade de ligne,	28 — ,	— 10
KNECK (10),	grenadier,	59° — — ,	21 nivôse,	— 9
KOOP,	fusilier,	92° — — ,	28 fructidor,	— 10
KUECK (Frédéric) (11),	grenadier,	50° — — ,	21 nivôse,	— 9

(à suivre)

Louis FALLOU.

(1) Voir pages 39, 43 et 47 de l'année précédente, et pages 6, 14, 22 et 30 de la présente année.

(2) Tableaux annexés ; et 17 thermidor (au J. M. O. —

(3) id. ; et 17 pluviôse, au J. M. O. —

(5) id. ; et 17 thermidor, an 8, au J. M. O. —

(6) id. ; et 3 vendémiaire, an 10, au J. M. O. —

(7) id. ; et 27 thermidor, au J. M. O. —

(4) Annales nécrologiques de la Légion d'honneur, par J. Lavallée, 1811.

(8) Tableaux annexés ; et 15 prairial, au J. M. O.

(9) id. ; et 26 prairial, au J. M. O.

(10) Journal militaire officiel.

(11) Tableaux annexés.

2° BOÎTE aux LETTRES

(Sous cette rubrique nous insérons gratuitement les questions et les réponses de nos lecteurs sur tous sujets relatifs aux décorations et uniformes français.)

Le musée de Châteauroux.

Le musée de Châteauroux, nous écrit son aimable conservateur : H. Ratouis de Limay, ne possède pas de chapeau de Napoléon I^{er} ; mais il a des souvenirs précieux de l'Empereur, notamment le sabre qu'il portait à la bataille d'Aboukir ; ses décorations qu'il portait à S^{te}-Hélène ; le service en vermeil, à ses armes, dont il se servait en campagne ; et des objets personnels.

Ledit Musée possède également des souvenirs de l'impératrice Joséphine et des gravures et objets se rapportant à l'époque Napoléonienne. C'est au général Bertrand et à sa famille que la ville de Châteauroux est redevable de ces dons accompagnés d'intéressants souvenirs qui leur furent particuliers.

Si vous êtes de passage à Châteauroux allez visiter le Musée vous serez bien accueilli.

Quelle est cette médaille ?

dont il est parlé dans un livre d'ordres et de correspondances A. H. G. de Berthier, chef d'état-major de l'armée d'Égypte : « 13 Messidor an 7. Alexandrie (Égypte). »

.....
Perin } canonniers des Guides
Marin } reçoivent une médaille d'or.
.....

Qu'est cette plaque ?

A cette question posée dans la « boîte » de septembre

dernier, notre collaborateur, le commandant Sculfort, nous répond que sa description correspond aux armes du maréchal Lannes mais qu'elle constitue une fantaisie héraldique, rappelant les armoiries des chevaliers des anciens ordres de Malte, de Saint-Louis, de Saint-Lazare et de Notre-Dame du Mont-Carmel... où l'écu était placé sur la croix de l'Ordre, ou un projet d'armoiries qui n'eut aucune autre suite.

Au musée de Fougères.

Le musée municipal installé dans le château de Fougères, curieux lui-même à tant de points de vue, vient de s'enrichir de deux pièces de haut intérêt. Il s'agit de l'épée uniforme du général comte de Lariboisière et du sabre réglementaire de carabinier de son fils tué à la bataille de la Moskowa.

L'épée uniforme ayant été portée par les officiers d'artillerie (garde et ligne) nul ne s'étonnera de la trouver là, héritage du grand chef de l'artillerie de la Grande Armée.

Quant au sabre de carabinier, sans fourreau, malheureusement, c'est une belle arme absolument réglementaire, à lame décorée et portant en petite courante l'inscription : « Carabiniers Impériaux ».

Ces deux armes ont été données au musée par le comte de La Riboisière, député d'Ille-et-Vilaine.

Dans quelle collection

publique ou privée peut-on voir les planches de Basset représentant des Éclaireurs de la Garde impériale (Iconographie Sauzey), et Officier des Éclaireurs de la Garde impériale (Iconogr. Glasser) ?

Quelques-uns des dessins originaux, types militaires, aqua-

rellés ou non, parus dans « La Giberne » en cours de publication, sont à céder. Sur demande nous ferons connaître les prix.

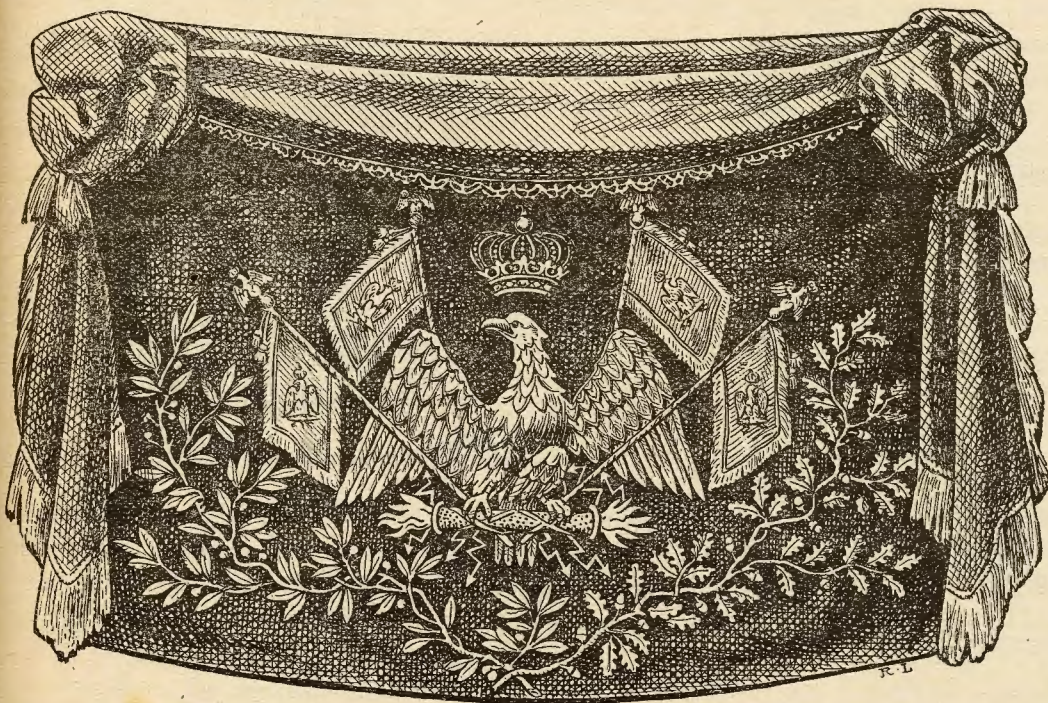
Demande de renseignements

adressée par M. F. Griesser, 16, rue du Sanglier, à Strasbourg, concernant les 2^e et 3^e porte-aigles du 1^{er} Empire, après 1811 (surtout pour la coiffure), et s'il existe des copies des dessins de David du règlement sur l'habillement de 1812 (planches de projet de porte-aigles, sauf celle reproduite dans la brochure de M. Hollander) et où ?

Utilisez de la « Boîte aux lettres »
Utilisez le tableau des Offres et Demandes.

Recrutez-nous des abonnés.
Aidez-nous.

Le vaguemestre : L. F.



TABLIER DE TIMBALE, 1^{er} Empire.

Fond en drap vert foncé ; fond des quatre étendards en drap bleu de ciel ; tous ornements brodés et franges argent.

(Collection Bergé.)

TABLEAU des OFFRES et DEMANDES

réservé à nos abonnés ; UN FRANC la ligne y compris les nom et adresse. — Prière joindre timbre pour réponse à toute demande de renseignements adressée à « LA GIBERNE »

OFFRES :

- De « La Giberne ».
- Le Bouton uniforme français*, de l'Ancien-Régime à fin juillet 1914, par L. Fallou, in-4°, broché, illustré de 3750 dessins de J. Hilpert et de 10 planches en couleurs hors texte par M. Orange.
- Règlement* (du 20 thermidor an VI) concernant les uniformes des généraux et des officiers des états-majors ; texte et 12 planches (manque la 13^e) de détails ; cart.
- Livre d'or* contenant la liste générale des personnes qui ont souscrit pour la reconstruction du Palais de la Légion d'honneur incendié le 23 mai 1871, avec un texte sur les lois, décrets et rapports relatifs à la légion d'honneur, à la médaille militaire et aux ordres étrangers, ill. de 3 pl. hors texte et de 2 frontispices. Fort volume, in-1°, broché.
- Les fastes de la Légion d'honneur*, biographie de tous les décorés depuis la création de l'ordre jusqu'à ce jour, accompagnée de l'histoire législative et réglementaire de l'ordre, et la biographie des légionnaires de droit (armes d'honneur, nomination du 1^{er} vendémiaire an XII. Deuxième édition, cinq vol. brochés, in-4°. Quelques dos fendus et légères rousseurs.
- Plaque de casque* des sap. pomp. de Nismes, Restaur.
- Gravure coloriée*, Bonaparte, à cheval, à Paris, chez Jean.
- — — — —, Buonaparte, à pied, à Paris, chez Basset.
- — — — —, L'Impératrice Joséphine, à chev., chez Jean.
- — — — —, S. A. R. M^{gr} le Duc d'Angoulême, chez Jean.
- — — — —, L. J. de Bourbon, Prince de Condé, c. Jean.
- — — — —, L. A. H. de B. C., Duc d'Enghien, chez Jean.
- Lithog. de Raffet* : le capitaine du génie Th. Le Blanc.
- Petit buste de Napoléon I^{er}*, nu, en biscuit.
- — — — —, unif., tête nue, signé David.
- — — — —, —, av. chapeau, sig. Pradier.
- Plaque de shako* de la garde de Paris, 2^e Empire.
- Dessus d'épaulettes* d'off. de sap.-pompiers, 2^e Rest^{on}.
- Plaque-insigne* de Trésor et postes de l'armée, Louis-Phil.
- — — — — des gardiens de Paris, 1848.
- — — — — des sap.-pompiers de Pontarlier, Louis-Phil.
- Plaque de baudrier* des douanes maritimes, Restauration.
- Les ordres de la couronne de fer*, par le capitaine Kœchlin ; in-4°, broché, illustr. en noir et en couleurs.

DEMANDES :

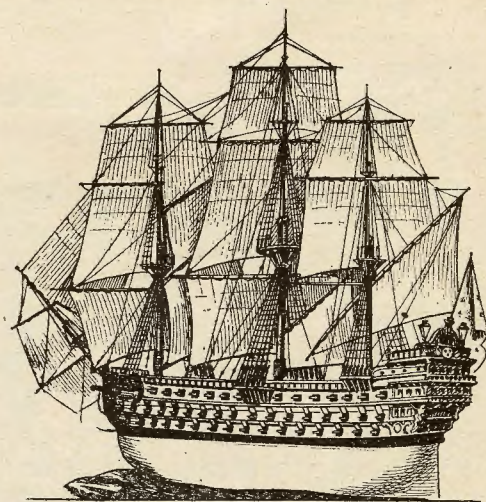
1. — De M. Roger Garrigou-Grandchamp, à Rochechouart.
Planche en couleurs de E. Detaille offerte aux membres de la « Sabretache » : un général de grosse cavalerie, le g^{ral} d'Hautpoul.
2. — De M.M. B. et V...., à « La Giberne ».
Planches en couleurs de E. Detaille offertes aux membres de la « Sabretache ».
- En campagne*, 3 édition, Detaille et de Neuville, avec les planches en couleurs.
- Les jeunes peintres militaires de Goetschy*.
- Historique du 11^e dragons*.
- Escadron des cent-gardes*, par le baron Verly.

DEMANDES (suite) :

1. — *La Revue des Autographes*, 6, square du Croisic, Paris, 15^e ar^t, recherche tout ce qui concerne la Révolution et l'Empire (les autographes de Robespierre, Marat, Napoléon I^{er} et toute sa famille).
4. — De « La Giberne » ; *Décorations françaises* avant 1914. *Beaux dessins et aquarelles d'uniformes militaires français*. *Belles estampes militaires anciennes en couleurs*. *Brevets et objets relatifs aux décorations françaises*. *Objets de récompense nationale*. *Miniatures et bibelots historiques ou à sujets historiques et militaires français, de la Révolution à 1870*. *Années de « La Giberne » d'avant-guerre*. *Cartes de contentement* des élèves de la Légion d'honneur. *Affiches de recrutement* de l'Ancien Régime à Louis-Philippe. *Tout sur l'aérostation et l'aviation en France*. *Lettres de soldats français et Souvenirs de régiments*, avec type militaire colorié, avant 1870. *Tableaux et dessins de l'École française, signés*. Documents imprimés et manuscrits et estampes sur les *décorations françaises, l'aérostation et l'aviation*. *Images coloriées : Armée française*, imprimerie G. Silbermann, à Strasbourg. *Brevets et armes d'honneur*.

Le Directeur-Gérant : LOUIS FALLOU.

18 178. — S. I. B. N., 10, r. de la Monnaie, Caer. — Téléphone 6-84



Nous sommes acheteurs de modèles de bateaux dans le genre du dessin ci-dessus et de tous autres modèles de toutes époques de la marine de guerre et de la marine marchande.

“ AU VIEUX PARVIS ”, MARCHAL,
19, Quai Saint-Michel, 19,
PARIS, V^e.

La Giberne

RÉDACTION et ADMINISTRATION
22, rue de Jallans, 22
à CHATEAUDUN (Eure-et-Loir)

Louis FALLOU
Directeur

ABONNEMENT ANNUEL
France 25 fr.
Union postale 27 fr.

BULLETIN MENSUEL ILLUSTRÉ des amateurs de documents de toute nature relatifs à notre histoire nationale et militaire, ainsi qu'aux décorations françaises, depuis Louis XV.

ÉCHOS :

Un nouveau bonnet de marin

est à l'essai parmi l'équipage du cuirassé *Bretagne*, vaisseau amiral de l'escadre de la Méditerranée.

**

L'âge de nos maréchaux de France.

Le doyen d'âge des maréchaux de France est le maréchal Foch, qui atteindra, le 2 octobre 1926, ses 75 ans. Le maréchal Joffre, doyen par l'ancienneté, aura ses 74 ans le 12 janvier prochain.

Viennent ensuite : le maréchal Fayolle, né le 14 mai 1852; le maréchal Lyautey, né le 17 novembre 1854; le maréchal Pétain, né le 24 avril 1856 et le maréchal Franchet d'Espèrey, né le 25 mai de la même année.

**

Le clairon de la Victoire.

Grâce à notre confrère de l'*Intransigeant*, André Laphin, le caporal-clairon Pierre Sellier, du 171^e de ligne, vient de se dessaisir de son instrument, avec lequel il sonna le *cessez le feu* lorsque, le 7 novembre 1918, à 8 heures 20 du soir, les parlementaires ennemis franchissaient nos lignes pour apporter la capitulation de leur pays, en faveur du musée de l'armée.

Louis FALLOU.

BOÎTE aux LETTRES

(Sous cette rubrique nous insérons gratuitement les questions et les réponses de nos lecteurs sur tous sujets relatifs aux décorations et uniformes français).

Des frais de « La Giberne ».

Le photographe nous augmente le prix des clichés ; l'imprimeur nous fait subir également une augmentation. Bref, il nous manque le montant d'une centaine d'abonnements pour couvrir les frais de « La Giberne »....

Si ce dernier appel n'est pas entendu nous nous imposons de lourds sacrifices pour assurer la publication des six derniers numéros de l'abonnement et avec la même régularité.

**

Armement.

Pourrait-on nous fournir la description détaillée du mousqueton modèle 1783 ?

**

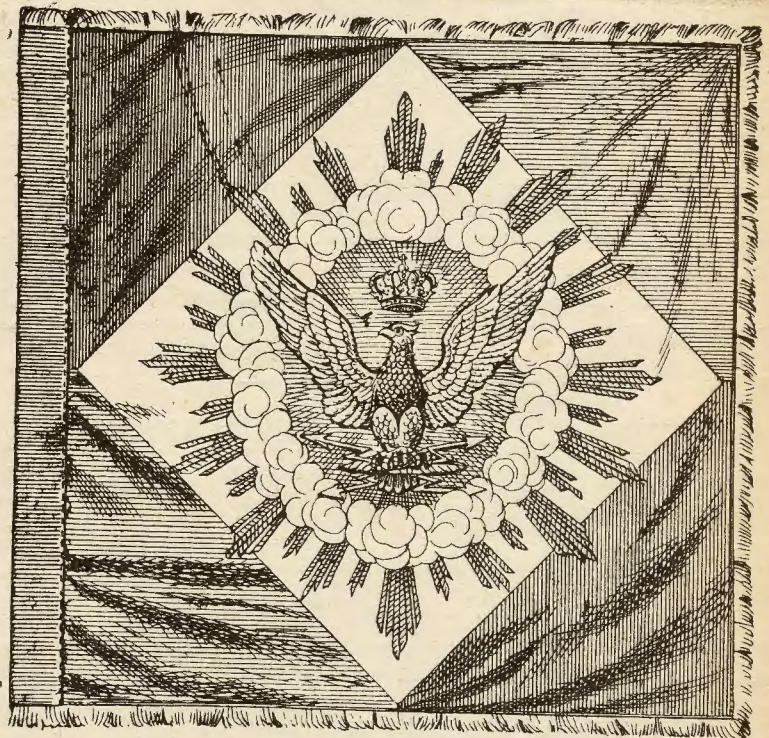
Echos des « petits chapeaux ».

Il nous est signalé que deux grands quotidiens Suisses, le *Journal de Genève*, du 30 octobre, et la *Tribune de Genève*, du lendemain, ont reproduit une partie des notices que nous avons publiées sur la question, et ils la terminent chacun par la même demande : « A-t-on enquêté en Amérique ? ».

**

A M. N....

Nous ne pouvons nous substituer aux auteurs et ceux-ci ne peuvent donner que ce qu'ils ont. S'il y a des omissions de détails de tenues, ces dernières ne leur sont point imputables, mais bien aux règlements trop généraux qui ont



DRAPEAU de la compagnie de réserve du département de la Haute-Garonne, 1^{er} Empire. — Face.

Losange blanc, fourreau de hanpe et triangle de la partie supérieure flottante et celui qui lui est opposé bleus ; les deux autres triangles rouges ; les ornements brodés argent et cr, avec paillettes roses et vertes ; frange or.
(Collection Chaubet).

négligé la plupart du temps les particularités qui nous intéressent ; alors c'est aux chercheurs à y suppléer en se basant sur les traditions de l'arme représentée et sur la logique.

✱

A certains de nos lecteurs.

Nous ne donnerons pas la liste de nos abonnés comme nous l'avons déjà fait, plusieurs s'y refusant.

✱✱

Qu'est cette médaille ?

Mars 1745.

Monsieur de Machaut, intendant en Haynaut, propose d'envoyer une médaille d'or, de la part du Roy, au Sieur Cormian, son subdélégué à Bovay, avec une lettre pour luy permettre de la porter à la boutonnière de son habit.

L'objet de cette proposition est de récompenser les anciens services dudit Sieur Cormian, âgé de 84 ans et spécialement celui qu'il a rendu à la ville de Bovay pendant la campagne dernière.

Un gros détachement de hussards ennemis s'estant rendu le 12 juillet devant cette ville (dont la plupart des habitans s'estoient sauvez) dans l'intention de la saccager pour se vanger de ce que les Bourgeois avoient fait feu deux jours auparavant sur quelques-uns des leurs.

Le sieur Cormian se rendit aux barrières où par sa fermeté et ses insinuations il sceut engager le commandant de la troupe à signer une capitulation par laquelle il se contenta de vivres et fourrages qui luy furent fournis jusqu'au 16 qu'il se retira sans avoir fait aucun désordre.

Note rédigée dans les bureaux de la Guerre.

Le Ministre, comte d'Argenson, mit en marge le mot *bon*.

(Archives historiques du Ministère de la guerre.

Communication de M. Léonce Bernardin).

Nous venons d'apprendre le décès de notre dévoué et désintéressé collaborateur Léonce Bernardin.

Le vaguesmestre L. F.

CIRCULAIRE D'UN FOURNISSEUR de DRAPEAUX de L'ARMÉE et AUTRES

FABRIQUE SPÉCIALE

d'Aigles, Drapeaux, Pavillons, Bannières, Décorations, etc.

Maison fondée en 1803.

MICHEL-ANGE MARION,

Fabricant Inventeur,

FOURNISSEUR BRÉVETÉ de sa Majesté l'Empereur,
et des Ministères Français et Étrangers.

L'Institution Orphéonique, depuis son origine, n'a pas cessé de grandir; elle prospère tous les jours, elle est certainement appelée à répandre ses bienfaits dans toutes les Communes de

l'Empire, car les heureux résultats qu'elle produit, partout où elle existe, la font désirer là où elle n'est pas encore.

Ses concours, pacifiques tournois présidés par l'harmonie et la poésie.

Ses concerts que, dans les moments de détresse, elle sait organiser avec tant de succès au profit du malheur public ou de l'infortune privée.

Ses œuvres, en un mot, qui ont pour but le beau et pour fruit le bien.

Tout lui assure la plus grande popularité et un avenir de plus en plus prospère.

Aussi, la plus auguste protection n'a pas cessé d'encourager ses développements, de même que le concours des hommes éclairés ne lui a jamais fait défaut.

Plein de confiance, donc, dans les destinées de l'orphéon, confiance que confirment, de plus en plus, les commandes que je reçois chaque jour des nouvelles sociétés qui se forment, j'ai dû songer à donner à ma fabrication un plus grand développement.

A ce sujet, il est de mon devoir de faire remarquer que ma Maison n'est pas une de celles qui viennent greffer aujourd'hui cette nouvelle branche de commerce à leur première industrie, souvent d'une nature opposée.

Depuis 1830, je suis fournisseur des Ministères, pour les riches Pavillons de la Marine, les Drapeaux de l'Armée et de la Garde Nationale.

De plus, je suis seul propriétaire Editeur de l'Aigle et de la pique réglementaire, d'une Sainte-Cécile modèle spécial, et de plusieurs autres attributs, approuvés et adoptés par l'Empereur.

Donc en agrandissant ma fabrication, je n'ai rien eu à créer, je n'ai fait qu'élargir la voie où je marchais depuis trente ans :

J'aime à parler de l'ancienneté de ma Maison; pour un Fabricant qui a obtenu toute la série des récompenses nationales, depuis la mention honorable jusqu'à la Croix d'honneur, c'est pour ainsi dire, lettres de noblesse et, pour le Client, assurément, c'est une garantie de bon goût et d'expérience.

Le service dans mes bureaux, dans ma fabrique, est organisé de telle sorte que les Sociétés sont assurées d'y trouver tout ce qu'elles désirent; qu'il s'agisse : soit de renseignements pour armoiries, soit de composition d'emblèmes allégoriques, d'attributs de musique, d'insignes, de décorations, de conseils ou de moyens pour conserver ou préserver les bannières.

Quant aux bannières, elles sont soignées jusque dans les plus petits détails; les parties essentielles, c'est-à-dire la légende et les emblèmes, sont exécutés en broderie ou en peinture, non par des ouvriers, mais par des artistes renommés dont le concours m'est assuré.

Enfin plein de confiance, je le répète, non seulement dans l'avenir de l'Orphéon et dans les Sociétés de Secours mutuel, mais dans les hommes honorables qui les dirigent; d'un autre côté, comprenant combien une bannière ou un drapeau sont indispensables aux Sociétés, puisqu'elle en est, à vrai dire, la personnification, je suis tout disposé à donner aux Sociétés qui m'en feront la demande, comme du reste je l'ai déjà fait, un délai pour faciliter le paiement des objets commandés.

Dans une galerie, à ma fabrique, rue du Ranelagh, est exposé le modèle du drapeau que j'ai fourni au Régiment de la Garde Impériale ; chef-d'œuvre à la confection duquel on a employé 26.000 cartons et 1.900 crochets, ainsi que de nombreux modèles d'aigles, piques, lyres etc., et une collection de dessins modèles, et des photographies de belles et riches bannières que, d'après l'ordre de l'Empereur, j'ai fournies à diverses Sociétés notamment à Ham, à St-Cloud, Amiens, etc., etc...

Enfin, j'ai réuni dans un Album, les lettres de réception qui m'ont été remises par les diverses Sociétés, sans en excepter une seule, avec lesquelles j'ai été en relation.

Ces lettres, expriment souvent des éloges et toujours la satisfaction la plus complète, sont la plus grande garantie que l'on peut s'adresser à ma Maison avec toute sécurité (1).

Michel-Ange Marion,
quai Voltaire, 15, à Paris.

Paris, 1^{er} juin 1865.

(Suivent quelques reproductions de bannières et de drapeaux avec des désignations de détail et prix. Puis, en quatre lignes, l'attestation :

« Toutes les aigles des Drapeaux de l'armée ont été fournies par moi en 1860 par l'Ordre de l'Empereur, elle sont en aluminium et du poids seulement de 750 grammes).

p. c. c. : L. F.

CHASSEURS A CHEVAL DE LA JEUNE GARDE 1815.

Le 4 mai 1815, l'Empereur prescrivait au Ministre de la Guerre, qu'il serait formé avec des cavaliers ayant servi dans la Jeune Garde, rappelés au service, un régiment qui serait dénommé 2^e régiment de lanciers de Jeune Garde, et qui ne devrait pas coûter plus cher qu'un régiment ordinaire de hussards.

L'article 5 du décret du 15 mai relatif à la cavalerie de la Garde, déterminant qu'il serait formé un régiment d'éclaireurs-lanciers attaché à la Garde et considéré comme Jeune-Garde.

D'après l'article 11 de ce décret, l'uniforme devait être le même que celui des chasseurs à cheval de la Garde, et soumis à l'approbation de l'Empereur.

Le 24 mai, le général Drouot, aide-major général de la Garde écrivait à l'Empereur :

Rapport à Sa Majesté l'Empereur,

Sire,

Votre Majesté avait décidé qu'elle arrêterait elle-même l'uniforme du régiment de cavalerie de Jeune Garde, j'ai l'honneur de soumettre à son approbation le projet présenté par M. le général Lefebvre-Desnoëttes.

Le général Lefebvre-Desnoëttes m'a dit que l'intention de Votre Majesté étant que ce régiment prit le nom de Hussards

(1) C. Q. F. D, ajoutons-nous.

de la Garde, j'ai l'honneur de prier Votre Majesté de me faire connaître si elle approuve ce changement de nom.

Il est certain que ce nom d'hussards plaît beaucoup au régiment et qu'il y attire plus de monde.

Général Drouot.

L'Empereur qui avait d'abord mis son approbation sur cette lettre changea d'avis et écrivit au général :

26 mai 1815.

L'Empereur au général Drouot,

« Il faut appeler le régiment qu'on forme 2^e régiment de chasseurs de la Jeune Garde, parce que si on l'appelait hussards, comme il serait moins beau que les Hussards de la



TROMPETTE-MAJOR du 2^e régiment de chasseurs à cheval de la jeune Garde, Cent-Jours

ligne, les Hussards ne se trouveraient pas convenablement représentés dans la Garde ».

Le projet d'uniforme présenté par le général Lefebvre-Desnoëttes fut adopté sans modification.

Le général fit alors paraître les ordres du jour suivants :

« J'annonce avec plaisir au corps de cavalerie de la Jeune Garde que Sa Majesté, en récompense du bon compte qui lui a été rendu des dispositions des nouveaux admis dans ce régiment, a bien voulu lui donner la dénomination de 2^e régiment de chasseurs à cheval de la Jeune Garde.

« L'Empereur, par cette faveur, a voulu récompenser les braves de la Jeune Garde qui ont combattu les dernières campagnes, avec tant d'héroïsme dans ce même régiment.

« Paris le 27 mai 1815,

« signé Lefebvre-Desnoëttes ».

« Sa Majesté a arrêté l'uniforme du 2^e régiment ainsi qu'il suit :

« *Shako* rouge garance à double visière, cordon vert et garance.

« *Bonnet de police* vert, comme les chasseurs.

« *Dolman* vert, tressé jaune, collet vert, parement garance.

« *Ceinture* verte et garance faisant le tour du corps.

« *Pantalon de cheval* vert avec deux bandes garance de côté.

« *Hongroise* rouge garance, tressée jaune.

« *Pelisse* rouge garance, tressée en jaune, fourrure noire.

« *Veste d'écurie* verte, boutons jaunes sur le devant.

« *Capote-manteau* verte, à manches.

« *Bottes* à la hussarde, éperons en fer.

« *Buffleterie* jaune.

« *Sabretache* cuir noir.

« *Selle en cuir*, pareille à celle des lanciers de la ligne.

« *Bride et licol* à la hussarde, agréments de cuivre.

« *Schabraque* garance, passepoil vert, le siège recouvert d'une peau de mouton noire.

« L'uniforme des officiers sera ainsi qu'il suit :

« *Pelisse* garance clair, tresses et galons or, fourrure en astrakan noir, doublée en cramoisi serge ou velours.

« *Dolman* vert, tressé or, parement garance.

« *Pantalon* garance, sans boutons, avec deux bandes de drap vert et un passepoil dans la couture ; les officiers supérieurs seuls porteront des galons au lieu de bandes de chaque côté du passepoil.

« *Hongroise* garance et galons or.

« *Gilet* garance gansé or.

« *Ceinture* avec tresses mélangées de garance et de vert, olives en or.

« *Shako* garance avec visière et contre-visière en cuir verni noir, une cocarde, ganse et tresses d'or, trois doubles (*sic*) et pompon en or.

« *Cordon de shako* en or, sept pieds de long avec les glands distinguant les grades.

« *Capote* verte avec peluche rouge pour doublure, collet et parements, boutons jaunes à la hussarde.

« *Bonnet de police* à la polonaise, un bout d'astrakan noir, trois doigts de large, et le dessus du bonnet garance, avec un seul galon au-dessus de l'astrakan.

« *Veste de manège* en drap vert, boutonnant sur le devant, avec retroussis et passepoil garance.

« *Bottes* à la hussarde, éperonnées de cuivre avec la branche droite et longue.

« *Giberne* noire en cuir verni avec agréments en or. MM. les officiers supérieurs la porteront comme celles des officiers supérieurs des chasseurs de la Garde.

« *Sabretache* noire, en cuir bouilli, sans agrément.

« *Ceinturon* et courroie de sabretache avec boucles en cuivre doré; les officiers supérieurs le porteront comme celle des officiers supérieurs des chasseurs de la Garde.

« *Selle* à la hussarde.

« *Bride* avec une croisière et boutons de cuivre à la réunion des croisières et où elles seront fixées, au frontail et à la muserolle.

« *Schabraque* garance avec un passepoil vert autour et un siège en peau de mouton noire.

« L'uniforme ci-dessus ayant été approuvé par l'Empereur, il n'y sera fait aucun changement.

« Paris, le 28 mai 1815.

« signé Lefebvre-Desnoëttes.

« copie de cet ordre sera envoyé de suite à M. le colonel Assant à Chantilly ».

Il résulte de l'examen des comptes du régiment, confection et consommation des effets, que la troupe ne reçut pas sa tenue complète.

Il n'y eut qu'un seul dolman de confectionné, celui du trompette-major (en drap bleu ciel à distinction écarlate) auquel il fut remis.

Chaque sous-officier et cavalier reçut une pelisse provenant des chasseurs de la garde.

Il n'y eut pas de culotte hongroise, les pantalons de cheval seuls furent confectionnés, mais en drap gris avec bande garance, sans boutons.

Le régiment ne reçut point de ceintures.

Les vestes d'écurie au nombre de 909, dont une de trompette (bleu de ciel) étaient en drap vert, distinctions garance, avec 18 boutons, et ornementées de 6 m. 500 de tresse plate en laine jaune.

Les shakos à double visière, c'est-à-dire que le derrière du shako avait une plaque de cuir qui par sa forme était analogue à la visière et en se rabattant formait couvre-nuque, et bonnets de police furent ceux prescrits par l'ordre.

Les sous-officiers portèrent la même tenue que la troupe, sauf bien entendu les galons de grade et les passementeries et tresses qui furent en or et laine verte.

Les trompettes eurent la pelisse cramoisie, le pantalon bleu de ciel, ainsi que le bonnet de police.

Quant aux officiers, ils paraissent, pour quelques-uns, avoir porté la petite tenue, mais, par suite des événements, ils ne firent pas confectionner la grande; d'après une note du lieutenant Leblanc, celui-ci qui sortait du 4^e hussards, avait conservé son colbach noir et le dolman bleu.

Le général Lefebvre-Desnoëttes avait sous ses ordres les deux régiments de chasseurs à cheval de la Garde.

Le général Merlin, de Douai, eut tout spécialement le commandement du régiment Jeune Garde.

Le colonel Assant, Henri, fut chargé des détails de l'organisation.

Le régiment, composé d'un état-major et de quatre escadrons, qui s'était rassemblé à Chantilly, ne prit pas part à la campagne de Belgique ; appelé à Paris pour y remplacer le régiment de vieille garde, il suivit l'armée derrière la Loire, et fut licencié à Bourges le 4 décembre 1815.

Le colonel Assant a laissé des mémoires inédits qui, d'après ce que nous en a dit son petit-fils, étaient fort intéressants ; tombés entre les mains d'une personne en ignorant complètement la valeur, il est à supposer qu'assimilés à de vieux papiers, ils ont été détruits.

Ajoutons que le régiment avait une aigle ; voir à ce sujet l'ouvrage de M. O. Hollander : *Nos Drapeaux et Etendards de 1812 à 1815*.

LÉONCE BERNARDIN.

- 19° .. de Rhône et Loire, du Cantal, du Puy-de-Dôme et de la Haute-Loire.
- 20° .. de la Corrèze, du Lot, de Lot-et-Garonne, de la Dordogne et de la Charente.
- 21° .. du Cher, de la Creuse, de la Haute-Vienne, de la Vienne, de l'Indre et de l'Allier.
- 22° .. de la Sarthe, du Loir-et-Cher, d'Indre-et-Loire, de Mayenne-et-Loire et de la Mayenne.
- 23° .. de la Corse.

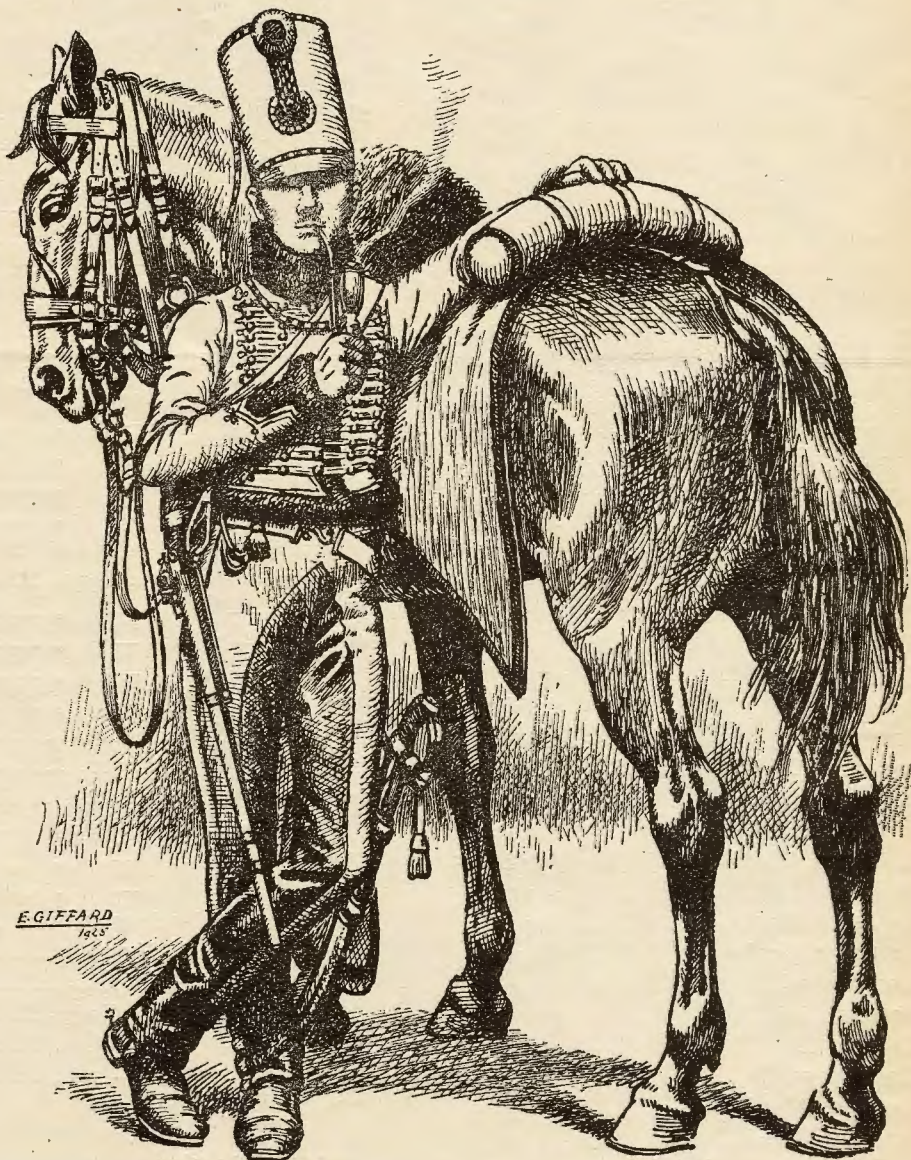
CITOYENS ARMÉS ET SALARIÉS

Le 5 avril 1793, la Convention nationale décrète qu'il sera formé dans chaque grande ville une garde de citoyens choisis parmi les moins fortunés, et que ces citoyens seront armés et salariés aux frais de la république.

DIVISIONS MILITAIRES, avril 1791

Etat général des départements compris dans chaque division militaire (Journal militaire).

- | Divisions. | Départements. |
|------------|---|
| 1° .. | du Nord et de l'Aisne. |
| 2° .. | des Ardennes, de la Meuse et de la Marne. |
| 3° .. | de la Moselle. |
| 4° .. | de la Meurthe et des Vosges. |
| 5° .. | du Bas-Rhin et du Haut-Rhin. |
| 6° .. | de la Drôme et du Var. |
| 7° .. | de la Haute-Saône, du Doubs, du Jura et de l'Ain. |
| 8° .. | de l'Isère, des Hautes-Alpes, des Basses-Alpes. |
| 9° .. | du Gard, de l'Hérault, de la Lozère, de l'Ardèche, du Tarn et de l'Aveyron. |
| 10° .. | des Pyrénées-Orientales, de l'Ariège, de l'Aude, de la Haute-Garonne, des Hautes-Pyrénées et du Gers. |
| 11° .. | des Basses-Pyrénées, des Landes et de la Gironde. |
| 12° .. | de la Charente-Inférieure, de la Vendée, de la Loire-Inférieure et des Deux-Sèvres. |
| 13° .. | du Morbihan, du Finistère, des Côtes-du-Nord et de l'Isle-et-Vilaine. |
| 14° .. | de la Manche, du Calvados, de l'Eure et de l'Orne. |
| 15° .. | de la Seine-Inférieure et de la Somme. |
| 16° .. | du Pas-de-Calais. |
| 17° .. | de l'Oise, de Seine-et-Marne, de Paris, du Loiret, d'Eure-et-Loir et de Seine-et-Oise. |
| 18° .. | de l'Aube, de la Haute-Marne, de la Côte-d'Or, de Saône-et-Loire, de la Nièvre et de l'Yonne. |



CHASSEUR A CHEVAL
de la jeune garde, 1815.

BREVETS D'HONNEUR, — CONSULAT (Suite) (1).
 III. FUSILS D'HONNEUR (Suite).

LABRUYÈRE (Jean) (2),	sergent,	5° demi-brigade de ligne,
LABRY (Antoine) (2),	sapeur,	1 ^{er} bataillon de sapeurs,	30 floréal, an 8.
LACOMBE,	caporal,	75° demi-brigade de ligne,	28 fructidor, — 10.
LACOMBE (Benoît),	— ,	17° demi-brigade légère,	29 brumaire, — 10.
LACOMPTE,	fusilier,	99° demi-brigade de ligne,	28 fructidor, — 10.
LACROIX (Nicolas),	sergent,	3° — — ,	28 — , — 10.
LADRIÈRE (Charles),	fusilier,	51° — — ,	27 germinial, — 9.
LAFERTÉ (Jean),	caporal,	32° — — ,	1 ^{er} pluviôse, — 10.
LAFOLIE,	— ,	92° — — ,	14 prairial, — 9.
LAFOND (Jean),	fourrier,	19° — — ,	28 fructidor, — 10.
LA GRENADE,	sergent de mineurs,	compagnie d'Orient,	29 germinal, — 10.
LAIR (Jean),	fusilier,	74° demi-brigade de ligne,	11 brumaire, — 10.
LALIETTE,	— ,	17° — — ,	28 fructidor, — 10.
LALLIER (Pierre),	— ,	18° — — ,	28 — , — 10.
LAMARRE,	dragon,	2° régiment de dragons,	28 — , — 10.
LAMBERT (Jean),	fusilier,	101° demi-brigade de ligne,	23 frimaire, — 9.
LAMBERT (Jean),	sergent,	9° demi-brigade légère,	11 germinal (3), — 9.
LANDET,	caporal,	106° demi-brigade de ligne,	6 vendémiaire, — 10.
LANGLOIS (Alphonse),	sergent,	6° demi-brigade légère,	23 frimaire, — 9.
LAPEYRE (Jean),	fusilier,	27° demi-brigade de ligne,	1 ^{er} fructidor, — 8.
LAUÇON,	sergent,	68° — — ,	28 — , — 10.
LAUNAY (Louis),	cap ^{al} de gren.,	48° — — ,	28 — , — 8.
LAURENT (Jean-Baptiste),	sergent,	43° — — ,	4 pluviôse, — 9.
LAURIAC,	brigadier,	15° régiment de dragons,	28 fructidor, — 10.
LAURIOT,	grenadier,	95° demi-brigade de ligne,	12 — , — 8.
LAVILLE (Jean),	chasseur,	24° demi-brigade légère,	19 vendémiaire, — 10.
LÉANFANT (Antoine),	serg ^t de grenad.,	66° demi-brigade de ligne,	10 prairial, — 11.
LEBAS,	grenadier,	58° — — ,	28 fructidor, — 10.
LEBRUN,	sergent,	73° — — ,	28 — , — 10.
LEBRUN (François),	caporal,	23° — — ,	27 germinal, — 9.
LECLERC (Augustin),	sergent,	55° — — ,	2 thermidor (4), — 9.
LECLERC (Hubert),	— ,	43° — — ,	4 pluviôse, — 9.
LECLERG,	fusilier,	60° — — ,	28 fructidor, — 10.
LECOMTE (Charles),	caporal,	chasseur à pied de la Garde des Consuls,	5 brumaire, — 11.
LECOMTE,	— ,	73° demi-brigade de ligne,	28 fructidor, — 10.
LÉCUYER (Maurice),	grenadier,	18° — — ,	28 — , — 10.
LÉDÉ (Pierre),	— ,	40° — — ,	18 brumaire, — 10.
LEFEBVRE,	caporal,	33° — — ,	28 fructidor, — 10.
LEFEBVRE,	fusilier,	61° — — ,	28 — , — 10.
LEFEBVRE,	sergent-major,	14° demi-brigade légère,	28 — , — 10.
LEFÈVRE (Nicolas),	sapeur,	3° bataillon de sapeurs,	17 thermidor, — 8.
LEFFEUR,	dragon,	5° régiment de dragons,	28 fructidor, — 10.
LEFORT, dit FAURE (Jean), ..	caporal,	22° demi-brigade de ligne,	28 brumaire, — 9.
LE FORT (Jean),	fusilier,	46° — — ,	1 ^{er} fructidor, — 8.
LE FRANC,	caporal,	28° — — ,	23 frimaire, — 10.
LEGARGASSON,	dragon,	2° régiment de dragons,	28 fructidor, — 10.
LE GAY (Nicolas),	sergent,	6° demi-brigade légère,	23 frimaire, — 9.
LEGOUSSAT,	brigadier,	12° régiment de dragons,	28 fructidor, — 10.
LEGOUT,	grenadier,	61° demi-brigade de ligne,	28 — , — 10.
LEGROS,	— ,	64° — — ,	28 — , — 10.
LEGUERNEY,	sergent-major,	68° — — ,	28 — , — 10.
LEJUSNE (Louis),	— ,	17° demi-brigade légère,	29 brumaire, — 10.

(à suivre)

LOUIS FALLOU.

(1) Voir pages 39, 43 et 47 de l'année précédente, et pages 6, 14, 22, 30 et 38 de la présente année.

(2) *Annales nécrologiques de la Légion d'honneur*, par J. Lavallée, 1811.

(3) *Tableaux annexés*; et 15 prairial, au J. M. O.

(4) *id.*; et 26 prairial, au J. M. O.

RÉGIMENTS COLONIAUX DE L'AMÉRIQUE

Le 18 août 1772, une ordonnance royale prescrivit la création de quatre régiments pour le service des colonies de l'Amérique de la manière suivante :

Art. Premier. Il sera créé quatre régimens sous la dénomination de *régimens du Cap, du Port au Prince, de la Martinique et de la Guadeloupe.*

2. Chaque régiment sera composé de deux bataillons, et chaque bataillon de neuf compagnies, dont une de Grenadiers, et huit de Fusiliers.

3. Chacune de ces compagnies sera commandée par un Capitaine, un Lieutenant en premier et un Lieutenant en second.

4. Chacune de ces compagnies sera composée de 79 Hommes : savoir, un Fourrier, quatre Sergens, huit Caporaux, huit Appointés, cinquante-six Grenadiers ou Fusiliers, et deux Tambours ; elle sera divisée en huit escouades, dont chacune sera composée d'un Caporal, d'un Appointé, et de sept Grenadiers ou Fusiliers.

5. La première et la troisième escouade formeront la première subdivision, à laquelle sera attachée le premier sergent ;

La deuxième et la quatrième escouades formeront la deuxième subdivision, à laquelle sera attachée le second sergent ;

La cinquième et la septième escouades formeront la troisième subdivision, à laquelle sera attachée le troisième sergent ;

La sixième et la huitième escouades formeront la quatrième subdivision, à laquelle sera attachée le quatrième sergent ;

5. La première et la troisième escouades formeront la première division, qui sera commandée par le Lieutenant en premier ;

La deuxième et la quatrième subdivisions formeront la deuxième division, qui sera commandée par le Lieutenant en deuxième ;

7. L'Etat-major de chacun de ces régimens sera composé d'un Colonel, de deux Lieutenans-Colonels et d'un Major, d'un Aide-Major, d'un Sous-aide-major, d'un Quartier-maitre et de deux Porte-drapeaux par bataillon, et d'un Tambour-major. Le Major aura le commandement sur tous les Capitaines.

8.....

20. L'uniforme desdits régimens sera composé d'un habit de drap léger petit Lodève, doublé de toile lessivée au quart blanc ; le parement en botte garni en dessous de quatre petits boutons, de six gros boutons sur le devant, dont un en haut, deux au milieu et trois au bas de la taille, de trois à chaque poche qui sera coupée en travers, et d'un autre sur chaque côté, avec un petit à l'épaule qui sera de laine couleur du parement.

Veste de coutil bis-blanc, doublée de toile blanche au quart lessivée, sans poches ni pattes marquées, garnie de dix boutons sur le devant, et d'un à chaque manche.

Culotte de coutil bis-blanc, avec caleçon de toile séparée.

Boutons de métal massif blanc à queue, timbrés d'une ancre.

Chapeau bordé de blanc.

A l'égard des paremens et collets, ils seront distingués ainsi qu'il suit :

Savoir ;

RÉGIMENT DU CAP,	} Parements et collet de drap.	} vert de saxe. rouge. ventre de biche. de calmande cramoisie.
RÉGIMENT DU PORT AU PRINCE,		
RÉGIMENT DE LA MARTINIQUE,		
RÉGIMENT DE LA GUADELOUPE,		

21. Les grades des Officiers seront distingués par des épaulettes plus ou moins riches.

Savoir ;

Le Colonel portera de chaque côté une épaulette en argent, ornée de frange riche à nœuds de cordelière.

Le Lieutenant-colonel portera à gauche une seule épaulette de même.

Le Major portera de chaque côté une épaulette en argent, ornée de frange seulement, sans graine d'épinards ou nœuds de cordelière.

Le Capitaine et l'Aide-major qui aura commission de Capitaine, porteront une épaulette en argent, ornée de frange seulement, comme celles du Major.

Le Lieutenant en premier ne pourra porter d'épaulette pleine en argent ; elle sera losangée de carreaux couleur du parement, la frange sera mêlée d'argent et de soie.

(A suivre).



DRAPEAU de la compagnie de réserve du département de la Haute-Garonne, 1^{er} Empire. — Revers.

Losange blanc, fourreau de hampe et triangle de la partie supérieure y attachant et celui qui lui est opposé rouges ; les deux autres triangles bleus ; les ornements brodés argent et or, avec paillettes roses et vertes ; franges or. (Collection Chaubet).

TABLEAU des OFFRES et DEMANDES

réservé à nos abonnés ; UN FRANC la ligne y compris les nom et adresse. — Prière joindre timbre pour réponse à toute demande de renseignements adressée à « LA GIBERNE »

OFFRES :

- De J. Florange, expert en médailles, 17, rue de la Banque, Paris, 2^e.
- Les décorations et insignes des chapitres nobles de France, avant 1789*, par Charles et Jules Florange. — Plaquette, in-8° carré, de 34 pages de texte et reproductions, sous couverture ; prix 10 fr.
- De « La Giberne ».
- Agrafe en argent doré, du modèle spécial, de l'Atlantique à la mer rouge (mission Marchand).
- Croix de chevalier de la légion d'honneur, 1848, grosse tête. *id.* *id.* *id.*, petite tête.
- Plaque de baudrier d'off. d'inf^{ie}, Louis XVI.
- Plaque de giberne *id.*, Louis XV.
- id.* de la garde royale de Paris, 1^{re} Rest^{on}.
- Plateaux de ceinturon d'officier de cavalerie, 1^{er} Empire.
- Plaque de bonnet à poil de grenadier de la Garde, 2^e Emp.
- Plaques de sabretaches, 1852 et 2^e Empire.
- Boutons, grand module :
- Cent-Suisse, douanes royales, écurie du Roi, Restauration.
 - D^{on} G^{ie} des Eaux et Forêts, Ecole royale vétérinaire, Rest^{on}.
 - Eaux et Forêts, 8^e rég^t garde royale, fonctionnaire, Restⁿ.
 - Douanes impériales, officier du 13^e léger, 1^{er} Empire.
 - Officier du génie, officier de la Garde imp., 1^{er} Empire.
 - Garde d'honneur locale, lycée d'Angers, 1^{er} Empire.
 - à l'effigie de Bonaparté, Consulat.
 - Chasseur de la garde nat., livrée de Bessières, 1^{er} Empire.
 - G^{ie} dép^{ie}, garde municip. de Paris, Louis-Philippe.
 - Polytechnique, off. S^t-Cyr, sapeurs-pompiers Paris, L.-P.
 - Forêts de la Maison d'Orléans, Forêts de la Couronne, L.-P.
 - Administ^{on} des Forêts, off. des douanes à pied L.-P.
 - Ponts et chaussée (cond. des travaux), poste s^{co} rural, L.-P.
 - Equipage de la vénerie imp^{ie}, aux armes imp^{ies}, 2^e Emp.
 - Corps francs, garde nat. Orléans, g. nat. Côte d'Or, 1870.
 - Lieut^t des maréch^x de France, off. inf^{ie} n° 10, Louis XVI.
 - Garde nat. de Chartres, 1789; g. nat. de Chartres, 1790.
- Décorations, petit module.
- Crimée, médaille militaire, 2^e modèle, S^{te} Hélène, 2^e Emp.
 - Expédition de Chine, expédition du Mexique, 2^e Empire.
- Les ordres de la couronne de fer*, par le capitaine Koechlin; in-4°, broché, ill. en noir et en couleurs.
- Très belle plaque de baudrier de garde champêtre de Gisors, arrond^t des Andelys, départ de l'Eure, Rest^{on}.
- Idem* du canton d'Evreux nord, arrond^t d'Evreux, départ de l'Eure, Restauration.

DEMANDES :

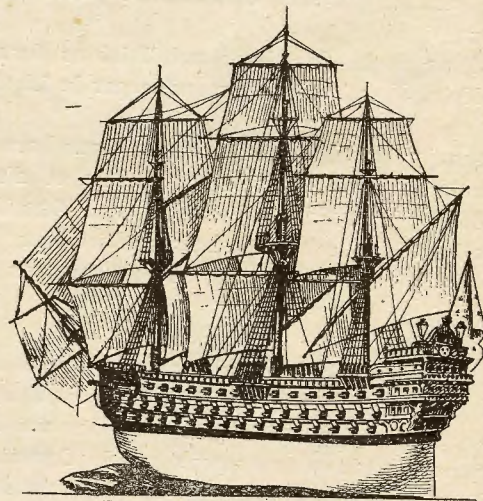
1. — De M. Louis Giffard, 31, rue Louis, Lyon, 3^e ar^t. Bonne reconstitution de pelisse de chasseur à cheval de la Garde impériale, 1^{er} Empire.
 2. — De « La Giberne ».
- Gravures de J. A. Klein, militaires ou chevaux et voitures, et de Erarhd.
- Objets de dinanderie en cuivre jaune et rouge.
- Tableaux et dessins du paysagiste FRANÇAIS.

DEMANDES (suite) :

3. — *La Revue des Autographes*, 6, square du Croisic, Paris, 15^e ar^t, recherche tout ce qui concerne la Révolution et l'Empire (les autographes de Robespierre, Marat, Napoléon I^{er} et toute sa famille).
 4. — De « La Giberne » ; *Décorations françaises avant 1914*, *Beaux dessins et aquarelles d'uniformes militaires français*, *Belles estampes militaires anciennes en couleurs*, *Brevets et objets relatifs aux décorations françaises*, *Objets de récompense nationale*, *Miniatures et bibelots historiques ou à sujets historiques et militaires français, de la Révolution à 1870*, *Années de « La Giberne » d'avant-guerre*, *Cartes de contentement des élèves de la Légion d'honneur*, *Affiches de recrutement de l'Ancien Régime à Louis-Philippe*, *Tout sur l'aérostation et l'aviation en France*, *Lettres de soldats français et Souvenirs de régiments, avec type militaire colorié, avant 1870*, *Tableaux et dessins de l'École française, signés*, *Documents imprimés et manuscrits et estampes sur les décorations françaises, l'aérostation et l'aviation*, *Images coloriées : Armée française*, imprimerie G. Silbermann, à Strasbourg.
- Brevets et armes d'honneur*.
- Planches en couleurs de Ed. Detaille*.

Le Directeur-Gérant : LOUIS FALLOU.

18.425 — S. I. B. N., 10, r. de la Mounale, Caen. — Téléphone 6-84



Nous sommes acheteurs de modèles de bateaux dans le genre du dessin ci-dessus et de tous autres modèles de toutes époques de la marine de guerre et de la marine marchande.

“ AU VIEUX PARVIS ”, MARCHAL,
19, Quai Saint-Michel, 19,
PARIS, V^e.

La Giberne

RÉDACTION et ADMINISTRATION
22, rue de Jallans, 22
à CHATEAUDUN (Eure-et-Loir)

Louis FALLOU
Directeur

ABONNEMENT ANNUEL
France 25 fr.
Union postale 27 fr.

BULLETIN MENSUEL ILLUSTRÉ des amateurs de documents de toute nature relatifs à notre histoire nationale et militaire, ainsi qu'aux décorations françaises, depuis Louis XV.

ÉCHOS :

Au musée de l'Armée.

Le drapeau des chasseurs à pied, remplacé par un drapeau neuf remis au 30^e bataillon alpin, a été versé au musée de l'Armée le 24 décembre dernier.

Il a été question de transférer le musée de l'Armée à Vincennes. De nombreuses et légitimes protestations se sont fait entendre, mais nous ne savons où en est la question.

**

Du « Salut Public »

de Lyon, numéro du 1^{er} décembre 1925 :

« Récemment, dans son numéro du 31 octobre, l'« Illustration » relatait les fêtes qui avaient eu lieu à Pau, le 25 du même mois, à l'occasion de l'inauguration du monument élevé à la gloire du 18^e régiment d'infanterie, monument offert par une généreuse Américaine, miss Cushing. Pendant cette cérémonie, avait été présenté le nouveau drapeau du 18^e offert à l'ancien Royal-Auvergne par une société de Philadelphie. Sur les plis glorieux où s'inscrivaient les noms des anciennes victoires de Rivoli, d'Austerlitz, de la Moskowa, de Sébastopol, on avait ajouté le nom de Yorktown pour commémorer la part prise par le Royal-Auvergne à cette victoire qui fut décisive pour l'indépendance des États-Unis.

« À ce sujet, le colonel Borne, ancien commandant du 99^e R. I., a écrit à l'« Illustration » une lettre fort intéressante et d'une portée vraiment équitable.

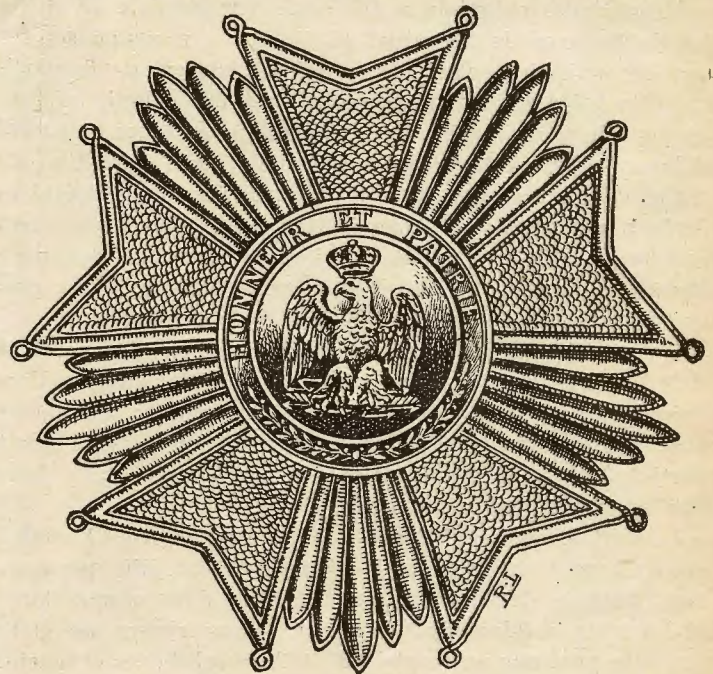
« Le 99^e régiment d'infanterie, jadis le Royal-Deux-Ponts, prit une part au moins égale à celle du 18^e dans la guerre de l'Indépendance et, en particulier, dans la victoire de Yorktown, le 14 octobre 1781. Ce fut en effet la prise d'assaut par le Royal-Deux-Ponts et le Royal-Auvergne des redoutes défendant Yorktown qui amena la capitulation de la ville. Et le comte Christian de Forbach de Deux-Ponts, colonel du Royal-Deux-Ponts, entra le premier dans les retranchements ennemis.

« Washington offrit aux deux régiments, pour les récompenser de leur brillante conduite, une partie des canons qu'ils avaient pris.

« Dès l'année 1918, au moment où la coopération américaine à la grande guerre devint vraiment effective, le

colonel Borne, commandant le 99^e R. I. avait pensé qu'il serait opportun de rappeler les vieux souvenirs de la camaraderie de combat franco-américaine du dix-huitième siècle. Et M. le sénateur Chastenot, se faisant l'interprète du régiment et de son chef, demanda au ministre de la guerre, par lettre du 1^{er} août 1918, de décider, comme témoignage de sympathie pour nos alliés américains, que le nom de Yorktown serait inscrit sur le drapeau du 99^e R. I., ex Royal-Deux-Ponts.

« Le ministre, tout en reconnaissant comme très légitime, du point de vue historique, la demande formulée, ne crut pas devoir y donner suite en rappelant ici qu'une circulaire ministérielle du 19 novembre 1878 avait décidé que les drapeaux et étendards des corps de troupe ne recevaient pas de nom de fait de guerre antérieur à 1792. « Aucune exception à cette règle, ajoutait la lettre ministérielle, n'a depuis lors été admise. L'inscription d'Yorktown constituerait donc une première dérogation qui aurait pour résultat de créer



PLAQUE de Grand-Aigle de la Légion d'honneur,
1^{er} Empire.

Le médaillon central en entier de métal argent, les branches et les rayons brodés et pailletés d'argent.

un précédent susceptible d'être invoqué à l'encontre du maintien de la règle adoptée. »

« Voilà ce que le ministre écrivait en 1918. Mais il est bien évident qu'après les fêtes de Pau les raisons invoquées par le document officiel ont perdu toute leur valeur. Le précédent qu'on n'avait point voulu créer existe maintenant et il serait absolument injuste que l'hommage rendu au 18° R. I. ne le fut pas également au 99° R. I.

« Et peut-être se trouvera-t-il un émule de miss Curshing pour faire élever à Lyon, dont on sait les relations continues et importantes avec les États-Unis, un monument à la gloire de l'ex-Royal-Deux-Ponts.



Musées de Paris.

Depuis le 1^{er} janvier, le droit d'entrée dans les musées de la ville a été porté de 1 franc à 2 francs.

En même temps, les redevances pour le droit de photographier ou cinématographier dans lesdits musées ont été sensiblement majorés : 2 francs par cliché, pour la première catégorie et 50 francs par jour et par opérateur pour la seconde.

Dans le cas d'expositions temporaires, le droit d'entrée dans les musées pourra être porté à 10 francs.

Louis FALLOU.

LA MÉDAILLE COLONIALE ET SES AGRAFES

La médaille coloniale a été créée par l'article 75 de la loi de finances du 26 juillet 1893 pour « récompenser les services militaires dans les colonies, résultant de la participation à des opérations de guerre dans une colonie ou dans un pays de protectorat ». Les actions ou campagnes de guerre donnant droit à la médaille coloniale, sans condition de temps de service, sont déterminées par décret du Président de la République sur la proposition du ministre compétent (guerre, marine ou colonies). L'article stipulait que pour chaque campagne de guerre une agrafe serait créée « portant le nom de la colonie et la date de la campagne ».

L'attribution de la médaille coloniale fut étendue par l'article 77 de la loi de finances du 13 avril 1898 « aux fonctionnaires civils ayant pris part à des opérations de guerre aux colonies ainsi qu'aux militaires et aux civils ayant participé à des missions coloniales périlleuses et s'y étant distingués par leur courage ».

La médaille coloniale, œuvre du graveur Georges Lemaire, est en argent du module de 30 millimètres. Elle porte de face, l'effigie de la République coiffée d'un casque lauré et les mots « République Française » ; au revers, un globe terrestre posé sur un trophée d'attributs militaires et marins avec la légende « Médaille coloniale ». Elle est suspendue par une bélière formée de deux branches de laurier, à un ruban bleu de ciel à trois raies blanches. Le ruban peut être orné d'agrafes en nombre égal à celui des campagnes que le titu-

laire a accomplies dans des possessions différentes; mais la même agrafe ne peut être attribuée qu'une seule fois.

L'agrafe officielle est formée d'un petit rectangle d'argent de 40 millimètres de longueur sur 10 millimètres de largeur, bordé d'un filet et portant, frappé en relief, le nom de la colonie ou pays de protectorat à l'exclusion de la date, contrairement à ce qui fut décidé lors de la création. Elle est maintenue sur le ruban par une pince à rabattement. Exception a été faite, quant à la forme, pour quatre agrafes d'un modèle spécial qui furent frappées pour récompenser les membres de certaines missions et pour l'agrafe « Maroc » qui est identique à celle de la médaille commémorative. Une agrafe « Maroc 1925 » vient d'être également créée pour la campagne 1925.

Nous donnons ci-dessous le texte des lois et décrets qui ont créé ces agrafes spéciales.

MISSION MARCHAND (Loi du 4 juillet 1899).

« Tous les Français, civils et militaires, ayant pris part aux opérations dirigées par M.M. Liotard et Marchand dans l'Afrique centrale recevront, s'ils ne l'ont déjà, la médaille coloniale. Cette médaille sera, pour tous, ornée d'une agrafe en or sur laquelle sera gravée l'inscription suivante : « De l'Atlantique à la Mer Rouge ».

Un décret du 2 août 1900 a créé la même agrafe en argent pour le personnel militaire indigène de la mission.

MISSION FOUREAU-LAMY (Loi du 22 février 1901).

« Le personnel militaire et civil (européen et indigène) de la mission dirigée dans l'Afrique centrale par M.M. Foureaux et le Commandant Lamy, de 1898 à 1900, recevra, dans les conditions de la loi des finances du 13 avril 1898, la médaille coloniale avec une agrafe en or sur laquelle sera gravée l'inscription « Mission saharienne ».

L'inscription de cette agrafe, de même que celle de la Mission Marchand, est en relief et non pas gravée comme l'indiquait la loi.

MISSIONS AU CENTRE DE L'AFRIQUE (Loi du 28 mai 1902).

« Tous les Français (européens et indigènes) qui ont pris une part effective aux opérations effectuées, avant le 5 septembre 1900, au centre de l'Afrique (Haut-Oubanghi et Bahr-el-Chazal, Chari et région du Tchad) recevront, s'ils ne l'ont déjà, la médaille coloniale qui sera, pour tous, ornée d'une agrafe portant l'inscription « Centre africain ». Cette agrafe sera en or pour les officiers et le cadre européen de la troupe, elle sera en argent pour les militaires indigènes de tout grade. Le personnel civil de l'administration des colonies bénéficiera de mesures analogues d'après le rang et les services rendus ».

MISSIONS GABON-CONGO ET DE BRAZZA.

« La médaille coloniale sera conférée aux membres des missions Gabon-Congo (1875-1878 et suivantes) (mission de Brazza). Son agrafe portera la mention : « Gabon-Congo » (loi du 30 juin 1903).

« Le droit à l'obtention de la médaille coloniale avec agrafe en or « Gabon-Congo est acquis aux membres des missions ci-après :

- « 1° — 1^{re} mission Savorgnan de Brazza, 1875-1878 (Ogoué, Allima);
- « 2° — 2^e mission Savorgnan de Brazza, 1879-1882;
- « 3° — Mission de l'Ouest africain, 21 avril 1883-26 mai 1885 (décret du 24 octobre 1906) ».

Maroc (décret du 6 janvier 1926).

« Le droit à la médaille coloniale avec l'agrafe du modèle actuel, mais en *vermeil* et comportant l'inscription « *Maroc 1925* » est acquis à tout le personnel militaire, européen et indigène, ayant servi entre le 15 avril et le 31 décembre 1925 dans la partie de la zone des opérations dont la limite arrière est la suivante :

« La route incluse Arboua-Mechra-el-Ksiri, le cours du Sebou, la limite ouest du territoire de Fez-Nord jusqu'à la voie ferrée et la route incluse Fez-Taza-Guercif, puis la Moulouya.

Pourront également prétendre à cette distinction :

A. Le personnel des sociétés de secours aux blessés militaires accréditées auprès du département de la guerre.

B. Les indigènes marocains qui, ayant fait partie des goums mixtes marocains, des troupes marocaines, des maghzen, des groupes de partisans ou des convois auxiliaires, auront été l'objet d'un rapport spécial de leur chef en vue de leur faire obtenir cette distinction pour avoir été blessés ou s'être distingués au cours des opérations ».

Sauf celles qui sont mentionnées ci-dessus, les agrafes de la médaille coloniale n'ont pas été créées par décret spécial. C'est le premier décret d'attribution de la médaille pour opérations de guerre ou missions accomplies dans une colonie qui indique l'agrafe à placer sur le ruban.

Liste des agrafes de la médaille coloniale.

* ADRAR,	décret du 3 août	1909.
AFRIQUE (missions d'étude ou d'exploration depuis 1875).	<i>id.</i> 11 juin	1913.
AFRIQUE ÉQUATORIALE FRANÇAISE,	<i>id.</i> 31 août	1910.
AFRIQUE OCCIDENTALE FRANÇAISE,	<i>id.</i> 1 ^{er} janvier	1900.
ALGÉRIE,	<i>id.</i> 16 mars	1894.
ASIE (pour missions d'étude ou d'exploration depuis 1882),	<i>id.</i> 11 juin	1913.
CENTRE AFRICAÏN (<i>or et argent</i>),	loi du 28 mai	1902.
COCHINCHINE,	décret du 16 mars	1894.
COMORES,	<i>id.</i> 7 juin	1895.
* CONGO,	<i>id.</i> 15 mai	1901.
* CÔTE D'IVOIRE,	<i>id.</i> 24 septembre	1895.
* CÔTE D'OR,	<i>id.</i> 16 mars	1894.
* DAHOMEY,	<i>id.</i> 11 février	1899.
DE L'ATLANTIQUE A LA MER ROUGE (<i>or et argent</i>),	loi du 4 juillet 1899 et décret du 2 août 1900.	
GABON-CONGO (<i>or et argent</i>),	loi du 30 juin 1903 et décret du 24 octobre 1906.	



CARABINIERS du 6^e bataillon de chasseurs à pied, 1792

Bonnet d'ourson noir, à visière noire, calot et plumet écarlates, galons et cordon avec raquettes et glands blancs, cocarde tricolore; cheveux poudrés.

Habit vert dragon, à revers, parements et passepoils du collet et des pattes des parements de même couleur; collet, grenades des retroussis et épaulettes écarlates; retroussis blancs; pattes des parements, passepoils des parements, des poches et des revers jonquille; boutons blancs.

Gilet et culotte vert dragon.

Gêtres noires, gansées de blanc, boutons de corne.

Buffleterie blanche. Grenade en cuivre sur la giberne noire.

Carabine garnie en cuivre; baïonnette à douille de cuivre, et fourreau en cuir et cuivre.

Maillet en bois naturel.

Pulvérin en corne, garni en cuivre.

* GUINÉE FRANÇAISE,	décret du 25 novembre 1904.	
GUYANE,	<i>id.</i>	24 septembre 1895.
ILES MARQUISES,	<i>id.</i>	16 mars 1894.
ILES DE LA SOCIÉTÉ,	<i>id.</i>	16 mars 1894.
LAOS ET MÉKONG,	<i>id.</i>	9 mai 1899.
MADAGASCAR,	<i>id.</i>	7 juin 1895.
MAROC (<i>argent</i>),	<i>id.</i>	28 avril 1914.
MAROC (<i>vermeil</i>),	<i>id.</i>	6 janvier 1926.
MAURITANIE,	<i>id.</i>	3 août 1909.
MISSION SAHARIENNE (<i>or</i>),	loi du 22 février 1901.	
NOUVELLE CALÉDONIE,	décret du 16 mars	1894.
NOSSI-BÉ,	<i>id.</i>	16 mars 1894.
SAHARA,	<i>id.</i>	26 septembre 1900.
* SÉNÉGAL ET SOUDAN,	<i>id.</i>	16 mars 1894.
* TCHAD,	<i>id.</i>	10 avril 1903.
TONKIN,	<i>id.</i>	7 juin 1895.
TUNISIE,	<i>id.</i>	16 mars 1894.

(Les agrafes dont les noms sont précédés d'un astérisque ne sont plus distribuées; elles sont remplacées, suivant les régions, par les agrafes

« Afrique équatoriale française » ou « Afrique occidentale française »).

D'après une loi du 27 mars 1914 la médaille coloniale peut être accordée, *sans agrafe*, aux militaires des armées de terre et de mer, indigènes exceptés, qui comptent dix années de service effectif, pour les hommes de troupe, et quinze ans pour les officiers, et qui, en outre, ont servi en activité et avec distinction pendant six ans au moins dans les territoires du sud de l'Algérie et de la Tunisie, dans les colonies ou pays de protectorat autres que la Réunion, l'Inde française, Saint-Pierre et Miquelon et les possessions françaises du Pacifique et des Antilles.

Commandant V. SCULFORTH.

4^{ème} LANCIERS,

Tenue de campagne, 1870.

Au moment de la déclaration de guerre, le 4^e Lanciers était sur le point d'abandonner l'élégant kurtka à plastron jonquille, qu'il portait depuis 1837; plus de la moitié de la troupe avait déjà touché la tunique bleue, semblable à celle des cuirassiers et des dragons.

Le régiment partit dans la tenue de campagne réglementaire, c'est-à-dire en *czapska* recouvert de son étui de toile cirée, épaulettes et flamme de lance; le plastron retourné du côté bleu pour les hommes encore vêtus du kurtka.

Pour le harnachement, il y a incertitude, et nous en profiterons pour poser une question très importante qu'il m'a été impossible de résoudre jusqu'à ce jour : *certaines régiments de cavalerie partirent-ils avec leurs schabraques au début de la guerre ?*

Le brigadier du 4^e lanciers de qui je tiens les renseignements très précis que l'on vient de lire, et qui concorde avec des documents de source différente, m'a affirmé que les lanciers de son régiment emportèrent leurs schabraques (le plumet et la fourragère avaient été placés dans le portemanteau).

Avec des ruses de juge d'instruction, j'ai vainement essayé de prendre, à diverses reprises, mon patient en défaut ou en flagrant délit de contradiction. Peine perdue : des détails précis, anecdotiques, foncièrement certains pour le reste, confirmaient l'affirmation première. Dans la retraite qui suivit les défaites du 6 août, les schabraques, épaulettes, *czapakis*, flammes de lances, cordons, plumets, furent abandonnés sur le terrain du premier bivouac. Le dernier uniforme des lanciers du 4^e régiment avait vécu !...

Le reste de la campagne se fit dans la tenue représentée ci-après. C'est dans cet équipement que les 2^e et 3^e escadrons du régiment se firent vaillamment tuer dans les charges de Floing, pour que l'honneur au moins ne fut pas perdu.

Pour en revenir au paquetage, un officier supérieur que j'ai très souvent questionné il y a 25 ans, et qui était jeune sous-lieutenant au 4^e cuirassiers à Fröschwiller, m'a affirmé de son côté que les cuirassiers des quatre régiments de la division Bonnemains étaient partis avec les gants à la cristallin et leurs schabraques, tandis que les officiers avaient les fontes en cuir verni et le tapis galonné de fil du dernier modèle. Ses souvenirs étaient encore très nets et il abondait en détails pittoresques, entr'autres sur l'alerte du 5 août, près de Reischoffen où l'ordre avait été donné de couper avec la latte les filets remplis de fourrage, si embarrassants, qui ne furent plus remplacés.

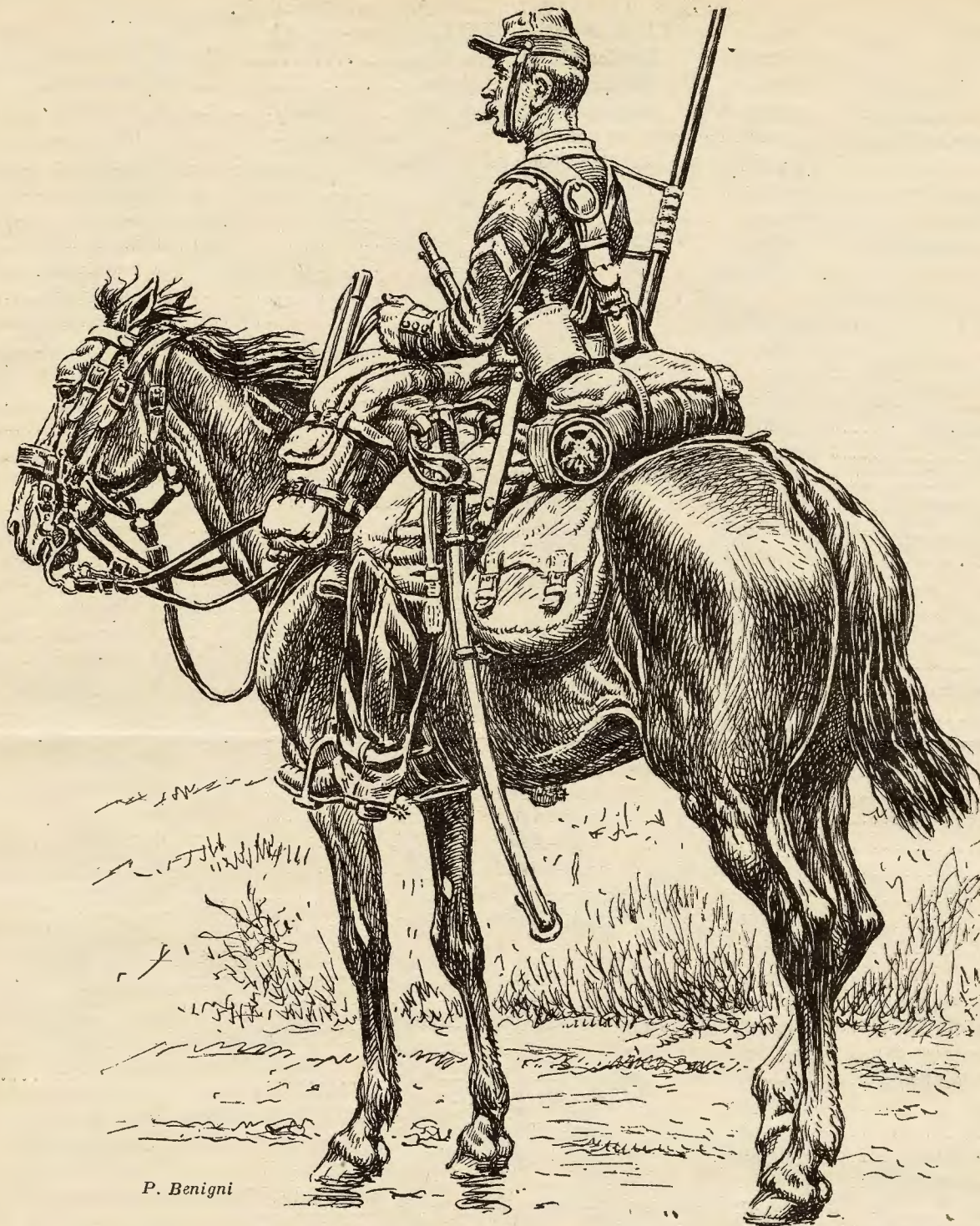
Nous faisons appel à l'érudition de nos collègues en leur demandant de vouloir bien nous aider à élucider ce point douteux que je vais préciser.

Je n'ai pour ma part trouvé nulle part de décision quelconque supprimant la schabraque pour la tenue de campagne de la troupe. Bien au contraire les détails publiés en 1861 et 1864 par le Journal Militaire sur le harnachement modèle 1861, indiquent la façon dont les ustensiles de campement et les bissacs devaient être fixés sur la schabraque.

Toutefois à partir de la campagne de Crimée l'habitude venue certainement d'Afrique, commence à être prise de ne plus porter la schabraque en guerre; mais cette mode, loin d'être générale, n'était suivie que dans certains régiments.

En fut-il de même en 1870, comme paraissent le prouver certains détails que j'ai donnés plus haut ? Il serait d'autant plus intéressant de les voir confirmés que la cavalerie de la Garde n'emporta pas ses schabraques et fit toute la campagne en paquetage nu.

Pierre BÉNIGNI.



P. Benigni

En vedette. — LANCIER du 4^e régiment, tenue de campagne, du 7 août au 2 septembre 1870.

Képi à bandeau et passepoils bleu foncé, turban garance. — *Cravate* bleue.

Tunique à fond, parements et brides d'épaulettes bleu foncé; collet, pattes de parements et le passepoil des parements jonquille; boutons blancs; chevron d'ancienneté écarlate. — *Bidon* recouvert de drap blanc piqué de bleu; courroie noire.

Pantalon garance à fausses bottes en cuir noir, passepoil bleu sur les coutures latérales.

Buffleterie blanche, garnitures en cuivre. — *Giberne* noire à flancs de cuivre. — *Pistolet* d'arçon garni de cuivre.

Sabre et *lance* modèles 1822; la lance en bois noir, avec lanière blanche; pas de flamme de lance.

Harnachement en cuir noir. *Selle* et *sacoches* en cuir naturel. Courroies du paquetage, sangle et surfaix en cuir noir. A l'avant, sur les sacoches, le *manteau* blanc piqué de bleu, et par dessus le *sac à distribution* en toile écrue. *Piquets de tente* en bois naturel. A l'arrière, le *porte-manteau* bleu foncé, passepoil et attribut représentant deux lances croisées, nouées, et un n° 4 jonquille. En avant, contre le porte-manteau, la *besace* en treillis mille raies bleu et blanc. Sur le porte-manteau la *toile de tente* en toile écrue. Bissacs en toile à voile. *Couverte* sous la selle en laine gris-blanc.

BREVETS D'HONNEUR, — CONSULAT (Suite) (1).

III. FUSILS D'HONNEUR (Suite).

LELOUELLE,	caporal,	22° demi-brigade de ligne,	28 brumaire,	an 9.
LEMALE,	chasseur,	14° demi-brigade légère,	28 fructidor,	— 10.
LENOBLE,	grenadier,	61° demi-brigade de ligne,	12 prairial,	— 10.
LEPEL (ou LEPPÉ) (François)	aspirant canonier,	6° demi-brigade d'art. de marine,	11 brumaire,	— 10.
LEQUERET,	sergent,	47° demi-brigade de ligne,	28 fructidor,	— 10.
LE ROI (François-Juste), ...	fusilier,	51° — — ,	27 germinal,	— 9.
LE ROI (Pierre),	sergent,	59° — — ,	21 nivôse,	— 9.
LE RONDEAU (Jean-Martial), .	fusilier,	22° — — ,	28 brumaire,	— 9.
LEROY,	sergent-major,	26° — — ,	28 fructidor,	— 10.
LEROY,	— ,	96° — — ,	21 messidor,	— 9.
LEROY,	grenadier,	109° — — ,	28 germinal,	— 9.
LEROY,	fusilier,	51° — — ,	28 — ,	— 9.
LEROY (Pierre),	sergent,	59° — — ,	21 nivôse,	— 9.
LE ROY,	fusilier	109° — — ,	27 germinal,	— 9.
LE ROYER (François),	caporal,	73° — — ,	21 — ,	— 9.
LESIRE (Jean),	sergent,	17° demi-brigade légère,	29 brumaire,	— 10.
LETUANI,	caporal,	69° demi-brigade de ligne,	28 fructidor,	— 10.
LEVERT (François),	— ,	6° demi-brigade légère,	23 frimaire,	— 9.
LIBOTTE,	fusilier,	46° demi-brigade de ligne,	28 fructidor,	— 10.
LIÈGRE,	grenadier,	85° — — ,	28 — ,	— 10.
LIGIER,	sergent,	43° — — ,	28 — ,	— 10.
LIGNY (Edme),	fusilier,	43° — — ,	4 pluviose,	— 9.
LIHAUBAUT (Guillaume),	— ,	53° — — ,	27 germinal,	— 9.
LISMAN,	chasseur,	21° demi-brigade légère,	28 fructidor,	— 10.
LIVRON (François),	grenadier,	38° demi-brigade de ligne,	6 vendémiaire,	— 10.
LIZARD,	fusilier,	61° — — ,	28 fructidor,	— 10.
LODET (Pierre),	caporal,	96° — — ,	27 vendémiaire,	— 9.
LOTHARD (Fidel),	sergent,	76° — — ,	28 thermidor,	— 10.
LUES,	dragon,	1 ^{er} régiment de dragons,	28 fructidor,	— 10.
MAGNANT,	caporal,	72° demi-brigade de ligne,	28 — ,	— 10.
MAGOT,	— ;	28° — — ,	23 frimaire,	— 9.
MAHUT (Victor),	cap ^{al} de carab.,	9° demi-brigade légère,	8 — (2),	— 9.
MAILLET,	brigadier,	3° régiment de dragons,	28 fructidor,	— 10.
MAINGUY,	grenadier,	18° demi-brigade de ligne,	1 ^{er} pluviôse,	— 10.
MAIRE,	fusilier,	101° — — ,	23 frimaire,	— 9.
MAISON (Charles),	sergent,	53° — — ,	7 messidor,	— 8.
MAITRE (Jacques),	fusilier,	101° — — ,	23 floréal,	— 9.
MAITROT (Louis),	sergent,	14° — — ,	28 fructidor,	— 10.
MALLINS (François) (3),	fusilier,	101° — — ,	3 frimaire,	— 9.
MALUOT (Jean-Baptiste),	— ,	40° — — ,	18 brumaire,	— 10.
MANET,	chasseur,	3° demi-brigade légère,	28 fructidor,	— 10.
MANIFLEUR,	cap ^{al} de gren.,	88° demi-brigade de ligne,	9 prairial,	— 10.
MANSUIE (Claude),	chasseur,	6° demi-brigade légère,	23 frimaire,	— 9.
MAQUARD (Joseph),	sergent,	9° — — ,	8 frimaire (2),	— 9.
MARCHAND (4),	caporal,	108° demi-brigade de ligne,	28 fructidor,	— 10.
MARCHAND (Charles-Honoré),	sergent,	52° — — ,	25 germinal (5),	— 8.
MARCHAND (Jacques) (4), ...	caporal,	108° — — ,	9 prairial,	— 10.
MARÉCHAL,	— ,	92° — — ,	8 — ,	— 9.
MARECHAL (François),	fusilier,	96° — — ,	27 vendémiaire,	— 9.
MARGES (Sébastien) (3),	chasseur,	24° demi-brigade légère,	19 — ,	— 10.
MARGÈS (Jean) (4),	— ,	24° — — ,	19 — ,	— 10.

(1) Voir pages 39, 43 et 47 de l'année précédente, et pages 6, 14, 22, 30, 38 et 46 de la présente année.

(2) Tableaux annexés ; et 15 prairial, au J. M. O.

(3) Tableaux annexés.

(4) Journal militaire officiel.

(5) 16 germinal et 17 pluviôse an 8, au J. M. O.

(à suivre)

Louis FALLOU.

CARABINIERS

DE CHASSEURS A PIED, 1792.

Les bataillons de chasseurs à pied ont été créés par l'ordonnance du 8 août 1784. Unis d'abord à des escadrons de chasseurs à cheval, ils en furent séparés par l'ordonnance royale du 17 mars 1788, qui porta leur nombre de 6 à 12 bataillons. Chaque compagnie devait alors comprendre six chasseurs d'élites armés de carabines rayées. En 1792, ces carabiniers furent réunis, dans chacun des 12 bataillons, en une compagnie d'élite et conservèrent leur armement spécial. Les deux carabiniers représentés dans notre dessin (page 51) sont vêtus selon l'ordonnance de 1791. Ils sont armés de la *carabine* et du *coutal*, sorte de baïonnette en forme de lame de sabre, longue de 20 à 24 pouces (55 à 60 centimètres), dont la douille était en cuivre. Cette baïonnette était ordinairement portée au baudrier, comme le sabrebriquet, son poids ne permettant pas de la fixer au fusil pendant le tir. Elle ne servait que pour la défense personnelle de l'homme, quand il n'avait pas le temps de recharger son arme. Cette opération du chargement à balle forcée demandait un temps assez long et un outillage spécial. On n'employait pas de cartouches; la poudre était contenue dans un *pulvérin* porté en bandoulière. Une *baguette* d'acier suspendue au baudrier, un *maillet* de bois dur, fixé au flanc de la giberne, servaient à introduire à force dans les rayures du canon la *balle* enveloppée d'un *calpin* d'étoffe grasse.

La lenteur et la complication de ce genre de charge firent abandonner peu à peu ce système, que l'on chercha vainement à ressusciter vers la fin du Consulat.

Bardin donne sur ces carabiniers des détails fort intéressants et l'on pourra en trouver la confirmation dans un petit ouvrage du temps intitulé : *Représentation et description des différentes troupes de l'armée française, par un témoin oculaire, Leipzig, 1794* : « Il y a par bataillon (1) ou par compagnie un certain nombre de chasseurs de profession armés de *carabines* et de *poignards*; au lieu de giberne ils ont un *flasque* ».

La carabine modèle 1793, dite de Versailles, avait, comme le fusil, un logement pour sa baguette, mais son fût, prolongé jusqu'à la bouche, interdisait l'usage du coutal ou poignard. Mise en fabrication en vertu du décret du 1^{er} vendémiaire an III (22 septembre 1794), elle vit le jour à une date où ce genre d'armes commençait à être abandonné par l'infanterie.

Pierre BÉNIGNI.

(1) d'infanterie légère. Le 28 janvier 1794, les bataillons de chasseurs alors au nombre de 22, entraient dans l'organisation des 22 demi-brigades d'infanterie légère créées le même jour.

BOÎTE aux LETTRES

(Sous cette rubrique nous insérons gratuitement les questions et les réponses de nos lecteurs sur tous sujets relatifs aux décorations et uniformes français).

Suite des réponses à la question : Que sont devenus les chapeaux de Napoléon I^{er} ? insérées dans les « boîtes » de plusieurs numéros précédents :

De M. Berrens,

« Je désire apporter ma modeste contribution à l'enquête sur les chapeaux de Napoléon; voici un exemplaire peu connu. Il a été annoncé ainsi dans le catalogue de la collection K. W. Hiersemann, vendue à Leipzig les 13 et 14 octobre 1913 : « XIII, N° 537. Napoléon I^{er}. *Chapeau et sabre* de Bonaparte provenant de la possession du sénateur Zarnelli à Milan. « Le chapeau de forme républicaine, ayant 53 c. ½ de longueur, le revers retroussé antérieur 18 c. ½, le revers post. 21 c. de hauteur, la cocarde manque. Le revers en partie fragile et perforé laisse clairement voir son grand âge, la tête est renouvelée.

« Le sabre avec monture en bronze doré, garde quadrangulaire à branche unique avec tête de dauphin au bout, panneau tête de lion. Sur la lame courbe deux trophées. « Fourreau en maroquin à trois garnitures en bronze doré, aux ornements des trophées, etc., repoussés et ciselés. Pièce magnifique qui se fait remarquer par la richesse de sa décoration, son état de conservation et l'éclat de sa dorure.

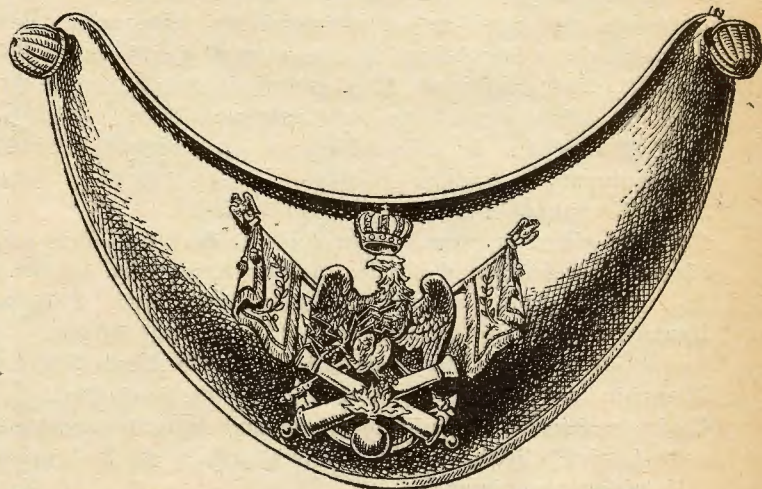
« On ajoute une lettre de l'antiquaire K. Ed. Schulge de Strasbourg, du 16 avril 1831, confirmant l'authenticité des deux pièces et leur provenance de la collection du sénateur Zarnelli.

« De toute rareté, on ne connaît que 9 chapeaux à peu près de Napoléon dont un seulement de l'époque du Consulat ».

La page 81 du catalogue précité donne, parmi d'autres, la photo de ces deux pièces.

Où sont-elles maintenant? demanderons-nous.

Le vagemestre : L. F.



HAUSSE-COL d'officier d'artillerie de la marine, 1^{er} Empire. Entièrement doré.

(Collection Giffard).

TABLEAU des OFFRES et DEMANDES

reservé à nos abonnés ; UN FRANC la ligne y compris les nom et adresse. — Prière joindre timbre pour réponse à toute demande de renseignements adressée à « LA GIBERNE »

OFFRES :

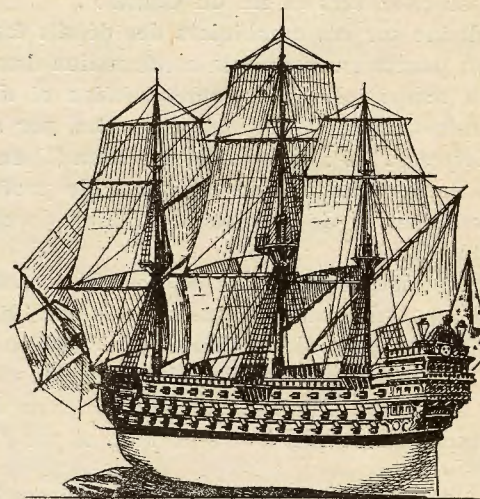
- De « La Giberne ».
- Napoléon*, album in-4° oblong, par Dayot; relié.
- Etat militaire de France, 1761*; relié.
- Histoire de la Légion d'honneur*, par St-Maurice, 1883; relié, planches en couleurs, in-8.
- Annales nécrologiques de la Légion d'honneur*, par J. Laval-lée, 1811; dérelié, portraits, in-12.
- Liste générale des personnes qui ont souscrit pour la recon-struction de la Légion d'honneur*; broché, in-f°, 3 planches et 2 frontispices.
- Histoire de l'armée*, par Pascal; 4 vol. in-4°, reliés, nom-breuses planches en couleurs, liste des titulaires des armes d'honneur à la fin du 4° volume.
- Décorations du Musée de l'Armée*, par le lieutenant Sculfort, in-12, broché, pl. en couleurs.
- Les décorations françaises*, par J. Martin, in-16, broché, pl. coloriées.
- Décorations françaises*, par Daguin, plaquette, cartonnée, in-12, pl. coloriées.
- Décorations étrangères*, par Daguin, plaquette cartonnée, in-12, pl. coloriées.
- Les peintres militaires*, par Arsène Alexandre, in-12, relié, gravures.
- Les ordres de la couronne de fer*, par le capitaine Kœchlin, in-4°, broché, pl. en couleurs et en noir.
- Les drapeaux des demi-brigades d'infanterie, de 1794 à 1804*, par O. Hollander; in-4°, broché, pl. en noir et en couleurs.
- Les affiches de recrutement, du 17° siècle à nos jours*, par Albert Despréaux, in-4°, en feuilles dans un carton; repro-ductions en noir et en couleurs.
- L'arme blanche des armées françaises*, par M. Bottet; pla-quette in-8, brochée, planches en noir.
- L'arme à feu portative des armées françaises, idem.*
- Uniforme des généraux et officiers des états-majors des armées de la République française; régl^t du 20 thermidor an VI*; in-4°, cartonné; 12 planches de détails sur 13 (la 13° pl. détails des off. de santé manque). Rare.
- 2°, 3° et 4° années de « La Giberne », en numéros, à céder séparément,
- 18° et 19° années, *idem.*
- Quelques planches en noir et en couleurs de « La Giberne ».*
- Plaque de ceinturon d'off. des mousquetaires gris, 1° Rest.*
— d'off. des lanciers de la Garde, 2° Emp.
- Hausse-col d'off. des canonniers de Lille, Louis-Philippe.*
— de Mestre de camp d'inf. fin Louis XIV.
- Plaque-insigne d'agent des Trésor et postes, Louis-Phil.*
- Croix de chevalier de la Légion d'honneur de la Restauration, de Louis-Philippe, de la 2° République, et du 2° Empire (à céder séparément).*
- Dessus d'épaulettes (la paire) d'off. de sap.-pompiers, dorés aux armes de France, Restauration.*

DEMANDES :

4. — De « La Giberne » ; *Décorations françaises avant 1914. Beaux dessins et aquarelles d'uniformes militaires français. Belles estampes militaires anciennes en couleurs. Brevets et objets relatifs aux décorations françaises. Objets de récompense nationale. Miniatures et bibelots historiques ou à sujets historiques et militaires français, de la Révolution à 1870. Années de « La Giberne » d'avant-guerre. Cartes de contentement des élèves de la Légion d'honneur. Affiches de recrutement de l'Ancien Régime à Louis-Philippe. Tout sur l'aérostation et l'aviation en France. Lettres de soldats français et Souvenirs de régiments, avec type militaire colorié, avant 1870. Tableaux et dessins de l'École française, signés. Documents imprimés et manuscrits et estampes sur les déco-rations françaises, l'aérostation et l'aviation. Images coloriées : Armée française, imprimerie G. Silber-mann, à Strasbourg. Objets de dinanderie en cuivre jaune et rouge. Lithographies de Charlet, Raffet, Bellangé, Gavarni, Devéria, Daumier, Boilly, Traviès, Pigal, etc., sujets militaires et autres, avec marges et en bon état de conservation. Gravures en noir et en couleurs, des 18° et 19° siècles.*

Le Directeur-Gérant : LOUIS FALLOU.

18 425 — S. I. B. N., 10, r. de la Monnaie, Caen. — Téléphone 6-84



Nous sommes acheteurs de modèles de bateaux dans le genre du dessin ci-dessus et de tous autres modèles de toutes époques de la marine de guerre et de la marine marchande.

“ AU VIEUX PARVIS ”, MARCHAL,
19, Quai Saint-Michel, 19,
PARIS, V^e.

La Giberne

RÉDACTION et ADMINISTRATION
22, rue de Jallans, 22
à CHATEAUDUN (Eure-et-Loir)

Louis FALLOU
Directeur

ABONNEMENT ANNUEL
France 25 fr.
Union postale 27 fr.

BULLETIN MENSUEL ILLUSTRÉ des amateurs de documents de toute nature relatifs à notre histoire nationale et militaire, ainsi qu'aux décorations françaises, depuis Louis XV.

BOÎTE aux LETTRES

(Sous cette rubrique nous insérons gratuitement les questions et les réponses de nos lecteurs sur tous les sujets relatifs aux décorations et aux uniformes français).

De M. Champion.

Qui demande la description détaillée du baudrier et celle du ceinturon du tambour-major des chasseurs à pied de la Garde Impériale, 1^{er} Empire;

Il demande également la composition et les noms et emplois des musiciens des chasseurs à pied de la Garde Impériale, 1^{er} Empire, notamment du titulaire du « serpent ».

✱

De M. le capitaine Boutmy.

M. Chaubet, possesseur du drapeau de la compagnie de réserve du dép^t de la Haute-Garonne, 1^{er} Empire, reproduit dans le n° 6 de « La Giberne », voudrait-il nous compléter les descriptions en nous faisant connaître les dimensions, la couleur de l'aigle, du fond, du nuage et les rayons (sur la face); et la couleur des lettres et du fond de la banderole d'inscription, de l'N et de la couronne, de la branche de chêne et de laurier.

Ce fanion ou drapeau ? a dû être donné par les habitants de Toulouse ?

✱

Réponse de M. Griesser,

à sa demande formulée dans la « boîte » du numéro de novembre, par notre collaborateur Bénigni :

Deuxièmes et Troisièmes porte-aigles, 1^{er} Empire.

La tenue des deuxièmes et troisièmes porte-aigles est décrite pour la première fois dans le règlement de Bardin de 1812. Le seul dessin la représentant est celui de Carle Vernet reproduit par O. Hollander, et qui fait partie du recueil de Bardin au Ministère de la Guerre. Nos arsenaux ont longtemps possédé des casques analogues à ceux de Vernet, mais de forme et de matières différentes, attribués aux 2^e et 3^e porte-aigles : j'en possède un spécimen.

Mais ce règlement de 1812 ne fut appliqué qu'à partir des remplacements de 1813. Or, antérieurement à cette date, les régiments avaient déjà équipé leurs porte-aigles. Le Bourgeois de Hambourg en offre la preuve dans une planche représentant un régiment de gardes nationales avec la garde de son drapeau. Cette planche a été reproduite dans les Troupes de France, mais dénaturée quant à la coupe des habits et la

couleur des boutons et plaques, qui doivent être blancs au lieu de jaunes. Je possède une sépia coloriée ancienne confirmant la planche du Bourgeois de Hambourg. Fort intéressante par ses détails particuliers, elle donne la garde du drapeau d'un régiment d'infanterie de ligne en 1812, avec ses porte-aigles coiffés du shako et armés de pertuisanes et de pistolets de ceinture.

Le vaguemestre : L. F.



PLAQUE de l'ordre royal de la Couronne de fer, ayant appartenu à Napoléon 1^{er}

Tête de l'Empereur or sur fond argent, avec couronne de lauriers en émail vert. Les cercles entourant la tête impériale, la base des couronnes, y compris les feuilles et les aigles sont en or. La légende est en or sur fond d'émail vert ; les rayons des couronnes de fer sont en émail bleu de ciel et les autres sont brodés en argent.

(Dessin de René Louis, d'après une reproduction de l'original qui est au Musée des Arts décoratifs, insérée dans le livre du Capitaine J. Kechlin).

ÉTENDARDS et TABLIERS de TROMPETTES DES GARDES DU CORPS DE MONSIEUR,

2^e Restauration.

(Suite de quatre pièces inédites que nous avait communiquées notre regretté collaborateur *Léonce Bernardin*, et que la mort l'a empêché de compléter par d'autres notes personnelles. Vu leur intérêt, nous les publions telles que).

Paris, le 19 avril 1818.

Monsieur le Comte,

M. M. les Capitaines des Gardes du Corps de Monsieur demandent deux étendards et cinq banderoles pour la revue du 3 May prochain, et le sieur Dallemagne brodeur s'engage à les leur fournir pour cette époque s'il en reçoit l'ordre dès aujourd'hui.

Ces M. M.^{rs} nous en ont demandé il y a deux ans, et nous leur avons donné ceux des compagnies de Wagram et Marmont, en faisant peindre seulement les armes en place du soleil qui ne doit point exister sur les étendards des gardes du corps de Monsieur. Maintenant ils les demandent tels qu'ils doivent être, c'est-à-dire brodés, et comme je n'ai aucun fonds d'accordé pour cet objet, dans le budget de cette année, ils offrent de faire l'avance de la dépense, qui s'élèvera d'après le devis que j'ai l'honneur de vous adresser ci-joint à 3.250 frs, jusqu'à ce qu'il ait été mis des fonds à ma disposition.

Je vous prie Monsieur le Comte d'avoir la bonté de me répondre de suite, si je dois accepter l'offre de M. M. les Capitaines des Gardes du Corps de Monsieur, ou si vous voudriez bien provoquer une décision à cet égard. J'attends votre réponse pour donner des ordres au s^r Dallemagne.

Agréé...

Signé : *Le M^{rs} de Vernon.*

Devis des Étendards et Tabliers de Trompettes présenté par Dallemagne père et fils, brodeurs du Roi, rue des deux portes S^t-Sauveur n^o 12.

Deux étendards, l'un fond rouge et l'autre bleu, brodés à deux endroits avec différents ornemens arabesques dans le tour et les armes de S. A. R. Monsieur des deux côtés, à raison de 500 frs, chaque.

Broderie et étoffe, ci	1.000 frs.
Cinq tabliers de trompettes, de diverses couleurs, brodés comme les étendards, à 450 fr. chaque, ci	2.250 »

Total 3.350 »

Je m'oblige à livrer les objets désignés ci-dessus au plus tard le deux mai...

Paris, le 19 avril 1818,

Signé : *Dallemagne.*

(On fournira à M. Dallemagne les franges, les glands et cordons des anciennes banderoles des compagnies de Wagram et de Marmont). (Pas de signature).

Monsieur le Comte,

J'ai l'honneur de vous adresser ci-joint le nouveau devis

du S^r Dallemagne pour les Étendards et les banderoles des deux Compagnies des Gardes du Corps de Monsieur. Toute la réduction que l'on a pu faire a été de 80 frs., ce qui porte la dépense à 3.170 frs. au lieu de celle de 3.250 fr., à laquelle est monté le devis que j'ai eu l'honneur de vous adresser hier.

J'ai fait prévenir le Sieur Dallemagne, qu'il ne serait pas payé promptement, parce que les fonds n'étaient pas faits pour cet objet; mais je vous renouvelle ma prière de vouloir bien m'indiquer le plus tôt possible, le parti que vous aurez pris à cet égard.

Agréé...

Signé : *Le M^{rs} de Vernon,*

Paris, le 20 avril 1818.

M. le C^{te} de Pradel Directeur G^{ral} de la Maison du Roi. (Le devis annoncé est absolument semblable à celui du 19 avril; les prix seuls diffèrent :

pour chaque étendard	F. 485
pour chaque tablier de trompette	» 440

La dernière pièce est le procès-verbal de réception des deux étendards et des cinq tabliers de trompettes, daté du 15 mai 1818, et signé par le fournisseur (Dallemagne), le C^{te} de Dampierre et le sous-intendant militaire de la Maison militaire du Roi. Nous ne citerons de cette pièce administrative que les quelques lignes pouvant intéresser nos lecteurs :

« ... en conséquence nous avons examiné ces deux Étendards et cinq Tabliers de trompettes, et nous avons reconnu qu'ils étaient en soie, que les broderies sur chaque, représentaient les armes de S. A. R. Monsieur, qu'ils étaient garnis de franges à torsades, que ces broderies et franges étaient en or et argent clair et mat, avec paillettes; qu'ils étaient bien faits et bien brodés.

L'Étendard et les deux Tabliers destinés à la Compagnie de d'Escars ont le fond rouge;

L'Étendard et les deux Tabliers destinés à la Compagnie de Puysegur ont le fond bleu.

Le Tablier de trompette destiné à l'État-Major a le fond bleu. Les cravates et les glands proviennent des anciens étendards et tabliers ».

RÉGIMENTS COLONIAUX DE L'AMÉRIQUE (Suite et fin) (1)

Le Lieutenant en second portera l'épaulette à fond de soie couleur du parement, avec des carreaux d'argent.

Le Porte-drapeau portera l'épaulette à fond de soie couleur du parement, liserée d'argent.

Les distinctions réglées pour les Fourriers et Sergens seront en galon d'argent large de douze lignes.

Celles pour les Caporaux et les Appointés seront en galon d'argent large de dix lignes, dans la forme et la position réglées pour l'Infanterie.

Les Grenadiers auront pour distinction deux épaulettes de drap de la couleur de leurs paremens.

(1) Voir page 47.

22. L'Habillement des Tambours-majors et Tambours sera à la petite livrée du Roi.

23. Les Officiers porteront l'uniforme de leur régiment en drap léger, veste et culotte de toile ou basin blanc, avec des paremens et collet de soie. Ils auront un chapeau bordé de galon uni en argent, sans plumet.

24.

CORPS FRANCS, 1870-1871.

Francs-tireurs de Luxeuil,

1^{re} C^o du corps Bourras des Vosges; cap. de Perpigna.
Casquette marine en cuir noir, cocarde tricolore à gauche.
Vareuse d'étoffe jaune-brun à deux rangs de boutons noirs.
Pantalon de même couleur.
Musette de toile blanche. *Équipement* en cuir noir.
Chassepot.

Francs-tireurs de la Sarthe.

1^{re} Tenue.

Officier. — Petite *tunique* bleu foncé; à parements verts et deux rangs de boutons dorés; galons de grade or sur les manches.

Pantalon bleu foncé à bandes vertes.
Képi bleu foncé à bandeau vert, galons or.
Troupe. — *Vareuse* en molleton bleu foncé.
Pantalon bleu foncé à bande verte.
Képi bleu foncé à bandeau vert.
Musette en toile grise en sautoir, tenant lieu de hâvre-sac; *fusil* anglais Swyders et *fusil* à tabatière.

2^e tenue.

Casquette forme marine en velours marron.
Blouse-vareuse en velours marron.
Ceinture de flanelle rouge.
Pantalon de velours marron.
Manteau à capuchon gris.
Musette en toile blanche.
Chassepot.

Francs-tireurs de Strasbourg.

Tunique-vareuse noire, à deux rangs de boutons blancs.
Pantalon noir, sans passepoil.
Ceinture de laine bleu clair.
Casquette américaine noire sans passepoil.
Musette blanche.
Chassepot.

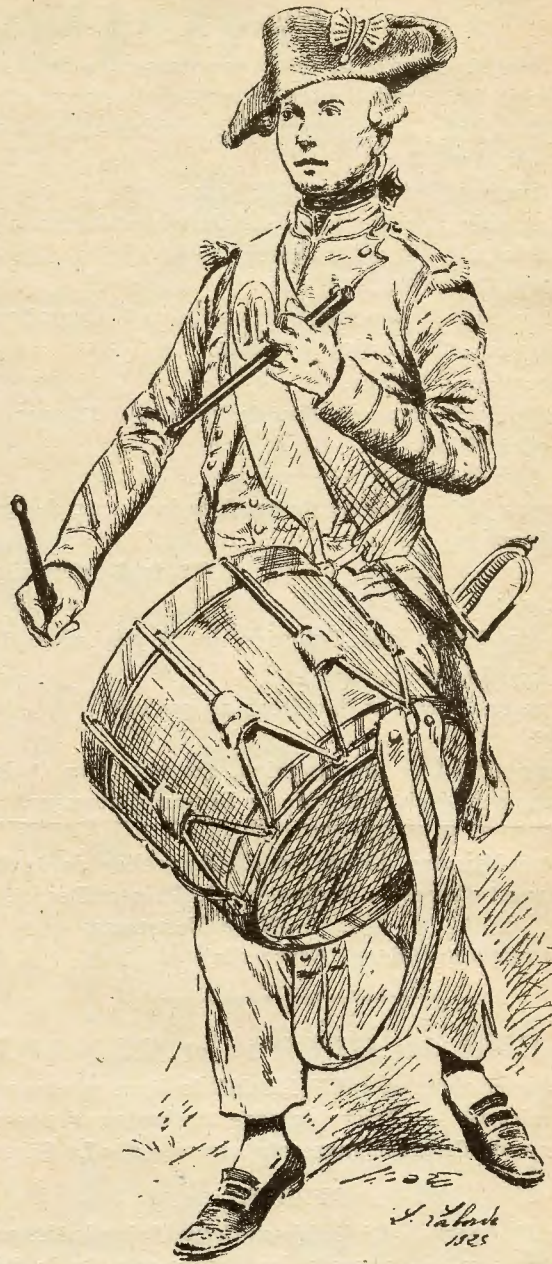
Francs-tireurs de la Girarde.

Défense de Paris.

Képi en drap gris-clair, le bandeau vert-clair.
Vareuse en drap gris-clair à reflets noirs; le collet droit et les pattes d'épaules vert-clair; passepoils verts; un rang de boutons noirs.

Pantalon gris-clair à bandes vert-clair.
Hâvre-sac; *Buffleterie* noire.
Chassepot espagnol à canon bronzé.
Sabre et *baïonnette* à fourreau de cuir noir.

(Communication de René Louis).



TAMBOUR d'un détachement du régiment de Condé-infanterie, sur le point de s'embarquer pour les Iles, 177...

(D'après un document aquarellé communiqué par notre regretté collaborateur Léonce Bernardin, qui n'a pu nous en adresser l'article documenté promis).

Habit entièrement blanc; avec passepoils du collet, des revers, des parements ronds, des devants, et les retroussis rouges; galons des manches rouges; épaulettes à corps blanc et houpette rouge; boutons blancs.

Gilet blanc, à boutons blancs.

Pantalon blanc; *bas* bleus; *souliers* noirs à boucles en métal blanc; *col* noir.

Chapeau noir, à cocarde blanche et ganse de cocarde blanche liserée de rouge; *nœud* de catogan noir; *cheveux* blancs.

Buffleterie blanche; porte-baguettes en cuivre.

Tambour en cuivre, les cercles en bois peints en blanc et rayures rouges; tirants blancs; baguettes noires.

Sabre à garde en cuivre; fourreau cuir et cuivre.

SUPPLIQUE ACCORDÉE.

Sire.

Votre Majesté a eu la bonté de me promettre de donner la croix à mon fils Alfred, lieutenant au 4^e de hussards, et qui est dans sa 20^e année, si je pouvais Lui nommer un seul officier qui l'ait eu à son âge.

- M. d'Arenberg l'a obtenue à 19 ans;
 - Scherer, aide-de-camp du G^{ral} Le Grand, à 19 ans;
 - Salm-Salm, off. d'ord^{ce}, à 18 ans;
 - Choiseul Stainortle, à 19 ans;
 - Un jeune page Hollandais, à 19 ans (a eu 2 décorations);
 - Chlapowski, off. d'ord^{ce}, à 17 ans;
 - de Beauveau, à 19 ans;
 - Boërio, aide-de-camp du duc de Padoue, à 18 ans;
 - Soufflot, à 19 ans;
 - Laureston, à 19 ans;
- Je supplie Votre Majesté de combler les vœux de mon fils et les miens.

C^{te} de Montesquiou.

Réponse :

Au Palais des Tuileries, le 31 décembre 1813.

Napoléon Empereur, etc., etc.

Nous avons décrété et décrétons ce qui suit :

Art. 1^{er}.

Le sieur Alfred de Montesquiou, lieutenant au 4^e de hussards, est nommé chevalier de la Légion d'honneur.

Art. 2.

Notre Ministre d'Etat Grand Chancelier de la Légion d'honneur est chargé de l'exécution du Présent Décret.

Signé NAPOLÉON.

(Communication Léonce Bernardin).

TABLEAU des OFFRES et DEMANDES

réservé à nos abonnés : UN FRANC la ligne y compris les nom et adresse. — Prière joindre timbre pour réponse à toute demande de renseignements adressée à « La Giberne ».

OFFRES.

1. — De M. Leroy, à Belleville-en-Caux (Seine-Inférieure).

Céderait ou échangerait des hausse-cols de la Révolution, du 1^{er} Empire et de la Restauration.

2. — De « La Giberne ».

Voir les bulletins précédents.

Gravure coloriée, représentant le brave Louis Gillet dit Ferdinand, maréchal-des-logis au rég^t d'Artois-Cavalerie, act^l à l'Hôtel Royal des Invalides; en pied.

Reçu du montant du trousseau fourni à Mad^{lle} de St-Mars, versé à la dame Trésorière de la Maison impériale Napoléon d'Ecouen; daté du 25 may 1810.

Miniature représentant la Maréchale Augereau.

Plaques de shakos,	} Voir les Offres des bulletins précédents.
Plaques de ceinturons,	
Plaques diverses, etc.	

DEMANDES :

1. — La Revue des Autographes, 6, square du Croisic, Paris, 15^e ar^t, recherche tout ce qui concerne la Révolution et l'Empire (les autographes de Robespierre, Marat, Napoléon 1^{er} et toute sa famille).

2. — De « La Giberne »; Décorations françaises avant 1914. Beaux dessins et aquarelles d'uniformes militaires français, Belles estampes militaires anciennes en couleurs.

Brevets et objets relatifs aux décorations françaises. Objets de récompense nationale.

Miniatures et bibelots historiques ou à sujets historiques et militaires français, de la Révolution à 1870.

Années de « La Giberne » d'avant-guerre.

Cartes de contentement des élèves de la Légion d'honneur.

Affiches de recrutement de l'Ancien Régime à Louis-Philippe

Tout sur l'aérostation et l'aviation en France.

Lettres de soldats français et Souvenirs de régiments, avec type militaire colorié, avant 1870.

Tableaux et dessins de l'École française, signés.

Documents imprimés et manuscrits et estampes sur les décorations françaises, l'aérostation et l'aviation.

Images coloriées : Armée française, imprimerie G. Silbermann, à Strasbourg.

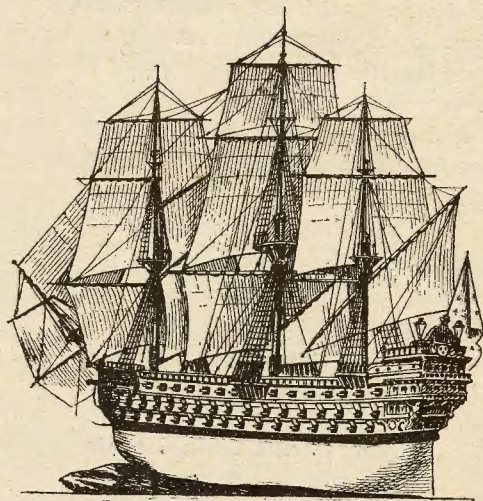
Objets de dinanderie en cuivre jaune et rouge.

Lithographies de Charlet, Raffet, Bellangé, Gavarni, Devéria, Daumier, Boilly, Traviès, Pigal, etc., sujets militaires et autres, avec marges et en bon état de conservation.

Gravures en noir et en couleurs, des 18^e et 19^e siècles.

Le Directeur-Gérant : LOUIS FALLOU.

19 022 — S. I. B. N., 10, r de la Monnaie, Caen. — Téléphone 6-84



Nous sommes acheteurs de modèles de bateaux dans le genre du dessin ci-dessus et de tous autres modèles de toutes époques de la marine de guerre et de la marine marchande.

“ AU VIEUX PARVIS ”, MARCHAL,
19, Quai Saint-Michel, 19,
PARIS, V^e.

La Giberne

RÉDACTION et ADMINISTRATION
22, rue de Jallans, 22
à CHATEAUDUN (Eure-et-Loir)

Louis FALLOU
Directeur

ABONNEMENT ANNUEL
France 25 fr.
Union postale 27 fr.

BULLETIN MENSUEL ILLUSTRÉ des amateurs de documents de toute nature relatifs à notre histoire nationale et militaire, ainsi qu'aux décorations françaises, depuis Louis XV.

BOÎTE aux LETTRES

(Sous cette rubrique nous insérons gratuitement les questions et les réponses de nos lecteurs sur tous les sujets relatifs aux décorations et aux uniformes français).

De M. Chaubet,

En réponse aux questions posées dans la précédente boîte par M. le capitaine Boutmy :

« Dimensions du drapeau : 94×94, et de l'aigle avec sa couronne, 28.

« Couleur de l'aigle : drap d'or et galon imperceptible foncé or.

« Fond sur lequel repose l'aigle : soie lamée or et ocre rouge; nuages en tissu lamé gris bleu; rayons en lamé jaune cerné de galons or imperceptibles; banderole : lamé argent galonné d'or et paillettes rouges et vertes; *idem* pour la couronne; branches de chêne : lamé argent et cerné de galons or; branches de laurier : lamé or et cerné de galons or ».

**

De M. Leighton,

En réponse à la question posée dans la boîte du n° 3, relative à l'ordre de Saint-Jacques de l'Épée-rouge :

« D'après un ouvrage anglais que je possède, intitulé « Encyclopædia Heraldica », publié en 1828, il existait en France un ordre de Saint-Jacques dont l'origine remontait au 15^e siècle. En 1672, Louis XIV rétablit l'hôpital de Saint-Jacques à Paris. La croix était rouge ».

**

De M. Nussbaum, 2, avenue de la Forêt, à Strasbourg, qui demande en communication des documents sur :

Les uniformes, équipement et harnachement de la cavalerie française août 1870;

Des hussards, 1757;

De Montcalm-cavalerie, 1757;

Des officiers et grenadiers, Piémont-infanterie, 1757;

De Castellans-infanterie, 1757;

De Beauvoisis, 1757;

(Documents Mouillard, Lienhard, Marbot, Philippoteaux, armée et marine exclus).

Les documents seront rendus.

Le vagemestre : L. F.

ORDRES

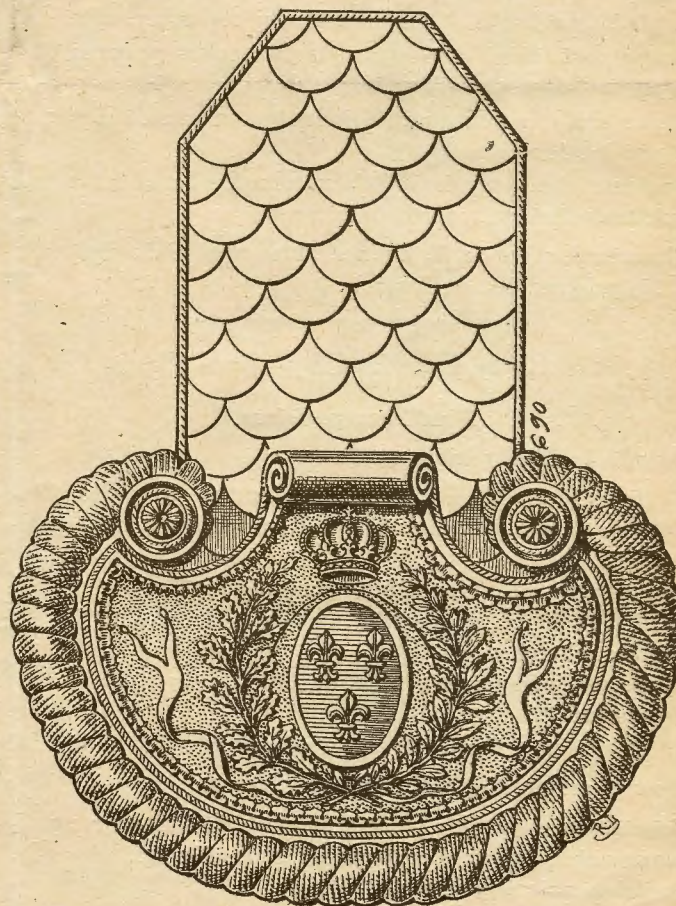
laissés au 6^e régiment de Dragons
par M. le Lieutenant-général vicomte Grouvel,
inspecteur général de cavalerie.

Tours, 18 août 1833.

Tenue.

Un régiment aussi fortement constitué ne devrait laisser rien à désirer et pourtant il y a dans sa tenue des irrégularités de détail qu'il est nécessaire de signaler afin qu'elles disparaissent.

Le plumet des officiers de l'Etat-major doit être trico-



DESSUS D'ÉPAULETTE d'officier de sapeurs-pompiers
En cuivre estampé et doré, 2^e Restauration.

lore et non pas une aigrette rouge. (Décision royale du 27 avril 1831).

Les grades subdivisés et les sous-lieutenans doivent avoir une raie ponceau de 5 millimètres appliquée sur le tissu de l'épaulette et non pas un simple cordonnnet parfois imperceptible, comme il apparaît sur quelques-unes. (Décision du 20 juin, circulaire du 10 juillet 1821).

Les croix de fantaisie sont défendues quelle que soit la tenue; les officiers, sous officiers, brigadiers et dragons décorés doivent porter la croix d'ordonnance. (Circulaire du 25 juin 1833).

Les officiers de santé doivent avoir le porte-manteau carré. (Journal militaire, 12 août 1831).

La selle demi-anglaise adoptée par les officiers n'est pas d'uniforme; ensuite tous n'en sont pas pourvus, car on remarque un certain nombre de selles rases à troussequin et sans troussequin avec des fortes couvertures en peau d'ours et d'autres qui n'en ont pas.

Il est contraire à tous les réglemens que les adjudans qui ne sont que les premiers sous-officiers aient la tenue des officiers; on fera disparaître de suite les galons d'or qu'ils ont sur le pantalon, et on tiendra la main à ce qu'ils aient les épaulettes, l'équipement et la tenue de leur grade. (Voir la décision du 31 décembre 1826 et les devis du 27 novembre pour le prix des épaulettes).

A pied, le sabre doit toujours être porté au crochet.

On ne peut tolérer que les trompettes soient pourvus d'habits au lieu de vestes d'écurie.

On ne sait pas pourquoi l'adjudant vaguemestre n'en remplit pas les fonctions.

Quelques chefs ouvriers ont des torsades bariolées à leurs épaulettes, elles doivent disparaître.

(Communication de M. Léonce Bernardin, tirée des archives historiques de la Guerre).

CORPS FRANCS, 1870-1871.

Tirailleurs parisiens

Formés le 12 novembre 1870.

Tunique bleu foncé, pattes d'épaules en drap du fond, collet de même avec pattes jonquille, deux rangs de boutons étain.

Pantalon bleu très foncé à passepoil jonquille.

Képi bleu foncé, passepoil jonquille, cocarde devant.

Guêtres blanches.

Hàvre-sac, campement, toile de tente.

Armement ?

Franco-tireurs de Neuilly

1^{re} tenue; armée de l'Est, capitaine Sageret :

Vareuse en drap noir (courte et ajustée), à deux rangs de boutons noirs, galons d'or pour les sous-officiers.

Pantalon noir à passepoils rouges.

Képi noir à passepoils rouges.

Guêtres blanches.

Hàvre-sac et campement.

2^e tenue; armée des Vosges, commandant de Belleval :

Veste et *Pantalon* des chasseurs à pied, boutons de cuivre, galons d'or pour officiers et sous-officiers.

Hàvre-sac, *équipement*, *armement* et *collet* à capuchon des chasseurs à pied.

Enfants perdus de Paris.

Créés le 22 octobre 1870; commandant Delorme.

Vareuse noire, à deux rangs de boutons noirs, capuchon noir.

Pantalon gris très foncé.

Guêtres de chasse en cuir fauve.

Casquette marine en drap noir, cocarde tricolore devant.

Chassepot ou *remington*.

Les officiers avaient la même tenue avec les galons en argent; capote noire à capuchon. Bottes.

Volontaires de la France ou de la mort.

Vareuse-blouse en laine grise (reentrée dans le pantalon), collet de même rabattu.

Ceinture de laine rouge.

Pantalon gris à bande rouge, tombant droit sur la chaussure.

Képi bleu foncé à passepoils rouges.

Cravate en laine amarante.

Amazones de la Seine.

Créées le 15 octobre 1870.

Tenue d'après le *Moniteur universel*.

Blouse noire à capuchon.

Pantalon noir à bande orange.

Képi noir à bande orange.

Fusil à percussion.

(Communication de René Louis).

RÉCOMPENSES DANS LA MARINE

Notes de lectures.

1693. — *Le Mercure galant*, numéro de décembre, page 8, donne la reproduction d'une médaille « frappée pour être distribuée aux officiers de marine qui ont fait des actions de valeur, afin que cette distinction et cette marque d'honneur serve à leur donner de l'émulation ».

« Ce prince (Louis XIV) y est assis sur la poupe (sic) d'un navire, et tiens d'une main un trident, et de l'autre une couronne rostrale, qu'il donne à un officier qui se présente à luy.

« On y lit ces paroles :

« *Virtuti Nauticæ præmia data* »

Cette médaille est aussi reproduite dans l'Histoire métallique de Louis-le-Grand par le P. Menestrier, édition de 1693; elle est signée T. Bernard fecit, et porte en chiffres romains la date 1692.

Il n'y a rien au revers, on y gravait vraisemblablement le nom du titulaire.

1702. — Archives de la Marine B² 165 Levant :

Il est accordé des médailles d'or à des canonniers qui ont bien défendu l'un des forts du Pontal.

1747. — Archives de la Marine B³ 453 Gonant.

Guillot, commissaire de Marine, ordonnateur à Saint-Mâlo, fait la demande d'une épée d'honneur pour le capitaine Corsaire Deschenais Tréhonard.

1759. — Archives de la Marine B³ 545 Levant.

Remise de médailles d'or aux sieurs Eyffren et Pomet pour leur conduite au combat sur le vaisseau *Le Guerrier*.

1782. — 16 avril, le bailli de Suffren écrit au Ministre de la Marine :

« Le nommé Caullé, mon premier maître d'équipage, décoré de la médaille, est un homme de la plus grande distinction par sa valeur et joint à cette qualité la plus grande intelligence dans son métier et une conduite rare et bien précieuse dans ce moment. Il faut le faire officier de port ou capitaine de flûte.

« Je vous demande par Legrand mon premier pilote et par Vidal mon maître canonnier des Médailles. Il seroit bien heureux que dans les campagnes si longues dont la fin est si incertaine on ne fit pas languir après ces grâces ». — Archives de la Marine, en copie à la Bibliothèque nationale.

(Communication de M. Léonce Bernardin).

DRAPEAU SPÉCIAL

pour les sociétés des anciens militaires
médaille de S^{te}-Hélène.

Paris, le 6 août 1861.

A Messieurs

les Préfets, Sous-Préfets et Présidents des Sociétés philanthropiques des débris de l'ancienne Armée Impériale de chaque arrondissement.

Messieurs,

J'ai l'honneur de porter à votre connaissance que S. M. l'Empereur ma (*sic*) commandé et adopté tout récemment, un drapeau spécial pour les anciens Militaires.

Le prix de ce drapeau, emballage compris, a été fixé à cent-vingt-cinq francs 125 » »
L'étoffe est en soie au (*sic*) 3 couleurs nationales.

La peinture artistement faite.

D'un côté la face de la médaille de S^{te}-Hélène, de 28 centimètres de diamètre, entourée d'une grande guirlande de laurier, nouée avec un ruban violet.

De l'autre côté, le revers de la médaille, avec la même guirlande et le même nœud.

Entouré d'une frange en or demi-fin à petite torsade.

Hampe peinte en bleu; au bas un sabot en bronze et surmontée d'une pique en bronze doré.

J'ai l'honneur d'être, etc...

(Cirulaire signée Michel Ange Marion,

Négociant, Fabricant et Fournisseur de l'Empereur et des Ministères).



OFFICIER d'un détachement du régiment de Condé-infanterie sur le point de s'embarquer pour les Iles, 177...

(D'après un document aquarellé communiqué par notre regretté collaborateur Léonce Bernardin peu avant son décès).

Habit entièrement blanc; les passepoils du collet, des revers, des parements ronds et des devants, et les retroussis rouges; boutons blancs; épaulette et trèfle en argent, liserés de rouge.

Gilet blanc, boutons blancs.

Pantalon blanc à rayures bleues.

Bas blancs.

Chapeau noir, à plume et cocarde blanches.

Cheveux blancs, à nœud noir.

Col blanc.

Hausse-col doré, ornement argent.

Epée à garde dorée; fourreau cuir noir et doré.

TABLEAU des OFFRES et DEMANDES

réservé à nos abonnés : UN FRANC la ligne y compris les nom et adresse. — Prière joindre timbre pour réponse à toute demande de renseignements adressée à « La Giberne ».

OFFRES.

La Giberne : 2^e, 3^e, 4^e, 18^e et 19^e années en numéros à céder séparément.

Carnet de la Sabretache, années 1905, 1906 et 1907, en numéros, à céder séparément.

Collection générale des lois depuis 1789 jusqu'au 1^{er} avril 1914 (relatives aux corps de troupe de l'armée et aux uniformes militaires et civils). Volume in-12, relié, de 286 pages montées sur onglets et composées d'extraits découpés dans le bulletin des lois, notes manuscrites ajoutées; livre de travail...

Guide à l'usage des artistes et des costumiers, par H. Malibrant, contenant la description des uniformes de l'armée française de 1780 à 1848, relié, in-8°; exemplaire de travail.

Volumes de travail formés avec des feuilles détachées du journal militaire, de 1814 à 1870, classées par armes et corps de troupes spéciaux : garde royale, maison du Roi, garde imp. 2^e Empire. infanterie, cavalerie, artillerie, gendarmerie, corps de toutes armes, etc., etc... A céder en bloc.

Journal militaire officiel, volumes reliés, à céder séparément : 2^e semestre 1860, 1^{er} semestre 1861; 1^{er} semestre 1862; 1^{er} et 2^e semestres 1867; 1^{er} sem. 1868; 1^{er} et 2^e sem. 1870; 1^{er} et 2^e sem. 1871.

Les ordres de la couronne de fer, par le capitaine Koeshlin; in-4°, broché, illustr. en noir et en couleurs.

Règlement (du 20 thermidor an VI) concernant les uniformes des généraux et des officiers des états-majors; texte et 12 planches (la 13^e manque) de détails; in-4° cartonné.

Livre d'or contenant la liste générale des personnes qui ont souscrit pour la reconstruction du Palais de la Légion d'honneur incendié le 23 mai 1871, avec un texte sur les lois, décrets et rapports relatifs à la légion d'honneur, à la médaille militaire et aux ordres étrangers, ill. de 3 pl. hors texte et de 2 frontispices. Fort volume, in-f°, broché.

Les tables décennales, 1893-1902, de la Sabretache.

Etat militaire, 1761, relié

Tonneau avec banderole, de cantinière du 20^e bat., 1^{re} c^e, garde nationale, 2^e Empire.

Coffret de giberne d'officier d'artillerie, 1872.

— d'art de marine, 1872.

Fanion du 4^e régiment, grenadiers de la Réserve, encadré, 40 c. × 40 c., aigle peint en or et les lettres de la légende ont été repassées à l'encre, 1^{er} Empire; ex-collection Cottreau.

Nos hussards, par L. Fallou, in-4°, broché, ill. de 20 planches en couleurs par René Louis.

Aventures de guerre, 1792-1809, par Frédéric Masson, ill. en noir et en couleurs par Myrbach, in-4°, relié.

DEMANDES :

1. — *La Revue des Autographes*, 6, square du Croisic, Paris, 15^e ar^t, recherche tout ce qui concerne la Révolution et l'Empire (les autographes de Robespierre, Marat, Napoléon 1^{er} et toute sa famille).

2. — De « La Giberne »; *Décorations françaises* avant 1914. *Beaux dessins et aquarelles d'uniformes militaires français*. *Belles estampes militaires anciennes en couleurs*.

Brevets et objets relatifs aux décorations françaises.

Objets de récompense nationale.

Miniatures et bibelots historiques ou à sujets historiques et militaires français, de la Révolution à 1870.

Années de « La Giberne » d'avant-guerre.

Cartes de contentement des élèves de la Légion d'honneur.

Affiches de recrutement de l'Ancien Régime à Louis-Philippe.

Tout sur l'aérostation et l'aviation en France.

Lettres de soldats français et Souvenirs de régiments, avec type militaire colorié, avant 1870.

Tableaux et dessins de l'École française, signés.

Documents imprimés et manuscrits et estampes sur les décorations françaises, l'aérostation et l'aviation.

Images coloriées : Armée française, imprimerie G. Silbermann, à Strasbourg.

Objets de dinanderie en cuivre jaune et rouge.

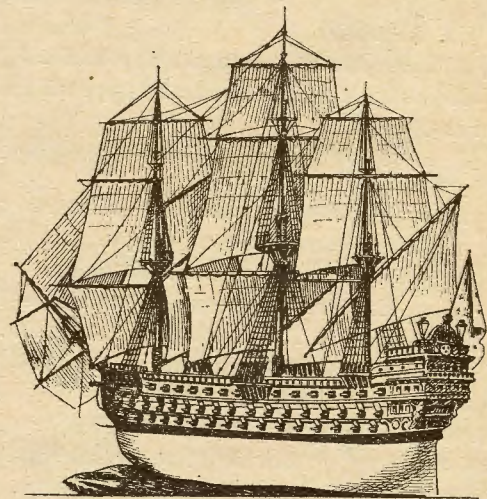
Lithographies de Charlet, Raffet, Bellangé, Gavarni, Devéria,

Daumier, Boilly, Traviès, Pigal, etc., sujets militaires et autres, avec marges et en bon état de conservation.

Gravures en noir et en couleurs, des 18^e et 19^e siècles.

Le Directeur-Gérant : LOUIS FALLOU.

19 256. — S. I. B. N., 10, r. de la Monnaie, Caen. — Téléphone 6-84



Nous sommes acheteurs de modèles de bateaux dans le genre du dessin ci-dessus et de tous autres modèles de toutes époques de la marine de guerre et de la marine marchande.

“ AU VIEUX PARVIS ”, MARCHAL,
19, Quai Saint-Michel, 19,
PARIS, V^e.

La Giberne

RÉDACTION et ADMINISTRATION
22, rue de Jallans, 22
à CHATEAUDUN (Eure-et-Loir)

Louis FALLOU
Directeur

ABONNEMENT ANNUEL
France 25 fr.
Union postale 27 fr.

BULLETIN MENSUEL ILLUSTRÉ des amateurs de documents de toute nature relatifs à notre histoire nationale et militaire, ainsi qu'aux décorations françaises, depuis Louis XV.

BOÎTE aux LETTRES

(Sous cette rubrique nous insérons gratuitement les questions et les réponses de nos lecteurs sur tous les sujets relatifs aux décorations et aux uniformes français.)

« La Giberne » cessera de paraître après le n° 12 (juin 1926).

*
**

Erratum : page 59 ; c'est : Francs-tireurs de la Gironde et non de la Girarde qu'il faut lire à la 11^e ligne en comptant du bas de la colonne gauche.

*
**

Réponse de M. Bouché à la seconde question posée par M. Champion dans la boîte du numéro de février :

« Voici les noms des principaux musiciens des chasseurs à pied de la Garde impériale du 1^{er} Empire, relevés dans l'ouvrage de Marco de Saint-Hilaire (Histoire de la Garde impériale) :

- MM. Martin, chef de musique ;
- Petit, sous-chef ;
- Pelport, première clarinette ;
- Bergeret, clarinette ;
- Cassignol, id. ;
- Michel id. ;
- Bértolin, id. ;
- Wermann, id. ;
- Tribert, id. ;
- Dechaps, id. ;
- Blanc, id. ;
- Gauthier, premier cor ;
- Mathieu, cor ;
- Laurent, hautbois ;
- Persillie id. ;
- Leclair, trompette ;
- Klett, id. ;
- Masconeau, basson ;
- Chérié, id. ;
- Kircoff, petite flûte ;
- Maclair, trombone. »

Le vâguemestre : L. F.

DRAPEAU DU RÉGIMENT D'ARTILLERIE DE MARINE.

Rapport au Roi pour proposer à Sa Majesté de donner, en son nom, un drapeau au Régiment d'Artillerie de Marine.

Saint-Cloud, le 26 octobre 1842.

Sire, au moment où le Régiment d'Artillerie de Marine a été organisé sur de nouvelles bases, en vertu des ordonnances des 19 septembre 1840 et 4 janvier 1842, il n'avait point



PLAQUE de l'ordre royal de la Couronne de fer, ayant appartenu à Mgr Codronchi.

Tête de l'Empereur or sur fond argent, avec couronne de lauriers en émail vert. Les cercles entourant la tête impériale, la base des couronnes, y compris les feuilles et les aigles sont en or. La légende, en italien, est en or sur fond d'émail vert ; les rayons des couronnes de fer sont en émail bleu de ciel et les autres sont brodés en argent.

(Dessin de René Louis, d'après une reproduction de l'original insérée dans le livre du Capitaine J. Kæchlin).

encore reçu de drapeau, et il en réclame un aujourd'hui par l'organe de M. l'Inspecteur de l'arme. Connaissant l'excellent esprit de ce corps, je m'associe volontiers au vœu qu'il a exprimé, et je supplie Votre Majesté de vouloir bien décider que le Régiment d'Artillerie de Marine sera pourvu d'un drapeau comme tous les autres corps de l'Armée avec lesquels il rivalise de zèle et de dévouement.

Je suis, etc...

Amiral Duperré
Approuvé
Louis-Philippe

Par ordonnance royale, datée de Saint-Cloud, le 31 octobre 1842, il est ajouté à l'état-major du Régiment d'Artillerie de la Marine, un lieutenant en second ou sous-lieutenant porte-drapeau.

Le drapeau destiné à l'Artillerie de Marine fut remis au régiment à Lorient, le 1^{er} mai 1843.

(Communication de O. Hollander).

CORPS-FRANCS 1870-1871.

Eclaireurs du Doubs.

Madame Nicolai, née Marie Favier, capitaine adjudant-major du Bataillon Nicolai (armée des Vosges, brigade Ricciotti).

Képi et *pantalon* d'officier de la ligne.

Capote gris-bleu, à collet du fond, sans écussons, relevée sur les côtés; galons d'adjudant-major.

Ceinturon à plateaux de l'artillerie.

Sabre d'officier d'infanterie.

Carabine Weterlé de cavalerie.

Guêtres de chasse assez hautes. — (Cheveux coupés courts).

Tirailleurs d'Oran.

Uniforme assez semblable à celui des tirailleurs, mais la veste est remplacée par une *blouse* rentrée dans le *pantalon* arabe, le tout de couleur mauve; collet rabattu passepoilé rouge, passepoils rouges à l'ouverture de devant, aux épaules, aux emmanchures et aux poignets.

Passepoils rouges au *pantalon*.

Ceinture tricolore en laine.

Chéchia rouge pour les Arabes; *casquette* mauve pour les Français.

Francs-tireurs du Rhône, compagnie Teinturier.

Képi bleu foncé, à passepoils rouges.

Vareuse courte noire, à passepoil rouge devant et aux parements; collet rabattu et pattes d'épaules noirs liserés de rouge; boutons blancs.

Pantalon ocre jaune, ganse rouge.

Guêtres blanches, à boucles.

Ceinturon et cartouchière noirs.

Carabine Minié à sabre-baïonnette. *Hâvre-sac*; *couverture* grise.

(Communication de René-Louis).

MINISTÈRE DE LA MAISON DU ROI.

Règlement, arrêté par le Roi, le 10 décembre 1820, concernant l'Habillement des Grands Officiers de la Couronne, Grands Officiers, Premiers Officiers et Officiers de la Maison de SA MAJESTÉ, et autres Personnes y occupant des places et emplois.

LE ROI, voulant pourvoir à l'exécution de l'article 4, titre 1^{er} de son Ordonnance du 1^{er} Novembre 1820 concernant les costumes que doivent porter, dans l'exercice de leurs fonctions, ceux qui remplissent les charges ou emplois de sa Maison civile, a arrêté les dispositions suivantes :

ARTICLE PREMIER.

Il est affecté une couleur distinctive à chacun des services de la Maison du Roi.

Les couleurs sont :

- Pour le service du Grand Maître, l'amarante.
- Pour celui du Grand Chambellan, le bleu barboté.
- Pour celui du Grand Ecuyer, le bleu de roi.
- Pour celui du Grand Veneur, le vert.
- Pour celui du Grand Maître des Cérémonies, le violet.

ART. II.

L'habillement des Grands Officiers de la Couronne, Grands Officiers, Premiers Officiers et Officiers de la Maison, se divise en grande et petite tenue.

La grande tenue est de rigueur dans les circonstances d'apparat et jours de cérémonies extraordinaires; la petite tenue sera portée habituellement.

Les personnes qui remplissent auprès du Roi des charges ou emplois, sans avoir le titre d'Officiers de la Maison, n'ont qu'une seule tenue.

ART. III.

La grande tenue se compose d'un *habit* de velours doublé en soie blanche et d'une coupe conforme à celle de l'habit français (sauf l'exception ci-après déterminée pour les services du Grand Ecuyer et du Grand Veneur); boutons brodés sur l'étoffe, manchettes et jabot de dentelle; *culotte* de velours pareille à l'habit, et brodée sur la jarrettière; *veste* brodée, *bas* de soie blancs, et *souliers* à boucles.

La petite tenue s'entend d'un *habit* de drap également doublé en soie ou en drap pareil à celui de l'habit, et de la même coupe que les uniformes de l'administration civile; boutons de métal doré conformes au modèle;

Gilet et *pantalon* demi-collans de casimir bleu, petites *bottes* noires (portées par-dessus le pantalon), échancrées par devant, et garnies d'un galon et d'un gland en or, à grosses torsades, à l'exception des services du Grand Ecuyer et du Grand Veneur pour lesquels la botte sera de modèle dit à l'écuyère, avec éperons en métal doré.

Il sera aussi adopté pour ces deux services une coupe par-

ticulière plus dégagée, pour l'habit de grande tenue. Leur habit de petite tenue sera à retroussis et coupé comme l'uniforme des officiers généraux de l'armée.

Le pantalon et les bottes pour les services autres que ceux du Grand Ecuyer et du Grand Veneur sont de tolérance et ne pourront être portés pendant le jour. Le soir, à partir de cinq heures, l'on devra être en culotte courte et bas de soie.

ART. IV.

Les Officiers des services de l'hôtel, de la chambre, des écuries et de la vénerie, SAVOIR, les Maîtres de l'hôtel, les premiers Valets de chambre, les Gentilshommes ordinaires, les Lieutenans de chasse à courre et à tir, les Pages de la Vénerie et les Elèves écuyers, porteront l'habit en drap, de la couleur distinctive de chaque service, avec doublure en soie et ou en drap pareil à celui de l'habit et boutons de métal doré ; manchettes et jabot, veste blanche et culotte en casimir blanc ou en soie noire, bas de soie blancs et souliers à boucles.

La même tenue sera portée par les personnes remplissant les charges et emplois désignés au dernier paragraphe de l'article v ci-après, à l'exception des Quartiers-Maîtres et Adjudans des Châteaux et Maisons royales, qui pourront porter habituellement le pantalon demi-collant avec les bottes, et dont l'habit de la couleur du service pour les premiers sera pour les seconds de couleur bleu de roi avec doublure en drap amarante.

La même exception, en ce qui concerne la faculté de porter habituellement le pantalon et les bottes, s'applique aux Ecuyers ordinaires, Lieutenans des chasses et Elèves écuyers, conformément aux dispositions du dernier paragraphe de l'article III.

La coupe de l'habit sera pour tous celle de l'habit français, sauf pour les Quartiers-Maîtres et Adjudans, qui, de même que les Ecuyers ordinaires, les Lieutenans des chasses et les Elèves écuyers, le porteront à retroussis.

(à suivre).

DU PORT DES ÉPAULETTES ET DRAGONNES

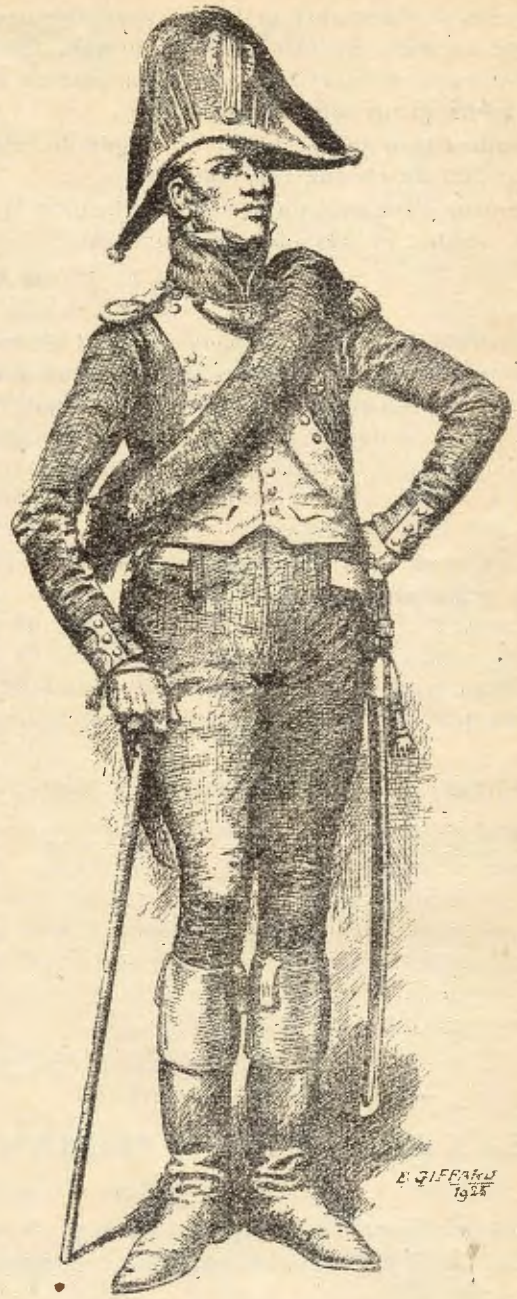
Bu eau de l'habillement

A Versailles, le 22 mars 1787.

Le Roi étant informé, Monsieur, qu'il n'y a aucune uniformité dans les épaulettes et dragonnes que portent les Officiers de ses Troupes, Sa Majesté a jugé à propos pour rétablir cette uniformité, de faire arrêter des modèles des épaulettes et dragonnes des différents grades des Officiers conformes à ce qui est prescrit par le règlement.

Lesquels modèles seront déposés, cachetés de mes armes, au bureau de la Régie de l'habillement des troupes rue des Bourbonnais à Paris.

Vous voudrès bien, Monsieur, en prévenir les régimens de l'inspection desquels vous êtes chargé, et ordonner que les



OFFICIER SUBALTERNE des grenadiers à pied de la Garde impériale, en tenue de route, 1^{er} Empire

Habit bleu impérial, à collet du fond, revers blancs, parements écarlates avec patte blanche à trois pointes, passepoilée de blanc, doublure écarlate avec les retroussis garnis de grenades d'or aux angles, les poches en long figurées par un passepoil écarlate, épaulettes et leur passant en or, tous les boutons dorés.

Gilet blanc, boutons dorés.

Culotte bleu impérial.

Col blanc, cravate noire.

Chapeau noir à ganses et macarons or, cocarde aux trois couleurs (bleu au centre, rouge, et blanc en dehors).

Hausse-col doré, ornement argent.

Cinturon en buffle blanc.

Sabre à garniture et dragonne dorées, fourreau cuir et cuivre doré.

Officiers dont ils sont composés ayent soins lorsqu'ils voudront se procurer des épaulettes et dragones, de prévenir les marchands ou fabricants qu'ils n'en peuvent recevoir que de conformes auxdits modèles que les régisseurs de l'habillement ont ordre de faire voir à tous ces marchands et fabricants, de même qu'aux officiers des troupes.

Vous voudrez bien aussi envoyer une copie de cette lettre au commandant de chacun des régiments.

J'ai l'honneur d'être avec un parfait détachement, Monsieur, votre très humble et très obéissant serviteur.

Le M^{ai} de Ségur.

P. S.

Du reste, Monsieur, pour vous mettre en état de reconnaître par vous-même si les Officiers des régiments dont vous avés l'inspection se conforment aux modèles d'épaulettes dont il s'agit, je viens de donner ordre qu'il vous soit remis cinq de ces épaulettes, une de mestre de camp en second, une de capitaine en second, une de Lieutenant et une de Sous-lieutenant, et une de porte-drapeau.

Comme celles de tous les grades ressemblent à celles-là, à la seule différence qu'il n'y a point de cordon dans la longueur ou qu'il y en a deux, il vous sera aisé de vérifier lors de vos revues, conformément à l'intention du Roi, si chaque Officier porte l'épaulette qu'il doit avoir telle qu'elle est prescrite par le Règlement et telle que le modèle en a été arrêté.

(Lettre adressée à M. le C^{ie} de Lau, M^{ai} de Camp).

En marge, l'annotation :

Le 23 mars envoyé copie de cette lettre aux six colonels de mon inspection en leur prescrivant de donner leurs ordres aux Officiers de leurs régiments de se pourvoir de dragones et épaulettes uniformes, conformément à ce qui est prescrit par cette lettre).

(Archives historiques de la Guerre).

(Communication de O. Hollander).

TABLEAU des OFFRES et DEMANDES

réserve à nos abonnés : UN FRANC la ligne y compris les nom et adresse. — Prière joindre timbre pour réponse à toute demande de renseignements adressée à « La Giberne ».

OFFRES.

Une belle et intéressante revue trimestrielle d'art et d'archéologie sous le titre : *Aréthuse*. Illustrée, elle est éditée par l'expert Florange, 17, rue de la Banque, Paris, 2^e, chez lequel on s'abonne.

**

Maison Paul Jean, 2, rue Christine, Paris VI^e. Achat, vente échange de curiosités militaires, armes, coiffures, cuirasses, décorations, plaques, boutons, etc.

**

Pour les Offres de « La Giberne », voir les numéros précédents.

DEMANDES :

1. — *La Revue des Autographes*, 6, square du Croisic, Paris, 15^e ar^t, recherche tout ce qui concerne la Révolution et l'Empire (les autographes de Robespierre, Marat, Napoléon I^{er} et toute sa famille).

2. — De « La Giberne » ; *Décorations françaises avant 1914. Beaux dessins et aquarelles d'uniformes militaires français. Belles estampes militaires anciennes en couleurs.*

Brevets et objets relatifs aux décorations françaises. Objets de récompense nationale.

Miniatures et bibelots historiques ou à sujets historiques et militaires français, de la Révolution à 1870.

Années de « La Giberne » d'avant-guerre.

Cartes de contentement des élèves de la Légion d'honneur.

Affiches de recrutement de l'Ancien Régime à Louis-Philippe

Tout sur l'aérostation et l'aviation en France.

Lettres de soldats français et Souvenirs de régiments, avec type militaire colorié, avant 1870.

Tableaux et dessins de l'École française, signés.

Documents imprimés et manuscrits et estampes sur les décorations françaises, l'aérostation et l'aviation.

Images coloriées : Armée française, imprimerie G. Silbermann, à Strasbourg. Images d'Épinal ou genre avant 1870.

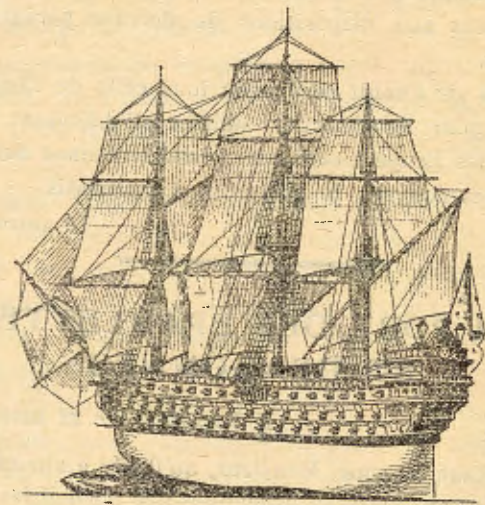
Objets de dinanderie en cuivre jaune et rouge.

Lithographies de Charlet, Raffet, Bellangé, Gavarni, Deveria, Daumier, Boilly, Traviès, Pignal, etc., sujets militaires et autres, avec marges et en bon état de conservation.

Gravures en noir et en couleurs, des 18^e et 19^e siècles.

Le Directeur-Gérant : LOUIS FALLOU

19 256. — S. I. B. N., 10, r. de la Monnaie Caen. — Téléphone 6-84



Nous sommes acheteurs de modèles de bateaux dans le genre du dessin ci-dessus et de tous autres modèles de toutes époques de la marine de guerre et de la marine marchande.

“AU VIEUX PARVIS”, MARCHAL,
19, Quai Saint-Michel, 19,
PARIS, V^e.

La Giberne

RÉDACTION et ADMINISTRATION
22, rue de Jallans, 22
à CHATEAUDUN (Eure-et-Loir)

Louis FALLOU
Directeur

ABONNEMENT ANNUEL
France
Union postale

BULLETIN MENSUEL ILLUSTRÉ des amateurs de documents de toute nature relatifs à notre histoire nationale et militaire, ainsi qu'aux décorations françaises, depuis Louis XV.

ABUS A SUPPRIMER

Stettin, le 30 mai 1808.

A Son Excellence
le Ministre de la Guerre.

A la réception de la lettre que Votre Excellence m'a fait l'honneur de m'écrire le 18 de ce mois, je me suis empressé de faire connaître aux régiments du Corps d'Armée que la distinction de la grenade était exclusivement réservée pour les grenadiers et que les voltigeurs ne pouvaient porter pour distinction qu'un cor aux retroussis de leurs habits.

M.M. les colonels ont eu aussi ordre de se conformer de suite à cette décision.

Je dois observer à Votre Excellence que l'abus dont elle se plaint a existé dans la plupart des régiments de l'armée française depuis la formation des voltigeurs et l'usage l'avait en quelque sorte consacré. Il est détruit du moment qu'il existe une décision contraire.

Mais il est encore plusieurs abus qui méritent de fixer l'attention du gouvernement, par les inconvénients qu'ils entraînent, et par les dépenses souvent excessives qu'ils occasionnent :

Tous les colonels des régiments, soit de cavalerie, soit d'infanterie, se croient autorisés, aussi par l'usage, à changer arbitrairement l'uniforme des tambours, des trompettes et des musiciens :

Il en est qui, ne prenant pour règle que leur fantaisie, passent successivement d'une nuance à une autre, et d'une forme bizarre à une ridicule.

Les mêmes caprices ont lieu à l'égard de la coiffure des officiers, souvent de celle de la troupe, et particulièrement pour les plumets, pompons, etc., etc...

Le mal est fait lorsque les généraux s'en aperçoivent et il n'est pas toujours possible d'y remédier ; d'ailleurs, comme cet abus a toujours régné, il est des chefs qui ont pensé qu'il était en quelque sorte toléré.

Il est sans doute inutile que je m'arrête sur les inconvénients qui en résultent. Votre Excellence le saisit, et il

suffira que je lui en fasse l'observation pour qu'elle juge devoir prendre à ce sujet les ordres de Sa Majesté.

J'ai l'honneur de la prier d'agréer les sentiments de ma très haute considération.

Le M^{or} Soult.

(Archives historiques de la guerre).

(Communication de O. Hollander).

« La Giberne » cessera de paraître après le prochain numéro. C'est pour le deuxième avis.

Avant de terminer cette publication — devenue bien chétive — son fondateur-directeur tient à adresser ses plus vifs et ses plus sincères remerciements et sentiments de reconnaissance à tous ceux qui l'ont aidé dans sa tentative : les uns par le talent artistique qu'ils ont dépensé sans compter, les autres pour les communications des résultats de leurs recherches laborieuses et combien intéressantes, d'autres encore pour leurs encouragements et leur bienveillance marquée et par là même leur aide morale et pécuniaire.

A tous, merci.

Le vaguemestre L. F.



PLAQUE DE BRASSARD, en cuivre, 2^e République.
(Appartient à M. Fallou.)

ABUS A SUPPRIMER

(suite de l'article de la page précédente).

4^e Division

Bureau
de l'Inspection

Ministère de la Guerre

Rapport fait au Ministre
le 23 juin 1808.

M^r le M^a Soult accuse réception de la lettre qui lui a été adressée pour le prévenir que la grenade est exclusivement réservée aux grenadiers et que les voltigeurs ne doivent avoir pour toute distinction qu'un cor aux retroussis de leurs habits, et il saisit cette occasion pour faire connaître à Son Excellence plusieurs abus qui se sont introduits dans l'uniforme et qui méritent de fixer l'attention du gouvernement par les inconvénients qui en résultent.

Ces abus sont : 1^o que tous les colonels soit d'infanterie, soit de cavalerie, se croient autorisés à changer arbitrairement l'uniforme des tambours, des trompettes et des musiciens.

2^o qu'il y en a qui ne prenant que leur fantaisie pour règle substituent une nuance à une autre et font passer d'une forme bizarre à une ridicule ;

3^o que ces mêmes colonels en usent ainsi à l'égard des officiers et souvent même de la troupe particulièrement en ce qui est relatif aux plumets et aux pompons, etc., etc...

M. le M^a ajoute que, quand les généraux s'aperçoivent de ces abus il n'est pas toujours possible d'y remédier et termine en proposant à Son Excellence de vouloir bien prendre les ordres de Sa Majesté à ce sujet.

On prie Son Excellence de faire connaître son intention à cet égard.

Le chef de Bureau
(Illisible).

Pour tous les objets, excepté pour l'habillement des tambours et trompettes, il suffirait d'écrire d'une manière fermée aux colonels et de prier les Ministre-Directeur de l'administration et Directeur général des revues de donner des ordres pour que sans aucun égard on fit supporter aux colonels qui se permettraient de faire des innovations à l'uniforme les frais qui en résulteraient.

Quant aux tambours et trompettes, ils portaient autrefois la livrée du Roi, ou celle des colonels, le premier habit paraîtroit le plus convenable, le bouton seul indiquerait le numéro du corps. On pourrait pour cela prendre les ordres de l'Empereur.

J. Barnier.

Proposé à l'Empereur de leur donner un uniforme à sa livrée avec un galon de laine.

Clarke.

(Archives historiques de la Guerre).

(Communication de O. Hollander).

LIEUTENANT du 8^e RÉG^t de HUSSARDS,

en petite tenue de service, 1843.

Le souvenir est resté très vivace des merveilleuses tenues portées par nos anciennes armées et plus particulièrement par nos hussards. Mais le public simpliste et peu averti, ne se représente, en son imagination, que les uniformes de parade et le hussard paraît à ses yeux inséparable de son plumet de sa pelisse flottante et de sa sabretache. Il faut reconnaître pour être juste que bon nombre de peintres, d'écrivains ou de metteurs en scène de pièces ou de films prétendus historiques ont leur grande part de responsabilité dans la persistance de ces erreurs et l'on finit par se demander si les hussards consentaient à se défaire de leur encombrant équipement pour panser leurs chevaux ou pour dormir.

Et cependant c'est dans leurs tenues journalières, dans les différents exercices ou services qui remplissaient leurs journées, dans les délassements ou les plaisirs qui les terminaient que nous cherchons à nous représenter ces soldats fameux dont le rôle n'était pas uniquement de défilé une parade ou de fournir une escorte. Les documents contemporains sont malheureusement assez avares de ce genre de tenues et représentent plutôt nos soldats « en grand tralala ». Aussi est-ce toujours avec un plaisir renouvelé que nous notons un document donnant exceptionnellement une tenue journalière.

Le dessin ci-joint a pour source une aquarelle anonyme de notre collection, très précise malgré la naïveté de sa facture.

Nous ne répéterons pas à son sujet ce qu'a magistralement développé M. Margerand dans son étude sur les tenues des hussards, parue en 1902 dans le Carnet de la sabretache, nous noterons seulement quelques détails caractéristiques.

Le shako d'ordonnance protégé en petite tenue par un étui, était remplacé généralement par un shako en carton recouvert d'une toile cirée et vernie inamovible. On remarquera la forme légèrement tronconique adoptée par les officiers de hussards depuis quelques années déjà.

Le dolman, tressé de noir, avec parement de la couleur du fond, réglementé le 21 janvier 1841.

Le pantalon à la houzarde, très bouffant, plissé à la taille et serré depuis le jarret par un houzeau noir bouclé latéralement.

L'étui porte-giberne en maroquin amaranthe, adopté par le 8^e hussards, contrairement aux règlements qui n'autorisaient le port de l'étui rouge qu'aux officiers de lanciers.

Enfin on remarquera la dimension réduite de la schabracque, dont la pointe arrive à peine à la hauteur du ventre du cheval, tandis qu'elle devrait pendre jusqu'à proximité du jarret.

Le détail est rendu d'une manière voulue et tout à fait

nette dans le document original. Il faut voir là, à mon avis, une schabraque de petite tenue, moins volumineuse et par conséquent moins onéreuse que celle d'ordonnance.

Le 8^e hussards, comme d'ailleurs plus tard le 3^e, et tous les régiments qui furent envoyés en Algérie, était remonté en chevaux gris.

Pierre BÉNIGNI.

MINISTÈRE DE LA MAISON DU ROI

(Suite, voir page 66).

ART. V.

Les broderies seront en or, d'un dessin conforme pour tous les services, et seront encadrées dans une baguette conformément aux modèles ; elles auront la même largeur pour la grande et la petite tenue.

Cette largeur sera :

Pour l'habit des Grands Officiers de la Couronne et Grands Officiers de la Maison, de quatorze centimètres (5 pouces 2 lignes) ; pour celui des Premiers-Officiers de la Maison, de cent vingt-deux mill. (4 pouces 6 lignes) ;

Pour celui des Officiers de la Maison, de quatre-vingt-quinze millimètres (3 pouces 6 lignes) ;

Pour celui des Officiers des services, de l'Hôtel, de la chambre, des écuries et des chasses, de sept centimètres (2 pouces 7 lignes).

Les Grands Officiers de la Couronne porteront la broderie sur toutes ces tailles ;

Les Grands-Officiers, Premiers Officiers et Officiers de la Maison, la porteront sur le collet, les parements, les poches et les bords de l'habit.

La broderie des poches sera ornée de trois fleurs de lis, pour les Grands Officiers de la Couronne et de la Maison ;

De deux fleurs de lis, pour les Premiers Officiers, et d'une seule pour les Officiers de la Maison ;

Les Officiers des différens services, précédemment désignés dans le premier paragraphe de l'article 4, porteront la broderie sur le collet, les parements et les poches seulement, à l'exception des Elèves écuyers qui ne la porteront que sur le collet et les parements avec un écusson sur la taille ; la baguette sera en outre prolongée sur tous les bords de l'habit.

Les Quartiers-Maitres de l'hôtel, les Valets de chambre et Huissiers de la chambre par semestre ou par quartier, le Bibliothécaire, les Valets de chambre ordinaires, le Dessinateur du cabinet, le Porte-arquebuse et les Secrétaires des services de l'hôtel, des écuries, de la vénerie et des cérémonies, porteront pour marque distinctive de leur emploi, sur le collet, les parements, les poches et les bords de l'habit, une baguette brodée, de vingt-cinq millimètres (1 pouce) de



LIEUTENANT du 8^e régiment de hussards, petite tenue de service, 1843.

Shako en toile vernie noire, visière noire, pompon or, *Dolman* bleu céleste, collet et parements du fond, tresses noires, boutons et galons de grade dorés.

Pantalou bleu céleste, bande amarante.

Houzeaux et *bottines* noirs ; *gants* blancs.

Ceinturon en cuir verni noir, *Etui de porte-giberne* amarante, boutons dorés ; *Sabre* à fourreau fer, garde dorée ; *dragonne* en cuir noir, flot doré.

Harnachement en cuir noir, boucles et fleurons dorés.

Schabraque bleu céleste, bordée d'un galon amarante laissant voir un bord bleu céleste sur le pourtour.

Siège en peau d'agneau noir, n^o 8 en or à l'angle de la housse. — Cheval gris.

largeur, et un écusson sur la taille. L'habit des Quartiers-Maitres sera en outre garni, sur chaque devant, de sept brandebourgs également brodés de la même largeur que la baguette, sur cent huit millimètres (4 pouces) de longueur. Enfin, les Adjudans des Châteaux et Maisons royales, porteront, avec l'épaulette de leur grade militaire, mais sans l'addition de la baguette brodée, les mêmes brandebourgs que les Quartiers-Maitres, augmentés, d'une boutonnière en broderie de chaque côté du collet, de vingt-sept millimètres (1 pouce) de largeur, sur quatre-vingt-un millimètres (3 pouces) de largeur.

(A suivre).

TABLEAU des OFFRES et DEMANDES

réservé à nos abonnés : UN FRANC la ligne y compris les nom et adresse. — Prière joindre timbre pour réponse à toute demande de renseignements adressée à « La Giberne ».

OFFRES.

Les Uniformes du Premier Empire.

3.000 planches documentaires publiées sous la direction du capitaine E.-L. Bucquoy, directeur du « Passepoil ».

De ces planches viennent de paraître : *Les chasseurs à cheval de la Garde impériale* (vieille garde, jeune garde, mamelucks), 1800-1815.

Un volume texte par E.-L. Bucquoy, O. Hollander et P. Bénigni 10 »

Seize séries de huit planches (n^{os} 146 à 161), au prix de six francs la série.

Librairie Treuttel et Würtz, 31, rue des Hallebardes, Strasbourg.

« Le Passepoil ».

Bulletin de la Société d'études des uniformes paraissant tous les deux mois, sous la direction du capitaine E.-L. Bucquoy.

Prix de l'abonnement à la 6^e année (1926) :

France 45 frs.,

Etranger 50 frs.,

S'adresser à M. E. Nussbaum, 2, rue de la Forêt-Noire, à Strasbourg, trésorier du Passepoil.

Une belle et intéressante revue trimestrielle d'art et d'archéologie sous le titre : *Aréthuse*. Illustrée, elle est éditée par l'expert Florange, 17, rue de la Banque, Paris, 2^e, chez lequel on s'abonne.

Maison Paul Jean, 2, rue Christine, Paris VI^e. Achat, vente échange de curiosités militaires, armes, coiffures, cuirasses, décorations, plaques, boutons, etc.

Pour les Offres de « La Giberne », voir les numéros précédents.

DEMANDES :

1. — *La Revue des Autographes*, 6, square du Croisic, Paris, 15^e ar^t, recherche tout ce qui concerne la Révolution et l'Empire (les autographes de Robespierre, Marat, Napoléon I^{er} et toute sa famille).

2. — « *Au bon vieux temps* », 20, rue de la Madeleine, à Châteaudun (E.-et-L.). *Décorations françaises* avant 1914.

Beaux dessins et aquarelles d'uniformes militaires français. Belles estampes militaires anciennes en couleurs.

Brevets et objets relatifs aux décorations françaises.

Objets de récompense nationale.

Miniatures et bibelots historiques ou à sujets historiques et militaires français, de la Révolution à 1870.

Années de « La Giberne » d'avant-guerre.

Lettres de soldats français et Souvenirs de régiments, avec type militaire colorié, avant 1870.

Tableaux et dessins de l'École française, signés.

Documents imprimés et manuscrits et estampes sur les décorations françaises, l'aérostation et l'aviation.

Images coloriées : Armée française, imprimerie G. Silbermann, à Strasbourg. Images d'Epinal ou genre avant 1870.

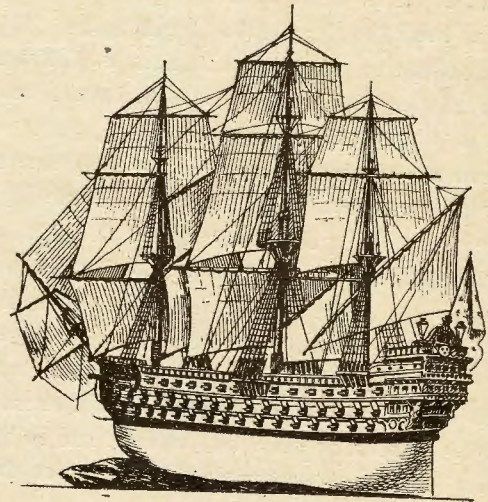
Objets de dinanderie en cuivre jaune et rouge.

Lithographies de Charlet, Raffet, Bellangé, Gavarni, Devéria, Daumier, Boilly, Traviès, Pigal, etc., sujets militaires et autres, avec marges et en bon état de conservation.

Gravures et lithographies en noir et en couleurs, des 18^e et 19^e siècles.

Le Directeur-Gérant : LOUIS FALLOU

19 834. — S. I. B. N., 10, r. de la Mornais, C. H. — Téléphone 6-84



Nous sommes acheteurs de modèles de bateaux dans le genre du dessin ci-dessus et de tous autres modèles de toutes époques de la marine de guerre et de la marine marchande.

“AU VIEUX PARVIS”, MARCHAL,
19, Quai Saint-Michel, 19,
PARIS, V^e.

La Giberne

RÉDACTION et ADMINISTRATION
22, rue de Jallans, 22
à CHATEAUDUN (Eure-et-Loir)

Louis FALLOU
Directeur

ABONNEMENT ANNUEL
France
Union postale

BULLETIN MENSUEL ILLUSTRÉ des amateurs de documents de toute nature relatifs à notre histoire nationale et militaire, ainsi qu'aux décorations françaises, depuis Louis XV.

A NOS COLLABORATEURS,
A NOS ABONNÉS,
Avec ce présent numéro « La Giberne » cesse de paraître.
A tous merci.

Louis FALLOU.

MINISTÈRE DE LA MAISON DU ROI

(Suite et fin) voir pages 66 et 71.

ART. VI.

Le chapeau sera en feutre noir et à trois cornes. Il sera garni d'une plume blanche, pour les Grands Officiers de la Couronne, Grands Officiers, Premiers Officiers et Officiers de la Maison ;

Et d'une plume noire, pour toutes les autres personnes désignées en l'article 4 et dans le dernier paragraphe de l'article 5.

La ganse sera brodée en or, conformément au modèle, et de cinquante-quatre millimètres (2 pouces) de largeur pour les Grands Officiers de la Couronne, Grands Officiers, Premiers Officiers et Officiers de la Maison; elle sera de quarante et un millimètres (18 lignes) pour les autres emplois. Le bouton auquel elle sera attachée, sera aussi en or ou en métal doré, et du dessin conforme au modèle.

ART. VII.

Les Grands Officiers de la Couronne, Grands Officiers, Premiers Officiers et Officiers de la Maison, et Officiers des différens services, désignés en l'article 4, ainsi que les premiers valets de chambre, les Quartiers-Maitres et le Dessinateur du cabinet, porteront seuls l'épée dans l'exercice de leurs fonctions.

Cette épée, dont la garde sera dorée et conforme au modèle, sera à coquille entière pour la grande tenue, et à demi-coquille pour la petite tenue.

ART. VIII.

Les boucles de souliers et de jarretières seront en or ou en métal doré, et conformes au modèle.

ART. IX.

Le col et les gants seront blancs.

ART. X.

L'habit de grande tenue du premier Médecin sera en velours

noir, avec le collet et les paremens pareils ; il sera orné, sur les devants, de sept brandebourgs brodés en or, du dessin conforme au modèle, et de cinquante-quatre millimètres (2 pouces) de largeur, sur 108 millimètres (4 pouces) de longueur ; manchettes et jabot de dentelles; veste, culotte et bas de soie noirs.

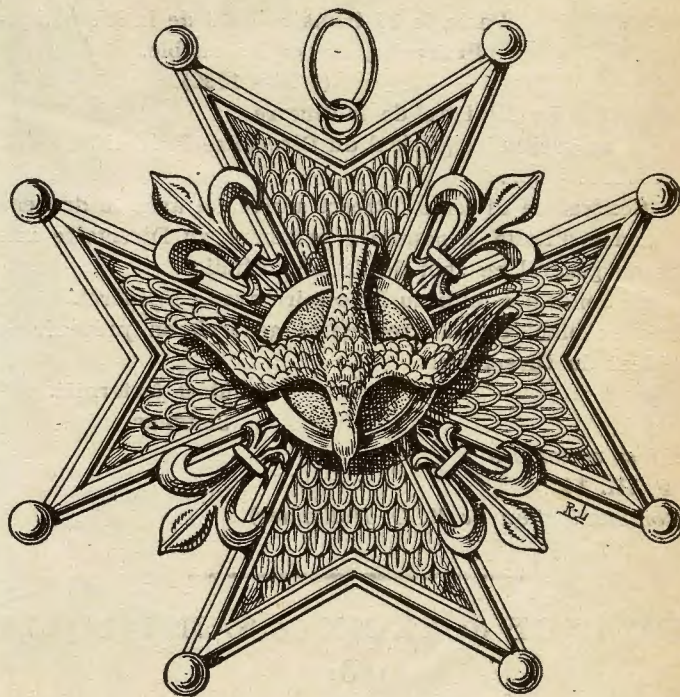
L'habit de petite tenue sera l'habit français en drap noir, de même que l'habit de tous les autres membres du service de la Faculté.

ART. XI.

L'habillement des Pages sera déterminé par une disposition particulière.

ART. XII.

Les Intendants des diverses branches de services de la Maison du Roi, le Secrétaire général du Ministère, le Directeur des Musées royaux, et le Directeur de la Monnaie des Médailles, porteront le même costume que les Officiers de la



PLAQUE de l'Ordre du Saint-Esprit,
En cuivre argenté, Restaurations.

(Collection Bergé).

Maison dont ils ont le rang ; ils ne seront distingués que par les broderies, les boutons et autres objets accessoires, qui seront en argent.

La couleur de leur habit sera le bleu de roi.

ART. XIII.

Toutes les autres personnes attachées au service de la Maison du Roi, et qui ne sont pas précédemment désignées, porteront l'habit français de drap, avec bouton de soie, manchettes et jabot, veste, culotte, bas de soie, ganse et bouton d'acier au chapeau sans plume.

ART. XIV.

Les Officiers de tout rang ou Employés, attachés au service de la Maison du Roi, sont rigoureusement tenus de porter dorénavant, dans l'exercice de leurs fonctions, le costume fixé par le présent Règlement pour leurs charges ou emplois respectifs. Lorsqu'après l'expiration de leur service ils approcheront, par le privilège de leur charge, de la personne de Sa Majesté, ce ne sera aussi qu'avec ce même costume ou avec l'habit français : toutefois, dans ce dernier cas, ceux qui seraient pourvus du grade de maréchal de France, Lieutenant général ou Maréchal de camp des armées, seront également admis avec l'uniforme militaire de leur grade.

Les Gouverneurs des Châteaux et Maisons royales pourront aussi, *excepté dans les circonstances où la grande tenue est de rigueur*, porter indifféremment le costume affecté à leurs fonctions, ou l'uniforme du grade dont ils seraient revêtus dans l'armée.

DRAPEAU DE L'ARMÉE D'ITALIE

Paris, le 17 frimaire an 6 de la République Française, une et indivisible.
(7 Xbre 1796).

Le Ministre de la Guerre
au secrétaire général du Directoire Exécutif.

Le Général de division Joubert arrivé ici avec le drapeau de l'armée d'Italie, demande à présenter au Directoire une lettre du général en chef de l'armée d'Italie.

Je me rendrai à midi au Directoire avec ce général.

Veillez bien, citoyen secrétaire général, en prévenir le président du Directoire.

Salut et fraternité.
SCHÉRER.

Archives nationales
(A. F. III. 148.)

(Communication de M. O. Hollander).

DEMANDE de CROIX de SAINT-LOUIS

1781

Copie d'une pièce manuscrite du temps relative à l'obtention d'une croix de Saint-Louis.

A la Grenade le 13 juin 1781.

Troupes légères. Volontaires étrangers de la Marine.
Mémoire pour obtenir la croix de Saint-Louis.

Le sieur Nicolas de Mougeot né le 1^{er} janvier 1743 à Sarrebourg en Alsace,

Entré au service comme volontaire dans Royal-Bavière le 14 février 1758.

Lieutenant aux Grenadiers royaux de Chantilly le 1^{er} mars 1761.

Capitaine au régiment provincial de Colmar le 5 may 1772.

Capitaine des Grenadiers au corps des Volontaires Etrangers de la Marine le 14 décembre 1778.

A l'honneur, Monseigneur, de vous supplier de lui faire accorder la croix de Saint-Louis, qu'une activité de service continu, depuis vingt-trois ans, dont cinq campagnes de guerre de suite et trois dans les Ysles, sembleroit le rendre digne.

Un capitaine du Corps, Monseigneur, a obtenu la croix de Saint-Louis depuis deux ans sans avoir plus d'ancienneté de service que le sieur Demougeot qui s'est trouvé de plus dans ces isles aux trois combats de Monsieur le Conte de Guichen.

Le sieur de Mougeot sensible à l'honneur de cette grâce redoubleroit s'il étoit possible de zèle pour le service du Roy.
Signé : de Mougeot.

Monsieur de Moutgeot par son zèle, sa valeur et son exactitude à maintenir La discipline, mérite Les grâces du Roy qu'il plaira à Monseig^r le Marquis de Castries de luy faire obtenir, j'ay l'honneur de L'en supplier très humblement.
Le 13 juin 1781.

Signé : Le C^{te} De Sarna.

Cet officier aura au mois de février prochain le tems déterminé pour obtenir cette grâce.

Signé : (Illisiblement).

CIRCULAIRE DE FABRICANT

Paris, le 15 avril 1833.

AMBROISE TARDIEU,

Graveur des Gardes nationales de France, des Ministères de l'Intérieur, de la Marine et de la Guerre

Monsieur le Commandant,

J'ai déjà eu l'honneur l'adresser à monsieur le Maire du chef-lieu d'état-major de votre bataillon, la gravure du modèle de drapeau adopté par M. le général Lafayette et par M. le Ministre de l'intérieur. Ce modèle est accompagné d'un tableau des prix du drapeau, suivant le plus ou moins de richesse qu'on veut lui donner ; ainsi ;

- N° 1. LE DRAPEAU ORDINAIRE avec lance dorée, étoffe doublée au lès blanc seulement, les franges en argent ½ fin, coûte 160 fr.
- N° 2. LE MÊME entièrement doublé, avec lance dorée, franges en argent fin, coûte 300 fr.
- N° 3. LE DRAPEAU modèle de ceux que j'ai fournis AU ROI,

pour les chefs-lieux de départements et d'arrondissements, avec coq aux ailes éployées (imitant l'aigle impériale), doré au vernis anglais, étoffe entièrement doublée, franges en argent $\frac{1}{2}$ fin, coûte 200 fr.
 N° 4. *Le même*, MODÈLE DU ROI, avec coq doré à l'or moulu, franges en argent fin, glands d'argent fin à la cravate, garnitures de velours au bâton 450 fr.
 Le baudrier du porte-drapeau en buffle ou en mouton maroquiné, coûte 9 fr.
 Le baudrier en maroquin rouge 20 fr.
 Le baudrier en casimir rouge, garni en galons d'argent fin 50 fr.

En vous remettant ces prix sous les yeux, je crois devoir vous faire observer que l'étui, l'emballage et le port jusque dans votre commune, y sont compris et par conséquent à ma charge. Il serait donc impossible qu'au chef-lieu du département, on fit aussi bien et à aussi bon marché que dans ma fabrique, puisqu'on est obligé de tirer presque tous les matériaux de Paris, et qu'on n'y a pas pour cet objet d'ateliers montés en grande fabrication, ce qui permet une économie considérable, dans les frais d'établissement. Dans le cas où ces considérations vous engageraient à m'adresser votre demande, veuillez me faire tenir, en m'indiquant par son numéro celle des quatre sortes que vous aurez choisie, l'inscription exacte qui doit être peinte sur le revers du drapeau :

Cette inscription est ordinairement ainsi conçue :

GARDE NATIONALE

DORLISHEIM

PREMIER BATAILLON
DU CANTON
DE MOLSHEIM.

Ou GARDE NATIONALE.

BATAILLON CANTONAL
DE
DAMBACH.

Ou 2^{ÈME} BATAILLON

DE LA GARDE NATIONALE
DU CANTON
DE WISSEMBOURG.

J'ai l'honneur d'être avec la considération la plus distinguée,

Monsieur le Commandant,
Votre serviteur très humble,
AMBROISE TARDIEU.

MODELE DU TIMBRE,

(Ovale en hauteur, avec coq au centre et, au-dessous le nom (AUBE) du département, en exergue : GARDE NATIONALE. B^{ON} CANTONAL DE CHAVANGES)

Adopté pour toutes les pièces émanées des conseils d'administration, des conseils de discipline, et pour la correspondance des commandans.

Ce timbre, avec la boîte renfermant tous les ustensiles nécessaires à son usage, coûte 15 francs : en le demandant avec le drapeau, on évite les frais de port :

2 guidons pour exercices, peints et avec petite lance, content..... 20 fr.

La canne du tambour maître, avec paume, bout et chaînes, argentés, coûte, montée sur jonc. 45 fr.
 montée sur bois 30 fr.

“ LE PASSEPOIL ”

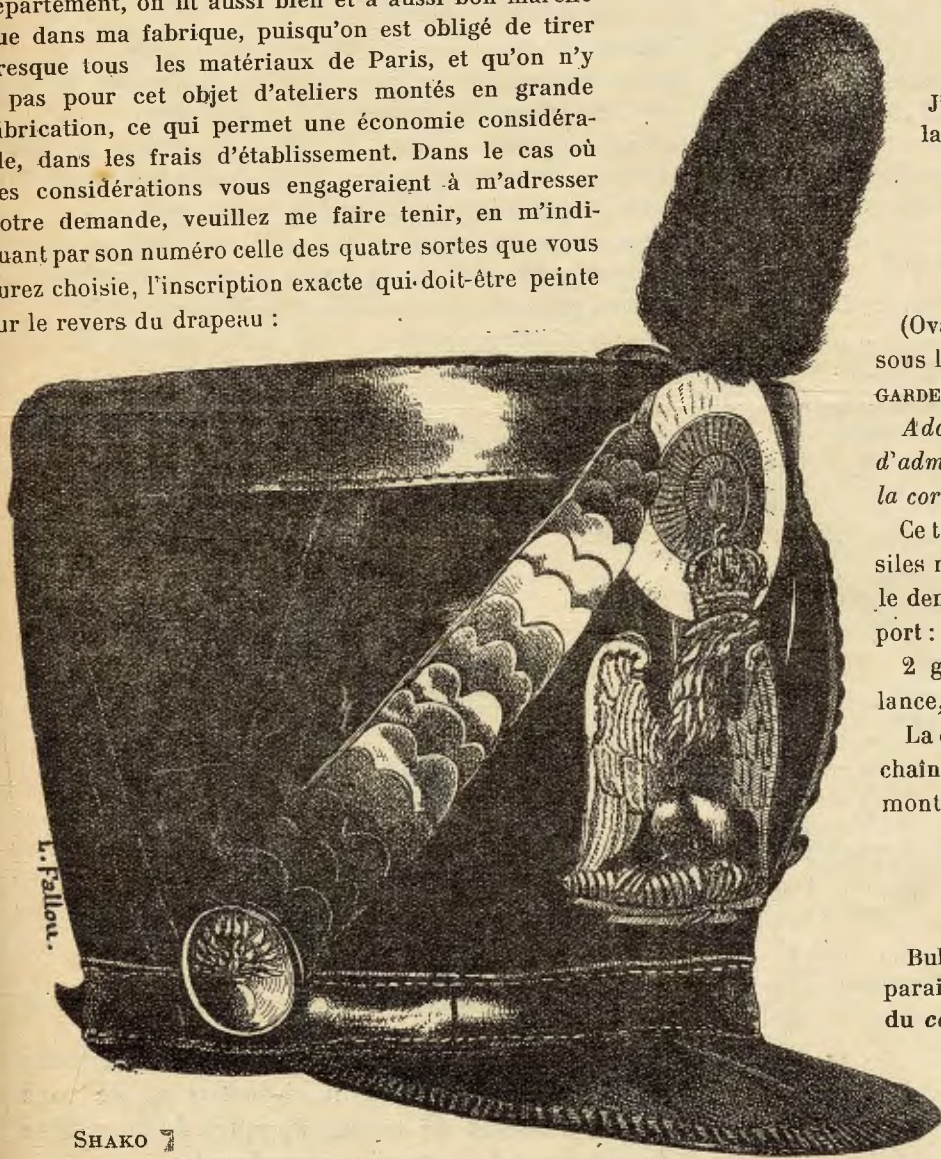
Bulletin de la Société d'études des uniformes paraissant tous les deux mois, sous la direction du capitaine E.-L. Bucquoy.

Prix de l'abonnement à la 6^e année (1926) :

France 45 frs.,

Etranger 50 frs.,

S'adresser à M. E. Nussbaum, 2, rue de la Forêt-Noire, à Strasbourg, trésorier du Passepoil.



SHAKO

d'un corps d'infanterie de la Jeune Garde, attaché aux grenadiers à pied de la Garde Impériale, 1^{er} Empire. (Fût en feutre noir ; calotte, bourdalou, chevrons et visière en cuir noir ; jugulaire et plaque en cuivre ; pompon rouge ; cocarde ricoloré [bleu au centre, rouge et blanc en dehors.— (Collection N...).

TABLEAU des OFFRES et DEMANDES

Prière joindre timbre pour réponse à toute demande de renseignements adressée à « La Giberne ».

OFFRES, port en sus.

Uniformes des états-majors, 20 thermidor an VI, texte et 12 planches (la 13 ^e manque), cartonné.	150 fr.
Histoire de l'Armée de Pascal, 4 vol., pl. couleurs, reliés	100
Journal mil. off., uniformes 1844, nomb. planches, cartonné	40
Uniformes de l'armée f ^{se} , par Malibran, texte, relié	25
Les affiches de recrūt, par A. Depreaux, en carton.	40
Les drapeaux des 1/2 brigades, par O. Holländer, broché	45
Le Bouton uniforme français, par Fallou, broché	100
Nos soldats du siècle, par Caran d'Ache, carton, édit.	50
Napoléon raconté par l'image, par Dayot, in-4 ^o , relié	60
Napoléon, par G. Lacour-Gayet, reliure éditeur.	200
Bonaparte, par Roger Peyre, reliure édit.,	40
Napoléon, <i>id.</i> , <i>id.</i> , <i>id.</i>	40
Album Napoléon, par Dayot, reliure usagée, in-4 ^o obl.	16
Les ordres de la Couronne de fer, par Cap. Kœchlin, pl., broché	30
Décorations du Musée de l'Armée, par l' Sculfört, br.	6
2 ^e année de " La Giberne ", en numéros, complète.	70
3 ^e — — — — —	70
Souvenirs { <i>Bouton</i> (J.-B.), gend. à ch., L.-P.	80
de { <i>Denis</i> (P.-M.), lancier, 4 ^e rég ^t , L.-P.	80
régiment { <i>Husson</i> (J.), cuirass., 2 ^e rég ^t , g. imp., 2 ^e E.	60
Casque d'offi. sap.-pomp. de Paris, Louis.-Ph.	120
— de sapeur-pompier de Paris, 2 ^e Empire,	70
officier mousquetaires gris, 1814	360
de fonct. civil (tête de Nap. 1 ^{er} sur émail	
Plaques { bleu et encadr ^t dorés), 1 ^{er} Empire	300
de { de tamb.-major 14 ^e léger, ent ^t dorés, 2 ^e C.	60
ceinturon { off. de lanciers garde imp., 2 ^e Empire.	60
{ off. de gen ^{ie} , Louis-Phil.	35
{ garde nat. à cheval Paris. 2 ^e Rest.	50
Dessus d'épaulettes d'off. pompiers, Ch. X.	100
Plaque de giberne d'off. d'infanterie (arg.) L. XV.	250
— de garde du corps du Roi, Rest.	120
Plaque de baudrier d'officier (dorée), Louis XVI.	150
— des douanes, Rest.	75
Plaque-insigne du trésor et poste aux armées, L.-P.	120
Hausse-col de mestre de camp d'inf ^{ie} , fin Louis XIV.	400
Plaque de casque d'off. du régiment du Roi, inf ^{ie} , L. XVI	150
Plaque de Brassard des gardiens de Paris, 2 ^e Rép.	100
Croix de ch ^r de la Légion d'honneur, 1848	100
officier des douanes, 1835.	45
— des 18 ^e et 53 ^e ligne, 1837, chaque	30
Plaques { 3 ^e , 9 ^e et 32 ^e inf ^{ie} , 1837, chaque	30
de shakos { 19 ^e ligne, 1845	25
{ officier du 72 ^e ligne, 1845.	25
{ garde républicaine, 1848	50
Plaques de schabraques des 1 ^{re} et 2 ^e escad. de la garde nationale de Paris, 2 ^e Emp., chacune	25
Série de 5 hausse-cols d'officiers de pompiers (1 de L.-P., 2 du 2 ^e Emp., 1 de 1848 et 1 de 1872).	130
Plaques de sabretache de cavalerie légère, 1852 et 2 ^e Emp., chacune	50

DEMANDES :

1. — *La Revue des Autographes*, 6, square du Croisic, Paris, 15^e ar^t, recherche tout ce qui concerne la Révolution et l'Empire (les autographes de Robespierre, Marat, Napoléon 1^{er} et toute sa famille).
2. — « *Au bon vieux temps* », 20, rue de la Madeleine, à Châteaudun (E.-et-L.). *Décorations françaises* avant 1914. *Beaux dessins et aquarelles d'uniformes militaires français. Belles estampes militaires anciennes en couleurs. Brevets et objets relatifs aux décorations françaises. Objets de récompense nationale. Miniatures et bibelots historiques ou à sujets historiques et militaires français, de la Révolution à 1870. Années de « La Giberne » d'avant-guerre. Lettres de soldats français et Souvenirs de régiments, avec type militaire colorié, avant 1870. Tableaux et dessins de l'École française, signés. Documents imprimés et manuscrits et estampes sur les décorations françaises, l'aérostation et l'aviation. Images coloriées : Armée française, imprimerie G. Silbermann, à Strasbourg. Images d'Epinal ou genre avant 1870. Objets de dinanderie en cuivre jaune et rouge. Lithographies de Charlet, Raffet, Bellangé, Gavarni, Devéria, Daumier, Boilly, Traviès, Pigal, etc., sujets militaires et autres, avec marges et en bon état de conservation. Gravures et lithographies en noir et en couleurs, des 18^e et 19^e siècles.*

Le Directeur-Gérant : LOUIS FALLOU

20 157. — S. I. B. N., 10, r. de la Monnaie, Cher. — Téléphone 6-84



Nous sommes acheteurs de modèles de bateaux dans le genre du dessin ci-dessus et de tous autres modèles de toutes époques de la marine de guerre et de la marine marchande.

“AU VIEUX PARVIS”, MARCHAL,
19, Quai Saint-Michel, 19,
PARIS, V^e.